Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
N
06 JUIN 2008
R

TRAITÉ RELATIF À LA FUSION-ABSORPTION DE SUEZ PAR GAZ DE FRANCE

DE DEPOS 5 0744

ENTRE

GAZ DE FRANCE
SOCIÉTÉ ABSORBANTE

ET

SUEZ
SOCIÉTÉ ABSORBÉE

En date du 5 juin 2008

TRAITE DE FUSION

Entre les soussignées :

- **Gaz de France,** société anonyme au capital de 983 871 988 euros, dont le siège social est 23 rue Philibert Delorme, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 107 651, représentée par son président directeur général Monsieur Jean-François Cirelli, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 4 juin 2008,

ci-après « **Gaz de France** » ou l' « **Absorbante** »,

d'une part,

Et :

- **Suez,** société anonyme au capital de 2 617 883 906 euros, dont le siège social est 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 062 559, représentée par son président directeur général Monsieur Gérard Mestrallet, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 4 juin 2008 ;

Ci-après « **Suez** » ou l'« **Absorbée** »,

d'autre part.

Gaz de France et Suez sont ci-après collectivement désignées les « **Parties** ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Table des matières

CHAPITRE I 6
EXPOSE 6
I - Caractéristiques des sociétés 6
1. Gaz de France (société absorbante) 6
2. Suez (société absorbée) 7
3. Liens de capital entre Gaz de France et Suez : 8
4. Gaz de France et Suez n'ont aucun administrateur commun. 8
II - Motifs et buts de la fusion 8
III - Comptes servant de base à la fusion 10
IV - Méthodes d'évaluation 10
V - Opérations significatives affectant le capital des sociétés et distributions à intervenir entre la date de signature du présent traité et la Date de Réalisation de la Fusion 11
CHAPITRE II 13
APPORT-FUSION 13
I - Dispositions préalables 13
II - Apport-fusion de Suez 13
III - Détermination du rapport d'échange 16
IV - Rémunération de l'apport-fusion 16
V - Prime de fusion 18
VI - Mali de fusion 18
VII - Date d'effet 19
VIII - Propriété - Jouissance 19
CHAPITRE III 21
CHARGES ET CONDITIONS 21
I- Enoncé des charges et conditions 21
II - Pour cet apport-fusion, Suez prend les engagements ci-après : 26
III - Gaz de France prend pour sa part les engagements suivants : 26
CHAPITRE IV 28
CONDITIONS SUSPENSIVES 28
CHAPITRE V 30
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES 30
CHAPITRE VI 32
DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES 32
I - Dispositions générales 32
II - Dispositions plus spécifiques 32
CHAPITRE VII 35
DISPOSITIONS DIVERSES 35
I - Formalités 35
II - Désistement 35
III - Remise de titres 35
IV - Frais 35
V - Election de domicile 35
VI - Pouvoirs 36
VII - Affirmation de sincérité 36
LISTE DES ANNEXES 37
ANNEXE 1 38

ANNEXE 2 **39**
ANNEXE 2bis **40**
ANNEXE 3 **41**
1 Parité **42**
2 Description des critères retenus pour la comparaison des sociétés **42**
2.1 Cours et moyennes de cours de bourse **43**
2.1.1 Analyse au 16 mai 2008 43
2.1.2 Analyse au 28 août 2007 43
2.2 Analyse des cours cibles d'analystes **44**
2.3 Multiples de sociétés cotées comparables **44**
2.3.2 Comparables boursiers retenus pour Suez 46
2.3.3 Analyse de parité 47
2.4 Valorisation par actualisation des flux de trésorerie (DCF) **47**
2.4.1 Gaz de France 47
2.4.2 Suez 47
2.4.3 Analyse de parité 48
3 Critères non retenus pour la comparaison des sociétés **48**
3.1 Actif net comptable et actif net réévalué **48**
3.2 Multiples de transactions comparables **48**
3.3 Actualisation des dividendes futurs **48**
3.4 Rapport des bénéfices nets par action (BNPA) et marge brute d'autofinancement (MBA) par action **48**
4 Synthèse de valorisation **49**
ANNEXE 4 **50**
ANNEXE 5 **51**
ANNEXE 6 **52**
ANNEXE 7 **53**
ANNEXE 8 **54**
ANNEXE 9 **55**

Index des termes définis

Absorbante 2
Absorbée 2
C.R. actions 19
Code Général des Impôts 32
Comptes de Référence 10
Date de Réalisation de la Fusion 29
Date d'Effet 19
Filiales Importantes de Gaz de France 31
Filiales Importantes de Suez 30
Gaz de France 2
Parties 2
Prime de Fusion 18
Suez 2
Traité de Fusion 10

CHAPITRE I

EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1. Gaz de France (société absorbante)

Gaz de France, initialement constituée sous forme d'EPIC le 8 avril 1946 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 24 décembre 1954, est une société anonyme à conseil d'administration depuis le 20 novembre 2004 ayant une durée de 99 ans à compter de cette date, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social de Gaz de France s'élève actuellement à 983 871 988 euros. Il est divisé en 983 871 988 actions de 1 euro de nominal chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Elles sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A).

Gaz de France n'a consenti aucune option de souscription d'actions.

Gaz de France a pour objet social, en France et à l'étranger, de:

(a) prospecter, produire, traiter, importer, exporter, acheter, transporter, stocker, distribuer, fournir, commercialiser du gaz combustible ainsi que toute énergie;

(b) réaliser le négoce de gaz ainsi que de toute énergie;

(c) fournir des services de manière connexe aux activités précitées;

(d) assurer les missions de service public qui lui sont assignées par la législation et la réglementation en vigueur, en particulier par la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, ainsi que la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières;

(e) participer directement ou indirectement à toutes opérations ou activités de toute nature pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à assurer le développement du patrimoine social y compris des activités de recherche et d'ingénierie, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, existantes ou à créer, de fusion, d'association ou de toute autre manière;

(f) créer, acquérir, louer, prendre en location-gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, prendre à bail, installer, exploiter tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'un des objets précités;

(g) prendre, acquérir, exploiter ou céder tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités;

(h) et plus généralement réaliser toutes opérations et activités de toute nature, industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, y compris de services ou de recherche, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires complémentaires ou connexes ainsi qu'à ceux de nature à favoriser le développement des affaires de la société.

2. Suez (société absorbée)

Suez, société anonyme à conseil d'administration issue de la fusion de la Compagnie de Suez et de Lyonnaise des Eaux intervenue en juin 1997, a été constituée le 23 février 1880 et prorogée en 1941 pour une durée de 99 années qui prendra fin le 31 décembre 2040, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital social de Suez s'élève à la date des présentes à 2 617 883 906 euros. Il est divisé en 1 308 941 953 actions de 2 euros de nominal chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Elles sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A), sur le marché Euronext Brussels, à la cote officielle de la bourse de Luxembourg, sur la bourse Suisse (SWX Swiss Exchange), et font l'objet d'un programme *d'American Depositary Shares*.

A la date des présentes, le nombre total d'actions Suez susceptibles d'être créées à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions s'élève à 39 101 997 actions.

Suez a pour objet social la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs, en tous pays par tous moyens et, notamment :

a) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ;

b) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;

c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;

d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer ;

e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés ;

f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la société.

3. Liens de capital entre Gaz de France et Suez :

A la date des présentes :

- Gaz de France détient directement 8 049 212 actions Suez de 2 euros de nominal représentant 0,615 % du capital sur la base des 1 308 941 953 actions existantes à la date des présentes et 0,539% des droits de vote de Suez sur la base des 1 491 841 800 droits de vote existants au 2 juin 2008. Gaz de France s'engage à ne pas acquérir ou céder d'actions Suez supplémentaires entre la date des présentes et la Date de Réalisation de la Fusion.

- Suez détient indirectement 9 800 000 actions Gaz de France de 1 euro de nominal représentant 0,996 % du capital et des droits de vote de Gaz de France sur la base des 983 871 988 actions et droits de vote existants. Suez s'engage à ne pas acquérir d'actions Gaz de France supplémentaires entre la date des présentes et la Date de Réalisation de la Fusion.

4. Gaz de France et Suez n'ont aucun administrateur commun.

II - Motifs et buts de la fusion

L'opération projetée s'inscrit dans un contexte de mutation profonde et accélérée du secteur énergétique en Europe.

Plusieurs traits majeurs caractérisent l'évolution actuelle :

- le renforcement des enjeux géostratégiques liés à la sécurité des approvisionnements énergétiques européens ;
- la hausse, combinée à une forte instabilité, des prix des hydrocarbures ;
- l'ouverture totale des marchés depuis le 1er juillet 2007 ;
- la poursuite de la restructuration du secteur de l'énergie et du mouvement de consolidation de ses acteurs ;
- l'évolution de la demande des consommateurs ;
- la prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique.

Pour réduire leur exposition aux risques liés à cette évolution du secteur énergétique et assurer leur compétitivité à long terme sur le marché, la stratégie actuelle des acteurs consiste notamment :

- à se développer dans les deux secteurs du gaz et de l'électricité en s'appuyant sur un portefeuille d'activités récurrentes (infrastructures) et concurrentielles en respectant les impératifs de gestion séparée de ces activités prévus par les cadres juridiques communautaires et nationaux;
- à optimiser leurs approvisionnements en électricité par le déploiement de moyens de production diversifiés ou de sourcing et en gaz par le développement d'un pôle exploration-production et la conclusion de contrats à long terme avec des producteurs géographiquement diversifiés ;
- à investir dans le gaz naturel liquéfié pour bénéficier d'une plus grande flexibilité et poursuivre la diversification de leur portefeuille de ressources tout en continuant à participer au développement des infrastructures de transit et/ou de GNL en Europe.

La fusion des deux entreprises créera un leader mondial de l'énergie avec un fort ancrage en France et en Belgique. Cette opération industrielle majeure s'appuie sur un projet industriel et social cohérent et partagé. Elle permet d'accélérer l'évolution des deux groupes en fonction des enjeux qui viennent d'être rappelés.

Plus spécifiquement, la logique industrielle de l'opération se décline autour de quatre axes principaux :

- L'atteinte d'une taille mondiale sur les marchés gaziers permettant d'optimiser les approvisionnements ;
- Une forte complémentarité géographique et industrielle permettant de renforcer et d'élargir le champ d'une offre compétitive sur les marchés énergétiques européens ;
- Un positionnement équilibré dans des métiers et des régions obéissant à des cycles différents ;
- Une politique d'investissement renforcée permettant de se positionner favorablement face aux enjeux sectoriels.

Le nouveau groupe s'appuiera sur de fortes positions sur ses marchés domestiques de la France et du Benelux et disposera des moyens financiers et humains nécessaires pour accélérer son développement sur ses marchés domestiques comme à l'international.

La fusion sera précédée des opérations suivantes :

- l'apport soumis au régime juridique des scissions de la totalité des actions composant le capital de Suez Environnement (après fusion par absorption simplifiée par Suez SA de la holding intermédiaire Rivolam et réalisation d'opérations de reclassements internes visant notamment à regrouper au sein de Suez Environnement et de ses filiales les activités du groupe Suez relatives à l'Environnement, conformément à ce qui est décrit en Annexe B du protocole conclu ce jour entre Suez et Gaz de France) par Suez à une société *ad hoc* (ci-après « **Suez Environnement Company** »),
- suivie de la distribution par Suez à ses actionnaires de 65% des actions de Suez Environnement Company. Les actions de Suez Environnement Company seront, après réalisation de la fusion, admises aux négociations sur les marchés Euronext Paris et Euronext Brussels selon les étapes décrites à la section V ci-après.

Cette admission permettra à Suez Environnement Company de bénéficier d'une visibilité accrue en rapport avec la stature et les ambitions du groupe avec un accès direct aux marchés financiers. A la suite de la réalisation de ces opérations, le nouveau groupe issu de la fusion détiendra de manière stable 35% de Suez Environnement Company et participera à un pacte avec certains des principaux actionnaires actuels de Suez futurs grands actionnaires de Suez Environnement Company qui devraient regrouper 47% du capital de Suez Environnement Company[1] et destiné à assurer la stabilité de l'actionnariat de cette société et son contrôle par GDF SUEZ. En conséquence, la participation détenue dans Suez Environnement Company sera consolidée par intégration globale dans les comptes du nouveau groupe issu de la fusion entre Suez et Gaz de France. Cette participation permettra la poursuite de la stratégie du développement dynamique du pôle Environnement. La structure retenue permettra en outre à GDF SUEZ de continuer à développer les partenariats privilégiés entre les métiers de l'environnement et ceux de l'énergie.

Suez et Gaz de France estiment que la fusion génèrera deux grands types de synergies et de gains d'efficacité :

- des économies d'échelle et des réductions de coûts en particulier des approvisionnements (achat d'énergie, mais aussi hors énergie) et des coûts opérationnels (rationalisation des structures et mise en commun de réseaux et de services) ; et
- des effets de complémentarité exploités à travers une offre commerciale améliorée (marques complémentaires, couverture commerciale élargie) et un programme d'investissement efficace (rationalisation et accélération des programmes de développement, possibilité de croissance additionnelle dans de nouveaux marchés géographiques).

Parmi ces gains d'efficacité, certains se matérialiseront à court terme, mais d'autres supposent une mise en œuvre dans la durée avec la mise en place de plates-formes communes et l'optimisation complète des moyens et des structures de la nouvelle organisation.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion (le « **Traité de Fusion** ») ont été établis par Gaz de France et Suez, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2007 ayant fait l'objet d'un rapport par leurs commissaires aux comptes respectifs, et approuvés par leurs assemblées générales respectives en date du 19 mai 2008 et du 6 mai 2008.

Les bilans, comptes de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2007 (consolidés et sociaux) de Gaz de France et Suez figurent respectivement en Annexes 1 et 2 du Traité de Fusion (les « **Comptes de Référence** »).

IV - Méthodes d'évaluation

En application du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, tel que modifié, la fusion par

[1] Sur la base de l'actionnariat de Suez au 30 avril 2008

absorption de Suez par Gaz de France est réalisée sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2007 des éléments d'actif et de passif transmis par Suez, telle que figurant dans les compte sociaux de Suez au 31 décembre 2007.

V - Opérations significatives affectant le capital des sociétés et distributions à intervenir entre la date de signature du présent traité et la Date de Réalisation de la Fusion

Suez :

Outre certaines opérations de reclassement interne au sein du groupe Suez visant notamment à regrouper au sein de Suez Environnement et de ses filiales les activités du groupe relatives à l'Environnement, les opérations suivantes auront lieu préalablement à la Date de Réalisation de la Fusion, sous réserve, le cas échéant, de leur approbation par les organes compétents de Suez :

- L'absorption de la société Rivolam par Suez par voie de fusion simplifiée (la « **Fusion Rivolam** ») ; Rivolam est une société anonyme dont le siège social est situé 16 rue La Ville l'Evêque, 75008 Paris (430 440 586 RCS Paris), intégralement détenue par Suez et qui détient elle-même comme principal actif les actions de la société Suez Environnement.

- La distribution par Suez à ses actionnaires de 65% des actions de Suez Environnement Company (société anonyme dont le siège social est 1 rue d'Astorg 75008 Paris immatriculée sous le n° 433 466 570 RCS Paris) à laquelle auront été apportées préalablement 100% des actions de la société Suez Environnement (société anonyme dont le siège social est 1 rue d'Astorg 75008 Paris immatriculée sous le n°410 118 608 RCS Paris) par voie d'apport soumis au régime juridique des scissions (l' « **Apport-Distribution** »).

 La distribution des actions Suez Environnement Company sera effectuée, dans le cadre des dispositions de l'article 115-2 du Code général des Impôts, par prélèvement sur le poste Prime d'Émission au passif du bilan de Suez. Ces actions seront admises aux négociations sur les marchés Euronext Paris et Euronext Brussels après la réalisation de la fusion.

 Les plans d'options et d'actions gratuites Suez seront ajustés afin de tenir compte de cette distribution, conformément à la loi et aux règlements des différents plans.

 Il est précisé que la délivrance des décisions d'agréments et de suivi d'agrément sollicitées aux fins de soumettre l'Apport-Distribution au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 B et 115-2 du CGI et permettre l'absence de remise en cause, dans le cadre de la fusion, objet des présentes, du bénéfice de ce régime fiscal de faveur a fait l'objet d'un accord de principe par la Direction Générale des Impôts par courriers en date du 3 juin 2008, sous réserve du respect de certaines conditions.

 L'absorption de Rivolam et l'Apport-Distribution seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale de Suez lors de l'assemblée également appelée à approuver la

fusion objet des présentes et ont vocation à se réaliser préalablement à la réalisation de la fusion.

A l'exception des opérations visées ci-dessus, en cas d'opération affectant le capital de Gaz de France ou de Suez ou de distribution par Gaz de France ou Suez décidée ou réalisée entre la date des présentes et la Date de Réalisation de la Fusion, le Traité de Fusion sera résolu de plein droit, sauf accord contraire des parties.

CHAPITRE II

APPORT-FUSION

I - Dispositions préalables

Suez apporte à Gaz de France, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs, à la Date de Réalisation de la Fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif : la fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et dont une description au 31 décembre 2007 figure en Annexe 2) seront transférés à Gaz de France dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion. La comptabilisation dans les comptes de Gaz de France des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007.

En outre, l'apport-fusion de Suez est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions et moyennant les attributions stipulées ci-après.

II - Apport-fusion de Suez

1. Actifs de Suez

Les actifs apportés par Suez à titre de fusion comprennent l'ensemble des actifs de la société dont l'énumération non limitative sur la base des comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007 figure ci-après et sont détaillés en Annexe 2 :

En euros	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Immobilisations incorporelles	34 071 695	18 320 983	15 750 712
Immobilisations corporelles	13 162 584	8 596 409	4 566 175
Immobilisations financières	39 656 909 330	2 751 763 839	36 905 145 491
Dont Participations	38 203 586 120	2 509 397 987	35 694 188 133
Dont Autres titres immobilisés	1 204 180 261	396 800	1 203 783 461
Dont Créances rattachées à des participations	240 716 265	240 713 686	2 579
Dont Autres immobilisations financières	8 426 684	1 255 365	7 171 319
Actif circulant	777 736 888	12 616 492	765 120 396
Comptes de régularisation actifs et écarts de conversion	46 415 236	0	46 415 236
Montant total au 31/12/2007 des actifs de Suez apportés	40 528 295 733	2 791 297 723	37 736 998 010

Le montant total au 31 décembre 2007 des Actifs de Suez transférés s'élève donc à :	
Valeur brute	40 528 295 733 euros
Amortissements et provisions	2 791 297 723 euros
Valeur nette	**37 736 998 010 euros**

2. Passifs de Suez

L'apport-fusion de Suez est consenti et accepté moyennant la prise en charge par Gaz de France, en l'acquit de la société absorbée, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir sur la base des comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007 les principaux éléments suivants, dont le détail est donné en Annexe 2 :

	En euros
Provisions pour risques et charges	249 685 167
Dettes financières	499 625 668
Dettes d'exploitation	145 444 149
Dettes diverses	4 572 634
Comptes de régularisation et écarts de conversion	44 504 054
Montant total au 31/12/2007 du passif pris en charge	**943 831 672**

Le montant au 31 décembre 2007 du passif pris en charge s'élève donc à :	
Valeur nette	**943 831 672 euros**

L'ACTIF NET APPORTE PAR SUEZ S'ÉLÈVE DONC A

36 793 166 338 euros

3. <u>Retraitements liés aux opérations de restructuration de la période intercalaire visée à la section V du chapitre I</u>

Ainsi qu'il a été indiqué dans la section V du chapitre I, plusieurs opérations de restructuration auront lieu préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes.

3.1 <u>Reclassements internes préalables</u>

Un certain nombre de reclassements internes au groupe Suez ont été ou seront réalisés au profit de Suez Environnement et ses filiales préalablement à la réalisation de l'opération. Les opérations réalisées par Suez après le 31 décembre 2007 seront comptabilisées dans les comptes de Gaz de France au titre des opérations de la période intercalaire opérées par Suez.

3.2 Fusion par absorption simplifiée de Rivolam par Suez

Préalablement à la réalisation de la fusion par absorption de Suez par Gaz de France, Suez absorbera par voie de fusion simplifiée sa filiale à 100 % Rivolam. L'ensemble des actifs de Rivolam composés quasi-exclusivement d'actions Suez Environnement et des passifs de Rivolam seront ainsi transférés à Suez immédiatement avant la fusion objet des présentes. Cette fusion sera réalisée à la valeur nette comptable et prendra effet rétroactivement aux plans comptable et fiscal à la date du 1er janvier 2008.

Le bilan de Rivolam au 31 décembre 2007 (le « **Bilan Rivolam** ») figure en Annexe 2bis.

Cette opération sera comptabilisée dans les comptes de Gaz de France au titre des opérations de la période intercalaire opérées par Suez. Il est précisé que sa réalisation sera sans effet sur les capitaux propres de Suez. Le mali technique résultant de la différence entre la valeur de l'actif net apporté par Rivolam et la valeur définitive des titres de Rivolam dans les livres de Suez, soit 714 957 952 euros fera l'objet d'une inscription en actif incorporel dans les livres de Gaz de France dans le cadre de la reprise des opérations de la période intercalaire.

3.3 Apport par Suez à Suez Environnement Company de l'intégralité de sa participation dans Suez Environnement et distribution de 65 % des actions Suez Environnement Company par Suez à ses actionnaires

A la suite de la fusion-absorption de Rivolam, Suez apportera l'intégralité de sa participation dans Suez Environnement à Suez Environnement Company par voie d'apport soumis au régime juridique des scissions. Cette opération sera réalisée à la valeur nette comptable et rétroactive aux plans comptable et fiscal au 1er janvier 2008.

Cette opération sera comptabilisée dans les comptes de Gaz de France au titre des opérations de la période intercalaire opérées par Suez. Il est précisé que sa réalisation sera sans effet sur les capitaux propres de Suez compte-tenu de la réalisation de l'opération en valeur nette comptable. En effet, les titres Suez Environnement Company remis en échange de l'apport des actions Suez Environnement seront comptabilisés à la même valeur que celle qu'avaient les titres Suez Environnement dans les livres de Suez, le mali technique dégagé au titre de la fusion absorption de Rivolam par Suez étant maintenu dans les comptes de Suez.

Immédiatement à la suite de la réalisation de l'apport et préalablement à la réalisation de la fusion objet des présentes, une quote-part des actions Suez Environnement Company émises en rémunération de l'apport représentant 65 % du capital de Suez Environnement Company à la date de réalisation de la distribution seront distribuées par Suez à ses actionnaires (autres qu'elle même) au pro rata de leur participation dans le capital.

Sous réserve de la délivrance des agréments fiscaux sollicités aux fins de soumettre l'apport et la distribution susvisés au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 B et 115-2 du CGI, laquelle a fait l'objet d'un accord de principe par la Direction Générale des Impôts par courriers en date du 3 juin 2008, la distribution ainsi envisagée viendra réduire l'actif net apporté par Suez de la quote-part ainsi distribuée de la valeur comptable des titres de Suez Environnement Company dans les livres de Suez et de la quote-part du mali technique relatif aux actions Suez Environnement Company ainsi distribuées.

4	**Valeur de l'actif net apporté par Suez au 31 décembre 2007 retraité notamment des opérations de la période intercalaire visées au 3 ci-dessus**	
Valeur de l'actif net apporté par Suez au 31 décembre 2007 :		36 793 166 338 euros
Auquel il convient d'ajouter le prix d'émission des augmentations de capital depuis le 1er janvier 2008		47 810 633 euros
Duquel il convient de retrancher la valeur comptable des titres Suez en auto-détention postérieurement au 31 décembre 2007		1 456 840 674 euros
Duquel il convient de retrancher le montant des distributions de dividendes effectuées par Suez au titre de l'exercice 2007		1 728 994 451 euros
Duquel il convient de retrancher le montant de la distribution des titres de Suez Environnement Company (augmenté de la quote-part du mali technique relatif aux actions Suez Environnement Company distribuées) qui seront attribués aux actionnaires de Suez préalablement à la réalisation de la fusion, conformément à la section V du chapitre I ci-dessus, sous réserve de son approbation par l'assemblée générale.		4 467 539 790 euros
L'ACTIF NET APPORTE A GAZ DE FRANCE S'ÉLÈVE DONC A		**29 187 602 056 euros**

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion proposée aux actionnaires de Suez et de Gaz de France est fixée à vingt et une (21) actions Gaz de France pour vingt deux (22) actions Suez. Les modalités de détermination de la parité sont détaillées en Annexe 3.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange (i) des actions auto-détenues par Suez ni (ii) des actions Suez détenues par Gaz de France. A la date des présentes, Suez détient 35 724 397 actions Suez et Gaz de France détient 8 049 212 actions Suez.

En conséquence, en application du rapport d'échange de 22 actions Suez contre 21 actions Gaz de France visé ci-dessus, 1 207 660 692 actions nouvelles Gaz de France de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par Gaz de France à titre d'augmentation de son capital de 1 207 660 692 euros.

Les actions nouvellement créées seraient attribuées aux propriétaires des 1 265 168 344 actions composant le capital de Suez à la date des présentes, proportionnellement à leur participation au capital, déduction faite des 35 724 397 actions Suez en auto-détention et des 8 049 212 actions Suez détenues par Gaz de France. Il est précisé que la mise en œuvre du

programme de rachat d'actions Suez a été suspendue le 28 mai 2008 après la séance de bourse, que l'exercice des options de souscription Suez a été suspendu le 22 mai 2008 après la séance de bourse.

Le capital de Gaz de France serait alors porté de 983 871 988 euros à 2 191 532 680 euros.

Les actionnaires de Suez possédant un nombre insuffisant d'actions Suez pour obtenir un multiple de 21 actions Gaz de France devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Suez nécessaires à cet effet. Afin de faciliter ce processus, les actions Suez formant rompus seront maintenues aux négociations sur le marché Euronext Paris pendant une période de trois (3) mois à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, puis sur le compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés pendant une période additionnelle de vingt (20) mois.

En outre, les actions Suez formant rompus seront maintenues aux négociations sur le marché Euronext Brussels pendant une période de trois (3) mois à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, puis sur le compartiment des valeurs temporaires des marchés réglementés pendant une période additionnelle de vingt (20) mois.

Gaz de France s'engage à prendre en charge jusqu'à l'expiration de la période de 3 mois à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, les frais de courtage et la TVA y afférente supportés par chaque actionnaire de Suez, dans la limite de 8 euros (TTC) et de 21 actions Suez par compte-titres d'actionnaire à raison (i) de la vente des actions formant rompus dont il restera propriétaire à la Date de Réalisation de la Fusion ou, le cas échéant (ii) de l'achat d'actions formant rompus lui permettant, compte tenu du nombre d'actions formant rompus dont il restera propriétaire à la Date de Réalisation, de se voir attribuer 21 actions Gaz de France.

Conformément à l'article L. 228-6 du Code de commerce, sur décision du Conseil d'administration de Gaz de France, Gaz de France pourra vendre selon les modalités réglementaires applicables les actions nouvelles Gaz de France émises en rémunération de la fusion dont les ayants droit n'auront pas demandé la délivrance, à la condition d'avoir procédé deux ans au moins à l'avance, à une publicité selon les modalités réglementaires applicables.

A dater de cette vente, les titulaires d'actions Suez ne pourront plus prétendre qu'à la répartition en espèces du produit net de la vente des actions Gaz de France non réclamées complété, le cas échéant, du montant des dividendes, acomptes et distributions de réserves (ou assimilé), qui auraient été mis en paiement sur ces actions avant leur cession dans les conditions décrites à l'alinéa précédent.

Les titulaires d'actions Suez seront informés que Gaz de France tiendra le produit net de la vente des actions Gaz de France complété, le cas échéant, du montant des dividendes, acomptes, et distributions de réserves (ou assimilé) non prescrits, qui auraient été mis en paiement sur ces actions à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué dans un établissement de crédit (les sommes correspondant aux dividendes, acomptes, et distributions de réserves (ou assimilé) éventuellement versés ne peuvent être réclamées que pendant un délai de 5 ans à compter de leur date de mise en paiement). Une fois le délai de 10 ans expiré, les sommes seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les ayants droit durant une période de 20 ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

V - Prime de fusion

La prime de fusion (la « **Prime de Fusion** ») est égale à la différence entre :

• le montant de la quote-part (hors actions auto-détenues) correspondant aux actions non détenues par Gaz de France, de l'actif net apporté par Suez avant les retraitements liés aux distributions de la période intercalaire, diminuée de l'intégralité desdites distributions, s'élevant à	28 963 905 475 euros

Et

• le montant de l'augmentation de capital destinée à être attribuée aux actionnaires	1 207 660 692 euros
Prime de Fusion	27 756 244 783 euros

La Prime de Fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires. De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de Gaz de France appelée à approuver le projet de fusion, d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à tout prélèvement sur la Prime de Fusion en vue (i) de reconstituer, au passif de la société, les réserves et provisions réglementées existant au bilan de Suez, (ii) d'imputer sur la Prime de Fusion tous les frais, droits et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion, (iii) de prélever sur ladite Prime de Fusion les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et (iv) d'annuler les distributions reçues de Suez par Gaz de France sur la période intercalaire (c'est-à-dire entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation de la Fusion).

VI - Mali de fusion

Il résultera de l'annulation des actions Suez détenues par Gaz de France un mali de fusion de 32 385 223 euros :

Le montant de la quote-part (hors actions auto-détenues) correspondant aux actions détenues par Gaz de France, de l'actif net apporté par Suez avant les retraitements liés aux distributions de la période intercalaire s'élevant à	223 696 581 euros
La valeur nette comptable des actions Suez détenues par Gaz de France s'élevant à	256 081 804 euros
La différence représente le mali de fusion, qui s'élève à	32 385 223 euros

Ce mali de fusion sera, compte tenu de sa nature, inscrit à l'actif du bilan de Gaz de France en immobilisations incorporelles. Il fera en outre l'objet d'une affectation extracomptable aux différents actifs apportés, la cession éventuelle ultérieure de l'un de ces actifs devant entraîner la reprise en résultat de la quote-part du mali de fusion qui lui était affectée.

VII - Date d'effet

En application de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les Parties, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement aux plans comptable et fiscal le 1er janvier 2008 (la « **Date d'Effet** »), soit antérieurement à la date à laquelle la fusion sera soumise aux assemblées générales de Suez et Gaz de France, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par Suez à compter du 1er janvier 2008 jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de Gaz de France, ces opérations étant considérées comme accomplies par Gaz de France.

VIII - Propriété - Jouissance

Gaz de France sera propriétaire des biens apportés et en aura la jouissance à compter de la Date de Réalisation de la Fusion. A compter de cette date, Gaz de France sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'Absorbée.

Les 1 207 660 692 actions nouvelles Gaz de France émises en rémunération de l'apport-fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividende ou de réserve (ou assimilé) décidée postérieurement à leur émission.

Elles seront créditées aux nouveaux actionnaires dans les meilleurs délais à compter de la Date de Réalisation de la Fusion. Elles seront, à compter de leur création, entièrement assimilées aux actions Gaz de France existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts. Elles donneront donc droit, sans distinction, au paiement de la même somme lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société Gaz de France ou lors de sa liquidation, sous réserve des prélèvements et retenues à la source de toute nature devant être effectuées en application de la loi et de la réglementation en vigueur.

Aucun droit de vote double ne sera attaché aux actions nouvelles Gaz de France remises dans le cadre de la fusion, Gaz de France n'ayant pas institué de système de droits de vote double.

En outre, les actions nouvelles Gaz de France seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de Gaz de France rémunérant l'apport-fusion de Suez, conformément à l'article L.228-10 du Code de commerce, et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris SA.

Les actions existantes et nouvelles Gaz de France feront également l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Brussels, ainsi qu'à la cote officielle du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les porteurs actuels de certificats représentatifs d'actions (« **C.R. actions** ») Suez devront remettre leurs C.R. actions Suez à Euroclear France, via leur intermédiaire financier habituel, afin de recevoir un nombre d'actions nouvelles Gaz de France déterminé selon la parité de fusion fixée à la section III. Comme tout actionnaire, les porteurs de CR actions Suez représentant des actions formant rompus devront faire leur affaire personnelle de la vente ou

de l'achat du nombre de titres nécessaires à cet effet (au besoin en dématérialisant leurs titres).

Les actions nouvelles Gaz de France émises dans le cadre de la fusion ne pourront pas être détenues sous forme de C.R. actions.

Les porteurs de Strips VVPR Suez recevront un nombre de Strips VVPR Gaz de France déterminé selon la parité de fusion fixée à la section III. Ceux possédant un nombre insuffisant de Strips VVPR Suez pour exercer la totalité de leurs droits devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre de titres nécessaires à cet effet. Afin de faciliter ce processus, les strips VVPR Suez formant rompus seront maintenus aux négociations sur le marché Euronext Brussels pendant une période de trois (3) mois à compter de la Date de Réalisation de la Fusion. A l'issue de cette période de 3 mois, les Strips VVPR Suez ne pourront plus être échangés que de gré à gré. En outre, les échanges de Strips VVPR Suez contre des Strips VVPR Gaz de France ne pourront plus être effectués à partir de la date de la vente des actions Gaz de France non attribuées dans le cadre de la fusion décrite au IV ci-dessus. Les frais supportés par les porteurs de Strips VVPR Suez resteront à leur charge.

CHAPITRE III

CHARGES ET CONDITIONS

I- Enoncé des charges et conditions

1. Gaz de France prendra les biens apportés par Suez dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre Suez, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations ou des constructions, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, vices du sol ou du sous-sol, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance, erreur dans la désignation, les numéros de cadastre et des registres concernés pour les immeubles sis à l'étranger et la contenance indiqués.

2. Gaz de France sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Suez (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).

3. Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de Suez sont consentis et acceptés moyennant la charge pour Gaz de France de payer en l'acquit du passif de Suez, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de Gaz de France, l'intégralité du passif de Suez, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale Gaz de France prendra en charge l'intégralité du passif de Suez, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation de la Fusion. En particulier, Gaz de France sera subrogée à Suez dans tous les droits et obligations relatifs aux titres d'emprunts émis par Suez. Gaz de France subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge. Elle sera tenue également et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de caution, avals et garanties pris par Suez (tant pour les dettes nées que les dettes futures) et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés y afférents.

4. Il est précisé ici que le montant du passif de Suez tel qu'il résulte des comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007 dans les Comptes de Référence, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

5. Les options de souscription d'actions octroyées par Suez avant la réalisation de la fusion et non exercées à la Date de Réalisation de la Fusion (« **n 1** ») seront ajustées pour tenir compte, sous réserve de son approbation, de la distribution des actions Suez Environnement Company décrite au V du chapitre I (la « **Distribution** »), à intervenir préalablement à la réalisation de l'opération de fusion, en application des dispositions des articles L.225-181 et L.228-99 du Code de Commerce.

 A cet effet, conformément aux articles R.225-137 et R.228-91 du Code de commerce, pour chacun des bénéficiaires des plans d'options:

- le prix d'exercice des options sera ajusté par application de la formule suivante :

 ***p 2** = le Prix d'exercice des options de souscription avant la Distribution (« **p 1** ») x [1- (montant de la Distribution par action Suez / valeur de l'action Suez avant la Distribution)]*

 étant précisé, que pour les besoins de cet ajustement, il sera retenu :

 - pour le "montant de la Distribution par action Suez", le quart de la moyenne pondérée des cours de l'action Suez Environnement Company lors de ses 15 premiers jours de négociation sur le marché Euronext Paris ; et

 - pour la "valeur de l'action Suez avant la Distribution", conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 3°du Code de commerce, la moyenne pondérée des cours de l'action Suez sur le marché Euronext Paris sur la période des trois (3) séances de bourse précédant la date de réalisation de la Distribution.

 Le prix d'exercice des options ainsi ajusté sera arrondi au centième d'euro le plus proche.

- Le nombre d'actions sous options ajusté (« **n 2** ») sera calculé comme suit :

 n 2 = n 1 X p 1 / p 2

 de telle sorte que le produit du nombre d'options multiplié par le prix d'exercice avant et après ajustement reste constant.

6. Les options de souscription d'actions octroyées par Suez ainsi ajustées conformément au paragraphe 5 du présent Article seront reportées sur les actions de l'Absorbante, le nombre total d'actions sous option et le prix d'exercice de ces dernières étant ajustés pour tenir compte du rapport d'échange visé au III du chapitre II ci-avant, selon les modalités suivantes :

 - le nombre d'actions Gaz de France auquel chaque porteur d'options pourra souscrire au titre d'un même plan d'options de souscription correspondra au nombre d'actions Suez auquel il aurait pu souscrire au titre de ce plan post ajustement décrit au paragraphe 5 du présent Article, multiplié par le ratio d'échange visé au III du chapitre II applicable aux actionnaires de Suez dans le cadre de la fusion, le nombre ainsi obtenu étant arrondi au nombre entier supérieur,

 - le prix de souscription par action Gaz de France sera égal au prix de souscription par action pour chaque action Suez post-ajustement décrit au paragraphe 5 du présent Article divisé par le ratio d'échange visé au III du chapitre II applicable aux actionnaires, le prix de souscription ainsi obtenu étant arrondi au centime d'euro le plus proche, les autres termes des plans d'options de souscription d'actions, à cette date, demeurant inchangés.

7. Le nombre d'actions gratuites attribuées par Suez et en cours de période d'acquisition à la Date de Réalisation de la Fusion sera ajusté en application des stipulations des

règlements des plans d'attribution d'actions gratuites Suez pour tenir compte, sous réserve de son approbation, de la Distribution à intervenir préalablement à la réalisation de l'opération de fusion.

A cet effet, pour chacun des bénéficiaires des plans d'attribution gratuite la formule suivante sera appliquée, conformément aux règlements des plans d'attribution d'actions

Nombre d'actions Suez attribuées avant la Distribution x [1 / (1 – montant de la Distribution par action Suez / valeur de l'action Suez avant la Distribution)],

étant précisé, que pour les besoins de cet ajustement, il sera retenu :

- pour le "montant de la Distribution par action Suez", le quart de la moyenne pondérée des cours de l'action Suez Environnement Company lors de ses 15 premiers jours de négociation sur le marché Euronext Paris ; et

- pour la valeur de l'action Suez avant la Distribution, conformément aux termes des Plans, la moyenne pondérée des cours de l'action Suez sur le marché Euronext Paris sur la période des trois (3) séances de bourse précédant la date de réalisation de la Distribution.

8. En application de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, Gaz de France sera substituée de plein droit à Suez dans ses obligations envers les bénéficiaires d'attribution d'actions gratuites Suez. Les droits des bénéficiaires tels qu'ajustés en application du paragraphe 7 du présent Article, seront donc reportés sur des actions de l'Absorbante selon la parité de fusion visée au III du Chapitre II du présent Article, selon les modalités suivantes : le nombre d'actions Gaz de France auquel chaque bénéficiaire aurait droit dans le cadre d'un même plan d'attribution correspondra au nombre d'actions Suez auquel il aurait pu prétendre au titre de ce plan multiplié par le ratio d'échange applicable aux actionnaires visé au III du chapitre II, le nombre ainsi obtenu étant arrondi au nombre entier le plus proche.

 Par ailleurs, Gaz de France s'engage expressément à reprendre les engagements de Suez vis-à-vis des salariés de son groupe au titre de l'accord du 3 juillet 2007.

9. Enfin, Gaz de France prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion mais qui ne se révèleraient qu'après cette date.

10. Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours à la Date de Réalisation de la Fusion, entre Suez et ses salariés subsisteront entre Gaz de France et lesdits salariés.

11. L'Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, au lieu et place de l'Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

12. Gaz de France supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

13. Gaz de France exécutera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, sans recours contre l'Absorbée.

14. L'Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires.

15. Gaz de France sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement l'Absorbée à tout tiers ou toute administration pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à Suez.

16. L'Absorbante fera son affaire personnelle, le cas échéant, de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, Suez s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats et autorisations ou permissions administratives.

17. Par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, les valeurs mobilières et droits détenus par Suez dans des sociétés tierces comprises dans l'apport-fusion ou autres entités seront transférés au profit de Gaz de France, laquelle deviendra directement actionnaire ou associé de ces sociétés ou détentrice et/ou titulaire de telles valeurs ou droits, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles applicables. Suez se conformera aux dispositions législatives, réglementaires, statutaires et contractuelles relatives à la transmissibilité de ces valeurs mobilières et de ces droits notamment celles relatives aux agréments et droits de préemption. Suez, ou, le cas échéant, Gaz de France, notifiera à tout tiers la transmission de valeurs mobilières par voie de fusion conformément aux dispositions applicables dans chaque cas.

Il est précisé que le défaut d'agrément, pour les cas où un tel agrément serait juridiquement requis, ne saurait en aucune façon compromettre la validité de la présente fusion et du présent Traité de Fusion ; en outre, en cas d'exercice du droit de préemption, l'apport-fusion portera sur le prix de cession des titres préemptés.

Gaz de France fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures qui lui seront apportés.

18. Gaz de France remplira toutes formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés notamment ceux visés aux Annexes 4 et 5 (annexes à jour à la date des présentes) et à

l'exception, le cas échéant, de ceux ayant été transférés dans le cours normal des affaires ou dans le cadre de la réalisation des opérations décrites à la section V du chapitre I, tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Traité de Fusion.

19. Gaz de France sera substituée à Suez dans tous les droits et obligations au titre du droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location, domiciliation…) de biens immobiliers dont Suez est titulaire et acquittera les loyers correspondants.

20. Gaz de France souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens immobiliers apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, sans recours contre Suez et sans que la présente clause puisse ni conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi applicable.

21. Les immeubles de Suez tels que décrits à l'Annexe 4 (annexe à jour à la date des présentes), à l'exception, le cas échéant, de ceux ayant été transférés dans le cours normal des affaires ou dans le cadre de la réalisation des opérations décrites à la section V du chapitre I, seront transmis en toute propriété, ainsi que tous bénéfices à toutes promesses de ventes rattachées aux crédits-baux tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve. Il est précisé que les immeubles par destination de Suez sont inclus dans le patrimoine transmis.

Après réalisation des conditions suspensives visées ci-après, le Traité de Fusion ou un extrait de cet acte fera l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître André Pône (SCP Thibierge), notaire à Paris, avec reconnaissance d'écriture et de signature afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique.

En vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière prescrites par le décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, Maître André Pône (SCP Thibierge) établira les actes complémentaires contenant la désignation et l'origine de propriété des biens immobiliers compris dans l'apport-fusion de l'Absorbée.

Toutes les formalités nécessaires relatives à la transmission des immeubles de Suez situés à l'étranger seront accomplies en temps utile, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables dans chacun des pays concernés.

22. En ce qui concerne les marques et noms de domaines tels que décrits en Annexe 5 (annexe à jour à la date des présentes) ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle de Suez, Gaz de France disposera seule de la propriété et de tous les droits y afférents, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion à l'exception, le cas échéant, des marques, noms de domaines et autres droits de propriété intellectuelle ayant été transférés dans le cours normal des affaires ou dans le cadre de la réalisation des opérations décrites à la section V du chapitre I.

En conséquence, à compter de cette date, Gaz de France aura seule le droit d'utiliser et d'exploiter librement lesdits marques, noms de domaines et autres droits de propriété intellectuelle, comme bon lui semblera sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant précisé que Gaz de France sera substituée et

subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers.

23. Les dispositions du décret n°2007-1790 du 20 décembre 2007 instituent une action spécifique de l'Etat au capital de Gaz de France SA.

II - Pour cet apport-fusion, Suez prend les engagements ci-après :

1. L'Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité selon le cours normal de ses affaires (à l'exception des actes et décisions devant intervenir avant la fusion dans le cadre de la réalisation des opérations détaillées au chapitre I section V du présent document ou de ceux résultant des obligations légales liées à la mise en œuvre de la fusion en ce qui concerne les titres d'emprunt émis par Suez).

2. Dans ce cadre et sous les mêmes exceptions que celles visées au 1 ci-dessus, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, Suez s'oblige en particulier à (i) ne pas effectuer sans l'accord préalable de l'Absorbante d'acte de disposition relatif à son patrimoine social d'un montant par opération supérieur à cinq cent millions d'euros, (ii) ne pas contracter d'emprunts d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à un milliard et demi d'euros sans le même accord, lequel ne pourra dans tous les cas être refusé par l'Absorbante sans juste motif, à (iii) ne pas effectuer, sans en avoir préalablement informé l'Absorbante, d'acte de disposition relatif à son patrimoine social d'un montant par opération supérieur à deux cent millions d'euros.

3. L'Absorbée s'oblige à entreprendre, dans les délais requis, le cas échéant en collaboration avec l'Absorbante, les démarches nécessaires en vue d'obtenir les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires ou utiles pour assurer valablement la transmission des biens apportés, et à fournir à Gaz de France tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans le présent apport-fusion et l'entier effet des présentes conventions. Suez devra, à première demande de Gaz de France, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du présent acte et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits apportés, et notamment des sûretés et garanties transmises, et devra également remettre tous titres et pièces en sa possession concernant ces biens et droits apportés.

III - Gaz de France prend pour sa part les engagements suivants :

1. L'Absorbante s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité selon le cours normal de ses affaires à l'exception des actes devant intervenir avant la fusion et détaillés au chapitre I section V du présent document.

2. Dans ce cadre, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, Gaz de France s'oblige en particulier à (i) ne pas effectuer sans l'accord préalable de l'Absorbée d'acte de

disposition relatif à son patrimoine social d'un montant par opération supérieur à cinq cent millions d'euros, (ii) ne pas contracter d'emprunts d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à un milliard et demi d'euros sans le même accord, lequel ne pourra dans tous les cas être refusé par l'Absorbée sans juste motif, à (iii) ne pas effectuer, sans en avoir préalablement informé l'Absorbée, d'acte de disposition relatif à son patrimoine social d'un montant par opération supérieur à deux cent millions d'euros.

3. L'Absorbante s'engage à coopérer avec l'Absorbée en vue d'effectuer toute démarche nécessaire ou utile à la réalisation de l'opération et, d'une manière générale, en vue de la bonne exécution de la présente opération.

CHAPITRE IV

CONDITIONS SUSPENSIVES

1. La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'assemblée générale de Suez et réalisation de la fusion par absorption de la société Rivolam ;

- Approbation par les assemblées générales de Suez et de Suez Environnement Company et réalisation de l'apport d'actions Suez Environnement à Suez Environnement Company ;

- Approbation par l'assemblée générale de Suez et réalisation de la distribution de 65% des actions Suez Environnement Company ;

- Signature du pacte d'actionnaires concernant Suez Environnement Company;

- Décision d'Euronext Paris autorisant l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions de Suez Environnement Company ;

- Approbation par l'assemblée générale mixte de Suez du présent Traité de Fusion, et notamment la dissolution sans liquidation de Suez en résultant ;

- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Gaz de France et de l'augmentation de capital y afférente, telle qu'elle est stipulée au présent Traité de Fusion ;

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Gaz de France de la reprise des obligations de Suez au titre des options de souscription d'actions et des actions gratuites, ainsi que la suppression, le cas échéant, du droit préférentiel de souscription correspondant ;

- Entrée en vigueur de l'arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi fixant les modalités de l'opération (fixation de la parité et reprise des plans d'options), pris sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts ;

- Publication des objectifs de l'accord de coopération industrielle, commerciale et financière entre Gaz de France et Suez.

La réalisation de ces conditions suspensives pourra être établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés et notamment pour certaines d'entre elles par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée générale de Gaz de France ou le cas échéant, du conseil d'administration de Gaz de France.

2. Date de Réalisation de la Fusion

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus, la fusion sera réalisée à zéro heure le jour de l'admission aux négociations des actions Suez Environnement Company sur le marché Euronext Paris tel qu'indiqué dans l'avis d'admission d'Euronext Paris (la « **Date de Réalisation de la Fusion** »). La réalisation de la fusion interviendra immédiatement après la réalisation de la Fusion Rivolam, puis de l'Apport-Distribution, l'admission aux négociations des actions Suez Environnement Company intervenant quant à elle, le même jour à l'ouverture du marché Euronext Paris.

Suez sera dissoute de plein droit dès la réalisation de la fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de Suez du fait de la transmission à Gaz de France de la totalité de l'actif et du passif de Suez.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions suspensives ci-dessus, le 31 décembre 2008 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

CHAPITRE V

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Il est expressément convenu entre les Parties qu'aucune action en indemnisation fondée sur l'inexactitude des déclarations ci-dessous ne pourra être exercée postérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion.

L'Absorbée déclare qu'à la date des présentes :

1. Ni elle ni aucune de ses filiales énumérées en Annexe 6 (ci-après les « **Filiales Importantes de Suez** ») n'est et n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;

2. Sous réserve des opérations visées à la Section V du chapitre I et de leurs conséquences, elle a la capacité de disposer de ses droits et biens d'une valeur comptable individuelle supérieure à 50 millions d'euros ;

3. Aucun des actifs comptabilisés au bilan de ses comptes sociaux au 31 décembre 2007 pour un montant individuel supérieur à cent millions d'euros n'est grevé d'une hypothèque ou d'un nantissement ;

4. Elle ne fait pas l'objet de poursuites pouvant interdire ou entraver significativement l'exercice de son activité telle qu'elle est exercée aujourd'hui ;

5. Sous réserve des opérations visées à la Section V du chapitre I et de leurs conséquences, les participations apportées par Suez d'une valeur comptable individuelle (au 31 décembre 2007) supérieure à 50 millions d'euros énumérées parmi les immobilisations financières sont de libre disposition et ne sont grevées d'aucun nantissement ;

6. Son patrimoine immobilier ainsi que celui des Filiales Importantes de Suez ne fait l'objet d'aucune procédure d'expropriation ;

7. A la date du 29 mai 2008, elle n'a pas consenti de caution, aval ou garantie, ni n'est tenue par aucun engagement hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros qui ne soit pas pris en compte dans les annexes de ses comptes sociaux au 31 décembre 2007, à l'exception de ce qui figure en Annexe 7 ;

8. A sa connaissance, les comptes consolidés de Suez Environnement S.A. au 31 décembre 2006 et la note de passage explicative figurant en annexe B du protocole signé ce jour entre Suez et Gaz de France reflètent de manière adéquate les actifs et passifs contenus dans le Pôle Environnement de Suez à cette date ;

9. Aucun autre élément d'actif ou de passif que ceux décrits dans la note sur le périmètre de Suez Environnement Company figurant en annexe B du protocole signé ce jour entre Suez et Gaz de France ne sera transféré de Suez S.A. (ou ses filiales) vers Suez

Environnement Company et aucun élément d'actif ou de passif ne sera transféré de Suez Environnement Company vers Suez S.A. (ou ses filiales).

L'Absorbante déclare qu'à la date des présentes :

1. Ni elle ni aucune de ses filiales énumérées en Annexe 8 (ci-après les « **Filiales Importantes de Gaz de France** ») n'est et n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;

2. Elle a la capacité de disposer de ses droits et biens d'une valeur comptable individuelle supérieure à 50 millions d'euros, à l'exception des ouvrages en concession ;

3. Aucun des actifs comptabilisés au bilan de ses comptes sociaux au 31 décembre 2007 pour un montant individuel supérieur à cent millions d'euros n'est grevé d'une hypothèque ou d'un nantissement ;

4. Elle ne fait pas l'objet de poursuites pouvant interdire ou entraver significativement l'exercice de son activité telle qu'elle est exercée aujourd'hui ;

5. A l'exception (i) de la participation détenue par Gaz de France dans GRTgaz dont la disposition est encadrée par les dispositions de l'article 12 de la loi 2004-803 du 9 août 2004 tel que modifié par la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et (ii) des dispositions du décret n°2007-1790 du 20 décembre 2007 instituant une action spécifique de l'Etat au capital de Gaz de France SA, les participations détenues par Gaz de France et dont la valeur comptable individuelle (au 31 décembre 2007) est supérieure à 50 millions d'euros sont de libre disposition et ne sont grevées d'aucun nantissement ;

6. Son patrimoine immobilier ainsi que celui des Filiales Importantes de Gaz de France ne fait l'objet d'aucune procédure d'expropriation ;

7. A la date du 29 mai 2008 (ou à toute autre date précisée dans l'Annexe 9), elle n'a pas consenti de caution, aval ou garantie, ni n'est tenue par aucun engagement hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros qui ne soit pas pris en compte dans les annexes de ses comptes sociaux au 31 décembre 2007, à l'exception de ce qui figure en Annexe 9.

CHAPITRE VI

DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Dispositions plus spécifiques

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du code général des impôts (ci-après le « **CGI** »).

La formalité sera donc requise sous le bénéfice d'un droit fixe de 500 euros.

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du CGI.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits, depuis la Date d'Effet, par l'exploitation de l'Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de l'Absorbante.

En conséquence, l'Absorbante s'engage notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez l'Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, ainsi que les provisions réglementées (notamment la provision pour investissement) dont l'imposition se trouve différée en vertu d'un texte spécial du code général des impôts (article 210 A-3.a. du CGI) ;

- à se substituer à l'Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du CGI) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée (article 210 A-3.c. du CGI) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée (article 210 A-3.e. du CGI) ;

En application de l'article 145 1.c. 2ème alinéa, les titres de participation de l'Absorbée sont réputés acquis par l'Absorbante à compter de leur date de souscription ou d'acquisition par l'Absorbée pour le calcul du délai de conservation prévu au 1er alinéa du même article exigé pour bénéficier du régime des sociétés mère et filiale.

L'Absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies I du CGI et renseignera le registre des immobilisations prévu à l'article 54 septies II du CGI.

L'Absorbée établira, dans les 60 jours de la date de publication de la fusion dans un journal d'annonces légales, la déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du CGI et y joindra l'état prévu à l'article 54 septies I du CGI.

D'une manière générale et à compter de la Date de Réalisation, l'Absorbante se substituera à l'Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, notamment en application des dispositions de l'article 210 B bis du CGI.

Des demandes d'agrément et de suivi d'agrément ont été formulées auprès de la Direction Générale des Impôts aux fins de solliciter notamment :

- le transfert d'une partie des déficits de l'Absorbée à l'Absorbante sur le fondement des dispositions des articles 223 I 5 et 223 I 6 du CGI ;

- le transfert d'une partie des déficits de l'Absorbée à Suez Environnement Company sur le fondement des dispositions des articles 223 I 5 et 223 I 7 du CGI ;

- l'application du régime de faveur prévu aux articles 210 B et 115-2 du CGI à l'opération d'Apport Distribution et le maintien de son bénéfice dans le cadre de la fusion, objet des présentes.

La délivrance des agréments et décisions de suivi d'agréments susvisés a fait l'objet d'un accord de principe par la Direction Générale des Impôts par courriers en date du 3 juin 2008, sous réserve du respect de certaines conditions.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

En application de l'article 257 bis du CGI., les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257, réalisées entre l'Absorbée et l'Absorbante, toutes deux redevables de la TVA, lors de la fusion sont dispensées de TVA.

L'Absorbante est réputée continuer la personne de l'Absorbée. En conséquence, elle opérera les régularisations de déductions dans les mêmes conditions que l'Absorbée aurait été tenue d'y procéder si elle avait poursuivi son activité.

L'Absorbée et l'Absorbante porteront le montant hors taxe de l'apport sur leur déclaration de chiffre d'affaires du mois de juillet 2008.

L'Absorbée déclare transférer à l'Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera

juridiquement d'exister. Ainsi, elle s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent Traité de Fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

D/ Taxe d'apprentissage et participation des employeurs à la formation professionnelle continue

L'Absorbante s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et la participation à la formation professionnelle continue qui pourraient demeurer dues par l'Absorbée au jour de la Date de Réalisation de la fusion et à procéder pour le compte de l'Absorbée, dans le délai de 60 jours prévu aux articles 201, 229 A et 235 ter KD du CGI, à la déclaration du versement représentatif de son obligation de participer ainsi qu'à la déclaration spéciale en matière de taxe d'apprentissage.

E/ Participation des salariés

L'Absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de l'Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, pour la fraction de son montant qui, à la Date de Réalisation, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, l'Absorbante bénéficiera de tous les droits de l'Absorbée.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

1. Gaz de France remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

2. Gaz de France fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de l'Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à l'Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de l'Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à Gaz de France, à la Date de Réalisation de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de l'Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par Gaz de France.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile au siège social des sociétés, tel que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès qualités, représentants les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport-fusion et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à Paris,
Le 5 juin 2008,
En onze exemplaires, dont
un exemplaire pour l'enregistrement,
un exemplaire pour les formalités auprès de l'INPI,
un exemplaire pour les formalités de publicité foncière,
un pour chaque partie,
quatre pour le dépôt au greffe.

Gaz de France
Représentée par
Monsieur Jean-François Cirelli

Suez
Représentée par
Monsieur Gérard Mestrallet

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : **Comptes consolidés de Gaz de France au 31 décembre 2007 et comptes sociaux de Gaz de France au 31 décembre 2007**

Annexe 2 : **Comptes consolidés de Suez au 31 décembre 2007 et comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007**

Annexe 2bis : **Comptes sociaux de Rivolam au 31 décembre 2007**

Annexe 3 : **Modalités de détermination de la parité**

Annexe 4 : **Liste des biens immobiliers transmis par Suez**

Annexe 5 : **Description des marques et noms de domaine de Suez**

Annexe 6 : **Liste des Filiales Importantes de Suez**

Annexe 7 : **Liste des engagements hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros non pris en compte dans les annexes des comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007**

Annexe 8 : **Liste des Filiales Importantes de Gaz de France**

Annexe 9 : **Liste des engagements hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros non pris en compte dans les annexes des comptes sociaux de Gaz de France au 31 décembre 2007**

ANNEXE 1

Comptes consolidés de Gaz de France au 31/12/2007 et comptes sociaux de Gaz de France au 31/12/2007

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2007

Pages

)MPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 5
.AN CONSOLIDÉ 6
ABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS 9
: DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES 10
ABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 11
NNEXES 13
- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 13
- COMPARABILITE DES EXERCICES 38
– *TRANSACTIONS MAJEURES* *38*
RETRAITEMENT DES PERIODES DE COMPARAISON *46*
OMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE . 47
- *INFORMATION SECTORIELLE* *47*
Note 1 – Informations par secteur d'activité 47
Note 2 – Informations par zone géographique 56
– *COMPTE DE RESULTAT* *57*
ote 3 – Chiffre d'affaires 57
.e 4 – Consommations externes 57
: 5 – Charges de personnel 57
.e 6 – Autres produits et charges opérationnels 58
.: 7 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions 59
ote 8 – Résultat financier 60
: 9 – Impôts sur le résultat 61
.: 10 – Résultat par action 63
- *BILAN – ACTIFS NON FINANCIERS* *64*
.: 11 – Ecarts d'acquisition, Actifs incorporels du domaine concédé et autres immobilisations incorporelles 64
: 12 – Immobilisations corporelles 67
.: 13 – Participations mises en équivalence, Sociétés en intégration proportionnelle 71
.: 14 – Stocks et en-cours 72
CAPITAUX PROPRES *73*
.: 15 – Capital – Actions en circulation 73
AN – PASSIFS NON FINANCIERS *76*
: 16 – Provisions (hors provisions pour avantages au personnel) 76
: 17 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel 77
AN - INSTRUMENTS FINANCIERS *85*
: 18 – Actifs et passifs financiers non dérivés 85
Note 18.1 – Actifs financiers non courants et actifs du secteur financier non courants 88
Note 18.2 – Autres actifs financiers non dérivés courants 90
Note 18.3 – Disponibilités et équivalents de disponibilités 90
Note 18.4 – Titres participatifs 91
Note 18.5 – Endettement financier net 91

Note 19 – Instruments financiers dérivés 94
Note 19.1 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés de taux 94
Note 19.2 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés de change 95
Note 19.3 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés sur titres 96
Note 19.4 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés sur matières premières 98
Note 20 – Informations sur les risques 99
Note 20.1 - Informations sur les risques non liés aux activités sur matières premières 101
Note 20.2 - Risques sur matières premières 101
Note 20.3 - Sensibilité du résultat et des capitaux propres aux risques de marché 111
7 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 115
Note 21 – Tableau des flux de trésorerie *120*
8 – AUTRES INFORMATIONS 120
Note 22 – Informations relatives aux parties liées *121*
Note 23 – Événements postérieurs à la clôture de la période 121
Note 24 – Périmètre 122
Note 25 – Principaux cours de conversion 125
..... 127

...os valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger ...u niveau des totaux ou variations.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
...es d'énergie		[illegible]	23 849	19 479
...es de services		[illegible]	3 671	3 306
...uits des activités du secteur financier		[illegible]	122	87
...re d'affaires	3	[illegible]	27 642	22 872
...nsommations externes	4	[illegible]	- 19 976	- 16 294
...arges de personnel	5	[illegible]	- 2 581	- 2 541
... produits opérationnels	6	[illegible]	626	565
...s charges opérationnelles	6	[illegible]	- 856	- 741
...ortissements et provisions	7	[illegible]	- 1 247	- 1 040
...ultat opérationnel		[illegible]	**3 608**	**2 821**
...uits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		[illegible]	73	26
...s l'endettement financier brut		[illegible]	- 196	- 228
...s l'endettement financier net	8	[illegible]	- 123	- 202
...s produits financiers	8	[illegible]	515	488
...es charges financières	8	[illegible]	- 749	- 724
...-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		[illegible]	176	189
...at avant impôt		[illegible]	**3 427**	**2 572**
...s sur les résultats	9	[illegible]	- 1 104	- 794
...LAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE		[illegible]	**2 323**	**1 778**
...Groupe		[illegible]	2 298	1 782
... minoritaires		[illegible]	25	-4
		[illegible]	**2 323**	**1 778**
... net et résultat net dilué par action (en euros) – Part du Groupe	10	[illegible]	2,34	1,89

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

ACTIF	Notes	31.12.2007 Net	31.12.2006* Net	31.12.2005 Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition	11	[illegible]	1 626	1 501
Actifs incorporels du domaine concédé	11	[illegible]	5 704	5 677
Autres immobilisations incorporelles	11	[illegible]	564	473
Immobilisations corporelles	12	[illegible]	16 660	15 153
Participations mises en équivalence	13	[illegible]	718	693
Actifs financiers non courants	18	[illegible]	1 341	1 169
Instruments financiers dérivés non courants	19	[illegible]	17	-
Actifs d'impôts différés	9	[illegible]	61	99
Autres actifs non courants	18	[illegible]	530	541
Actifs du secteur financier	18	[illegible]	167	99
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	I	[illegible]	**27 388**	**25 405**
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	14	[illegible]	1 935	1 452
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	18	[illegible]	7 117	6 544
Créance d'impôts		[illegible]	84	69
Autres débiteurs	18	[illegible]	1 085	1 646
Instruments financiers dérivés courants	19	[illegible]	2 325	1 783
Titres de placement	18	[illegible]	360	245
Disponibilités et équivalents de disponibilités	18	[illegible]	2 196	1 897
Actifs du secteur financier	18	[illegible]	431	895
TOTAL ACTIFS COURANTS	II	[illegible]	**15 533**	**14 531**
TOTAL ACTIF	I à II	[illegible]	**42 921**	**39 936**

* Les modifications apportées aux informations comparatives antérieurement publiées sont décrites dans l'Annexe B.2

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006*	31.12.2005
'AUX PROPRES – part du Groupe				
	15	[illegible]	984	984
d'émission		[illegible]	1 789	1 789
rves et résultats consolidés		[illegible]	13 075	11 517
conversion	15	[illegible]	349	194
CAPITAUX PROPRES – part du Groupe	I	[illegible]	16 197	14 484
RÊTS MINORITAIRES	II	[illegible]	466	298
CAPITAUX PROPRES		[illegible]	16 663	14 782
NON COURANTS				
ions pour avantages au personnel	17	[illegible]	1 142	1 090
	16	[illegible]	5 750	5 537
l'impôts différés	9	[illegible]	2 620	2 771
participatifs	18	[illegible]	624	623
financières	18	[illegible]	3 943	3 324
ments financiers dérivés non courants	19	[illegible]	8	13
s du secteur financier	18	[illegible]	93	19
passifs non courants	18	[illegible]	143	140
PASSIFS NON COURANTS	III	[illegible]	14 323	13 517
COURANTS				
	16	[illegible]	167	180
au personnel		[illegible]		
nancières		[illegible]	556	536
ournisseurs et comptes rattachés	18	[illegible]	1 461	1 165
exigibles	18	[illegible]	3 623	3 202
dettes fiscales		[illegible]	208	154
dettes		[illegible]	724	1 170
nents financiers dérivés courants	18	[illegible]	2 615	2 344
du secteur financier	19	[illegible]	2 189	1 788
	18	[illegible]	392	1 098
PASSIFS COURANTS	IV	[illegible]	11 935	11 637
PASSIF	I à IV	[illegible]	42 921	39 936

ications apportées aux informations comparatives antérieurement publiées sont décrites dans l'Annexe B.2

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	Note 21	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	
nets des activités opérationnelles					
at avant impôt		3 663	3 427	2 572	
mortissements, dépréciation des actifs long terme		1 529	1 478	1 318	
ions		266	63	-31	
es d'exploration		103	86	44	
		243	64	351	
w opérationnel avant impôt, dépenses de ment et variation du Besoin en fonds de					
		5 904	5 118	4 254	
de renouvellement des ouvrages du domaine		249	- 294	- 255	
ion du Besoin en fonds de roulement opérationnel		232	- 410	- 649	
nces clients et comptes rattachés actifs et passifs		176	- 461	- 382	
fournisseurs		569	150	- 1 465	
créances et dettes		101	293	1 077	
		524	- 392	121	
		1 100	- 1 348	- 562	
des activités opérationnelles	I	4 778	3 066	2 788	
ux nets des investissements					
ments					
sements d'équipement		2 552	- 2 169	- 1 749	
ssements d'exploration directement passés en charges		59	- 41	- 34	
ments en titres de participation et assimilés		274	- 487	- 674	
investissements		165	- 519	- 226	
		3 051	- 3 216	- 2 683	
vestissements et autres ressources					
ns et contributions de tiers		112	8	13	
cessions d'actifs corporels, incorporels et titres de		196	935	479	
n des autres actifs financiers		86	76	105	
reçus		95	- 31	- 52	
		41	54	28	
		428	1 042	573	
des Investissements	(1 + 2) II	2 623	- 2 174	- 2 110	
onible après financement des investissements	(I + II) III	2 155	892	678	
nets des Financements					
on de capital et des primes		147	67	1 869	
sur actions propres		49	1	-	
es versés		1 095	- 669	- 420	
ions d'emprunts		903	892	1 297	
rsements d'emprunts		1 132	- 619	- 2 124	
Titres de placement		108	- 110	- 134	
		185	- 128	- 189	
des Financements	IV	1 403	- 566	299	
ns de change, de méthodes et divers	V		25	10	
on de la trésorerie (note 18.3)	(III + IV + V)	752	351	987	
et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 18.3)		1 575	1 224	237	
et équivalents de trésorerie à la clôture (note 18.3)		2 327	1 575	1 224	

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Part Groupe	Part Minoritaires	Total	Part Groupe	Part Minoritaires	Total	Part Groupe	Part Minoritaires	Total
Résultat de la période	2 472	38	2 510	2 298	25	2 323	1 782	- 3	1 779
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	260	9	251	- 3	-	- 3	- 48		- 48
Ajustements de juste valeur sur instruments financiers de couverture :									
- gains ou pertes latents reconnus en capitaux propres	141	7	134	8	1	9	46	1	47
- transfert en résultat sur couvertures échues ou interrompues	51	6	57	-7	1	- 6	- 128	1	- 127
Ajustements de juste valeur sur actifs disponibles à la vente :									
- gains ou pertes latents reconnus en capitaux propres	194	2	192	45	-	45	62	-	62
- transfert en résultat sur titres cédés	11		11	- 120	-	- 120	- 119	-	- 119
- transfert en résultat des dépréciations durables				-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	92	20	109	155	25	180	89	- 2	87
Impôts différés	158	3	165	- 3	-	- 3	49		49
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	395	34	361	75	27	102	- 49	-	- 49
Total produits et charges comptabilisés	2 867	4	2 871	2 373	52	2 425	1 733	- 3	1 730

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Capitaux propres – Part du Groupe										
	Capital	Auto-contrôle	Primes	Réserves de juste valeur et autres	Réserves	Résultat	Ecarts de conversion	TOTAL	Intérêts Minoritaires	TOTAL Capitaux propres	
...propres au 2005	903			25	10 001	1 105	104	11 138	20	11 158	
...et charges						1 782		1 782	- 3	1 779	
...				- 139			90	- 49		- 49	
...omptabilisés*				- 139		1 782	90	1 733	- 3	1 730	
...affecté en					1 105	- 1 105					
...ndes distribués ...uro par action)**					- 418			- 418	- 2	- 420	
...n d'actions	81	1 789						1 870		1 870	
...nariat salarié					132			132		132	
... périmètre									100	100	
...				3	26			29	- 2	27	
...re au	984	1 789		5 011	9 846	1 782	194	19 606	298	19 904	
...						2 298		2 298	25	2 323	
...				- 80			155	75	27	102	
...omptabilisés*				- 80		2 298	155	2 373	52	2 425	
...					1 782	- 1 782					
...istribués ...n)					- 669			- 669	- 1	- 670	
...périmètre									52	52	
...					9			9	65	74	
...re au	984	1 789		4 931	10 968	2 298	349	21 319	466	21 785	
...période						2 472		2 472	38	2 510	
...				487			- 92	395	- 34	361	
...abilisés*				487		2 472	- 92	2 867	4	2 871	
...					2 298	- 2 298					
...					- 1 082			- 1 082	-12	- 1 094	
...		- 51			22			- 29	90	61	
...re au	984	1 738		5 418	12 206	2 472	257	22 975	548	23 523	

...ans l'Etat des produits et charges comptabilisés – page précédente.

...on pro-forma sur la base d'un nominal d'un euro. Le nombre de titres a été doublé au 1er semestre 2005 par division du nominal par ...se du nominal effectif (soit 2 euros), le dividende par action était de 0,93 euro.

ANNEXES

A – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

RODUCTION

Base de préparation de l'information financière

plication du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au
e l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales
'RS applicables à cette date telles qu'approuvées par l'Union européenne. Pour ce qui concerne le domaine des
cessions, le Groupe a suivi les principes comptables de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de
: », publiée par l'IASB le 30 novembre 2006 et non encore approuvée par l'Union européenne, considérant,
ormément à la recommandation de l'AMF de décembre 2006 que cette interprétation permet de fournir une
e information financière.
conséquence, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont
ement conformes aux normes comptables internationales IAS/IFRS, applicables à cette date, telles qu'adoptées par

Normes et amendements adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2007

rmes et amendements d'application obligatoire dans le cadre des exercices ouverts au 1er janvier 2007 sont les

IFRS 7 « instruments financiers – informations à fournir » ;
l'amendement IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital.

formations complémentaires requises par ces textes relatifs à l'information financière sont présentées pour la
e fois dans les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2007 avec une information comparative.

Interprétations adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2007

rprétations d'application obligatoire dans le cadre des exercices ouverts au 1er janvier 2007 sont les suivantes :

IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*» ;
IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » ;
IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) » ;
IFRIC 9 « Réestimation des dérivés incorporés ».

e France n'est pas concerné par les deux premières interprétations pour l'exercice 2007. IFRIC 9 et IFRIC 10
pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2007.

Textes adoptés dans l'Union européenne et d'application facultative au 31 décembre 2007

prétation IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intragroupe », adoptée par la Commission
e le 1er juin 2007, et applicable sur option aux exercices ouverts avant le 1er mars 2007, ne concerne pas Gaz

e IFRS 8 « Secteurs opérationnels », remplacera de manière obligatoire la norme IAS 14 pour les exercices
à compter du 1er janvier 2009. Gaz de France n'a pas appliqué ce texte par anticipation. Ses conséquences sur
on et la présentation de l'information sectorielle sont en cours d'examen.

5. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés dans l'Union européenne au 31 décembre 2007

- **Textes dont l'application anticipée au 31 décembre 2007 est possible**

Les textes suivants ont été publiés par l'IASB au 31 décembre 2007, et ne font pas encore partie du référentiel IFRS adopté par l'UE.

- IFRIC 12 « Accords de concession de services », applicable au 1er janvier 2008 et appliqué par anticipation par le Groupe dans les états financiers au 31 décembre 2006,
- IFRIC 14 : « IAS 19 - The limit on a Defined Benefit Asset, Minimum Funding Requirements and their Interaction », applicable au 1er janvier 2008. Les conséquences sur la comptabilisation et l'évaluation de l'application de ce texte sont en cours d'examen.

- **Textes dont l'application anticipée au 31 décembre 2007 n'est pas possible**
 - La norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », prévoyant la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt dans la valeur comptable des actifs nécessitant une période de préparation longue, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Les conséquences de l'application de ce texte sur la comptabilisation des actifs concernés sont en cours d'examen.

6. Options retenues pour la préparation de l'information financière lors de la transition aux normes comptables internationales

Conformément aux dispositions prévues par IFRS 1, le Groupe avait choisi de retenir, pour l'établissement du bilan d'ouverture 2004 et la préparation des premiers comptes IFRS, les exemptions au principe général d'application rétrospective des IFRS suivantes :

- les *regroupements d'entreprises* : le Groupe n'a pas retraité de manière rétrospective, conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004.

- les *engagements de retraite et avantages assimilés* : le cumul des écarts actuariels liés au corridor existant à la date de transition et non constatés, a été intégralement comptabilisé au passif du bilan en contrepartie des capitaux propres.

- les *écarts de change liés à une activité à l'étranger* : les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 relatifs à la conversion des états financiers des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves consolidées dans le bilan de transition.

- la *désignation des instruments financiers précédemment comptabilisés* : la classification de certains instruments financiers en actifs financiers disponibles à la vente ou à la juste valeur par le compte de résultat a été effectuée à la date d'application d'IAS 39 et non à partir de la date de comptabilisation initiale.

- les *paiements en actions* : le Groupe a opté pour l'application de la norme IFRS 2 aux seuls instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004. De même, les passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui ont été réglés avant le 31 décembre 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Le groupe n'a pas opté pour l'application des exemptions suivantes :

- la *juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé* : le groupe a choisi de reconstituer le coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles conformément à IAS 16 et IAS 38 et de ne pas utiliser cette option.

Les impacts des normes IFRS sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2004 et sur le résultat 2004 ont été publiés dans le cadre de l'information financière IFRS 2004 préliminaire, incluse dans le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2005 sous le numéro I. 05-037.

GÉNÉRALITÉS

. EXAMEN DES COMPTES

s financiers consolidés 2007 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés
délibération en date du 26 février 2008.
soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 19 mai 2008. Cette
dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui seront présentés.

INCIPES GENERAUX D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

d'une durée de 12 mois couvre la période du 1er janvier au 31 décembre. Pour les sociétés ne clôturant pas
ptes annuels au 31 décembre, il n'est pas établi de situation intermédiaire en raison du faible impact de ces
s et du fait que leur date de clôture n'est pas antérieure de plus de 3 mois au 31 décembre.

ptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui
nscrits, depuis le 1er janvier 2005, sur la base de leur juste valeur, à savoir :
les actifs financiers détenus à des fins de transaction (trading),
les actifs financiers disponibles à la vente,
les instruments financiers dérivés,
ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couverture de juste valeur.

CIPES COMPTABLES

INCIPES DE PRESENTATION

du Bilan

s courants regroupent :
les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation du Groupe,
les disponibilités et équivalents de disponibilités.
res actifs constituent des actifs non courants.

s courants comprennent :
les dettes afférentes au cycle normal d'exploitation du Groupe,
ainsi que celles arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois.

res dettes constituent des passifs non courants.
ouverts bancaires sont compris parmi les passifs courants.

nt financier net : le Groupe considère que « l'endettement financier net », agrégat à caractère non strictement
, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. Il est défini comme étant la somme des
ières courantes et non courantes et de la juste valeur des dérivés de couverture diminuée des disponibilités
de disponibilités et des titres de placement.

du compte de résultat

de résultat est présenté par nature et est structuré autour des indicateurs suivants.

pérationnel (RO)
pérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces
soient des éléments récurrents (et usuels ou habituels) du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent
ou de décisions ponctuels ou inhabituels, y compris d'événements extraordinaires, sur lesquels le
avoir aucune maîtrise.

nsolidé du Groupe (RESNET)
au RO sous déduction des charges et des produits financiers et après prise en compte des impôts
et différés) et de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (déduction faite des éventuelles
ur y afférentes).

Devise de présentation

La devise de présentation des comptes est l'euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société-mère. Les états financiers sont présentés en millions d'euros.

2 - 2 JUGEMENT DE LA DIRECTION ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction de Gaz de France à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits à l'actif, au passif, en produits et en charges dans les états financiers ou dans les notes annexes.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont puisse disposer la Direction, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les principes comptables appliqués par le Groupe ainsi que les hypothèses ou estimations afférents aux domaines complexes qui requièrent un haut degré de jugement ou qui ont un impact significatif sur les états financiers sont validés par la Direction du Groupe et ont été préalablement approuvés par le Comité d'Audit.
Les résultats définitifs peuvent cependant diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations qui pourraient s'avérer différentes de celles envisagées, notamment pour :

- ***les provisions pour démantèlement et remise en état des sites (cf. § 2.21 et note 16)***

Les estimations prises en compte pour la détermination du niveau de provision sont fondées sur les informations actuelles relatives aux coûts et modalités techniques de réalisation. Ainsi, l'évaluation des montants à régler au titre de l'obligation est sensible aux évolutions réglementaires et technologiques.
L'évaluation des provisions pour démantèlement et remise en état des sites est également sensible aux hypothèses de taux d'actualisation et à l'échéance des coûts futurs envisagés.
La provision est revue a minima annuellement.

- ***les provisions pour avantages liés au personnel (cf. § 2.20 et note 17)***

Les engagements de retraites sont calculés conformément à la norme IAS 19 selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, les écarts actuariels dégagés sont constatés par inscription directe en capitaux propres (méthode SORIE).
Les concepts importants d'estimation concernent notamment les dispositions du régime, la maturité du régime, les caractéristiques des effectifs concernés, les hypothèses économiques parmi lesquelles l'hypothèse d'inflation qui affecte le niveau de toutes les autres hypothèses économiques ainsi que les hypothèses de rendement des actifs.

L'estimation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi est sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et à d'autres hypothèses actuarielles.

- ***les autres provisions pour risques (cf. § 2.21 et note 16),***

Tout changement affectant les modalités définitives de résolution du risque, notamment en matière de litiges, peut avoir un effet significatif sur le montant de provision reconnue.
S'agissant de provisions à long terme, l'évaluation des provisions pour risques peut être sensible aux hypothèses de taux d'actualisation.
Les provisions sont revues à chaque arrêté.

- ***la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. § 2.8 et note 9)***

L'évaluation des impôts différés dépend de différents facteurs parmi lesquels l'échéancier de retournement des paiements des impôts. Les données utilisées sont sensibles aux évolutions de taux d'impôt et de résultats fiscaux futurs, notamment au titre de l'évolution de la situation fiscale du Groupe résultant de transactions futures significatives.

- ***le chiffre d'affaires réalisé non relevé non facturé (cf. § 2.22.3),***

Le gaz livré non relevé et non facturé dit « Gaz en Compteurs » est déterminé pour Gaz de France SA sur la base d'une méthode intégrant les chroniques de consommations des clients et valorisé au prix moyen de l'énergie. Le prix moyen utilisé tient compte de la catégorie de clientèle et de l'ancienneté du gaz en compteurs.
Ces estimations sont sensibles aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part de chiffre d'affaires non facturé à la date de clôture.

les tests de perte de valeur (cf. § 2.12)

: des tests d'impairment sont conduits, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est réciée en fonction soit d'une mesure de cash flows futurs soit de la valeur de marché de l'unité si cette dernière lui upérieure. Ces estimations impliquent un haut degré de jugement et sont réalisées en cohérence avec les prévisions ans tels qu'établis par la direction du Groupe.
ux d'actualisation est fonction du coût moyen pondéré du capital ajusté des risques spécifiques de l'entité.
e tenu des sensibilités spécifiques et des variables propres aux principaux secteurs d'activité du Groupe, cours matières premières, cours des devises, les estimations de résultats et de flux futurs de trésorerie sont susceptibles de

la valorisation des instruments dérivés (cf. § 2.23)

valeur des instruments financiers dérivés est déterminée soit en fonction de cotations publiées sur des marchés , soit à partir de modèles de valorisation développés par le Groupe et qui sont basés sur des données de marché.

de l'exercice 2007, les principales modifications aux estimations et hypothèses retenues pour l'établissement financiers consolidés au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, concernent le taux d'actualisation utilisé alculer le montant de certaines provisions qui a été ajusté aux conditions actuelles du marché :
provision pour renouvellement : 4,5% au 31 décembre 2007, 4% au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 (cf. note 16) ;
provision pour reconstitution des sites en exploration-production : 4,5% au 31 décembre 2007, 4% au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 (cf note 16) ;
engagements de retraite : 5% au 31 décembre 2007, 4,25% au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 (cf. note 17) ;
autres avantages au personnel : entre 4,5% et 5% au 31 décembre 2007, 4% au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 (cf. note 17).

ITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES PREVUES ES NORMES

ns d'intérêts minoritaires

bilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée par le référentiel IFRS tel qu'applicable au embre 2007. Aussi, et en l'absence de règles spécifiques applicables à cette date, le Groupe a-t-il conservé la appliquée selon les textes français. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. Le traitement comptable sera e les nouveaux textes seront applicables.

ments de rachat d'intérêts minoritaires

a conclu des accords avec des actionnaires minoritaires de filiales consolidées, par lesquels il s'engage à heter, à partir d'une certaine date, leurs participations, pour un montant qui peut être fixe ou déterminé au rachat.

actuel des textes, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat (qui peut leur actualisée du prix d'exercice en cas de prix fixe) en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires filiales concernées. Tout excédent du montant de l'engagement sur celui des intérêts minoritaires est porté d'acquisition ». Cette approche reflète le traitement comptable qui devrait être appliqué au moment du le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés et la variation ultérieure de la l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

l'IFRIC ait confirmé la nécessité de comptabiliser une dette financière, aucune interprétation n'a été nt publiée. Le traitement retenu sera revu lors de l'application de la norme IAS 27 révisée et a priori à compter 2010 dès que celle-ci aura été approuvée par l'Union Européenne.

Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne, des quotas d'émission de gaz ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées au cours de l'année écoulée.

En l'absence de norme IFRS ou d'interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO2, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre. Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel défavorable entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour risques et charges pour leur valeur de marché.

2 - 4 FILIALES DU SECTEUR FINANCIER

Les comptes des filiales du secteur financier sont élaborés selon le plan comptable des établissements financiers. Pour l'établissement des comptes consolidés IFRS, les comptes sont reclassés comme suit :
- les crédits à la clientèle relèvent des postes actifs courants ou actifs non courants du secteur financier ;
- le refinancement des crédits à la clientèle est inscrit en passifs courants ou passifs non courants du secteur financier.

Les produits de l'activité crédit à la clientèle sont inscrits sous la rubrique «produits des activités du secteur financier» et font partie du chiffre d'affaires.

Concernant les activités de Gaselys, seule la marge brute comptable dégagée par ces activités est inscrite sous la rubrique « produits des activités du secteur financier » .

2 - 5 CONVERSION

2 - 5.1 Conversion des transactions exprimées en devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction. En revanche, la valeur recouvrable des actifs corporels dépréciés est déterminée à partir du cours de change à la date de clôture.

2 - 5.2 Conversion des états financiers libellés en devises des filiales hors zone euro

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (euro) sont convertis selon la méthode du cours de clôture.
Les actifs et passifs de ces sociétés, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes).
Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Pour les filiales autonomes dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie locale, la conversion est effectuée en deux étapes : de la monnaie locale à la monnaie de fonctionnement, selon la méthode du cours historique, puis de la monnaie de fonctionnement à l'euro, selon la méthode du cours de clôture.

ipaux cours de conversion

ipaux taux de change appliqués hors zone euro en 2007, 2006 et 2005 figurent en Annexe C Note 25.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

de consolidation

iétés contrôlées par le Groupe, c'est-à-dire sur lesquelles le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques e et opérationnelle afin d'en obtenir les avantages, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe ou indirecte, est supérieure à 50% des droits de e contrôle exclusif concerne également les entités ad hoc contrôlées, quelle que soit leur forme juridique, y en l'absence de lien en capital.

ciétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les actifs, passifs, revenus et charges consolidés ligne à ligne et inclus avec les éléments similaires sous chaque rubrique d'actifs et de passifs des états au prorata de la participation.

s associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financière et nnelle sans pour autant exercer le contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle est présumée lorsque ipation du Groupe est supérieure à 20%. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur de la participation.

et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en compte la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercés sur l'entité sauf en cas de restriction au contrôle.

des filiales et la méthode de consolidation associée sont détaillées en Annexe C Note 24.

ms intragroupe

nsactions réciproques entre sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont éliminées. Cette ion est faite au prorata du pourcentage d'intégration pour les sociétés intégrées proportionnellement.

GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

pements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont à la juste valeur moins les coûts de sortie.

actifs et passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un actif ou d'un passif chez sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

uisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt de Gaz de France valeur de l'actif net acquis, retraité aux normes du Groupe. Il est toujours exprimé dans la devise de l'entité acquise. Il est comptabilisé par la suite à son coût diminué des dépréciations et n'est pas amorti bjet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur

nts de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en l'absence de résultat d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections

Les éléments de résultat, produits et charges de filiales acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition (ou jusqu'à la date de cession).

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

2 - 8 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale et selon la méthode du « report variable », toutes les différences temporelles étant retenues.

Les impôts différés actifs sont générés notamment par les différences temporelles résultant des regroupements d'entreprises, des retraitements de provisions et des déficits fiscaux dont l'utilisation est probable. Ils ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel les différences temporelles pourront être imputées.

Les impôts différés passifs sont dus, pour partie, aux décalages d'amortissements, à l'étalement de l'imposition des plus-values, aux effets des regroupements d'entreprises, aux différences temporelles sur les participations mises en équivalence et, depuis 2005, à l'impact de la réévaluation des instruments financiers.

Un impôt différé passif est comptabilisé pour toutes les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasi votés à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

2 - 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (Etat, collectivité locale, ..), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du "droit de facturer les utilisateurs", cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction (cf. § 2.24.1), et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan ;
- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante : la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition d'un actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages ; pour Gaz de France, en l'absence de différenciation entre la rémunération de la phase de construction et celle de la phase d'exploitation dans la détermination des tarifs d'accès des tiers aux réseaux et de référence externe de juste valeur pour ces deux éléments, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de la phase de construction est limité au montant des coûts exposés ;
 les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la constitution de provisions pour renouvellement comptabilisées en application d'IFRIC 12.

actifs incorporels du domaine concédé font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la ...sion. En cas de renouvellement anticipé d'une concession, les valeurs nettes comptables existant à la date de ...velle ment du contrat, continuent d'être amorties selon le plan d'amortissement initial.
... ions aux amortissements figurent en "Amortissements et provisions" dans le résultat opérationnel.

...e recherche et développement

...penses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont ...urues.
...rais de développement sont comptabilisés en charges de période sauf s'ils satisfont aux critères de reconnaissance ...58. Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement ayant pour but d'améliorer de manière ...ntielle des procédés actuels ou de développer des nouveaux procédés jugés techniquement viables, ou dont ... est démontrée dans le cas d'une utilisation en interne et dont il est probable qu'ils génèreront des avantages ...iques futurs.

... ...nses ainsi immobilisées regroupent les coûts de main d'œuvre directe ainsi que le coût des matériaux et ...ations nécessaires à la réalisation de ces projets.

... suite, les montants ainsi activés sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. ... projets en cours, indisponibles pour une utilisation immédiate, un test de dépréciation est mis en œuvre de ... systématique chaque année ou plus fréquemment si des indices de pertes de valeur existent.

...s immobilisations incorporelles

... actifs incorporels comprennent notamment les droits acquis séparément ou lors de regroupements ...prises pour l'exploitation de brevets, de licences, de marques, de droits d'entrée sur les réseaux de distribution ...rance), les contrats clientèles acquis, les quotas d'émission de CO2 acquis, les droits à capacité sur des ...insi que les logiciels informatiques acquis ou créés.

...rais exposés sur des éléments générés en interne comme les marques et autres éléments similaires sont inscrits en ...

... incorporels acquis auprès de tiers sont comptabilisés pour leur coût d'achat majoré des frais accessoires liés à ...quisition et à leur mise en état d'utilisation. Ceux acquis lors des regroupements sont comptabilisés à leur juste ... date d'acquisition.

...iciels créés sont inscrits à l'actif pour leur coût de production.

...penses ultérieures relatives aux systèmes d'information sont capitalisées si elles augmentent les avantages ...niques futurs de l'actif spécifique auxquelles elles se rapportent et que ce coût peut être attribué à l'actif de ... fiable. Toutes les autres dépenses dont celles liées aux développements d'actifs incorporels créés en interne ... cadre de l'activité (marque, fichier clients,...) ne sont pas capitalisées mais comptabilisées en charges au cours ... de leur survenance.

...mobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de ...on systématique a minima annuel. Elles comprennent essentiellement les écarts d'acquisition.

...bilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité comprise ... 20 ans et dépréciées en cas d'indice de perte de valeur.

2 - 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Evaluation initiale

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production. Il inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation mais aussi tous les coûts de démantèlement qui seront nécessaires à la fin de la période d'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en charges financières dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Mode de suivi ultérieur des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées par la suite selon le modèle du coût historique c'est-à-dire au coût diminué des amortissements et de toute dépréciation.

Composants

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.
Cette approche concerne essentiellement les installations techniques complexes (installations de compression, cogénération ...).

Les dépenses de gros entretien récurrent ou de grande révision programmée sont comptabilisées à l'actif en tant que composants et amorties sur la durée existante entre deux révisions majeures.

Méthode et durées d'amortissement

L'amortissement correspondant à la façon dont les avantages sont consommés, est calculé selon le mode linéaire, à l'exception des actifs productifs du secteur Exploration-Production.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Installations techniques
 - Installations de distribution (conduites, branchements, postes et comptages) : de 30 à 45 ans
 - Autres installations de distribution : de 10 à 20 ans
 - Installations de transport (réseau, raccordement, compression) : de 30 à 50 ans
 - Installations de stockage : de 30 à 50 ans
 - Terminaux méthaniers : de 20 à 40 ans
- Constructions : de 20 à 40 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 15 ans

Ces durées sont revues à chaque arrêté lorsque les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes et les changements sont comptabilisés de manière prospective comme un changement d'estimation conformément à IAS 8.

Dépenses ultérieures sur immobilisations

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16, c'est-à-dire si elles ont pour conséquence une augmentation de la capacité productive, de la durée probable d'utilisation ou encore de la valeur des éléments d'actifs. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense. De même, les dépenses liées à la sécurité et à l'environnement sont immobilisées lorsqu'elles sont nécessaires pour que d'autres actifs continuent de générer des avantages économiques.
Les dépenses effectuées pour la maintenance des immobilisations sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

démantèlement des sites

mise en service de l'actif sur lequel pèse l'obligation de démantèlement, Gaz de France constate dans le coût de (en contrepartie d'une provision) l'intégralité des coûts futurs, actualisés en fonction de l'échéance de ement.
est amorti linéairement sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

ventions d'investissement

ubventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en produits différés et amorties au même que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

es sociétés d'exploration-production

applique la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales » pour comptabiliser les coûts oration et d'estimation :

les dépenses de géologie et géophysique sont enregistrées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont exposées,

les coûts des forages d'exploration et d'estimation sont immobilisés en investissements en cours dans l'attente de déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale des réserves. Lorsque ces conditions sont satisfaites, ces montants sont inscrits en immobilisations corporelles et amortis sur la durée de production des réserves ; dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en charges.

applique la méthode des « successful efforts » pour comptabiliser les coûts de développement et les droits

les droits miniers correspondant à des gisements non prouvés sont immobilisés et sont dépréciés si aucune découverte de réserves commercialisables n'est réalisée,

les investissements infructueux dans le développement sont inscrits en charges dans l'année au cours de laquelle ils se sont avérés infructueux.

ul d'amortissement débute à partir de la mise en production des champs.
mmobilisations de production y compris les coûts de remise en état des sites sont amorties selon la méthode à production (UOP – « unit of production method ») au rythme de l'épuisement du champ (déplétion) sur la s réserves prouvées développées.

ussin

coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et , le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation r une durée identique à celle appliquée aux installations de surface des réservoirs souterrains.

NTRATS DE LOCATION

inancement

rats de location à long terme et les contrats de prestations à long terme qui confèrent le droit d'utiliser un actif comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin . Il s'agit des contrats de crédit-bail ainsi que de certains contrats d'affrètement de méthaniers pour le transport u de réservation de capacité.

inancés en contrat de location-financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès que le Groupe est exercer son droit d'utilisation, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des minimaux à venir au titre de la location. Ces actifs sont amortis sur la plus courte des durées d'utilité des u contrat.

vances payées par le preneur au titre de la location sont ventilées entre amortissement de la dette et charge de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le montant des capitaux restant dû au titre de ice comptable.

Dans le cas où le Groupe est bailleur, les biens en location-financement sont enregistrés au bilan comme une créance commerciale pour un montant égal à l'investissement net. La créance est amortie au rythme des remboursements en capital reçus du preneur.
Les loyers facturés au titre de la location-financement se décomposent entre le remboursement de la créance et un produit de façon à produire un taux d'intérêt constant sur le montant de la créance résiduelle.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat.

IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location

Cette interprétation traite des modalités d'identification et de comptabilisation des contrats de service, d'achat ou de vente qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Ces contrats peuvent contenir une location et les parties à l'accord doivent appliquer à l'élément location du contrat les dispositions de l'IAS 17 et en conséquence classer cet élément comme contrat de location simple ou comme contrat de location-financement. Dans le cas d'un contrat par lequel le Groupe alloue des capacités de transport ou de transformation, les conséquences pour Gaz de France sont de constater une créance financière pour refléter le financement porté par Gaz de France lorsque le Groupe est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

2 - 12 ALTERATION DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES INCORPORELS ET CORPORELS

Perte de valeur

Le test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie est effectué annuellement de manière systématique et plus fréquemment si des indices de pertes existent.
Ce test n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - baisse de la demande,
 - évolution du cours des énergies et du dollar
 - excédent de la valeur nette comptable d'actif par rapport à la base d'actifs régulés.

- au titre des indices internes :
 - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - performance inférieure aux prévisions,
 - baisse des réserves pour l'Exploration-Production.

Une perte de valeur de l'actif ou de l'écart d'acquisition est constatée pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les actifs dont la valeur recouvrable ne peut être estimée de façon isolée sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). L'UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des flux de trésorerie autonomes.

Les UGT coïncident, de façon générale, aux structures juridiques à l'exception :

- du secteur Exploration-Production où l'UGT est le champ d'hydrocarbures, voire le regroupement de plusieurs champs, lorsqu'ils présentent une proximité géographique ou des caractéristiques similaires et que chaque champ du regroupement ne génère pas de flux de trésorerie qui soient indépendants de ceux des autres champs de ce regroupement ;
- de la Maison Mère où les UGT sont définies en cohérence avec la segmentation retenue.

- perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle . rattachés les actifs excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus souvent déterminée par ... à la valeur d'utilité du groupe d'actifs, calculée à partir de la somme des flux de trésorerie futurs actualisés ... de ces actifs dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la ...ion Générale du Groupe, notamment sur le cours des énergies.

...ratique, l'estimation des flux de trésorerie est fondée :
sur des business plans établis sur un horizon explicite de cinq ans. Au-delà de cet horizon, les extrapolations de prévisions, jusqu'à la date anticipée de fin d'utilisation de l'actif ou de l'UGT, sont réalisées, sauf exception justifiée, sur la base d'un taux de croissance stable ou en baisse.
sur l'état actuel de l'actif ou de l'UGT, sans tenir compte des améliorations induites par les investissements futurs de performance ou de capacité.

... d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital déterminé par référence au secteur d'activité ... et ajusté en fonction des facteurs de risques spécifiques non pris en compte lors de la détermination des flux ...rerie, comme le risque pays ou le risque spécifique de l'activité.

... de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, à l'écart d'acquisition affecté à ..., puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

... de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.
... pertes de valeur constatées sont ajustées en cas de réappréciation de valeur de l'actif dans la limite de la ... nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée.

ITRES MIS EN EQUIVALENCE

... rubrique sont présentées les participations dans des entités associées, lesquelles sont comptabilisées selon la ... de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la ...mptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de ... détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur ... de la participation.
...urt d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

...KS

...ervoirs souterrains

...jecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences ...es à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et ...e à leur fonctionnement (cf 2 – 10 Immobilisations corporelles).

...e » est porté en stocks. En France, il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport ...mpris le coût de regazéification, toutes origines confondues.

...ion pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix ...inué des frais directs et indirects à engager pour la distribution, est inférieure au coût moyen pondéré.

... stocks du Groupe sont évaluées selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

...ocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production. Les coûts de production comprennent les coûts ... matières premières et de main d'œuvre et une allocation de frais communs représentative des frais indirects ..., à l'exclusion des frais généraux administratifs.

... stocks sont comptabilisées selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré .

... valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du Coût ...ire Pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les dépréciations relatives aux stocks de pièces détachées qui ne constituent pas des composants majeurs et aux stocks de consommables sont calculées en fonction de la valeur nette de réalisation, laquelle est déterminée à partir d'une analyse spécifique de la rotation et de l'obsolescence des articles en stock qui prend en considération l'écoulement des pièces dans le cadre des activités de maintenance.

2 - 15 CREANCES D'IMPOT

Les créances d'impôt sont enregistrées pour leur valeur nominale.

2 - 16 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont le Groupe a l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés sous la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Selon la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2 - 17 CAPITAUX PROPRES

Réserve d'écart de juste valeur

Cette réserve représente la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers (non courants) disponibles à la vente et de certains instruments de couverture (part efficace des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger pour les opérations non dénouées).

Frais d'émission de capital

Les frais externes directement attribuables aux augmentations de capital sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Dividendes

Les dividendes non versés sont comptabilisés comme une dette à compter de la date à laquelle ils sont attribués.

2 - 18 TITRES D'AUTOCONTROLE

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2 - 19 PAIEMENTS EN ACTIONS

L'article 11 de la loi de privatisation de 1986 prévoit qu'en cas de cession d'une participation de l'Etat suivant les procédures du marché financier, des titres doivent être proposés aux salariés et anciens salariés du Groupe Gaz de France. Dans le cadre de l'ouverture du capital, l'Etat a procédé à une offre réservée.

Conformément à IFRS 2, les offres réservées au personnel et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.
La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajustée de la perte de dividendes attendus au cours de la période d'acquisition et des hypothèses afférentes aux conditions attachées à l'offre (présence, performance).
Les avantages accordés aux salariés constituent un complément de rémunération qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

AVANTAGES LIES AU PERSONNEL

.1 Principes d'évaluation des obligations du Groupe

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles (régimes à prestations définies)

mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des ions du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par ıcation de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des : intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode

montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des ., d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations reprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'Etat. Ces taux ɔmogénéisés sur la zone euro.

calculs des engagements de Gaz de France SA, GRTgaz et DK6 sont effectués par la Caisse Nationale des ... Electriques et Gazières. Le Groupe recourt à un cabinet d'actuariat pour assurer la coordination du reporting ıales et garantir la cohérence des données.

Détermination des écarts actuariels

ıins ou pertes actuariels sur tous les régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de nents d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses ıarielles antérieures et les événements effectivement constatés) sont comptabilisés au passif en contrepartie des . propres. Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de

Fonds externalisés

. externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont : au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

: ou pertes actuariels résultant de la différence entre le rendement attendu des actifs et le rendement réel sont ɔilisés à l'actif en contrepartie des capitaux propres.

: de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

e à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et ur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de ıons futures.

Comptabilisation des coûts de désactualisation des provisions et des produits de rendement attendu des actifs de couverture

ırges de désactualisation des provisions pour avantages au personnel et les produits de rendements attendus des : couverture sont comptabilisés en résultat financier.

2 - 20.2 Avantages du personnel de Gaz de France SA, GrDF, GRTgaz et DK6

Avantages postérieurs à l'emploi (plans à prestations définies)

En dehors du régime complémentaire sur les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les actifs et les inactifs sont les indemnités de fin de carrière, les congés exceptionnels de fin de carrière, l'avantage en nature énergie, l'indemnité de secours immédiat et l'indemnité compensatrice de frais d'études.

Avantages à long terme (plans à prestations définies)

Les engagements au titre des avantages à long terme portent sur les pensions d'invalidité, les rentes d'incapacité temporaire, les rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle et les médailles du travail.

2 - 20. 3 Avantages du personnel des filiales

Retraites

Les régimes de retraite des filiales sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies.

Plans à cotisations définies

La gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel la filiale s'engage à verser des cotisations régulières.

Ces cotisations, augmentées du revenu de leur placement seront reversées à terme aux salariés retraités sous forme de rentes. Le montant des prestations à servir dépend du montant des cotisations versées aux organismes collecteurs.

L'obligation et l'engagement de la filiale sont limités au versement des cotisations appelées au cours de la période. Ces contributions constituent des charges d'exploitation de la période.

Plans à prestations définies

La filiale s'engage à garantir à terme aux retraités un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement (prestations de retraite, prestations assimilées comme les indemnités de départ, complément de retraite,...).

C'est cette obligation envers les actifs futurs retraités et les retraités qui constitue l'engagement de la filiale et fait l'objet d'une provision.

Autres avantages

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays d'appartenance des sociétés du Groupe, des avantages spécifiques (gratification pour ancienneté, avantages en nature, jubilés...) peuvent être accordés au personnel. Les engagements de passif social relatifs à ces différents régimes sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles.

2 - 21 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions à long terme sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Les dotations aux provisions, hors charges financières de désactualisation, figurent en "Amortissements et provisions" dans le résultat opérationnel. La charge de désactualisation figure en «Autres charges financières».

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

ont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des

montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires uelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise.
sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation visible du site concerné.

révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) sont comptabilisées un ajustement de la valeur de l'actif, l'impact sur le montant de l'amortissement étant pris en compte de prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif de antèlement.

La provision pour renouvellement

le cadre des contrats de concession, une provision pour renouvellement est constituée de manière progressive ouvrir l'obligation existant au titre des biens dont le renouvellement est probable avant l'échéance du contrat de ion qui les régit.

majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de ement effectif.

CTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES

et passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorés des coûts de directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, sauf les actifs et financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour lesquels ces coûts de on sont comptabilisés en résultat.

position concerne les titres disponibles à la vente (actions et obligations), les prêts et créances émis par , les titres détenus jusqu'à leur échéance et les emprunts et autres dettes financières émis.

postes courants (clients et créances d'exploitation, titres de placement, fournisseurs et dettes d'exploitation, bancaires courants) sont en général évalués pour leur valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez unt entre l'initialisation de l'instrument et sa réalisation.

. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

gorie comprend notamment les titres de participation non consolidés, les autres titres de placement, certaines mobilières de placement...

pertes latents liés aux variations de juste valeur sont directement comptabilisés dans les capitaux propres, e de juste valeur » et ne sont reclassés en résultat que lors de la cession des titres, ou lors de la constatation iation durable.

e capitaux propres pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût.

TIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

rie regroupe les titres de placement gérés dans une logique de marge à court terme.

évalués ultérieurement à la juste valeur, sur la base de leur cours coté ou de la valeur liquidative, les juste valeur étant comptabilisées en contrepartie du résultat.

Titres de placement

Les titres de placement comprennent les placements dans des titres que le Groupe a l'intention de revendre à court terme mais qui ne sont pas considérés comme suffisamment liquides pour être inclus dans les disponibilités ou équivalents de disponibilités.

Disponibilités et équivalents de disponibilités

Les disponibilités et les équivalents de disponibilités comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue ainsi que les placements dans des titres très liquides, immédiatement convertibles en espèces pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de risque de varier : valeurs mobilières de placement par nature très liquides (SICAV et FCP monétaires Euro selon la classification AMF des OPCVM), ainsi que celles qui comportent des maturités venant à échéance dans un délai maximal de 3 mois à compter de leur acquisition.

2 – 22.3 PRETS ET CREANCES

Prêts, créances à long terme, dépôts et cautionnements, autres actifs non courants

Cette catégorie regroupe les créances rattachées à des participations, les créances commerciales à long terme, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts à la clientèle du secteur financier. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif. Ils sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « actifs financiers courants » selon leur nature et leur échéance de remboursement.

Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que leur valeur recouvrable serait inférieure à leur valeur au bilan et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en résultat.

Créances

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients regroupent toutes les créances liées à la vente d'énergie, aux prestations annexes et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Les créances sont inscrites pour leur montant nominal en raison de leur caractère court terme. En fonction du risque de non-recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques, une provision pour dépréciation est constituée.

Gaz livré non facturé

Les créances comprennent également les factures à établir au titre de l'énergie livrée non facturée, qu'elle soit relevée ou non.

Cela concerne les clients non facturés mensuellement (clientèle domestique principalement) ainsi que ceux dont la période de facturation ne correspond pas à la période de consommation du mois.

La quote-part des charges de relève liées à ces recettes potentielles mais qui seront exposées au cours de la période suivante ainsi que le risque potentiel de non-recouvrement sont pris en compte.

Le gaz livré non relevé et non facturé dit « Gaz en Compteurs » est déterminé sur la base d'une méthode intégrant les chroniques de consommations des clients et valorisé au prix moyen de l'énergie. Le prix moyen utilisé tient compte de la catégorie de clientèle et de l'ancienneté du gaz en compteurs.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs, en dehors des éventuelles créances d'impôt, des charges constatées d'avance, des engagements fermes couverts et des avances faites auprès des fournisseurs sont valorisés selon la méthode du coût amorti lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.
Les engagements fermes couverts sont comptabilisés en juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres éléments de ce poste sont maintenus en valeur nominale en raison de leur caractère court terme.

...rticipatifs

. de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n 83.1 du ...nvier 1983 et de la loi n 85.695 du 11 juillet 1985. Ces titres sont évalués au coût amorti. Ces titres ne répondant ...ux critères de définition d'un instrument de capitaux propres, ont été classés en dettes.

...s août 1992, ces titres participatifs sont remboursables à tout moment, en tout ou partie, au gré de Gaz de France à ...rix égal à 130% de leur nominal.

...unération

...ration des titres participatifs comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette ..., 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la ...on de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière ...s favorable.

...unération des titres participatifs déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisée en ... financière.

...financières

... financières sont comptabilisées initialement pour le montant des fonds reçus, nets des coûts de transaction ...rus et des primes d'émission.

... évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi ...s prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

... financières comprennent également le montant des intérêts minoritaires envers lesquels le Groupe a des ...nts de rachat.

... financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les ...ières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

... fournisseurs et autres dettes

...res dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des ... imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que des engagements fermes ...achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.
...ments fermes couverts sont comptabilisés en juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres ...e ce poste sont maintenus en valeur nominale en raison de leur caractère court terme.

... passifs du secteur financier

... et passifs du secteur financier regroupent les actifs et passifs portés par des établissements financiers ... au sein du Groupe :

... à la clientèle de Solféa et leur refinancement

... et passifs sont comptabilisés de manière analogue aux dettes financières : ils sont évalués au coût amorti et ...u bilan en « actifs ou passifs financiers courants » pour la part dont l'échéance est à moins d'un an et en ... passifs financiers non courants » pour la part dont l'échéance est à plus d'un an.

... ...ifs directement liés aux activités de trading de Gaselys sur les marchés de l'énergie

... et passifs sont comptabilisés de manière analogue aux créances et dettes commerciales : ils sont évalués au ...rti et classés au bilan en « actifs ou passifs financiers courants » lorsqu'ils sont consommés au cours du cyclen du Groupe et en « actifs ou passifs financiers non courants » dans le cas contraire.

2 - 23 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future. Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés ainsi que certains engagements fermes ou optionnels d'achat ou vente d'actifs non financiers donnant lieu à livraison physique du sous-jacent.

Concernant plus particulièrement les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz naturel, le Groupe conduit systématiquement une analyse visant à déterminer si le contrat a été négocié dans le cadre de ses activités dites «normales», et doit ainsi être exclu du champ d'application de la norme IAS 39. Cette analyse consiste en premier lieu à démontrer que le contrat est mis en place et continue à être détenu afin de donner lieu à un achat ou une vente avec livraison physique, pour des volumes destinés à être utilisés ou vendus par le Groupe selon une échéance raisonnable, dans le cadre de son exploitation. En complément, il convient de démontrer que :

- le Groupe n'a pas de pratique de règlement net au titre de contrats de même nature. En particulier, les opérations d'achat ou vente à terme avec livraison physique réalisées dans un strict but d'équilibrage en volumes des balances d'énergie du Groupe ne sont pas considérées par le Groupe comme constitutives d'une pratique de règlement net ;
- le contrat n'est pas négocié dans le cadre d'arbitrages de nature financière ;
- le contrat ne constitue pas une option vendue d'achat ou de vente d'un élément non financier dont le montant net peut être réglé en trésorerie.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés en couverture sont ventilés en courant/non courant à l'actif et au passif en fonction de la nature du sous-jacent couvert.
Les instruments financiers dérivés non qualifiés en couverture sont classés en actifs courants ou en passifs courants.

Evaluation initiale

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur.

Evaluation ultérieure

Les instruments financiers dérivés sont réévalués à la juste valeur à chaque arrêté et les variations de valeur comptabilisées en résultat, sauf pour ceux qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

La juste valeur des instruments cotés est déterminée par référence au cours de bourse. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments.

Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquée au montant nominal) ;

La juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
Les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

nts financiers dérivés hors couverture

nvés hors couverture regroupent, outre les dérivés spéculatifs, les instruments dérivés qui, bien que constituant couverture économique, ne remplissent pas les conditions requises les rendant éligibles pour une comptabilité de ure. Les variations résultant de la réévaluation à la juste valeur de ces instruments sont constatées en résultat de

bilité de couverture

ptabilité de couverture est appliquée lorsque les instruments financiers dérivés compensent, en totalité ou en variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert, actif, passif, engagement ou transaction vue et que l'efficacité de cette couverture est documentée à l'initiation de la transaction et tout au long de la instrument.

la conclusion d'un contrat sur dérivés, le Groupe détermine le type de couverture concerné et documente, à la place de la transaction, afin de pouvoir appliquer les dispositifs spécifiques de la comptabilité de couverture, le nt entre l'instrument de couverture et la transaction sous-jacente, en précisant les risques, la stratégie et le couverture mise en œuvre.

contrôle régulièrement l'efficacité de la couverture dans la compensation des variations de la juste valeur de nt ainsi que son élément sous-jacent depuis la mise en place de l'instrument jusqu'à l'échéance de la

de juste valeur

ures de juste valeur regroupent les dérivés servant à couvrir le risque de change, le risque de taux d'intérêts risques sur les opérations matières.
ou la perte résultant de la réévaluation de ces instruments de couverture de juste valeur est enregistré nent en résultat opérationnel ou financier selon la nature de l'élément couvert.

ns de juste valeur de l'élément de bilan sous-jacent sont comptabilisées en résultat de manière symétrique ns de valeur de l'instrument de couverture.

s de flux de trésorerie

ures de flux de trésorerie regroupent les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques sur iciers liés aux transactions futures fermes ou hautement probables, certains risques sur les opérations f que sur les emprunts à taux variables.

s de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées dans un compte de capitaux propres et sont ju'à la date de réalisation de la transaction ou de comptabilisation de l'actif, du passif ou des résultats sur uvert.

rt inefficace de la couverture est constatée immédiatement en résultat.

d'investissement net dans une entité étrangère hors zone euro

mprunts long terme dont le remboursement n'est ni planifié, ni prévisible font partie de l'investissement entité à l'étranger. Les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres sous la même rubrique que conversion.

Les variations de valeur des instruments de couverture mis en place pour réduire l'exposition aux risques de change sur ces investissements nets dans une entité étrangère sont comptabilisées, pour la partie efficace, de manière symétrique aux écarts de change, en « réserve de juste valeur » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

2 - 24 COMPTE DE RESULTAT

2 - 24.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes de biens et de prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, aux coûts associés ou au retour possible des marchandises.

Prestations issues de contrats retraités selon l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location »

Les produits provenant de contrats de prestations de services retraités selon IFRIC 4 en contrats de location-financement sont répartis sur la durée des contrats sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante sur l'encours d'investissement net de l'entreprise.

Droits de raccordement

Les facturations aux clients au titre de leur raccordement aux réseaux de transport et de distribution de gaz font l'objet d'un étalement sur la durée des contrats, à l'exception des sociétés Gaz de France SA, GrDF et GRTgaz. En effet, pour ces dernières, les principes de tarification de l'utilisation des réseaux de transport et de distribution de gaz selon une formule visant à couvrir d'une part les charges d'exploitation relatives au transport et à la distribution du gaz et d'autre part les charges de capital (amortissement, rémunération), prévoient que les montants ainsi perçus soient déduits de la base de rémunération de Gaz de France SA, GrDF ou GRTgaz l'année de leur facturation, tandis que le coût de revient du branchement est inclus dans la base d'actifs régulés qui fait l'objet d'une rémunération sur la durée d'utilité des actifs. Ces principes de tarification ont pour effet un étalement des produits sur la durée d'utilité des actifs.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat de construction. Le degré d'avancement est évalué sur base d'examen des travaux réalisés.

La marge à terminaison est régulièrement révisée tout au long du contrat, les pertes éventuelles attendues sur les contrats de construction sont provisionnées pour leur totalité par le compte de résultat.

Un contrat est considéré comme achevé au moment du transfert de propriété du bien, et s'agissant de contrats complexes portant sur la réalisation d'installations intégrées pour lesquels existe une obligation de résultat global, le contrat est considéré achevé dès la réception provisoire des travaux prononcée.

Cas particulier du chiffre d'affaires reconnu au titre des échanges avec les concédants en application d'IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque l'opérateur doit (ce qui est généralement le cas) procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du «droit de facturer les utilisateurs», cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38. (cf § 2.9).

: pratique, s'agissant de l'ensemble des contrats de concession exploités par le groupe Gaz de France, en
e de différenciation entre la rémunération de la phase de construction et celle de la phase d'exploitation dans la
rmination des tarifs d'accès des tiers aux réseaux et de référence externe de juste valeur pour ces deux éléments, le
d'affaires comptabilisé au titre de la phase de construction est limité au montant des coûts exposés.

uits d'intérêts

produits d'intérêts du secteur financier sont inscrits au compte de résultat prorata temporis, sur la base du taux
rêt effectif de rendement.

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

it des charges financières relatives à l'endettement financier net du Groupe qui regroupent les intérêts versés et
les variations de valeur et les résultats des instruments de couverture et les différences de change relatifs à
ment, ainsi que les produits d'intérêts et équivalents sur les titres de placement et les disponibilités.

AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

des produits et charges financiers de nature opérationnelle ;
des charges de désactualisation des provisions à long terme ainsi que du rendement attendu des actifs de couverture ;
des autres produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui regroupent notamment le résultat des opérations sur l'ensemble des titres non consolidés liés à l'exploitation ou non.

MPOTS

sur les bénéfices de l'exercice regroupent les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits au de résultat, à l'exception de ceux, afférents à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, ent constatés par les capitaux propres.

exigibles désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de la période, calculés selon les taux n en vigueur à la date de clôture.

RESULTAT NET PAR ACTION

net par action non dilué est déterminé en divisant le Résultat net – part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre moyen des actions ordinaires rachetées ou au cours de l'exercice.

net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen d'actions le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

ABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice.

uvements qui affectent le bilan mais qui ne sont pas considérés comme des flux : investissements sans (location-financement), reclassements, effets des fusions et apports partiels, changements de méthodes , sont présentés en annexe pour les plus significatifs.

des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt.

Les flux liés aux charges de renouvellement exposées dans le cadre des contrats de concession traités en comptabilité selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 sont isolés sur la ligne « Dépenses de renouvellement ».

Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de dépréciation.

Les flux liés au paiement de l'impôt, au paiement des charges d'intérêts et aux encaissements de produits financiers sont isolés.

Les effets sur la trésorerie des acquisitions de sociétés consolidées sont mentionnés au niveau des flux d'investissement sous la rubrique "Investissements en titres de participation et assimilés", nets de la trésorerie acquise.

L'effet des cessions net de la trésorerie cédée est mentionné en "Produits de cession d'actifs corporels, incorporels et titres de participation".

Lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1er janvier et la date de leur cession des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les équivalents de disponibilités moins les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie.

2 - 26 PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DE L'INFORMATION SECTORIELLE

La répartition des sociétés par secteur est décrite en Notes 1, 2 et 24.

Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle de premier niveau est établie en fonction des principaux secteurs d'activité du Groupe.

Un secteur d'activité est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de services et de produits au sein d'un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité spécifique par rapport à celle des autres secteurs.

Information sectorielle de niveau secondaire

L'information sectorielle de niveau secondaire repose sur un découpage par zones géographiques sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe.

Normes comptables des activités

Les normes comptables des activités sont celles appliquées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, présentées dans la présente annexe.
Les actifs et passifs par activité ou zone géographique représentent la situation en fin de période.

La réconciliation avec les données des états financiers implique de prendre en compte les effets du processus de consolidation (éliminations).

Prestations entre les activités

Les ventes et prestations d'une activité à l'autre sont réalisées aux conditions du marché.

Les prestations internes sont facturées entre les segments au prix de marché. Il s'agit principalement des prestations suivantes :

- entre Achat-Vente d'Energie et Transport Stockage :
 - réservation et utilisation de capacités d'acheminement dans le réseau de transport du gaz commercialisé. La rémunération de cette prestation est déterminée sur la base des tarifs d'Accès des Tiers au Réseau de Transport approuvés par la Commission de Régulation de l'Energie.
 - réservation et utilisation des capacités de stockage nécessaires à l'activité de commercialisation.

ntre Achat-Vente d'Energie et Distribution France : réservation et utilisation des capacités d'acheminement dans réseau de distribution du gaz commercialisé. La rémunération de cette prestation est déterminée sur la base du arif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie.

Eléments non alloués

charges et produits non alloués comprennent principalement des frais centraux, les frais de recherche et ppement ainsi que divers produits non directement affectables aux activités.

immobilisations non allouées regroupent les actifs du siège, ceux affectés à la recherche et ceux de la Direction du nnel.

Excédent Brut Opérationnel (EBO)

roupe l'ensemble des charges, hors amortissements, provisions, paiements en action et dépenses de ivellement, et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents cle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels ou inhabituels, y compris nements extraordinaires, sur lesquels le Groupe n'a aucune maîtrise.

B – COMPARABILITE DES EXERCICES

1 – TRANSACTIONS MAJEURES

1.1. ACQUISITIONS

1.1.1. Acquisitions en 2007

Nom de la filiale	Pays	Activité	% acquis	Date d'acquisition
Groupe Vendite	Italie	Transport et Distribution International	20%	26.09.2007
Erelia	France	Achat-Vente d'Energie	95%	05.11.2007
Société Eolienne de la Haute Lys	France	Achat-Vente d'Energie	100%	11.12.2007
Enerci	Côte d'Ivoire	Exploration-Production	51%	12.04.2007

Les impacts des acquisitions d'entreprises sur le bilan peuvent se résumer comme suit :

		(en millions d'euros)
		2007
Immobilisations incorporelles		174
Immobilisations corporelles		170
Créances clients et comptes rattachés		109
Autres créances		80
Disponibilités et équivalents de disponibilités		22
Sous-total		555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(I)	130
Dettes financières		252
Autres passifs		83
Sous-total		465
Intérêts minoritaires	(II)	-7
Titres mis en équivalence	(III)	3
Juste valeur des actifs nets acquis	(IV) = (I) - (II) - (III)	86
Ecart d'acquisition		101
Coût d'acquisition total		187
Disponibilités et équivalents de disponibilités acquis		- 22
Décaissements de la période liés aux acquisitions		165

Gaz de France a exercé auprès de Camfin l'option lui permettant d'acquérir une part supplémentaire de 20 % dans Energie Investimenti, holding détenant le groupe Vendite, pour un montant de 40 millions d'euros. Grâce à cette transaction, Gaz de France détient aujourd'hui une participation de 60 % dans Energie Investimenti, Camfin détenant les 40 % restants. L'exercice de l'option d'achat de 20% des titres de Camfin dans Energie Investimenti a conféré au Groupe le contrôle exclusif sur le groupe Vendite justifiant la consolidation par intégration globale.

Gaz de France a signé un contrat portant sur l'acquisition d'une participation de 95 % dans ERELIA et 100% dans Société Eolienne de la Haute Lys, qui assurent le développement et l'exploitation de parcs éoliens en France. L'affectation du prix de ces deux acquisitions s'est traduite par la constatation d'un écart d'acquisition de 69 millions d'euros pour ERELIA et 18 millions d'euros pour la Société Eolienne de la Haute Lys. Le Groupe a la possibilité de finaliser l'identification et l'évaluation des actifs acquis et passifs assumés au cours de l'exercice 2008.

de France a racheté le 12 avril 2007 à EDF la participation de 51% qu'elle détenait dans Enerci, société xploration-production, portant ainsi sa participation dans Enerci à 100%. Enerci détient 12% d'un gisement off- situé en Côte d'ivoire.

incipales incidences des acquisitions d'entreprises sur le compte de résultat depuis la date d'acquisition sont les vantes :

	(en millions d'euros)
	31.12.2007
d'affaires	276
ultat opérationnel	9
ultat net part Groupe	5

1.1.2. Acquisitions en 2006

Nom de l'affiliée	Pays	Activité	% acquis	Date d'acquisition
AES Energia Cartagena	Espagne	Achat Vente d'Energie	26%	01.11.2006
Maïa Eolis	France	Achat Vente d'Energie	49%	22.12.2006

Les impacts des acquisitions d'entreprises sur le bilan peuvent se résumer comme suit :

		(en millions d'euros)
		31.12.2006
Immobilisations corporelles		732
Créances clients et comptes rattachés		19
Autres créances		11
Disponibilités et équivalents de disponibilités		77
Sous-total	(I)	839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38
Dettes financières		643
Autres passifs		75
Sous-total	(II)	756
Intérêts minoritaires (III)		- 2
Juste valeur des actifs nets acquis	(I) - (II) - (III)	81
Ecart d'acquisition		42
Coût d'acquisition total		123
Disponibilités et équivalents de disponibilités acquis		- 77
Payé lors d'un exercice antérieur		- 8
Décaissements de la période liés aux acquisitions		38

Le 1er novembre 2006, un contrat *d'Energy Agreement* entre le Groupe et AES Energia Cartagena est entré en vigueur. Ce contrat dispose que Gaz de France détient un droit exclusif d'utilisation des 3 turbines composant la centrale électrique, tout en transférant à l'entreprise les risques et avantages liés aux opérations. De ce fait, AES Energia Cartagena est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Le 22 décembre 2006 les accords pour la création de la société commune (Maïa Eolis) entre Gaz de France (49%) et Maïa Sonnier (51%) ont été finalisés. Cette société assure le développement et l'exploitation de parcs éoliens en France et en Europe. Maïa Sonnier a apporté sa branche d'activité, comprenant ses parcs éoliens en exploitation et en projet, tandis que Gaz de France a effectué un apport en numéraire d'environ 110 millions d'euros. Cette société est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe.

Les principales incidences des acquisitions d'entreprises sur le compte de résultat depuis la date d'acquisition sont les suivantes :

	(en millions d'euros)
	31.12.2006
Chiffre d'affaires	7
Résultat opérationnel	2
Résultat net part Groupe	- 1

. *Acquisitions en 2005*

Nom de la filiale	Pays	Activité	% acquis	Date d'acquisition
[illegible]	Roumanie	Transport et Distribution International	51%	31.05.2005
[illegible]	Belgique	Transport et Distribution International	25,5%	28.09.2005
Savelys (anciennement CGST Save)	France	Services	39%	23.03.2005
[illegible]	Italie	Services	100%	01.04.2005
ormandie	France	Services	100%	01.03.2005
[illegible]	France	Achat Vente d'Energie	45%	03.01.2005
France Produktion Exploration	Allemagne	Exploration-Production	- *	Nov. 2005

u du contrat d'acquisition de Gaz de France Produktion Exploration Deutschland, signé en 2003, un complément de prix a été
: complément correspond à des intérêts supplémentaires dans un puits d'hydrocarbures.
isition d'actifs

acts des acquisitions d'entreprises sur le bilan peuvent se résumer comme suit :

		(en millions d'euros) 2005
ons incorporelles		241
ons corporelles		749
financiers		69
-cours		53
ients et comptes rattachés		237
ilités et équivalents de disponibilités		278
	(I)	1 627
isseurs et comptes rattachés		209
es et sociales		72
pour avantages liés au personnel		29
ières		266
impôts différés		139
provisions		84
	(II)	799
inoritaires *	(III)	- 101
n équivalence **	(IV)	- 38
aleur des actifs nets acquis	(I) - (II) - (III) - (IV)	689
acquisition		252
isition total		941
és et équivalents de disponibilités acquis		- 278
rs d'exercices ultérieurs		
nts de la période liés aux acquisitions		663

d'intérêts minoritaires lors du rachat de Distrigaz Sud (détenue à 51 %)
Savelys (mise en équivalence en 2004 – intégration globale en 2005)

2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100% d'ADF Normandie intervenant dans le domaine de la
industrielle et la réparation.

2005, le Groupe a augmenté sa participation dans le capital du Groupe CGST Save, rebaptisé Groupe
20% à 59%. Cette société est le premier groupe français de maintenance de chaudière individuelle. Mise en
en 2004, cette société est consolidée en 2005 par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le 31 mai 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 51% du capital de Distrigaz Sud, présente dans le transport et la distribution de gaz aux particuliers et entreprises sur le marché roumain. Cette société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le 28 septembre 2005, le Groupe a acquis 25,5% du capital du Groupe SPE (Société de Production d'Electricité), présent dans la production d'électricité et la commercialisation d'énergie, gaz et électricité, sur le marché belge.

Afin de répondre aux évolutions du marché du gaz naturel en Europe, Gaz de France et Total ont conclu en novembre 2003 un protocole d'intention visant à dénouer leurs participations croisées dans leurs sociétés communes de transport et de fourniture de gaz naturel en France, Gaz du Sud-Ouest (GSO détenue à hauteur de 30 % par Gaz de France) et la Compagnie Française du Méthane (CFM détenue à hauteur de 55 % par Gaz de France).
La clôture contractuelle et financière de ces opérations est intervenue le 3 janvier 2005, Gaz de France devenant actionnaire unique de CFM, et Total actionnaire unique de GSO. Gaz de France a absorbé CFM le 1er juillet 2005.

Les principales incidences des acquisitions d'entreprises sur le compte de résultat depuis la date d'acquisition sont les suivantes :

	(en millions d'euros) 31/12/2005
Chiffre d'affaires	807
Résultat opérationnel	42
Résultat net part Groupe	37

CESSIONS

Cessions en 2007

Opération significative n'est intervenue au titre de l'exercice.

Cessions en 2006

Nom de la filiale	Pays	Activité	% de cession	Date de cession
	Argentine	Transport et Distribution International	100%	01.06.2006
guay	Uruguay	Transport et Distribution International	51%	01.06.2006
	Roumanie	Transport et Distribution International	10%	02.02.2006
Terminal Méthanier de Fos	France	Transport Stockage	30,3%	13.06.2006
	Kazakhstan	Exploration et Production	17,5%	19.07.2006

-part des actifs et passifs composant la valeur des titres cédés se présente de la manière suivante :

		(en millions d'euros) 2006
acquisition et autres Immobilisations incorporelles		9
ions corporelles		48
-cours		2
ients et comptes rattachés		38
et équivalents de disponibilités		32
	(I)	129
isseurs et comptes rattachés		2
et sociales		4
ières		13
mpôts différés		3
		12
	(II)	34
inoritaires	(III)	50
version	(IV)	6
	(I) - (II) - (III) - (IV)	151
rte) sur cessions		199
des cessions		350
à la source		61
nette cédée		24
ment de la période lié aux cessions		265

avait conclu en 2005 un accord avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement Société Financière Internationale (IFC) aux termes duquel le Groupe cède à chacun une participation de 5% du distributeur de gaz naturel roumain Distrigaz Sud. Cet accord s'est concrétisé au cours du premier

Dans le cadre des accords signés avec Total pour le dénouement de leurs participations communes, intervenu en 2005, un accord de partenariat avait été conclu qui permettait à Total d'entrer à hauteur de 30% dans le terminal méthanier de Gaz de France à Fos Cavaou. Cet accord s'est concrétisé en juin 2006.

Gaz de France a conclu un accord pour la vente de sa participation de 17,5 % dans la joint venture kazakhe KazGerMunai LLP (KGM) à la compagnie pétrolière nationale kazakhe KazMunaiGas JSC, pour un montant de 350 millions de dollars. La participation de Gaz de France dans KGM était détenue via sa filiale allemande EEG-Erdgas Erdöl GmbH. En 2005, KGM avait produit deux millions de tonnes de pétrole brut.
Cette transaction, concrétisée en juillet 2006, a eu un impact positif sur le résultat opérationnel du second semestre 2006 de 187 millions d'euros.

I.2.3. Cessions en 2005

Nom de la filiale	Pays	Activité	% de cession	Date de cession
G.S.O.	France	Transport- Stockage	30%	03.01.2005

La cession de GSO a fait partie de l'opération de dénouement des participations croisées entre Total et Gaz de France évoquée au paragraphe 1.1.3. Avant sa cession, cette société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

L'impact positif global du dénouement des participations croisées avec Total s'établit à 77,1 millions d'euros enregistrés en Autres produits et charges opérationnels.

La quote-part des actifs et passifs composant la valeur des titres mis en équivalence cédés se présente de la manière suivante :

		(en millions d'euros) 2005
Ecarts d'acquisition et autres Immobilisations incorporelles		2
Immobilisations corporelles		165
Actifs financiers		1
Stocks et en-cours		30
Créances clients et comptes rattachés		47
Disponibilités et équivalents de disponibilités		1
Sous-total	(I)	246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30
Dettes fiscales et sociales		17
Dettes financières		60
Provisions pour avantages liés au personnel		2
Passifs d'impôts différés		37
Autres provisions		1
Sous-total	(II)	147
Actifs nets cédés - autres mis en équivalence	(I) - (II)	99
Bénéfice (perte) sur cessions		-4
Produit total des cessions		95
Moins		
Trésorerie nette cédée		- 1
Encaissement de la période lié aux cessions		94

HANGEMENT DE METHODE DE CONSOLIDATION

Changements de méthode de consolidation en 2007

modification du pacte d'actionnaires (sans participation complémentaire) avec le partenaire de la société ration-production britannique EFOG, intervenue le 1er février 2007, a conféré à Gaz de France un contrôle sur la société justifiant une consolidation par intégration proportionnelle, alors que la société était mment mise en équivalence.

placement des administrateurs de SPE nommés par Gaz de France par un trustee ont conduit le Groupe à idérer la nature du contrôle exercé : à compter du 30 novembre 2007, SPE, précédemment consolidée par on proportionnelle, est mise en équivalence.

des changements de méthode sur les comptes consolidés peuvent se résumer comme suit :

(en millions d'euros)

		2007
ions incorporelles		- 139
ilisations corporelles		34
réances		26
ilités et équivalents de disponibilités		27
	(I)	- 52
financières		- 43
différés passifs non courants		- 19
passifs		15
	(II)	2
es titres mis en équivalence	(I) (II)	- 45
rt de résultat des sociétés mises en équivalence		11

ngements de méthode de consolidation en 2005

n de la filiale	Pays	Activité	% acquis	Date d'acquisition
gim	Italie	Transport et Distribution International	40,00 %	05.08.2003
	Italie	Transport et Distribution International	42,65 %	07.05.2002
	Italie	Transport et Distribution International	44,17 %	07.05.2002

ipations étaient détenues par le Groupe depuis 2002 et 2003, mais ne faisaient pas l'objet d'intégration dans nsolidés en raison de la réglementation italienne limitant à 2% les droits de vote des sociétés étrangères. e Gaz de France depuis le 7 juillet 2005 a rendu inapplicable cette limitation des droits de vote, permettant ion de ces entités dans le périmètre du Groupe.
ont été mises en équivalence en raison de la réglementation italienne qui limitait le pouvoir au sein de ces

2. RETRAITEMENT DES PERIODES DE COMPARAISON

2.1 - FINALISATION DES TRAVAUX D'AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION DE MAIA EOLIS

Bilan consolidé résumé

(en millions d'euros)

En millions d'euros	2006 avant changements	Ajustements IFRS 3	2006 après changements
Ecarts d'acquisition	1 649	- 23	1626
Actifs incorporels du domaine concédé	5 704	-	5704
Autres immobilisations incorporelles	564	-	564
Immobilisations corporelles	16 625	+ 35	16660
Autres actifs courants et non courants	18 367	-	18367
Total actif	42 909	+ 12	42921
Capitaux propres part du Groupe	16 197	-	16197
Intérêts minoritaires	466	-	466
Passifs d'impôts différés	2 608	+ 12	2620
Autres passifs courants et non courants	23 638	-	23638
Total passif	42 909	+ 12	42921

La finalisation dans le délai d'un an, comme l'autorise la norme IFRS 3, des travaux d'identification et d'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés dans le cadre de l'acquisition en 2006 de la société Maïa Eolis s'est traduite par la réaffectation d'une partie de l'écart d'acquisition aux actifs corporels pour 35 millions d'euros et d'impôts différés passifs pour 12 millions d'euros.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN, COMPTE DE RESULTAT ABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

– *INFORMATION SECTORIELLE*

– Informations par secteur d'activité

mparabilité des périodes

à la mise en place de la nouvelle organisation du , certaines activités ont fait l'objet de reclassement les segments sur l'ensemble des périodes présentées.

principaux reclassements concernent :

Activité de vente aux grands comptes de GDF utschland (Europe continentale) : secteur AVE paravant TDI),

Groupe Savelys et DK6 : secteur AVE (auparavant

Filiales de transport en Europe (Megal GmbH, : secteur TS (auparavant TDI),

Vente de gaz en Angleterre : secteur TDI ravant AVE).

rs d'activité

gmentation repose sur des structures de gestion et de internes : un secteur d'activité regroupe un sous- d'activités ou d'entités opérationnelles, chaque étant gérée séparément et fournissant une information e et de gestion régulièrement disponible.

activités du Groupe sont déclinées en six secteurs regroupés en deux pôles, Fournitures d'énergie et vices et Infrastructures.

Fourniture d'énergie et de services (Four. Ener. groupe les secteurs d'activité suivants :

oration-Production (E&P)

pe Gaz de France dispose via ses filiales et pations d'un portefeuille d'actifs pétroliers et gaziers, alement des actifs productifs en Mer du Nord et en , et des champs en exploration et en pement en Algérie et en Egypte. L'activité -Production vend une part importante de ses ns à l'activité Achat-Vente d'Energie.

-Vente d'Energie (AVE)

ment regroupe les activités de négoce, de trading et rvices associés. Les ventes concernent l'ensemble des résidentiels, tertiaires et autres sociétés ues. En France elles sont réalisées principalement France. Les ventes de gaz aux grands comptes , Allemagne et Belgique ainsi que d'électricité en sont principalement assurées par Gaz de France. de trading est portée par Gaselys. Les services s relèvent essentiellement de Savelys.

Services (SER)

L'activité de Services consiste en l'offre de services complémentaires à la fourniture d'énergie, principalement :

- conduite et maintenance d'installations de production de chaleur ou de froid, maintenance industrielle (groupe Cofathec),
- installations en environnement contrôlé, gestion d'unités industrielles (groupe Cofathec),
- production d'électricité (groupe Finergaz),
- Gaz Naturel Véhicules (GNVert).

Le pôle Infrastructures (Infrastr.) regroupe l'ensemble des activités en matière de transport et de distribution, réparties entre les segments :

Transport – Stockage (TS)

Le réseau de transport du gaz en France est exploité par la filiale GRTgaz pour le compte de Gaz de France et, en application des directives européennes, pour le compte de tiers. Ce segment comprend également les réseaux Megal (Sud de l'Allemagne) et Segeo (Belgique), ainsi que la gestion des terminaux méthaniers et des installations de stockage en France.

Distribution France (DIF)

Ce segment regroupe la gestion et l'exploitation des réseaux de distribution en France - investissement, renouvellement, maintenance - assurées par Gaz de France sur l'année 2007 et cédées à la filiale GrDF au 31/12/2007, principalement destinés à l'acheminement du gaz pour son compte propre et pour le compte de tiers. Les réseaux de distribution sont exploités sous un régime de concessions accordées par les collectivités locales.

Transport et Distribution International (TDI)

Le Groupe dispose de participations dans plusieurs sociétés de transport et de distribution de gaz, principalement en Europe (Allemagne, Hongrie, Slovaquie, Portugal, Roumanie) et au Mexique. En général, ces entités assurent aussi la commercialisation du gaz. Ce segment regroupe également la vente de gaz hors Europe continentale (notamment Angleterre).

Autres

Ce segment regroupe les contributions des entités holdings et celles dédiées au financement centralisé du Groupe, ainsi que les sociétés à vocation immobilière.

Eléments non alloués

Les charges et produits non alloués comprennent principalement des frais centraux, des frais de recherche et développement ainsi que divers produits non directement affectables aux activités.
Les immobilisations non allouées regroupent les actifs du siège, ceux affectés à la recherche et ceux de la Direction du Personnel.

Note 1 – 1 - Compte de résultat

- **Groupe Gaz de France**
(données comparatives retraitées – cf ci-dessus)

a) **Chiffre d'affaires**

Chiffre d'affaires	31.12.2007 CA externe	31.12.2007 Cessions internes	31.12.2007 Total	31.12.2006 CA externe	31.12.2006 Cessions internes	31.12.2006 Total	31.12.2005 CA externe	31.12.2005 Cessions internes	31.12.2005 Total
Four Ener. Serv	21 178	1 823	23 001	21 344	1 924	23 268	18 161	1 514	19 675
Infrastr.	6 145	4 546	10 691	6 178	4 610	10 788	4 654	4 564	9 218
Autres	79	282	361	72	198	270	14	57	71
Non alloué	25	504	529	48	466	514	43	662	705
Eliminations		-7 155	-7 155		- 7 198	- 7 198		- 6 797	- 6 797
Total	27 427	-	27 427	27 642	-	27 642	22 872	-	22 872

b) **Autres indicateurs**

	Excédent Brut Opérationnel ** 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	2 331	1 916	1 156
Infrastr.	3 316	3 267	3 002
Autres	65	-2	-5
Non alloué	-46	- 32	95
Total	5 666	5 149	4 248

** avant dépenses de renouvellement – et paiements en actions cf Note 1-2

c) **Eléments inclus dans le résultat opérationnel**

	Frais de personnel 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	-977	890	832
Infrastr.	-1 290	1 341	1 252
Autres	-45	24	12
Non alloué	-316	326	445
Total	-2 628	2 581	2 541

	Résultat Opérationnel 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	1 777	1 449	767
Infrastr.	2 118	2 087	2 125
Autres	47	115	-
Non alloué	-68	- 43	- 71
Total	3 874	3 608	2 821

	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	-548	428	379
Infrastr.	-931	967	919
Autres	-27	28	10
Non alloué	-7	7	10
Total	-1 513	1 430	1 318

	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalences 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	168	152	155
Infrastr.	31	24	34
Autres	-	-	-
Non alloué	-	-	-
Total	199	176	189

	Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles 31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Four Ener. Serv	-18	49	7
Infrastr.	-2	1	- 36
Autres	-2	- 2	-
Non alloué	-1	-	-
Total	-14	48	- 29

Pôle Fourniture d'Energie et de Services

(données comparatives retraitées – cf ci-dessus)

a) Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31.12.2007 CA externe	31.12.2007 Cessions internes	31.12.2007 Total	31.12.2006 CA externe	31.12.2006 Cessions internes	31.12.2006 Total	31.12.2005 CA externe	31.12.2005 Cessions internes	31.12.2005 Total
E&P	1 293	424	1 717	1 230	429	1 659	932	207	1 139
AVE	18 184	1 857	20 041	18 432	2 023	20 455	15 731	1 615	17 346
SER	1 701	106	1 807	1 682	119	1 801	1 498	70	1 568
Eliminations		- 564	- 564		- 647	- 647		- 378	- 378
Total	21 178	1 823	23 001	21 344	1 924	23 268	18 161	1 514	19 675

b) Autres indicateurs

	Excédent Brut Opérationnel**		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
E&P	1 127	1 270	726
AVE	1 075	529	325
SER	129	117	105
Total	2 331	1 916	1 156

** avant dépenses de renouvellement – et paiements en actions cf Note 1-2

	Résultat Opérationnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
E&P	755	935	457
AVE	940	443	251
SER	82	71	59
Total	1 777	1 449	767

	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalences		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
	11	114	128
–	57	37	24
		1	3
al	68	152	155

c) Eléments inclus dans le résultat opérationnel

	Frais de personnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
E&P	103	97	88
AVE	769	383	372
SER	405	410	372
Total	1 277	890	832

	Amortissement des Immobilisations corporelles et incorporelles		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
E&P	377	298	267
AVE	127	89	71
SER	44	41	41
Total	548	428	379

	Perte de valeur des Immobilisations corporelles et incorporelles		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
E&P	11	49	7
AVE	7	-	-
SER		-	-
Total	18	49	7

Pôle Infrastructures

(données comparatives retraitées – cf ci-dessus)

a) Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31.12.2007 CA externe	31.12.2007 Cessions internes	31.12.2007 Total	31.12.2006 CA externe	31.12.2006 Cessions internes	31.12.2006 Total	31.12.2005 CA externe	31.12.2005 Cessions internes	31.12.2005 Total
TS	488	2 006	2 494	384	1 971	2 355	228	1 910	2 138
DIF	517	2 559	3 076	642	2 647	3 289	774	2 652	3 426
TDI	5 140	62	5 202	5 152	26	5 178	3 652	17	3 669
Eliminations		- 819	- 819	-	- 34	- 34		- 15	- 15
Total	6 145	4 546	10 691	6 178	4 610	10 788	4 654	4 564	9 218

b) Autres indicateurs

	Excédent Brut Opérationnel **		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS	1 534	1 357	1 265
DIF	1 291	1 412	1 358
TDI	491	498	379
Total	3 316	3 267	3 002

** avant dépenses de renouvellement – et paiements en actions cf Note 1-2

	Résultat Opérationnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS	1 185	1 013	934
DIF	552	726	900
TDI	381	348	291
Total	2 118	2 087	2 125

	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalences		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS	9	2	-
DIF	1	2	-
TDI	29	20	34
Total	31	24	34

c) Eléments inclus dans le résultat opérationnel

	Frais de personnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS	296	289	284
DIF	711	801	802
TDI	284	251	166
Total	1 291	1 341	1 252

	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS	353	344	343
DIF	453	444	441
TDI	125	179	135
Total	931	967	919

	Perte de valeur des Immobilisations corporelles et incorporelles		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
TS		-	-
DIF		-	-
TDI	2	1	- 36
Total	2	1	- 36

Note 1 – 2 - Réconciliation de l'EBO avec les états financiers

(en millions d'euros)

	[illegible]	31.12.2006	31.12.2005
ı flow opérationnel avant impôt, dépenses de renouvellement et variation du	[illegible]	5 118	4 254
ıu moins-values sur cessions	[illegible]	218	31
ɔenses d'exploration	[illegible]	- 86	- 44
ıarges de retraites	[illegible]	31	141
. sur instruments financiers à caractère opérationnel	[illegible]	38	- 44
videndes reçus des sociétés mises en équivalence	[illegible]	- 217	- 128
	[illegible]	47	38
ent Brut Opérationnel avant dépenses de renouvellement	[illegible]	5 149	4 248

	[illegible]	31.12.2006	31.12.2005
sultat opérationnel	[illegible]	3 608	2 821
ıortissements et provisions	[illegible]	1 247	1 040
ements en action	[illegible]	-	132
ınses de renouvellement	[illegible]	294	255
ent Brut Opérationnel avant dépenses de renouvellement	[illegible]	5 149	4 248

Note 1 – 3 - Bilan

Groupe Gaz de France

a) Actifs sectoriels

Ecarts d'acquisition	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]623	551	492
Infrastr.	[illegible]1132	1 075	1 009
Autres	[illegible]	-	-
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]1755	1 626	1 501

Actifs incorporels du domaine concédé	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]164	167	163
Infrastr.	[illegible]5448	5 537	5 514
Autres	[illegible]	-	-
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]5612	5 704	5 677

Autres immobilisations incorporelles	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]255	181	125
Infrastr.	[illegible]584	349	320
Autres	[illegible]38	29	19
Non alloué	[illegible]6	5	9
Total	[illegible]883	564	473

Immobilisations corporelles	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]5999	5 211	4 017
Infrastr.	[illegible]11359	11 079	10 910
Autres	[illegible]311	331	226
Non alloué	[illegible]36	39	-
Total	[illegible]17705	16 660	15 153

Participations mises en équivalence	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]375	311	332
Infrastr.	[illegible]739	407	361
Autres	[illegible]	-	-
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]814	718	693

Instruments financiers dérivés actifs	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]2548	2 319	1 725
Infrastr.	[illegible]79	2	44
Autres	[illegible]85	21	14
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]712	2 342	1 783

b) Passifs sectoriels

Provision pour renouvellement	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]54	49	46
Infrastr.	[illegible]4095	3 825	3 637
Autres	[illegible]	-	-
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]4149	3 874	3 683

Provision pour reconstitution des sites	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]447	397	326
Infrastr.	[illegible]1327	1 261	1 156
Autres	[illegible]34	43	164
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]1808	1 701	1 646

Instruments financiers dérivés passifs	[illegible]2007	2006	2005
Four Ener. Serv	[illegible]2510	2 180	1 711
Infrastr.	[illegible]6	8	11
Autres	[illegible]24	9	79
Non alloué	[illegible]	-	-
Total	[illegible]2540	2 197	1 801

Pôle Fourniture d'Energie et de Services

a) Actifs sectoriels

	Ecarts d'acquisition		
	2007	2006	2005
E&P	65	65	38
AVE	384	300	284
SER	174	186	170
otal	623	551	492

	Actifs incorporels du domaine concédé		
	2007	2006	2005
E&P	-	-	-
AVE	28	35	32
SER	136	132	131
otal	164	167	163

	Autres immobilisations incorporelles		
	2007	2006	2005
E&P	4	5	6
AVE	237	171	117
SER	14	5	2
al	255	181	125

	Immobilisations corporelles		
	2007	2006	2005
	3 542	3 088	2 923
VE	2 268	1 939	920
	189	184	174
otal	15 999	5 211	4 017

	Participations mises en équivalence		
	2007	2006	2005
		247	279
	61	41	30
	14	23	23
al	75	311	332

	Instruments financiers dérivés actifs		
	2007	2006	2005
	-	-	-
	2 547	2 319	1 725
	1	-	-
	2 548	2 319	1 725

b) Passifs sectoriels

	Provision pour renouvellement		
	2007	2006	2005
E&P	-	-	-
AVE	33	33	33
SER	21	16	13
Total	54	49	46

	Provision pour reconstitution des sites		
	2007	2006	2005
E&P	440	387	323
AVE	7	10	3
SER	-	-	-
Total	447	397	326

	Instruments financiers dérivés passifs		
	2007	2006	2005
E&P	-	-	-
AVE	2 508	2 178	1 708
SER	1	2	3
Total	2 509	2 180	1 711

Pôle Infrastructures

a) Actifs sectoriels

	Ecarts d'acquisition		
	2007	2006	2005
TS	-	-	-
DIF	-	-	-
TDI	1 132	1 075	1 009
Total	1 132	1 075	1 009

	Actifs incorporels du domaine concédé		
	2007	2006	2005
TS	-	-	-
DIF	5 448	5 537	5 514
TDI	-	-	-
Total	5 448	5 537	5 514

	Autres immobilisations incorporelles		
	2007	2006	2005
TS	140	10	3
DIF	185	101	47
TDI	259	238	270
Total	584	349	320

	Immobilisations corporelles		
	2007	2006	2005
TS	7 913	7 535	7 293
DIF	1 012	973	1 138
TDI	2 434	2 571	2 479
Total	11 359	11 079	10 910

	Participations mises en équivalence		
	2007	2006	2005
TS	31	13	13
DIF	15	16	15
TDI	721	378	333
Total	739	407	361

	Instruments financiers dérivés actifs		
	2007	2006	2005
TS	-	-	-
DIF	-	-	-
TDI	79	2	44
Total	79	2	44

b) Passifs sectoriels

	Provision pour renouvellement		
	2007	2006	2005
TS	-	-	-
DIF	4 095	3 825	3 637
TDI	-	-	-
Total	4 095	3 825	3 637

	Provision pour reconstitution des sites		
	2007	2006	2005
TS	209	196	167
DIF	1 098	1 032	960
TDI	20	33	29
Total	1 327	1 261	1 156

	Instruments financiers dérivés passifs		
	2007	2006	2005
TS	-	-	-
DIF	-	-	-
TDI	6	8	11
Total	6	8	11

Note 1 – 4 - Autres indicateurs

Groupe Gaz de France

	Investissements d'équipement (y.c. dép. de renouvellement et crédit-bail)			Effectifs		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
our Ener. Serv	1 064	998	608	17 364	17 009	16 551
Infrastr.	1 704	1 584	1 366	28 059	30 985	34 147
Autres	30	15	18	346	186	147
on alloué	12	9	12	1 791	2 064	2 113
otal	2 810	2 606	2 004	47 560	50 244	52 958

Pôle Fourniture d'Energie et de Services

	Investissements d'équipement (y.c. dép. de renouvellement et crédit-bail)			Effectifs		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
ED	630	581	499	9 131	1 115	1 205
VE	391	382	76	8 818	7 180	6 985
	43	35	33	7 415	8 714	8 361
al	1 064	998	608	17 364	17 009	16 551

Pôle Infrastructures

	Investissements d'équipement (y.c. dép. de renouvellement et crédit-bail)			Effectifs		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
	796	629	451	4 505	4 417	4 407
	724	787	793	12 202	14 712	15 110
	184	168	122	11 352	11 856	14 630
al	1 704	1 584	1 366	28 059	30 985	34 147

Note 2 – Informations par zone géographique

L'information sectorielle de niveau secondaire repose sur un découpage par zones géographiques sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe :

- France,
- Europe hors France,
- Reste du Monde.

Le chiffre d'affaires est ventilé :

- par origine, en fonction de la zone géographique d'émission des ventes ;
- par destination, par affectation à la zone géographique à laquelle correspond la localisation du bénéficiaire de la vente ou de la prestation.

Les autres indicateurs du Groupe sont ventilés par origine de localisation.

Note 2 – 1 - Zone géographique d'origine

	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
France	21 659	21 920	18 234	2 548	2 173	2 010
Europe hors France	8 570	8 082	5 739	1 232	1 373	731
Reste du monde	273	237	212	94	62	80
Eliminations	- 3 075	- 2 597	- 1 313	-	-	-
Total	27 427	27 642	22 872	3 874	3 608	2 821

	Actifs sectoriels			Investissements d'équipement (y compris dép. de renouvellement et crédit-bail)		
	2007	2006*	2005	2007	2006	2005
France	20 221	18 916	17 658	1 916	1 809	1 367
Europe hors France	8 893	8 397	7 276	871	778	611
Reste du monde	366	300	346	23	19	26
Eliminations		-	-		-	-
Total	29 480	27 613	25 280	2 810	2 606	2004

* Voir note B – Comparabilité des exercices, § 2 Retraitement des périodes de comparaison.

Note 2 – 2 - Chiffre d'affaires par zone géographique de destination

	Chiffre d'affaires		
	2007	2006	2005
France	16 066	16 802	14 733
Grande Bretagne	2 725	3 094	2 516
Benelux	2 075	1 836	1 100
Italie	1 548	1 165	1 108
Hongrie	2 691	709	631
Allemagne	1 156	1 211	944
Autres pays d'Europe	2 604	2 074	1 351
Reste du monde	562	751	489
Total	27 427	27 642	22 872

COMPTE DE RESULTAT

Note 3 – Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
s d'énergie	[illegible]		
ions de services et autres	23 644	23 849	19 479
uits des activités du secteur financier	6 814	3 671	3 306
e d'affaires	27 427	27 642	22 872

re d'affaires reconnu au titre de l'interprétation IFRIC 12 est de 302 millions d'euros en 2007, 397 millions ros en 2006 et 487 millions d'euros en 2005.

Note 4 – Consommations externes

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
s d'énergie	14 753	15 810	12 569
s achats	4 631	4 390	3 856
ion immobilisée	- 253	- 224	- 131
mmations externes	19 131	19 976	16 294

Note 5 – Charges de personnel

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
s et traitements y c. participation et intéressement	1 712	1 669	1 566
s sociales	507	499	467
s engagements de retraite et autres engagements	131	184	106
e personnel des régimes à prestations définies	73	-	132
ent fondé sur des actions	215	229	270
harges			
rges de personnel	2 628	2 581	2 541

ectifs du Groupe s'élèvent à 47 560 personnes au 31 décembre 2007 contre 50 244 personnes au 31 décembre 2 958 personnes à fin 2005.

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Reprises des provisions sur actifs courants	94	66	80
Subventions d'exploitation	31	10	11
Gains sur instruments financiers dérivés (1)	102	54	162
Résultat de cession des actifs corporels et incorporels (2)	70	-	1
Résultat de cession de filiales (3)		243	-
Ecarts d'acquisition négatifs	5	-	44
Autres	228	253	267
Total autres produits opérationnels	530	626	565
Dotations aux provisions sur actifs courants	110	173	70
Impôts et taxes	293	295	263
Pertes sur instruments financiers dérivés (1)	138	138	187
Résultat de cession des actifs corporels et incorporels (2)	6	25	-
Résultat de cession de filiales (3)		-	-
Autres	195	225	221
Total autres charges opérationnelles	792	856	741
Autres produits et charges opérationnels nets	- 262	- 230	- 176

(1) Les gains et pertes nets sur instruments financiers dérivés résultent de l'impact inhérent d'une part à l'inefficacité constatée dans les relations de couverture des achats ou ventes d'énergie et d'autre part aux variations de juste valeur des contrats dérivés faisant partie de stratégies de gestion des risques non reconnues en comptabilité de couverture ou de stratégies d'arbitrage.

Gain ou perte net sur instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Effet net de la part inefficace des couvertures sur achats ou ventes d'énergie	6	- 32	- 7
Autres gains et pertes nets sur contrats dérivés	- 80	- 52	- 18
Total gain ou perte net sur instruments financiers dérivés	- 86	- 84	- 25

(2) Les principales cessions de la période concernent des actifs en Exploration-Production, des actifs immobiliers et incorporels, ainsi que les effets d'un accord portant sur l'apport de la succursale de Gaz de France spécialisée dans la vente de gaz aux grands industriels italiens.

Résultat de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	84	154
Résultat de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		70

L'impôt afférent aux charges nettes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles s'établit à 16 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2006, le résultat net de cession de filiales provient essentiellement de la cession des titres de la société KGM, générant une plus-value de 187 millions d'euros.

Note 7 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Amortissements

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
ı aux amortissements des actifs incorporels du domaine concédé	392	394	381
ı aux amortissements des autres actifs incorporels	73	66	40
ɔn aux amortissements des actifs corporels	1 049	970	897
ıons nettes aux amortissements (I)	1 514	1 430	1 318

Dépréciations d'actifs

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
ːiation des écarts d'acquisition		-	2
ːiation des autres immobilisations incorporelles (nette de		-	- 28
ːiation des autres immobilisations corporelles ː reprises)	14	48	- 1
ɔns nettes aux provisions sur actif immobilisé (II)	14	48	- 27

ːde dépréciation des actifs ont été conduits sur la base de modèles de valorisation qui s'appuient sur les ː de chaque activité et, lorsque la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés a été employée, sur les ːyen ou à long terme, selon le cas, tels qu'ils sont utilisés pour les besoins du reporting interne.

ːs ont été principalement testés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les taux retenus lors de en annuel 2007 de la valeur d'utilité des actifs pour l'actualisation des flux de trésorerie sont compris entre 8% ː le segment Exploration-Production, 5,5% et 8,5% pour le segment Transport Distribution International, ɔ et 8% pour le segment Services.

ːde perte de valeur effectués en 2006 ont notamment conduit à constater une dépréciation de la valeur de ː:xploration en Angleterre (49 millions d'euros au 31 décembre 2006).

rovisions pour risques et charges

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
ː aux provisions pour risques et charges	461	479	294
ːe provisions pour risques et charges	457	- 710	- 545
ns nettes aux provisions pour risques (III)	4	- 231	- 251

ːpaux mouvements de la période concernent les dotations et reprises de la provision pour renouvellement.
ː 2007, la dotation (nette de reprise) à la provision pour renouvellement est diminuée d'une reprise de ː d'euros faisant suite au réajustement du taux d'actualisation (de 4% à 4,5% - cf Annexe A).
ː de provision de décembre 2006 incluent un montant non récurrent de 111 millions d'euros lié à une ː des obligations de l'entreprise au titre de la réhabilitation des « terrains des anciennes usines à gaz ».

(en millions d'euros)

ːations nettes aux amortissements visions	(I) + (II) + (III)	1 532	1 247	1 040

Note 8 – Résultat financier

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	102	73	26
Résultat d'intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie	37	13	
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie (VMP liquides)	65	60	26
Coût de l'endettement financier brut :	- 270	- 196	- 228
Charges d'intérêt	- 278	- 206	- 232
Résultat net de change	8	10	4
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 168	- 123	- 202
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS			
Autres produits financiers :			
Gains de change non liés à la dette	146	80	70
Gains sur instruments financiers dérivés de change	6	3	1
Gains sur instruments financiers dérivés sur titres		61	66
Dividendes reçus	72	51	28
Produits d'intérêts	32	32	48
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements envers le personnel	90	86	90
Produits nets de cession des actifs financiers non courants		113	81
Reprises de provisions pour risques et charges financières	31	19	28
Autres produits	120	70	76
Sous-total produits	497	515	488
Autres charges financières :			
Pertes de change non liées à la dette	- 172	- 127	- 108
Pertes sur instruments dérivés de change	- 14	- 1	- 10
Pertes sur instruments dérivés sur titres		- 57	- 58
Charges d'intérêts (hors emprunts)	- 16	- 9	- 24
Désactualisation des provisions pour avantages au personnel	- 130	- 129	- 117
Désactualisation des autres provisions	- 304	- 285	- 308
Perte sur actifs financiers non courants		- 3	-
Abandons de créances financiers donnés	- 2	- 1	- 2
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	- 18	- 35	- 25
Autres charges	- 97	- 102	- 72
Sous-total charges	- 753	- 749	- 724
TOTAL AUTRES ELEMENTS FINANCIERS	- 256	- 234	- 236

Note 9 – Impôts sur le résultat

France a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Cette option, exercée en 1998, a été renouvelée par de 5 ans. L'option en cours a pour échéance le 31 décembre 2007.

e d'impôts sur les résultats se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
xigibles	[illegible]	1 222	867
s différés	[illegible]	- 118	- 73
ur les résultats	[illegible]	1 104	794

a – Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée dans le résultat consolidé et la charge ot théorique

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
avant impôt	[illegible]	3 427	2 572
acquisition négatifs (note 6)	[illegible]	-	- 44
n des écarts d'acquisition (note 7)	[illegible]	-	1
art du résultat net des sociétés mises en équivalence	[illegible]	- 176	- 189
avant impôt et impacts des écarts d'acquisition et du des sociétés mises en équivalence	[illegible]	3 251	2 340
d'imposition	[illegible]	34,43 %	34,93 %
d'impôt théorique	[illegible]	1 119	817
nces de taux de l'année précédente (1)	[illegible]	-	-
de taux d'imposition	[illegible]	4	18
n de déficits ou différences temporaires antérieurement	[illegible]	- 12	- 34
de déficits ou différences temporaires antérieurement	[illegible]	-	- 17
e l'exercice non activés	[illegible]	-	-
permanentes	[illegible]	- 7	10
mpôt effective	[illegible]	1 104	794
pôt effectif	[illegible]	33,96 %	33,93 %

du taux légal en Allemagne (de environ 39% à 30%) prévue pour l'exercice 2008 a un impact sur les mpôts différés et sur la détermination du Taux Effectif d'Impôt au 31 décembre 2007 d'environ -82 millions

– Impôts exigibles et impôts différés

s exigibles

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
xigibles – actif	[illegible]	84	69
igibles – passif	[illegible]	- 208	- 154
xigibles nets	[illegible]	- 124	- 85

Note 9 b 2 – Variation d'impôts différés

(en millions d'euros)

	31.12.2006	Résultat	Capitaux propres	Variation de périmètre	Autres	31.12.2007
Impôts différés actifs	61	152	- 125	4	- 13	79
Impôts différés passifs	- 2 620	6	- 30	- 33	43	- 2 634
Impôt différé Net	- 2 559	158	- 155	- 29	30	- 2 555

9 b 3 – Sources d'impôts différés par catégorie de différence temporelle

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Immobilisations	[illegible]	8	131
Provisions et charges à payer	[illegible]	349	288
Déficits reportables	[illegible]	257	181
Instruments financiers	[illegible]	81	72
Autres	[illegible]	32	45
Impôt différé actif	[illegible]	727	717
Immobilisations	[illegible]	- 2 481	- 2 600
Amortissement fiscal dérogatoire	[illegible]	- 544	- 437
Autres provisions réglementées	[illegible]	- 90	- 148
Provisions et charges à payer	[illegible]	- 11	- 12
Contribution des tiers sur actifs en concession	[illegible]	- 124	- 142
Instruments financiers	[illegible]	-	- 15
Autres	[illegible]	- 36	- 36
Impôt différé passif	[illegible]	- 3 286	- 3 389
Impôt différé net	[illegible]	- 2 559	- 2 672

Note 9 c – Impôts différés actifs non constatés

(en millions d'euros)

Nature des différences temporelles	Total	Moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Indéfiniment reportables
Déficits reportables	6	-	2	4
Autres différences temporelles	2	-	1	1
Total	8	-	3	5

Note 10 – Résultat par action

Note 10 - 1 - Bénéfice de base par action

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
mérateur			
ıltat net part du groupe (en millions d'euros)	2 472	2 298	1 782
minateur			
mbre moyen d'actions en circulation (en milliers)	983 005	983 719	942 439
ultat par action non dilué (en euros)	2,51	2,34	1,89

Note 10 - 2 - Bénéfice dilué par action

existe aucun instrument dilutif. En conséquence, le bénéfice par action dilué est identique au bénéfice par n non dilué.

3 – BILAN – ACTIFS NON FINANCIERS

Note 11 – Ecarts d'acquisition, Actifs incorporels du domaine concédé et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)

	Ecarts d'acquisition	Concessions	Brevets, licences et droits similaires	Contrats clientèle	Immobilisations incorporelles en-cours	Autres	Total
Valeur brute au 01.01.2005	1 349	10 455	231	6	137	50	12 228
Augmentations			19	2	544	11	576
Diminutions		- 211	- 10		- 1	- 5	- 227
Variation de périmètre	295		63	123	- 1	70	550
Ecarts de conversion	22		11			1	34
Transfert des immo. en cours		530	12		- 543	1	1
Autres	5	0	- 5	- 4	30	3	29
Valeur brute au 31.12.2005	1 671	10 774	322	128	167	131	13 193
Augmentations		1	10	8	536	7	562
Diminutions		- 186	- 2		- 4	- 6	- 198
Variation de périmètre	* 53		10	2		- 2	63
Ecarts de conversion	72		- 8			2	66
Transfert des immo. en cours		389	47		- 450	16	2
Autres		2	9	1		1	13
Valeur brute au 31.12.2006	1 796	10 980	388	139	249	149	13 701
Augmentations		6	148		508	4	666
Diminutions		- 260	- 4	- 1		- 4	- 269
Variation de périmètre	148		- 54	119		- 59	154
Ecarts de conversion	14		- 15			- 2	- 3
Transfert des immo. en cours		283	112		- 432	37	0
Autres		- 3	- 8		2	2	- 7
Valeur brute au 31.12.2007	1 958	11 006	567	257	327	127	14 242

* La finalisation dans le délai d'un an, comme l'autorise la norme IFRS 3, des travaux d'identification et d'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés dans le cadre de l'acquisition en 2006 de la société Maïa Eolis s'est essentiellement traduite par l'allocation de 23 millions d'euros de l'écart d'acquisition initial constaté aux actifs corporels (cf Annexe B.2).

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2007 concerne :

- des actifs incorporels du domaine concédé pour 302 millions d'euros,
- l'acquisition d'un droit de construire et d'exploiter des unités de stockage souterrain de gaz naturel en cavités salines à Stublach, dans le Nord-Ouest de l'Angleterre, et d'une capacité de 400 millions de mètres cubes, pour 134 millions d'euros,
- des applications informatiques et cartographiques (212 millions d'euros),
- autres : 18 millions d'euros.

Les principales variations de périmètre sont détaillées en annexe B « Comparabilité des exercices ».

(en millions d'euros)

	Ecarts d'acquisition	Concessions	Brevets, licences et droits similaires	Contrats clientèle	Immobilisations incorporelles en-cours	Autres	Total
...ments et pertes ...ur cumulés au ...	159	5 022	134	1	2	26	5344
...aux							
...ents		381	22	5		13	421
...rnses d'amortissement ...ns et retraits		- 216	- 8	-		- 2	-226
...e valeur - Dotations	2		- 1				1
...e valeur - Reprises			- 28				-28
...e périmètre			6	5		4	15
...nversion			4		1		5
	9	-	- 1			2	10
...ments et pertes ...umulés au ...	170	5 187	128	11	3	43	5542
...ents		394	31	12		23	460
...mortissement ...ns et retraits		- 186	- 2		-	- 5	-193
...e valeur - Dotations					1		1
...e valeur - Reprises					- 1		-1
...e périmètre			2				2
...e conversion			- 1			1	0
		- 21	9			8	-4
...nts et pertes ...mulés au	170	5 374	167	23	3	70	5807
...nts		392	43	11		19	465
...mortissement ...retraits		- 258	- 3			- 4	-265
...valeur - Dotations							
...valeur - Reprises							
...e périmètre	33		- 6	- 14		- 27	-14
...nversion			- 1			- 1	-2
		1	2		- 2		1
...rtes et pertes ...umulés au ...	203	5 509	202	20	1	57	5992

(en millions d'euros)

	Ecarts d'acquisition	Concessions	Brevets, licences et droits similaires	Contrats clientèle	Immobilisations incorporelles en-cours	Autres	Total
...comptable au	1 501	5 587	194	117	164	88	7651
...comptable au	1 626	5 606	221	116	246	79	7894
...comptable au	1755	5497	365	237	326	70	8250

L'évolution du poste **Écarts d'acquisition** s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Ecarts d'acquisition au 31.12.2005	1501
Variation de périmètre :	
Maïa Eolis	34
Cofathec	17
AES Energia Cartagena	8
Distrigaz Sud (cession de 10% des 51% initiaux)	-6
Ecarts de conversion	72
Ecarts d'acquisition au 31.12.2006	1626
Variation de périmètre :	
Erelia	69
Vendite Italia	33
Société Eolienne de la Haute Lys	18
Groupe COFATHEC	- 11
AUTRES	6
Ecarts de conversion	14
Ecarts d'acquisition au 31.12.2007	1755

Les écarts de conversion concernent essentiellement les écarts d'acquisition en peso mexicain (- 3 millions d'euros), en lei roumain (- 2 millions d'euros) et en couronne slovaque (+ 21 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan au 31décembre 2007 concernent principalement :
- Groupe SPP : 829 millions d'euros (segment Transport Distribution International)
- Groupe Savelys : 255 millions d'euros (segment Achat-Vente d'énergie)
- Gasag : 206 millions d'euros (segment Transport Distribution International)
- Groupe Cofathec : 174 millions d'euros (segment Services)

Concessions

Le Groupe exploite le principal réseau de distribution de gaz naturel en France et le premier réseau de distribution en Europe de l'Ouest par sa longueur, avec environ 186 000 kilomètres La quasi-totalité des communes françaises de plus de 10 000 habitants au sein de la zone de desserte y est raccordée, dans lesquelles résident environ 76% de la population française.

En France, ces contrats sont pour la quasi-totalité des contrats de concession de gaz naturel conclus pour une durée initiale de 25 à 30 ans et qui s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 et sur la base d'un modèle de cahier des charges établi conjointement entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies en 1994.

La durée moyenne restante, pondérée par les volumes acheminés, est de 17,8 ans.

Les principes comptables découlant de l'interprétation IFRIC 12 sont appliqués aux contrats de concession qui entrent dans son champ d'application, à savoir les concessions de distribution publique de GrDF et les concessions exploitées au sein du Groupe Cofathec (réseaux de chaleur, Climespace).
L'analyse du Groupe conduit à considérer que les activités des filiales du segment « Transport et Distribution International » exploitées dans certains cas dans le cadre de contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application du texte interprétatif, le critère 5 B de l'interprétation, qui porte sur le contrôle par le concédant des intérêts résiduels dans l'infrastructure au terme du contrat de concession, n'étant pas satisfait. Les actifs exploités dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en actifs corporels en application de la norme IAS 16.

Tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution
GrDF applique depuis le 1er janvier 2006 les tarifs fixés par les pouvoirs publics par la décision du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 27 décembre 2005. Ces tarifs avaient fait l'objet, le 26 octobre 2005 d'une proposition élaborée par la CRE. Le taux de rémunération appliqué à la base d'actifs régulés est de 7,25 % réel avant impôts sur les sociétés pour tous les actifs, quelle que soit leur date de mise en service.

... d'actifs régulés comprend tous les actifs de l'activité de distribution et notamment les groupes d'actifs ... conduites et branchements, postes de détente, compteurs, autres installations techniques, construction, ...ique. Pour déterminer les charges de capital annuelles, la CRE applique, selon la nature des ouvrages, une ... d'amortissement de 4 à 45 ans. Les conduites et branchements, qui représentent 96 % des actifs figurant dans la ... actifs régulés, sont amortis sur une durée de 45 ans.

... recherche et développement

...rais de développement n'a été enregistré en immobilisations en 2007, 2006 et 2005.
...rais de recherche et développement, comptabilisés en charges, sont de 86 millions d'euros au 31 décembre 2007 et ... millions d'euros au 31 décembre 2006. Ils s'élevaient à 73 millions d'euros pour l'exercice 2005.

...s d'émission de CO_2

... Gaz de France ne détient pas au 31 décembre 2007 de quotas acquis en excédent au titre des obligations du ...rançais d'allocations de quotas pour la période 2005-2007.

Note 12 – Immobilisations corporelles

Note 12 a - Variations de l'exercice

(en millions d'euros)

	Installations techniques						Terrains	Constructions	Autres immobilisations	Immobilisations en cours et avances	Total immobilisations corporelles
	Transport	TM (a)	Stockage	Distribution	Exploration Production	Autres					
	6 558	416	2 658	2 487	3 538	1 044	186	1 177	565	1 698	20 327
	9	1	34	14	39	49	1	3	26	1 058	1 234
	- 5		- 26	- 9	- 20	- 26	- 2	- 20	- 43	- 16	- 167
	2	7	32	344	59	213	9	46	20	36	668
...ion	9		5	- 4	7	8	1	2	47	15	90
... en	214	9	163	85	124	415	2	58	27	- 1 096	1
	- 10	- 3	- 9	42	121	- 38	5	- 26	- 21	- 7	54
	6 777	430	2 857	2 959	3 868	1 665	202	1 240	621	1 689	22 308
	11		3	26	80	174		5	38	1500	1 837
	- 46		- 26	- 12	- 89	- 31	- 2	- 23	- 32	- 92	- 353
	13				- 46	707	2		- 14	+ 20	682
...	41		- 2	70	- 1	35		16	- 11	- 14	134
... en	113	4	98	100	157	248	2	44	26	- 794	2
	37		305	46	- 127	68	- 67	86	- 106	- 15	227
	6 946	434	3 235	3 189	3 842	2 866	137	1 368	522	2 295	24 834
	15		5	13	151	28	2	7	32	1 750	2 003
	- 17		- 15	- 13	- 25	- 57	- 2	- 71	- 23	- 85	- 308
				- 1	476	- 184	- 3	- 10	180	28	486
	8		2	- 32	- 59	- 3		- 7	1	8	82
... en	266	10	97	141	948	227	2	59	19	- 1769	0
	1	2	- 7	59	122	- 92		31	- 10	- 94	212
	7 219	446	3 317	3 458	5 455	2 785	136	1 477	721	2 163	27 805

... aux méthaniers

...issements d'équipement (enregistrés en immobilisations corporelles et incorporelles) s'établissent à ... d'euros en 2007, 2 169 millions d'euros pour l'année 2006 et 1 749 millions d'euros en 2005 (cf

Ils intègrent 1 201 millions d'euros d'investissements dans le secteur des Infrastructures en France, notamment en Transport-Stockage (724 millions d'euros pour l'ensemble composé de Gaz de France SA et GRTgaz) et en Distribution (477 millions d'euros).
Les investissements des filiales concernent principalement le secteur de l'Exploration-Production pour 630 millions d'euros (développement de projets).

Les principales variations de périmètre sont détaillées en annexe B « Comparabilité des exercices ».

En outre, les opérations d'investissement sans incidence sur la variation de la trésorerie comprennent les acquisitions en location-financement pour 10 millions d'euros en 2007, 143 millions d'euros en 2006 (essentiellement la mise en service d'un méthanier) et 9 millions d'euros en 2005.

Amortissements et pertes de valeur cumulés	Installations techniques						Terrains	Constructions	Autres immobilisations	Immobilisations en cours et avances	Total immobilisations corporelles
	Transport	TM (a)	Stockage	Distribution	Exploration Production	Autres					
au 01.01.2005	1 251	289	1 013	733	1 611	432	84	570	350	12	6 345
Dotations amort.	250	13	85	92	370	- 6	5	47	33		886
Reprises(cess./retr.)	8		- 5	- 7	- 38	4	- 2	- 23	- 40		- 105
Perte de valeur - dotations								1	16	8	25
Perte de valeur - reprises					- 13				- 9		- 22
Var. de périmètre	2	7	32	2		- 32		3	14		28
Ecarts de conversion	8		1	1	- 4	10		1	11		27
Autres			- 4	- 7	45	- 22	- 1	- 24	- 22		- 35
au 31.12.2005	1 519	309	1 122	814	1 971	386	86	575	353	20	7 155
Dotations amort.	253	13	92	101	285	136	3	51	37		971
Reprises(cess./retr.)	- 3		- 14	- 8	- 47	- 23	- 1	- 20	- 30		- 146
Perte de valeur - dotations				1	21	3		1		28	54
Perte de valeur - reprises						- 5		- 1	- 1		- 7
Var. de périmètre	12				- 16				- 2		- 6
Ecarts de conversion	13		1	16	3	20		4	3		60
Autres	- 11		75	- 10	- 133	163	- 53	48	- 44	58	103
au 31.12.2006	1 783	322	1 276	914	2 084	680	35	658	316	106	8 014
Dotations amort.	249	12	94	98	364	123	3	73	36		1 055
Reprises(cess./retr.)	- 11		- 13	- 9	- 26	- 51		- 51	- 25		- 186
Perte de valeur - dotations								1	2	18	21
Perte de valeur - reprises				- 1		- 3		- 1			- 2
Var. de périmètre				- 7	273	- 34	9	- 5	11		247
Ecarts de conversion	3		1	- 2	- 48	2				- 3	- 47
Autres			- 1	- 9	40	16	- 10	3	- 3	- 50	- 14
au 31.12.2007	2 024	331	1 357	994	2 387	733	37	678	337	69	9 947

(en millions d'euros)

Valeur nette	Installations techniques						Terrains	Constructions	Autres immobilisations	Immobilisations en cours et avances	Total immobilisations corporelles
	Transport	TM (a)	Stockage	Distribution	Exploration Production	Autres					
au 31.12.2005	5 258	121	1 735	2 145	1 897	1 279	116	665	268	1 669	15 153
au 31.12.2006	5 163	112	1 959	2 275	1 758	2 186	102	710	206	2 189	16 660
au 31.12.2007	5 195	112	1 960	2 272	1 768	2 052	92	692	384	2 064	16 791

(a) TM : Terminaux méthaniers

ests de perte de valeur effectués en 2007 ont notamment conduit à constater une dépréciation de la valeur de ... d'exploration au Royaume-Uni de 10 millions d'euros contre 49 millions d'euros à fin 2006.

mobilisations incluent les actifs de démantèlement pour les montants suivants :

(en millions d'euros)

	Valeurs brutes au 31.12.2007	Amortissements	Valeurs nettes au 31.12.2007	Valeurs nettes au 31.12.2006	Valeurs nettes au 31.12.2005
de démantèlement	1 172	319	853	855	797

Note 12 b - Coûts d'exploration immobilisés

...au suivant présente la variation nette des coûts d'exploration immobilisés :

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
l'ouverture	136	80	26
immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées	92	104	83
... précédemment immobilisés et passés en charge de l'exercice		- 45	- 13
nts transférés en immobilisations de développement	10	- 3	- 16
clôture	174	136	80

Note 12 c - Contrats de location-financement (y compris actifs incorporels)

(en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.2007	Amortissement et dépréciation	Valeurs nettes au 31.12.2007	Valeurs nettes au 31.12.2006	Valeurs nettes au 31.12.2005
...ns techniques	879	263	616	644	536
...ions	252	100	152	174	183
	4	2	2	1	2
...obilisations corporelles	1 135	365	770	819	721
...orporels	67	30	37	45	40
...s en location-financement	1 202	395	807	864	761

...hement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme

(en millions d'euros)

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
...un an	177	134	109	81
...cinq ans	574	454	449	363
...inq ans	281	230	446	373
...ements futurs minimaux	1 032	818	1 004	817

Note 12 d – Engagements d'investissements d'équipement (y compris actifs incorporels)

(en millions d'euros)

Obligations Contractuelles	Total	Paiements dus par période A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements d'Investissements d'équipement	2 247	670	1 519	58
Autres investissements	4	0	2	2
Total	2 251	670	1 521	60

(montants non actualisés)

Les engagements d'investissements s'élèvent à 2 247 millions d'euros et concernent principalement :

- 89 millions d'euros relatifs à l'achèvement du terminal méthanier de Fos Cavaou dont la mise en service initialement prévue pour le second semestre 2008 est repoussée au premier semestre 2009 ,
- 407 millions d'euros relatifs à la construction de centrales dont la mise en service est prévue en 2008,
- 1 170 millions d'euros relatifs aux engagements d'investissement du secteur Exploration Production (dont 706 millions d'euros en 2008 et 2009)

Note 13 – Participations mises en équivalence, Sociétés en intégration proportionnelle

Note 13 a - Participations mises en équivalence

urticipations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillés en note

ontants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat aux entreprises associées :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
non courants	1 675	1 490	1 161
s courants	392	569	491
non courants	-962	- 889	- 620
s courants	-315	- 474	- 396
	790	696	636
s d'acquisition	24	22	57
tions mises en équivalence (Bilan)	814	718	693
e d'affaires	558	878	838
	99	176	189

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
a participation à l'ouverture	718	693	385
part de résultat	99	176	189
e périmètre	9	59	233
conversion	6	7	7
	-65	- 217	- 144
	60		23
de la participation à la clôture	814	718	693

odification du pacte d'actionnaires (sans participation complémentaire) avec le partenaire de la société oration-production britannique EFOG, intervenue le 1er février 2007, a conféré à Gaz de France un contrôle sur la société justifiant d'une consolidation par l'intégration proportionnelle depuis cette date.

SPE, dont l'activité est la production et la fourniture d'énergie, représente 32 % du poste des participations équivalence. Ce groupe est mis en équivalence depuis le 30 novembre 2007 (cf Annexe B.1.3.1).

RETI, dont l'activité est la distribution du gaz, représente 39 % du poste des participations mises en (43 % au 31 décembre 2006).

Gaz Transport & Technigaz, dont l'activité est le développement de technologies à membranes pour les contribue à hauteur de 58 % au résultat des sociétés mises en équivalence (21% au 31 décembre 2006).

Le Groupe NOVERCO, dont l'activité est le transport et la distribution d'énergie en Amérique du Nord, détient une participation non consolidée dans la société cotée Enbridge Inc comptabilisée en Actifs Disponibles à la Vente dans ses comptes. Bien que le Groupe NOVERCO soit mis en équivalence, la part du Groupe Gaz de France dans la plus-value latente dégagée sur ces titres impacte les capitaux propres recyclables du Groupe Gaz de France, soit un montant net total de 59 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 13 b – Sociétés en intégration proportionnelle

Les montants ci-dessous représentant la quote-part détenue par le Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges avant élimination des opérations réciproques.

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non courants	2 778	2 809	2 378
Actifs courants	4 336	4 045	3 935
Total Actif	7049	6854	6313
Passifs non courants	997	1 025	1 059
Passifs courants	3 873	3 496	3 645
Total Passif	4870	4 521	4 704
Produits	2 278	2 287	1 593
Charges	-1 851	1 942	1 317
Résultat	427	345	276

Note 14 – Stocks et en-cours

(en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.2007	Dépréciation	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.2005
Stocks de gaz	1 677	-53	1 624	1 812	1 336
Autres stocks et en-cours	195	-29	166	123	116
Stocks et en-cours	1 872	-82	1 790	1 935	1 452

CAPITAUX PROPRES

Note 15 – Capital – Actions en circulation

Note 15 a - Actions en circulation

ions ordinaires en circulation	
janvier 2005	451 500 000
avril 2005	
nouvelles suite à la division par 2 du nominal	451 500 000
bre d'actions avant l'augmentation de capital	903 000 000
uin 2005	903 000 000
uillet 2005	
mentation de capital – émission d'actions	70 323 469
mentation de capital – émission complémentaire dans le cadre de l'exercice de l'option de ocation	10 548 519
d'actions émises*	80 871 988
décembre 2005	983 871 988
décembre 2006	983 871 988
cembre 2007	983 871 988

entation de capital est assortie d'une prime d'émission de 1 789 millions d'euros.

social	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
d'actions émises et entièrement libérées	983 871 988	983 871 988	983 871 988
d'actions émises et non entièrement libérées			
total d'actions composant le capital social	983 871 988	983 871 988	983 871 988

action confère un droit de vote simple.

par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions composant le

par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions composant le capital en ompte des éventuels instruments dilutifs.

mbre 2007, il n'existe aucun instrument de dilution.

Note 15 b - Autocontrôle

Gaz de France a souscrit un contrat de liquidité en application d'une décision du Conseil d'Administration du 26 avril 2006. Ce contrat signé est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.
Il a été conclu avec une banque désignée « animateur » pour une durée de 12 mois et reconduit par périodes de 12 mois.

En outre, au cours du second semestre 2007, Gaz de France a procédé à des rachats de titres sur le marché afin de couvrir son plan d'attribution d'actions gratuites.

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture dans ce cadre sont portées en déduction des capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, Gaz de France détient 1 530 000 actions au titre de l'autocontrôle.

Note 15 c - Attribution d'actions gratuites au personnel

L'Assemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement un nombre maximal d'actions égal à 0,2% du capital social de Gaz de France.

Le Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 20 juin 2007 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions.

Cette attribution donne droit à recevoir gratuitement des actions de la société, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et pour une partie des titres sous réserve de la satisfaction de conditions de performance.

Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2007.

Description du modèle d'évaluation pour les instruments attribués au cours de la période

En application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, Gaz de France a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres ainsi attribués.
L'évaluation est effectuée à la date d'octroi. La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté d'une part pour la perte de dividende attendu pendant la période d'acquisition de deux ans et d'autre part de la période d'incessibilité attachée aux titres. Le coût attaché à cette incessibilité n'est pas significatif. Le taux d'actualisation appliqué est un taux sans risque.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions, linéairement entre la date d'octroi et la date à laquelle les conditions d'attributions sont levées avec une contrepartie directe en capitaux propres .

Compte tenu du nombre de droits à attribution gratuites d'actions distribué le 20 juin 2007, la charge maximale représentative de la juste valeur des actions qui pourraient ainsi être attribuées, sous réserve de la satisfaction des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de Gaz de France, est une charge de 47 millions d'euros hors impôts sur la base de 1,4 millions de titres.
Elle sera ajustée en fonction des éventuelles révisions relatives aux hypothèses afférentes aux taux de départs effectifs intervenus au cours de la période et au respect des conditions de performance. Elle sera définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

Au titre de l'attribution d'actions gratuites, une charge de 13 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat au 31 décembre 2007.

Note 15 d - Dividende

Conformément à la décision des actionnaires réunis en Assemblée générale mixte le 23 mai 2007, Gaz de France a mis en paiement, le 30 mai 2007, le dividende relatif à l'exercice 2006 d'un montant de 1 082 millions d'euros, soit 1,10 euro par action ordinaire.

Note 15 e - Ecarts de conversion par devise (part groupe)

(en millions d'euros)

	31.12.2007*	31.12.2006	31.12.2005
e USD	[illegible]	0	10
e GBP	[illegible]	17	4
ar canadien (CAD)	[illegible]	- 1	2
nne slovaque (SKK)	[illegible]	294	127
ronne norvégienne (NOK)	[illegible]	19	26
mexicain (MXN)	[illegible]	- 1	23
umain (RON)	[illegible]	16	- 7
n hongrois (HUF)	[illegible]	5	7
es devises	[illegible]	0	1
AL	[illegible]	349	194

5 – BILAN – PASSIFS NON FINANCIERS

Note 16 – Provisions (hors provisions pour avantages au personnel)*

(en millions d'euros)

	Provision pour renouvellement	Reconstitution des sites	Litiges	Autres	Total Provisions
au 31.12.2006	3 874	1 701	135	207	[illegible]
Dotations au compte de résultat	386	3	20	57	[illegible]
Augmentation par Bilan **		67			[illegible]
Provisions consommées	- 247	- 22	- 23	- 42	[illegible]
Provisions excédentaires ou devenues sans objet	- 89	- 5	- 4	- 47	[illegible]
Diminution par Bilan **		- 14		- 1	[illegible]
Reclassements		- 3		- 1	[illegible]
Variation de périmètre		3		- 12	[illegible]
Ecarts de change		- 2			[illegible]
Effet de la désactualisation	225	78		1	[illegible]
Autres		2			[illegible]
au 31.12.2007	4 149	1 808	128	162	[illegible]

Non courant 2007	[illegible]
Courant 2007	[illegible]
au 31.12.2007	[illegible]
Non courant 2006	[illegible]
Courant 2006	[illegible]
au 31.12.2006	[illegible]
Non courant 2005	[illegible]
Courant 2005	[illegible]
au 31.12.2005	[illegible]

* Les provisions pour avantages au personnel sont détaillées en note 17
** cf. § : Provision pour reconstitution des sites

Provision pour renouvellement

Le principe de la provision pour renouvellement est exposé en Annexe A.
Il s'agit essentiellement de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de GrDF.

Cette provision fait l'objet d'une actualisation sur la base d'une hypothèse d'inflation de 2 % l'an et d'un taux d'actualisation nominal de 4,5 % (compte tenu d'une duration moyenne de l'ordre de 13 ans). Le taux d'actualisation était de 4% au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.
L'ajustement du taux aux conditions actuelles du marché s'est traduit par une reprise de provision de 89 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Sur la base des paramètres actuellement applicables en matière de coûts estimés et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 50 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour renouvellement de l'ordre de 2%, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Provision pour reconstitution des sites

Elle concerne principalement Gaz de France, GrDF, GRTgaz et les filiales d'Exploration-Production.

es concernés de Gaz de France, GrDF et GRTgaz sont :

d'une part les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé ; la provision, déterminée de manière statistique à partir d'échantillons de sites représentatifs, s'élève à 34 millions d'euros au 31 décembre 2007 (41 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 164 millions d'euros au 31 décembre 2005). Un arrêt du Conseil d'Etat daté du 8 juillet 2005 ainsi que l'arrivée à son terme en avril 2006 du protocole conclu avec le Ministère de l'Environnement sur « la maîtrise et le suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz » se sont traduits par une réestimation des obligations de l'entreprise à l'issue de laquelle une reprise de provision de 111 millions d'euros a été enregistrée en 2006 ;

d'autre part les canalisations de transport, conduites de distribution, sites de stockage et terminaux méthaniers en exploitation (1 310 millions d'euros au 31 décembre 2007, 1 231 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 129 millions d'euros au 31 décembre 2005).

les sites opérés, comme pour les installations d'exploration-production (440 millions d'euros au 31 décembre 386 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 320 millions d'euros au 31 décembre 2005), la valeur actuelle des prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'une immobilisation , les amortissements correspondants sont présentés dans le résultat opérationnel et les charges de ualisation en charges financières.

provision fait l'objet d'une actualisation sur la base d'une hypothèse d'inflation de 2% l'an et d'un taux ualisation nominal de 4,5% pour les installations d'exploration-production au 31 décembre 2007 (4% au 31 2006 et au 31 décembre 2005) et de 5% au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, pour les installations de ort et de distribution de Gaz de France, GrDF et GRTgaz compte tenu des maturités des obligations respectives.

Note 17 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel

ments de retraite envers le personnel de Gaz de France SA, GrDF, GRTgaz et DK6

du 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du et maladies professionnelles des IEG est assuré par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale et placé utelle conjointe des ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie. Les personnels salariés et des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse.

2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et et ses décrets d'application ont réparti les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre « droits spécifiques passés ») entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre d'une part afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits passés régulés ») et d'autre part les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non ». Les droits spécifiques du régime spécial d'assurance vieillesse des IEG s'entendent des prestations de ce couvertes par les régimes de droit commun.

ncement des droits spécifiques passés régulés est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire ninement sur les prestations de transport et de distribution de gaz, et n'incombe donc plus au Groupe Gaz de

pécifiques passés non régulés sont financés par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le -322 du 5 avril 2005, soit pour Gaz de France 3,25% des engagements de retraite « droits spécifiques le l'ensemble des entreprises des IEG.

pécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des ionnellement à leurs poids respectifs en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

de calcul des engagements de retraite (Gaz de France SA, GrDF, GRTgaz et DK6)

ments sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble du personnel relevant des Electriques et Gazières.

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG.
- ils comprennent les contributions aux frais de gestion de la CNIEG.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2007 est de 5 % contre 4,25 % au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.

3. Autres engagements postérieurs à l'emploi et engagements long terme envers le personnel de Gaz de France SA, GrDF, GRTgaz et DK6

Les autres avantages consentis aux actifs et aux inactifs sont les suivants :

- **Avantages à long terme :**
 - les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail.
- **Avantages postérieurs à l'emploi :**
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - les indemnités de secours immédiat,
 - les indemnités compensatrices de fin d'études,

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements.
Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5 % en 2007 et 4,25 % en 2005 et 2006, à l'exception des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux congés exceptionnels de fin de carrière qui ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5 % pour 2007 et 4 % en 2005 et 2006.

3.1. Rentes accidents du travail et maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

3.2. L'avantage en nature énergie

28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Pour la phase de retraite, il constitue un postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le nnel.

ement de Gaz de France relatif à la fourniture de gaz aux agents de Gaz de France et d'EDF correspond à la actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de unitaire.

élément s'ajoute le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF ; selon les termes des accords financiers avec EDF en 1951, en contrepartie de l'électricité mise à disposition d'agents du groupe Gaz de France par un tarif préférentiel, Gaz de France fournit du gaz à des agents du groupe EDF à un tarif préférentiel moyennant . L'engagement relatif à l'accord d'échange d'énergie correspond à la valeur actuelle probable des éléments e imputables aux agents Gaz de France pendant la phase de retraite.

ulation bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial

3.3. Indemnités de fin de carrière

mnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent iires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de

ode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités projetées ».

ments envers le personnel des autres filiales

ncipaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes long terme dans les filiales françaises et du Groupe sont les suivants :

En France, outre les régimes d'indemnités de fin de carrière décrits dans les différentes conventions collectives applicables par les filiales, il existe pour une filiale un régime de retraite à prestations définies servant une pension basée sur le salaire de fin de carrière et sur l'ancienneté du salarié dans la société ;
En Allemagne, les différentes filiales ont mis en place tout ou partie des régimes suivants : régimes de retraite à prestations définies, régimes de pré-retraites, gratifications pour ancienneté, avantages en nature et promesses individuelles de retraite ;
personnel des filiales du Groupe aux Pays-Bas et en Norvège bénéficie d'un régime de retraite à prestations finies ;
En Italie, les salariés ont droit au TFR (Trattamento di Fine Rapporto), lorsque leur contrat de travail prend fin, notamment en cas de départ à la retraite ;
Slovaquie, les filiales ont mis en place à la fois un régime d'indemnité de fin de carrière et un régime de ratifications pour ancienneté dans l'entreprise ;
n Roumanie, la filiale a mis en place à la fois un régime d'indemnités de fin de carrière, un régime décès et régime invalidité ;
En Belgique, la filiale a mis en place un régime de pré-retraite, un régime de retraite à prestations définies, un gime de gratifications pour ancienneté dans l'entreprise, une couverture maladie pour les retraités et un plan réduction tarifaire pour les retraités.

5. Fonds externalisés

5.1. Couverture des engagements envers le personnel de Gaz de France SA, GrDF, GRTgaz et DK6

Historiquement, Gaz de France a externalisé la couverture de ses passifs retraites et indemnités de fin de carrière au moyen de contrats d'assurance, la gestion des fonds ayant été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.
Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro.

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la composition des indices de références et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre de l'exercice précédent.
A chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers ; une performance globale en valeur absolue est alors reconstituée et rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice.

5.2. Couverture des engagements envers le personnel des autres filiales

Certaines filiales, notamment aux Pays-Bas et en Norvège couvrent leurs engagements de retraite à prestations définies par des fonds externalisés auprès d'assureurs. Il en est de même pour certains régimes de retraites et d'indemnités de fin de carrière dans les filiales en France.
Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

ableaux détaillés

6.a Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements

ıypothèses de mortalité, de rotation, d'augmentation de salaire, d'actualisation financière et de rendement des ont été fixées en fonction des situations économiques et démographiques propres à chaque pays.

	Retraites			Autres avantages envers le personnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
actualisation euro)	[illegible]	4,25%	4,25%	Entre 4,25% et 5% suivant les risques	4.25% ou 4% suivant les risques	4.25% ou 4% suivant les risques
: rendement escompté des e couverture	[illegible]	4,4%	4,7%	Entre 4% et 6% suivant les pays	Entre 4% et 6% suivant les pays	Entre 4% et 6% suivant les pays

n les estimations établies par le groupe, une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait variation des engagements d'environ 5%.

6.b Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)

	Retraites			Autres avantages postérieurs à l'emploi			Avantages long terme			Total		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
ualisée de on à	[illegible]	1 738	1 955	[illegible]	799	731	[illegible]	257	250	[illegible]	2 794	2 936
rvices période	[illegible]	130	116	[illegible]	28	43	[illegible]	26	21	[illegible]	184	180
ntérêt sur	[illegible]	81	74	[illegible]	38	34	[illegible]	10	9	[illegible]	129	117
ains énérés sur	[illegible]	22	71	[illegible]	18	71	[illegible]	-	-	[illegible]	40	142
payées pour e des régimes ou non)	[illegible]	- 108	- 108	[illegible]	- 36	- 43	[illegible]	- 31	- 23	[illegible]	- 175	- 174
[illegible]	[illegible]	-	-372	[illegible]	-	-	[illegible]	-	-	[illegible]	-	- 372
périmètre	[illegible]	-	11	[illegible]	-	13	[illegible]	-	4	[illegible]	-	28
	[illegible]	-	-	[illegible]	-	- 76	[illegible]	-	-	[illegible]	-	- 76
	[illegible]	- 9	- 9	[illegible]	5	26	[illegible]	-	- 4	[illegible]	- 4	13
ualisée de n à la	[illegible]	1 854	1 738	[illegible]	852	799	[illegible]	262	257	[illegible]	2 968	2 794

6.c Variation de la juste valeur des actifs du régime

(en millions d'euros)

	Retraites			Autres avantages postérieur à l'emploi		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	[illegible]	1 753	1 878	[illegible]	111	103
Rendement attendu des actifs	[illegible]	81	86	[illegible]	5	5
Primes nettes de frais de gestion	[illegible]	124	112	[illegible]	-	-
Pertes et gains actuariels générés sur les actifs	[illegible]	34	84	[illegible]	3	10
Prestations payées par les actifs de couverture	[illegible]	- 86	- 35	[illegible]	- 5	- 5
Contributions exceptionnelles CNAV, AGIRC, ARRCO	[illegible]	-	- 372	[illegible]	-	-
Autres	[illegible]	1	-	[illegible]	-	- 2
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	[illegible]	1 907	1 753	[illegible]	114	111

La ventilation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Placements actions	[illegible]	41 %	40 %
Placements obligataires	[illegible]	37 %	35 %
Autres (y compris monétaires)	[illegible]	22 %	25 %
Total	[illegible]	100 %	100 %

Information relative au rendement des actifs

	Retraites			Autres avantages envers le personnel		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Rendement réel des actifs de couverture	[illegible]	6,63 %	9,3 %	[illegible]	7,61 %	9,7 %

6.d Détermination des montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

(en millions d'euros)

31.12.2005	Retraites			Autres avantages envers le personnel		
	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs / Passifs nets (1-2)	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs / Passifs nets (1-2)
A l'ouverture	1 955	1 878	[illegible]	981	103	[illegible]
Charges ou produits de la période	190	86	[illegible]	31	5	[illegible]
Cotisations versées aux fonds pour la part des régimes financés	-	112	[illegible]	-	-	[illegible]
Prestations versées pour la part des régimes non financés	- 108	- 35	[illegible]	- 66	- 5	[illegible]
Ecarts actuariels	71	84	[illegible]	71	10	[illegible]
Contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires	- 372	- 372	[illegible]	-	-	[illegible]
Autres	2	-	[illegible]	39	- 2	[illegible]
A la clôture	1 738	1 753	[illegible]	1 056	111	[illegible]

(en millions d'euros)

..2006	Retraites			Autres avantages envers le personnel		
	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs (Passifs) nets (1 - 2)	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs (Passifs) nets (1 - 2)
ouverture	1 738	1 753	15	1 056	111	945
s ou produits de la période	211	81	130	102	5	97
ations versées aux fonds pour art des régimes financés	-	124	124	-	-	-
ons versées pour la part des non financés	- 108	- 86	22	- 67	- 5	62
ctuariels	22	34	12	18	3	15
	- 9	1	10	5	-	5
clôture	1 854	1 907	53	1 114	114	1 000

(en millions d'euros)

..2007	Retraites			Autres avantages envers le personnel		
	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs (Passifs) nets (1 - 2)	Passifs (1)	Actifs (2)	Actifs (Passifs) nets (1 - 2)
erture	1 854	1 907	53	1 114	114	1 000
es ou produits de la période	210	84	126	95	6	89
ions versées aux fonds pour s régimes financés	-	81	81	-	10	10
ons versées pour la part des non financés	- 95	- 75	20	- 68	- 9	59
uariels	- 186	- 20	166	- 89	- 4	85
	- 10	- 6	4	22	- 4	29
oture	1 773	1 971	198	1 074	113	961

6.e Composante de la charge de la période

(en millions d'euros)

	Retraites			Autres avantages postérieurs à l'emploi			Avantages long terme			Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
127	130	116	20	28	43	37	26	21	184	184	180
83	81	74	46	38	34	10	10	9	139	129	117
-	-	-	1	-	- 76	-	-	-	-	-	- 76
- 81	- 81	- 86	- 9	- 5	- 5	-	-	-	- 90	- 86	- 91
129	130	104	58	61	- 4	47	36	30	233	227	130

6.f Rapprochement des actifs et passifs comptabilisés

(en millions d'euros)

	Retraites			Autres avantages postérieurs à l'emploi			Avantages long terme			Total		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture totalement ou partiellement financée	1 854	1 712	1 617	108	114	125	7	-	-	1 969	1 826	1 742
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture non financée	100	142	121	671	738	675	259	262	257	1 030	1 142	1 053
Juste valeur des actifs de couverture	- 1 971	- 1 907	- 1 753	- 110	- 114	- 111	- 3	-	-	- 2 084	- 2 021	- 1 864
Divers												
Montant de la provision reconnue au passif	83	142	144	669	738	689	263	262	257	1 015	1 142	1 090
Montant reconnu à l'actif	- 198	- 195	- 159	-	-	-	-	-	-	- 198	- 195	- 159

6.g Montant estimatif des prestations à verser en 2008

Le montant estimatif des prestations à verser aux régimes en 2008 est de 168 millions d'euros.

7. Rapprochement avec les montants de provision au bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Provision au titre des retraites	53	142	144
Provision au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et des avantages long terme (yc. IFC)	962	1 000	946
Montant de la provision	1 015	1 142	1 090

8. Soldes des écarts actuariels (avant impôt) comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Solde à l'ouverture	287	284	236
Pertes (gains) actuariels générés sur l'année	251	3	48
Solde à la clôture	36	287	284

Note 18 – Actifs et passifs financiers non dérivés

Le tableau suivant ventile chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indique la juste valeur, que l'instrument soit comptabilisé ou non au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)

	Catégorie d'instruments financiers	Note	Valeur nette comptable au 31/12/2007					Juste valeur au 31/12/2007
			Total	Coût amorti	Coût historique	Juste valeur par le biais des capitaux propres	Juste valeur par le biais du compte de résultat	
Actifs financiers non courants		18.1	1 447					
Participations non consolidées	*DAV*		651		313	138		651
Autres actifs disponibles à la vente	*DAV*		527		91	436		527
Prêts	*P&C*		146	146				146
Créances à long terme	*P&C*		149	149				149
Dépôts et cautionnements	*P&C*		174	174				174
Autres actifs non courants			65					
Actifs de couverture des retraites	*Elt NF*							
Autres actifs non courants	*P&C*		304	304				304
Actifs du secteur financier non courants	*P&C*	18.1	165	165				165
Créances								
Créances clients et comptes rattachés	*P&C*	18.2	7 730	7 730				7 730
Autres débiteurs		18.2	553					
Charges constatées d'avance	*Elt NF*		270					
Créances fiscales	*Elt NF*		170					
Engagements fermes couverts	*Elt Couv.*							
Avances & acomptes versés	*Elt NF*		3					
Autres créances	*P&C*		370	370				370
Titres de placement		18.3	238					
Placements moyen terme	*DAV*		55			55		55
Placements court terme	*DAFT*		183				183	183
Disponibilités et équivalents de dispo.		18.3	2 973					
Caisse et dépôts à vue	*P&C*		954	954				954
Equivalents de disponibilités	*DAFT*		2 019				2 019	2 019
Actifs du secteur financier courants	*P&C*	18.2	531	531				531
Passifs								
Titres participatifs	*P&C*	18.4	624	624				
Dettes fin. courantes et non courantes		18.5	5 321					5 345
Emprunts obligataires	*P&C*		2 004	2 004				2 004
Emprunts bancaires	*P&C*		1 310	1 310				1 310
Crédit-bail	*P&C*		818	818				818
Lignes de crédit	*P&C*		148	148				148
Billets de trés. et papier commercial	*P&C*		200	200				200
Divers	*P&C*		176	176				176
Découverts bancaires	*P&C*		665	665				665
Passifs du secteur fin. non courants	*P&C*		126	126				126
Autres passifs non courants			161					
Produits constatés d'avance	*Elt NF*							
Autres dettes	*P&C*		161					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*P&C*		3 696	3 696				3 696
Autres dettes	*P&C*		270					
Produits constatés d'avance	*Elt NF*		61					
Engagements fermes couverts	*Elt Couv.*		74				74	74
Avances & acomptes reçus	*Elt NF*		1					
Autres dettes	*P&C*		2 169	2 169				2 169
Passifs du secteur financier courants	*P&C*		578	578				578

Actifs disponibles à la vente
Actifs détenus à des fins de transaction
Prêts & Créances
Eléments couverts des couvertures de juste valeur sur engagements fermes
Eléments non financiers

(en millions d'euros)

	Catégorie d'instruments financiers	Note	Valeur nette comptable au 31/12/2006					Juste valeur au 31/12/2006
			Total	Coût amorti	Coût historique	Juste valeur par le biais des capitaux propres	Juste valeur par le biais du compte de résultat	
Actifs								
Actifs financiers non courants		18.1	1 441					
Participations non consolidées	*DAV*		323		259	64		323
Autres actifs disponibles à la vente	*DAV*		468		93	375		468
Prêts	*P&C*		186	186				186
Créances à long terme	*P&C*		149	149				149
Dépôts et cautionnements	*P&C*		215	215				215
Autres actifs non courants			335					
Actifs de couverture des retraites	*Elt NF*							
Autres actifs non courants	*P&C*		335	335				335
Actifs du secteur financier non courants	*P&C*	18.1	167	167				167
Créances								
Créances clients et comptes rattachés	*P&C*	18.2	7 117	7 117				7 117
Autres débiteurs		18.2	603					
Charges constatées d'avance	*Elt NF*		157					
Créances fiscales	*Elt NF*		71					
Engagements fermes couverts	*Elt Couv.*		3				3	3
Avances & acomptes versés	*Elt NF*		6					
Autres créances	*P&C*		749	749				749
Titres de placement		18.3	360					
Placements moyen terme	*DAV*		54			54		54
Placements court terme	*DAFT*		306				306	306
Disponibilités et équivalents de dispo.		18.3	2 196					
Caisse et dépôts à vue	*P&C*		1 301	1 301				1 301
Equivalents de disponibilités	*DAFT*		895				895	895
Actifs du secteur financier courants	*P&C*	18.2	431	431				431
Passifs								
Titres participatifs	*P&C*	18.4	624	624				
Dettes fin. courantes et non courantes		18.5	5 104					5 128
Emprunts obligataires	*P&C*		2 004	2 004				2 004
Emprunts bancaires	*P&C*		1 286	1 286				1 286
Crédit-bail	*P&C*		817	817				817
Lignes de crédit	*P&C*		57	57				57
Billets de trés. et papier commercial	*P&C*		410	410				410
Divers	*P&C*		151	151				151
Découverts bancaires	*P&C*		679	679				679
Passifs du secteur fin. non courants	*P&C*		93	93				93
Autres passifs non courants			143					
Produits constatés d'avance	*Elt NF*							
Autres dettes	*P&C*		143	1				143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*P&C*		3 623	3 623				3 623
Autres dettes	*P&C*		261					
Produits constatés d'avance	*Elt NF*		3					
Engagements fermes couverts	*Elt Couv.*		100				100	100
Avances & acomptes reçus	*Elt NF*		2					
Autres dettes	*P&C*		2 095	2 095				2 095
Passifs du secteur financier courants	*P&C*		392	392				392

(en millions d'euros)

	Catégorie d'instruments financiers	Note	Total	Valeur nette comptable au 31.12.2005 : Coût amorti	Coût historique	Juste valeur par le biais des capitaux propres	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 31/12/2005
ers non courants		18.1	1 169					
articipations non consolidées	DAV		470		214	92	173*	479
actifs disponibles à la vente	DAV		124		124	2		126
	P&C		214	214				214
nces à long terme	P&C		219	219				219
et cautionnements	P&C		131	131				131
s non courants								
de couverture des retraites	Elt NF		152					
actifs non courants	P&C		382	382				382
ur financier non courants	P&C	18.1	99	99				99
ces clients et comptes rattachés	P&C	18.2	6 544	6 544				6 544
débiteurs		18.2	1 646					
rges constatées d'avance	Elt NF		176					
ances fiscales	Elt NF							
ements fermes couverts	Elt Couv.		0				0	0
nces & acomptes versés	Elt NF							
res créances	P&C		944	944				944
ement		18.3	245					
ments moyen terme	DAV							
ments court terme	DAFT		51			51		51
s et équivalents de dispo.		18.3	1 897				194	194
sse et dépôts à vue	P&C		910	910				910
valents de disponibilités	DAFT		987				987	987
ur financier courants	P&C	18.2	895	895				895
cipatifs	P&C	18.4	623	623				603
courantes et non courantes		18.5	4 480					
runts obligataires	P&C		2 070	2 070				2 207
runts bancaires	P&C		845	845				845
	P&C		778	778				778
es de crédit	P&C		33	33				33
de tréso. et papier commercial	P&C		1	1				1
	P&C		72	72				72
uverts bancaires	P&C		690	690				690
ur fin. non courants	P&C		19	19				19
non courants			140					
uits constatés d'avance	Elt NF							
	P&C		2	2				2
sseurs et comptes rattachés	P&C		3 202	3 202				3 202
	P&C		44					
uits constatés d'avance	Elt NF		10					
ments fermes couverts	Elt Couv.		53				53	53
acomptes reçus	Elt NF		111					
	P&C		1 923	1 923				1 923
ur financier courants	P&C		1 098	1 098				1 098

cembre 2005, les titres Technip sont classés en titres disponibles à la vente mais couverts en juste valeur

retenue pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti ou historique dans le bilan :

Participations non consolidées et Autres actifs disponibles à la vente incluent des titres de sociétés non ont évalués au coût historique net de dépréciation.

de marché des titres participatifs et des emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés a été en utilisant la valeur boursière. Les valorisations communiquées des titres participatifs et des emprunts ont exprimées «pied de coupon».

des titres participatifs et des emprunts obligataires cotés, Gaz de France considère que la juste valeur des réances comptabilisés en actifs et en passifs financiers est proche de la valeur nette comptable en raison du fort liquidité de ces postes.

Note 18.1 – Actifs financiers non courants et actifs du secteur financier non courants

(en millions d'euros)

	Actifs disponibles à la vente : Participations non consolidées	Actifs disponibles à la vente : Autres actifs disponibles à la vente	Prêts	Créances à long terme	Dépôts et cautionnements	Total actifs financiers non courants	Actifs du secteur financier non courants
Valeur brute 01.01.2005	746	130	147	257	34	1 314	260
Augmentations	11	2	108	12	110	243	-
Diminutions	- 175	- 6	- 31	- 33	- 32	- 277	- 2
Ajust. de la juste valeur	140	8	-	-	-	148	2
Variation de périmètre	- 241	-	3	- 15	-	- 253	-
Reclassements et autres	- 2	- 8	- 11	9	19	7	- 161
Valeur brute 31.12.2005	479	126	216	230	131	1 082	99
Augmentations	31	319	9	4	64	427	124
Diminutions	- 159	- 7	- 49	- 31	- 4	- 250	-
Ajust. de la juste valeur	- 43	66	-	-	-	23	-
Variation de périmètre	- 20	-	-	- 23	1	- 42	-
Reclassements et autres	35	- 36	12	- 20	23	14	- 53
Valeur brute 31.12. 2006	323	468	188	169	215	1 363	170
Augmentations	40	17	6	24	9	96	133
Diminutions	- 3	- 2	- 46	- 3	- 37	- 91	
Ajust. de la juste valeur	74	59	-	-	-	133	
Variation de périmètre	- 9	- 11	- 2	- 1	-	- 23	
Reclassements et autres	26	- 4	2	- 20	- 13	- 9	- 136
Valeur brute 31.12.2007	451	527	148	169	174	1 469	167
Dépréciations au 01.01.2005	-	-	1	16	-	17	-
Dotations	-	-	1	-	-	1	-
Reprises	-	-	-	- 5	-	- 5	-
Reclassements et autres	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations au 31.12.2005	-	-	2	11	-	13	-
Dotations	-	-	-	-	-	-	1
Reprises	-	-	-	-	-	-	- 1
Reclassements et autres	-	-	-	-	-	-	3
Dépréciations au 31.12.2006	-	-	2	11	-	13	3
Dotations	-	-	-	-	-	-	1
Reprises	-	-	-	-	-	-	- 2
Reclassements et autres	-	-	-	-	-	-	
Dépréciations 31.12.2007	-	-	2	11	-	13	2
Valeur nette 31.12.2005	479	126	214	219	131	1 169	99
Valeur nette 31.12.2006	323	468	186	149	215	1 341	167
Valeur nette 31.12.2007	451	527	146	149	174	1 447	165

...licipations non consolidées

(en millions d'euros)

	% du capital détenu	Valeur nette comptable	Résultat	Capitaux propres (hors résultat)	Chiffre d'affaires	Date de clôture du dernier exercice connu
	10 %	139	54	166	958	31.03.2007
... en Autriche	20 %	81	8	400	-	31.12.2006
	22 %	33	11	139	144	31.12.2006
		198				
		451				

...France considère que la consolidation de ECW et de SIA n'aurait pas eu d'impact significatif sur les résultats et ...sur la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence. De même, l'absence de matérialité se ...au titre de la comparaison entre la valeur nette comptable des titres et la valeur de la quote-part de Gaz de ...dans les capitaux propres de ces sociétés.

...la réévaluation des Actifs Disponibles à la Vente évalués en juste valeur

(en millions d'euros)

...12.2007	Dividende	Variation de juste valeur	Evaluation ultérieure Perte de valeur	Effet de change	Transfert en résultat de cession
	-	133	-	-	-
	42	-	-	-	-

(en millions d'euros)

...12.2006	Dividende	Variation de juste valeur	Evaluation ultérieure Perte de valeur	Effet de change	Transfert en résultat de cession
	-	38	-	-	- 113
	51	- 14*	- 3	2	113

(en millions d'euros)

...2005	Dividende	Variation de juste valeur	Evaluation ultérieure Perte de valeur	Effet de change	Transfert en résultat de cession
	-	59	-	-	- 119
	28	89*	- 1	-	119

...mpte de résultat de la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente provient des titres Technip qui sont ...nibles à la vente mais ont été désignés comme l'élément couvert d'une relation de couverture de juste valeur.

...le cadre du régime fiscal des plus values long terme et l'impôt différé associé à leur réévaluation

Note 18.2 – Autres actifs financiers non dérivés courants

(en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.2007	Dépréciation	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.2005
Créances clients et comptes rattachés	7 983	- 253	7 730	7 117	6 544
Charges constatées d'avance	199	-	199	151	147
Autres créances	711	- 57	654	934	1 499
Total Autres débiteurs	910	- 57	853	1 085	1 646
Actifs du secteur financier	531	-	531	431	895

Note 18.3 – Disponibilités et équivalents de disponibilités

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	Variation	31.12.2005	Variation
Disponibilités– euros	13	3	10	1	2
Disponibilités – devises	3	3	-	4	- 1
Comptes bancaires – euros	715	729	- 14	593	136
Comptes bancaires – autres devises	223	160	63	312	- 152
Caisse et dépôts à vue	954	895	59	910	- 15
SICAV et FCP monétaires	1 754	942	812	873	69
TCN et Comptes à terme venant à échéance à moins de trois mois	265	359	- 94	114	245
Equivalents de disponibilités	2 019	1 301	718	987	314
Disponibilités et équivalents de disponibilités au bilan	2 973	2 196	777	1 897	299
Découverts bancaires remboursables à vue – euros	- 643	- 587	- 56	- 663	76
Découverts bancaires remboursables à vue – devises	- 31	- 98	67	- 36	- 62
Total découverts bancaires remboursables à vue	- 674	- 685	11	- 699	14
Comptes courants à caractère de disponibilités	23	58	- 35	28	30
Autres	5	6	- 1	- 2	8
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	2 327	1 575	752	1 224	351

Note 18.4 – Titres participatifs

(en millions d'euros)

		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
s participatifs	Valeur nette comptable	624	624	623
	Juste valeur*	546	568	603

agit du cours coté « pied de coupon »

France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et 1986 sous forme de deux tranches, A et B. Seuls res participatifs de la tranche A demeurent en circulation.

rémunérés sur la base du taux moyen obligataire majoré ou minoré en fonction de l'évolution de la valeur du Groupe. Le coefficient de majoration de 130 % actuellement appliqué correspond au coefficient plafond de ration.

l'application, depuis le 1er janvier 2005, des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers, les titres cipatifs sont évalués au coût amorti.

munération brute par titre s'établit à 43,40 euros en 2007, 38,60 euros en 2006 et 38,26 euros en 2005.

janvier 2006 Gaz de France a conclu avec un établissement financier une opération de couverture du risque de intérêt sur la rémunération de ses titres participatifs A (cf Note 20.1.3).

Note 18.5 – Endettement financier net

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
es dettes	3 966	1 355	5 321	3 943	1 461	5 404	3 324	1 165	4 489
cipatifs	624	-	624	624	-	624	623	-	623
nancières	4 590	1 355	5 945	4 567	1 461	6 028	3 947	1 165	5 112
nts financiers atifs à la dette	11	28	39	6	5	11	13	18	31
	4 601	1 383	5 984	4 573	1 466	6 039	3 960	1 183	5 143
icement	5	235	240	- 88	- 272	- 360	- 85	- 160	- 245
s et		2 973	2 973	-	- 2 196	- 2 196	-	- 1 897	- 1 897
Financiers atifs à la dette à	27	20	47	- 16	- 2	- 18	-	- 16	- 16
ictive	76	3 228	3 304	- 104	- 2 470	- 2 574	- 85	- 2 073	- 2 158
net	4 525	21 845	2 680	4 469	- 1 004	3 465	3 875	- 890	2 985
es dettes	4 590	1 355	5 945	4 567	1 461	6 028	3 947	1 165	5 104
acement	5	235	240	- 88	- 272	- 360	- 85	- 160	- 245
s et		2 973	2 973	-	- 2 196	- 2 196	-	- 1 897	- 1 897
nt net hors ruments	4 587	- 1 853	2 734	4 479	- 1 007	3 472	3 862	- 892	2 970

Note 18.5.1. Ratio d'endettement

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Endettement net hors effets des instruments financiers	2 734	3 472	2 970
Capitaux propres	18 501	16 663	14 782
Ratio d'endettement	14,8%	20,8%	20,1 %

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont présentées en Note 20.1.2. Risque de liquidité.

Note 18.5.2. Endettement financier par nature

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Titres participatifs	624	624	623
Emprunts obligataires	2 004	2 004	2 070
Emprunts bancaires	1 310	1 286	845
Dettes de location-financement	818	817	778
Lignes de crédit	148	57	33
Billets de trésorerie et papier commercial	200	410	1
Divers	176	151	72
Total emprunts	5 280	5 349	4 422
Découverts bancaires	665	679	690
Total dettes financières	5 945	6 028	5 112
Titres de placement	- 238	- 360	- 245
Disponibilités et équivalents de disponibilités	- 2 973	- 2 196	- 1 897
Endettement net hors effets des instruments financiers	2 734	3 472	2 970

Le taux d'intérêt effectif moyen du total des emprunts est, après couverture, d'environ 5,10 % en 2007 (5,20 % en 2006 et 4,80 % en 2005).

• Emprunts obligataires

Le placement privé en yen fait l'objet de cross currency swaps EUR/JPY contre Euribor 3M plus marge.
Cet emprunt a été réalisé dans le cadre du programme EMTN mis en place en octobre 2002.

(en millions d'euros)

	Valeur au bilan au 31.12.2007	Valeur nominale	Date d'émission	Date d'échéance	Taux initial	Cotation
Emissions publiques en euro	1 243	1 250 MEUR	02/2003	02/2013	4,75%	Paris/Luxembourg
	742	750 MEUR	02/2003	02/2018	5,13%	Paris/Luxembourg
Placement privé en yen	18	3 000 MJPY	03/2004	03/2009	0,66%	Aucune
Autres émissions	1					
Total emprunts obligataires	2 004					

(en millions d'euros)

		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
›runts obligataires	Valeur nette comptable	2 004	2 004	2 070
	Juste valeur*	2 063	2 028	2 207

agit du cours coté « pied de coupon »

es de location-financement

montant des dettes de location-financement s'établit à 818 millions d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation million d'euros par rapport au 31 décembre 2006.

décembre 2007, les dettes de location-financement proviennent essentiellement :
- des installations de distribution et de stockage d'une filiale allemande pour 300 millions d'euros,
- de trois méthaniers pour un montant de 244 millions d'euros,
- de divers crédits-bails immobiliers pour un montant de 117 millions d'euros,
- d'emprunts contractés pour l'acquisition d'installations techniques.

res de placement, équivalents de disponibilités

icements de trésorerie du Groupe portent sur des actifs peu risqués et n'ont pas été affectés par les conséquences crise des subprimes.

Note 19 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change, de taux d'intérêts et de prix des matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de son activité.

(en millions d'euros)

	Actif					Passif				
	31.12.2007			31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007			31.12.2006	31.12.2005
	Non courant	Courant	Total	Total	Total	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Dérivés de taux	73	19	92	26	16	8	16	24	19	32
Dérivés de change										
- Activité opérationnelle	-	2	2	-	-	-	1	1	6	-
- Activité de financement	-	1	1	-	-	3	12	15	-	-
Sous-total	-	3	3	-	-	3	13	16	6	-
Dérivés sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61
Dérivés sur matières premières	-	2 617	2 617	2 316	1 767	-	2 500	2 500	2 172	1 708
Total contrats dérivés	73	2 639	2 712	2 342	1 783	11	2 529	2 540	2 197	1 801
Engagements fermes couverts en juste valeur										
- Transactions de change	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
- Transactions sur matières premières	-	-	-	-	-	-	74	74	100	53
Total des engagements fermes couverts en juste valeur	-	-	-	3	-	-	74	74	100	53

La part efficace des variations de juste valeur des contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie est différée en capitaux propres jusqu'à la réalisation des flux de trésorerie couverts. Les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à recycler ces montants au compte de résultat sont :

(en millions d'euros)

	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat sur les contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie								
	Montants nets d'impôt	Impôts différés	Montants bruts	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012
- Couverture du risque de taux	40	- 23	63	2	2	3	3	4	49
- Couverture du risque sur matières premières	45	- 23	68	51	18	-	- 1	-	-
Total au 31.12.2007	85	- 46	131	53	20	3	2	4	49
Total au 31.12.2006	- 40	20	- 60	- 37	- 31	- 7	- 1	- 1	17
Total au 31.12.2005	- 41	18	- 59	- 38	- 14	- 1	- 2	- 2	- 2

Note 19.1 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés de taux

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*
ips de taux									
payeur /									
receveur									
uverture de flux de	70	8	112	19	7	23	-	15	(11)
uverture de juste valeur	2		2	2	-	2	-	-	-
rs couverture	11	8	7	1	7	(6)	-	-	-
	83	16	121	22	14	19	-	15	(11)
payeur /									
receveur									
ure de flux de				-	-	-	-	-	-
ure de juste valeur	(3)			-	-	(1)	-	-	-
s couverture	6	(6)		4	4	1	16	17	16
	3	8	(8)	4	4	-	16	17	16
payeur /									
ceveur									
verture de flux de				-	-	-	-	-	-
ure de juste valeur				-	-	-	-	-	-
couverture				-	1	(1)	-	1	(1)
				-	1	(1)	-	1	(1)
waps de taux	86	242	1133	26	19	18	16	32	4
ntrats dérivés de									
n Fixe payeur :									
de flux de				-	-	-	-	-	-
ure de juste valeur				-	-	-	-	-	-
couverture				-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-
n Variable payeur :									
ure de flux de				-	-	-	-	-	-
re de juste valeur	6			-	-	-	-	-	-
verture				-	-	-	-	-	-
	6		6	-	-	-	-	-	-
res contrats dérivés	6		6	-	-	-	-	-	-
rivés de taux	92	242	1139	26	19	18	16	32	4

contrats dérivés de taux, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant net de trésorerie. Le montant des s contractuelles présenté pour les contrats dérivés de taux correspond au montant de trésorerie net encaissable ou (décaissable) au titre des mptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

sorti des capitaux propres et comptabilisé dans le résultat financier de la période au titre des couvertures trésorerie du risque de taux représente une perte nette de 7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (une de 6 millions d'euros au 31 décembre 2006 et une perte nette de 7 millions d'euros au 31 décembre 2005). mbre 2007, ce montant se compose d'une perte nette de 2 millions d'euros sur les couvertures efficaces et nette de 5 millions d'euros sur des couvertures interrompues soit parce qu'elles ne respectaient plus les normes IFRS, soit parce que les dérivés ont été dénoués lors de la restructuration de la dette sous jacente.

la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque de taux sur le nancier s'élève à une perte nette de 2 millions d'euros au 31 décembre 2007 (un gain net de 2 millions 31 décembre 2006 et pas d'impact significatif au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert.

L'impact sur le résultat financier des autres instruments financiers dérivés de taux représente un gain net de 11 millions d'euros au 31 décembre 2007 (pas d'impact significatif au 31 décembre 2006 ni au 31 décembre 2005). L'essentiel de ce montant correspond à des couvertures économiques du risque de taux qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS. L'inefficacité n'est pas significative.

Note 19.2 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés de change

Contrats dérivés de change dans l'activité opérationnelle du Groupe :

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*
1. Change à terme									
Position acheteur devise									
Couverture de flux de trésorerie				-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur				-	-	-	-	-	-
Hors couverture				-	-	-	-	-	-
Sous-total				-	-	-	-	-	-
Position vendeur devise									
Couverture de flux de trésorerie				-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur				-	-	-	-	-	-
Hors couverture	1		65	-	-	28	-	-	-
Sous-total	1		65	-	-	28	-	-	-
Total Change à terme	1		65	-	-	28	-	-	-
2. Autres contrats dérivés de change									
Position acheteur devise :									
Couverture de flux de trésorerie				-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur				-	-	-	-	-	-
Hors couverture		(354)		-	-	-	-	-	-
Sous-total		(354)		-	-	-	-	-	-
Position vendeur devise :									
Couverture de flux de trésorerie				-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur				-	5	225	-	-	-
Hors couverture	1	(157)		-	1	15	-	-	-
Sous-total	1	(157)		-	6	240	-	-	-
Total Autres contrats dérivés de change	1	(197)		-	6	268	-	-	-
Total Dérivés de change	2	(162)		-	6	268	-	-	-

** Pour les contrats dérivés de change, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant brut de devise de transaction du contrat contre un montant brut de devise sous-jacente du contrat. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de change correspond au montant brut de trésorerie encaissable ou (décaissable) dans la devise de transaction du contrat au titre des contrats comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.*

Le Groupe ne porte pas d'opérations significatives de change qualifiées en couverture de flux de trésorerie de son activité opérationnelle.

L'impact de la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque de change sur le résultat opérationnel s'élève à un gain net de 5 millions d'euros au 31 décembre 2007 (pas d'impact significatif au 31 décembre 2006 ni au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé par l'impact symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert.

L'impact sur le résultat opérationnel des autres instruments financiers dérivés de change n'est pas significatif ni en 2007, ni en 2006, ni en 2005. Il correspond soit à de l'inefficacité des couvertures décrites ci-dessus, soit à des couvertures économiques du risque de change qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS.

ntrats dérivés de change dans l'activité de financement du Groupe :

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Juste valeur		Echéances	Juste valeur		Echéances	Juste valeur		Echéances
	Actif	Passif	contractuelles*	Actif	Passif	contractuelles*	Actif	Passif	contractuelles*
inge à terme									
achteteur devise									
ure de flux de									
				-	-	-	-	-	-
ouverture de juste valeur				-	-	-	-	-	-
iverture	9	(349)		-	-	-	-	-	-
	9	(349)		-	-	-	-	-	-
on vendeur devise									
uverture de flux de									
				-	-	-	-	-	-
uverture de juste valeur				-	-	-	-	-	12
rs couverture	4	(603)		-	-	8	-	-	1
	4	(603)		-	-	8	-	-	13
nange à terme	10	(754)		-	-	8	-	-	13
res contrats dérivés de									
on acheteur devise :									
iverture de flux de									
				-	-	-	-	-	-
ure de juste valeur				-	-	-	-	-	-
s couverture	1	(38)		-	-	-	-	-	-
	1	(38)		-	-	-	-	-	-
ndeur devise :									
verture de flux de									
				-	-	-	-	-	-
ure de juste valeur				-	-	-	-	-	-
s couverture				-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-
autres contrats dérivés	1	(88)		-	-	-	-	-	-
rivés de change	15	(166)		-	-	8	-	-	13

** contrats dérivés de change, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant brut de devise de transaction du ntre un montant brut de devise sous-jacente du contrat. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de change nd au montant brut de trésorerie encaissable ou (décaissable) dans la devise de transaction du contrat au titre des contrats comptabilisés à l'actif u bilan.*

e ne porte pas d'opérations significatives de change qualifiées en couverture de son activité de financement.

sur le résultat financier des autres instruments financiers dérivés de change représente une perte de 13 ns d'euros au 31 décembre 2007 (un gain net de 2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et une perte nette de 9 d'euros au 31 décembre 2005). Ce montant correspond aux variations de juste valeur des couvertures iques du risque de change qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS.

Note 19.3 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés sur titres

Au 31 décembre 2007, Gaz de France ne détient pas de contrats dérivés sur titres.

Le 16 décembre 2004, Gaz de France avait conclu une opération de couverture de la juste valeur des titres Technip qu'il détenait à l'époque : Gaz de France avait acheté à un établissement financier des options de vente de titres et lui avait vendu concomitamment un nombre identique d'options d'achat. La maturité de ces options était de 6 à 24 mois lors de leur mise en place.
Gaz de France avait souscrit en parallèle un contrat de pension livrée sur ces titres mais gardait la faculté de les récupérer à tout moment sur simple demande.

A fin décembre 2005, la maturité résiduelle de ces options était de 6 à 12 mois et leur valeur nominale était de 110 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, Gaz de France avait cédé la totalité de ses titres Technip et ne détenait plus de contrats dérivés sur titres.

Note 19.4 - Informations quantitatives sur les contrats dérivés sur matières premières

(en millions d'euros)

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Echéances contractuelles*
...ons et Swaptions									
...ouverture de flux de ...résorerie									
Gaz naturel et Electricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...ouverture de juste valeur									
Gaz naturel et Electricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...ors couverture									
Gaz naturel et Electricité	36	(40)	(6)	25	7	11	26	30	(4)
Pétrole	30	(83)	(29)	28	8	20	2	4	(2)
...ptions et Swaptions	66	(123)	(35)	53	15	31	28	34	(6)
...ntrats à terme									
...ouverture de flux de ...rerie									
Gaz naturel et Electricité	15	(5)	21	23	23	144	-	31	74
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...ouverture de juste valeur									
Gaz naturel et Electricité	73	(930)		100	-	(472)	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...rs couverture									
Gaz naturel et Electricité	592	(621)	(3 279)	1 476	1 460	(3 256)	965	1 084	(141)
Pétrole	-	-	-	-	1	(14)	-	-	-
...ontrats à terme	6 786	(6 636)	(3 614)	1 596	1 484	(3 598)	965	1 115	(67)
...financiers									
...ouverture de flux de ...rerie									
...Gaz naturel et Electricité	3	(28)	(10)	20	9	-	16	108	(92)
...role	99	(529)	(21)	346	513	(179)	532	402	130
...ouverture de juste valeur									
...az naturel et Electricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...role	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...rs couverture									
...az naturel et Electricité	22	(28)	(2)	50	38	21	33	-	33
...role	1 096	(1 102)	(16)	221	77	155	116	2	114
...waps financiers	1 820	(1 698)	147	637	637	(3)	697	512	185
...s contrats dérivés									
...uverture de flux de ...rerie									
...Gaz naturel et Electricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...role	4	-	-	-	-	-	-	-	-
...ouverture de juste valeur									
...az naturel et Electricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...role	-	-	-	-	-	-	-	-	-
...verture									
...az naturel et Electricité	56	(81)	(20)	6	5	3	51	22	29
...	65	(34)	31	17	31	(14)	26	25	1
...utres contrats dérivés	121	(118)	24	27	36	(11)	77	47	30
...rats dérivés sur ...mières	2 617	(2 500)	(3 538)	2 316	2 172	(3 581)	1 767	1 708	142

...nt des échéances contractuelles correspond au montant net de trésorerie encaissable ou (décaissable) au titre des contrats dérivés.
... des contrats à terme sur matières premières, le dénouement contractuel est défini par le règlement d'un montant brut de trésorerie en échange ...n physique du sous-jacent. Pour ces contrats, le montant des échéances contractuelles correspond au montant contractuel de trésorerie.

Le montant sorti des capitaux propres et comptabilisé dans le résultat opérationnel de la période au titre des couvertures de flux de trésorerie du risque matières premières représente une perte nette de 50 millions d'euros au 31 décembre 2007 (un gain net de 12 millions d'euros au 31 décembre 2006 et un gain net de 134 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'impact de la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque matières premières sur le résultat opérationnel s'élève à une perte nette de 1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (un gain net de 44 millions d'euros au 31 décembre 2006 et un gain net de 208 millions d'euros au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé par l'impact symétrique des variations de juste valeur des éléments couverts.

Les contrats dérivés qui ne sont pas qualifiés en couverture correspondent à des stratégies de couvertures économiques qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS, ou à des stratégies d'arbitrage. Une part importante de ces contrats est portée par Gaselys.

Note 20 – Informations sur les risques

Note 20.1 - Informations sur les risques non liés aux activités sur matières premières

... des risques financiers – risques de taux, de change, de liquidité et de crédit – est placée sous la ...nsabilité de la Direction Financière. Le positionnement de cette activité en tête de Groupe permet une mise en ... efficace de la politique de risque grâce à une agrégation des risques, une maîtrise des positions et un lieu ... d'intervention sur les marchés.
... consolidée du risque de crédit et la cohérence des décisions de gestion sont assurées notamment par des ... instances : le Comité Taux et Change et le Comité Crédit.

...isque de crédit

... est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) d'un montant conséquent avec de nombreuses ...parties, clients et fournisseurs, particulièrement de gaz et d'électricité et notamment au travers de sa filiale de ... Gaselys.

... de crédit ou risque de contrepartie du Groupe est piloté par le Comité Crédit. Il correspond à la perte que le ... aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie entraînant le non-respect de ses obligations ...actuelles vis à vis de Gaz de France. La politique du Groupe sur ce point consiste en une diversification ...matique de son portefeuille de contreparties d'une part, et en un suivi de la situation financière de ses ...parties les plus importantes d'autre part. Ce suivi permet en effet d'assurer la réactivité suffisante pour gérer, en ..., ce risque et minimiser les impacts de la défaillance de contreparties importantes du Groupe en utilisant des ...juridiques appropriés (clause de « netting » de paiement, conditions de facturation, émission de garanties ... maison mère, autres sûretés...).

... placement des excédents de trésorerie et tous les instruments financiers utilisés pour gérer les risques de taux ...rêt et de change sont contractés avec des contreparties disposant d'une notation « Long terme » attribuée par ... & Poors (« S&P ») ou Moody's au moins égal à, respectivement, A- / A3, sauf cas particulier dûment ... le directeur financier. Une limite est attribuée à chaque institution financière, en fonction de ses fonds ... son rating. La consommation des limites, déterminée sur la base des montants notionnels des opérations, ... par la durée résiduelle et la nature de l'engagement, fait l'objet d'un suivi régulier.

...parties énergie de la filiale de trading Gaselys sont quant à elles évaluées et notées après une analyse ...s'appuyant notamment, lorsqu'elle est disponible, sur la notation S&P ou Moody's de la contrepartie.
... Crédit mensuel, présidé par le directeur financier, habilite les contreparties de Gaselys, statue sur l'octroi ...de crédit et fixe le cadre juridique à mettre en place. Gaz de France cherche en effet à sécuriser ces ... en ayant recours à des instruments juridiques tels que des accords standardisés de « netting » (prévoyant ...pensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie), d'« appels de marge » ... permettant de lisser les à-coups des prix de marché) ou de « garanties » au sens large (lettre de confort, ...de la maison mère, garantie bancaire, etc).

... du risque de contrepartie est mesurée par des indicateurs de VaR à 99% et fait l'objet d'un reporting ...

...efeuille de contreparties de Gaselys affiche une notation moyenne très satisfaisante avec plus de 80% du risque ...repartie présentant un profil financier assimilable à un « rating » long terme supérieur à A-/A3 chez

... Crédit est également chargé d'élaborer un cadre de gouvernance pour la gestion du risque crédit des clients ... Les contreparties clients et fournisseurs font l'objet d'une attention croissante. Le cadre de gouvernance ... est fondé sur le suivi régulier (révision annuelle a minima) de la situation financière des grands clients. Il ... part à prévenir (exigences de sûretés ou autres conditions restrictives pour traiter avec la contrepartie) et ... valoriser ce risque dans le cadre de la tarification proposée aux grands clients.
... plus spécifiquement l'activité de fourniture de gaz et d'électricité, des dispositions particulières visant à ... défauts de paiement peuvent être prises au regard de la solidité financière de la contrepartie. Les clients ... font l'objet d'un suivi régulier assuré par le Comité Crédit.

Analyse de l'âge des actifs financiers en souffrance et non dépréciés à la clôture

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Actifs en souffrance (valeur nette)					Actifs dépréciés (valeur nette)	Actifs sains	Total (valeur nette)
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total			
Prêts et créances non courants	10	-	-	2	12	*15*	926	938
Prêts et créances courants*	417	78	94	79	668	*309*	8 917	9 585
Total des prêts et créances évalués au coût amorti	**427**	**78**	**94**	**81**	**680**	*324*	**9 843**	**10 523**

** Les montants présentés en Actifs en souffrance sont toutes taxes comprises*

Les montants de créances en souffrance non dépréciés à moins de trois mois correspondent principalement à des créances dont la date de règlement est dépassée depuis moins d'un mois.
Une part importante des créances en souffrance non dépréciées à plus de trois mois concerne des Etats et des collectivités publiques clientes du Groupe en France ou à l'étranger, pour lesquelles il n'y a pas de risque de crédit

Les chiffres présentés pour l'exercice 2007 reflètent la situation habituelle du Groupe et sont représentatifs de la situation des exercices précédents.

20.1.2. Risque de liquidité

Gaz de France dispose de liquidités mobilisables à très court terme, lui permettant de faire face à ses besoins de trésorerie courants ou de servir de relais en cas d'opérations de croissance externe :

- La maison mère dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 3 000 millions d'euros à échéance février 2012 non tirée au 31 décembre 2007. Cette ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers ;
- Gaz de France a également accès au marché des dettes à court terme au moyen d'un programme d'EURO et US Commercial Paper d'un montant de 1 000 millions de dollars inutilisé en fin d'exercice 2007, et d'un programme de Billets de Trésorerie d'un montant de 1 250 millions d'euros, utilisé à hauteur de 200 millions d'euros au 31 décembre 2007 ;
- Les disponibilités et placements de trésorerie immédiatement disponibles au niveau du Groupe sont de 3 211 millions d'euros.

De plus, afin de réduire au minimum ses besoins de liquidités nettes, le Groupe a mis en place une politique de « cash-pooling » des principales entités contrôlées.

ances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net

(en millions d'euros)

..12.2007	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012
s participatifs	624						624
runts obligataires	2 004		18				1 986
runts bancaires	1 310	234	108	140	77	101	650
e location-financement	816	134	80	123	67	183	231
de crédit	146	87	3	1	1	12	44
s de trésorerie et papier commercial	200	200					
	175	35	20	19	9	8	85
emprunts	5 280	690	229	283	154	304	3 620
uverts bancaires	665	665					
es financières (hors intérêts futurs)	5 945	1 355	229	283	154	304	3 620
futurs décaissables, nets des	1 057	*200*	*179*	*174*	*166*	*161*	*1 057**
es financières (y compris intérêts après couverture)	7 002	1 555	408	457	320	465	4 677
e placement	- 233	- 235	-	-	-	- 1	- 2
bilités et équivalents de disponibilités	- 2 973	- 2 973	-	-	-	-	-
ment net (y compris intérêts futurs couverture)	4 676	- 1 653	408	457	320	464	4 675

..12.2006	Total	2007	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 2011
nancières	6 028	1 461	331	219	232	167	3 618
urs décaissables, nets des	1 999	*198*	*181*	*172*	*166*	*159*	*1 123**
e placement	- 260	- 272	- 34	-	-	-	- 54
olités et équivalents de disponibilités	- 2 196	- 2 196	-	-	-	-	-
nt net (y compris intérêts futurs ..ure)	5 571	- 809	478	391	398	326	4 687

..2005	Total	2006	2007	2008	2009	2010	Au-delà de 2010
ncières	5 112	1 165	237	227	171	201	3 111
uturs décaissables, nets des	1 026	*172*	*160*	*155*	*150*	*146*	*1 143**
placement	- 245	- 160	-	- 34	-	-	- 51
s et équivalents de disponibilités	- 1 897	- 1 897	-	-	-	-	-
nt net (y compris intérêts futurs uverture)	4 896	-720	397	348	231	347	4 203

** res participatifs (cf. Note 18.4), il n'existe aucune date contractuelle de remboursement du principal ni d'interruption des flux d'intérêts. Afin ir mentionner un montant infini d'intérêts à plus de 5 ans, les flux d'intérêts des titres participatifs ont été interrompus arbitrairement à un ssant de 30 ans dans chacun des tableaux*

Certains emprunts bancaires ou financements de projets de filiales du Groupe peuvent comporter des covenants financiers :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Total
Gaz de France SA (a)	99
AES Energia Cartagena (b)	629
Energia Mayakan (c)	102
Distrigaz Sud (d)	80
Groupe Gasag (e)	61
Autres (montants unitaires < 50 millions d'euros)	89
Emprunts bancaires	1 370

(a) Gaz de France SA
Les emprunts bancaires de Gaz de France SA ne comportent pas de covenants financiers.

(b) AES Energia Cartagena
Cet emprunt amortissable qui arrive à échéance en juin 2027 est destiné à financer la construction d'une centrale électrique en Espagne pour laquelle Gaz de France est titulaire d'un contrat de tolling. Il comporte des covenants classiques en matière de financements de projets.

(c) Energia Mayakan
Cet emprunt amortissable à échéance novembre 2014 est destiné à financer la construction d'un pipeline de gaz naturel au Mexique. Il comporte des covenants classiques en matière de financements de projets.

(d) Distrigaz Sud
Il s'agit de plusieurs lignes de crédit à taux variable à échéance 2008 à 2014. Ces emprunts comportent un ratio de dettes bancaires / EBITDA maximum.

(e) Groupe Gasag
Ces emprunts comprennent notamment pour 32 MEUR la part contributive d'un placement privé de 100 MEUR émis en novembre 2007 à échéance 2022 qui comporte des ratios financiers.

Toutes ces clauses étaient respectées au 31 décembre 2007.

Echéances contractuelles résiduelles des actifs et passifs du secteur financier

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012
Passifs du secteur financier	704	581	55	60	-	-	8
Actifs du secteur financier	- 698	- 529	- 81	- 47	- 25	- 12	- 2
Passifs nets du secteur financier	6	52	- 26	13	- 25	- 12	6

Au 31.12.2006	Total	2007	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 2011
Passifs du secteur financier	485	395	82	-	-	-	8
Actifs du secteur financier	- 598	- 427	- 76	- 50	- 29	- 15	- 1
Passifs nets du secteur financier	- 113	- 32	6	- 50	- 29	- 15	7

.12.2005	Total	2006	2007	2008	2009	2010	Au-delà de 2010
; du secteur financier	1 117	982	127	-	-	-	8
; du secteur financier	(994)	- 823	- 70	- 47	- 31	- 17	- 6
sits nets du secteur financier	123	159	57	- 47	- 31	- 17	2

; obligations contractuelles à caractère décaissable

(en millions d'euros)

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
rats de location simple	190	29	66	95
	190	29	66	95

:ments reçus ou donnés qui influent sur le risque de liquidité

engagements donnés aux banques, par Gaz de France et par les filiales consolidées, en garantie d'emprunts ; par des filiales consolidées, sont éliminés des engagements consolidés.

(en millions d'euros)

	31.12.2007	Dont part à moins d'un an	Dont part de un à cinq ans	Dont part à plus de cinq ans	31.12.2006	31.12.2005
ements reçus :						
; crédit	3 470	225	182	3 070	3 387	3 424
ngagements reçus	3 470	225	182	3 070	3 387	3 424
:ments donnés :						
cautions et garanties donnés	622	95	232	295	619	341
; contre-garantie sur marchés	145	-	145	-	3	25
:nts, hypothèques et sûretés réelles	72	2	24	46	9	9
; de bonne fin	331	110	182	39	282	307
engagements donnés	2	-	2	-	1	9
:ngagements donnés	1 172	207	585	380	914	691

France dispose depuis août 2002 d'une ligne de crédit revolving de 2 milliards d'euros. Ce montant a été porté à urds d'euros depuis février 2005 et son échéance est 2012.

Echéances contractuelles résiduelles des instruments financiers dérivés (hors matières premières) ventilées par devise

(en millions d'euros)

		Montant des échéances contractuelles* résiduelles nettes par devises de règlement							
	Total au 31.12.2007	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012	Total au 31.12.2006	Total au 31.12.2005
1. Contrats dérivés de taux									
Swaps de taux d'intérêts									
Dollar américain	(11)	(3)	(3)	(3)	(2)	-	-	(6)	(10)
Livre sterling	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-
Euro	125	5	-	5	5	6	104	28	16
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-
Sous total	113	2	(3)	2	3	6	103	18	4
Autres dérivés sur taux									
Dollar américain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	6	1	1	1	1	1	1	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	6	1	1	1	1	1	1	-	-
Total dérivés de taux	119	3	(2)	3	4	7	104	18	4
2. Contrats dérivés de change									
Activité opérationnelle									
Change à terme									
Dollar américain	33	33	-	-	-	-	-	28	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	32	32	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	65	65	-	-	-	-	-	28	-
Autres dérivés de change									
Dollar américain	(210)	(178)	(32)	-	-	-	-	225	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	15	-
Autres	13	13	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	(197)	(165)	(32)	-	-	-	-	240	-
Total dérivés de change sur l'activité opérationnelle	(132)	(100)	(32)	-	-	-	-	268	-
Activité de financement									
Change à terme									
Dollar américain	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Livre sterling	(328)	(328)	-	-	-	-	-	-	12
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (Couronne norvégienne)	582	582	-	-	-	-	-	8	-
Sous total	254	254	-	-	-	-	-	8	13
Autres dérivés de change									
Dollar américain	(88)	(14)	(37)	(37)	-	-	-	-	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	(88)	(14)	(37)	(37)	-	-	-	-	-
Total dérivés de change sur l'activité de financement	166	240	(37)	(37)	-	-	-	8	13
3. Instruments financiers dérivés sur titres		-	-	-	-	-	-	-	(61)
Total Instruments financiers dérivés	153	143	(71)	(34)	4	7	104	294	(44)

** Pour les contrats dérivés de taux, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant net de trésorerie. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de taux correspond au montant de trésorerie net encaissable ou (décaissable) au titre des contrats comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan. Pour les contrats dérivés de change, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant brut de devise de transaction du contrat contre un montant brut de devise sous-jacente du contrat. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de change correspond au montant brut de trésorerie encaissable ou (décaissable) dans la devise de transaction du contrat au titre des contrats comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.*

.3. Risque de taux

n du risque de taux sur l'endettement financier net

roupe centralise les besoins et excédents de trésorerie des filiales contrôlées et la majorité de leurs besoins de ement externes, et met en œuvre, sur la position d'endettement nette consolidée, une politique d'optimisation de coût de financement, et de gestion de l'impact des variations de taux d'intérêt sur son résultat financier en nt plusieurs types d'instruments financiers (swaps et options de taux d'intérêts) en fonction des conditions de . Le Groupe conserve ainsi une part majoritaire de sa dette à moyen-long terme à taux fixe ou swappée à taux et s'assure que le solde entre la part à taux variable de sa dette et de ses excédents de trésorerie reste faiblement à une variation des taux d'intérêt à court terme.
politique permet de limiter très fortement la sensibilité du Groupe à la volatilité des taux d'intérêt.

janvier 2006, Gaz de France a conclu avec un établissement financier une opération de couverture du risque de d'intérêt sur la rémunération de ses titres participatifs A. Il s'agit d'un swap à l'échéance du 15 octobre 2035, d'un nt notionnel de 480 128 216 euros, comprenant 2 périodes successives :
jusqu'au 15 octobre 2015, avec un coefficient multiplicateur de 130% du notionnel mentionné ci-dessus, et
de 100% ensuite et jusqu'à l'échéance finale.
France reçoit un taux variable égal à une moyenne annuelle du taux CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) en , et paye un taux fixe all-in de 4,3285 %.
CMS 10 ans choisi fait apparaître une très bonne corrélation avec la référence TMO utilisée pour la rmination du coupon des titres participatifs, tout en apportant une meilleure liquidité de marché et une nanence anticipée sur la durée de la couverture.

, Gaz de France a également conclu une opération de variabilisation d'une partie de sa dette obligataire à taux 125 % à échéance février 2018. Il s'agit d'un swap éligible à la couverture de juste valeur portant sur un nominal millions d'euros, faisant l'objet d'une contre-couverture économique au moyen d'un cap de même notionnel qui Groupe contre une hausse des taux d'intérêts au-delà d'un taux fixe de 3,230%.

acement privé en yen pour un montant nominal de 18 millions d'euros (3 milliards de yens) fait l'objet d'un currency swap euro/yen contre Euribor 3 mois qui, s'il n'est pas éligible à la comptabilité de couverture au sens ormes IFRS, constitue néanmoins une couverture économique.

a également souscrit des swaps de taux payeurs taux fixe / receveurs taux variable pour convertir des à moyen et long terme de taux variable à taux fixe. La couverture totale de ces emprunts s'élève à 949 d'euros au 31 décembre 2007 :
Un notionnel total de 699 millions d'euros sur des swaps de taux qualifiés en couverture de flux de trésorerie ;
Un notionnel de 250 millions d'euros sur des swaps de taux qui étaient initialement qualifiés en couverture de flux de trésorerie mais dont les critères de couverture comptable en IFRS ne sont plus respectés depuis le quatrième trimestre en raison de la volatilité importante sur les marchés du taux et du crédit. L'impact sur le compte de résultat de la déqualification de ces swaps n'est pas significatif au 31 décembre 2007.

Groupe a souscrit des swaps de taux à court terme (environ trois mois) pour couvrir le risque de taux sur ses de gestion de trésorerie court terme (placements en certificats de dépôts ou émission de billets de). Il s'agit :
de swaps de taux payeurs taux fixe / receveur taux variable pour un montant notionnel de 50 millions d'euros ;
de swaps de taux payeurs taux variable / receveur taux fixe pour un montant notionnel de 144 millions d'euros.

n du risque de taux de prêts cédés à un fonds commun de créances

, à la suite des cessions à un fonds commun de créances en 2001 et 2003 de prêts au personnel pour à la propriété, Gaz de France a conservé un risque marginal de taux portant sur un notionnel égal à la entre le principal restant effectivement dû et le principal restant dû théorique modélisé lors de la . L'exposition résiduelle du Groupe ressort à 18 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le nominal des taux correspondants, inscrits au bilan, s'établit à 120 millions d'euros de swaps payeurs taux receveurs taux fixe, et 138 millions d'euros de swaps payeurs taux fixe/receveurs taux variable.

Gestion du risque de taux des filiales du secteur financier

Les opérations de trading à terme du Groupe libellées en euro et en dollars font l'objet d'une couverture économique du risque de taux d'intérêt résiduel au moyen de swaps de taux :
- des swaps de taux fixe payeur / variable receveur pour un montant notionnel de 262 millions d'euros au 31 décembre 2007,
- des swaps de taux fixe receveur / variable payeur pour un montant notionnel de 138 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Conformément à leur politique de gestion des risques, les filiales du secteur financier qui ont une activité de crédit à la clientèle gèrent leur adossement actifs / passifs au moyen d'une couverture de juste valeur du risque de taux sur leurs actifs (émis à taux fixe) par des swaps de taux qui leur permettent de se refinancer à taux fixe (notionnel de 246 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Ventilation des dettes financières par taux (y compris titres participatifs)

(en millions d'euros)

AVANT COUVERTURE	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur au bilan	En %	Valeur au bilan	En %	Valeur au bilan	En %
Taux fixe	2 810	47%	3 044	50 %	2 891	56%
Taux variable	3 135	53%	2 984	50 %	2 221	44%
Total dettes financières	5 945	100%	6 028	100%	5 112	100%

(en millions d'euros)

APRES COUVERTURE	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur au bilan	En %	Valeur au bilan	En %	Valeur au bilan	En %
Taux fixe	4 178	70%	3 995	66 %	3 030	59 %
Taux variable	1 767	30%	2 033	34 %	2 082	41 %
Total dettes financières	5 945	100%	6 028	100%	5 112	100%

Au 31 décembre 2007, la part à taux fixe de la dette brute de Gaz de France est en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 4 178 millions d'euros après couverture. A cette date, la part à taux variable (1 767 millions d'euros) était inférieure aux disponibilités et autres équivalents de trésorerie (2 973 millions d'euros).

20.1.4. Risque de change

Gestion du risque de change de l'activité opérationnelle

S'agissant de la sensibilité de la variation des cours de change sur les opérations commerciales réalisées par le segment Achat – Vente d'énergie, le risque de change euro/dollar sur la performance du segment Achat – Vente d'énergie résulte des modes d'indexation des différents contrats d'achat ou de vente de gaz sur les prix des produits pétroliers qui eux-mêmes sont pour la plupart cotés en dollars.

L'exposition au risque de change sur opérations commerciales est encadrée et gérée par :
- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes ou indexés par des swaps financiers.

Il existe des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du dollar sur les coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles et du cycle de stockage/déstockage.

S'agissant des autres devises fonctionnelles dans lesquelles opèrent les entités consolidées en dehors de la zone Euro, il n'y a pas de risque de change associé, matériel à l'échelle du Groupe, dans la mesure où il existe également des mécanismes d'ajustements tarifaires liés à l'évolution des coûts d'approvisionnement.

Par ailleurs, les Business Units identifient et communiquent à la Direction Financière les expositions transactionnelles qu'elles supportent (opérations d'arbitrage, contrat de maintenance,...). Ce risque peut alors être couvert par des contrats à terme, des swaps ou des options selon la probabilité de réalisation du flux futur.

n du risque de conversion

nancement des filiales est piloté de manière centralisée par la Direction Financière, ce qui permet une gestion du risque de change par l'intermédiaire de prêts intra-groupe consentis aux filiales dans la devise des cash ws qu'elles génèrent.

e limiter l'impact du risque de conversion de certains dépôts et prêts intragroupes, le Groupe a mis en place des à terme de devises dont les variations de juste valeur viennent neutraliser les écarts de conversion de ces s et prêts. Il s'agit principalement :
d'achats à terme pour 250 millions de livres sterling ;
de ventes à terme pour 4 667 millions de couronnes norvégiennes.

e est également exposé au risque de change résultant de la conversion dans les comptes consolidés de la e de ses filiales dont la devise fonctionnelle diffère de celle de la maison-mère. Les écarts de conversion cette exposition entraînent un impact de 257 millions d'euros en solde (-92 millions d'euros en variation rcice) sur les capitaux propres au 31 décembre 2007.

i des dettes financières (y compris titres participatifs) par devise

(en millions d'euros)

	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	% de la dette en devises	Montant	% de la dette en devises	Montant	% de la dette en devises	Montant
	94%	5 598	93%	5 611	90%	4 632
ain (USD)	3%	174	4%	258	7%	342
	N.S.	18	N.S.	19	1%	58
e sterling (GBP)	1%	28	1%	39	1%	36
	2%	127	2%	101	1%	44
Dettes financières	100%	5 945	100%	6 028	100%	5 112

libellées en devises étrangères représentent 6 % du total de la dette, et font, pour partie, l'objet de gestion, non éligibles à la comptabilité de couverture selon les critères de la norme IAS 39. Gaz de convertit notamment en euros son émission obligataire privée en yens (JPY), qui représente 18 millions d'euros e 2007.

i des actifs et passifs du secteur financier par devise

(en millions d'euros)

	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	% de l'actif en devises	Actifs du secteur financier	% de l'actif en devises	Actifs du secteur financier	% de l'actif en devises	Actifs du secteur financier
	62%	431	64%	381	48%	482
ır américain (USD)	12%	82	12%	70	8%	77
sterling (GBP)	26%	183	25%	147	44%	435
	-	-	-	-	-	-
Total secteur financier	100%	696	100%	593	100%	994

	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	% du passif en devises	Passifs du secteur financier	% du passif en devises	Passifs du secteur financier	% du passif en devises	Passifs du secteur financier
Euro (EUR)	75%	525	65%	315	46%	514
Dollar américain (USD)	-	-	3%	16	4%	46
Livre sterling (GBP)	25%	179	32%	154	50%	557
Autres	-	-	-	-	-	-
Total passifs du secteur financier	100%	704	100%	485	100%	1 117

Ventilation des instruments financiers dérivés (hors matières premières) par devise

Cette information figure dans la Note 20.1.2.

20.1.5. Risques sur titres

Le Groupe a conclu des options croisées d'achat ou de vente de titres du groupe RETI qui lui donnent le droit d'acheter des actions détenues par la contrepartie, et qui donnent symétriquement à cette contrepartie le droit de vendre ces actions au Groupe.
Ces options sont exerçables entre septembre 2008 et septembre 2009, portant sur 29,5% de parts supplémentaires dont les modalités de détermination conduisent à une évaluation du montant de trésorerie décaissable d'environ 155 millions d'euros.

Le Groupe a également conclu des options croisées avec son partenaire sur les 49% de titres Gaselys qu'il ne détient pas. Les montants de trésorerie décaissables dans le cas où le Groupe déciderait d'exercer ses options d'acheter, ou dans le cas où le partenaire déciderait d'exercer ses options de vendre ces titres sont estimés au 31 décembre 2007 à 217 millions d'euros. Ces options ne sont pas exerçables immédiatement.

Le Groupe s'est engagé à souscrire à de futures augmentations de capital à hauteur de 17 millions d'euros. Le Groupe s'est également engagé à acquérir 100% des sociétés en Italie détenant sept centrales de cogénération pour un investissement global de 226 millions d'euros. Le projet est notamment subordonné à l'absence de l'exercice du droit de préemption par les actionnaires minoritaires pour deux des sept centrales.

Les principales lignes d'actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2007 sont :
- un total de 8,05 millions d'actions Suez, dont le cours coté au NYSE-Euronext au 31 décembre 2007 était de 46,57 EUR par action,
- un total de 75,0 millions d'actions Petronet dont le cours coté au NSE (National Stock Exchange of India) au 31 décembre 2007 était de 107,35 INR par action,
- un total de 34,7 millions d'actions Enbridge détenues via le groupe Noverco qui est lui-même détenu à hauteur de 17,56% et mis en équivalence. Le cours des actions Enbridge cotées au TSX (Toronto Stock eXchange) au 31 décembre 2007 était de 40,01 CAD par action.

Ces titres sont tous comptabilisés en actifs disponibles à la vente et évalués en juste valeur par le biais des capitaux propres.

Note 20.2 - Risques sur matières premières

; instruments dérivés sur matières (gaz naturel, pétrole et électricité) détenus par le Groupe consistent principalement swaps, contrats à terme (futures) et options souscrits par la maison-mère pour gérer son risque de prix. La plupart de instruments est négociée auprès des tiers par l'intermédiaire de la filiale spécialisée Gaselys, consolidée en ration proportionnelle à 51%.

; instruments dérivés entrent plus particulièrement dans la gestion des risques associés aux opérations :

- d'ingénierie de prix destinées à répondre à l'attente croissante des clients en matière de gestion du risque de prix sur le gaz ou l'électricité. Ils visent principalement à garantir une marge commerciale, quelle que soit l'évolution des indices matières entrant dans le prix proposé aux clients, même lorsqu'ils diffèrent des indices matières auxquels est exposé l'approvisionnement du Groupe ;
- d'optimisation du coût des approvisionnements. En effet, les approvisionnements en énergie, les actifs de production d'électricité et les actifs ou réservations de capacité de transport et de stockage disponibles et non nécessaires à la fourniture des clients sont systématiquement valorisés sur les marchés.

'e cadre de ses activités de trading, le Groupe a également souscrit des contrats à terme (futures) sur gaz naturel, pétrole et sur électricité pour lesquels il peut procéder à une livraison financière ou physique selon les besoins de ilan énergie.

issant de la sensibilité de la variation des prix des matières premières sur les opérations commerciales réalisées segment Achat – Vente d'énergie, le risque de prix des matières premières sur la performance du segment - Vente d'énergie résulte des modes d'indexation des différents contrats d'achat ou de vente de gaz sur les prix produits pétroliers ou du gaz naturel.

le cadre de la mise en œuvre du concept de net-back dans l'élaboration des formules de prix d'achat, le anisme de fixation du prix des contrats d'achat de gaz long terme repose sur une logique de valorisation par aux énergies concurrentes du gaz naturel. Les formules de prix des contrats d'achat de gaz long terme sont mées sous la forme d'une constante à laquelle s'ajoutent un ou plusieurs termes d'indexation mensuels, dont la sont des produits pétroliers. Ces termes d'indexation « pétrole » sont lissés par des mécanismes de moyennes es sur des périodes allant de 6 à 12 mois.

position au risque de prix des matières premières sur opérations commerciales est encadrée et gérée par :

- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes et indexés par des swaps financiers.

des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du prix des matières premières s coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles e de stockage/déstockage.

Echéances contractuelles résiduelles des instruments financiers dérivés sur matières premières ventilées par devise et par sous-jacent

(en millions d'euros)

		Echéances contractuelles* résiduelles nettes							
	Total au 31.12.2007	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012	Total au 31.12.2006	Total au 31.12.2005
Gaz naturel et Electricité									
Dollar américain	(12)	(14)	2	-	-	-	-	16	6
Livre sterling	(632)	(434)	(282)	(320)	(265)	(52)	(279)	(917)	171
Euro	(2 009)	(201)	(285)	(121)	70	(205)	(1 267)	(2 648)	(278)
Sous total Gaz naturel et Electricité	(653)	(649)	(565)	(441)	(195)	(257)	(1 546)	(3 549)	(101)
Pétrole et Autres									
Dollar américain	(174)	(34)	(70)	(52)	(18)	-	-	(55)	114
Livre sterling	8	4	3	1	-	-	-	1	-
Euro	231	41	25	27	188	-	-	22	129
Sous total Pétrole et Autres	115	11	(42)	(24)	170	-	-	(32)	243
Total Instruments financiers dérivés sur matières premières	(538)	(638)	(607)	(465)	(25)	(257)	(1 546)	(3 581)	142

* *Le montant des échéances contractuelles correspond au montant net de trésorerie encaissable ou (décaissable) au titre des contrats dérivés. Dans le cas des contrats à terme sur matières premières, le dénouement contractuel est défini par le règlement d'un montant brut de trésorerie en échange d'une livraison physique du sous-jacent. Pour ces contrats, le montant des échéances contractuelles correspond au montant contractuel de trésorerie.*

Effet des appels de marge sur le risque de crédit lié à l'activité sur matières premières du Groupe

Les conventions d'appels de marge sont des contrats normalisés de réduction du risque de crédit, qui sont conclus soit avec la chambre de compensation d'un marché organisé soit bilatéralement avec une contrepartie en gré-à-gré.

Les conventions d'appels de marge négociées par le Groupe dans le cadre de ses activités sur matières premières lui permettent généralement de compenser tout ou partie de ses engagements avec la chambre de compensation d'un marché organisé ou une contrepartie en gré-à-gré, et le conduisent à recevoir ou à verser périodiquement auprès de la chambre de compensation ou de la contrepartie en gré-à-gré un complément de dépôt de garantie correspondant à la variation de sa position nette de contrepartie évaluée en *Mark-to-Market*, lorsque l'amplitude de cette variation excède les seuils convenus au contrat.

Le montant d'appels de marge comptabilisé au bilan du Groupe à la clôture dépend ainsi du volume d'en cours des transactions qui font contractuellement l'objet d'un appel de marge, de la variation des cours du marché par rapport au prix négocié pour ces transactions et des règles d'ajustement périodique de ces appels de marge.
De plus, les appels de marge peuvent porter non seulement sur des contrats dérivés sur matières premières, mais aussi sur des contrats d'achat ou de vente d'électricité ou de gaz naturel qui feront l'objet d'une livraison physique et qui sont considérés dans l'activité dite « normale » du Groupe. Dans ce dernier cas, le montant des appels de marge au titre de ces contrats correspond :

- au *Mark-to-Market* pour la période allant de la date de négociation de ces contrats jusqu'à la date de livraison physique du sous-jacent ;
- au montant de créance ou de dette commerciale hors taxe entre la date de la livraison physique du sous-jacent et la date de règlement du contrat.

En pratique la périodicité et les seuils d'ajustement des appels de marge sont tels que l'écart entre solde des appels de marge et position nette des transactions faisant l'objet d'appels de marge reste peu significatif.

ail des instruments financiers sur matières premières faisant l'objet d'un appel de marge :

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	Variation
ontrats dérivés sur opérations commerciales	118	138	-20
s et passifs non dérivés faisant l'objet d'un appel de marge *(montants*			
ances clients ou dettes fournisseurs	-47	- 28	- 19
ctifs et passifs du secteur financier	-30	- 49	- 1
us total Actifs et passifs non dérivés	-77	- 77	- 20
e valeur nette des contrats dans l'activité « normale » faisant l'objet n appel de marge	116	- 447	+ 563
n nette exposée au risque de crédit, avant Appels de marge	157	- 386	+ 523
de marge versés ou reçus			
res créances et Autres dettes	0	299	- 293
s et passifs du secteur financier	80	234	- 154
ppels de marge	86	533	- 447
on nette exposée au risque de crédit, après Appels de marge	223	144	+ 79

ements relatifs aux matières premières

ements relatifs au gaz naturel et à l'électricité

provisionnement du gaz en Europe s'opère en grande partie grâce à des contrats « take-or-pay » long terme. engagements long terme rendent possible le financement d'infrastructures de production et de transport . Selon ces contrats, le vendeur s'engage à long terme à servir l'acheteur, moyennant un engagement de à payer des quantités minimales qu'il en prenne livraison ou non. Ces engagements sont assortis de ns de sauvegarde (force majeure) et de flexibilité de volume permettant de gérer les aléas ipalement climatiques) de la demande ainsi que les aléas techniques.
d'avoir la garantie de disposer dans les années à venir des quantités de gaz nécessaires à provisionnement de ses clients, Gaz de France a recours dans une forte proportion (de l'ordre de 80% de son e d'approvisionnements) à ce type de contrats.

mpétitivité de ces contrats est assurée par des formules de prix indexées et par des mécanismes de révision de Le Groupe réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats. Au 31 décembre 2007, les ments du Groupe étaient de 45 milliards de mètres cubes pour l'année 2008, 172 milliards de mètres cubes pour e allant de 2009 à 2011 et 471 milliards de mètres cubes pour 2011 et au-delà.

, Gaz de France a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel, principalement à échéance inférieure à dans le cadre de son activité de Négoce : achats et ventes de gaz sur marché court terme et offres avec ingénierie aux clients industriels.

décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 6,3 milliards de mètres cubes d'achats à terme et de urds de mètres cubes de ventes à terme.

mande de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne et de la Commission de de l'Energie (CRE), Gaz de France met en œuvre un programme de cession temporaire de gaz (« gas sur le Point d'Echange de Gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession a commencé au cours de l'année 2005 et porte sur 15 TWh par an pendant trois ans.

ire ses engagements d'enlèvement de volume, le Groupe a été conduit à conclure des contrats à long terme ion de capacités de transport terrestre et maritime et de regazéification.

Par ailleurs, les filiales du segment Exploration-Production se sont engagées à mettre à disposition de leurs clients des quantités minimales de gaz naturel. L'engagement correspondant s'élève à 18 milliards de mètres cubes au 31 décembre 2007, dont 4 milliards de mètres cubes à moins d'un an.

Dans le cadre de son activité de trading, Gaz de France a également souscrit des achats et des ventes à terme d'électricité, ainsi que des achats optionnels d'électricité. Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 18,5 TWh pour les achats à terme, de 4,2 TWh pour les ventes à terme et de 2,3 TWh pour les achats optionnels.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements relatifs au gaz naturel et à l'électricité :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Contrats « take or pay » long terme de gaz naturel (en milliards de m3) :			
à 1 an	45	47	51
de 1 an à 4 ans	172	132	191
4 ans et au-delà	471	518	382
"Gas release" (en TWh)	101	25	38
Contrats d'achat à terme de gaz naturel (en milliards de m3)	6,3	1,2	2
Contrats de vente à terme de gaz naturel (en milliards de m3)	1,5	N.S.	N.S.
Contrats d'achat à terme d'électricité (en TWh)	20,8	14,8	9,7
Dont achats fermes	18,5	9,9	3,9
Dont achats optionnels	2,3	4,9	5,8
Contrats de vente à terme d'électricité (en TWh)	4,2	1,1	2,1
Secteur Exploration-Production (en milliards de m3):			
Engagements de mise à disposition de gaz naturel	18	16	18
Dont à moins d'un an	4	3	4

Note 20.3 - Sensibilité du résultat et des capitaux propres aux risques de marché

: son activité, le Groupe a recours à des instruments financiers dont l'évaluation est sensible aux risques de marché.

s instruments financiers exposés aux risques de marché comprennent principalement :

- Les créances et dettes commerciales libellées en une devise différente de la devise de fonctionnement de l'entité qui les porte, suite à des transactions négociées par le Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses métiers. L'évaluation au bilan de ces actifs et passifs financiers non dérivés au coût amorti est sensible aux parités de change (EUR/USD ou EUR/GBP) entre la devise de transaction et l'euro ;
- Les swaps financiers, les contrats optionnels ou les contrats à terme (forwards ou futures) sur des sous jacents matières premières (gaz naturel, électricité, pétrole) négociés dans le cadre de son activité d'achat / vente d'énergie. L'évaluation au bilan de ces contrats dérivés en juste valeur est sensible :
 - o au cours des matières premières (gaz naturel, électricité ou pétrole) en raison du sous jacent physique échangé au dénouement du contrat, ou en raison de l'indexation du prix du contrat sur le cours des matières premières ;
 - o aux parités de change (EUR/USD ou EUR/GBP) en raison de la devise de règlement du contrat lorsque celle-ci est différente de la devise de fonctionnement de l'entité, ou en raison de l'indexation du prix du contrat sur le cours de change entre la devise de cotation des matières premières sous jacentes et la devise de règlement du contrat ;

Les contrats d'emprunt à taux variable, les swaps financiers, ou les contrats optionnels négociés par le Groupe dans le cadre de son activité de financement. L'évaluation au bilan de ces instruments financiers soit au coût amorti, soit en juste valeur est sensible :

- o au niveau des taux d'intérêts ;
- o aux parités de change (EUR/USD ou EUR/GBP) en raison de la devise de règlement du contrat lorsque celle-ci est différente de la devise de fonctionnement de l'entité ;

Les contrats à terme fermes ou optionnels de change négociés par le Groupe soit dans le cadre de son activité commerciale, soit dans le cadre de ses activités de financement ou d'investissement. L'évaluation au bilan de ces contrats dérivés en juste valeur est sensible aux parités de change (EUR/USD ou EUR/GBP).

:eaux ci-dessous donnent, à la date de clôture, la sensibilité du résultat et des capitaux propres recyclables avant : du Groupe aux principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé du fait des instruments financiers ' ›ilisés à son bilan.

evanche, ces tableaux ne prennent pas en compte les expositions aux risques de marché relatives :

Aux éléments non financiers du bilan (investissements nets à l'étranger, stocks de matières premières, etc.) ;

Aux prêts et dépôts intragroupes en devises ;

Aux transactions futures et aux engagements fermes relatifs à des contrats exclus du champ d'application de la norme IAS 39 (contrats d'approvisionnement ou de vente de gaz naturel ou d'électricité considérés dans l'activité « normale » du Groupe, contrats de prestation de service ou de location simple, etc.).

ces éléments font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie, leur sensibilité viendra compenser la ›ilité indiquée sur les capitaux propres du Groupe au titre des contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de

: de la faible proportion de contrats dérivés optionnels dans les portefeuilles du Groupe, l'analyse de sensibilité ' : est représentative du risque total.

. Sensibilité au risque de taux d'intérêts

: sur le compte de résultat du Groupe d'une augmentation des taux d'intérêts dans le cas d'un choc uniforme sur emble des cours à terme de +50 points de base serait de -2,4 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2007 millions d'euros au 31 décembre 2006 et +2,2 millions d'euros au 31 décembre 2005).
effet résulte de l'exposition nette après couverture de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Groupe au risque de taux d'intérêt.

cas d'un tel choc, les contrats dérivés de taux qualifiés en couverture de flux de trésorerie du risque de taux des du Groupe génèrent un complément d'exposition des capitaux propres du Groupe qui s'élève à +19,6 millions avant impôts au 31 décembre 2007 (+15,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 et non significative au 31 2005).

20.3.2. Sensibilité au risque de change

La sensibilité au risque de change EUR/USD et EUR/GBP sur les actifs et passifs non financiers provient principalement de dettes libellées en devise vis à vis de fournisseurs de gaz naturel du Groupe.
Comme indiqué plus haut, l'exposition au risque de change liée à ces dettes en devise est encadrée et gérée par :

- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes par des swaps financiers.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité du compte de résultat au risque de change EUR/GBP et EUR/NOK est principalement liée aux opérations de couverture économique des écarts de conversion des prêts et dépôts intragroupes.

La sensibilité des capitaux propres avant impôt du Groupe au risque de change EUR/USD provient principalement des contrats dérivés sur matières premières libellés dans la devise de l'entité mais dont les formules de prix contiennent des indexations pétrole d'une part et EUR/USD d'autre part, qui sont qualifiés en couverture de flux de trésorerie des contrats d'approvisionnements ou de ventes de gaz naturel indexés sur le cours d'un ou de plusieurs produits pétroliers. Ainsi Gaz de France est acheteur net de contrats dérivés de couvertures sur achats et ventes de gaz naturel qui sont sensibles au risque de change EUR/USD parce que les sous-jacents de ces contrats dérivés sont des produits pétroliers cotés en dollars. Le montant des flux futurs de trésorerie couverts au moyen de ces swaps peut varier fortement d'un exercice à l'autre d'une part en fonction de l'évolution des volumes nets de transactions nécessitant une couverture, et d'autre part en fonction de l'évolution des cours des produits pétroliers sur lesquels est indexé le prix de ces transactions. Ces variations se traduisent par de fortes variations de la sensibilité des portefeuilles de contrats dérivés au risque de change EUR/ USD, en revanche elles n'ont pas d'effet significatif sur l'exposition nette des flux de trésorerie du Groupe après couverture.

Effet d'une variation de la parité EUR/USD de +0,10 USD pour 1,00 EUR :

(en millions d'euros avant impôts)

Risque de change EUR/USD +0,10 USD pour 1,00 EUR	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Résultat	Capitaux propres recyclables	Résultat	Capitaux propres recyclables	Résultat	Capitaux propres recyclables
Actifs et passifs financiers non dérivés	[illegible]		+ 29,0	-	+ 33,9	-
Contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie		[illegible]	-	- 78,4	-	- 17,3
Contrats dérivés détenus à des fins de couverture économique mais non qualifiés en couverture	[illegible]		- 6,1	-	- 20,8	-
Contrats dérivés détenus à des fins d'arbitrage	[illegible]		- 1,3	-	+ 1,9	-
Total risque de change EUR/USD	[illegible]	[illegible]	+ 21,6	- 78,4	+ 15,0	- 17,3

:et d'une variation de la parité EUR/GBP de +0,10 GBP pour 1,00 EUR :

(en millions d'euros avant impôts)

ıue de change EUR/GBP) GBP pour 1,00 EUR	31.12.2007 Résultat	31.12.2007 Capitaux propres recyclables	31.12.2006 Résultat	31.12.2006 Capitaux propres recyclables	31.12.2005 Résultat	31.12.2005 Capitaux propres recyclables
:s et passifs financiers non nvés	[illegible]		+ 14,3	-	+6,5	-
ntrats dérivés qualifiés en uverture de flux de trésorerie	[illegible]		-	+ 1,1	-	-
ntrats dérivés détenus à des s de couverture économique : non qualifiés en couverture	[illegible]		-0,1	-	+ 4,2	-
rats dérivés détenus à des s d'arbitrage	[illegible]		+ 2,3	-	-	-
risque de change GBP	[illegible]		+ 16,5	+ 1,1	+ 10,7	-

:et sur le compte de résultat du Groupe d'une variation de la parité EUR/NOK de +0,80 NOK pour 1,00 EUR serait +53,0 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2007 (pas d'effet significatif au 31 décembre 2006 ni au 31 cembre 2005). Comme mentionné précédemment, cet effet est principalement lié aux opérations de couverture nomique des écarts de conversion des prêts et dépôts intragroupes.

20.3.3. Sensibilité au risque de prix des produits pétroliers

La sensibilité des capitaux propres avant impôt du Groupe au risque pétrole provient principalement des contrats dérivés sur matières premières qualifiés en couverture des flux de trésorerie des contrats d'approvisionnements ou de ventes de gaz naturel indexés sur le cours d'un ou de plusieurs produits pétroliers.
Le montant important de l'exposition nette des capitaux propres du Groupe reflète une proportion de volumes d'achats indexés plus importante que la proportion de volumes de ventes indexées, l'écart correspondant à des ventes à prix fixe ne faisant donc pas l'objet de couvertures sur le risque de prix de vente.
Ainsi Gaz de France est acheteur net de contrats dérivés de couvertures sur achats et ventes de gaz naturel qui sont sensibles au risque de prix des produits pétroliers parce que les sous-jacents de ces contrats dérivés sont des produits pétroliers. Le montant des flux futurs de trésorerie couverts au moyen de ces swaps peut varier fortement d'un exercice à l'autre en fonction de l'évolution des volumes nets de transactions nécessitant une couverture. Ces variations se traduisent par de fortes variations de la sensibilité des portefeuilles de contrats dérivés au risque de prix des produits pétroliers, en revanche elles n'ont pas d'effet significatif sur l'exposition nette des flux de trésorerie du Groupe après couverture.

Effet d'une augmentation des prix du pétrole dans le cas d'un choc uniforme sur les cours à terme du Brent Daté de +10,00 USD/bbl, ainsi que d'une augmentation équivalente sur chaque autre produit pétrolier présent dans le bilan de Gaz de France estimée par le produit entre le choc appliqué sur le Brent Daté et la pente de régression linéaire entre les prix respectifs de chaque produit pétrolier et ceux du Brent Daté :

(en millions d'euros avant impôts)

Risque Pétrole +10,00 USD/bbl	31.12.2007 Résultat	31.12.2007 Capitaux propres recyclables	31.12.2006 Résultat	31.12.2006 Capitaux propres recyclables	31.12.2005 Résultat	31.12.2005 Capitaux propres recyclables
Contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	[illegible]	[illegible]	-	+ 162,2	-	+ 40,7
Contrats dérivés détenus à des fins de couverture économique mais non qualifiés en couverture	[illegible]	[illegible]	+ 13,4	-	+ 41,5	-
Contrats dérivés détenus à des fins d'arbitrage	[illegible]	[illegible]	- 2,4	-	- 7,9	-
Total risque Pétrole	[illegible]	[illegible]	+ 11,0	+ 162,2	+ 33,6	+ 40,7

...4. Sensibilité au risque de prix du gaz naturel

... d'une augmentation des prix du gaz naturel dans le cas d'un choc uniforme sur les cours à terme de 00 EUR/MWh, quelque soit le point de marché retenu (NBP en Grande-Bretagne, Hub de Zeebrugge en Belgique, ...

(en millions d'euros avant impôts)

...ue Gaz naturel ...) EUR/MWh	31.12.2007 Résultat	31.12.2007 Capitaux propres recyclables	31.12.2006 Résultat	31.12.2006 Capitaux propres recyclables	31.12.2005 Résultat	31.12.2005 Capitaux propres recyclables
...rats dérivés qualifiés en ...verture de flux de trésorerie	[illegible]	[illegible]	-	- 23,7	-	- 14,8
...rats dérivés détenus à des ...s de couverture économique ...s non qualifiés en couverture	[illegible]	[illegible]	- 2,5	-	- 15,1	-
...rats dérivés détenus à des ... arbitrage	[illegible]	[illegible]	- 16,6	-	+ 6,7	-
...risque Gaz naturel	[illegible]	[illegible]	- 19,1	- 23,7	- 8,4	- 14,8

...5. Sensibilité au risque de prix de l'électricité

... d'une augmentation des prix de l'électricité dans le cas d'un choc uniforme sur les cours à terme de ...0 EUR/MWh, quelque soit le marché national retenu (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, etc.) :

(en millions d'euros avant impôts)

...ue Electricité ...0 EUR/MWh	31.12.2007 Résultat	31.12.2007 Capitaux propres recyclables	31.12.2006 Résultat	31.12.2006 Capitaux propres recyclables	31.12.2005 Résultat	31.12.2005 Capitaux propres recyclables
...rats dérivés qualifiés en ...ure de flux de trésorerie	[illegible]	[illegible]	-	- 3,0	-	- 8,7
...s dérivés détenus à des ...e couverture économique ...non qualifiés en couverture	[illegible]	[illegible]	+ 0,2	-	-	-
...s dérivés détenus à des ... arbitrage	[illegible]	[illegible]	+ 0,1	-	+ 19,4	-
...risque Electricité	[illegible]	[illegible]	+ 0,3	- 3,0	- 19,4	- 8,7

7 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 – Tableau des flux de trésorerie

Réconciliation des investissements d'équipement avec le bilan

(en millions d'euros)

	Note	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Acquisitions d'actifs incorporels	11	[illegible]	562	576
Acquisitions d'actifs corporels	12	[illegible]	1 837	1 234
Acquisition en location-financement		[illegible]	- 143	- 9
Autres		[illegible]	- 87	- 52
Investissements d'équipement		[illegible]	2 169	1 749

Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la variation de trésorerie de l'exercice

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Acquisition en location-financement	[illegible]	143	9
Investissements corporels AES Energia Cartagena	[illegible]	671	

- AUTRES INFORMATIONS

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

Note 22 - 1 Transactions avec les personnes morales

...e a conclu diverses transactions avec des sociétés liées qui ont toutes été réalisées dans le cadre normal de ses ...

...nformément à la politique du Groupe, ces opérations sont réalisées aux conditions courantes de marché. Elles ...prennent :

- les relations de nature commerciale ou financière entre Gaz de France et ses filiales, conformément aux pratiques habituellement retenues pour des opérations réalisées entre société mère et sociétés affiliées, principalement achats et ventes d'énergie et opérations de centralisation de trésorerie ;
 les relations avec EDF, avec lequel existent un certain nombre de services communs, ayant trait principalement aux activités opérationnelles du service public de proximité à travers la structure EDF Gaz de France Distribution et à la gestion du personnel ;
 les prestations de fourniture d'énergie et de services associés aux collectivités territoriales et services de l'Etat.

... ; avec EDF
... de France et EDF ont signé le 18 avril 2005 une convention définissant leurs relations concernant les activités de ...ribution d'EDF Gaz de France Distribution suite à la création au 1er juillet 2004, de l'opérateur commun des ... distribution d'électricité et de gaz dénommé EDF Gaz de France Distribution (« EGD »).

... activités d'EGD sont exercées dans des conditions qui garantissaient la séparation comptable et les intérêts ...giques de chaque groupe. Certaines charges peuvent être d'abord comptabilisées dans les comptes de l'une des ...x entreprises et ensuite donner lieu à refacturation à l'autre entreprise, notamment :

- les prestations de main d'œuvre ;
- les prestations de service portant principalement sur l'informatique, les télécommunications ainsi que des services automobiles.

...ir du 31 décembre 2007 les activités ne sont plus portées par EDF et Gaz de France SA : en application de la loi ...-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie qui prévoit la filialisation des réseaux de distribution ...z naturel et d'électricité portés par les opérateurs historiques, Gaz de France SA et GrDF ont conclu en date du 20 ... 2007 un contrat de cession par Gaz de France SA à sa filiale GrDF de l'activité de gestionnaire de réseaux de ...ution de gaz naturel avec une date d'effet au 31 décembre 2007.

...ailleurs, après avoir remporté l'appel d'offres lancé par RTE en février 2005 relatif à la construction et ...itation d'une centrale électrique située Saint- Brieuc d'une capacité de production d'environ 200 MWel, Gaz de ... et RTE ont signé le 6 décembre 2006 un contrat de réservation de production électrique prenant effet à partir de ...

... ...ns avec la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières)
... qui gère l'ensemble des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès pour les agents d'EDF, Gaz de ... et des Entreprises Non Nationalisées (ENN) sont décrites dans la note 17.

... ... avec l'Etat
... détient 79,8 % du capital de Gaz de France SA depuis l'ouverture du capital de la société le 8 Juillet 2005. ... ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions sociales requérant l'approbation ...ionnaires.
...ormément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire, Gaz de France ...umise à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux ...ures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'Inspection générale des

Les missions de service public dans le secteur de l'énergie sont définies par la loi du 3 janvier 2003. Leur mise en oeuvre passe, s'agissant de Gaz de France, par un contrat de Service Public, en application de l'article 1er de la loi du 9 août 2004.
Le contrat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de Gaz de France le 22 mars 2005, a été signé entre Gaz de France et l'État le 10 juin 2005. Il rappelle les obligations de service public auxquelles la Société est soumise et met l'accent sur certaines d'entre elles, comme la sécurité d'approvisionnement et la continuité de fourniture ou la sécurité industrielle. Il contient en outre des dispositions relatives aux moyens qui doivent être mis en place par l'opérateur pour assurer l'accès au service public des clients (y compris des clients démunis) ainsi qu'à la politique de recherche et développement et à la protection de l'environnement. Par ailleurs, il fixe les principes d'évolution pluriannuelle des tarifs de distribution publique.

Note 22 - 2 Transactions avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Les membres du Conseil d'Administration qui sont salariés de Gaz de France ainsi que les membres du Comité Exécutif reçoivent une rémunération consistant en salaires bruts, primes, intéressement, abondement et avantages en nature. Ils ont bénéficié de l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'ouverture du capital de Gaz de France, dans des conditions identiques à celles réservées à l'ensemble des salariés.

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Avantages court terme hors charges patronales (1)	4 064	3 794	3 346
Avantages court terme : charges patronales	1 479	1 398	1 335
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	700	634	544
Autres avantages à long terme (2)	69	103	66

(1) inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, abondement et avantages en nature versés au cours de l'exercice.
(2) coût des services rendus

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration qui sont élus par l'Assemblée Générale reçoivent des jetons de présence. Les jetons de présence versés en 2007 s'établissent à 139 milliers d'euros (105 milliers d'euros en 2006 et 21 milliers d'euros en 2005).

Note 23 – Événements postérieurs à la clôture de la période

Réforme du régime des retraites

Conformément au « Document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite » émis par le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité en date du 10 octobre 2007, le régime spécifique de retraite des industries électriques et gazières a été modifié par décret n° 2008-69 du 22 janvier 2008. Ce décret permet d'aligner, à l'issue d'une phase transitoire, le régime des IEG sur celui de la Fonction Publique.

Les modifications apportées entrent en vigueur au 1er juillet 2008 et concernent essentiellement :
- l'allongement de la durée de cotisation,
- la mise en place d'un mécanisme de décote et de surcote,
- les modalités de revalorisation des pensions.

Pendant la phase transitoire, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein jusqu'alors fixée à 150 trimestres augmente progressivement pour atteindre 160 trimestres le 1er décembre 2012. Ensuite, elle évoluera comme celle du régime de la Fonction Publique.

La décote consiste en l'application d'une pénalité financière pour les salariés qui n'ont pas atteint la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein. A l'inverse, la surcote correspond à une majoration de pension applicable aux salariés qui prolongent leur activité au-delà de 60 ans et de 160 trimestres de durée d'assurance, sous certaines conditions.

a revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité sera calculée, à compter du 1er janvier 2009, sur la base de ' ' e des prix à la consommation hors tabac.

' e cadre de la refonte du régime de retraite et selon les principes posés par le Document d'Orientation, un premier cord a parallèlement été signé le 29 janvier 2008 pour la branche des IEG. Il prévoit notamment une revalorisation du ' e national de base sur 2008 applicable aux actifs et aux retraités, un aménagement de la grille de rémunération et modification des indemnités de fin de carrière. D'autres négociations se poursuivent et d'autres accords pourront être nclus dans les prochains mois, notamment sur la prise en compte des spécificités des métiers.

e chiffrage de l'ensemble de la réforme, incluant les mesures d'accompagnement, et de son impact dans les comptes ' ' ' e France est en cours.

' ' ''actions

ıssemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa sixième résolution, le Conseil ' inistration à racheter des actions de Gaz de France dans la limite de 5% des actions composant son capital. Le x maximal de rachat fixé par l'Assemblée générale s'élève à 50 euros par action hors frais d'acquisition.

Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 19 décembre 2007 a décidé la mise en œuvre d'un ' e de rachat d'actions de Gaz de France en vue de leur annulation. Ce programme a été fixé au maximum à 24 ' ' actions soit environ 2,5 % du capital de Gaz de France et pourrait représenter un montant maximal de 1 225 ' d'euros hors frais d'acquisition. Ce programme, commencé en janvier 2008, s'achèvera au plus tard le 23 ' ' 2008.

' ' e fiscal en cours

' France fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2004 et 2005. Le contrôle est en cours et vérifications se poursuivent.
' vérificateurs ont souhaité interrompre la prescription au titre de l'année 2004 en envoyant en décembre 2007 un urrier d'observations qui porte notamment sur la taxe professionnelle. Gaz de France estime toutefois que sa position ' ' ' e et aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

rminal méthanier en construction de Fos Cavaou

e à un accident lors d'essais préalables à la mise en service du terminal menés le 12 février 2008 sous le contrôle du ' . Sofregaz – Saipem - Tecnimont, la mise en service du terminal, jusqu'alors prévue pour le second semestre . est repoussée au premier semestre 2009.

Note 24 – Périmètre

ociétés	Pays	Méthode 2007	Pourcentage d'intérêt Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
AZ DE FRANCE	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Fourniture d'énergie et de services					
loration-Production					
roupe GDF Britain	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00
	Royaume-Uni	IP	22,50	22,50	22,50
roduction Nederland	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
Holding Noordze	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00
	Pays-Bas	IP	38,57	38,57	38,57
Exploration Algeria	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
Exploration Egypt	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
Exploration Germany	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
Exploration Lybia	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
Exploration Mauritania	Pays-bas	IG	100,00	100,00	-
Exploration UK	Pays-bas	IG		Dissoute	100,00
Participation Nederland	Pays-bas	IG	100,00	100,00	100,00
E.E.G.	Allemagne	IG	Fusionnée	100,00	100,00
GDF Production Exploration Deutschland	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00
de France Norge	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00
oduction North Sea Netherlands	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00
	Côte d'Ivoire	IG	100,00	-	-
Investments Netherlands	Royaume-Uni	IG		Dissoute	100,00
estments Gas Holdings	Royaume-Uni	IG		Dissoute	100,00
-Vente d'énergie					
	France	IG	100,00	100,00	100,00
nternational Trading	France	IG	100,00	100,00	100,00
Armateur	France	IG	100,00	100,00	100,00
rmateur 2	France	IG	100,00	100,00	100,00
Méthane Investissements 2	France	IG	100,00	100,00	100,00
Méthane Investissements 3	France	IG	100,00	100,00	100,00
nsport et Technigaz	France	MEE	40,00	40,00	40,00
Transport	France	IP	50,00	50,00	50,00
Armateur	France	IP	40,00	40,00	40,00
	France	IP	51,00	51,00	51,00
UK	Royaume-Uni	IP	Cédée	51,00	51,00
upe GDF Energy Supply & Solutions	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00
ng & Gas	Royaume-Uni	IP	50,00	50,00	50,00
Supply Trading & Marketing	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00
	Pays-Bas	MEE	26,00	-	80,00
nergia Cartagena	Espagne	IG	26,00	26,00	-
omercializadora	Espagne	IG	100,00	-	-
	France	IP	49,00	49,00	-
	France	IG	100,00	100,00	-
	France	IG	100,00	100,00	100,00
Savelys (ex CGST-Save)	France	IG	100,00	100,00	100,00
	France	IG	95,00	-	-
olienne de la Haute Lys	France	IG	100,00	-	-
nergie Renouvelable	France	IG	100,00	-	-
nergy Deutschland	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00
nvestissements 24	France	IG	100,00	100,00	100,00
nvestissements 29	France	IG	100,00	100,00	100,00
ue SOLFEA	France	IP	54,72	54,72	54,72
Transport Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00
Marine Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00
e Cofathec	France	IG	100,00	100,00	100,00
Finergaz	France	IG	100,00	100,00	100,00
	France	IG	100,00	100,00	100,00
Thion	France	MEE	34,00	34,00	34,00

Pôle Infrastructures					
Transport-Stockage					
GRTgaz	France	IG	100,00	100,00	100,00
Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou	France	IG	69,70	69,70	-
Megal GmbH	Allemagne	IP	44,00	44,00	43,00
Gaz de France Deutschland	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00
Gaz de France Deutschland Transport	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00
Segeo	Belgique	MEE	25,00	25,00	25,00
Storage Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	-	-
Distribution France					
GrDF	France	IG	100,00	-	-
Gaz de Strasbourg	France	MEE	24,90	24,90	24,90
Transport et Distribution International					
Groupe Italcogim	Italie	MEE		Transférée	40,00
Arcalgas Energie	Italie	MEE		Transférée	42,65
Arcalgas Progetti	Italie	MEE		Transférée	44,17
Groupe RETI	Italie	MEE	70,30	68,50	-
Groupe VENDITE (2)	Italie	IG	60,00	40,00	-
Energie Investimenti (ex GDF Milano) (3)	Italie	IG	60,00	40,00	100,00
Groupe Gasag	Allemagne	IP	31,57	31,57	31,57
Groupe SPE (4)	Belgique	MEE	25,50	25,50	25,50
Portgas	Portugal	MEE	12,67	12,67	12,67
Egaz-Degaz	Hongrie	IG	99,74	-	-
Degaz	Hongrie	IG	Absorbée	99,77	99,77
Egaz	Hongrie	IG	Absorbée	99,42	99,42
Egaz Degaz Réseau	Hongrie	IG	99,74	-	-
Edenergia	Hongrie	IG	100,00	-	-
Distrigaz Sud	Roumanie	IG	40,80	40,80	51,00
Pozagas	Slovaquie	IP	43,37	43,37	43,38
Groupe Slovensky Plynarensky Priemysel (SPP)	Slovaquie	IP	24,50	24,50	24,50
Groupe Nafta	Slovaquie	IP	13,50	13,50	-
Groupe GDF Québec	Canada	IG	100,00	100,00	100,00
Groupe Noverco	Canada	MEE	17,56	17,56	17,56
Energia Mayakan	Mexique	IG	67,50	67,50	67,50
Servicios Mayakan	Mexique	IG	67,50	67,50	67,50
Compania Gasoductos del Bajio	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
Gasoductos del Bajio	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
MI Comercializadora	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
MI Consultadores	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
MI Servicios	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
Transnatural	Mexique	IP	50,00	50,00	50,00
Consorcio Mexigaz	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
Natgasmex	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
Tamauligas	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00
Gaseba	Argentine	IG		Cédée	100,00
Gaseba Uruguay	Uruguay	IG		Cédée	51,00
Gas del Sur	France	IG	100,00	100,00	100,00
GDF Styrie Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00
Laurentides Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00
GDF Investissements 35	France	IG	100,00	100,00	100,00
Verona Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00
Segebel	Belgique	IP	50,00	50,00	50,00
MI del Bajio Marketing	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00
Merida Pipeline	Pays-Bas	IG	67,50	67,50	67,50
Mayakan Pipeline	Pays-Bas	IG	67,50	67,50	67,50
Slovak Gas Holding	Pays-Bas	IP	50,00	50,00	50,00
Romania Gas Holding	Pays-Bas	IG	80,00	80,00	-
Merida Holding	Barbade	IG	67,50	67,50	67,50
GDFESS Commercialisateur	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00
Autres					
Cogac	France	IG	100,00	100,00	100,00
GDF International	France	IG	100,00	100,00	100,00
S.F.I.G.	France	IG	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière Assomption La Fontaine	France	IG	100,00	100,00	100,00
GDF Production Investissements	France	IG		Absorbée	100,00
Mexique Investissements	France	IG		Absorbée	100,00
GDF Production Investissements Pays-Bas	France	IG		Absorbée	100,00
GDF Berliner Investissements	France	IG		Absorbée	100,00
GDF Investissements 2	France	IG		Absorbée	100,00

icisions concernant la méthode de consolidation des filiales suivantes :

- Gaselys : le partage du contrôle avec la Société Générale justifie l'utilisation de l'intégration proportionnelle,
- Groupe SPP : le partage du contrôle avec l'Etat slovaque et la société Ruhrgas justifie l'utilisation de l'intégration proportionnelle,
- Groupe Noverco : le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle justifie la consolidation par mise en équivalence,
- Banque Solfea : le partage du contrôle avec le Groupe Cofinoga justifie l'utilisation de l'intégration proportionnelle,
- AES Energia Cartagena : le contrôle exercé par le Groupe sur l'entité AES Energia Cartagena justifie l'utilisation de l'intégration globale,
- Groupe RETI : seuls 18,5% des titres détenus sont porteurs d'un droit de vote ; en outre, le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle justifie la consolidation par mise en équivalence.

(1) Efog est consolidée pour la première fois par la méthode de l'intégration proportionnelle au 1er février 2007.
(2) Le groupe VENDITE est consolidé à compter du 1er octobre 2007 à 60% par la méthode de l'intégration globale (précédemment mis en équivalence du 1er janvier au 30 juin 2007 à 40%, et consolidé du 1er juillet au 30 septembre 2007 à 40% par la méthode d'intégration proportionnelle).
(3) Energie Investimenti est consolidée à compter du 1er octobre 2007 à 60% par la méthode de l'intégration globale (précédemment consolidée à 40% par la méthode d'intégration proportionnelle).
(4) Le groupe SPE est mis en équivalence à compter du 1er décembre 2007 à 25,50% (précédemment consolidé à 25,50% par la méthode d'intégration proportionnelle).

Note 25 – Principaux cours de conversion

principaux taux de change appliqués hors zone euro sont les suivants :

	31.12.2007 Taux moyen	31.12.2007 Taux de clôture	31.12.2006 Taux moyen	31.12.2006 Taux de clôture	31.12.2005 Taux moyen	31.12.2005 Taux de clôture
evises / EURO						
USD Dollar américain	[illegible]	[illegible]	1,26	1,32	1,24	1,18
CAD Dollar canadien	[illegible]	[illegible]	1,42	1,53	1,51	1,37
F Florin hongrois	[illegible]	[illegible]	264,13	251,77	248,04	252,87
F Franc suisse	[illegible]	[illegible]	1,57	1,61	1,55	1,56
K Couronne slovaque	[illegible]	[illegible]	37,21	34,43	38,59	37,88
P Livre anglaise	[illegible]	[illegible]	0,68	0,67	0,68	0,69
MXN Peso mexicain	[illegible]	[illegible]	13,70	14,23	13,57	12,54
K Couronne norvégienne	[illegible]	[illegible]	8,05	8,24	8,01	7,98
RON Lei roumain	[illegible]	[illegible]	3,52	3,38	3,62	3,68

COMPTES DE GAZ DE FRANCE SA AU 31 DECEMBRE 2007

	Pages
Bilan	2
Compte de résultat	4
Tableau des flux financiers	5
Annexe	
A - Règles et méthodes comptables	6
B - Comparabilité des exercices	13
C - Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	16

Notes

1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	16	16 - Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges	28
2 -Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	17	17 - Résultat financier	30
3 - Crédit-bail	18	18 - Résultat exceptionnel	30
4 - Immobilisations financières	19	19 - Situation fiscale	31
5 - Stocks et en-cours	19	20 - Trésorerie	32
6 - Échéancier des créances	20	21 - Engagements hors bilan	33
7 - Comptes de régularisation	20	22 - Effectifs	41
8 - Dépréciations d'actifs	20	23 - Droit individuel à la formation	41
9 - Capitaux propres	21	24 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel	42
10 - Titres participatifs	22	25 - Intéressement du personnel	49
11 - Provisions	23	26 - Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	49
12 - Dettes financières	26	27 - Filiales et participations	50
13 - Échéancier des dettes	27	28 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	52
14 - Répartition de la dette par devise	28	29 - Evénements postérieurs à la clôture	52
15 - Ventilation du chiffre d'affaires	28		

. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire un léger écart au niveau des totaux ou variations.

BILAN ACTIF

En millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2006 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	C 1-2-8	154	86	68	117
Immobilisations corporelles hors concession	C 1-2	4 140	1 938	2 202	3 066
Immobilisations corporelles en concession	C 1-2	57	18	39	10 720
Immobilisations en cours	C 1-2	454	5	449	558
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles		35		35	3
Immobilisations financières	C 4-8	25 826	111	25 715	13 539
	I	30 635	2 103	28 532	28 003
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	C 5-8				
Gaz		1 446	53	1 393	1 600
Autres stocks et en-cours		32	12	20	24
Avances et acomptes versés sur commandes		22		22	9
Créances d'exploitation	C 6-8				
Créances clients et comptes rattachés		6 290	99	6 191	5 596
Autres créances		374		374	424
Autres créances		786	9	777	1 145
Valeurs mobilières de placement		1 898	2	1 896	1 164
Disponibilités		46		46	94
	II	10 893	175	10 718	10 056
COMPTES DE REGULARISATION	III C 7	8		8	10
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF	IV	27		27	24
TOTAL GENERAL	(I à IV)	41 563	2 278	39 285	38 093

BILAN PASSIF

n millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007	31 décembre 2006
; PROPRES			
CAPITAUX PROPRES	C 9		
apital social		984	984
rime d'émission		1 789	1 789
carts de réévaluation		44	44
e légale		98	93
utres réserves		33	33
ort à nouveau		8 344	7 646
sultat net de l'exercice		10 611	1 785
ubventions d'investissement		1	2
ovisions réglementées	C 11	1 233	1 555
	I	24 136	13 931
AUTRES FONDS PROPRES			
valeur des biens mis dans la concession - roits en nature des concédants		17	6 098
res participatifs	C 10	480	480
	II	497	6 578
	I + II	24 633	20 509
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	III C 11	3 716	6 251
DETTES	C 12-13-14		
financières			
emprunts		2 219	2 430
		394	479
		2 613	2 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		13	50
ettes fournisseurs et comptes rattachés		2 710	2 913
ettes fiscales et sociales		1 287	1 370
dettes		4 291	4 080
	IV	10 904	11 322
PTES DE REGULARISATION	V		
CARTS DE CONVERSION - PASSIF	VI	32	11
AL GENERAL	(I à VI)	39 285	38 093

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ventes d'énergie		19 783	19 786
Autre production vendue		1 208	1 148
Chiffre d'affaires	C 15	20 991	20 934
Variation de la production stockée			- 1
Production immobilisée		248	264
Production		21 239	21 197
Achats d'énergie et variation des stocks de gaz		- 13 610	- 14 175
Autres achats		- 148	- 176
Autres charges externes		- 3 127	- 3 042
Valeur ajoutée		4 354	3 804
Impôts et taxes nets des subventions perçues		- 1 566	- 187
Charges de personnel		- 1 584	- 1 385
Excédent brut d'exploitation		2 804	2 232
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	C 16	- 744	- 766
Dotations nettes aux provisions	C 16	- 422	- 141
Autres charges et produits d'exploitation		- 97	82
Résultat d'exploitation		1 735	1 407
Résultat financier	C 17	- 141	590
Résultat courant		2 876	1 997
Résultat exceptionnel	C 18	10 548	197
Impôt sur les sociétés	C 19	- 2 813	- 409
RESULTAT NET		10 611	1 785

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

:n millions d'euros		31 décembre 2007	31 décembre 2006
- Excédent de trésorerie d'exploitation			
:néfice net	1a	1 610	1 785
amortissements et provisions	1b	1 091	492
:. mouvements	1c	185	- 171
:ilialisation GrDF – Plus-value nette d'impôt (*)		- 9 276	-
. Capacité d'autofinancement de l'exercice (1a+1b+1c)	1	3 341	2 106
ariation des stocks	2a	1 204	421
ıriation des créances clients (nets des clients créditeurs)	2b	688	- 107
ariation des dettes fournisseurs	2c	75	- 298
ariation des autres postes	2d	495	460
. Variation du besoin en fonds de roulement (2a+2b+2c+2d)	2	86	476
xcédent de trésorerie d'exploitation	(1 - 2) I	3 427	1 630
- Investissements nets et assimilés			
.. Investissements			
mmobilisations incorporelles		- 201	141
mmobilisations corporelles		- 850	947
mmobilisations financières		- 749	1 327
ıalisation GrDF – Immobilisations financières (*)		- 12 011	-
	1	- 13 811	2 415
. Ressources			
ontributions des tiers		2	-
roduits nets des cessions d'éléments d'actif		42	147
uction des immobilisations financières		440	979
ıalisation GrDF – Activité cédée (*) [1]		11 710	-
	2	12 194	1 126
nvestissements nets et assimilés	(1 - 2) II	- 1 617	1 289
- Disponible après financement des investissements	(I - II) III	1 810	341
– Financement			
vidende versé aux actionnaires	1	- 1 082	- 669
ppel au marché financier			
à moyen et court terme		1 463	1 699
	2	1 463	1 699
mboursements			
s à moyen et court terme		- 1 674	1 467
	3	- 1 674	1 467
nancement	(1 + 2 – 3) IV	- 1 293	- 437
- Variation de la trésorerie C 21	(III + IV) V	517	- 96

- mpact de la filialisation de la Distribution est détaillé en note B.
s-value de cession de 11 433 millions d'euros, majorée de 277 millions d'euros correspondant à l'actif net cédé,
e la trésorerie.

ANNEXE

A – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Gaz de France SA présentés ci-après sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux.

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conduit Gaz de France à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les provisions pour démantèlement et remise en état des sites, les provisions pour risques, la valorisation des participations, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel.
Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont puisse disposer l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Prime d'émission

Les frais externes directement attribuables aux augmentations de capital sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution de la prime d'émission. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Écarts de réévaluation

Cette rubrique résulte de la réévaluation légale de 1959, ainsi que de celle de 1976 pour les biens non amortissables hors concession.

Subventions d'investissement

Les subventions reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées dans ce poste et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

AUTRES FONDS PROPRES

Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre d'une concession de service public et des articles 521-1 et 523-1 du règlement 99-03 du CRC, la valeur des droits des concédants exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan. Elle comprend :

- la contrepartie des biens non financés par l'Entreprise,
- la contrepartie des biens renouvelés par utilisation de la provision pour renouvellement,
- le fonds de caducité,
- l'amortissement de dépréciation des biens non financés par l'Entreprise et des biens non renouvelables, qui vient en déduction.

Titres participatifs

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 10 janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985. Ils figurent au passif pour leur coût d'émission. Leur rémunération relève des charges financières - cf. Note 10.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité ;
- ainsi que les quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Les frais d'émission d'emprunt et les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises, notamment la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre cinq et sept ans.

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Gaz de France exerçant son activité dans le cadre de concessions de service public accordées par des communes ou des syndicats de communes, ses immobilisations peuvent être des biens propres ou des biens en concession.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent pour leur valeur réévaluée à cette date.

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Installations techniques
 - ✓ Installations de distribution (conduites, branchements) : 45 ans
 - ✓ Autres installations de distribution : de 10 à 20 ans
 - ✓ Stockages souterrains - puits et gaz coussin : 50 ans
 - ✓ Stockages souterrains - autres installations : de 30 à 50 ans
 - ✓ Terminaux méthaniers - installations principales : 40 ans
 - ✓ Terminaux méthaniers - autres installations : de 20 à 40 ans
- Constructions : de 20 à 40 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 15 ans

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilité.

Composants

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Actifs de démantèlement des sites

Des actifs sont comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre des obligations de remise en état de sites en exploitation, inscrites en provisions pour risques et charges.
Dès la mise en service de l'actif sur lequel pèse l'obligation, Gaz de France constate l'intégralité des coûts futurs, actualisés en fonction de l'échéance de remise en état.
Cet actif est amorti linéairement sur la durée résiduelle courant jusqu'à la remise en état.

Biens en concession

Ces biens concernent les immobilisations :

- financées par l'Entreprise : il s'agit des biens de premier établissement ou remplaçants mis en concession par Gaz de France,
- et celles remises gratuitement par les tiers et les concédants.

En conformité avec les articles 393-1 et 442-22 du règlement 99-03 du CRC, tous les biens de Gaz de France exploités sous le régime de la concession sont inscrits sous une rubrique spéciale de l'actif.

- Biens de premier établissement financés par l'Entreprise

Les immobilisations en concession de premier établissement financées par l'Entreprise donnent lieu à un amortissement financier dit de caducité, étalé sur la durée des contrats. Le renouvellement anticipé d'une concession entraîne la constitution immédiate de l'amortissement de caducité qui aurait été constaté jusqu'au terme normal du contrat. Cette dotation fait l'objet d'un transfert dans un compte spécifique d'immobilisations en concession. Ces immobilisations sont amorties sur la durée restant à courir du contrat d'origine. Les dotations aux amortissements de caducité et les transferts de charges figurent dans le résultat d'exploitation, respectivement en " Dotations aux amortissements et aux dépréciations " et en " Autres charges et produits d'exploitation ".

- Biens remis gratuitement

La valeur des ouvrages en concession remis gratuitement est inscrite en immobilisations avec une contrepartie au compte « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ». Un amortissement de dépréciation calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur du bien et la diminution corrélative du droit du concédant. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat.

- Biens en concession renouvelables

Les biens en concession renouvelables sont les biens dont le renouvellement est probable avant l'échéance du contrat de concession qui les régit.
Les immobilisations en concession renouvelables financées par l'Entreprise donnent lieu à un amortissement industriel.

En outre, elles font l'objet d'une provision pour renouvellement calculée pour chaque ouvrage sur la différence entre le coût de remplacement des biens, déterminé sur la base d'indices spécifiques de ces biens, et leur coût d'origine, c'est-à-dire l'assiette de l'amortissement industriel.
Cette provision, constituée de manière progressive depuis la mise en service des ouvrages en concession jusqu'à leur renouvellement effectif, est incluse dans les « Provisions » (article 441-15 du règlement 99-03 du CRC).

Les immobilisations en concession renouvelables remises gratuitement au début ou en cours du contrat font uniquement l'objet d'une provision pour renouvellement qui couvre donc le coût total de remplacement des biens.

Les dotations aux amortissements industriels et les dotations aux provisions pour renouvellement figurent en « Dotations aux amortissements et aux dépréciations » dans le résultat d'exploitation.
Lors du renouvellement d'un bien, le bien remplaçant est inscrit à l'actif et corrélativement, la provision pour renouvellement constituée est virée au crédit du poste « Droits en nature du concédant – Provision utilisée ».

- Biens en concession non renouvelables

Les biens en concession non renouvelables sont les biens dont le renouvellement n'est pas probable avant l'échéance du contrat de concession qui les régit.

Les immobilisations en concession non renouvelables donnent lieu à la constatation d'un amortissement de dépréciation calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage, permettant de constater la perte de valeur du bien et la diminution corrélative du poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ». Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat.

Le poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants » est alimenté par l'amortissement de caducité et/ou par le prélèvement effectué sur la provision pour renouvellement antérieurement constituée.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux

cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

Lorsque la valeur d'utilité des titres, déterminée à partir de la situation nette comptable de la participation corrigée des informations connues depuis la clôture de l'exercice et des perspectives relatives aux flux de trésorerie attendus, est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Gaz de France détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les titres, autres que les participations, que Gaz de France a l'intention de conserver durablement.

Contrat de liquidité et actions propres

Gaz de France a conclu en 2006 un contrat de liquidités avec un prestataire de service d'investissement, délégant à ce dernier un rôle d'intervention quotidienne sur le marché, à l'achat et à la vente d'actions Gaz de France, visant à assurer la liquidité et à animer le marché du titre.

Les sommes versées à ce prestataire sont inscrites en Autres Titres Immobilisés.
Ces actions sont évaluées en fonction du cours moyen du mois de clôture.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur de marché des titres au 31 décembre est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.
Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours de clôture.

GAZ EN RESERVOIRS SOUTERRAINS

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Gaz coussin

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 50 ans, comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Gaz utile

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager pour la distribution, est inférieure au coût moyen pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les comptes clients regroupent toutes les créances liées à la vente des biens et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Gaz livré non relevé

Les créances comprennent également les factures à établir au titre de l'énergie livrée non facturée, qu'elle soit relevée ou non.

Cela concerne les clients non facturés mensuellement (clientèle domestique principalement) ainsi que ceux dont la période de facturation ne correspond pas à la période de consommation du mois.

La quote-part des charges de relève liées à ces recettes potentielles mais qui seront exposées au cours de la période suivante ainsi que le risque potentiel de non-recouvrement sont pris en compte.

Le gaz livré non relevé et non facturé dit « Gaz en Compteurs » est déterminé sur la base d'une méthode intégrant les chroniques de consommations des clients et valorisé au prix moyen de l'énergie. Le prix moyen utilisé tient compte de la catégorie de clientèle et de l'ancienneté du gaz en compteurs.

Ces estimations sont sensibles aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part de chiffre d'affaires non facturé à la date de clôture.

Dépréciation des créances clients

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour les clients les plus importants.

Les créances des autres clients font l'objet d'une dépréciation estimée selon une approche statistique prenant en compte l'ancienneté des créances et un taux de non recouvrement historique.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan « en écart de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision, après prise en compte des éventuels instruments de couverture attachés à ces dettes et créances.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.
Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions pour remise en état des sites

Les provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de la remise en état des sites, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts à terme en fonction des informations actuelles relatives aux coûts et à l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise, des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption.

- Sites en exploitation

Les provisions sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel.
Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'à la remise en état.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

L'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) est pris en compte de manière prospective.

Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat d'exploitation ; la charge de désactualisation figure en résultat financier.

- Terrains d'anciennes usines à gaz

La provision est constituée en totalité puisque l'obligation de remise en état peut s'exercer à tout moment et il n'a pas été constaté d'actualisation de cette provision constituée.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Pensions

Le régime spécifique des Industries Electriques et Gazières dont relève Gaz de France a fait l'objet d'un changement de réglementation en 2004. Ses conséquences comptables sont exposées en note 24.

Indemnités de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de Gaz de France est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

Méthode de comptabilisation

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet, Gaz de France inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière) ainsi que la provision pour retraite constatée antérieurement au changement de réglementation comptable (montant inchangé depuis cette date).

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (voir note 24).

INSTRUMENTS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

Les instruments financiers et d'exploitation utilisés par Gaz de France pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et « matières premières » sont inscrits en comptes d'engagements hors-bilan, pour les capitaux et les intérêts futurs à échanger évalués aux cours du 31 décembre.

Concernant les contrats d'achat ou de vente à terme de devises, qualifiés d'instruments de couverture, la variation de la valeur de marché est constatée au compte de résultat, de façon symétrique au résultat sur l'élément couvert.
Les instruments dérivés de matières premières sont évalués en valeur de marché et traités de façon symétrique aux éléments couverts.

En cas de disparition de l'élément couvert, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat. Le résultat des swaps est constaté à la date d'échéance de l'opération.
Les résultats de ces opérations sont constatés de façon différente selon qu'il s'agit d'un marché organisé (constatation avant le dénouement du contrat d'un résultat égal à la variation de valeur) ou d'un marché de gré à gré (constatation au dénouement du contrat ; constitution d'une provision pour moins-value potentielle).

IMPOT SUR LES BENEFICES

Gaz de France SA est depuis le 1er janvier 1988 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de Gaz de France SA, en tant que société mère.

Parallèlement aux modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés, Gaz de France SA constitue une provision relative aux économies d'impôt générées par les déficits remontant des filiales. Ces économies bénéficient dans un premier temps à Gaz de France en tant que société mère et sont restituées aux filiales lors de leur retour aux bénéfices, d'où la constitution d'une provision.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cession d'immobilisations.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit individuel à la formation

Les droits acquis au 31 décembre 2007 sont présentés en note 23.

En application de l'avis 2004 F du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, Gaz de France n'a provisionné aucune obligation dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dans la mesure où les droits des salariés sont intégrés dans le plan de formation de l'Entreprise.

B – COMPARABILITÉ DES EXERCICES

I - Filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel – Création de la filiale GrDF

La loi N° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie impose la filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité.

Par contrat signé le 20 juillet 2007 avec date d'effet au 31 décembre 2007, Gaz de France a filialisé son activité de distribution du gaz naturel au sein d'une nouvelle société GrDF. GrDF est une société anonyme, détenue à 100% par Gaz de France.
Les actifs et passifs transmis par Gaz de France concernent l'ensemble des biens, des droits et obligations relatifs au réseau de distribution.

L'opération de filialisation est réalisée par voie de cession avec un financement réalisé, d'une part, par une augmentation de capital entièrement souscrite par Gaz de France et, d'autre part, par un emprunt à long terme accordé par Gaz de France. Les impacts de cette opération dans les comptes de Gaz de France SA sont :
- le transfert des actifs et des passifs correspondant à GrDF, soit 277 millions d'euros net de la trésorerie cédée pour un montant de 302 millions d'euros,
- la constatation d'une plus-value de 11 433 millions avant impôts,
- l'inscription à l'actif de titres de participations pour 8 400 millions d'euros et d'un prêt de 3 611 millions d'euros, soit un total de 12 011 millions d'euros et au passif d'une provision pour intégration fiscale de 2 158 millions d'euros.

Par ailleurs, GrDF a repris la quote-part des engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés relatifs au personnel transféré de Gaz de France SA ainsi que les actifs de couverture correspondants.

Au 31 décembre 2007, GrDF faisant partie du groupe d'intégration fiscale, la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz est neutre fiscalement. Pour autant, la filiale bénéficiera à compter de 2008 dans ses comptes sociaux de l'économie d'impôts induite par la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz naturel, ce sur-amortissement étant neutralisé au niveau de l'intégration fiscale. Conformément aux conventions d'intégration fiscale signées avec ses filiales, Gaz de France a donc constitué une provision pour intégration fiscale envers GrDF pour un montant de 2 158 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette provision a été déterminée sur la base d'une estimation provisoire de la quote-part amortissable, correspondant à la meilleure évaluation dont dispose Gaz de France à la date d'arrêté.

A compter de 2008, GrDF assure l'exploitation industrielle et commerciale, la maintenance et le développement du réseau de distribution situé sur le territoire français.

Parallèlement, à la filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel, EDF a filialisé son activité de distribution de l'électricité dans une filiale avec effet au 1er janvier 2007. Les services communs existants avant la filialisation entre Gaz de France et EDF sont maintenus entre les filiales des deux Groupes.

L'impact de la filialisation en date du 31 décembre 2007 sur le compte de résultat de Gaz de France est de 11 433 millions d'euros sur le résultat exceptionnel, de 2 158 millions d'euros sur l'impôt sur les sociétés et de 9 276 millions d'euros sur le résultat net.

Les impacts de la filialisation des activités de distribution du gaz à GrDF sur le bilan de Gaz de France au 31 décembre 2007 sont repris dans le tableau ci-après.

ACTIF *En millions d'euros*	Au 31 décembre 2007						Au 31 décembre 2006
	Avant filialisation			Impact de la filialisation		Après filialisation	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	357	135	222	-206	-47	63	117
Immobilisations corporelles hors concession	5 734	2 629	3 105	-1 622	-648	2 131	3 066
Immobilisations corporelles en concession	16 158	5 172	10 986	-16 101	-5 154	39	10 720
Immobilisations en cours	740	5	735	-286	-	449	558
Avances et acomptes sur commandes	35	-	35	-	-	35	3
d'immobilisations corporelles							
Immobilisations financières	13 850	11	13 839	11 976	-	25 815	13 539
	I 36 874	7 952	28 922	-6 239	-5 849	28 532	28 003
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours	1 485	65	1 420	-7	-	1 413	1 624
Avances et acomptes versés sur commandes	24	-	24	-2	-	22	9
Créances d'exploitation	6 741	99	6 642	-77	-	6 565	6 020
Autres créances	769	12	757	17	-3	777	1 145
Valeurs mobilières de placement	1 898	2	1 896	-	-	1 896	1 164
Disponibilités	47	-	47	-2	-	45	94
	II 10 964	178	10 786	-71	-3	10 718	10 056
Comptes de régularisation et écarts de conversion actif	III 35		35			35	34
TOTAL GENERAL	I à III 47 873	8 130	39 743	-6 310	-5 852	39 285	38 093

L'actif net cédé à GrDF se décompose comme suit, en millions d'euros :

Valeur nette des actifs immobilisés	12 401	(notes 1, 2 et 4)
Provisions réglementées et subventions d'investissement	- 294	(note 9-2)
Droits du concédant	- 6 450	
Provisions pour risques et charges	- 4 945	(note 11 B)
Passif circulant net de l'actif circulant (hors trésorerie)	- 435	
Trésorerie	302	

soit un actif net cédé net de trésorerie de 277 millions d'euros.

. ASSI.

Au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Avant filialisation	Impact de la filialisation	Après filialisation	Au 31 décembre 2006
CAPITAUX PROPRES	984	-	984	984
Capital social	1 789	-	1 789	1 789
Prime d'émission	43	-	43	44
Ecarts de réévaluation	98	-	98	93
Réserve légale	33	-	33	33
Autres réserves	8 344	-	8 344	7 646
Report à nouveau	2 335	9 276	11 611	1 785
Résultat net de l'exercice	2	- 1	1	2
Subventions d'investissement	1 526	- 293	1 233	1 555
Provisions réglementées				
I	15 154	8 982	24 136	13 931
AUTRES FONDS PROPRES	6 467	- 6 450	17	6 098
Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants	480	-	480	480
Titres participatifs				
II	6 947	- 6 450	497	6 578
III	6 504	- 2 788	3 716	6 251
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 621	- 8	2 613	2 909
DETTES	15	- 12	3	50
Dettes financières	2 988	- 278	2 710	2 913
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 467	- 180	1 287	1 370
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 015	276	4 291	4 080
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes				
IV	11 106	- 202	10 904	11 322
V	32	-	32	11
Comptes de régularisation et écarts de conversion – passif				
(I à V)	39 743	- 458	39 285	38 093
TOTAL GENERAL				

II – Redevances d'accès aux réseaux de transport électriques

A compter de 2007, les redevances d'accès aux réseaux de transport électriques sont comptabilisées en autres charges externes et non plus en achats (impact de 37 millions d'euros), en corollaire la refacturation aux tiers de ces redevances s'enregistre en autre production vendue et non plus en ventes d'énergie (impact de 32 millions d'euros).

C – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Augmentations	Diminutions	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Incorporelles	**217**	**140**	**-**	**- 206**	**151**
Corporelles - Hors concession					
Terrains	56	1	1	- 1	55
Actifs de démantèlement	805	17	-	- 770	52
Constructions	515	39	11	- 4	539
Installations techniques	3 919	151	16	- 695	3 359
Autres	246	25	12	- 152	107
	5 541	**233**	**40**	**- 1 622**	**4 112**
Corporelles - En concession					
Terrains	1	-	-	- 1	-
Constructions	5	-	-	- 5	-
Installations techniques (1)	15 522	667	37	- 16 095	57
	15 528	**667**	**37**	**- 16 101**	**57**
En-cours	**558**	**1 022**	**841**	**- 285**	**454**
Avances et acomptes	**3**	**32**	**-**	**-**	**35**
	21 847	**2 094**	**918**	**- 18 214**	**4 809**

(1) Le montant des dotations aux amortissements de caducité constatées en cas de renouvellement anticipé d'un contrat de concession (correspondant à l'assiette résiduelle de caducité) est inscrit, en

contrepartie d'un compte de transfert de charges, dans un compte spécifique d'installations techniques en concession (cf. note 16). Cette assiette résiduelle de caducité fait l'objet d'un amortissement calculé sur la durée restant à courir du contrat (cf. note 2).

Les frais de recherche et développement constatés en charges en 2007 s'élèvent à 86 millions d'euros contre 84 millions d'euros pour 2006.

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements et dépréciations ont évolué de la façon suivante :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations par contrepartie au compte de résultat	Reprises par contrepartie au compte de résultat	Mouvements par contrepartie au bilan	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Incorporelles	**99**	**35**	**-**	**-**	**- 47**	**88**
Corporelles – Hors concession						
Terrains	3	1	-	-	-	4
Actifs de démantèlement	96	12	-	-	- 86	22
Constructions	310	21	6	-	- 3	322
Installations techniques	1 894	132	14	-	- 447	1 565
Autres	172	19	12	-	- 111	68
	2 475	**185**	**32**	**-**	**- 647**	**1 981**
Corporelles - En concession						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	5	-	-	-	- 5	-
Installations techniques	4 803	84	25	305	- 5 149	118
	4 808	**84**	**25**	**305**	**- 5 154**	**118**
En-cours	**-**	**5**	**-**	**-**	**-**	**5**
	7 382	**309**	**57**	**305**	**- 5 848**	**2 092**

Les dotations aux amortissements correspondantes s'analysent ainsi :

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Dotation aux amortissements linéaires	235	220
Dotation aux amortissements dégressifs	16	15
Dotation aux amortissements de dépréciation	305	288
Dotation aux amortissements sur assiette résiduelle de caducité	56	54
	609	577

Les mouvements de la période relatifs aux dépréciations sont détaillés en note 8.

NOTE 3 – CRÉDIT-BAIL

Les immeubles et les autres immobilisations corporelles utilisés par Gaz de France dans le cadre du crédit-bail seraient comptabilisés pour les valeurs suivantes, s'ils étaient détenus en pleine propriété :

En millions d'euros	Valeurs Brutes	Dotations de l'exercice	Valeurs Nettes	Amortissements
Immeubles	164	14	84	80
Autres immobilisations corporelles	1	-	1	-
	165	**14**	**85**	**80**

Les engagements contractuels sont :

En millions d'euros	Redevances					Valeur levée d'option
	Réglées en 2007	Restant à payer	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Immeubles	15	69	13	35	21	-
Autres immobilisations corporelles	1	1	1	-	-	-
	16	**70**	**14**	**35**	**21**	**-**

Presque tous les contrats de crédit-bail immobilier prévoient une levée d'option pour un euro symbolique.

Les engagements transférés à GrDF relatifs uniquement aux redevances de crédit bail automobile restant à payer s'élèvent à 1 million d'euros.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Augmentations	Diminutions	Autres	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Titres de participation consolidés	8 765	-	-	-	+ 8 400	17 165
- dont GrDF [1]	-	-	-	-	*+ 8 400*	*8 400*
Autres titres de participation non consolidés	14	-	-	-	-	14
Autres titres immobilisés [2]	262	-	1	-	-	261
Créances rattachées à des participations	4 140	739	395	- 6	+ 3 611	8 089
- dont GRTgaz	*2 215*	-	*59*	-	-	*2 156*
- dont GrDF	-	-	-	-	*+ 3 611*	*3 611*
Prêts	134	3	37	-	- 35	65
Autres immobilisations financières [2]	235	6	9	-	-	232
	13 550	**748**	**442**	**- 6**	**11 976**	**25 826**

Le 31 décembre 2007, la filiale GrDF a réalisé une augmentation de capital réservée à Gaz de France, pour un montant total de 8 400 millions d'euros.

[2] Au 31 décembre 2007, les autres titres immobilisés intègrent notamment des titres Suez acquis au cours de l'exercice 2006 pour un montant de 256 millions d'euros.

Les participations et créances rattachées sont détaillées en note 27.

NOTE 5 – STOCKS ET EN-COURS

En millions d'euros	Valeurs brutes au 31.12.2006	Augmentations	Diminutions	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Valeurs brutes au 31.12.2007
Gaz	1 653	1 890	2 097	-	1 446
Autres stocks et en –cours	34	6	1	- 7	32
	1 687	**1 896**	**2 098**	**- 7**	**1 478**

NOTE 6 – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

En millions d'euros	Montants bruts au 31.12.2007	Degré de liquidité A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	8 089	1 352	6 737
Prêts	65	18	47
Autres immobilisations financières	232	-	232
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	6 290	6 238	52
Autres créances d'exploitation	374	374	-
Autres créances	786	780	6
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	22	22	
	15 858	**8 784**	**7 074**

NOTE 7 – COMPTES DE RÉGULARISATION

Les primes de remboursement des obligations figurent en compte de régularisation, pour un montant de 8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et de 10 millions d'euros au 31 décembre 2006.

NOTE 8 – DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations	Reprises	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles	1	1	1	-	1
Immobilisations corporelles	-	2	-	-	2
Immobilisations en cours	-	5	-	-	5
Immobilisations financières	11	-	-	-	11
Stocks et en-cours	63	2	-	-	65
Créances	108	47	43	- 4	108
Valeurs mobilières de placement	-	2	-	-	2
Dépréciations	**183**	**59**	**44**	**- 4**	**194**

)TE 9 – CAPITAUX PROPRES

)TE 9-1 – CAPITAL SOCIAL – ACTIONS EN CIRCULATION

décret du 19 novembre 2004, qui a modifié le statut juridique de Gaz de France en Société Anonyme, ixé le capital social à 903 millions d'euros divisé en 451,5 millions d'actions de 2 euros.

assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a approuvé la division du nominal des actions de la société deux, portant à cette date la composition du capital social à 903 000 000 d'actions d'une valeur minale d'un euro chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

augmentation de capital intervenue le 7 juillet 2005, par voie d'introduction en bourse de 80 871 988 ctions de valeur nominale d'un euro toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, a porté le mbre de titres de 903 000 000 à 983 871 988.
u 31 décembre 2007, le capital social de Gaz de France SA est composé de 983 871 988 d'actions nises et entièrement libérées de 1 euro chacune. Chaque action confère un droit de vote simple.

cette même date, Gaz de France ne détient aucune action propre, hormis les actions acquises dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites (cf note 9.3).

NOTE 9-2 – EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Variation des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2004	**+ 9 207**
Dividendes distribués	- 418
Augmentation de capital	+ 81
Prime d'émission	+ 1 789
Provisions réglementées	+ 1 051
Divers	- 7
Résultat	+ 1 234
Capitaux propres au 31.12.2005	**+ 12 937**
Dividendes distribués	- 669
Provisions réglementées	- 119
Divers	- 3
Résultat	+ 1 785
Capitaux propres au 31.12.2006	**+ 13 931**
Dividendes distribués	- 1 082
Provisions réglementées [1]	- 322
Divers [2]	- 2
Résultat	+ 11 611
Capitaux propres au 31.12.2007	**+ 24 136**

[1] La provision pour amortissements dérogatoires concernant les actifs cédés à la filiale GrDF a été transférée à cette dernière, pour un montant de 293 millions d'euros au 31 décembre 2007.
[2] dont 1 million d'euros de subventions d'investissement cédées à GrDF.

NOTE 9-3 – ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL

L'Assemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement à l'ensemble des collaborateurs du groupe un nombre maximal d'actions égal à 0,2% du capital social de Gaz de France.

Le Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 20 juin 2007 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions.

Ce plan « Actions +2007 » prévoit l'attribution immédiate de droits à actions, qui donneront lieu à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, et pour une partie des titres sous réserve de la satisfaction de conditions de performance, à l'attribution gratuite d'actions en juin 2009. Ces actions devront être conservées par les salariés 2 ans au minimum, jusqu'au 30 juin 2011.
Dans le cadre de cette opération, Gaz de France a acquis 1 530 000 actions pour un montant total de 51 millions d'euros, et dont la valeur de marché au 31 décembre 2007 s'élève à 61 millions d'euros.

Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2007.

NOTE 10 – TITRES PARTICIPATIFS

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Titres Participatifs	480	480

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n 83.1 du 1er janvier 1983 et de la loi n 85.695 du 11 juillet 1985.

Depuis août 1992, ces titres participatifs sont remboursables à tout moment, en tout ou partie, au gré de Gaz de France à un prix égal à 130% de leur nominal.

La rémunération des titres participatifs comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette [85 % , 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la progression de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière est plus favorable.
Une opération de couverture du risque de taux afférent aux titres participatifs a été mise en place en 2006 (cf note 21 A).

Au 31 décembre 2007, le montant des titres participatifs non encore remboursés s'élève à 480 millions d'euros, sans changement par rapport au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, la charge financière s'élève à 28 millions d'euros.

NOTE 11 – PROVISIONS

NOTE 11 A – PROVISIONS REGLEMENTEES

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations Compte de résultat	Reprises Compte de résultat	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Amortissements dérogatoires	1 300	138	53	- 293	1 092
Provision pour hausse de prix	255	26	140	-	141
Provisions réglementées	**1 555**	**164**	**193**	**- 293**	**1 233**

La provision pour hausse des prix enregistrée en 2001 est reprise conformément à la législation fiscale qui stipule que la réintégration fiscale de la provision doit intervenir à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été constituée.

NOTE 11 B – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations par le compte de résultat	Dotations par le bilan	Utilisations contrepartie Reprises sans objet	Utilisations contrepartie Bilan	Utilisations contrepartie Compte de Résultat	Désac-tualisation	Impact filialisation Distribution (voir note B) et autres	Au 31.12.2007
Provision pour renouvellement des biens en concession (note 11 B1)	3 477	504	-	70	199	-	-	- 3 696	16
Provision pour reconstitution des sites (note 11 B2)	1 196	3	16	-	-	11	58	- 1 098	164
Provisions relatives au personnel (note 11 B3)	402	9	-	-	-	21	-	- 141	249
Provision pour impôts à étaler (note 11 B4)	828	-	-	-	-	83	-	-	245
Provision pour intégration fiscale[1] (note 11 B5)	110	2 216	-	-	-	6	-	-	320
Autres provisions pour risques et charges (note 11 B6)	238	58	-	39	-	26	-	- 9	222
Provisions pour risques et charges	**6 251**	**2 790**	**16**	**109**	**199**	**147**	**58**	**- 4 944**	**3 016**

[1] La dotation constatée au 31 décembre 2007 intègre la provision pour intégration fiscale relative à l'imposition de la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz, soit 2 158 millions d'euros.

NOTE 11 B1 – PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES BIENS EN CONCESSION

- 31 décembre 2007, compte tenu de la filialisation des activités de distribution de gaz naturel, ; 696 millions d'euros de provisions constituées au titre du renouvellement des biens en concession de istribution du gaz naturel ont été transférées à GrDF. Seules restent inscrites au passif de Gaz de France SA, les provisions pour renouvellement des biens en concession de distribution de butane et propane.

.es reprises pour utilisation dans l'exercice (199 millions d'euros) contribuent à augmenter le poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ».

NOTE 11 B2 – PROVISION POUR RECONSTITUTION DES SITES

.es sites concernés de Gaz de France sont :
les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé ; la provision s'élève à 37 millions d'euros à fin 2007, contre 44 millions d'euros en 2006. La provision a été utilisée à hauteur de 11 millions d'euros pour des travaux de réhabilitation.

les sites de stockages et les terminaux méthaniers en exploitation ; la provision comptabilisée à fin 2007 s'élève à 127 millions d'euros.
Depuis le 1er janvier 2005, pour les sites de stockages et terminaux méthaniers en exploitation, la valeur actuelle des coûts prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'un actif de démantèlement, inscrit pour sa valeur nette déterminée en fonction de la date de mise en service des ouvrages techniques sous-jacents soit 30 millions d'euros.
Les amortissements correspondants sont imputés au résultat d'exploitation et les charges de désactualisation au résultat financier.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de la filialisation des activités de distribution de gaz, 1 098 millions d'euros de provisions constituées au titre des obligations de démantèlement des canalisations de distribution ont été transférées à GrDF.

Au 31 décembre 2007, la réestimation du coût de démantèlement des terminaux méthaniers induit un accroissement de 2 millions d'euros de la provision constituée, en contrepartie de la reconnaissance d'un actif de démantèlement complémentaire.

NOTE 11 B3 – PROVISIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Les engagements de retraites sont couverts par des fonds assurantiels et une provision de 137 millions d'euros.

Les pensions d'invalidité et rentes pour accidents du travail et maladies professionnelles en cours de service à la clôture, les congés exceptionnels de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnés, à hauteur, après impact de la filialisation de la Distribution, respectivement de 73 millions d'euros, 18 millions d'euros et 8 millions d'euros. Les provisions transférées à GrDF, au titre des salariés mutés dans la filiale s'élèvent respectivement à 89 millions d'euros, 23 millions d'euros et 14 millions d'euros.
Le détail de la variation des provisions figure en note 24 D.

Au 31 décembre 2007, Gaz de France constate d'autres provisions pour risques et charges relatives au personnel à hauteur de 13 millions d'euros, après transfert de 15 millions d'euros à GrDF.

Les indemnités de fin de carrière sont intégralement couvertes par des fonds assurantiels.

NOTE 11 B4 – PROVISION POUR IMPOTS A ETALER

La provision pour impôts à étaler concerne l'opération de rachat du réseau de transport effectuée en 2002. Elle donne lieu à une reprise étalée sur 14 ans. Le montant repris à ce titre en 2007 s'élève à 83 millions d'euros.

NOTE 11 B5 – PROVISION POUR INTEGRATION FISCALE

Gaz de France a opté pour le régime de l'intégration fiscale. A ce titre, Gaz de France constitue une provision pour couvrir son obligation de restituer aux filiales les déficits fiscaux utilisés.
Le montant des reprises concerne pour 6 millions d'euros les déficits fiscaux restitués aux filiales.

Au 31 décembre 2007, GrDF faisant partie du groupe d'intégration fiscale, la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz est neutre fiscalement. Pour autant, la filiale bénéficiera à compter de 2008 dans ses comptes sociaux d'une économie d'impôts induite par la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz naturel. Ce sur-amortissement est neutralisé au niveau de l'intégration fiscale. Conformément aux conventions d'intégration fiscale signées avec ses filiales. Gaz de France a donc constitué une provision pour intégration fiscale envers GrDF pour un montant de 2 158 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 11 B6 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre principalement les provisions pour risques sur filiales et autres tiers et les provisions pour litiges. Les dotations et reprises sur ces provisions impactent principalement le résultat financier.

NOTE 12 – DETTES FINANCIÈRES

En millions d'euros	Situation au 31.12.2007	Situation au 31.12.2006
Dettes d'Emprunts		
Emprunts obligataires	2 018	2 019
Autres emprunts	201	411
	2 219	2 430
Autres Dettes Financières		
Dépôts reçus de la clientèle	39	37
Part courue des charges d'intérêts	91	91
Soldes créditeurs de banques	253	332
Divers	11	19
	394	479
	2 613	2 909

La diminution de la dette d'emprunts est principalement due à la baisse des émissions de billets de trésorerie de 210 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 13 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

En millions d'euros	Montants au 31.12.2007	Degré d'exigibilité			
		A un an au plus	De un à cinq ans	De six à dix ans	A plus de dix ans
Dettes financières					
Emprunts obligataires	2 018	-	18	1 250	750
Autres emprunts	201	200	1	-	-
Autres dettes financières	394	357	37	-	-
	2 613	**557**	**56**	**1 250**	**750**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 710	2 710			
Dettes fiscales et sociales	1 287	1 287			
Autres dettes					
- avances clients et comptes rattachés	1 453	1 453			
- comptes courants des filiales	2 672	2 672			
- autres	166	166			
	4 291	4 291			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3	3			
	10 904	**8 848**	**56**	**1 250**	**750**

NOTE 13 A – DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	Montants au 31.12.2007	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Cotation
Emissions publiques					
- en millions d'euros	1 250	02/2003	02/2013	4,75 %	Paris/Luxembourg
- en millions d'euros	750	02/2003	02/2018	5,125 %	Paris/Luxembourg
Placements privés					
- en millions de yens	3 000	03/2004	03/2009	0,658%	Aucune

Les placements privés en yens font l'objet d'un cross currency swap EUR/JPY contre Euribor 3 mois. Ces différentes opérations ont été réalisées dans le cadre du programme EMTN mis en place en octobre 2002.

NOTE 13 B – AUTRES EMPRUNTS

Au 31 décembre 2007, les autres emprunts sont intégralement libellés en euros et à taux fixe. Ils ont, par ailleurs, tous une échéance à un an au plus.

NOTE 13 C – AUTRES DETTES FINANCIERES

Les autres dettes financières (dépôts reçus de la clientèle, soldes créditeurs de banque, concours bancaires…) sont principalement libellées en euros.

NOTE 14 – RÉPARTITION DE LA DETTE PAR DEVISE

Le montant des dettes des emprunts obligataires et autres emprunts s'élève à 2 219 millions d'euros au 31 décembre 2007 (2 430 millions d'euros au 31 décembre 2006), dont 2 201 millions au titre de la zone euros.

NOTE 15 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Ventes d'énergie	14 523	15 501
- en France	5 260	4 285
- à l'étranger	785	673
Travaux, études et prestations de services	423	475
Produits des activités annexes et autres ventes		
Chiffre d'affaires	20 991	**20 934**

NOTE 16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (nettes des reprises), TRANSFERTS DE CHARGES

NOTE 16 A – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Amortissement actif de démantèlement	13	12
Amortissement linéaire	220	208
Amortissement dégressif	15	15
Amortissement de caducité [1]	502	478
Reprise sur amortissements	- 19	- 16
Dotations nettes aux amortissements	731	697

[1] dont 56 millions d'euros constatés en 2007 au titre de la dotation aux amortissements sur l'assiette résiduelle de caducité contre 54 millions d'euros en 2006.

Les dotations d'amortissements de caducité constatés en cas de renouvellement anticipé d'un contrat de concession s'élèvent à 121 millions d'euros en 2007, contre 93 millions d'euros en 2006.

NOTE 16 B – DOTATIONS NETTES AUX DEPRECIATIONS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations nettes aux dépréciations	113	69
Dotations nettes aux dépréciations	113	69

NOTE 16 C – DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Provision pour renouvellement des biens en concession	84	319
Provision pour reconstitution des sites	8	- 186
Provisions relatives au personnel	12	8
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	18	0
Dotations aux provisions	122	141

Suite au décret du conseil d'Etat « Alusuisse » du 8 juillet 2005 établissant une prescription trentenaire et au non renouvellement du protocole avec l'Etat arrivé à échéance en avril 2006, la provision pour remise en état des sites des anciennes usines à gaz avait fait l'objet en 2006 d'une reprise pour un montant de 174 millions d'euros devenus sans objet.

NOTE 16 D – TRANSFERTS DE CHARGES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Transferts de charges	156	- 135

Les transferts de charges sont inclus dans les autres produits d'exploitation. Ils sont principalement relatifs au montant des amortissements de caducité portés à l'actif (121 millions d'euros, cf. notes 1 et 2).

NOTE 17 – RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31.12.2007 Charges	31.12.2007 Produits	31.12.2007 Net	31.12.2006 Net
Autres intérêts, charges et produits assimilés	- 190	161	- 29	- 44
Intérêts sur comptes-courants et créances rattachées à des participations	- 112	257	+ 145	+ 98
Résultat de change	- 64	77	+ 13	- 19
Dividendes reçus	-	1 045	+ 1 045	+ 574
Boni et mali de fusion et de liquidation	-	-	-	- 7
Désactualisation des provisions pour remise en état des sites	- 57	-	- 57	- 54
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	- 25	49	+ 24	+ 42
Total	- 448	1 589	+ 1 141	+ 590

NOTE 18 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 940	1 955
Cessions d'immobilisations financières	637	79
Provision pour hausse des prix	28	140
Amortissements dérogatoires	139	531
Autres	22	7 111 625
	6 204	10 752
Résultat Exceptionnel		+ 4 548
dont impact de la filialisation de la Distribution		+ 4 433

NOTE 19 – SITUATION FISCALE

1. Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2007 est de 34,43 %. Ce taux inclut la contribution de 3,3 % instituée en 2000.

En millions d'euros	2007	2006
Impôt sur les sociétés de l'exercice de Gaz de France (hors Groupe Fiscal) [1]	4 683	561
Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement [1]	- 3 999	- 14
Dotations nettes aux provisions pour impôt sur les sociétés [2] [3]	2 127	- 153
Autres	2	15
Charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice	2 813	409

[1] dont 707 millions d'euros d'impôt sur les sociétés relatifs au résultat courant, 40 millions d'euros d'impôt sur le résultat exceptionnel, et 3 936 millions d'euros sur la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz. Cette plus-value fait l'objet d'une neutralisation au titre de l'intégration fiscale sur la ligne « Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement ».

[2] dont 83 millions d'euros de reprise de provision, étalée sur 14 ans, au titre du rachat du réseau de transport, et 53 millions d'euros de dotation de provision au titre des économies d'impôt sur les sociétés sur les déficits remontant des filiales intégrées fiscalement.

[3] dont 2 158 millions d'euros de dotation de provision relative à l'imposition de la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz. Cette provision sera reprise au rythme des amortissements constatés dans la filiale. Cette provision a été déterminée sur la base d'une estimation provisoire de la quote-part amortissable, correspondant à la meilleure évaluation dont dispose Gaz de France à la date d'arrêté.

La quote-part non amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession à GrDF de l'activité de distribution ne sera imposable qu'en cas de sortie de GrDF du périmètre d'intégration fiscale. Ceci n'étant pas envisagé actuellement, aucune provision pour impôt n'est à constituer à ce titre.

2. Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours (1er janvier 2003 au 31 décembre 2007) a été souscrite par Gaz de France pour une période de 5 ans et est tacitement renouvelée pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012.

3. Situation fiscale différée

La position de la dette future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou de charges.
Le taux d'imposition futur retenu tient compte de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés, prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts, de 3,3% de l'impôt dû diminuée d'un abattement de 763 000 euros.

En millions d'euros	2007	2006
Bases passives d'imposition différée		
- Charges déductibles non comptabilisées		-
- Produits comptabilisés non imposés	353	381
Bases actives d'imposition différée		
- Charges comptabilisées temporairement non déductibles	309	308
- Produits imposés non comptabilisés	41	37
Base fiscale différée nette (passive)		
- Base	3	36
- Montant	1	12

4. Contrôle fiscal

Gaz de France fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2004 et 2005. Le contrôle est en cours et les vérifications se poursuivent.
Les vérificateurs ont souhaité interrompre la prescription au titre de l'année 2004 en envoyant en décembre 2007 un courrier d'observations qui porte notamment sur la taxe professionnelle. Gaz de France estime toutefois que sa position est justifiée et aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 20 – TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités, les découverts bancaires momentanés, les équivalents de disponibilités (SICAV, FCP) très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, ainsi que les comptes courants à caractère de disponibilités principalement dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Disponibilités	45	94
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	- 253	- 331
Valeurs mobilières de placement (*)	1 898	1 163
Comptes courants assimilés à des disponibilités	- 2 287	- 2 040
TRESORERIE	- 597	- 1 114

(*) Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan en valeur brute pour 1 898 millions d'euros, ont une valeur de marché de 1 912 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 21 A – ENGAGEMENTS A CARACTERE FINANCIER

Gestion des risques financiers

La gestion des risques financiers (risques de taux, de change, de liquidité et de crédit) est placée sous la responsabilité de la Direction Financière. La gestion du risque de crédit et la cohérence des décisions de gestion sont assurées notamment par des comités transverses : le Comité Taux et Change et le Comité Crédit.

Risque de crédit

Gaz de France est amenée à effectuer des transactions (ventes ou achats) d'un montant conséquent avec de nombreuses contreparties, clients et fournisseurs, particulièrement de gaz et d'électricité.

Le risque de crédit ou risque de contrepartie est piloté par le Comité Crédit. Il correspond à la perte que Gaz de France aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie entraînant le non-respect de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'entreprise. La politique de Gaz de France sur ce point consiste en une diversification systématique de son portefeuille de contreparties d'une part, et en un suivi de la situation financière de ses contreparties les plus importantes d'autre part. Ce suivi permet en effet d'assurer la réactivité suffisante pour gérer, en temps réel, ce risque et minimiser les impacts de la défaillance de contreparties importantes en utilisant des outils juridiques appropriés (clause de « netting » de paiement, conditions de facturation, émission de garanties bancaires ou maison mère, autres sûretés...).

Ainsi, le placement des excédents de trésorerie et tous les instruments financiers utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change sont contractés avec des contreparties disposant d'une notation « Long terme » attribuée par Standard & Poors (« S&P ») ou Moody's au moins égale à, respectivement, A- / A3, sauf cas particulier dûment autorisé par le directeur financier. Une limite est attribuée à chaque institution financière, en fonction de ses fonds propres et de son rating. La consommation des limites, déterminée sur la base des montants notionnels des opérations, pondérées par la durée résiduelle et la nature de l'engagement, fait l'objet d'un suivi régulier.

Les contreparties énergie de la filiale de trading Gaselys sont quant à elles évaluées et notées après une analyse financière s'appuyant notamment, lorsqu'elle est disponible, sur la notation S&P ou Moody's de la contrepartie.
En fonction du résultat de cette évaluation financière et de ses relations avec la contrepartie, Gaz de France a éventuellement recours à des instruments juridiques tels que des accords standardisés de « netting » (prévoyant la compensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie), d'« appels de marge » (mécanismes permettant de lisser les à-coups des prix de marché) ou de « garanties » au sens large (lettre de confort, garantie de la maison mère, garantie bancaire, etc.).

Le Comité Crédit est également chargé d'élaborer un cadre de gouvernance pour la gestion du risque crédit des clients de Gaz de France. Les contreparties clients et fournisseurs font l'objet d'une attention croissante. Le cadre de gouvernance mis en place est fondé sur le suivi régulier (révision annuelle a minima) de la situation financière des grands clients. Il vise d'une part à prévenir (exigences de sûretés ou autres conditions restrictives pour traiter avec la contrepartie) et d'autre part à valoriser ce risque dans le cadre de la tarification proposée aux grands clients.
Concernant plus spécifiquement l'activité de fourniture de gaz et d'électricité, des dispositions particulières visant à prévenir des défauts de paiement peuvent être prises au regard de la solidité financière de la contrepartie. Les clients en difficulté font l'objet d'un suivi régulier assuré par le Comité Crédit.

Risque de liquidité

Gaz de France dispose de liquidités mobilisables à très court terme, lui permettant de faire face à ses besoins de trésorerie courants ou de servir de relais en cas d'opérations de croissance externe :
- Gaz de France dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 3 000 millions d'euros à échéance février 2012 non utilisée au 31 décembre 2007.
- Gaz de France a également accès au marché des dettes à court terme via des programmes d'émission de dettes à court terme : EURO et US Commercial Paper pour un montant de 1 000 millions de dollars inutilisé en fin d'exercice 2007, et Billets de Trésorerie pour un montant de 1 250 millions d'euros, utilisé à hauteur de 200 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- Pour optimiser la gestion des liquidités au niveau du Groupe, la Direction Financière de Gaz de France poursuit la mise en place d'un « cash-pooling » avec les principales filiales du Groupe, qui lui permet de disposer de disponibilités et de placements de trésorerie pour un montant total de 1 690 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Risque de taux

La Direction Financière de Gaz de France centralise les besoins et excédents de trésorerie des filiales contrôlées et la majorité de leurs besoins de financement externes, et met en œuvre, sur la position d'endettement nette consolidée, une politique d'optimisation de son coût de financement, et de limitation de l'impact des variations de taux d'intérêt sur le résultat financier en utilisant plusieurs types d'instruments financiers (swaps et options de taux d'intérêts) en fonction des conditions de marché. Gaz de France conserve ainsi une part majoritaire de sa dette à long terme à taux fixe ou swappée à taux fixe, et s'assure que le solde entre la part à taux variable de sa dette et de ses excédents de trésorerie reste faiblement exposé à une variation défavorable des taux d'intérêt à court terme.
Cette politique permet de limiter très fortement la sensibilité de Gaz de France à la volatilité future des taux d'intérêt.

En millions d'euros	Notionnel au 31.12.2007					Notionnel au 31.12.2006
Versé / Reçu	A un an au plus	De un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	
Swaps taux fixe vers taux variable	50	-	-	880	930	953
Swaps taux variable vers taux fixe	144	18	-	214	376	368
Cap sur swaps taux variable vers taux fixe	-	-	-	80	80	80

Les opérations de couverture du risque de taux conclues en 2006 sont toujours en cours au 31 décembre 2007 :
- Le 23 janvier 2006, Gaz de France a conclu avec un établissement financier une opération de couverture du risque de taux d'intérêt sur la rémunération des titres participatifs A, avec un swap à l'échéance du 15 octobre 2035, d'un montant notionnel de 480 128 216 euros, comprenant 2 périodes successives :
 - jusqu'au 15 octobre 2015, avec un coefficient multiplicateur de 130% du notionnel mentionné ci-dessus, et
 - de 100% ensuite et jusqu'à l'échéance finale.

 Gaz de France reçoit un taux variable égal à une moyenne du taux CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) en euros et paye un taux fixe all-in de 4,3285%.

Le taux CMS 10 ans choisi fait apparaître une très bonne corrélation avec la référence TMO utilisée pour la détermination du coupon des titres participatifs, tout en apportant une meilleure liquidité de marché et une permanence anticipée sur la durée de la couverture.

- Afin de se prémunir du risque de taux relatif à un projet d'investissement dans le domaine de la production d'électricité, Gaz de France a mis en place deux swaps, taux fixe vers taux variable, à échéance du 30 décembre 2020, d'un montant notionnel total de 250 000 000 euros.

- Gaz de France a également conclu une opération de variabilisation d'une partie de sa dette obligataire à taux fixe 5,125% à échéance février 2018. Il s'agit de la combinaison d'un swap à échéance du 19 février 2018 d'un montant notionnel de 80 millions d'euros et d'un cap à taux fixe de même échéance et de même notionnel. Gaz de France reçoit un taux fixe de 5,125% et paye un taux variable à Euribor 3 mois capé à 3,23%.

Au cours de l'année 2007, Gaz de France a souscrit des swaps à court terme (environ trois mois) pour couvrir le risque de taux sur ses opérations de gestion de trésorerie court terme (placements en certificats de dépôts ou émission de billets de trésorerie). Il s'agit :
- de swaps de taux payeurs taux fixe / receveur taux variable pour un montant notionnel de 50 millions d'euros ;
- de swaps de taux payeurs taux variable / receveur taux fixe pour un montant notionnel de 144 millions d'euros.

Risque de change

Gaz de France est exposée au risque de change principalement sur les opérations commerciales relatives aux achats et aux ventes de gaz compte tenu des modes d'indexation des différents contrats d'achat ou de vente de gaz sur les prix des produits pétroliers qui eux-mêmes sont pour la plupart cotés en dollars.

L'exposition au risque de change sur ces opérations est encadrée et gérée par :
- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes ou indexés par des swaps financiers.

Il existe des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du dollar sur les coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles et du cycle de stockage/déstockage.

Afin de gérer son exposition aux variations des cours des devises, Gaz de France utilise des contrats d'achats ou de ventes à terme de devises pour couvrir ses achats de gaz, ses investissements corporels et ses activités de financement.

Au 31 décembre 2007, les engagements correspondants sont les suivants :

En millions d'euros	Engagements part fixe au 31.12.2007			Valorisation au 31.12.2007	Différentiel de change au 31.12.2007	Engagement part fixe au 31.12.2006
	Par échéance					
Contrats à terme	2008	2009	2010 et au-delà			
Position acheteur						
- Devise GBP	350	-	-	341	9	8
- Devise USD	322	51	19	331	11	71
- Devise JPY	-	23	-	18	5	23
- Devise HUF	9	-	-	9		-
Position vendeur						
- Devise GBP	31	-	-	31		-
- Devise USD	143	19	18	174	6	230
- Devise NOK	582	-	-	587	5	-
- Devise HUF	44	1	-	47	2	30
- Devise MXN	-	-	-			8

Afin de limiter l'impact du risque de conversion de certaines créances rattachées à des participations, Gaz de France a mis en place des transactions à terme de devises qui lui permettent de neutraliser les écarts de conversion de ces dépôts et prêts. Il s'agit principalement :
- d'achats à terme de 250 millions de livres sterling ;
- de ventes à terme de 15 millions de livres sterling et 4 667 millions de couronnes norvégiennes.

Autres engagements donnés et reçus à caractère financier

En millions d'euros	Au 31.12.2007 Engagements donnés	Engagements reçus	Au 31.12.2006 Engagements donnés	Engagements reçus
Lignes de crédit en euros [1] [2]	1 421	4 421	3 378	3 378
Garanties, cautions et avals	53	73	48	95
Engagements relatifs aux filiales	620	25	584	65
Total	2 094	4 519	4 010	3 538

[1] Gaz de France dispose depuis août 2002 d'une ligne de crédit revolving de 2 milliards d'euros. Ce montant a été porté à 3 milliards d'euros à compter de février 2005 et son échéance est 2012. Les banques prêteuses disposent d'une possibilité de sortie individuelle en cas de changement du contrôle majoritaire de l'entreprise. Au 31 décembre 2007, cette facilité n'est pas utilisée.
A compter de 2007, cette ligne de crédit figure uniquement en engagement reçu, alors qu'antérieurement elle était présentée comme un engagement réciproque. Avec cette évolution, les engagements donnés au 31 décembre 2006 s'élevaient à 378 millions d'euros.

[2] A compter du 1er juillet 2007, Gaz de France accorde directement des lignes de crédit à Gaz de France NORGE. Ces lignes de crédit étaient auparavant portées par GDF International, société détentrice des titres de Gaz de France NORGE. Le montant non encore tiré des lignes de crédit accordées s'élève à 985 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Engagements sur titres

Au 31 décembre 2007, Gaz de France n'a pas d'engagement sur titres.

NOTE 21 B – ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MATIERES PREMIERES

Engagements relatifs au gaz naturel et à l'électricité

L'approvisionnement du gaz en Europe s'opère en grande partie grâce à des contrats « take-or-pay » long terme. Ces engagements long terme rendent possible le financement d'infrastructures de production et de transport coûteuses. Selon ces contrats, le vendeur s'engage à long terme à servir l'acheteur, moyennant un engagement de ce dernier à payer des quantités minimales qu'il en prenne livraison ou non. Ces engagements sont assortis de dispositions de sauvegarde (force majeure) et de flexibilité de volume permettant de gérer les aléas (principalement climatiques) de la demande ainsi que les aléas techniques.

Afin de faire face à la demande de gaz naturel de ses clients à moyen et long terme, Gaz de France a sécurisé ses approvisionnements par ce type de contrats dont la durée peut atteindre 25 ans.
Ces contrats comportent des engagements réciproques portant sur des quantités déterminées de gaz :
- un engagement de Gaz de France d'enlever des quantités minimales,
- un engagement des fournisseurs de mettre à disposition des quantités à des prix compétitifs.

Cette compétitivité de ces contrats est assurée par des formules de prix indexées et des mécanismes de révision de prix. Gaz de France réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats.
Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 47 milliards de m3 à moins d'un an, 177 milliards de m3 entre deux et cinq ans et 477 milliards de m3 à plus de cinq ans.

Par ailleurs, Gaz de France a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel, principalement à échéance inférieure à un an, dans le cadre de son activité de Négoce : achats et ventes de gaz sur les marchés de court terme et offres avec ingénierie de prix aux clients industriels.
Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 7,3 milliards de m3 d'achats à terme et de 4,4 milliards de m3 de ventes à terme.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, Gaz de France a conclu des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime.

A la demande de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne et de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), Gaz de France met en œuvre un programme de cession temporaire de gaz (gas release) sur le Point d'Echange de Gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire a débuté au cours de l'année 2005 et portait sur 45 TWh sur 3 ans. Au 31 décembre 2007, les quantités résiduelles restant à livrer d'ici fin 2008 s'élèvent à 10,9 TWh. Aucun nouveau programme de cession temporaire n'a été mis en place pour les années à venir.

Dans le cadre de son activité de trading, Gaz de France a également souscrit des achats et des ventes à terme d'électricité, ainsi que des achats optionnels d'électricité. Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 22,5 TWh pour les achats à terme, de 21,5 TWh pour les ventes à terme et de 2,3 TWh pour les achats optionnels.

Produits dérivés

Les instruments dérivés sur matières (gaz naturel, pétrole et électricité) détenus par Gaz de France consistent principalement en swaps, contrats à terme (futures) et options souscrits pour gérer son risque de prix dans le cadre de son activité de négoce. Ces instruments sont négociés auprès des tiers par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée Gaselys.

Ces instruments dérivés entrent plus particulièrement dans la gestion des risques associés aux opérations :
- d'ingénierie de prix destinées à répondre à l'attente croissante des clients en matière de gestion du risque de prix sur le gaz ou l'électricité. Ils visent principalement à garantir une marge

commerciale, quelle que soit l'évolution des indices matières entrant dans le prix proposé aux clients, même lorsqu'ils diffèrent des indices matières auxquels est exposé l'approvisionnement de Gaz de France. Les options sont mises en oeuvre pour garantir des prix plafonds (calls) ou planchers (put) ;

- d'optimisation du coût des approvisionnements. En effet, les approvisionnements en énergie, les actifs de production d'électricité et les actifs ou réservations de capacité de transport et de stockage disponibles et non nécessaires à la fourniture des clients sont systématiquement valorisés sur les marchés.

L'exposition au risque de prix des matières premières sur opérations commerciales est encadrée et gérée par :

- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes et indexés par des swaps financiers.

Il existe des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du prix des matières premières sur les coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles et du cycle de stockage/déstockage.

	Notionnel au 31.12.2007 en GWh par échéance				Juste valeur au 31.12.2007	Notionnel au 31.12.2006
	x < 1 an	1 an < x < 2 ans	x > 2 ans	en millions d'euros	en millions d'euros	en GWh
SWAPS (position acheteur)						
Gaz naturel	6 341	2 875	618	197	26	6 134
Produits pétroliers	207 444	84 805	20 527	6 836	946	415 262
SWAPS (position vendeur)						
Gaz naturel	8 037	2 791	1 526	247	- 27	9 929
Produits pétroliers	149 485	69 303	15 975	5 088	- 942	85 097
Electricité	1 210	-	-	67	- 10	-
OPTIONS (position acheteur)						
Gaz naturel	33 218	-	-	103	1	1 440
Produits pétroliers	8 106	3 814	2 798	57	10	-
OPTIONS (position vendeur)						
Gaz naturel	2 795	-	-	46	- 40	3 827
Produits pétroliers	2 184	187	-	48	- 3	-
Electricité	324	-	-	5	- 2	-

NOTE 21 C – AUTRES ENGAGEMENTS

	31.12.2007		31.12.2006	
En millions d'euros	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'investissements	145	145	116	116
Engagements relatifs aux méthaniers	563	594	659	512
Engagements de location et assimilés	70	70	97	97
Autres	1		1	-
Total	779	809	873	725

Les engagements de location et assimilés correspondent aux engagements de crédit-bail détaillés en note 3.

Les engagements relatifs aux méthaniers concernent les contrats d'affrètement des méthaniers.

NOTE 21 D – QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre du Plan national d'allocation de quotas couvrant la période 2008-2012 (PNAQ2), l'engagement reçu pour l'année 2008 est de 238 milliers de tonnes de CO_2 au titre des installations de stockage et des terminaux méthaniers

NOTE 21 E – CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La loi de Programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) a instauré le système des Certificats d'Economies d'Energie à compter du 1er juillet 2006. Ce système repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics, sur une période donnée, aux vendeurs d'énergie. Les vendeurs ont le choix des actions à entreprendre afin d'éteindre leurs obligations.

L'obligation fixée à Gaz de France pour la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009 s'élève à 13 424 901 016 KWh cumac (*), dont 4 484 308 531 pour la période 2007/2008 et 4 452 139 344 pour la période 2008/2009.

Les actions prévues par Gaz de France tant sur les offres commerciales qu'à travers des partenariats noués avec les installateurs, les constructeurs et les collectivités locales devraient lui permettre d'atteindre ses objectifs.

(*) unités cumulées et annualisées sur la durée de vie de l'équipement.

NOTE 21 F – COUVERTURE DES RISQUES ASSURABLES

Sur la base de l'identification des risques assurables (notamment ceux concernant les biens de l'entreprise ainsi que les dommages occasionnés aux tiers y compris environnementaux), Gaz de France a mis en place une politique de transfert systématique des risques significatifs. Ainsi, les polices d'assurance contractées présentent des niveaux de couverture élevés afin de limiter l'impact financier sur les comptes du Groupe en cas de sinistre.

Par ailleurs, pour garantir l'homogénéité des couvertures mises en place, la gestion des assurances est centralisée au niveau du Groupe. Ceci a notamment permis d'intégrer les nouveaux projets des filiales dans les contrats existants et de pleinement jouer le rôle de prescripteur pour les filiales contrôlées majoritairement.

NOTE 22 – EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2007, par collège, évoluent ainsi :

	Au 31.12.2006	Variation avant filialisation	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Statutaires				
Exécution	5 877	- 459	- 4 158	1 260
Maîtrise	10 821	- 643	- 6 339	3 839
Cadres	4 987	101	- 1 628	3 460
	21 685	**- 1 001**	**- 12 125**	**8 559**
Non statutaires	**80**	**81**	**- 77**	**84**
Total	**21 765**	**- 920**	**- 12 202**	**8 643**

Les effectifs moyens annuels s'élèvent, en 2007, à 20 970 (20 805 agents statutaires et 165 agents temporaires) contre 21 780 en 2006 (21 688 agents statutaires et 92 agents temporaires).

NOTE 23 – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Au terme de ce délai de six ans, et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le droit individuel à la formation est plafonné à 120 heures.

En application de l'avis 2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, aucun droit n'a été provisionné au 31 décembre 2007. A cette date, le nombre d'heures accumulées non consommées par les salariés de Gaz de France SA s'élève à 649 623 heures.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Récapitulatif des engagements

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Impact filialisation Distribution 31.12.2007	Au 31.12.2006
RETRAITES	1 347	- 200	1 626
AUTRES AVANTAGES DE FIN DE CARRIERE ET POSTERIEURS A L'EMPLOI	276	- 376	704
- Indemnités de fin de carrière	56	- 68	113
- Congés exceptionnels de fin de carrière	13	- 23	42
- Avantage en nature énergie	176	- 253	484
- Indemnités de secours immédiat	24	- 28	58
- Indemnités compensatrices de frais d'études	7	- 4	7
AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	84	- 109	207
- Pensions d'invalidité et autres	76	- 95	184
- Médailles du travail	8	- 14	23
TOTAL	1 707	- 685	2 537

NOTE 24 A – PENSIONS

A compter du 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Electriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale et placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie. Les personnels salariés et retraités des IEG sont, à compter du 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières et ses décrets d'application ont réparti les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre, d'une part, les droits afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits spécifiques passés régulés ») et, d'autre part, les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non régulés »). Les droits spécifiques du régime spécial d'assurance vieillesse des IEG s'entendent des prestations de ce régime non couvertes par les régimes de droit commun.

Le financement des droits spécifiques passés régulés est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz, et n'incombe donc plus au Groupe Gaz de France.

Les droits spécifiques passés non régulés sont financés par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret 2005-322 du 5 avril 2005, soit pour Gaz de France 3,25% des engagements de retraite « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.
Les droits spécifiques du régime constitués à compter du 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de Gaz de France à compter du 1er janvier 2005

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de Gaz de France sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- en tant que fournisseur de gaz et d'électricité (et le cas échéant d'acheminеur de gaz), collecter et reverser à la CNIEG les contributions tarifaires.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements de Gaz de France sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble du personnel relevant des Industries Électriques et Gazières.

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- ils comprennent les contributions aux frais de gestion de la CNIEG.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2007 est de 5%, contre 4,25% au 31 décembre 2006.

3. Engagements consécutifs à la refondation du régime

Au 31 décembre 2007, les engagements totaux de Gaz de France SA (le cas échéant nets de financement par la contribution tarifaire) et avant impact fiscal sont de :

	(en millions d'euros)
Engagements de retraite	1 260
+ Montant au titre de la clause de revoyure (AGIRC et ARRCO)	33
+ Montant au titre des frais de gestion de la CNIEG	54
Engagement total au 31 décembre 2007	**1 347**

NOTE 24 B – LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs :

- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail.
- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - les indemnités de secours immédiat,
 - les indemnités compensatrices de frais d'études.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. **Les avantages postérieurs à l'emploi** ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5 %. Ils avaient été évalués avec un taux de 4,25 % au 31 décembre 2006, à l'exception des indemnités de fin de carrière et des congés exceptionnels de fin de carrière qui l'avaient été avec un taux de 4 %. Les **avantages à long terme** ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5 % contre 4% au 31 décembre 2006.

1. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Les avantages postérieurs à l'emploi

2. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement de Gaz de France relatif à la fourniture de gaz aux agents de Gaz de France et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire.
A cet élément s'ajoute le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF ; selon les termes des accords financiers signés avec EDF en 1951, en contrepartie de l'électricité mise à disposition des agents du Groupe Gaz de France par EDF à un tarif préférentiel, Gaz de France fournit du gaz aux agents du Groupe EDF à un tarif préférentiel moyennant une soulte. L'engagement relatif à l'accord d'échange d'énergie correspond à la valeur actuelle probable des éléments de soulte imputables aux agents Gaz de France pendant la phase de retraite.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

3. Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.
La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

NOTE 24 C – VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages long terme		Total	
En millions d'euros	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	1 626	1 530	704	678	207	204	2 537	2 412
Coût des services rendus de la période	109	108	18	12	9	13	136	133
Charges d'intérêt sur obligation	74	67	30	29	9	9	113	105
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	130	17	66	14	50	-	246	31
Prestations payées pour l'ensemble des régimes (financés ou non) (1)	- 89	- 88	- 29	- 29	- 21	- 24	- 139	- 141
Contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires		- 8		-		-		- 8
Liquidation		-		-		-		-
Autres		-		-	5	5	5	5
Impact filialisation Distribution	200	-	376	-	109	-	685	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	1 317	1 626	276	704	84	207	1 677	2 537

(1) Seules les prestations payées pour l'ensemble des régimes sont constatées dans le compte de résultat, à l'exception des engagements envers le personnel qui sont provisionnés et pour lesquels l'intégralité de la variation de l'obligation par rapport à l'exercice précédent est constatée au compte de résultat (cf note 24 D). L'impact total au compte de résultat des prestations versées et des variations de provision ressort à 90 millions au 31 décembre 2007 contre 134 millions au 31 décembre 2006.

NOTE 24 D – PROVISIONS

Gaz de France provisionne les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles et rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service à la clôture de l'exercice et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière). Figure également au passif de Gaz de France une provision pour retraite à hauteur de 137 millions d'euros constituée antérieurement au changement de réglementation comptable introduit par l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

Au 31 décembre 2007, Gaz de France a provisionné 236 millions d'euros, y compris 137 millions d'euros de provision retraite (montant inchangé) après transfert à sa filiale GrDF de 126 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, les provisions constituées s'élevaient à 380 millions d'euros.

Evolution des provisions sur engagements sociaux hors provision pour retraite

	Rentes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire et d'invalidité		Congés exceptionnels de fin de carrière		Médailles du travail		Total	
En millions d'euros	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture (provisionnée)	177	173	42	35	24	24	243	232
Coût des services rendus de la période	9	9	2	2	1	2	12	13
Charges d'intérêt sur obligation	7	7	2	1	1	1	10	9
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	10	9	2	6	1	-	13	15
Prestations payées pour l'ensemble des régimes (financés ou non)	-18	-21	-3	-2	-3	-3	-24	-26
Autres	4	-	-	-	-	-	4	-
Impact filialisation Distribution	-9	-	-28	-	-14	-	-106	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture (provisionnée)	180	177	18	42	8	24	99	243

Compte tenu de la filialisation de l'activité de distribution du gaz, Gaz de France a transféré à sa filiale les provisions constituées au titre des engagements sociaux associées aux salariés mutés dans la filiale à l'exception de la provision pour retraite, constituée antérieurement à l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

NOTE 24 E – CONTRATS D'ASSURANCE

Gaz de France a souscrit auprès de diverses compagnies d'assurances des contrats de couverture des retraites et des indemnités de fin de carrière. Des versements ont été effectués en 2007 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 60 millions d'euros.

La valeur de ces contrats est de 1 745 millions d'euros au 31 décembre 2007 (1 925 millions d'euros au 31 décembre 2006).
Parallèlement au transfert des engagements sociaux, Gaz de France a transféré à sa filiale GrDF des fonds assurantiels pour un montant de 223 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 24 F – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	1 821	1 690	104	102
Rendement attendu des actifs	80	74	5	5
Primes nettes de frais de gestion [1]	60	105		
Pertes et gains actuariels générés sur les actifs	-20	36	-2	2
Prestations payées par les actifs de couverture [1]	-72	-76	-8	-5
Contributions exceptionnelles CNAV, AGIRC, ARRCO		-8		
Impact filialisation Distribution.	-169	-	-54	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	1 700	1 821	45	104

[1] Seules les primes versées sur les fonds assurantiels et les prestations remboursées par les actifs de couverture sont constatées au compte de résultat. Le montant net correspond à un produit net de 20 millions au 31 décembre 2007 contre une charge de 17 millions au 31 décembre 2006.

Information relative au rendement des actifs

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	Année 2007	Année 2006	Année 2007	Année 2006
Rendement réel des actifs de couverture	3,3%	6,5 %	30,7%	6,9 %

Le taux de rendement attendu des actifs retenu pour l'exercice 2007 est de 4,4% pour les actifs de couverture retraite et de 4,93% pour les autres.

A partir de 2007, le taux de rendement réel des actifs est déterminé en tenant compte des dates effectives de versements sur les fonds ou de retour des fonds. Avec cette méthode, le rendement réel des actifs de couverture sur l'exercice 2006 ressort à 6,6 % sur les retraites et 7,6 % sur les autres avantages postérieurs à l'emploi.

La ventilation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Placements actions	42%	41 %
Placements obligataires	45%	37 %
Autres (y compris monétaires)	13%	22 %
Total	100%	100 %

NOTE 25 – INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Un accord d'intéressement du personnel aux performances a été mis en place en conformité avec les conditions légales de l'ordonnance 86-1134 du 21 octobre 1986.

Les bénéficiaires ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement sur les plans d'épargne proposés par Gaz de France au lieu d'en disposer immédiatement. Dans ce cas, est attribué un abondement d'un montant égal à 100 % de l'intéressement. L'intéressement et l'abondement sont considérés comme des charges de personnel.

NOTE 26 – ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES ET RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	17 163	5
Créances rattachées à des participations	8 019	8
Prêts	12	-
Dépôts et cautionnements	6	-
Provisions pour risques et charges	62	-
Créances clients et comptes rattachés	640	161
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	490	13
Autres dettes	35	-
Comptes courants créditeurs des filiales	2 350	-
Fournisseurs et comptes rattachés	278	338
Chiffre d'affaires	3 183	523
Achats d'énergie et variation des stocks de gaz	649	583
Autres charges externes	1 297	19
Autres charges et produits d'exploitation	21	16
Intérêts sur créances rattachées à des participations	211	-
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	108	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	9	-
Autres produits financiers	1 060	51
Autres charges financières	51	-

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

En millions d'euros Raison sociale	Capital social au dernier bilan connu	Autres capitaux propres au dernier bilan connu hors résultat	% du capital détenu au 31.12.2007
Activités commerciales, industrielles, financières et immobilières			
Filiales (quote-part du capital détenu par Gaz de France supérieure à 50 %)			
G.D.F. INTERNATIONAL	4 972	614	100.00%
COGAC	1 433	10	100.00%
GRTgaz	500	2 385	99.99%
GrDF	1 800	6 600	99.99%
Société Foncière et Immobilière du Gaz (SFIG)	56	22	96.51%
CANSEL BRESSE GIE	-	2	85.00%
Participations (quote-part du capital détenu par Gaz de France inférieur à 50 %)			
Valeurs françaises			
CLIMADEF	3	5	10.00%
Autres participations			
Valeurs étrangères [1]			
SEGEO (Euros)	6	1	25.00%
FINGAZ (CHF)	12	-	34.00%
NOVO LRC (SEK)	0,1	8	50.00%
Autres participations			
Autres titres immobilisés (quote-part du capital détenu par Gaz de France inférieure à 10 %)			
TOTAL GENERAL			

[1] Données en monnaie locale d'opération (millions d'unités)

Les opérations avec les entreprises liées sont constituées principalement de prêts, d'avances et de mouvements de compte-courants avec les filiales.

Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2007		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net (+) ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés par Gaz de France au cours de	Date de clôture du dernier exercice	
Brut	Provision	par Gaz de France	par Gaz de France	connu	connu	l'exercice	connu	
4 972	-	537	-	127	487	800	31.12.07	(2)
1 434	-	101	-	-	23	18	31.12.07	(2)
2 300	-	2 156	-	1 380	142	155	31.12.07	(2)
8 400	-	3 611	2	-	-	-	31.12.07	(2)
57	-		-	84	3	4	31.12.07	(2)
-	-	-	-	1	-	-	31.12.06	
17 163	-	6 405	2	1 592	655	977		
0,4	-	-	-	-	-	-	31.12.06	
0,4	-	34	-			37	-	
1	-	34	-	-	-	37		
1	-	-	-	15	7	14	31.12.06	
3	-	-	-	2	-	-	31.12.06	
11	10	-	-	-	- 1	-	31.12.06	
0,3	-	21	-			14	-	
15	10	21	-	17	6	28		
262	-	23	-			10	-	
17 441	10	6 483	2	1 609	661	1 052		

(2) Comptes provisoires non certifiés

NOTE 28 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF

Les rémunérations de toutes natures (salaires bruts, primes, intéressement, abondement et avantages en nature) versées en 2007 aux membres salariés du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Exécutif se sont élevées à 4 064 454 euros contre 3 79 , 082 euros en 2006.

Les membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale reçoivent des jetons de présence. Les jetons versés en 2007 s'établissent à 138 750 euros.

NOTE 29 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Réforme du régime des retraites

Conformément au « Document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite » émis par le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité en date du 10 octobre 2007, le régime spécifique de retraite des industries électriques et gazières a été modifié par décret n° 2008-69 du 22 janvier 2008. Ce décret permet d'aligner, à l'issue d'une phase transitoire, le régime des IEG sur celui de la Fonction Publique.

Les modifications apportées entrent en vigueur au 1er juillet 2008 et concernent essentiellement :
- l'allongement de la durée de cotisation,
- la mise en place d'un mécanisme de décote et de surcote,
- les modalités de revalorisation des pensions.

Pendant la phase transitoire, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein jusqu'alors fixée à 150 trimestres augmente progressivement pour atteindre 160 trimestres le 1er décembre 2012. Ensuite, elle évoluera comme celle du régime de la Fonction Publique.

La décote consiste en l'application d'une pénalité financière pour les salariés qui n'ont pas atteint la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein. A l'inverse, la surcote correspond à une majoration de pension applicable aux salariés qui prolongent leur activité au-delà de 60 ans et de 160 trimestres de durée d'assurance, sous certaines conditions.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité sera calculée, à compter du 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Dans le cadre de la refonte du régime de retraite et selon les principes posés par le Document d'Orientation, un premier accord a parallèlement été signé le 29 janvier 2008 pour la branche des IEG. Il prévoit notamment une revalorisation du salaire national de base sur 2008 applicable aux actifs et aux retraités, un aménagement de la grille de rémunération et la modification des indemnités de fin de carrière. D'autres négociations se poursuivent et d'autres accords pourront être conclus dans les prochains mois, notamment sur la prise en compte des spécificités des métiers.

Le chiffrage de l'ensemble de la réforme, incluant les mesures d'accompagnement, et de son impact dans les comptes de Gaz de France est en cours.

Rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa sixième résolution, le Conseil d'administration à racheter des actions de Gaz de France dans la limite de 5% des actions composant son capital. Le prix maximal de rachat fixé par l'Assemblée générale s'élève à 50 euros par action hors frais d'acquisition.

Le Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 19 décembre 2007 a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions de Gaz de France en vue de leur annulation. Ce programme a été fixé au maximum à 24 500 000 actions soit environ 2,5 % du capital de Gaz de France et pourrait représenter un montant maximal de 1 225 millions d'euros hors frais d'acquisition. Ce programme, commencé en janvier 2008, s'achèvera au plus tard le 23 novembre 2008.

ANNEXE 2

Comptes consolidés de Suez au 31/12/2007 et comptes sociaux de Suez au 31/12/2007



COMPTES CONSOLIDES

07

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

I - RAPPORT D'ACTIVITE

II - ETATS FINANCIERS

III - NOTES AUX COMPTES

I - RAPPORT D'ACTIVITE

SUEZ

RAPPORT D'ACTIVITE[1]

L'exercice 2007 est marqué par la poursuite de la croissance des performances du Groupe et par l'atteinte de niveaux de résultat historiques. La hausse du résultat brut d'exploitation (+12,4%) et du résultat opérationnel courant (+15,1%) est en ligne avec les objectifs de performance opérationnelle que s'était fixé le Groupe pour l'année 2007, tandis que la croissance organique de ces indicateurs s'établit à respectivement +9,8% et +10,5%, supérieure à celle du chiffre d'affaires (6,2%).
Le résultat net part du Groupe s'établit à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 8,8% par rapport à 2006 (3,6 milliards d'euros) en dépit de moindres cessions.
La marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôt est en progression de 13,8%.
Les investissements réalisés en 2007, en hausse de près de 60%, s'élèvent à 6 milliards d'euros et s'inscrivent dans le cadre du plan 2007-2009. Après paiement de près de 2 milliards d'euros de dividendes et 1,1 milliard d'euros consacrés au programme de rachat d'actions, l'endettement financier net à fin décembre 2007 s'établit en conséquence à 13,1 milliards d'euros, contre 10,4 milliards d'euros à fin 2006, et représente 52,7% des capitaux propres (46,3% au 31 décembre 2006). Considérant les performances réalisées et les perspectives du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé la distribution en 2008 d'un dividende de 1,36 € par action (+13,3 % par rapport à 2007), représentant près de 56% du résultat net récurrent part du Groupe[2].

1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT DES OPERATIONS

(En millions d'euros)	2007	2006	Variation brute en %
Chiffre d'affaires	47 475	44 289	7,2%
Résultat brut d'exploitation	7 965	7 083	12,4%
Résultat opérationnel courant	5 175	4 497	15,1%
Résultat des activités opérationnelles	5 408	5 368	0,8%

Le Groupe a connu en 2007 une croissance soutenue de son activité, le chiffre d'affaires augmentant de 3 186 millions d'euros pour s'établir à 47 475 millions d'euros, soit une progression de 7,2%.

Cette croissance du chiffre d'affaires résulte des éléments suivants :

- une croissance organique de 2 686 millions d'euros,
- les effets positifs de la hausse du prix du gaz (+118 millions d'euros)
- des effets de périmètre positifs pour 812 millions d'euros, dont
 - ✓ des effets d'entrées (+1 778 millions d'euros), notamment chez SEE pour +978 millions d'euros (intégration globale de la CNR +660 millions d'euros, acquisition de Rendo et Cogas aux Pays-Bas +314 millions d'euros), SEI pour +111 millions d'euros (acquisition au Panama), SES pour +177 millions d'euros (acquisition de Crespo y Blasco en Espagne, Snohvit), SE pour +513 millions d'euros (acquisition dans la Propreté, notamment en Grande Bretagne et en France) ;
 - ✓ des effets de sorties (-966 millions d'euros), dont SEE pour -239 millions d'euros (déconsolidation au 1er juillet 2006 de l'opérateur de réseau Bruxelles, intégration proportionnelle de AlpEnergia à compter d'août 2006), SEI pour -258 millions d'euros (cession d'Hanjin City Gas en mai 2006), SES pour -74 millions d'euros, SE pour -395 millions d'euros (sortie du Brésil et de l'Argentine) ;
- des effets de change (-430 millions d'euros) principalement dus au dollar américain .

[1] Toutes les données sont établies sur base des comptes en normes IFRS sauf indication contraire
[2] Résultat net récurrent part du Groupe = résultat net part du Groupe corrigé (i) des plus values, (ii) de l'effet de l'application d'IAS32-39 sur le résultat des activités ordinaires, ainsi que (iii) d'éventuels autres éléments majeurs non récurrents.

La croissance organique, qui s'établit à +6,2% par rapport à l'exercice 2006 (+7% hors effet climatique[3]), provient de :

- la progression des ventes d'électricité en Europe et à l'International en volume et en valeur,
- l'activité soutenue du GNL,
- les activités d'installation et de services à l'énergie qui poursuivent leur développement en France et en Belgique,
- le maintien de taux de croissance organique élevés dans l'Eau et la Propreté en Europe,
- la croissance à deux chiffres des métiers de l'Environnement en Chine, Australie et Amérique du Nord.

Chacune des branches contribue de manière significative à la croissance organique :

- SUEZ Energie Europe (+5,8% ; +916 millions d'euros) bénéficie de l'essor des ventes, notamment en France et en Allemagne, dans un contexte de hausse des prix de l'électricité sur l'ensemble de l'Europe.

- SUEZ Energie International (+11,2% ; +654 millions d'euros) profite du dynamisme commercial de toutes ses zones de développement, notamment sur le continent américain et au Moyen-Orient, dans un contexte de forte croissance de la demande d'énergie et de hausse des prix.

- SUEZ Energie Services (+5,3% ; +559 millions d'euros) enregistre notamment un fort développement en France dans les activités d'installation et de maintenance (+7,7%, soit +241 millions d'euros), des performances élevées dans les services en Belgique et progresse rapidement en Angleterre et en Espagne.

- SUEZ Environnement (+5,1% ; +557 millions d'euros) affiche une croissance organique portée par la Propreté en France (+4,1% ; +101 millions d'euros) et au Royaume-Uni (+11,6 % ; +102 millions d'euros), par l'Eau France (+3,1 % ; +63 millions d'euros) et par Agbar (+8,2 % ; +127 millions d'euros), ainsi que par l'International (+4,5 % ; +111 millions d'euros), notamment en Chine (+28 %).

Le résultat brut d'exploitation (RBE) progresse de +12,4% pour s'établir à 7 965 millions d'euros. Hors effet de périmètre et de change, sa croissance s'établit à +9,8%. Les variations de périmètre ont un impact positif de 279 millions d'euros, et concernent principalement les activités de SUEZ Energie Europe (+195 millions d'euros, résultant pour l'essentiel du passage en intégration globale de la CNR au 31 décembre 2006) et de SUEZ Energie Services (+105 millions d'euros). Les impacts de change défavorables (-74 millions d'euros) sont principalement dus au dollar américain.
La croissance organique du résultat brut d'exploitation résulte principalement de la poursuite du redressement de Suez Energie Services (+104 millions d'euros, soit +17,7 %), de la bonne tenue des activités de Suez Energie International (+190 millions d'euros, soit +13 %, notamment au Brésil, au Chili et au Pérou), et de la progression de Suez Environnement (+126 millions d'euros, soit +6,6 %, portée par les activités d'Eau et de Propreté en Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis). Au sein de Suez Energy Europe (+308 millions d'euros, soit +10,1%), l'activité électrique bénéficie d'un mix de production favorable compte tenu de l'évolution des prix des énergies et des effets liés aux modalités de contractualisation de ses ventes sur 3 ans ainsi que de la plus value réalisée par les Intercommunales sur la cession de l'activité TVD Wallonie. L'amélioration des marges opérationnelles de l'activité gazière est plus que compensée par la non reconduction d'éléments favorables qui avaient bénéficié à l'exercice 2006. .

La **croissance du résultat opérationnel courant** (ROC) (+15,1% en brut et +10,5% en organique) résulte pour l'essentiel des éléments opérationnels ayant un impact sur le RBE. Cette croissance est partiellement compensée par l'augmentation des dotations nettes aux amortissements et provisions et par l'augmentation de la charge de stock options..

[3] Estimation de l'effet de l'écart de températures d'année à année

Comptes consolidés au 31 décembre 2007
RAPPORT D'ACTIVITE

Le résultat des activités opérationnelles (RAO) s'établit à 5 108 millions d'euros, en légère croissance (+0,8 %) par rapport à l'exercice précédent, en dépit de la diminution des résultats de cessions d'actifs (-754 millions d'euros). Ceux-ci ont été ramenés à 339 millions d'euros en 2007 et intégrent notamment l'effet des cessions partielles des Intercommunales bruxelloises et wallonnes chez Electrabel, de la cession de Applus chez Agbar, et de diverses participations cotées non stratégiques. Pour mémoire, les plus values de cession de l'exercice 2006 comprenaient principalement les cessions de parts de sociétés intercommunales en Flandre chez SUEZ Energie Europe, de Colbùn et de Hanjin City Gas chez SUEZ Energie International, de Reva chez SUEZ Energie Services, et des participations résiduelles dans M6 et 9Cegetel.
La variation de juste valeur des instruments financiers sur matières premières comptabilisée en application de l'IAS 32/39 a un impact positif de 68 millions d'euros, contre 17 millions d'euros sur l'exercice 2006.
Le RAO est par ailleurs également impacté par la prise en compte de dépréciations d'actifs pour 132 millions d'euros (150 millions d'euros en 2006), portant notamment sur des actifs corporels aux Etats-Unis, et de charges de restructuration de 43 millions d'euros.

2. EVOLUTION DES METIERS DU GROUPE

2.1. Electricité & Gaz

2.1.1. Chiffres clés

(En millions d'euros)	2007			2006			Variation Euros/%
	SEE	SEI	Total	SEE	SEI	Total	
Chiffre d'affaires (a)	17 560	6 627	24 187	15 974	6 240	22 213	8,9%
Résultat brut d'exploitation (a)	3 574	1 066	4 640	3 060	1 566	4 626	0,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	(518)	(337)	(855)	(553)	(322)	(875)	
Stock options (c)	(10)	(6)	(16)	(5)	(3)	(8)	
Résultat des entreprises associées (d)	399	19	418	326	18	344	
Résultat financier non lié à l'endettement net (e)	25	100	125	35	124	159	
Résultat opérationnel courant = a+b+c+d+e	2 622	1 204	3 826	2 410	1 099	3 240	18,1%
Résultat activités opérationnelles	2 360	1 079	3 680	2 509	1 140	3 649	0,8%

2.1.2. **Les activités de SUEZ Energie Europe** sont en croissance brute de + 10,3 % (+ 1 639 millions d'euros) au 31 décembre 2007. Sur base comparable et notamment hors effet prix du gaz, le chiffre d'affaires est en croissance organique de + 5,8 %.

- *Electricité*

Les volumes d'électricité vendus s'élèvent à 167,5 TWh soit 11,4 milliards d'euros à fin décembre 2007 en croissance organique de + 12,0 %. L'augmentation des ventes d'électricité résulte à la fois de la dynamique des prix en Europe observée depuis mi 2005 et de la progression des volumes :

- ✓ **En Belgique**, l'évolution globale du chiffre d'affaires reflète l'augmentation des prix du marché de l'électricité, eux-mêmes fortement influencés par la hausse des prix des combustibles fossiles, sachant que les prix de vente aux clients résidentiels n'ont pas été revus. Les volumes vendus sont en léger recul (- 1,1 TWh soit – 1,5 % à 72,3 TWh) sous l'effet de la douceur climatique du début d'année 2007, de l'ouverture complète des marchés résidentiels et de la baisse des ventes wholesales.

- ✓ **Aux Pays-Bas**, le chiffre d'affaires affiche une progression brute de + 10,6 % sous le triple effet de l'entrée de Rendo et Cogas dans le périmètre de consolidation intervenue en octobre 2006, de l'évolution des prix des énergies et de celle du profil des ventes sur ce marché.

- ✓ **Les volumes d'électricité vendus hors Benelux** sont en progression brute de + 21,1 % et représentent désormais 41 % des ventes d'électricité en Europe. La croissance du chiffre d'affaires bénéficie de l'intégration globale de la Compagnie Nationale du Rhône et des mises en service d'actifs de production en Espagne courant 2006 ainsi qu'en Italie et au Portugal en 2007. Des succès commerciaux sont enregistrés notamment en Allemagne, tandis que les évolutions des modèles contractuels en Europe Centrale profitent d'un environnement de prix favorable.

- *Gaz*

La baisse des volumes de gaz vendus par Electrabel (- 6,8 %) est largement attribuable à l'impact des conditions climatiques de début d'année 2007 sur ses ventes aux clients résidentiels au Benelux. Hors effet climatique, la croissance organique est positive à + 3,4 % suite à d'importants succès commerciaux enregistrés aux Pays-Bas.

Egalement sensible au facteur climatique, Distrigaz est en décroissance organique (- 97 millions d'euros, soit – 4,1 %) en raison de la diminution des volumes vendus en Belgique et de moindres opportunités d'arbitrage. Hors Belgique, Distrigaz poursuit avec succès sa stratégie de croissance sur le segment des clients industriels, particulièrement marquée aux Pays-Bas et en Allemagne. L'activité GNL est en croissance avec la vente de 4 cargaisons au 31 décembre 2007.

Autres activités : la baisse du chiffre d'affaires constatée au niveau des autres activités (- 136 millions d'euros) résulte principalement de sorties de périmètre dans l'activité Services.

Le résultat brut d'exploitation présente une croissance brute de +16.7% (soit +512 millions d'euros) à 3.574 millions d'euros. Elle bénéficie de l'intégration globale de la CNR à dater du 31 décembre 2006, mais également de la croissance organique d'ensemble de SEE qui s'établit à 10,1%.

L'activité électrique a bénéficié de la conjonction de plusieurs facteurs favorables sur 2007. La production d'origine nucléaire et hydraulique est en hausse sensible (+2,6 TWh), la relative sécheresse du premier semestre 2006 ayant pesé tant sur les conditions d'exploitation de certaines tranches nucléaires que sur les niveaux d'hydraulicité en France. Les conditions de marché bénéficient par ailleurs à l'activité électrique : l'effondrement du prix des quotas CO_2 applicables pour la période 2005-2007 et la détente du prix des combustibles primaires en cours d'année ont agi favorablement sur le coût de production d'origine fossile, néanmoins dans des proportions limitées par la volatilité des marchés observée en fin d'année notamment sur le charbon.
Les prix de vente électriques connaissant des mécanismes de formation différenciés selon les segments de vente, la répercussion du prix de marché dans le prix moyen s'opère de façon progressive. Grâce à une politique de couverture qui s'étend sur un horizon glissant de 3 ans, Electrabel est en mesure de s'immuniser contre les aléas conjoncturels qui affectent les marchés des énergies. A l'inverse, compte tenu de l'effet inertiel induit par la politique de couverture, Electrabel bénéficie aujourd'hui encore de la hausse structurelle des prix des énergies qui s'est produite en 2005-2006.
Le RBE bénéficie enfin de mises en service intervenues au cours des 24 derniers mois et concentrées en Europe du Sud-Ouest : en Espagne (centrale de CASTELNOU pour 800 MW) et en Italie (centrale de ROSELECTRA pour 380 MW, LEINI pour 380 MW et VADO LIGURE 5 pour 390 MW). Cette évolution favorable est cependant bridée par des interventions régulatoires préjudiciables en Hongrie, France, Espagne et Italie.

En dépit d'une progression de ses performances opérationnelles, le RBE de Distrigaz enregistre une légère décroissance (-17 millions d'euros, soit –3,8%), l'exercice 2006 ayant été marqué par des éléments favorables non reconduits en 2007.

Le résultat opérationnel courant de SUEZ Energie Europe s'établit à 2 622 millions d'euros, en croissance organique de 12,2% soit +261 millions d'euros. Sa dynamique opérationnelle repose sur les facteurs explicatifs du RBE et bénéficie par ailleurs de deux reprises de provisions, l'une consécutive à la révision des modalités de constitution de la provision pour aval du cycle nucléaire en Belgique suivant la décision du Comité de Suivi de mars 2007 et l'autre chez Distrigaz.

2.1.3. **Les ventes de SUEZ Energie International** progressent de + 11,2 % (soit + 654 millions d'euros) en croissance organique. Cette augmentation est le fruit du dynamisme commercial sur toutes ses zones de développement, dans un contexte de forte croissance de la demande d'énergie et de hausse des prix. Les effets de périmètre (- 147 millions d'euros) et de change (- 353 millions d'euros) pèsent sur la croissance brute qui atteint toutefois + 5,4 %. Plus précisément, la croissance organique de l'activité provient de :

- **l'Amérique du Nord** (+ 247 millions d'euros), principalement grâce aux succès commerciaux de SERNA (SUEZ Energy Resources North America, fournisseur d'électricité aux consommateurs commerciaux et industriels aux Etats-Unis) ainsi qu'au progrès de l'activité des centrales « merchants » reflétant à la fois une production et des prix plus élevés.

- **l'Asie/Moyen-Orient** (+ 96 millions d'euros) grâce au développement du Groupe dans les pays du Golfe (+ 72 millions d'euros) et à l'accroissement des ventes en Thaïlande (+ 11 millions d'euros) et en Turquie (+ 14 millions d'euros).

- **l'Amérique latine** (+ 257 millions d'euros), où l'accroissement des ventes d'électricité au Brésil (+ 129 millions d'euros), au Pérou (+ 57 millions d'euros) et au Chili (+ 65 millions d'euros) s'explique tant par l'augmentation des prix que par celle des volumes vendus.

- **l'activité Gaz Naturel Liquéfié** (+ 54 millions d'euros), avec la poursuite de l'activité d'optimisation à partir de Londres.

Le résultat opérationnel courant de SUEZ Energie International s'élève à 1 204 millions d'euros, soit une croissance brute de 9,5% après 52 millions d'euros d'effets négatifs de change (USD essentiellement) et de périmètre (sorties courant 2006 de Hanjin et Colbun). La croissance organique s'établit à 15,0% (soit +157 millions d'euros) et tient principalement à la forte amélioration du résultat brut d'exploitation qui, hors effets négatifs de change et de périmètre (pour un total de –90 millions d'euros), affiche une croissance soutenue de +13,0% :

- L'Amérique Latine est le premier contributeur à cette croissance (+20,1%) grâce à la progression des activités « Electricité » au Brésil (+16,8%) notamment avec le développement des ventes à l'export sur l'été 2007 et une augmentation des prix, au Pérou (+42,4%) avec notamment la mise en service de la centrale « OCP1 » en Décembre 2006 (174 MW) et « OCP2 » en juillet 2007 (174 MW), et dans le nord du Chili dans un contexte de forte hausse des prix de marché.

- L'Amérique du Nord est en légère baisse (–1,5%) principalement du fait du retrait de l'activité « merchant » (–74 millions d'euros) affectée par le faible niveau des « spark spreads » en 2007 qui est en grande partie neutralisée par l'amélioration des marges de SUEZ LNG North America et de SUEZ Energy Resources North America.

- La zone Moyen-Orient – Asie participe aussi à ces bons résultats avec une croissance organique du RBE de +15,2%, notamment liée à la mise en service de la centrale de Sohar (585 MW) à Oman début juin 2007 et aux fees sur de nouveaux projets au Moyen-Orient.

Le résultat des activités opérationnelles de SUEZ Energie International ressort à 1 079 millions d'euros, en léger recul par rapport à 2006 (-2,8% en variation brute). Par rapport aux éléments déjà évoqués au niveau du ROC, cette évolution s'explique par :

- un résultat des cessions élevé de 145 millions en 2006, bénéficiant des cessions de Colbùn au Chili et de Hanjin City Gas en Corée ;

- l'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur matières premières qui s'établit à +34 millions d'euros, contre -48 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il se rapporte notamment à des instruments de couverture économique sur contrats d'approvisionnement et de vente de gaz et électricité sur les activités nord américaines ;

- Une charge relative aux dépréciations d'actifs, qui s'établit à –83 millions d'euros au titre de 2007 (contre –86 millions d'euros en 2006) correspondant essentiellement à la dépréciation de centrales « merchant » aux Etats-Unis.

Comptes consolidés au 31 décembre 2007
RAPPORT D'ACTIVITE

2.2. Chiffres clés SUEZ Energie Services

(En millions d'euros)	2007	2006	Variation brute en %
Chiffre d'affaires	11 266	10 637	+ 5,9%
Résultat brut d'exploitation (a)	801	691	+ 15,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	(186)	(163)	
Charges nettes sur concessions (c)	(26)	(21)	
Stock options (d)	(13)	(8)	
Résultat des entreprises associées (e)	16	(3)	
Résultat financier non lié à l'endettement net (f)	5	10	
Résultat opérationnel courant = a + b + c + d - e - f	555	392	+ 41%
Résultat activités opérationnelles	548	456	+ 20,2%

Le chiffre d'affaires de **SUEZ Energie Services** s'inscrit à + 5,3 % de croissance organique (soit + 559 millions d'euros).

- **En France**, les activités d'installation et de maintenance ont enregistré un fort développement (+ 7,7 %, soit + 241 millions d'euros), dans l'ensemble des entités (Ineo, ENDEL, AXIMA, Seitha). Concernant les activités de Services (Elyo France), les réalisations du quatrième trimestre ont permis de maintenir le chiffre d'affaires au niveau de 2006. Hors effet climatique, leur croissance organique s'établit à + 4,3 %.

- **En Belgique**, la croissance organique est demeurée soutenue, atteignant + 9,0 % (127 millions d'euros) avec pour principaux moteurs les performances élevées de Fabricom à l'International (développement de l'activité Oil & Gas en Mer du Nord) et l'ensemble des activités d'AXIMA Services.

- La progression de **Tractebel Engineering** (+ 11 % ; +32 millions d'euros) profite de la dynamique des divisions Energie et Infrastructure. Par ailleurs, la croissance brute bénéficie d'un élément non récurrent positif de 95 millions d'euros (accord final signé avec Statoil sur le contrat Snohvit).

- **Hors France et Benelux**, l'activité affiche une progression organique de + 6 % (+ 137 millions d'euros) témoignant des croissances en Angleterre et en Espagne mais aussi du développement des filiales électriques et gazières.

Le résultat brut d'exploitation de SUEZ Energie Services s'élève à 801 millions d'euros, bénéficiant d'un apport de 94 millions d'euros relatif à la conclusion d'un accord final sur le contrat Snohvit. Retraité de cette contribution ponctuelle, la progression par rapport à 2006 s'explique par le haut niveau d'activité et la poursuite des améliorations opérationnelles de l'ensemble des Business Units :

- Les activités de services en France ont accru leur développement commercial net. L'amélioration de leur efficacité opérationnelle a permis de compenser l'effet de la douceur climatique du premier semestre et de moindres ventes de quotas de CO_2, générant une légère croissance organique du résultat (+2%).

- Bénéficiant de carnets conséquents et de prises de commandes élevées, les activités d'installations en France ont enregistré un fort volume d'activité tout en poursuivant l'optimisation de leurs structures.

- En Belgique, l'activité d'installation a profité d'un marché resté porteur en infrastructures et a renforcé sa rentabilité par l'optimisation de son organisation simplifiée. Parallèlement, les activités de services ont continué à se développer de manière très satisfaisante tandis que Fabricom AS a réalisé avec succès les commandes importantes gagnées dans le secteur Oil & Gas en Norvège.
- A l'international, les activités d'installations ont poursuivi leur développement, notamment avec l'acquisition de Crespo y Blasco en Espagne. La filiale ABS au Royaume-Uni a renoué avec une situation bénéficiaire tandis que les autres sociétés ont amélioré leurs résultats.
- Aux Pays-Bas, GTI a poursuivi son redressement et l'adaptation de son organisation.
- Tractebel Engineering s'est développée de façon significative dans ses différents secteurs d'intervention (énergie, nucléaire, international) et a engrangé un carnet de commande en progression tant en volume qu'en qualité. Désormais désengagée de l'activité clé en main des infrastructures gazières, la société améliore sa rentabilité dans le domaine des infrastructures par une plus grande sélectivité des prises de commandes.

Le résultat opérationnel courant de SUEZ Energie Services progresse de 41,5% pour s'établir à +555 millions d'euros. La croissance organique du résultat opérationnel courant est de 69 millions d'euros, soit près de 18% (plus de trois fois supérieure à celle du chiffre d'affaires). La branche bénéficie des améliorations de performances opérationnelles des activités d'installations et d'ingénierie et d'un meilleur profil de risque. La croissance brute du ROC intègre un effet positif de 85 M€ au titre de Snohvit, non pris en compte dans la croissance organique.

Les coûts de ***restructurations*** s'inscrivent en nette diminution (à -16 millions d'euros contre -25 millions d'euros en 2006, et -87 millions d'euros en 2005). Ils concernent principalement GTI et la BU International. Les ***dépréciations d'actifs*** (-6 millions d'euros) sont en réduction sensible par rapport à l'exercice 2006, où la charge de -23 millions d'euros enregistrée avaient principalement concerné les cogénérations d'Elyo Iberica (effet de la hausse du prix du gaz). Les résultats de ***cessions*** portent essentiellement en 2007 sur des cessions d'actifs immobiliers alors qu'en 2006, la cession de Reva avait généré une plus value de 129 millions d'euros.

Le résultat des activités opérationnelles de SUEZ Energy Services s'établit ainsi à 548 millions d'euros, en progression de 93 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006.

2.3. Chiffres clés SUEZ Environnement

(En millions d'euros)	2007	2006	Variation brute en %
Chiffre d'affaires	12 022	11 439	+ 5,1%
Résultat brut d'exploitation (a)	2 102	1 983	+ 6,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	(743)	(685)	
Charges nettes sur concessions (c)	(208)	(193)	
Stock options (d)	(21)	(14)	
Résultat des entreprises associées (e)	23	21	
Résultat financier non lié à l'endettement net (f)	30	26	
Résultat opérationnel courant = a+b+c+d+e+f	1 077	1 044	+ 3,1%
Résultat activités opérationnelles	1 200	1 143	+ 5,0%

Avec un chiffre d'affaires à plus de 12 milliards d'euros, **SUEZ Environnement** affiche en 2007 une croissance organique de + 5,1 % (+ 557 millions d'euros), en ligne avec ses objectifs pour 2007-2009. Cette hausse est le résultat tant de nombreux succès commerciaux que d'une croissance externe dynamique. La croissance brute qui s'élève à + 5,1 % (+ 583 millions d'euros) est marquée par les sorties de périmètre intervenues en 2006 au Brésil, en Argentine et chez Teris North America.

- **L'Eau Europe** affiche une croissance organique soutenue de + 5,3 % (+ 190 millions d'euros) notamment assurée par Agbar (+ 8,2 %, + 127 millions d'euros) et par l'Eau en France (+ 3,1 %, + 63 millions d'euros), en dépit de conditions climatiques estivales défavorables pour l'activité distribution d'eau potable.

- **La Propreté Europe** présente également une croissance organique forte de + 5,3 % (+ 259 millions d'euros) grâce à la forte croissance du Royaume-Uni (+ 11,6 %, + 102 millions d'euros), résultant notamment du démarrage des contrats de type Private Finance Initiative (PFI), et au bon niveau d'activité de la France (+ 4,1 %, + 101 millions d'euros), particulièrement dans les métiers du traitement.

- **L'International** enregistre une bonne croissance organique (+ 4,4 %, + 108 millions d'euros) qui provient des nouveaux contrats dans l'eau et la propreté en Chine (+ 28 %), des révisions tarifaires obtenues dans l'activité régulée dans l'eau en Amérique du Nord (+ 12,8 %) et du développement des activités dans la propreté en Australie (+ 14 %), légèrement atténuée par la baisse d'activité de Degrémont (- 4,3 %), par définition plus volatile et après une activité particulièrement soutenue en 2006. La fin d'année 2007 a été marquée par d'importants succès commerciaux qui auront un impact favorable en 2008 (contrats de Palm Jumeirah, du Caire,...).

Cette croissance du chiffre d'affaires de SUEZ Environnement se traduit par de très bonnes performances opérationnelles, tant au niveau du **résultat brut d'exploitation** (RBE) de SUEZ Environnement qui présente une forte croissance organique de +126 millions d'euros, soit +6,6%, sensiblement supérieure à celle du chiffre d'affaires, qu'au niveau du **résultat opérationnel courant** qui affiche une croissance organique soutenue de +56 millions d'euros, soit +5,7%, toutefois en léger retrait par rapport à celle du RBE en raison, notamment, d'une augmentation des dotations aux amortissements.

Par zone, la forte croissance organique du RBE s'explique par :
- une croissance organique dynamique du RBE de +51 millions d'euros, soit +6,7%, dans l'Eau Europe : elle bénéficie des excellentes performances d'Agbar et du redressement d'OIS tandis

que l'Eau France, malgré les effets climatiques défavorables, maintient une croissance positive de son RBE.

- une croissance organique soutenue du RBE de +38 millions d'euros, soit +4,6%, dans la **Propreté Europe** : elle résulte des bonnes performances de la France, de la forte croissance de la Belgique grâce à la montée en puissance de l'incinérateur de Sleco et de l'amélioration continue de la rentabilité opérationnelle aux Pays-Bas et en Allemagne tandis que la croissance au Royaume-Uni est impactée par les effets « one off » de la mise en vigueur fin 2006 des contrats PFI de Cornwall et Northumberland.
- une forte croissance organique du RBE de +30 millions d'euros, soit +8,6%, de **l'International** : elle bénéficie des révisions tarifaires chez United Water et des excellentes performances de Sita Australie tandis que Degrémont affiche un RBE stable malgré une activité en léger retrait.

Le **résultat des activités opérationnelles** de SUEZ Environnement s'établit à 1 200 millions d'euros, en progression de 5%, grâce à la croissance du résultat opérationnel courant et au résultat des cessions qui s'élève à +177 millions d'euros, notamment au titre des cessions faites par Agbar et, plus particulièrement, la cession fin novembre de sa participation de 53,1% dans le capital de la société Applus.

2.4. Chiffres clés Autres

(En millions d'euros)	2007	2006	Variation brute en %
Résultat brut de exploitation (a)	(178)	(117)	-52%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	(2)	39	
Stock options et plan Spring (c)	(60)	(1)	
Résultat des sociétés associées (d)	2	12	
Résultat financier non lié à l'endettement net (e)	40	89	
Résultat opérationnel courant = (a) - (b) - (c) - (d) - (e)	(282)	(180)	-56,6%
Résultat des activités opérationnelles	(220)	150	-246,7%

Le résultat brut d'exploitation du segment "Autres" avait bénéficié en 2006 d'un revenu non récurrent sur le portefeuille de capital investissement de SI Finance pour 72,8 millions d'euros. S'y ajoute, au niveau du résultat opérationnel courant, l'impact des plans d'actions gratuites, de stock-options et d'actionnariat salarié mis en place par le groupe.

Le résultat des activités opérationnelles est négatif à hauteur de 220 millions d'euros (bénéfice de 150 millions en 2006). Il avait en effet bénéficié en 2006 de résultats de cession d'actifs significatifs pour 395 millions, sous l'effet des cessions des participations résiduelles dans M6 et 9 Cegetel. En 2007, ces résultats de cession s'élèvent à 85 millions d'euros et concernent principalement des participations cotées non stratégiques.

3. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

(En millions d'euros)	2007	2006	Variation brute en %
Résultat activités opérationnelles	5 408	5 368	0,8%
Résultat financier	(722)	(731)	1,2%
Impôts sur les bénéfices	(528)	(815)	35,3%
Part dans les entreprises associées	458	372	22,9%
Résultat net	4 616	4 194	10,1%
dont Intérêts minoritaires	693	588	17,8%
dont Résultat net part du groupe	3 923	3 606	8,8%

Le résultat financier au 31 décembre 2007 s'établit à -722 millions d'euros contre -731 millions d'euros sur l'exercice 2006.

Cette stabilité résulte des éléments suivants :

- une diminution du coût de la dette nette, qui s'établit à –673 millions d'euros contre –830 millions d'euros sur l'exercice 2006, sous l'effet de résultats de change positifs enregistrés sur le réal brésilien dans le cadre du remboursement de Floating Rate Notes chez SUEZ Energie International pour 147 millions d'euros ;

- compensée par la moindre contribution des autres produits et charges financiers, en raison du caractère non récurrent de l'impact positif enregistré en 2006 dans le cadre des opérations de restructuration de la dette en Amérique Latine (-56 millions d'euros) et de moindres dividendes perçus des titres de participation non consolidés (-86 millions d'euros).

L'impôt sur le résultat est en diminution de 287 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Le groupe a enregistré sur l'exercice un actif d'impôt différé de 500 millions d'euros au titre de la fraction des reports déficitaires de l'intégration fiscale Suez dont la consommation est devenue probable. Hors cet élément et hors effet des cessions, le taux effectif d'imposition est stable à 23,6%.

Le résultat des entreprises associées est en hausse de 86 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse de la contribution des Intercommunales (+130 millions d'euros), qui bénéficie d'éléments non récurrents en 2007, notamment la plus value de cession de l'activité TVD Wallonie;

- l'effet du passage de mise en équivalence à intégration globale de la CNR à compter du 31 décembre 2006 (-68 millions d'euros).

La part des minoritaires dans le résultat augmente de 105 millions d'euros, celle-ci bénéficiant du passage en intégration globale de la CNR fin 2006 (+ 29 millions d'euros), ainsi que de la hausse des résultats de Distrigaz (+21 millions d'euros), et d'Agbar (+36 millions d'euros).

4. FINANCEMENT

4.1. Flux issus de l'activité opérationnelle

MBA avant charges financières & Impôts *(En millions d'euros)*	2007	2006	Variation brute en %
Electricité & Gaz	4 928	4 367	12,8%
Suez Energie Europe	3 339	2 953	13,1%
Suez Energie International	1 589	1 414	12,4%
Suez Energie Services	743	600	23,8%
Suez Environnement	1 824	1 785	2,2%
Autres	(228)	(269)	15,2%
Groupe Suez	7 267	6 383	13,8%

La marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôt (MBAO) s'élève à 7 267 millions d'euros au 31 décembre 2007, en progression brute de +13,8% par rapport à 2006, soit un taux de croissance supérieur à celui du RBE (+12,4%). La MBAO intègre en effet une diminution des dividendes reçus des entreprises associées suite au désengagement partiel des intercommunales intervenu en 2006, plus que compensée par l'effet de moindres dépréciations nettes de l'actif circulant et de moindres sorties de trésorerie liées aux restructurations.

Cette croissance de la MBAO n'est qu'en partie compensée par l'évolution du **besoin en fonds de roulement (BFR)**, en hausse de 244 millions d'euros, cette variation trouvant principalement son origine chez SUEZ Energy Europe. La hausse du BFR d'exploitation observée chez Electrabel (50 millions d'euros) est notamment la conséquence structurelle de la reprise de clientèle Wallonne et Bruxelloise au 1er janvier 2007 et des conditions climatiques rigoureuses de la fin d'année 2007. Les activités gazières enregistrent une progression de leur BFR (181 millions d'euros) qui est liée essentiellement au calendrier contractuel de règlement d'une part des approvisionnements et dont l'impact favorable sur l'exercice 2006 n'est pas reconduit en 2007. Enfin, Suez Energie International (-71 millions d'euros) bénéficie principalement d'une variation de juste valeur favorable des instruments financiers sur matières premières en Amérique du Nord.

Au total, les flux des activités opérationnelles dégagent un excédent de trésorerie de 6,0 milliards d'euros en 2007.

4.2. Flux issus des activités d'investissement

Les investissements de 2007 s'élèvent à 6,0 milliards d'euros et comprennent :

- des investissements financiers de 2,9 milliard d'euros[4], dont 1 milliard correspondant au renforcement de la participation dans Gas Natural, 0,5 milliard au rachat du solde des minoritaires de Electrabel, et 0,4 milliard aux investissements réalisés dans le secteur éolien (Compagnie du Vent, Ventus) ;
- des investissements de maintenance de 1,5 milliard d'euros (1,4 milliard d'euros en 2006), auxquels contribuent principalement Electrabel (0,5 milliard d'euros, intégrant notamment la

[4] En l'absence de flux monétaires intervenus sur l'exercice 2007, ces investissements n'intègrent pas l'effet de l'offre publique d'achat en cours sur Agbar. Toutefois, compte tenu de l'engagement inconditionnel pris vis à vis des minoritaires de cette société dans le cadre de l'opération en cours à la date de clôture, la dette financière correspondante a été inscrite au bilan pour 918 millions d'euros.

maintenance des centrales nucléaires et classiques, en Belgique et aux Pays-Bas) et SUEZ Environnement (0,7 milliard d'euros, dont 0,3 milliard en Eau Europe et 0,4 milliard en Propreté Europe) ;
- des investissements de développement de près de 1,6 milliard d'euros (1 milliard sur l'exercice 2006). Ils concernent notamment les développements de centrales en Belgique (Amercoeur 1, Sidmar), aux Pays-Bas (Maasvlakte, Flevo), en Allemagne, en Italie (Leini, Napoli 4), et au Brésil (San Salvador).

Les cessions représentent en 2007 1,1 milliard d'euros, contre près de 3 milliards d'euros sur l'exercice 2006. Elles sont principalement relatives à :

- la cession de Applus par Agbar pour 0,2 milliard d'euros ;
- la cession de parts d'Intercommunales en Wallonie et à Bruxelles pour 0,1 milliard d'euros ; après les cessions intervenues en 2006 et 2007, Suez détient désormais 30% des Intercommunales flamandes et respectivement environ 40% et 30% des Intercommunales wallonnes et bruxelloise ;
- et les cessions de diverses participations cotées non stratégiques pour environ 0,4 milliard.

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers non courants ont généré un flux de trésorerie positif de 0,3 milliard d'euros.

Au total, les flux des activités d'investissement génèrent une sortie de trésorerie de 4,7 milliards d'euros.

4.3. Flux issus du financement

Les dividendes versés en 2007 s'élèvent à près de 2 milliards d'euros (contre 1,7 milliard d'euros en 2006). Ils intègrent les dividendes versés par SUEZ SA à ses actionnaires, soit 1 514 millions d'euros contre 1 260 millions d'euros en 2006, en raison de la progression tant du dividende unitaire servi que du nombre d'actions à rémunérer. Ils intègrent également les dividendes versés par diverses filiales aux actionnaires minoritaires, soit 455 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice 2006. Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 958 millions d'euros, contre 754 millions d'euros en 2006.

Dans le cadre de l'accélération des investissements, les souscriptions de nouveaux emprunts ont été supérieures aux remboursements (entrée nette de trésorerie de 900 millions d'euros).

Les augmentations de capital, qui représentent une entrée de trésorerie de 833 millions d'euros, concernent quasi exclusivement la maison mère et sont liées aux souscriptions intervenues dans le cadre du plan d'actionnariat salarié et des plans d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés. La mise en œuvre du programme de rachat d'actions a généré une sortie de trésorerie de 1,1 milliard d'euros.

Au total, les flux des activités de financement génèrent une sortie de trésorerie de 2,5 milliards d'euros en 2007.

4.4. Endettement au 31 décembre 2007

L'endettement net à fin 2007 s'élève à 13,1 milliards d'euros, contre 10,4 milliards d'euros à fin décembre 2006. Compte tenu du renforcement parallèle des capitaux propres consolidés, le ratio endettement net/capitaux propres s'élève à 52,7%, contre 46,3% au 31 décembre 2006. Compte tenu de l'engagement inconditionnel pris vis à vis des minoritaires de Agbar dans le cadre de l'offre publique d'achat en cours à la date de clôture, la dette financière correspondante a été inscrite au bilan 2007 pour la quote part revenant au Groupe, soit 918 millions d'euros.

Comptes consolidés au 31 décembre 2007
RAPPORT D'ACTIVITE

La dette nette est libellée (après prise en compte des instruments financiers) à 57% en euros, 25 % en dollars américains et 6 % en livres sterling, contre respectivement 48%, 32%, et 7% au 31 décembre 2006.

La dette brute est libellée à 49 % à taux fixe, après prise en compte des instruments financiers.

Du fait du niveau des liquidités au 31 décembre 2007 (6,7 milliards d'euros) et de la politique du Groupe de fixation des taux en période de taux historiquement bas, la part de la dette nette rémunérée à taux fixe est de 78 %. La maturité moyenne de la dette nette est de 6,9 années.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait de facilités de crédit autorisées et non tirées, et de lignes de back up de ses billets de trésorerie, pour un montant total de 9,1 milliards d'euros (contre 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

5. AUTRES POSTES DU BILAN

Les immobilisations corporelles nettes s'établissent à 22,6 milliards d'euros contre 21 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1,6 milliard d'euros provenant essentiellement des investissements réalisés (3,1 milliards d'euros) et des variations de périmètre (1,1 milliard d'euros), compensant les dotations aux amortissements et dépréciations de la période (-1,8 milliard d'euros).

Le montant des goodwills s'établit à 14,9 milliards d'euros, la hausse de 1,5 milliard d'euros comprenant notamment l'effet des investissements réalisés dans le secteur éolien (+ 0,7 milliard d'euros) et les goodwills constatés au titre des acquisitions d'intérêts minoritaires (+0,5 milliard concernant l'OPA sur les minoritaires d'Agbar et 0,3 milliard concernant le rachat des intérêts minoritaires d'Electrabel dans le cadre de l'offre publique de reprise).

Les participations dans les entreprises associées sont stables à 1,2 milliard d'euros, quand **les titres disponibles à la vente** sont en augmentation de 1,3 milliard d'euros pour s'établir à 4,1 milliards d'euros sous l'effet principal de l'investissement réalisé dans Gas Natural.

Les capitaux propres totaux s'établissent à 24,9 milliards d'euros, en augmentation de 2,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006 malgré le versement des dividendes (-2 milliards d'euros), les mouvements sur actions propres (-1,1 milliard d'euros) et les écarts de conversion (-0,4 milliard d'euros). Le résultat net de 2007 (4,6 milliards d'euros) et les éléments passés directement par capitaux propres (+0,8 milliard d'euros, liés à la mise en valeur de marché des titres disponibles à la vente et à la mise à jour des taux d'actualisation appliqués aux engagements de retraites) expliquent ce renforcement.

Les provisions pour risques sont stables à 9,6 milliards d'euros contre 9,8 milliards d'euros à fin 2006.

Les rubriques **d'impôts différés** représentent un passif net de 0,5 milliard d'euros, en diminution de 0,1 millions d'euros notamment sous l'effet de l'activation évoquée précédemment de la fraction des reports déficitaires de l'intégration fiscale Suez dont la consommation est devenue probable, et de l'augmentation des impôts différés passifs relatifs aux éléments comptabilisés directement par capitaux propres.

6. COMPTES SOCIAUX

La version intégrale des comptes sociaux de SUEZ est disponible sur demande auprès de la société.

Les chiffres clés relatifs aux comptes sociaux, établis selon le référentiel comptable français conformément aux dispositions réglementaires, sont présentés ci dessous :

(En millions d'euros)	2007	2006
1. Résultat		
courant	11	6 383
exceptionnel	5 575	401
impôt-participation-intéressement	175	186
résultat net	5 761	6 970
2. Flux de trésorerie		
Flux issus de l'activité courante	236	2 513
dont Capacité d'autofinancement	170	2 583
Flux issus de l'investissement	16 721	(11 439)
Flux issus du financement	(12 528)	7 381
3. Bilan		
Immobilisations incorporelles et corporelles	20	16
Immobilisations financières	36 905	48 039
Actif circulant et autres comptes de régularisation	634	315
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	178	217
TOTAL Actif	37 737	48 587
Capitaux propres	36 793	31 723
Provisions pour risques et charges	250	244
Dettes financières	500	16 480
Autres dettes et comptes de régularisation	194	140
TOTAL Passif	37 737	48 587

Les comptes de l'exercice 2007 sont caractérisés par la vente à Electrabel des titres de Suez-Tractebel, pour un prix de 18 200 millions d'euros, dont l'encaissement a permis à Suez de rembourser l'essentiel de ses dettes financières, ainsi que par les achats d'actions propres réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Par rapport à l'exercice 2006, la baisse du bénéfice net à 5,8 milliard d'euros résulte pour l'essentiel :

- D'un résultat courant réduit à 11 millions d'euros contre 6 383 millions d'euros en 2006, l'exercice 2006 ayant bénéficié d'acomptes sur dividendes versés par Suez-Tractebel et Electrabel pour respectivement 4 199 et 944 millions d'euros, qui n'ont de ce fait pas procédé en 2007 à une distribution complémentaire.
- D'un résultat exceptionnel en forte hausse à +5 575 millions d'euros, bénéficiant de la plus value de cession de Suez-Tractebel à Electrabel (5 393 millions d'euros). Pour mémoire, le résultat exceptionnel avait enregistré sur l'exercice 2006 les reprises de provisions sur titres consécutives notamment à la cession de 9Cegetel.

7. PERSPECTIVES 2008

Le Groupe bénéficie d'excellentes perspectives. La pertinence de la stratégie de SUEZ est portée par l'accélération des mutations des métiers dans lesquels le Groupe opère et par la dynamique des prix de l'énergie en Europe. Celle-ci est notamment liée à l'augmentation des prix des énergies fossiles, au renforcement des préoccupations environnementales, aux nécessaires nouvelles infrastructures et aux enjeux en matière de sécurité d'approvisionnement.

Objectifs 2008 ambitieux

Fort de ses succès commerciaux et des perspectives de croissance particulièrement prometteuses pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe affiche des objectifs financiers forts pour 2008 :

- Croissance du résultat brut d'exploitation d'environ + 10 %
- Investissements 2008 supérieurs à ceux de 2007
- Poursuite du programme de rachat d'actions (300 millions d'euros d'ici à la fin du premier semestre 2008)
- Maintien d'une notation de crédit de catégorie A
- Nouvelle hausse du dividende au titre de l'exercice 2008 et politique de distribution supérieure à 50 % du résultat net récurrent

Accélération des investissements industriels

Le Groupe s'est fixé comme objectif de réaliser en 2008 davantage d'investissements qu'en 2007.

Ces investissements seront réalisés tout en maintenant la discipline financière du Groupe (maintien à moyen terme du rating de catégorie A et maintien des critères d'investissement).

Ils porteront essentiellement sur des capacités de production électrique, dans les énergies renouvelables et les énergies classiques, principalement en Europe, en Amérique latine et en Amérique du Nord.

Poursuite de la politique de rémunération des actionnaires

Compte tenu des performances atteintes en 2007 et des perspectives favorables du Groupe dans chacun de ses métiers, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 25 février 2008, de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mai 2008 un dividende ordinaire pour l'exercice 2007 de 1,36 euros, en progression de + 13,3 % par rapport à l'exercice 2006.

La progression continue du dividende depuis 2003 (+ 70 %) reflète la politique dynamique de rémunération des actionnaires du Groupe, cohérente avec l'évolution des résultats et offrant un rendement compétitif par rapport à l'ensemble du secteur.

Cette politique de dividende est complétée depuis 2007 par des programmes de rachat d'actions qui seront poursuivis en 2008.

Un programme de recrutement de 110 000 emplois sur 5 ans

Le Groupe prévoit, pour la période 2008/2012, l'embauche de 110 000 collaborateurs dont 52 000 en France et 10 000 en Belgique. SUEZ développe ainsi une politique active de l'emploi s'appuyant sur les évolutions de ses métiers, anticipe les grandes tendances structurant l'évolution des besoins de ses filiales et définit les moyens permettant de satisfaire en permanence l'adéquation des besoins aux ressources.

Ce programme global de recrutement traduit la confiance du Groupe dans un avenir où il va embaucher, investir et partager ses performances avec l'ensemble de ses salariés. Il le positionne comme l'un des tout premiers recruteurs en Europe.

Des perspectives renforcées par la fusion avec Gaz de France

Les fortes perspectives du Groupe sont renforcées par le projet de fusion avec Gaz de France. GDF SUEZ sera un leader mondial dans l'énergie et une valeur de référence des services aux collectivités.

Tout au long de l'année 2007, SUEZ et Gaz de France se sont développés activement dans leurs métiers, et leurs performances 2007 attestent de la rentabilité de leurs activités respectives, avant même les synergies opérationnelles qui résulteront de la fusion.

Une équipe d'intégration conjointe est déjà en place, de façon à ce que le nouveau Groupe soit opérationnel dès la réalisation de la fusion prévue au premier semestre 2008.

GDF SUEZ s'est doté d'objectifs à la mesure de ses ambitions :
- Résultat brut d'exploitation cible de 17 milliards d'euros à l'horizon 2010
- Croissance du dividende par action de 10 % à 15 % par an en moyenne entre le dividende payé en 2007[5] et le dividende payé en 2010
- Notation de crédit strong A

5 Sur la base du dividende de Gaz de France payé en 2007 au titre de l'exercice 2006 (1,1 € par action) ; les actionnaires de SUEZ bénéficieront par ailleurs du dividende de SUEZ Environnement

II - ETATS FINANCIERS

- Chiffres clés
- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau consolidé des flux de trésorerie
- Tableau de variation des capitaux propres
- Etat des produits et charges comptabilisés

CHIFFRES CLES

	en millions d'euros	2007	2006	2005	2004
1.	Chiffre d'affaires	47 754	44 289,2	41 488,9	38 057,7
	dont réalisé hors de France	35 342,9	33 480,3	31 769,2	29 481,1
2.	Résultat				
	- brut d'exploitation (RBE)	7 934,7	7 083,3	6 508,2	5 932,4
	- opérationnel courant	5 175,4	4 496,5	3 902,2	3 736,7
	- net part du groupe	3 923,6	3 606,3	2 512,7	1 696,4
3.	Flux de trésorerie				
	Flux issus des activités opérationnelles	5 016,6	5 172,2	5 825,5	4 970,1
	dont Marge brute d'autofinancement avant résultat financier et impôt	7 266,6	6 383,5	5 750,9	5 680,8
	Flux issus de l'investissement	(1 183,2)	(365,9)	(8 992,0)	124,0
	Flux issus du financement	(2 517,5)	(6 938,1)	6 488,3	(8 083,4)
4.	Bilan				
	Capitaux propres part du groupe	22 192,8	19 503,8	16 255,9	7 773,8
	Capitaux propres totaux	24 860,9	22 563,8	18 823,2	12 828,2
	Total bilan	79 127,2	73 434,6	80 443,1	60 292,3
5.	Données par action (en euros)				
	- nombre moyen d'action en circulation (a)	1 289 926 215	1 261 287 823	1 053 241 249	995 133 046
	- nombre d'action à la clôture	1 307 048 622	1 277 444 403	1 270 756 255	1 020 465 386
	- résultat net par action	3,09	2,86	2,39	1,70
	- dividende distribué	1,35	1,20	1,00	0,79
6.	Effectifs moyens totaux	192 824	186 198	208 891	217 180
	- sociétés en intégration globale	146 350	138 678	157 918	160 966
	- sociétés en intégration proportionnelle	37 592	38 567	41 673	50 614
	- sociétés mises en équivalence	8 879	8 953	9 300	5 600

(a) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.
Dividende 2007 : proposé.

BILAN

En millions d'euros	Note	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles nettes	10	3 497,7	3 488,1	3 453,5
Goodwill	9	14 602,8	13 404,6	13 033,2
Immobilisations corporelles nettes	11	22 597,1	21 002,8	20 212,4
Titres disponibles à la vente	14	4 120,7	2 816,5	2 671,5
Prêts et créances au coût amorti	14	2 107,0	2 170,1	2 440,2
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	14	1 140,1	1 014,1	2 145,9
Participations dans les entreprises associées	12	1 214,3	1 259,7	3 154,9
Autres actifs	17	790,5	778,8	1 686,5
Impôts différés Actif	7	1 085,0	871,0	1 225,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		51 395,2	46 805,7	50 023,3
ACTIFS COURANTS				
Prêts et créances au coût amorti	14	331,3	298,8	194,0
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	14	3 563,3	3 318,6	4 533,3
Clients et autres débiteurs	14	11 669,3	10 412,2	10 394,7
Stocks	16	1 574,8	1 483,4	1 344,8
Autres actifs	17	2 556,5	2 336,6	2 693,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	14	1 319,5	833,0	885,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	6 720,2	7 946,3	10 374,4
TOTAL ACTIFS COURANTS		27 732,0	26 628,9	30 419,8
TOTAL BILAN ACTIF		79 127,2	73 434,6	80 443,1
Capitaux propres part du Groupe		22 192,8	19 503,8	16 255,9
Intérêts minoritaires		2 668,1	3 060,0	2 567,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES	*18*	24 860,9	*22 563,8*	*18 823,2*
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions	19	8 448,5	8 419,7	9 118,8
Dettes financières	14	14 529,0	13 000,6	16 406,9
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	14	800,9	711,7	2 191,7
Autres passifs financiers	14	778,0	467,5	858,5
Autres passifs		1 004,5	917,3	949,5
Impôts différés passif	7	1 643,6	1 444,5	1 165,8
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		27 205,5	24 961,3	30 691,2
PASSIFS COURANTS				
Provisions	19	1 105,6	1 366,1	1 724,4
Dettes financières	14	7 129,8	6 678,5	9 079,9
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	14	3 201,9	3 369,5	5 188,9
Fournisseurs et autres créanciers	14	10 088,1	9 209,4	10 078,8
Autres passifs		5 568,4	5 286,0	4 856,7
TOTAL PASSIFS COURANTS		27 064,8	25 909,5	30 928,7
TOTAL BILAN PASSIF		79 127,2	73 434,6	80 443,1

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	Note	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Chiffre d'affaires		[illegible]	44 289,2	41 488,9
Achats		[illegible]	(21 010,0)	(18 678,7)
Charges de personnel		[illegible]	(7 640,8)	(7 902,9)
Amortissements, dépréciations et provisions		[illegible]	(1 684,8)	(1 701,9)
Autres produits et charges opérationnels		[illegible]	(9 457,1)	(9 303,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	[illegible]	4 496,5	3 902,2
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel		[illegible]	17,1	(151,1)
Dépréciations d'actifs corporels, incorporels et financiers		[illegible]	(150,3)	(657,9)
Restructurations		[illegible]	(88,8)	(101,5)
Cessions d'actifs		[illegible]	1 093,1	1 529,9
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	[illegible]	5 367,6	4 521,6
Charges financières		[illegible]	(1 610,6)	(1 582,2)
Produits financiers		[illegible]	879,6	856,9
Résultat financier	6	[illegible]	(731,0)	(725,3)
Impôt sur les bénéfices	7	[illegible]	(815,1)	(585,3)
Quote-part de résultat des entreprises associées	12	[illegible]	372,7	565,5
RESULTAT NET		[illegible]	4 194,2	3 776,5
Dont Intérêts minoritaires		[illegible]	587,9	1 263,8
Dont Résultat net part du Groupe		[illegible]	3 606,3	2 512,7
Résultat net part du Groupe par action	8	[illegible]	2,86	2,39
Résultat net part du Groupe par action dilué	8	[illegible]	2,83	2,36

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net	[illegible]	4 194,2	3 776,5
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées	[illegible]	(372,7)	(565,5)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	[illegible]	355,7	467,1
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	[illegible]	1 743,3	2 242,7
- Plus-values nettes sur cessions	[illegible]	(1 097,7)	(1 652,9)
- MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	[illegible]	(17,1)	151,1
- Autres éléments sans effet de trésorerie	[illegible]	31,7	21,4
- Charge d'impôt	[illegible]	815,1	585,3
- Résultat financier	[illegible]	731,0	725,3
MBA avant résultat financier et impôt	[illegible]	6 383,5	5 750,9
+ Impôt décaissé	[illegible]	(985,4)	(722,9)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	[illegible]	(225,9)	797,5
Flux issus des activités opérationnelles	[illegible]	5 172,2	5 825,5
Investissements corporels et incorporels	[illegible]	(2 367,6)	(2 667,1)
Acquisitions d'entités nettes de trésorerie et équivalent de trésorerie acquises (1)	[illegible]	(1 088,2)	(9 060,2)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	[illegible]	(315,6)	(526,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	[illegible]	181,8	355,0
Cessions d'entités nettes de trésorerie cédée et équivalents de trésorerie cédés	[illegible]	2 009,9	1 972,9
Cessions de titres disponibles à la vente	[illegible]	777,8	650,1
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	[illegible]	151,3	69,8
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	[illegible]	288,7	134,3
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	[illegible]	(4,0)	79,7
Flux issus des activités d'investissement	[illegible]	(365,9)	(8 992,0)
Dividendes payés	[illegible]	(1 720,9)	(1 521,6)
Remboursement de dettes financières	[illegible]	(8 744,0)	(3 245,8)
Variation des actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat	[illegible]	346,3	(538,4)
Intérêts financiers versés	[illegible]	(1 081,4)	(1 029,2)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	[illegible]	326,9	347,3
Augmentation des dettes financières	[illegible]	3 538,3	8 515,5
Augmentation de capital (1)	[illegible]	162,4	2 962,1
Cession de créances litigieuses	[illegible]		995,4
Mouvement sur actions propres	[illegible]	234,3	2,9
Flux issus des activités de financement	[illegible]	(6 938,1)	6 488,3
Effet des variations de change, de méthodes et divers	[illegible]	(296,3)	166,3
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	[illegible]	(2 428,1)	3 488,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORIE A L'OUVERTURE	[illegible]	10 374,4	6 886,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORIE A LA CLOTURE	[illegible]	7 946,3	10 374,4

(1) Ce montant ne comprend pas en 2005 les 2 414 millions d'euros correspond à l'émission des titres SUEZ dans le cadre de l'OPM sur Electrabel.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Actions propres	Gains et pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres IFRS au 01 décembre 2004	41 020 453	205,0	842,0	(810,7)	(53,7)	(329,9)	(115,4)	737,3	609,4	1 346,7
Charges et produits reconnus directement en capitaux				630,5	101,0	(3,0)	748,5	1 477,0	159,7	1 636,7
Résultat net				2 512,7				2 512,7	1 263,8	3 776,5
Total des charges et produits comptabilisés				3 143,2	101,0	(3,0)	748,5	3 989,7	1 423,5	5 413,2
Emission d'emprunts obligataires	11 665 701	23,3	183,5					206,8		206,8
Souscription d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions	17 315 417	34,6	268,2	35,5				338,3		338,3
Augmentation de capital	221 309 751	442,6	4 307,4					4 750,0		4 750,0
Dividendes distribués				(806,7)				(806,7)	(714,5)	(1 521,2)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle				3,3		(0,4)		2,9		2,9
Autres variations				3,1				3,1	(3 196,1)	(3 193,0)
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2005	291 311 322	705,5	5 541,4	1 537,0	47,3	(333,3)	633,1	9 530,6	2 278,3	11 808,9
Charges et produits reconnus directement en capitaux					842,9		(340,9)	493,0	(84,5)	408,5
Résultat net				3 606,3				3 606,3	587,9	4 194,2
Total des charges et produits comptabilisés				3 606,3	842,9		(340,9)	4 099,3	503,4	4 602,7
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions	6 368 344	12,8	140,3	42,0				205,0		205,0
Augmentation de capital non Cash (OPM)	200 804	0,6	6,2					6,8		6,8
Dividendes distribués				(1 200,2)				(1 200,2)	(400,7)	(1 720,9)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle				10,7		223,5		234,2		234,2
Autres variations				(37,2)				(37,2)	450,0	412,8
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2006	297 881 470	718,9	5 687,9	3 416,6	890,2	(109,8)	292,2	10 896,0	2 826,4	13 722,4
Charges et produits reconnus directement en capitaux					787,1		(386,5)	400,7	36,5	437,2
Résultat net				3 923,5				3 923,5	692,8	4 616,3
Total des charges et produits comptabilisés				3 923,5	787,1		(386,5)	4 324,2	729,3	5 053,6
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions	29 500 119	59,2	787,6	116,6				943,4		943,4
Dividendes distribués				(1 513,8)				(1 513,8)	(448,4)	(1 962,2)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle				17,6		(1 062,5)		(1 044,9)	3,6	(1 041,2)
Autres variations									(670,4)	(670,4)
Capitaux propres IFRS au 31décembre 2007	327 381 589	778,1	6 475,5	5 960,5	1 677,3	(1 172,3)	(94,3)	13 605,3	2 440,5	16 045,8

Etat des produits et charges comptabilisés

	Total au 31 déc. 2007	Dont part du groupe	Dont intérêts minoritaires	Total au 31 déc. 2006	*Dont part du groupe*	*Dont intérêts minoritaires*	Total au 31 déc. 2005	*Dont part du groupe*	*Dont intérêts minoritaires*
Actifs financiers disponibles à la vente	386,8	293,7	93,2	293,6	*290,4*	*3,2*	30,9	*64,6*	*(33,7)*
Couverture d'investissement net	57	42	15	42,4	*42,4*		(105,8)	*(117,7)*	*11,9*
Couverture des flux de trésorerie	(71,2)	(61,9)	(9,3)	89,9	*87,3*	*2,6*	(14,3)	*(24,0)*	*9,7*
Couverture des flux sur matières premières	351,6	320,8	30,8	640,0	*658,5*	*(18,5)*	(421,9)	*(406,3)*	*(15,6)*
Pertes et Gains actuariels	397,2	391,5	5,6	54,4	*52,4*	*2,0*	(241,2)	*(261,5)*	*20,3*
Impôts différés	(254,3)	(247,4)	(6,9)	(314,3)	*(318,3)*	*4,0*	237,7	*246,2*	*(8,5)*
Ecarts de conversion	(687,9)	(672,4)	(15,4)	(397,5)	*(319,7)*	*(77,8)*	914,0	*788,0*	*126,0*
1ère adoption IAS 32/39							241,9	*192,3*	*49,6*
Cession de créances fiscales litigieuses							995,4	*995,4*	
Charges et produits reconnus directement en capitaux propres	497,2	407,7	89,5	408,5	*493,0*	*(84,5)*	1 636,7	*1 477,0*	*159,7*
Résultat net	4 616,3	3 923,5	692,8	4 194,2	*3 606,3*	*587,9*	3 776,5	*2 512,7*	*1 263,8*
Total des charges et produits comptabilisés	5 053,5	4 324,2	729,3	4 602,7	*4 099,3*	*503,4*	5 413,2	*3 989,7*	*1 423,5*

III - NOTES AUX COMPTES

NOTE - 1. Résumé des méthodes comptables
NOTE - 2. Opérations majeures
NOTE - 3. Information sectorielle
NOTE - 4. Résultat Opérationnel Courant
NOTE - 5. Résultat des Activités Opérationnelles
NOTE - 6. Résultat financier
NOTE - 7. Impôts
NOTE - 8. Résultat par action
NOTE - 9. Goodwills
NOTE - 10. Immobilisations incorporelles
NOTE - 11. Immobilisations corporelles
NOTE - 12. Participations dans les entreprises associées
NOTE - 13. Participations dans les co-entreprises
NOTE - 14. Instruments financiers
NOTE - 15. Gestion des risques liés aux instruments financiers
NOTE - 16. Stocks
NOTE - 17. Autres actifs
NOTE - 18. Eléments sur capitaux propres
NOTE - 19. Provisions
NOTE - 20. Retraites et engagements assimilés
NOTE - 21. Contrats de construction
NOTE - 22. Contrats de location - financement
NOTE - 23. Contrats de location simple
NOTE - 24. Contrats de concession
NOTE - 25. Flux de trésorerie
NOTE - 26. Paiements fondés sur des actions
NOTE - 27. Transactions avec les parties liées
NOTE - 28. Rémunération des dirigeants
NOTE - 29. Actifs et passifs éventuels
NOTE - 30. Litiges
NOTE - 31. Evénements postérieurs à la clôture
NOTE - 32. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007

Informations relatives au Groupe SUEZ

SUEZ a été constituée le 23 février 1880, prorogée en 1941 pour une durée de 99 ans.

Le siège est domicilié au 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris – France.

SUEZ est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Elle est régie par les dispositions légales et règlementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

Les titres de SUEZ sont cotés sur les Bourses de Paris, Bruxelles (Belgique), Zurich (Suisse) et au Luxembourg.

En date du 25 février 2008 le Conseil d'Administration de SUEZ a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de la société SUEZ et de ses filiales au 31 décembre 2007.

NOTE - 1. RESUME DES METHODES COMPTABLES

1.1 REFERENTIEL

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les trois derniers exercices, 2005, 2006 et 2007 et sont établies conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2007, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne.

Depuis le 31 décembre 2006, SUEZ applique IFRIC 12. Le Groupe considère que les dispositions de cette interprétation, qui est toujours en cours d'examen par l'Union Européenne, ne sont pas incompatibles avec les normes adoptées et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation[1].

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2006 à l'exception :

1.1.1 Des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2007 :

- IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir,
- IAS 1 - Présentation des états financiers, amendement sur les informations à fournir sur le capital,
- IFRIC 7 - Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 : informations financières dans les économies hyperinflationnistes,
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 ; clarification du champ d'application d'IFRS 2,
- IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et pertes de valeur.

L'application d'IFRS 7 et de l'amendement d'IAS 1 donne lieu à la présentation d'informations complémentaires dans les états financiers mais n'a pas d'incidence sur la performance et la situation financière du Groupe.

L'adoption des autres interprétations est sans incidence sur les états financiers.

Pour rappel, le Groupe a anticipé dés 2006 l'application d'IFRIC 9 - Réexamen du caractère séparable des dérivés incorporés.

[1] Comme cela est prévu dans les *Observations concernant certains articles du règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil sur l'application des normes comptables internationales ainsi que la quatrième directive (78/660/CEE) du Conseil du 25 juillet 1978 et la septième directive (83/349/CEE) du Conseil du 13 juin 1983 sur la comptabilité* de novembre 2003.

1.1.2 Des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoires après 2007 et anticipée par Suez :

- IFRIC 12 - Service Concession Arrangement , dont l'application avait été anticipée dès 2006.

Le 30 novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 - Service Concession Arrangement - dont l'application, obligatoire en 2008, peut être anticipée. Au 31 décembre 2005, Suez avait, conformément à IAS 8 qui traite de la sélection et de l'application des méthodes comptables à retenir en l'absence de norme ou d'interprétation, fait usage de son jugement pour définir la méthode à retenir pour la comptabilisation des concessions. Pour exercer son jugement, la direction du Groupe avait considéré que les travaux en cours de l'IFRIC repris dans les projets d'Interprétations D12, D13 et D14 pouvaient, comme indiqué par l'IFRIC, être utilisés comme guide d'application. Toutefois le Groupe n'avait pas utilisé les dispositions transitoires particulières proposées dans les projets d'interprétation et avait retraité tous les contrats au 1er janvier 2004. Au 31 décembre 2006, Suez avait décidé d'anticiper l'application des dispositions d'IFRIC 12, tel qu'adopté par l'IASB.

1.1.3 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2007 et non anticipée par Suez dès 2007 :

- IAS 1 (révisée en 2007) - Présentation des états financiers ; cette norme modifie certains libellés des états financiers et impose entre autre de présenter un état de résultat global (statement of comprehensive income).
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ; cette norme, qui remplace IAS 14, aligne les informations sectorielles à fournir sur les dispositions de la norme américaine SFAS 131 qui impose de retenir l'approche de la direction (management approach) pour présenter les segments opérationnels.

L'application de ces deux normes n'aura pas d'incidence sur la situation financière de Suez mais pourrait modifier la présentation des états financiers et les informations fournies dans les états financiers. Leurs dates d'application n'ont pas encore été décidées.

- IAS 23 - Coûts d'emprunt ; cette norme, révisée en 2007, supprime l'option de comptabilisation en charge.

L'application d'IAS 23 (révisée en 2007) n'aura pas d'incidence car le Groupe a toujours appliqué le traitement alternatif qui consiste à incorporer les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

- IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra-groupe, clarifie la comptabilisation des paiements en actions effectués par achat d'actions propres et le paiement en actions dans les comptes d'une filiale sur des instruments de capitaux propres de la société mère.

Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe.

- IFRIC 13 - Programmes de fidélité des clients[2], applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008.
- IFRIC 14 - Plafonnement de l'actif, disponibilité des avantages économiques et obligation de financement[3], applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

L'analyse des incidences de l'application de ces interprétations est en cours.

[2] Traduction libre de "Customer Loyalty Program"
[3] Traduction libre de "The limit on defined benefit asset, minimum funding requirements and their interaction"

1.1.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004,
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

1.2 BASE D'EVALUATION POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IAS 39.

1.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

1.3.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter au § 1.4.7),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, les provisions pour démantèlement des installations, les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (se reporter au § 1.4.15),
- les instruments financiers (se reporter au § 1.4.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.3.1.1 Valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.3.1.2 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions, et plus particulièrement, mais pas uniquement, celles liées aux installations de production nucléaire sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de

trésorerie. Ces paramètres sont établis sur base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.3.1.3 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.3.1.4 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.3.1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable, notamment la clientèle alimentée en basse tension (électricité) ou en basse pression (gaz) est estimé à la clôture à partir d'historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. La libéralisation en Belgique du marché de l'énergie a rendu plus complexe la détermination des ventes sur des réseaux désormais utilisés par des opérateurs multiples. C'est ainsi que le Groupe est devenu tributaire de l'allocation des volumes d'énergie transitant sur les réseaux, réalisée par les gestionnaires des réseaux. Les allocations définitives ne sont parfois connues qu'avec plusieurs mois de retard, il en résulte une marge d'incertitude sur le chiffre d'affaires réalisé. Toutefois le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.3.1.6 Evaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de report déficitaire en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan moyen terme.

1.3.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession (se reporter au § 1.4.6), la classification des accords qui contiennent des contrats de services (se reporter au § 1.4.8), la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et pour la détermination des «activités normales» au regard d'IAS 39 pour les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément au bilan les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 METHODES COMPTABLES

1.4.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence :

- les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale,
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt,
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «Part dans le résultat des entreprises associées» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités *ad hoc*.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence est présentée dans les Notes aux Etats financiers.

1.4.2 Méthodes de conversion

1.4.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société Suez.

1.4.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.4.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. A chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période,
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.4.2.4 Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en «écarts de conversion» au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

1.4.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût du regroupement correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

1.4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.4.4.1 Goodwills

1.4.4.1.1 Détermination des goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe détermine un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date d'échange. Pour la part d'intérêt déjà détenue ainsi que pour les éventuels intérêts minoritaires, la différence entre cette juste valeur des actifs et passifs et leur valeur comptable avant acquisition constitue une réévaluation et est par conséquent comptabilisée en capitaux propres.

S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires ,en l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a maintenu le traitement comptable selon lequel, en cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, aucune réévaluation complémentaire des actifs et passifs identifiables n'est enregistrée. Le goodwill correspond dès lors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise.

Dans le cas où la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût du regroupement d'entreprises, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique «Participations dans les entreprises associées».

1.4.4.1.2 Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans le paragraphe 1.4.7 «Examen de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne «Dépréciation d'actifs» du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwills relatifs à des entreprises associées sont présentées en « Quote part de résultat des entreprises associées ».

1.4.4.2 Autres immobilisations incorporelles

1.4.4.2.1 Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif du bilan sont peu significatifs.

1.4.4.2.2 Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits à capacité sur des centrales ; le Groupe a participé au financement de la construction de certaines centrales nucléaires opérées par des tiers et a reçu en contrepartie des droits d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions,

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

	Durée d'utilité (en années)	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions	10	65
Portefeuille clients	10	40
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

1.4.4.2.3 Tests de perte de valeur

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Ces immobilisations incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations incorporelles concernées. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de

valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Les modalités de ces tests sont décrites au paragraphe 1.4.7.

1.4.5 Immobilisations corporelles

1.4.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application de IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de démantèlement et de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de démanteler ou de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de «l'actif» au titre du démantèlement.

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique le traitement alternatif proposé par IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.4.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées normales d'utilité suivantes :

Principales durées d'amortissement (années)		Minimum	Maximum
Installations techniques :			
-Energie :	Production - Transport	5	40
	Installation - Maintenance	3	10
	Aménagements hydrauliques	20	65
-Environnement		2	70
Autres immobilisations corporelles		2	33

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux infrastructures. Conformément à la loi du 31 janvier 2003 adoptée par la Chambre des Représentants de Belgique, relative à «la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité», les centrales nucléaires sont amorties sur 40 ans de manière prospective depuis l'exercice 2003.

Concernant les droits d'exploitation hydraulique, les aménagements sont amortis sur la durée la plus courte entre le contrat d'exploitation et la durée d'utilité des biens en tenant compte du renouvellement des contrats si ce dernier est estimé raisonnablement certain par le Groupe.

1.4.5.3 Tests de perte de valeur

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Ces immobilisations corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations corporelles concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les modalités de ces tests sont décrites au paragraphe 1.4.7.

1.4.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 - Accords de concession de services - Informations à fournir, - publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux comptes.

Le 30 novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 - Service Concession Arrangements- qui traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire. Suez a décidé d'appliquer par anticipation les dispositions de cette interprétation qui sera obligatoire en 2008.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- La fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisées selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle «actif incorporel» est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- et le modèle «actif financier» est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme «en substance» signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paye le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple *«pass through»*), il convient de considérer qu'en substance, les usagers payent et que le modèle «actif incorporel» doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers payent le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paye et que c'est le modèle «actif financier» qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT *(«Build Operate Transfer»)* signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan,
- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle «actif incorporel» la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée «ab initio» en contrepartie d'une dette de concession,
 - en cas d'application du modèle «actif financier» la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en créance à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde.

...s dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités ...uvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

... sont comptabilisées soit à l'actif du bilan en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle ...plicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en ...harges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

... dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa ...isation.

...s montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

...7 Examen de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles

... examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas ...héant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs ...mptables et les valeurs recouvrables.

... qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la ... valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une ... terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en oeuvre pour lesquelles les principales ...onnées économiques retenues sont :

a. des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
b. des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

... taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur ...sation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux ... impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

... qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, ...valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de ...ession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure ...estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

... de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne «Dépréciation d'actifs» du compte de résultat.

1.4.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrats de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.4.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.4.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.4.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente *«take-or-pay»* qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation principalement au titre de :

- certains de ses contrats d'achat/vente d'énergie, notamment dès lors qu'ils confèrent l'usage exclusif d'un actif de production au profit de l'acheteur d'énergie,
- certains contrats avec des clients industriels portant sur des actifs détenus par le Groupe.

1.4.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Le combustible nucléaire acquis est consommé dans le cadre du processus de production d'électricité sur plusieurs années. La consommation de ce stock de combustible nucléaire est constatée au prorata des estimations de quantité d'électricité produite par unité de combustible.

1.4.9.1 Traitement comptable des quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principes IFRS spécifiques définissant le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- les quotas constituent des stocks, puisqu'ils sont consommés dans le processus de production,
- les quotas alloués à titre gratuit sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle,
- les quotas acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, en cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice, le Groupe constitue un passif. Ce passif est évalué sur la base du prix de marché à la clôture des quotas restant à acquérir.

1.4.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39.

1.4.10.1 Actifs financiers

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés.

i.4.10.1.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement dans les autres catégories (voir infra).

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de flux de trésorerie futurs...).

: variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

1.10.1.2 Prêts et créances au coût amorti

catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

ors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode ' du taux d'intérêt effectif.

s de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en onction du risque de non recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique (se reporter au § 1.4.13).

1.4.10.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter au § 1.4.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.4.10.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et comptes associés, les instruments financiers dérivés, les passifs de renouvellement ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés au bilan entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- les instruments financiers dérivés de négoce sur matières premières non qualifiés de couverture.

1.4.10.2.1 Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit «incorporé». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante «dérivé incorporé», à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante «passif financier» déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.4.10.2.2 Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les autres passifs financiers comprennent notamment les puts sur minoritaires consentis par le Groupe.

En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place du put, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan la quote-part de profit allouée aux intérêts minoritaires réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

En cas de put à prix fixe, le passif correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice.

En cas de put à la juste valeur ou à prix variable, le montant du passif est évalué sur la base d'une estimation de la juste valeur à la date de clôture ou de l'application des modalités contractuelles du prix d'exercice sur la base des derniers éléments connus.

La différence entre le montant du passif et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisé en totalité en goodwill sans affectation à des écarts d'évaluation conformément à la méthode comptable retenue par le Groupe pour comptabiliser les acquisitions d'intérêts minoritaires.

1.4.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, change et matières premières.

1.4.10.3.1 Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, swaptions, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres côtés ou non côtés ainsi que certains engagements fermes ou optionnels d'achat ou vente d'actifs non financiers donnant lieu à livraison physique du sous-jacent.

Concernant plus particulièrement les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz naturel, le Groupe conduit systématiquement une analyse visant à déterminer si le contrat a été négocié dans le cadre de ses activités dites «normales», et doit ainsi être exclu du champ d'application de la norme IAS 39. Cette analyse consiste en premier lieu à démontrer que le contrat est mis en place et continue à être détenu afin de donner lieu à un achat ou une vente avec livraison physique, pour des volumes destinés à être utilisés ou vendus par le Groupe selon une échéance raisonnable, dans le cadre de son exploitation. En complément, il convient de démontrer que :

- Le Groupe n'a pas de pratique de règlement net au titre de contrats de même nature. En particulier, les opérations d'achat ou vente à terme avec livraison physique réalisées dans un strict but d'équilibrage en volumes des balances d'énergie du Groupe ne sont pas considérées par le Groupe comme constitutives d'une pratique de règlement net.
- Le contrat n'est pas négocié dans le cadre d'arbitrages de nature financière.
- Ces contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options. En particulier, dans le cas des ventes d'électricité offrant à la contrepartie une flexibilité sur les volumes vendus, le Groupe opère la distinction entre les contrats de vente assimilables à des ventes de capacités – considérés comme entrant dans le cadre de l'activité usuelle du Groupe – et les contrats de vente assimilables à des ventes d'options financières, qui seront comptabilisés comme des instruments financiers dérivés.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclu du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

1.10.3.2 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit «hôte» qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- que séparé du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ;
- et que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère «étroitement lié» est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

1.4.10.3.3 Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

1.4.10.3.3.1 Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

1.4.10.3.3.2 Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits au bilan, ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces transactions présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

1.4.10.3.3.3 Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

1.4.10.3.3.4 Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

1.4.10.4 Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique *«Marked to Market»* ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés au bilan en courant pour les instruments de négoce pour compte propre sur matière première et pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

1.4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.4.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.4.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie et de construction de SUEZ entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 «Contrats de construction».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué au § 1.4.16 «Chiffre d'affaires», pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de la période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en «montant dû par les clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Créances clients et comptes rattachés» du bilan). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en «montant dû aux clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Dettes fournisseurs et comptes rattachés» du bilan).

1.4.14 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prévoit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions ou de paiements basés sur des actions.

1.4.14.1 Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.4.14.2 Actions gratuites

Par ailleurs, les plans d'actions gratuites SUEZ sont également comptabilisés conformément à IFRS 2. La charge de personnel correspondante est enregistrée en compte de résultat sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres.

1.4.14.3 Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2.

1.4.15 Provisions

1.4.15.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période.
- la valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles, selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif du bilan en «Autres actifs» courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 d'abandonner la méthode dite du « corridor » [4] et de comptabiliser directement en capitaux propres les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels ainsi comptabilisés en capitaux propres font partie de l'état des « charges et produits comptabilisés » ou « SORIE ». Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

[4] Auparavant, les écarts actuariels postérieurs au 1er janvier 2004, n'étaient reconnus que lorsqu'ils excédaient 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds de couverture et la fraction excédant les 10% était constatée en contre partie du compte de résultat, de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés sont présentées en résultat financier.

1.4.15.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée de mise en oeuvre de la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, les provisions pour démantèlement des installations et les provisions pour reconstitution de site. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en «autres produits et autres charges financiers»).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de démanteler ou restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour démantèlement ou reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour démantèlement est un «actif de démantèlement» qui est inclus dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance du démantèlement, ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.4.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- Vente d'énergie,
- Prestations de services,
- Contrats de location et Contrats de construction.

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.4.16.1 Vente d'énergie

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement la vente d'électricité et de gaz, les redevances de transport et de distribution liées ainsi que différentes prestations comme la maintenance des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ou les ventes de chaleur.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est considéré comme acquis suite à la formalisation d'un contrat et de la contrepartie.

Les clients résidentiels libéralisés faisant l'objet d'un relevé de consommation annuel, l'énergie livrée non facturée à la clôture de l'exercice est évaluée sur base d'historiques et de statistiques de consommation ainsi qu'estimation des prix de vente (énergie en compteur).

Dans le cadre de certains contrats de vente d'énergie à long terme, le Groupe peut percevoir une composante fixée indépendamment des volumes, dont le montant évolue sur la durée du contrat. En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est étalé de manière linéaire, la juste valeur des services rendus n'étant pas, en substance, différente d'une période à l'autre.

En application des normes IAS 1 et IAS 18, les opérations de négoce d'énergie pour compte propre et pour compte de la clientèle sont présentées en net, après compensation des achats et des ventes, sur la ligne chiffre d'affaires. Selon le même principe, les résultats réalisés au titre des activités de négoce à caractère opérationnel («ventes en gros» ou «arbitrage») liées aux actifs et visant à optimiser tant le parc de production que les portefeuilles de contrats d'achats de combustibles et de ventes d'énergie sont présentés en net en chiffre d'affaires dès lors que les contrats de vente concernés pourraient être compensés par des achats similaires ou si les contrats de vente participent à des stratégies d'échanges.

1.4.16.2 Prestations de services

1.4.16.2.1 Environnement

1.4.16.2.1.1 Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique («relève») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.4.16.2.1.2 Propreté

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques... – pour les centres de tri et vente d'énergie – électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.4.16.2.2 Service à l'énergie

Les produits provenant des services dans le secteur de l'énergie, correspondant essentiellement à des prestations d'installation, de maintenance et de services à l'énergie, sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 18 qui prévoient la méthode du pourcentage d'avancement pour les activités de service.

1.4.16.3 Contrats de construction et contrats de location

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.4.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement.

Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.4.17 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant, est un indicateur utilisé par le groupe Suez qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente [5]». En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour Suez, ces éléments correspondent aux dépréciations d'actifs, aux cessions d'actifs, aux charges de restructuration et au Mark to Market (MTM) des instruments financiers à caractère opérationnel et sont définis comme suit :

[6] en conformité avec la Recommandation CNC 2004-R02 , relative au compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres.

- Dépréciations d'actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courant.
- Cessions d'actifs : cette rubrique comprend les plus ou moins values de cession sur les actifs non courants, les sociétés consolidées et les titres disponibles à la vente.
- Charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37.
- MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : Cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Marked To Market) des instruments financiers de matières premières, gaz et électricité, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi Trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles dans le secteur de l'énergie. La variation de juste valeur de ces instruments, qui doit être enregistrée en résultat selon IAS 39, est isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat car elle peut être significative et elle n'est pas prédictible.

1.4.18 Tableau des flux de trésorerie

« intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'il représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières. Cette classification est cohérente avec l'organisation interne du Groupe dans la mesure où la dette et la trésorerie ou équivalent de trésorerie sont gérées de façon globalisée au sein du département trésorerie Groupe.

1.4.19 Impôts

Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises, etc.).

NOTE - 2. Opérations majeures

2.1 Événements survenus en 2007

2.1.1 Offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General De Aguas de Barcelona (AGBAR)

Le 1er octobre 2007, SUEZ, la Caixa et Hisusa, entité détenue conjointement par SUEZ et la Caixa ont déposé auprès des autorités boursières espagnoles (CNMV) une offre publique d'achat sur la totalité des actions d'AGBAR qu'ils ne détenaient pas encore. Cette offre a été autorisée par la CNMV le 27 décembre 2007. Cette autorisation rend l'offre irrévocable et inconditionnelle.

Dans ce contexte, compte tenu du calendrier de l'offre, de sa nature et de ses caractéristiques, SUEZ a considéré qu'il avait pris un engagement irrévocable vis-à-vis des minoritaires. Le Groupe a donc comptabilisé dans ses états financiers 2007 une dette financière de 918 millions d'euros représentant la quote-part du Groupe (51%) de l'offre portant sur la totalité des titres AGBAR en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires pour 406 millions d'euros et d'un goodwill pour 512 millions d'euros.

2.1.2 Développement stratégique dans les énergies éoliennes

Dans le cadre de sa politique de développement de sa production à partir d'énergies renouvelables, le groupe a acquis notamment des participations majoritaires dans la Compagnie du Vent en France et dans Ventus Energy au Canada. Ces deux sociétés représentent respectivement des capacités de production électrique à l'étude et/ou en développement de 6500 MW et de 2000 MW.

Electrabel a acquis le 16 novembre 2007 56,8% des titres de La Compagnie du Vent, premier développeur d'énergie éolienne en France pour 421,9 millions d'euros. Cette opération, après prise en compte d'un put sur minoritaires, a généré un goodwill de 633,9 millions d'euros. La Compagnie du vent est consolidée par intégration globale dans les comptes de SUEZ à compter du 31 décembre 2007. L'allocation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis, actuellement en cours d'analyse, sera réalisée en 2008.

Le 21 septembre 2007, une filiale de SUEZ Energy International a acquis 100% des titres de la société canadienne de développement de projets d'énergie éolienne Ventus Energy, Inc pour 101,3 millions d'euros. Cette opération a généré un goodwill de 81,2 millions d'euros. Cette société est intégrée globalement dans les comptes de SUEZ depuis le 1er octobre 2007 sur la base d'une allocation préliminaire du prix d'acquisition. L'allocation définitive sera finalisée en 2008.

2.1.3 Projet de fusion GDF-Suez

Les conseils d'administration de Gaz de France et SUEZ ont approuvé le 2 septembre 2007 les nouvelles orientations du projet de fusion conduisant à la création d'un leader mondial spécialisé dans l'énergie. La fusion devrait être réalisée durant le premier semestre 2008. Ces orientations prévoient une parité de 21 actions Gaz de France pour 22 actions SUEZ et la distribution concomitante aux actionnaires de SUEZ de 65% du pôle environnement de SUEZ dans lequel GDF-SUEZ conservera une participation stable de 35% au sein d'un pacte d'actionnaires.

2.1.4 Effets en 2007 de la restructuration du secteur de la distribution en Belgique

Conformément aux accords pris dans le cadre de la libéralisation des marchés du gaz et de l'electricité, Electrabel a cédé 10,5 % de sa participation dans les Intercommunales Wallonnes et 40% de sa participation dans l'intercommunale bruxelloise et réalisé grâce à ces opérations une plus-value de 66,7 millions d'euros reconnue dans les comptes au 31 décembre 2007.

2.2 Événements survenus en 2006.

2.2.1 Sortie de l'Argentine

La société Aguas Argentinas a été déconsolidée à compter du 1er mars 2006 à la suite de la résiliation du contrat par le gouvernement argentin qui a provoqué son placement sous règlement judiciaire (concurso preventivo). Les actifs étaient dépréciés à 100% dans les comptes de l'exercice 2005.

2.2.2 Effets en 2006 de la restructuration du secteur de la distribution en Belgique

La mise en œuvre de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité décrétée par les différentes instances gouvernementales belges, en application des Directives Européennes, a provoqué chez Electrabel :

- La déconsolidation d'Electrabel Netten Vlaanderen, société d'exploitation des réseaux. Pour mémoire ENV contribuait au bilan consolidé au 31 décembre 2005 pour 856 millions d'euros à l'actif, 814 millions d'euros au passif et 19 millions d'euros de résultat net part du groupe.
- La cession de parts des sociétés intercommunales en Flandre. Electrabel a réduit sa participation au niveau convenu de 30% dans les intercommunales flamandes et réalisé par cette opération une plus-value de 236 millions d'euros reconnue dans les comptes au 31 décembre 2006.
- La constitution de Brussels Network Opérations, appelé à devenir l'opérateur des réseaux de distribution et sa cession en 2006 dans le cadre de l'ouverture totale du marché de l'energie à Bruxelles à partir de 2007.

2.3 Événements survenus en 2005

2.3.1 Offre Publique Mixte sur Electrabel

Le groupe avait lancé en août 2005 une offre publique mixte sur les 49,9% de titres d'Electrabel qu'il ne détenait pas encore. Cette opération s'est pour l'essentiel traduite ainsi dans les comptes au 31 décembre 2005 :

- Investissement financier de 11 092 millions d'euros, dont 2 414 millions d'euros payés par échange de titres
- Augmentation de capital de 2 335 millions d'euros en numéraire
- Comptabilisation d'un goodwill de 7 332 millions d'euros
- Diminution des intérêts minoritaires de 3 760 millions d'euros.
- Quote-part de résultat net part du Groupe supplémentaire de 117 millions d'euros correspondant au résultat Electrabel à hauteur de la part acquise.

2.3.2 Cession de créances litigieuses

Le 5 septembre 2005, SUEZ a cédé sans recours à une institution financière des créances litigieuses sur l'Etat français pour un prix ferme et définitif de 995,4 millions d'euros. Les créances litigieuses cédées étant relatives à un impôt antérieurement acquitté par prélèvement sur les capitaux propres, le prix de leur cession a été porté en augmentation des capitaux propres.

2.3.3 Cession d'Eso/Elia

L'introduction en bourse de 57,14% titres d'Elia System Operator avait permis la comptabilisation d'une plus-value consolidée de 626 millions d'euros. Au terme de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société mise équivalence a été ramené de 64,1% en 2004 à 27,45% en 2005.

NOTE - 3. Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité et le second niveau par secteur géographique. Cette distinction correspond également aux systèmes internes d'organisation et à la structure de gestion du Groupe.

3.1 Secteurs d'activité

SUEZ est organisé autour de quatre secteurs : «électricité et gaz», «services à l'énergie», «environnement» et «autres». Afin d'assurer une meilleure compréhension de cette information, le Groupe distingue, au sein du secteur «électricité et gaz», l'activité exercée en Europe (SUEZ Energie Europe – SEE) et celle exercée à l'international (SUEZ Energie International – SEI).
Chacun de ces secteurs est géré séparément car chacun d'entre eux développe, fabrique et vend des produits et services distincts, ou s'adresse à des segments de clientèle distincts. La nature de l'activité de chacun de ces secteurs se présente comme suit :

- **Electricité et gaz** – les filiales concernées produisent de l'électricité, et/ou assurent la transmission et la distribution de celle-ci, et/ou assurent l'approvisionnement, le transport et la distribution de gaz :
 - en Europe (SEE), à travers Electrabel, Distrigaz et Fluxys, ces deux dernières étant cotées en Belgique,
 - et à l'international (SEI), *via* un portefeuille d'actifs de production, de transport et dans une moindre mesure de distribution d'électricité et de gaz, principalement aux Etats-Unis, au Brésil, au Chili, en Thaïlande et dans la zone Moyen-Orient ;

 SUEZ Energie Services (SES) – les filiales concernées assurent des prestations d'ingénierie, d'installation, de maintenance ou de gestion déléguée, notamment dans le domaine des équipements électriques ou thermiques, des systèmes de conduites et des réseaux d'énergie ;

 SUEZ Environnement (SE) – les filiales concernées assurent, au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels :
 - des prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau), la conception et construction d'installations (ingénierie de l'eau),
 - et des prestations de collecte et de traitement des déchets, incluant la collecte, le recyclage, le compostage, la mise en décharge et la valorisation énergétique ainsi que le traitement de déchets industriels et spéciaux.

 Autres – ce segment regroupe les contributions des entités holdings et de celles dédiées au financement centralisé du Groupe. Ce segment ne comprend pas les holdings en position de tête de branche, qui sont rattachées au segment concerné. Par ailleurs, bien que détenue par Electrabel, Suez Tractebel SA est dans le segment « Autres ».

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3.1.1 Information sectorielle compte de résultat

31 décembre 2007 *En millions d'euros*	SEE	SEI	Sous-total Electricité & Gaz	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL
Total des Produits	17 638,8	6 577,3	*24 216,1*	11 309,5	12 032,3	0,0	(82,7)	47 475,4
- produits de l'activité (hors groupe)	17 610,3	6 577,3	*24 187,5*	11 265,5	12 022,2	0,0		47 475,4
- ventes interactivités (groupe)	28,6	0,0	*28,6*	44,0	10,1	0,0	(82,7)	0,0
Résultat brut d'exploitation	3 573,6	1 666,2	*5 239,8*	800,8	2 101,7	(177,5)		7 964,7
Résultat opérationnel courant	2 621,6	1 203,8	*3 825,4*	555,0	1 076,6	(281,6)		5 175,4
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel (IAS 32-39)	39,5	34,1	*73,6*	(0,1)	(5,8)	0,0		67,8
- Dépréciation d'actifs	0,2	(83,3)	*(83,1)*	(5,8)	(35,4)	(7,7)		(132,0)
- Restructurations	1,2	0,0	*1,2*	(15,6)	(12,3)	(15,8)		(42,6)
Résultat Sectoriel (IAS 14)	*2 662,4*	*1 154,6*	*3 817,0*	*533,6*	*1 023,1*	*(305,1)*		*5 068,6*
- Cession d'actifs	138,7	(76,1)	*62,6*	14,7	177,3	84,8		339,4
Résultat des activités opérationnelles	2 801,1	1 078,5	*3 879,6*	548,3	1 200,4	(220,3)		5 408,0
Amortissements et dépréciations *(dans le ROC)*	(625,6)	(344,3)	*(969,8)*	(195,5)	(794,5)	(3,4)		(1963,3)
Part dans les entreprises associées	398,7	19,0	*417,6*	15,8	22,6	1,7		457,9

31 décembre 2006 *En millions d'euros*	SEE	SEI	Sous-total Electricité & Gaz	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL
Total des Produits	15 990,0	6 297,4	*22 287,4*	10 680,9	11 443,5	0,0	(122,6)	44 289,2
- produits de l'activité (hors groupe)	15 971,4	6 241,6	*22 213,0*	10 637,2	11 439,0	0,0		44 289,2
- ventes interactivités (groupe)	18,6	55,8	*74,4*	43,6	4,5	0,0	(122,6)	0,0
Résultat brut d'exploitation	3 059,8	1 666,2	*4 626,0*	591,3	1 983,1	(117,0)		7 083,3
Résultat opérationnel courant	2 140,8	1 099,1	*3 239,9*	392,4	1 044,1	(179,9)		4 496,5
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	65,7	(47,6)	*18,1*	0,0	(1,9)	0,9		17,1
- Dépréciation d'actifs	22,3	(86,6)	*(64,3)*	(23,5)	(53,9)	(8,7)		(150,3)
- Restructurations	(7,7)	0,0	*(7,7)*	(25,0)	1,0	(57,1)		(88,8)
Résultat Sectoriel (IAS 14)	*2 221,2*	*964,9*	*3 186,0*	*343,9*	*989,4*	*(244,8)*		*4 274,6*
- Cession d'actifs	288,3	145,0	*433,2*	111,8	153,5	394,6		1 093,1
Résultat des activités opérationnelles	2 509,4	1 109,8	*3 619,3*	455,7	1 142,8	149,9		5 367,6
Amortissements et dépréciations *(dans le ROC)*	(585,7)	(386,1)	*(971,8)*	(234,5)	(733,8)	(2,0)		(1942,1)
Part dans les entreprises associées	325,7	17,7	*343,4*	(3,2)	20,8	11,9		372,7

31 décembre 2005 *En millions d'euros*	SEE	SEI	Sous-total Electricité & Gaz	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL
Total des Produits	14 214,4	5 878,5	*20 092,9*	10 359,9	11 091,5	0,0	(55,4)	41 488,9
- produits de l'activité (hors groupe)	14 193,0	5 878,5	*20 071,5*	10 328,7	11 088,6	0,0		41 488,9
- ventes interactivités (groupe)	21,4	0,0	*21,4*	31,1	2,9	0,0	(55,4)	0,0
Résultat brut d'exploitation	2 854,4	1 334,7	*4 189,1*	562,7	1 914,3	(157,9)		6 508,2
Résultat opérationnel courant	1 963,2	745,6	*2 709,8*	358,8	1 003,5	(169,9)		3 902,2
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel (IAS 32-39)	(229,1)	78,9	*(150,2)*	(0,5)	0,5	(0,9)		(151,1)
- Dépréciation d'actifs	(78,9)	(269,4)	*(348,3)*	(84,0)	(209,1)	(16,5)		(657,9)
- Restructurations	13,0	0,0	*13,0*	(86,7)	(22,4)	(5,4)		(101,5)
Résultat Sectoriel (IAS 14)	*1 666,2*	*556,1*	*2 224,3*	*187,6*	*772,5*	*(192,7)*		*2 991,7*
- Cession d'actifs	714,4	245,2	*959,6*	41,5	493,0	35,8		1 529,9
Résultat des activités opérationnelles	2 382,6	801,3	*3 183,9*	229,1	1 265,5	(156,9)		4 521,6
Amortissements et dépréciations *(dans le ROC)*	(457,6)	(353,9)	*(811,5)*	(210,0)	(721,7)	(10,1)		(1763,3)
Part dans les entreprises associées	473,8	33,1	*506,9*	33,3	18,8	6,5		565,5

3.1.2 Information sectorielle bilan

31 décembre 2007	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels (IAS 14)	29 625,2	9 110,4	*38 735,6*	7 877,5	14 534,2	366,3	61 513,6
Passifs sectoriels (IAS 14)	14 326,6	2 131,5	*16 458,1*	6 248,9	6 792,8	497,9	29 997,7
Participations dans les entreprises associées	857,5	41,8	*899,3*	21,0	236,1	57,9	1 214,3
Capitaux Employés (fin de période)	17 245,8	7 489,1	*24 734,9*	1 884,0	9 183,6	1 296,4	37 098,9

31 décembre 2006	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
En millions d'euros							
Actifs sectoriels (IAS 14)	26 413,2	8 929,4	*35 342,5*	7 357,4	13 684,1	264,4	56 648,5
Passifs sectoriels (IAS 14)	13 699,6	2 148,9	*15 848,6*	5 990,7	6 865,5	435,5	29 140,2
Participations dans les entreprises associées	801,0	95,7	*896,7*	6,9	220,7	135,3	1 259,7
Capitaux Employés (fin de période)	15 221,1	7 371,3	*22 592,4*	1 643,4	8 249,7	616,2	33 101,8

31 décembre 2005	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels (IAS 14)	27 653,6	10 527,5	*38 181,1*	7 157,3	13 214,4	282,7	58 835,5
Passifs sectoriels (IAS 14)	16 707,4	3 672,9	*20 380,3*	5 679,6	7 145,7	638,6	33 844,2
Participations dans les entreprises associées	2 371,7	392,1	*2 763,8*	11,5	255,9	123,7	3 154,9
Capitaux Employés (fin de période)	14 790,9	8 579,3	*23 370,2*	1 739,5	7 590,7	549,2	33 249,5

3.1.3 Information sectorielle flux de trésorerie

31 décembre 2007	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts	3 338,8	1 589,1	*4 927,9*	743,2	1 823,6	(228,3)	7 266,6
Investissements corporels et incorporels (a)	1 143,1	539,3	*1 682,4*	321,0	1 086,0	9,7	3 099,1
Cessions d'actifs corporels et incorporels (b)	10,1	10,7	*20,8*	55,5	51,5	2,4	130,1

31 décembre 2006	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
En millions d'euros							
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts	2 952,9	1 414,2	*4 367,1*	500,3	1 784,5	(268,5)	6 383,4
Investissements corporels et incorporels (a)	788,8	315,5	*1 102,3*	250,9	993,0	7,9	2 354,1
Cessions d'actifs corporels et incorporels (b)	29,1	14,3	*43,4*	78,2	52,9	1,9	176,4

31 décembre 2005	SEE	SEI	Sous-total Electricité Gaz	SES	SE	Autres	TOTAL
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts	2 646,1	1 267,2	*3 913,3*	457,0	1 656,2	(275,6)	5 750,9
Investissements corporels et incorporels (a)	1 116,1	256,1	*1 372,2*	264,1	977,5	7,5	2 621,3
Cessions d'actifs corporels et incorporels (b)	263,7	16,1	*279,8*	37,6	73,5	(0,6)	390,3

(a) Les investissements corporels et incorporels sont présentés ici hors variation des dettes sur immobilisations. Celle-ci s'élève à respectivement +30,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, +13,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 et +45,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

(b) De même, les cessions d'actifs corporels et incorporels sont présentées hors variation des créances sur immobilisations. Celle-ci s'élève à respectivement + 1,0 millions d'euros au 31 décembre 2007, +5,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 et - 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2 Zones géographiques

Les postes ci-dessous sont ventilés :

par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;

par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les autres informations.

En millions d'euros	Produits			Actifs sectoriels			Investissements			Capitaux Employés		
	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
France	10 992,5	10 808,9	9 719,7	13 597,7	12 630,0	10 298,9	729,0	613,5	519,1	5 586,0	5 003,7	4 008,5
Belgique	11 758,9	11 217,5	10 961,6	21 186,2	19 045,5	22 743,6	619,9	473,7	596,9	10 162,2	9 124,3	10 123,1
Autres pays UE	13 467,4	12 341,1	10 956,9	17 700,9	12 692,5	11 643,2	958,8	740,8	956,8	11 552,2	9 717,1	8 700,4
Autres pays d'Europe	2 756,5	706,7	688,1	2 443,4	419,6	351,5	77,4	6,6	4,3	1 514,5	129,8	132,8
Amérique du Nord	4 189,3	4 184,4	4 092,1	5 697,0	6 235,5	7 517,0	193,5	240,0	231,6	4 026,5	4 422,5	5 008,3
Amérique du Sud	2 205,8	1 862,7	2 120,3	3 369,0	2 977,1	3 303,0	152,0	169,3	155,6	2 774,3	2 438,6	2 803,9
Asie, Moyen Orient												
et Océanie	2 454,7	2 496,5	2 350,0	3 093,3	2 279,3	2 642,9	161,5	93,3	135,5	2 561,0	2 191,4	2 374,0
Afrique	1 097,4	671,3	600,2	384,5	375,1	335,4	20,0	16,8	21,5	72,3	74,5	98,5
	47 475,4	44 289,2	41 488,9	61 513,6	56 648,5	58 835,5	2 911,1	2 354,1	2 621,3	37 098,8	33 101,8	33 249,5

Les données 2006 et 2005 ont été retraitées et font figurer Baymina (Turquie) dans la zone Asie, Moyen-Orient et Océanie (auparavant dans « Autres pays d'Europe »).

3.3 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.3.1 ACTIFS SECTORIELS	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Immobilisations incorporelles	3 497,7	3 488,1	3 453,5
Goodwills	11 902,8	13 404,6	13 033,2
Immobilisations corporelles	22 697,1	21 002,8	20 212,4
Autres créances au coût amorti	2,2	0,0	20,9
Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette (Note 14.1.3)	3 783,1	3 742,0	5 996,6
Clients et autres débiteurs	11 169,3	10 412,2	10 394,7
Stocks	1 457,8	1 483,4	1 344,8
Autres actifs courants et non courants (Note 17)	3 283,9	3 115,4	4 379,4
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	61 513,6	56 648,5	58 835,5
AUTRES ACTIFS NON SECTORIELS	17 613,6	16 786,1	21 607,6
TOTAL ACTIF	79 127,2	73 434,6	80 443,1

3.3.2 PASSIFS SECTORIELS	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Provisions (courant et non courant) (Note 19)	9 655,1	9 785,9	10 843,1
Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette (Note 14.2.2)	3 611,6	3 941,7	7 116,1
Fournisseurs et autres créanciers	10 063,1	9 209,4	10 078,8
Autres passifs courants et non courants	6 629,9	6 203,3	5 806,2
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	29 959,7	29 140,2	33 844,2
AUTRES PASSIFS NON SECTORIELS	49 167,5	44 294,4	46 598,9
TOTAL PASSIF	79 127,2	73 434,6	80 443,1

3.3.3 CAPITAUX EMPLOYES	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
+ ACTIFS SECTORIELS	61 513,6	56 648,5	58 835,5
- PASSIFS SECTORIELS	29 959,7	29 140,2	33 844,2
+Titres disponibles à la vente (hors variation de fair value)	1 683,1	1 725,1	1 840,5
+ Prêts et créances au coût amorti (hors variation de fair value)	2 316,6	2 565,6	2 636,6
+Participation dans les entreprises associées (Note 12)	1 241,1	1 259,7	3 154,9
- Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette	(23,5)	(200,0)	(1 119,8)
- Pertes / gains actuariels sur retraites	(85,6)	(310,5)	(365,0)
- Autres passifs financiers	777,0	467,5	858,5
= Capitaux employés	37 098,8	33 101,8	33 249,5

3.3.4 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Résultat Opérationnel Courant	5 175,4	4 496,5	3 902,2
- Dotations nettes aux amortissements et provisions (yc celles incluses dans les charges de personnel)	(1 785,1)	(1 684,8)	(1 701,9)
+Revenus financiers hors intérêts	200,4	283,5	140,4
+ Part dans le résultat des entreprises associées	57,9	372,7	565,5
- Paiements en actions (IFRS 2)	(40,7)	(31,6)	(26,9)
- Charges nettes décaissées des concessions	(234,2)	(214,2)	(171,3)
Résultat Brut d'Exploitation	3 373,6	7 083,3	6 508,2

3.4 Endettement financier par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité contractant la dette brute et la dette nette est la suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2007		31 déc. 2006		31 déc. 2005	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
SEE	5 763,0	2 307,3	3 790,2	(680,9)	3 918,2	(3 287,2)
SEI	3 235,9	2 092,5	2 619,2	1 718,4	2 941,7	1 519,8
Sous total Electricité et Gaz	*8 998,9*	*4 399,8*	*6 409,4*	*1 037,5*	*6 859,9*	*(1 767,4)*
SES	914,4	414,9	1 189,2	546,1	1 148,1	515,4
SE	4 958,4	3 720,1	4 127,6	3 218,8	4 588,1	3 609,2
AUTRES	6 975,3	4 557,0	8 092,4	5 646,2	13 155,1	11 451,4
Total	21 847,0	13 091,9	19 818,6	10 448,6	25 751,2	13 808,6

La répartition par secteur d'activité utilisant la dette nette est la suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
SEE	13 885,0	(3 655,8)	(3 688,1)
SEI	5 055,0	4 767,9	6 184,3
Sous total Electricité et Gaz	*18 940,0*	*1 112,1*	*2 496,2*
SES	252,7	241,9	607,3
SE	5 350,4	3 854,2	3 844,7
AUTRES	(11 451,1)	5 240,4	6 860,4
Total	13 091,9	10 448,6	13 808,6

La variation de l'endettement entre les secteurs SEE et Autres tient essentiellement à la cession interne de SUEZ Tractebel, entre Suez et Electrabel, pour un montant de 18,2 milliards d'euros.

NOTE - 4. Résultat opérationnel courant

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Chiffre d'affaires	47 475,4	44 289,2	41 488,9
Achats	(21 289,4)	(21 010,0)	(18 678,7)
Charges de personnel	(8 141,5)	(7 640,8)	(7 902,9)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 912,0)	(1 684,8)	(1 701,9)
Autres produits et charges opérationnels	(10 956,4)	(9 457,1)	(9 303,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 176,4	4 496,5	3 902,2

4.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par catégorie (se reporter à la Note 1.4.17) est la suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Produits des ventes d'énergies	24 986,4	22 669,1	18 756,8
Produits des prestations de services	20 956,7	19 982,5	21 208,6
Produits de location et contrats de construction	1 532,3	1 637,6	1 523,5
Chiffre d'affaires	47 475,4	44 289,2	41 488,9

En 2007, les produits de location et les contrats de construction représentent respectivement 694,5 millions d'euros et 837,8 millions d'euros (contre 780,7 millions d'euros et 856,9 millions d'euros en 2006).

La diminution du chiffre d'affaires généré par les "Produits de location, contrats de construction" est liée à la baisse de l'activité "Ingénierie" de Degrémont, qui avait été marquée par une activité particulièrement soutenue en 2006.

4.2 Charges de personnel

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Salaires et charges / charges de retraite	(8 016,4)	(7 582,0)	(7 864,3)
Paiements fondés sur des actions	(125,1)	(58,8)	(38,6)
Total	(8 141,5)	(7 640,8)	(7 902,9)

Les charges nettes relatives aux régimes de retraite (à cotisations et à prestations définies) sont présentées en Note 20.

Les dotations et reprises aux provisions pour engagements de retraite sont comprises en 2007 dans les charges de personnel alors qu'elles étaient classées en amortissements, dépréciations et provisions en 2006 et 2005. Les reprises nettes enregistrées sur les exercices 2007, 2006 et 2005 se sont élevées respectivement à 126,6 millions d'euros, 132,7 millions d'euros et 166,4 millions.

Les paiements fondés sur actions sont détaillés dans la Note 26.

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Amortissements	(2 016,3)	(1 874,7)	(1 769,1)
Dépréciations sur stocks et créances commerciales	53,0	(67,3)	15,6
Provisions	50,6	257,2	51,6
Total	(1 912,7)	(1 684,8)	(1 701,9)

Les amortissements se répartissent en 280,6 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et 1 735,7 millions d'euros pour les immobilisations corporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les notes 10 et 11.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

La variation des "Autres produits et charges opérationnels" est notamment liée au changement de méthode de consolidation de la Compagnie Nationale du Rhône (comptabilisée en intégration globale à compter du 31 décembre 2006 ; Cf. note 12.1) ainsi qu'à l'entrée dans le périmètre de consolidation de différentes entités de Suez Environnement en France et en Grande Bretagne.

NOTE - 5. Résultat des Activités Opérationnelles

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 175,4	4 496,5	3 902,2
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	67,8	17,1	(151,1)
Dépréciations d'actifs corporels, incorporels et financiers	(102,6)	(150,3)	(657,9)
Restructurations	(132,6)	(88,8)	(101,5)
Cessions d'actifs	339,4	1 093,1	1 529,9
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5 408,0	5 367,6	4 521,6

5.1 MtM sur instrument financiers à caractère opérationnel

La contribution au résultat des activités opérationnelles du Groupe représente un produit de 67,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 qui résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme (avec ou sans livraison physique) négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières ; toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – *«Instruments financiers – comptabilisation et évaluation»*. En conséquence, toutes les variations de juste valeur sur l'exercice 2007 des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat. L'évolution de la juste valeur de ces positions représente ainsi un bénéfice d'opportunité plutôt qu'un gain économique et se traduit par un produit net de l'exercice de 64 millions d'euros ;
- le Groupe a mis à disposition du marché des capacités de production en heure de pointe, par le biais de mises aux enchères d'options *(«virtual power plant»)* ; ces contrats sont qualifiés d'instruments dérivés au regard de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur de ces options sur la période se traduisent par un produit de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre (i) de la part inefficace des stratégies de couverture de flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers *(cash-flow hedges)* et (ii) de l'effet de la déqualification en 2007 de certains instruments de couverture du risque matières premières, lorsque l'efficacité de la relation de couverture ne peut plus être démontrée. L'impact est négatif à hauteur de 25,7 millions d'euros ;
- l'évolution favorable de la juste valeur de dérivés incorporés contenus dans les contrats matières premières, qui au regard de la norme IAS 39 ont dû être comptabilisés séparément, se traduit par un effet positif de 22 millions d'euros.

5.2 Dépréciation des actifs corporels, incorporels et financiers

En millions d'euros	30 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Dépréciations d'actifs:			
Goodwills	(1,3)	(11,6)	(114,8)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(113,9)	(131,7)	(448,0)
Actifs financiers	(10,5)	(48,6)	(117,0)
Total	(125,7)	(191,9)	(679,8)
Reprises de pertes de valeur :			
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	0,9	8,0	10,2
Actifs financiers	22,8	33,7	11,7
Total	23,7	41,6	21,9
Total	(102,0)	(150,3)	(657,9)

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux. En 2007 comme en 2006 la dépréciation a principalement porté sur SUEZ Energie International aux Etats Unis, dans un environnement persistant de prix défavorables sur certaines centrales merchant alors qu'en 2005 les dépréciations ont affecté les activités de SUEZ Environnement à l'international (Brésil, Argentine,...), SUEZ Energie International aux Etats-Unis et SUEZ Energie Services aux Pays-Bas.

Toutes les unités génératrices de trésorerie goodwill (U.G.T.) font l'objet d'un test d'impairment réalisé en 2007 sur la base de données à fin juin 2007, complété par une revue des évènements du second semestre. L'évaluation de la valeur recouvrable des U.G.T. prend en compte trois scenarii (« low », « medium » et « high »). Le scenario « medium » est privilégié dans la comparaison de la valeur recouvrable de l'U.G.T. et sa valeur nette comptable.

Les taux d'actualisation retenus correspondent à un coût moyen pondéré du capital ajusté afin de tenir compte des risques métier, pays et devises liés à chaque U.G.T. examinée. Ils sont fonction d'un taux de marché sans risque et d'une prime de risque pays.

Les taux retenus en 2007 lors de l'examen de la valeur d'utilité des actifs pour l'actualisation des flux de trésorerie étaient compris entre 5,2% et 15,3% alors qu'ils étaient compris entre 5,1% et 12,3% en 2006 et entre 5% et 14,6% en 2005.

5.2.1 Dépréciations des goodwills

A l'exception de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Electrabel Benelux, le montant individuel des différents goodwills alloués aux autres UGT ne représente pas plus de 5% de la valeur totale des goodwills du Groupe.

- UGT Electrabel Benelux

Le montant total des goodwills alloués à cette UGT s'élève à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette UGT regroupe les activités de production, de commercialisation et de distribution d'électricité du Groupe en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Le test annuel sur la valeur recouvrable de cette UGT a été réalisé sur la base d'une estimation de la valeur utilité de cette UGT au 30 juin 2007.

Cette estimation utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de six ans, et un taux d'actualisation de 7 %. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés pour la détermination d'une valeur terminale.

Les hypothèses clés comprennent notamment les valeurs assignées aux prix à long terme de l'électricité et des combustibles. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations des prix de marché tandis que les consommations de combustibles ont été estimées en tenant compte de l'évolution prévisible du parc de production. Le taux sans risque et la prime de risque de marché reflètent les sources externes d'informations disponibles.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessus n'entraîneraient pas un excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable.

- Autres UGT

Le tableau ci dessous décrit les hypothèses utilisées dans l'examen de la valeur recouvrable des autres principales Unités Génératrice de Trésorerie :

Unités génératrices de trésorerie	Méthode de valorisation	Taux d'actualisation
Electrabel France :		
SHEM	DCF	[5,2% - 8%]
Compagnie National du Rhône (CNR)	DCF	7,10%
United Water	multiples + DCF	5,24%
Sita UK	DCF	6,70%
Polaniec	DCF	7,90%
Agbar	cours de bourse	
Sita Nederland BV	DCF	6.9%
Sita France	DCF	5,70%
Sita Deutschland	DCF	7%

5.2.2 Dépréciation des autres actifs

Compte tenu de conditions réglementaires et de marchés aux Etats Unis demeurant difficiles pour certaines unités (« merchant »), le Groupe a été amené à réaliser des tests de dépréciation établis sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 9 % en 2007 comme en 2006 et 2005. Ces tests ont conduit le groupe à comptabiliser une dépréciation d'actifs de 72 millions d'euros en 2007, contre 68 millions d'euros en 2006 et 217 millions d'euros en 2005.

5.3 Restructurations

En 2007 comme en 2006, la mise en œuvre des plans de restructurations prévus a eu un impact marginal sur les comptes après reprise des provisions constatées antérieurement. En effet, l'essentiel des coûts constatés au cours de ces deux exercices étaient constitué de frais engagés dans le cadre du projet de fusion avec Gaz de France. Les frais enregistrés en charges à ce titre ont représenté 15,8 millions d'euros en 2007 et 57 millions d'euros en 2006.

En 2005, le programme de restructurations poursuivi essentiellement au sein des activités de Services à l'Energie, a représenté 84,4 millions d'euros, principalement aux Pays-Bas et en France au titre de provisions pour restructuration. Les dépenses de restructurations liées à la mise en place des plans s'étaient élevées en 2005 à 211,3 millions d'euros, compensées par des reprises de provisions à hauteur de 194,2 millions d'euros.

5.4 Résultat de cessions d'actifs

- En 2007, les cessions d'actifs représentent une plus-value nette de 339,4 millions d'euros contre 1 093,1 millions d'euros en 2006 et 1 529,9 millions d'euros en 2005.

Les principales plus–values de cession constatées en 2007 résultent des opérations suivantes :

- la cession de parts de sociétés intercommunales bruxelloise et wallonnes

- Dans le cadre des dispositifs légaux et réglementaires prévoyant d'une part la libéralisation du marché de l'énergie et d'autre part la désignation des intercommunales comme gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre des accords conclus en 2001 et 2005 sur la restructuration des réseaux de distribution, Electrabel a cédé une partie de ses participations dans les intercommunales wallonnes et bruxelloise. La plus-value constatée dans les comptes au 31 décembre 2007 représente un montant global de 66,7 millions d'euros.

- la cession de 3% des actions détenues par Electrabel dans le capital d'Elia en vertu des engagements pris dans le cadre de l'offre publique de rachat des minoritaires d'Electrabel lancée par SUEZ en 2005. Cette opération a généré une plus value de cession de 25 millions d'euros.

- la cession de 53,1% des titres détenues par AGBAR dans la société APPLUS, spécialisée dans l'inspection technologique et la certification. La plus-value reconnue dans les comptes au 31 décembre 2007 représente un montant de 125 millions d'euros

- les cessions de diverses participations non stratégiques, en majeure partie cotées, représentant une plus value nette de 68,8 millions d'euros.

- Les principales plus–values de cession constatées en 2006 ont résulté des opérations ci-dessous :

Cession de parts de sociétés intercommunales en Flandre

En application des accords conclus en 2001 et 2005 sur la restructuration des réseaux de distribution en Flandre, Electrabel s'était engagée à réduire ses participations dans les intercommunales flamandes au niveau convenu de 30% au plus tard le 5 septembre 2006. Ces opérations ont été réalisées et une plus-value de 236 millions d'euros a été reconnue dans les comptes au 31 décembre 2006.

Cession des titres REVA

SES Espana a cédé le 29 juin 2006 la totalité de ses titres dans la société REVA. La plus-value constatée dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2006 s'élèvait à 129 millions d'euros.

Cession des titres M6

SUEZ a cédé à la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) sa participation résiduelle de 5% dans M6, enregistrant avec cette opération une plus-value nette de 120 millions d'euros en 2006.

Cession de 9 Cegetel

SUEZ Communication a cédé le 24 octobre 2006 la totalité de sa participation dans Neuf Cegetel à l'occasion de son introduction en bourse, enregistrant une plus value de 270 millions d'euros.

En 2006, outre les cessions décrites ci-dessus, les plus-values de cessions comprennaient celles relatives aux ventes de la participation résiduelle dans Colbùn (77 millions d'euros) et dans Hanjin City Gas (50 millions d'euros).

- En 2005, le poste enregistrait pour l'essentiel les effets de la cession de 36,6% d'ESO/Elia dans le cadre de l'introduction en bourse pour 626 millions d'euros, de la vente par le Groupe de sa participation résiduelle dans Northumbrian pour 263 millions d'euros et de la cession de 9,57% de Tractebel Energia dans le cadre d'une introduction en Bourse pour 168 millions d'euros.

NOTE - 6. Résultat financier

	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(1 257,0)	583,0	(674,0)	(1 157,8)	327,6	(830,2)	(1 090,8)	290,6	(800,2)
Charges d'intérêts sur dette brute	(1 257,0)		(1 257,0)	(1 097,7)	-	(1 097,7)	(1 077,3)	-	(1 077,3)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	111,9		111,9	(9,6)	-	(9,6)	-	0,4	0,4
Résultat des couvertures sur emprunts	119		119	(50,5)	-	(50,5)	(11,1)	-	(11,1)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	469,2		469,2	-	327,6	327,6	(2,4)	290,2	287,8
Remboursement anticipé ORA FORTIS								166,6	166,6
Autres produits et charges financiers	(452,6)	409,8	(42,8)	(452,8)	552,0	99,2	(491,4)	399,7	(91,7)
Résultat Financier	(1 709,6)	992,8	(716,8)	(1 610,6)	879,6	(731,0)	(1 582,2)	856,9	(725,3)

6.1 Coût de la dette nette

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Charges d'intérêts sur dette brute	(1 257,0)	(1 097,7)	(1 077,3)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	111,9	(9,6)	0,4
Résultat des couvertures sur emprunts	119	(50,5)	(11,1)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	469,2	327,6	287,8
Coût de la dette nette	(674,0)	(830,2)	(800,2)

Le résultats de change évolue sous l'effet positif enregistré sur le réal brésilien dans le cadre du remboursement de Floating Rate Notes chez SUEZ Energie International pour 147 millions d'euros.

6.2 Remboursement anticipé de l'ORA FORTIS

Au cours du premier semestre 2005, le Groupe avait procédé au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire remboursable en actions FORTIS.

Le Groupe avait par ailleurs cédé 13,75 millions de titres Fortis rendus libres à l'issue du remboursement de l'emprunt obligataire.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de se désengager de sa participation dans Fortis et se sont traduites par un résultat financier de 166,6 millions d'euros.

6.3 Autres charges financières

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Désactualisation des provisions	(372,5)	(335,5)	(330,1)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(73,4)	(22,4)	(21,1)
Pertes de change	(4,3)	(21,1)	(17,7)
Autres charges financières	(2,2)	(73,8)	(122,5)
Total	(452,5)	(452,8)	(491,4)

6.4 Autres produits financiers

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Produits des titres disponibles à la vente	202,4	288,7	134,3
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	95,8	23,8	15,9
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	82,0	63,7	80,1
Gain de change	0,0	11,3	15,7
Autres produits financiers	22,8	164,5	153,7
Total	403,3	552,0	399,7

Les autres produits nets financiers incluent notamment l'effet favorable pour 19,0 millions d'euros de la renégociation de la dette de Santa Fe en Argentine en 2005 alors qu'ils incluent en 2006 l'effet favorable de la renégociation de la dette d'Aguas Argentinas pour 56,4 millions d'euros.

NOTE - 7. Impôts

7.1 Analyse de la charge d'impôts comptabilisée en résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 527,5 millions d'euros (contre 815,1 millions d'euros en 2006). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Impôt exigible			
France	(147,2)	(59,1)	(41,8)
Etranger	(827,2)	(726,3)	(705,5)
Total	(974,4)	(785,4)	(747,3)
Impôts différés			
France	495,2	11,5	(27,3)
Etranger	(48,3)	(41,2)	189,3
Total	446,9	(29,7)	162,0
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	(527,5)	(815,1)	(585,3)

SUEZ est mère d'un groupe fiscal de 237 sociétés en 2007. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible.

En 2007, l'impôt exigible relatif à des périodes antérieures ainsi que l'impôt résultant des opérations de cession sont non significatifs.

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Résultat net	4 616,3	4 194,2	3 776,5
- Part dans les entreprises associées	457,9	372,7	565,5
- Impôt sur les bénéfices	(627,5)	(815,1)	(585,3)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)	4 635,9	4 636,6	3 796,3
Dont sociétés françaises intégrées	*621,1*	*464,2*	*44,4*
Dont sociétés étrangères intégrées	*4 603,9*	*4 172,4*	*3 751,9*
Taux d'impôt normatif en France (b)	34,43%	34,43%	34,93%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	(1 596,4)	(1 596,4)	(1 326,0)
En effet :			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	214,1	177,1	140,8
Différences permanentes	18,4	(9,9)	170,1
Eléments taxés à taux réduit ou nul (d)	377,4	538,1	483,3
Compléments d'impôt (e)	(134,0)	(94,7)	(115,5)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(47,5)	(125,0)	(201,5)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	649,8	220,5	163,5
Effet des changements de taux d'impôt	(22,1)	(27,0)	3,2
Crédits d'impôt	29,1	36,7	61,9
Autres	5,7	65,6	34,9
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(527,5)	(815,1)	(585,3)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)	11,3%	17,6%	15,4%

(d) Comprend notamment les plus-values sur cessions de titres non taxées en Belgique, l'effet de la taxation à taux réduit des opérations sur titres en France et l'incidence des régimes fiscaux spécifiques appliqués aux centres de coordination en Belgique.

(e) Comprend notamment la taxe de 5% applicable sur les dividendes en Belgique.

7.2 Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

Au 31 décembre 2007, la variation d'impôts différés directement comptabilisée en capitaux propres et résultant des écarts actuariels calculés sur la période ainsi que des variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en « capitaux propres » s'élève à -246,5 millions d'euros et s'analyse comme suit:

En millions d'euros

Par type de sous-jacent	31 décembre 2007	Variation	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs financiers disponibles à la vente	(82,5)	(34,3)	(48,2)	(17,0)
Ecarts actuariels	(25,5)	(103,5)	78,0	92,8
Couverture d'investissement net	13,6	5,2	8,4	12,4
Couverture de flux de trésorerie	(130,5)	(113,9)	(16,6)	262,5
(a)	(224,9)	(246,5)	21,6	350,7

(e) Dont écarts de conversion de -12,8 millions d'euros au 31 décembre 2007

En 2005, SUEZ avait cédé sans recours à une institution financière des créances litigieuses sur l'Etat français pour un prix ferme et définitif de 995,4 millions d'euros.

Ces créances litigieuses étaient relatives à un impôt antérieurement acquitté par prélèvement sur les capitaux propres. Le prix de cession correspondant avait été porté en augmentation des capitaux propres.

Aucun autre impôt exigible n'avait été comptabilisé en capitaux propres en 2005.

7.3 Actifs et passifs d'impôt différés

7.3.1 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

	Position de clôture		
En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Impôts différés actifs :			
Reports déficitaires et crédits d'impôts	714,9	220,0	186,7
Engagements de retraite	539,9	697,9	702,0
Provisions non déduites	253,1	370,8	389,2
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	310,2	326,5	343,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	319,2	318,3	622,3
Autres	406,6	540,0	455,8
Total	2 603,1	2 473,5	2 699,3
Impôts différés passifs :			
Ecarts d'évaluation affectés à des immobilisations	(809,1)	(731,0)	(484,3)
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1 059,1)	(1 085,8)	(849,0)
Provisions à caractère fiscal	(117,9)	(110,6)	(116,5)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(295,2)	(306,5)	(231,1)
Autres	(774,4)	(813,1)	(959,0)
Total	(3 162,7)	(3 047,0)	(2 639,9)
Impôts différés nets	(559,6)	(573,5)	59,4

	Impacts résultat		
En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Impôts différés actifs :			
Reports déficitaires et crédits d'impôts	250,2	31,7	17,8
Engagements de retraite	(3,3)	(16,4)	(26,1)
Provisions non déduites	6,3	(43,5)	85,7
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	25,3	(19,9)	87,0
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	(26,1)	82,0	134,1
Autres	(69,4)	147,4	(63,3)
Total	382,6	181,3	235,2
Impôts différés passifs :			
Ecarts d'évaluation affectés à des immobilisations	38,4	9,6	(3,5)
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(112,6)	(137,9)	(54,0)
Provisions à caractère fiscal	(0,2)	6,7	(13,6)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	97,2	(149,7)	(39,1)
Autres	1,0	60,3	37,0
Total	64,3	(211,0)	(73,2)
Impôts différés nets	446,9	(29,7)	162,0

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	Actifs	Passifs	Positions nettes
31 décembre 2005	**1 225,2**	**(1 165,8)**	**59,4**
31 décembre 2006	**871,0**	**(1 444,5)**	**(573,5)**
Effet résultat de la période	382,6	64,3	446,9
Autres	(252,1)	(179,9)	(432,0)
Effet de présentation nette par entité fiscale	83,5	(83,5)	-
31 décembre 2007	**1 085,0**	**(1 643,6)**	**(558,6)**

Le groupe a enregistré sur l'exercice un actif d'impôt différé de 500 millions d'euros au titre des reports déficitaires de l'intégration fiscale SUEZ SA dont la consommation est devenue probable suite à la cession par SUEZ SA des titres Suez-Tractebel à Electrabel pour un prix de 18,2 milliards d'euros.

Différences temporelles déductibles non comptabilisées au bilan

Au 31 décembre 2007, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 2 576,9 millions d'euros (contre 4 266,7 millions d'euros au 31 décembre 2006) pour les déficits ordinaires (effet d'impôts différés actifs non reconnus de 831,6 millions d'euros). Le montant des autres différences temporelles déductibles non comptabilisées au bilan s'élevait à 1 021,5 millions d'euros (effet d'impôts différés actifs non reconnus de 360,9 millions d'euros).

Les dates d'expiration de ces reports déficitaires non comptabilisés sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits ordinaires
2008	375,3
2009	43,4
2010	32,8
2011	37,0
2012	164,8
2013 et au-delà	1 923,6
Total	2 576,9

Les déficits ordinaires non comptabilisés de la seule intégration fiscale constituée autour de SUEZ SA s'élèvent à 892,0 millions d'euros au 31 décembre 2007.

7.3.3 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment l'exonération des plus-values sur les cessions de titres en Belgique et la suppression de la taxation en France de ces mêmes plus-values à compter du 1er janvier 2007).

NOTE - 8. Résultat par action

	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Numérateur (en millions d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	3 923,5	3 606,4	2 512,7
Effet des instruments dilutifs:			
- Elimination de la charge d'intérêt sur les emprunts obligataires convertibles			6,8
Résultat net part du Groupe dilué	3 923,5	3 606,4	2 519,5
Dénominateur :			
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 269,6	1 261,3	1 053,2
Effet des instruments dilutifs :			
- Obligations convertibles			6,7
- Plan d'actions gratuites réservées aux salariés	1,6	0,3	
- Plan d'options de souscription et d'achat d'actions réservés aux salariés	17,6	14,6	6,0
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	1 288,8	1 276,2	1 065,9
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du groupe par action	3,09	2,86	2,39
Résultat net part du groupe par action dilué	3,04	2,83	2,36

Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont décrits dans la Note 26

D'ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des plans d'options de souscription attribués aux salariés en 2007, du fait de leurs effets relutifs.

NOTE - 9. Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

A. Valeur brute	
au 31 décembre 2005	**13 235,0**
Acquisitions	534,4
Cessions et goodwills classés en "actifs destinés à être cédés"	(226,3)
Ecarts de conversion	(70,6)
Autres	115,2
au 31 décembre 2006	**13 587,7**
Acquisitions	2 165,3
Cessions et goodwills classés en "actifs destinés à être cédés"	(364,9)
Ecarts de conversion	(120,0)
Autres	(202,2)
au 31 décembre 2007	15 065,9
B. Pertes de valeur	
au 31 décembre 2005	**(201,8)**
Pertes de valeur	(11,6)
Cessions et goodwills classés en "actifs destinés à être cédés"	35,7
Ecarts de conversion	(1,1)
Autres	(4,2)
au 31 décembre 2006	**(183,1)**
Pertes de valeur	(1,3)
Cessions et goodwills classés en "actifs destinés à être cédés"	10,5
Ecarts de conversion	(0,6)
Autres	11,4
au 31 décembre 2007	(163,1)
C. Valeur nette comptable = A + B	
au 31 décembre 2005	**13 033,2**
au 31 décembre 2006	**13 404,6**
au 31 décembre 2007	14 902,8

En 2007, les nouveaux goodwills proviennent notamment chez SEE de l'acquisition de la Compagnie du Vent (633,9 millions d'euros) et de Windco (46,2 millions d'euros) ainsi que du transfert de l'activité « supply » en ECS (212 millions d'euros). Chez Suez Environnement, les goodwills ont été constatés sur diverses acquisitions de Sita UK (152,2 millions d'euros) et d'Agbar (72 millions d'euros). Suez Energie International a pour sa part constaté un goodwill de 81,2 millions d'euros sur l'acquisition de Ventus.

Les goodwills constatés au titre d'acquisitions d'intérêts minoritaires s'élèvent à 869,2 millions d'euros contre 78,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 (ils concernent essentiellement les 1,38% acquis dans Electrabel (331,2 millions d'euros) et l'engagement inconditionnel pris vis à vis des minoritaires d'Agbar dans le cadre de l'OPA (512,5 millions d'euros). En l'absence de dispositions IFRS spécifiques, ils sont comptabilisés selon le principe mentionné dans la note 1.4.4.1.

Les variations enregistrées sur la ligne «Cessions» (en valeur brute) correspondent essentiellement à l'impact de la cession d'une partie des sociétés intercommunales bruxelloise et wallonnes pour 62,9 millions d'euros et de la cession de Applus par Agbar (251,6 millions d'euros).

Les variations enregistrées sur la ligne « autres » au titre de 2007 correspondent pour l'essentiel à l'allocation de goodwill de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sur les actifs corporels de celle-ci (cf Note 11).

En 2006, les nouveaux goodwills proviennent notamment chez Suez Energie Europe de l'acquisition de Rendo et Cogas pour respectivement 65 millions d'euros et 75 millions d'euros et chez Agbar de l'acquisition de Bristol Water pour 118,3 millions et de RTD pour 87,2 millions d'euros.

9.2 Répartition sectorielle

La répartition par secteur d'activité de la valeur comptable des goodwills s'établit comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Suez Energie Europe	10 956,4	9 963,1	9 862,3
Suez Energie International	476,1	428,9	467,0
Suez Energie Services	707,2	682,5	673,0
Suez Environnement	2 736,6	2 305,4	2 005,5
Autres	24,6	24,6	25,4
Total	14 902,8	13 404,6	13 033,2

La répartition par segment présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment d'activité de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Les principaux goodwills portent notamment sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Electrabel Benelux pour 9 219 millions d'euros (dont Electrabel 7 943 millions d'euros et Electrabel Nederland NV 768 millions d'euros), ainsi que sur les UGT Electrabel France (350 millions d'euros), Polaniec (288 millions d'euros), United Water (356 millions d'euros), Agbar (770 millions d'euros) Sita UK (459 millions d'euros), Sita France (351 millions d'euros), Sita Nederland BV (227 millions d'euros) et Sita Deutschland (178 millions d'euros). S'y ajoute le goodwill relatif à l'acquisition, en novembre 2007, de la Compagnie du Vent pour 634 millions d'euros.

NOTE - 10. Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisation incorporelles

En millions d'euros	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Droits de capacité	Autres	Total
A. Valeur brute					
au 31 décembre 2005	536,6	3 686,0	1 163,0	1 164,9	6 550,6
Acquisitions	83,1	192,5		42,0	317,5
Cessions	(9,2)	(6,0)		(71,5)	(86,8)
Ecarts de conversion	(0,5)	(35,7)		(68,8)	(104,9)
Variations de périmètre	(23,8)	(129,9)		15,1	(138,6)
Autres	2,0	299,3	16,9	(50,5)	267,7
au 31 décembre 2006	588,3	4 006,1	1 179,9	1 031,2	6 805,6
Acquisitions	45,7	150,4		82,4	278,5
Cessions	(29,0)	(15,6)		(27,7)	(72,3)
Ecarts de conversion	0,2	(32,3)		(49,3)	(81,4)
Variations de périmètre	5,1	44,5		(6,9)	42,7
Autres	(51,1)	(900,1)		946,2	(5,1)
au 31 décembre 2007	559,2	3 253,0	1 179,9	1 975,9	6 968,0
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés					
au 31 décembre 2005	(392,4)	(1 701,2)	(506,3)	(497,1)	(3 097,0)
Amortissements/Pertes de valeur	(81,0)	(206,5)	(24,8)	(68,2)	(380,5)
Cessions	7,0	9,8		6,1	23,0
Ecarts de conversion	0,4	18,7		27,0	46,0
Variations de périmètre	24,0	94,2		9,1	127,3
Autres	7,7	(86,1)		42,3	(36,1)
au 31 décembre 2006	(434,4)	(1 871,1)	(531,1)	(480,8)	(3 317,5)
Amortissements	(54,7)	(112,8)	(24,1)	(89,0)	(280,6)
Pertes de valeur	0,0	0,0		(2,7)	(2,7)
Cessions	29,0	14,4		23,6	67,0
Ecarts de conversion	(0,1)	16,8		29,4	46,1
Variations de périmètre	(4,5)	(19,0)		(1,6)	(25,1)
Autres	63,0	515,1		(535,8)	42,4
au 31 décembre 2007	(401,7)	(1 456,9)	(555,2)	(1 056,9)	(3 470,4)
C. Valeur nette comptable = A + B					
au 31 décembre 2005	144,2	1 984,7	656,7	667,9	3 453,5
au 31 décembre 2006	153,9	2 135,0	648,8	550,4	3 488,1
au 31 décembre 2007	157,5	1 796,1	624,7	919,0	3 497,7

Les pertes de valeur constatées au cours de l'exercice s'élevent respectivement à 2,7 millions d'euros en 2007 contre 3,6 millions d'euros en 2006 et à 19 millions d'euros en 2005. (voir à ce sujet la Note 5.2).

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concession

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des déchets et de la distribution d'électricité. Les droits donnés au concessionnaires sont comptabilisés en droits incorporels (se reporter à la Note 24).

10.1.2 Droit de capacité

Le Groupe a participé au financement de la construction de certaines centrales opérées par des tiers et a reçu en contrepartie des droits d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans. A ce jour, le Groupe dispose de droits dans les centrales de Chooz B (France) ainsi que dans MKV et HKV (Allemagne). Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable de ces droits représentait 624,7 millions d'euros.

10.1.3 Immobilisations incorporelles non amortissables :

Au 31 décembre 2007, la valeur des immobilisations incorporelles non amortissables s'élève à 87,2 millions d'euros contre 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 et à 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2005, et sont présentées en « autres ».

.2 Information sur les frais de recherche et développement

es activités de recherche et de développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

es frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en harges. Hors dépenses d'assistance technique, leurs montants pour les exercices 2007, 2006 et 2005 s'élèvent respectivement à 99,6 millions d'euros, 86 millions d'euros et 84,8 millions d'euros.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

NOTE - 11. Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
A. Valeur brute								
au 31 décembre 2005	1 732,9	5 051,3	30 350,2	1 440,3	678,5	2 091,2	2 460,8	43 805,3
Acquisitions	42,7	80,8	507,6	122,3	19,6	1 109,8	215,4	2 098,1
Cessions	(36,2)	(128,7)	(185,8)	(105,4)	(0,2)	0,0	(99,9)	(536,0)
Ecarts de conversion	(1,4)	(50,8)	(504,8)	(7,3)	2,5	(61,6)	(138,8)	(852,2)
Variations de périmètre	(29,8)	(53,8)	820,3	5,4	2,0	(87,7)	214,9	871,5
Autres	35,8	190,5	637,8	78,7	29,5	(1 248,0)	(18,8)	(294,5)
au 31 décembre 2006	1 744,1	5 089,3	31 555,5	1 534,0	732,0	1 803,7	2 633,7	45 092,3
Acquisitions	43,1	80,9	731,5	150,6	(0,0)	1 729,0	76,5	2 811,5
Cessions	(24,1)	(64,8)	(225,6)	(107,6)	(2,6)	0,0	(59,1)	(483,8)
Ecarts de conversion	(48,6)	87,4	(550,4)	(23,8)	(9,5)	(48,3)	(144,4)	(757,5)
Variations de périmètre	79,9	306,8	636,2	18,3	8,0	267,3	30,0	1 342,6
Autres	69,6	166,3	1 267,3	49,7	172,6	(1 467,6)	(151,3)	106,6
Au 31 décembre 2007	1 864,0	5 664,0	33 414,6	1 619,2	899,4	2 284,1	2 385,4	48 181,9
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2005	(821,8)	(2 100,5)	(17 849,9)	(1 003,7)	(572,8)	(75,5)	(1 168,8)	(23 592,9)
Amortissements / Pertes de valeur (a)	(59,7)	(183,8)	(1 118,0)	(124,1)	(13,8)	(17,6)	(108,4)	(1 625,4)
Cessions	10,7	84,5	153,0	98,2	0,2	0,0	65,5	412,1
Ecarts de conversion	(3,7)	11,9	136,9	1,0	(2,3)	2,1	34,9	180,9
Variations de périmètre	4,7	504,4	(260,8)	1,6	(1,8)	50,6	8,9	307,8
Autres	5,2	(32,5)	263,9	(27,0)	(29,4)	(2,1)	49,9	228,1
au 31 décembre 2006	(864,6)	(1 716,0)	(18 674,7)	(1 054,1)	(619,8)	(42,6)	(1 117,8)	(24 089,5)
Amortissements	(70,2)	(259,4)	(1 171,7)	(133,1)	(12,1)		(89,1)	(1 735,7)
Pertes de valeur	(3,6)	(3,9)	(91,4)	(0,2)	0,0	(11,9)	(0,2)	(111,2)
Cessions	14,4	36,7	170,5	99,1	2,6	0,0	55,5	387,8
Ecarts de conversion	30,2	(16,2)	146,5	13,6	10,1	2,0	38,6	224,5
Variations de périmètre	(2,0)	(26,9)	(183,5)	(9,3)	(6,0)	0,0	(6,4)	(234,2)
Autres	(6,6)	(38,4)	27,7	1,6	(38,0)	11,9	85,1	43,3
Au 31 décembre 2007	(902,3)	(2 024,1)	(19 777,2)	(1 083,5)	(663,3)	(40,6)	(1 084,3)	(25 614,8)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2005	911,2	2 950,8	12 500,3	436,6	105,7	2 015,7	1 292,2	20 212,4
au 31 décembre 2006	879,6	3 373,4	12 880,7	480,0	112,2	1 761,1	1 515,9	21 002,9
Au 31 décembre 2007	961,6	3 639,9	13 637,4	535,7	236,1	2 243,5	1 301,1	22 567,1

(a) Les pertes de valeurs nettes constatées sur les immobilisations corporelles se sont élevées à 128 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le principal écart de conversion constaté en 2007 sur la valeur brute des immobilisations corporelles concerne le dollar américain (-743,0 millions d'euros). Les variations nettes de périmètre en 2007 résultent notamment de l'acquisition de la Compagnie du Vent (+114,6 millions d'euros), des acquisitions d'Electrabel au Portugal (+102,1 millions d'euros), des acquisitions de Bahia Las Minas (+93,4 millions d'euros) et de Ventus (+82.3 millions d'euros), des acquisitions de Easco et de Stericycle (+76.8 millions d'euros), de la cession de Applus (-58,3 millions d'euros) ainsi que d'un changement de méthode (passage de mise en équivalence à une intégration globale) de Sohar Power Company (+383,0 millions d'euros) et d'une allocation de goodwill sur les actifs de la CNR (+225,1 millions d'euros).

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 2 227,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 001,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2 153,1 millions d'euros au 31 décembre 2005.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques. Ces engagements portent principalement sur des commandes d'équipements, de véhicules et de matériel pour des constructions d'unités de production d'énergie (centrales électriques et de co-génération) et pour des contrats de service.

Les engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 4 469,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 790,5 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette progression porte notamment sur des engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles dans le cadre de la construction de nouvelles centrales au charbon en Allemagne, et au gaz aux Pays-Bas. En outre, le Groupe a pris divers engagements d'investissements pour un montant total de 885 millions d'euros, contre 869,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

11.4 Autres informations

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 s'élève respectivement à 36,2 millions d'euros, 24,7 millions d'euros et 20,3 millions d'euros.

NOTE - 12. Participations dans les entreprises associées

12.1 Détail des participations dans les entreprises associées

	Valeurs comptables des participations dans les entreprises associées			Quote-part de résultat dans les entreprises associées		
En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Sociétés intercommunales belges	893,2	866,8	1 927,0	365,3	235,3	407,9
Compagnie Nationale du Rhône	0,0	(0,0)	511,8	0,0	67,6	28,8
Elia	(96,2)	(119,2)	(126,5)	25,1	21,1	36,7
Colbun	0,0	0,0	296,8	0,0	0,0	7,1
Autres	417,3	512,1	545,9	67,5	48,7	77,9
Total	1 214,3	1 259,7	3 154,9	457,9	372,7	565,5

Les principales variations en 2007 résultent des cessions de parts dans Elia et dans les intercommunales en Wallonie et en Flandre ainsi que de la consolidation en intégration globale à partir du 31 décembre 2006 de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le résultat des sociétés intercommunales belges est favorablement influencé par les cessions des activités TVD dans le cadre du désengagement des intercommunales wallonnes de ce secteur d'activité.

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2007, 2006 et 2005 et provenant des entreprises associées s'est élevé respectivement à 229,8 millions d'euros, 355,7 millions d'euros et 467,1 millions d'euros.

Les goodwills constatés par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées figurent également dans le poste ci-dessus, pour un montant net de 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 179,6 millions d'euros au 31 décembre 2005.

12.2 Juste valeur des participations dans les entreprises associées cotées

La valeur nette comptable des participations dans les entreprises associées cotées est de -69,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre -27,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 262,0 millions d'euros au 31 décembre 2005). La valeur de marché de ces sociétés est de 336,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 463,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 811,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

..3 Principaux agrégats des entreprises associées

En millions d'euros	Dernier % de détention	Total Actifs	Passifs	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Au 31 décembre 2007						
Sociétés intercommunales belges* (a)		11 871,0	5 762,0	6 109,0	3 561,0	663,0
	24,4	3 975,8	2 630,7	1 345,1	718,8	81,6
Au 31 décembre 2006						
Sociétés intercommunales belges (a)		11 871,0	5 762,0	6 109,0	3 561,0	663,0
Compagnie Nationale du Rhône	47,9				798,9	135,3
	27,5	3 899,5	2 593,5	1 306,0	690,9	76,9
Au 31 décembre 2005						
Sociétés intercommunales belges (a)		12 194,0	4 798,0	7 396,0	3 361,0	871,0
Compagnie Nationale du Rhône (b)	47,9	3 295,0	2 363,0	932,0	642,0	85,0
Elia (b)	27,5	3 853,0	2 572,0	1 281,0	694,0	75,0

Correspond aux chiffres de 2006, derniers chiffres disponibles

(a) Il s'egit des comptes combinés des intercommunales, retraités pour les rendre conformes aux normes IFRS. Après les cessions intervenues en 2006 et 2007, Suez détient désormais 30% des intercommunales flamandes et respectivement environ 40% et 30% des intercommunales wallonnes et bruxelloise.

(b) Les données relatives à la Compagnie Nationale du Rhône et à Elia correspondent à leurs comptes publiés.

Comme mentionné au point 12.1, la CNR est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation à partir 31 décembre 2006.

NOTE - 13. Participations dans les co-entreprises

La contribution des principales co-entreprises dans les comptes consolidés du Groupe Suez se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Pourcentage d'intégration	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Au 31 décembre 2007					
Groupe ACEA / Electrabel	40,6 (a)	477,3	751,5	739,6	167,1
Groupe Hisusa (b)	51,0 (b)	964,9	3 130,8	752,9	1 371,6
Tirreno Power	35,0	140,8	547,9	142,3	391,7
Au 31 décembre 2006					
Groupe ACEA / Electrabel	40,6 (a)	402,9	675,1	606,2	156,8
Groupe Hisusa (b)	51,0 (b)	792,8	2 705,3	770,3	1 072,2
Tirreno Power	35,0	115,0	513,3	199,8	299,0
Au 31 décembre 2005					
Groupe ACEA / Electrabel	40,6 (a)	234,3	568,1	349,1	167,2
Groupe Hisusa (b)	51,0 (b)	803,9	1 398,2	634,5	509,6
Tirreno Power	35,0	135,6	464,7	163,4	303,1

(a) Pourcentage d'intégration des holdings

(b) Comprenant Agbar, société intégrée globalement dans Hisusa, elle même intégrée proportionnellement à 51% par Suez

NOTE - 14. Instruments financiers

14.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

ions d'euros	31 décembre 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
s disponibles à la vente	4 120,7		4 120,7	2 816,5	2 671,5
et créances au coût amorti	2 107,0	12 200,7	14 307,6	12 881,1	13 028,9
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	2 107,0	311,3	2 418,3	*2 468,9*	*2 634,2*
Clients et autres débiteurs		11 889,3	11 889,3	*10 412,2*	*10 394,7*
nanciers évalués à la juste valeur par résultat	1 140,1	4 025,0	5 165,0	5 165,7	7 564,8
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	1 140,1	3 199,0	4 339,1	*4 332,7*	*6 679,2*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés		826,0	826,0	*833,0*	*885,6*
rerie et équivalents de trésorerie		7 702,2	7 702,2	7 946,3	10 374,4
	7 367,8	23 928,0	31 295,8	28 809,6	33 639,5

14.1.1 Titres disponibles à la vente

Au 31 décembre 2006	2 816,1
Acquisitions	1 363,4
Cessions	(273,6)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	374,1
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(14,7)
Variations de périmètre, change et divers	(144,7)
Au 31 décembre 2007	4 120,7

s titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 4 120,7 millions d'euros au 31 décembre 7 qui se répartissent entre 2 356,6 millions d'euros de titres cotés et 1 764,1 millions d'euros d'actions cotées.

cours de l'exercice, le Groupe a accru sa participation (pour 1 032 millions d'euros) dans Gas Natural et ent directement et indirectement 11,36 % du capital au 31 décembre 2007.

s profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les uivants :

	Dividendes	Evaluation à la juste valeur			Résultat de cession
En millions d'euros		Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres *	-	374,1	(58,2)	-	-
Résultat	202,4	25,4	-	(40,1)	(59,1)
Total au 31 décembre 2007	202,4	399,5	(58,2)	(40,1)	(59,1)
Capitaux propres *	-	287,9	(50,2)	-	-
Résultat	288,7	12,5	-	(41,0)	468,1
Total au 31 décembre 2006	288,7	300,4	(50,2)	(41,0)	468,1
Capitaux propres *	-	228,3	51,5	-	-
Résultat	134,3	(9,4)	-	(42,7)	(45,2)
Total au 31 décembre 2005	134,3	218,9	51,5	(42,7)	(45,2)

(*) hors effet impôt

14.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	2 107,0	311,3	2 418,3	2 468,9	2 634,2
Prêts aux sociétés affiliées	1 630,4	85,9	1 716,3	*1 648,8*	*1 737,8*
Autres créances au coût amorti	91,8	220,2	312,0	*217,0*	*129,7*
Créances de concessions	384,0	61,7	445,7	*236,3*	*413,5*
Créances de location financement	201,2	73,7	274,9	*366,8*	*353,2*
Clients et autres débiteurs		11 889,3	11 889,3	10 412,2	10 394,7
Total	2 107,0	12 200,7	14 307,6	12 881,1	13 028,9

En millions d'euros	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	2 418,3	(311,3)	2 107,0	2 826,7	(357,8)	2 468,9	2 815,8	(181,6)	2 634,2
Clients et autres débiteurs	11 889,3	(889,3)	11 000,0	10 970,6	(558,4)	10 412,2	10 910,0	(515,9)	10 394,7
Total	14 307,6	(1 200,6)	13 107,0	13 797,4	(916,2)	12 881,1	13 725,8	(697,5)	13 028,9

Les produits et charges nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

	Intérêts	Evaluation à la juste valeur	
En millions d'euros		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2007	872,5	(2,9)	(72,0)
Au 31 décembre 2006	869,5	(5,4)	(40,1)
Au 31 décembre 2005	818,2	(4,5)	(42,1)

Prêts aux sociétés affiliées

Le poste «Prêts aux sociétés affiliées» comprend notamment la créance du Groupe sur l'entreprise associée ESO/Elia pour un même montant net de 808,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

La juste valeur des prêts aux sociétés affiliées s'élève au 31 décembre 2007 à 1 812,5 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 1 816,3 millions d'euros.

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique.

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

millions d'euros	31 décembre 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
ments financiers dérivés (yc. Matières premières)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4 332,7	6 679,2
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*500,7*	*662,6*
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*3 650,6*	*5 951,2*
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*91,4*	*45,4*
nanciers à la juste valeur par résultat hors dérivés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	833,0	885,6
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*833,0*	*885,6*
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*0,0*	*0,0*
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 165,7	7 564,8

.s instruments dérivés sur matières premières (et les instruments dérivés sur dettes et autres) sont mis en ace dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 15.

- actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat correspondent essentiellement à des titres)PCVM détenus à des fins de transactions; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la Note 14.3). Le résultat enregistré sur ces actifs financiers au 31 décembre 2007 :ablit à 187,5 millions d'euros.

résultat enregistré sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2007 est significatif.

.1.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

politique de gestion des risques financiers est présentée dans les chapitres 4 et 20 (Note 15) du ument de référence 2007.

« trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 6 720,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 346,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 10 374,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

poste comprend un montant de disponibilités soumises à restriction pour 205,6 millions d'euros au 31 cembre 2007 contre 138 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 269 millions d'euros au 31 décembre

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalent de trésorerie » au 31 décembre 2007 s'établit à 272,8 millions d'euros.

Actifs financiers donnés en garantie

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Actifs financiers donnés en garantie	[illegible]	780,6	1 212,9

Ce poste comprend principalement des instruments de capitaux propres et dans une moindre mesure des créances clients qui ont été donnés en garantie de dettes financières.

14.2 Passifs financiers

Passifs Financiers

Les passifs financiers sont composés d'une part, des dettes financières, des fournisseurs et des autres passifs financiers qui entrent dans la catégorie « autres passifs au coût amorti » et d'autre part, des instruments dérivés qui entrent dans la catégorie « passifs à la juste valeur par résultat ».

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

En millions d'euros	31 décembre 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Dettes financières	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19 679,1	25 486,8
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4 081,2	7 380,6
Fournisseurs et autres créanciers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 209,4	10 078,8
Autres passifs financiers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	467,5	858,5
TOTAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33 437,2	43 804,7

14.2.1 Dettes financières

En millions d'euros	31 déc. 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Emprunts obligataires	7 035,1	2 272,0	9 307,1	9 632,7	8 959,3
Billets de trésorerie		2 179,0	2 179,0	1 650,7	2 520,8
Tirages sur facilités de crédit	1 531,7	174,6	1 706,3	1 082,1	5 495,1
Emprunts sur location financement	992,6	134,1	1 126,7	1 194,4	1 251,3
Autres emprunts bancaires	3 619,2	633,1	4 252,3	4 135,0	5 639,4
Autres emprunts	1 417,6	63,6	1 481,2	682,5	424,1
Total emprunts	14 597,2	5 456,4	20 053,6	18 377,5	24 290,0
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie		1 500,1	1 500,1	1 121,9	773,8
Encours des dettes financières	14 597,2	6 956,5	21 553,7	19 499,4	25 063,8
Impact du coût amorti	(42,7)	17,1	(25,7)	162,6	195,7
Impact de la couverture de juste valeur	(28,5)	1,9	(26,6)	17,1	227,3
Dettes financières	14 526,0	7 129,8	21 655,8	19 679,1	25 486,8

La juste valeur de la dette financière brute s'élève au 31 décembre 2007 à 21 948,4 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 21 655,8 millions d'euros.

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en Note 6.

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 14.3.

14.2 Instruments financiers dérivés (y.c. matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à la juste valeur et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007			31 déc. 2006	31 déc. 2005
	Part non courante	Part courante	Total	Total	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	62,4	8,8	191,2	139,5	264,5
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	3 946,6	3 760,0	3 762,2	3 915,7	7 090,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	79,9	10,3	98,4	26,0	26,0
	4 300,9	3 201,9	4 002,8	4 081,2	7 380,6

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 15.

14.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Fournisseurs	8 305,7	7 470,0	8 277,6
Avances et acomptes reçus	644,6	601,0	524,3
Dettes sur immobilisations	374,4	304,3	423,1
Dettes de concessions	214,1	133,6	141,3
Passifs de renouvellement	692,4	700,4	712,5
Total	10 038,1	9 209,4	10 078,8

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

14.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Dettes sur acquisition de titres	641,5	331,1	722,1
Autres	136,4	136,4	136,4
Total	777,8	467,5	858,5

Les autres passifs financiers correspondent principalement à des dettes vis à vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (put sur minoritaires) consenties par Electrabel et portant sur des titres de sociétés consolidées par intégration globale. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes (voir Note 1.4.10.2.2).
Ils correspondent :

- d'une part à 33,20% du capital de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (2007 et 2006).
- et d'autre part à 43,17% du capital de la Compagnie du Vent (2007).

L'exercice des options liées à la CNR est conditionné à l'abrogation de la loi française 'Murcef'et celui relatif à la Compagnie du Vent pourra s'effectuer de façon échelonnée à partir de 2011.

Il convient de préciser qu'Electrabel détient elle-même, dans le cadre des conventions passées entre les parties, des options d'achat sur ces mêmes actions.

Au 31 décembre 2005, cette rubrique incluait un montant de 498 millions d'euros à l'égard de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF). Ce montant concernait, d'une part, l'acquisition différée d'une tranche de 40% des titres de la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM) et, d'autre part, la promesse d'achat complémentaire ('put' consenti aux minoritaires) octroyée par Electrabel et portant sur 19,60 % du capital de la SHEM. En décembre 2006, le paiement à la SNCF de la tranche de 40% a été réalisée de façon concomitante à l'exercice du put. Les engagements ont été réglés et Electrabel détient à présent 99,60% du capital de la SHEM.

Ils comprenaient également un montant de 179 millions d'euros se rapportant au goodwill sur les activités de commercialisation d'énergie à la clientèle libéralisée en Flandre, ainsi que 44 millions d'euros au titre de complément de prix conditionnel à payer pour l'acquisition des titres de la Compagnie Nationale du Rhône. Ces dettes ont fait l'objet d'un règlement en 2006.

.3 Endettement financier net

ndettement financier net

euros	31 déc. 2006			31 déc. 2005		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
s financières	13 031,4	6 468,0	19 499,4	16 271,5	8 792,3	25 063,8
u coût amorti	(45,0)	207,6	162,6	(21,1)	216,8	195,7
a couverture						
our (a)	14,2	2,9	17,1	156,5	70,8	227,3
nancières	13 000,6	6 678,5	19 679,1	16 407,0	9 079,9	25 486,8
inanciers dérivés relatifs à la ssif (b)	122,8	16,7	139,5	206,8	57,6	264,5
ers évalués à la juste valeur par	13 123,4	6 695,2	19 818,6	16 613,8	9 137,6	25 751,2
et équivalent de trésorerie	0,0	(833,0)	(833,0)	0,0	(885,6)	(885,6)
nanciers dérivés relatifs à la ct (b)	0,0	(7 046,3)	(7 046,3)	0,0	(10 374,4)	(10 374,4)
e active	(570,0)	(20,7)	(590,7)	(670,3)	(12,2)	(682,6)
Financier net	(570,0)	(8 900,0)	(9 370,0)	(670,3)	(11 272,2)	(11 942,6)
	12 553,4	(2 104,8)	10 448,6	15 943,4	(2 134,6)	13 808,8
nancières	13 031,4	6 468,0	19 499,4	16 271,5	8 792,3	25 063,8
s évalués à la juste valeur par	0,0	(833,0)	(833,0)	0,0	(885,6)	(885,6)
équivalent de trésorerie	0,0	(7 946,3)	(7 946,3)	0,0	(10 374,4)	(10 374,4)
ent net hors coût amorti et nstruments financiers dérivés	13 031,4	(2 311,3)	10 720,1	16 271,5	(2 467,6)	13 803,8

(a) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(b) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture, y compris les dérivés qualifiés de couverture d'investissement net (se reporter aux Notes 14.1.3 & 14.2.2).

.1 Variation de l'endettement financier net

GIE SUEZ Alliance a lancé le 15 février 2007 une opération publique de rachat de sa dette obligataire à néance février 2009 et juin 2010. Cette opération a été définitivement clôturée le 2 mars 2007 avec un ant total racheté de 1 346 millions d'euros.

date du 25 avril 2007, Electrabel SA a émis un Floating Rate Notes pour 1 000 millions d'euros à néance du 27 octobre 2008.

à l'offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General De Aguas de Barcelona GBAR), une dette financière de 918 millions d'euros représentant la quote-part du Groupe (51%) de l'offre ant sur la totalité des titres AGBAR a été comptabilisée (se reporter à la note 2).

ailleurs, SUEZ Finance SA a réalisé deux émissions obligataires au sein du programme Euro Medium rm Notes de 1 400 millions d'euros.

l'année 2007, les variations de périmètre entraînent une augmentation de 1 466 millions d'euros de ndettement net, et les variations de change représentent une diminution de 475 millions d'euros.

14.3.2 Ratio d'endettement

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Endettement financier net	13 091,9	10 448,6	13 808,6
Total Capitaux propres	21 860,8	22 563,8	18 823,2
Ratio d'endettement	59,9%	46,3%	73,4%

NOTE - 15. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de crédit, liquidité et de marché.

15.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers hors matières premières

15.1.1 Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit doit être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son bilan.

Le groupe est exposé au risque de crédit d'une part par ses activités opérationnelles, et d'autre part par ses activités financières.

Activités opérationnelles

Risque de crédit lié aux créances clients

A fin décembre 2007, les créances clients s'élèvent à 11 869,3 millions d'euros (contre respectivement 10 412,2 millions d'euros et 10 394,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005), après dépréciation à hauteur de 511,9 millions d'euros (contre respectivement 536,9 millions d'euros et 616,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005). L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en terme de concentration de crédit.

Activités financières

Risque de crédit lié aux Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Les encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En millions d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà (1 an)	Total	Total	Total	Total
Au 31 décembre 2007	6,7	0,3	4,8	222,8	234,6	286,1	2 299,8	2 820,5
Au 31 décembre 2006	7,4	1,0	8,7	239,0	256,1	377,1	2 293,3	2 926,5

Les encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les ...nents de perte de valeur, variation de juste valeur et de coût amorti pour respectivement (300,8) millions ...uros, (83,3) millions d'euros et 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre (357,8 millions d'euros, ...,7) millions d'euros et (3,1) millions d'euros au 31 décembre 2006).

Risque de crédit lié aux activités de placement

Le Groupe est exposé au risque crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts à des sociétés non consolidées) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Au 31 décembre 2007, le total des encours exposés au risque crédit est de 7 535 millions d'euros. Les contreparties "investment grade" (contreparties dont la notation minimale est de BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's) représentent 82% de l'exposition. Le reste de l'exposition est localisé sur des contreparties n'ayant pas de notation (11%) et des contreparties non "investment grade" (7%). L'essentiel de ces deux dernières expositions est portée par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

Par ailleurs au 31 décembre 2007, aucune contrepartie ne représentait plus de 8% des placements des excédents.

15.1.2 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- centralisation des financements externes ;
- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

La centralisation des besoins de financement et des excédents de trésorerie du Groupe est assurée via les véhicules de financement (long terme et court terme) ainsi que via les véhicules de cash pooling du Groupe.

La centralisation des besoins et excédents court terme est organisée autour de véhicules financiers dédiés. Ces véhicules sont gérés à Paris ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg (SUEZ Finance S.A., Tractebel Cash Management Services, Electrabel Finance & Treasury Management) pour les pays européens, et à Houston, Texas (SUEZ Finance LP) pour l'Amérique du Nord. Ces véhicules centralisent ainsi la quasi-totalité des besoins et des excédents disponibles des sociétés contrôlées. En 2006, le Groupe a mis en œuvre un cash pooling européen automatisé qui permet d'accroître et de systématiser la centralisation du cash. En 2007, la quasi-totalité du périmètre géré a été connecté. Les quelques cash pooling manuels résiduels seront automatisés en 2008.

L'accès aux marchés des capitaux à long terme est principalement concentré sur le GIE SUEZ Alliance et sur Electrabel qui portent ou garantissent 75% des dettes obligataires du Groupe, 100% des billets de trésorerie émis et 89% des lignes de crédit (en ce compris les lignes portées par la maison mère Suez).

Le Groupe diversifie ses ressources de capitaux permanents en procédant le cas échéant à des émissions obligataires publiques ou privées, dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes, et à des émissions de billets de trésorerie en France et en Belgique et de Commercial Paper aux Etats-Unis.

Au 31 décembre 2007, les ressources bancaires représentent 43% de la dette brute, (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés), le reste étant financé par le marché des capitaux (dont 9 308 millions d'obligataires soit 46% de la dette brute). Les encours d'émission de papier à court terme (billets de trésorerie et Commercial Paper) représentent 11% de la dette brute et s'élevaient à 2 179 millions d'euros au 31 décembre 2007 (se reporter à la Note 14.2). Ces programmes sont utilisés (de manière conjoncturelle ou structurelle) pour financer les besoins à court terme du Groupe en raison de leur coût attractif et de leur liquidité. La totalité des encours est toutefois adossée à des facilités bancaires confirmées afin que le Groupe puisse continuer à se financer pour le cas où l'accès à cette source de financement viendrait à se tarir.

La liquidité repose sur le maintien de disponibilités et de facilités de crédit confirmées. Le Groupe dispose de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances auxquelles il doit faire face. Le montant de ces facilités de crédit confirmées représente 10 762 millions d'euros au 31 décembre 2007, dont 1706 millions d'euros tirés. 89% des lignes de crédit totales et 91% des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

La trésorerie active (nette des découverts bancaires) s'élève à 6 540 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les excédents portés par les véhicules centraux sont gérés dans le cadre d'une politique unique. L'objectif de gestion est de préserver la liquidité du portefeuille tout en assurant un rendement supérieur à celui d'un fond sans risque. Compte tenu de la volatilité observée sur les rendements des OPCVM, suite à la crise des crédits hypothécaires US à risque, les excédents au 31 décembre 2007 sont investis en quasi-totalité en dépôts bancaires à terme.

Les excédents de cash ne pouvant être centralisés sont investis sur des supports sélectionnés au cas par cas en fonction des contraintes des marchés financiers locaux et de la solidité financières des contreparties.

Au 31 décembre 2007, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

décembre 2007 millions d'euros	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans
runts obligataires	[illegible]	2 272,0	2 382,1	1 033,3	550,2	379,3	2 691,2
s de trésorerie	2 179,0	2 179,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
es sur facilités de crédit	[illegible]	174,6	99,2	369,6	0,0	0,0	1 062,9
unts sur location financement	[illegible]	134,1	115,5	88,1	79,3	71,4	638,3
res emprunts bancaires	[illegible]	633,1	432,7	329,7	629,0	312,8	1 915,0
ros emprunts	[illegible]	63,6	91,0	928,1	10,7	273,2	114,7
ouverts bancaires et comptes courants de	[illegible]	1 500,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ixerie	[illegible]						
ours des dettes financières	[illegible]	6 956,5	3 120,6	2 748,8	1 269,1	1 036,7	6 422,0
contractuels d'intérêts non actualisés	[illegible]	960,1	764,0	566,1	406,4	348,4	2 042,9
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

cembre 2006 ons d'euros	TOTAL	2007	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 5 ans
urs des dettes financières	[illegible]	6 468,2	931,8	3 760,3	2 715,0	664,3	4 959,8

embre 2005 ns d'euros	TOTAL	2006	2007	2008	2009	2010	Au-delà de 5 ans
ours des dettes financières	[illegible]	8 792,3	2 434,4	917,1	4 034,3	2 386,6	6 499,1

. 31 décembre 2007, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) nregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

u 31 décembre 2007 n millions d'euros	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	[illegible]	(136,8)	207,9	(70,0)	9,6	0,6	(89,3)

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

Programme de facilités de crédit confirmées non utilisées *En millions d'euros*	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2007	743,7	284,5	1 685,1	210,0	5 960,0	182,4	9 055,8

	2007	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2006	705,2	78,2	170,2	1 683,2	154,6	5 774,8	8 566,2

	2006	2007	2008	2009	2010	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2005	451,5	240,3	76,8	288,6	1 608,0	4 479,8	7 145,0

Parmi ces programmes disponibles, 2 179 millions d'euros sont affectés à la couverture des billets de trésorerie émis.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent notamment un crédit syndiqué de 4 500 millions d'euros (échéance 2012) ainsi qu'un certain nombre de lignes bilatérales venant à échéance en 2010. Ces lignes ne sont pas subordonnées au respect de ratios ou de notes de crédit.

Au 31 décembre 2007, aucune contrepartie ne représentait plus de 8% des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

15.1.3 Risques de marché

15.1.3.1 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro. C'est sur les actifs nets que le Groupe détient aux Etats-Unis, au Brésil, en Thaïlande et au Royaume-Uni que l'essentiel des risques de conversion se concentre (se reporter à la Note 3.2).

En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du risque translationnel consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la dette en devise constitue la couverture la plus naturelle mais le Groupe utilise également des produits dérivés de change qui permettent de récréer synthétiquement des dettes en devises : cross currency swaps, swaps de change et options de change.

Cette politique n'est cependant pas réalisable si le coût de couverture (in fine le taux d'intérêt de la devise de référence) est trop élevé. C'est le cas du Brésil où en raison d'une part d'un différentiel de taux trop élevé et d'autre part d'un mécanisme d'indexation des revenus locaux, le Groupe opte pour des couvertures catastrophes c'est-à-dire des assurances contre une dépréciation très importante de la devise (risque de décrochage temporaire).

Le contexte de marché est revu mensuellement pour le dollar US et le sterling. Il est suivi autant que de besoin sur les pays émergents de façon à essayer d'anticiper les dévaluations brutales. Le ratio de couverture des actifs est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture fait l'objet d'une validation préalable du Management.

Les passifs libellés en devises étrangères représentent 43% de la dette nette du Groupe, hors coût amorti et effet des dérivés.

Instruments financiers par devises

Dette brute

	[illegible] 31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Avant dérivés	Impact des dérivés	Après dérivés	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Zone €	16 584,2	(2 509,2)	14 075,0	15 216,2	(2 655,2)	12 561,0	19 497,0	(3 318,9)	16 178,1
Zone $	2 053,0	1 853,8	3 906,8	2 042,5	1 869,8	3 912,3	3 367,0	2 449,1	5 816,1
Zone £	297,0	628,5	925,5	383,4	495,1	878,5	77,5	487,3	564,8
Autres devises	2 619,6	27,4	2 647,0	1 857,3	290,3	2 147,6	2 122,3	382,5	2 504,8
Total	21 553,7	0,0	21 553,7	19 499,4	0,0	19 499,4	25 063,8	0,0	25 063,8

Dette nette :

	[illegible] 31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Avant dérivés	Impact des dérivés	Après dérivés	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Zone €	10 239,5	(2 509,2)	7 730,3	7 829,8	(2 655,2)	5 174,6	10 156,1	(3 318,9)	6 837,2
Zone $	1 560,9	1 853,8	3 414,7	1 593,9	1 869,8	3 463,7	2 590,2	2 449,1	5 039,3
Zone £	203,1	628,5	831,6	249,9	495,1	745,0	(25,6)	487,3	461,7
Autres devises	1 510,7	27,4	1 538,0	1 046,5	290,3	1 336,8	1 083,1	382,5	1 465,6
Total	13 514,1	0,0	13 514,1	10 720,1	0,0	10 720,1	13 803,8	0,0	13 803,8

érivés de change

.es dérivés détenus en couverture du risque de change sont présentés ci-après.

érivés de change	[illegible] 31 décembre 2007		31 décembre 2006		31 décembre 2005	
En millions d'euros	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
couverture de juste valeur	34	1231	4,9	207,5	(4,8)	269,0
couverture des flux de trésorerie	476	9350	56,6	521,5	56,4	426,0
uverture d'investissement net	81,9	698,6	54,3	1 682,4	(20,5)	4 342,9
ivés non qualifiés de couverture	310,0	5 178,8	208,7	3 975,0	120,0	1 793,9
al	442,9	6 990,5	324,5	6 386,4	151,1	6 831,8

s valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif et de signe négatif dans cas d'un passif.

Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change couvrant des engagements rmes libellés en devises.

s couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation urs en devises.

s instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de devises.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable. Ces contrats couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

15.1.3.2 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe, taux variable et taux variable protégé («taux variable cappé»). L'objectif du Groupe est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 ans). La répartition pourra évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché.

Pour gérer la structure de taux d'intérêt de sa dette nette, le Groupe a recours à des instruments de couverture, essentiellement des swaps et des options de taux.

Les positions sont gérées de manière centralisée. Les positions de taux sont revues trimestriellement et lors de toute nouvelle levée de financement. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39. A ce jour, aucune des couvertures optionnelles contractées par le Groupe n'est documentée comme couverture en IAS 39 même si elles offrent une couverture économique (se reporter à la Note 6.2).

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'un portefeuille de couvertures optionnelles (caps) le protégeant contre une hausse des taux courts euros, dollars US et sterling. La quasi-totalité des couvertures optionnelles euros, dollars US et sterling (soit 3,1 milliards d'euros) ont été activées, ayant pour conséquence de fixer le coût de la dette, les taux courts euros, dollars US et sterling étant supérieurs aux niveaux protégés. Cependant, la valeur de ce portefeuille de couvertures optionnelles s'apprécie quand les taux courts et longs augmentent de façon homogène et se déprécie inversement.

Au 31 décembre 2007 après prise en compte des instruments financiers, environ 51% de la dette brute du Groupe était à taux variable et 49% à taux fixe. La quasi-totalité des excédents de trésorerie du Groupe étant investie à court terme (et donc à taux variable), la dette nette est à 78% à taux fixe et à 22% à taux variable au 31 décembre 2007, ce qui a pour conséquence de limiter fortement la sensibilité à la hausse des taux.

Instruments financiers par type de taux

Dette brute :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
Variable	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8 844,7	2 255,1	11 099,8	13 644,7	2 582,2	16 226,9
Fixe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10 654,7	(2 255,1)	8 399,6	11 419,1	(2 582,2)	8 836,9
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19 499,4	0,0	19 499,4	25 063,8	0,0	25 063,8

ette nette :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
riable	[illegible]	[illegible]	[illegible]	64,9	2 255,1	2 320,0	2 384,9	2 582,2	4 967,1
xe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10 654,7	(2 255,1)	8 399,6	11 419,1	(2 582,2)	8 836,9
otal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10 720,1	0,0	10 720,1	13 803,8	0,0	13 803,8

rêts aux sociétés affiliées :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
En millions d'euros	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après	Avant	Impact des dérivés	Après
riable	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 648,4	0,0	1 648,4	1 369,3	0,0	1 369,3
ixe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	404,2	0,0	404,2	516,9	0,0	516,9
otal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2 052,6	0,0	2 052,6	1 886,2	0,0	1 886,2

Dérivés de taux d'intérêt

Les dérivés détenus en couverture du risque de taux d'intérêt sont présentés ci-après.

Dérivés de taux	31 décembre 2007		31 décembre 2006		31 décembre 2005	
En millions d'euros	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	[illegible]	[illegible]	101,4	6 055,1	285,3	5 711,9
Couverture des flux de trésorerie	[illegible]	[illegible]	(0,3)	1 187,0	(33,6)	1 442,4
Dérivés non qualifiés de couverture	[illegible]	[illegible]	37,9	4 773,2	41,3	7 442,0
Total	[illegible]	[illegible]	139,0	12 015,4	293,0	14 596,3

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les couvertures de juste valeur correspondent essentiellement à des opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments non qualifiés de couvertures correspondent à des instruments complexes qui ne peuvent, de par leur nature ou parce qu'ils ne répondant pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable, bien qu'ils couvrent économiquement des emprunts.

15.1.3.3 Impacts spécifiques des couvertures du risque de change et de taux d'intérêt

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2007 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat est négligeable.

Couverture des flux de trésorerie :

La maturité des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

	31 décembre 2007
En millions d'euros	Valeur de marché des dérivés par date de maturité
2008	(6,9)
2009	(13,0)
2010	18,3
2011	(1,8)
2012	2,9
> 5 ans	20,8
Total	[illegible]

Au 31 décembre 2007, les pertes et gains enregistrés en capitaux propres sur la période est de 58,0 millions d'euros.

Le montant recyclé des capitaux propres et comptabilisé dans le résultat de la période représente un gain de 13,2 millions d'euros.

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est négligeable.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est de + 24,7 millions d'euros.

15.1.3.4 Analyse de sensibilité : instruments de change et de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change de +/- 10% par rapport au cours de clôture.

Impact sur le résultat:

La variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur bilan et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couvertures d'investissements nets. In fine, l'impact d'une variation uniforme défavorable de 10% des devises contre Euro a un impact en résultat non significatif.

Impact sur les capitaux propres :

Sur les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme défavorable de 10% des devises contre Euro a un impact en capitaux propres de + 172,4 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couverts.

Sur le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de +/- 1% par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat:

Une augmentation de 1% des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de 28,1 millions d'euros. Une diminution de 1% des taux d'intérêt court terme aurait pour impact un allégement de la charge nette d'intérêt de 54,6 millions d'euros. La dissymétrie de l'impact est liée à l'impact du portefeuille de caps.

Une augmentation de 1% des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, un gain de 153,5 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés ou qualifiés de couverture d'investissement net. Une diminution de 1% des taux d'intérêts générerait a contrario une perte de 81 millions d'euros. La dissymétrie de l'impact est liée au portefeuille de cap pour lesquels la perte est limitée à la valeur du MtM stockée au bilan.

Impact sur les capitaux propres:

Une variation uniforme de plus ou moins 1% des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de 59,4 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie.

15.1.3.5 Risque de marché : instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2007, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 4 120,7 millions d'euros (cf. Note 14.1.1).

Une baisse de 10% de la valeur des titres côtés aurait un impact d'environ 236 millions d'euros sur les résultats ou capitaux propres du Groupe, selon que la baisse est considérée comme significative et prolongée ou non.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la direction générale.

15.2 Risque pays

Le Groupe a estimé dans le courant de l'année 2005 qu'il était opportun de procéder à la couverture de la composante risque pays de la valeur de ses investissements au Brésil. Le risque sous-jacent identifié dans ce cas est que dans le cas d'un soudain élargissement des spreads crédits souverains brésiliens (suite, par exemple, à une crise économique ou politique de premier ordre), la valeur des investissements du Groupe serait impactée à travers un accroissement des facteurs d'actualisation. Afin de bâtir une couverture contre ce risque, le Groupe a procédé à l'achat de protection sous la forme de credit default swaps sur le risque souverain brésilien. Le concept est que le Groupe a consenti au paiement d'une prime limitée, afin de garantir un pay-off important, correspondant à la différence entre la valeur faciale et la valeur de marché d'une obligation de référence de l'État brésilien libellée en dollar (USD), en cas de survenance d'un credit event (défaut, restructuration, accélération...) affectant le Brésil. La taille nominale de cette protection au 31 décembre 2007 est de 200 millions de dollars, dont 100 millions de dollars échéant en mars 2009, et 100 millions de dollars échéant fin 2012.

Au 31 décembre 2007, la valeur de marché de ces contrats, qui au regard de la norme IAS 39 ne sont pas documentés comme des couvertures, est de 0,25 millions d'euros (y inclus la quote-part de primes restant à payer).

15.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers sur matières premières

15.3.1 Stratégies et objectifs

Afin d'assurer son approvisionnement à court ou à long terme et d'optimiser sa chaîne de production et de vente, le Groupe effectue des transactions sur les marchés du gaz naturel, de l'électricité, de produits pétroliers et du charbon. Le Groupe effectue également des transactions sur le marché européen d'échange des droits d'émissions de CO_2 («European greenhouse gas emissions trading rights market»). Ces transactions exposent le Groupe aux variations de cours des matières premières et peuvent créer de la volatilité dans le compte de résultat, les capitaux propres et les flux de trésorerie d'une période à l'autre. De ce fait, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières au travers de diverses stratégies destinées à éliminer ces risques en tout ou en partie.

L'utilisation de ces instruments est régie par les politiques de couverture et de négoce approuvées par lesdirection générale des branches concernées. Les services de négoce et de gestion de portefeuille gèrent les risques de marché et de crédit conformément aux objectifs et aux limites fixés par les directions.

Dans chacune des branches concernées, un comité de contrôle de risque, indépendant des services de gestion de portefeuille ou de négoce, et nommé par la direction générale, surveille et contrôle les risques et les stratégies mises en place afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations de cours des matières premières et au risque de crédit. La conformité des positions avec les politiques de couverture et de négoce est contrôlée quotidiennement par des services de contrôle de risque indépendants. Ceux-ci sont responsables des calculs de juste valeur et des risques de marché et de crédit. Les services de contrôle de risque établissent des rapports quotidiens sur la performance et l'exposition résultant des activités de couverture et de négoce.

15.3.1.1 Activités de négoce

Certaines entités du Groupe engagent également des positions pour compte propre. Dans ce cadre, ils effectuent des transactions au comptant ou à terme de gaz naturel, d'électricité et de divers produits pétroliers, sur des marchés organisés ou de gré à gré. Ils offrent également à leurs clients des services de gestion des risques. Ces transactions sont réalisées en Europe et aux Etats-Unis par l'intermédiaire d'instruments variés. Parmi ceux-ci figurent : (a) des contrats à terme comprenant la livraison finale d'une matière première énergétique, (b) des contrats de swaps prévoyant le paiement à des (ou de la part de) contreparties pour un montant fonction de la différence entre un prix fixe et les cours variables d'une matière première, (c) des options et d'autres accords contractuels.

Le chiffre d'affaires des activités de négoce s'est élevée à 37 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre 151 millions d'euros en 2006).

15.3.1.2 Opérations de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux (« cash-flow hedges »), telle que définie par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou conditionnels, qu'ils soient réglés en net ou par livraison physique. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges des contrats de vente liées à des transactions futures, hautement probables.

Le Groupe ne détient pas, au 31 décembre 2007, d'instruments dérivés de couverture de juste valeur (« fair value hedges »).

15.3.1.3 Autres instruments financiers dérivés sur matières premières

Ces contrats sont (i) utilisés dans le but de gérer de manière globale l'exposition à certains risques de marché, (ii) conclus par le Groupe pour bénéficier de différences de prix de marché à des fins d'optimisation de sa marge, (iii) des contrats considérés comme des options vendues au regard de la norme IAS 39, ou (iv) des contrats pour lesquels le Groupe adopte une pratique de règlement net.

Le Groupe détient également certains contrats d'achat et de vente prévoyant la livraison physique des biens, instrumentés comme conclus par le Groupe dans le cadre de son activité normale, mais qui contiennent des clauses répondant à la définition d'un dérivé incorporé au regard de la norme IAS 39. Pour certains contrats, ces clauses ont dû être comptabilisées séparément du contrat hôte, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le compte de résultat. Plus spécifiquement, certains dérivés cachés ont été traités séparément pour des contrats hôtes contenant (i) des clauses de prix qui lient le prix du contrat à l'évolution d'un index ou au prix d'une matière première autre que celui ou celle qui est délivré, (ii) des indexations sur devises étrangères qui ne sont pas considérées comme étant étroitement liées au contrat hôte, ou (iii) d'autres indexations.

15.3.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2007 et 2006 sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

					31 déc 2006			
					Actifs		Passifs	
en millions d'euros					Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de juste valeur	5 231,1	1 [illegible]	201,7	109,7	**426,3**	**205,9**	**-366,0**	**-228,3**
GAZ NATUREL								
Swaps	97,3	22,1	141,1	59,1	98,5	8,3	-145,5	-140,8
Options	80,3	8,3	137,0	135,9	80,3	8,3	-137,0	-135,9
Forwards/futures	0,0	0,0	0,0	0,0				-4,2
	18,2		8,5	0,7	18,2		-8,5	-0,7
ELECTRICITE								
Swaps	24,7	20,3	43,6	19,9	16,6	20,3	-43,6	-19,9
Options	1,8	3,5	39,6	11,9	1,8	3,5	-39,6	-11,9
Forwards/futures	0,7	0,0	0,1	0,0	1,0		-0,1	
	22,2	16,8	3,9	8,0	13,8	16,8	-3,9	-8,0
CHARBON								
Swaps	29,0	0,0	3,0	0,0	14,9	13,4	-3,0	0,0
Options	29,0	0,0	3,0	0,0	14,9	13,4	-3,0	0,0
Forwards/futures	0,0	0,0	0,0	0,0				
PETROLE								
Swaps	293,1	0,0	3,7	1,2	137,7	106,0	-3,7	-1,2
Options	293,1	0,0	3,7	1,2	137,7	87,8	-3,7	-1,2
Forwards/futures	0,0	0,0	0,0	0,0		18,2		
AUTRES								
Swaps	75,3	0,0	170,2	66,5	158,6	57,9	-170,2	-66,5
Options	75,3	0,0	170,2	66,5	157,7	57,9	-170,2	-66,5
Forwards/futures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9			
Instruments financiers dérivés afférents aux activités de négoce	2 309,1	2 256,6			2 256,6	-	-2 155,4	-
Autres instruments financiers dérivés	545,6	228,6	689,4	359,0	590,9	170,9	-828,1	-337,8
TOTAL	3 342,6	3 492	3 176,6	568,7	3 273,9	376,8	-3 349,5	-566,1

Se reporter également aux Notes 14.1.3 et 14.2.2

Les justes valeurs, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus, reflètent les montants pour lesquels les actifs pourraient être échangés, ou des passifs éteints à la date de clôture. Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des flux de trésorerie futurs probables dans la mesure où les positions (i) sont sensibles aux mouvements de prix, (ii) peuvent être modifiées par des nouvelles transactions, et (iii) peuvent être compensées par des flux de trésorerie futurs des transactions sous-jacentes ; ces dernières peuvent soit être documentées comme élément couvert au regard de la norme IAS 39, soit entrer dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Pour les opérations de couverture de flux, les montants notionnels de ces instruments ainsi que leurs échéances sont indiqués ci-après :

	Montants notionnels (nets) en millions de MWh au 31 décembre 2007						
	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total
Gaz naturel, électricité et charbon	-40,1	-9,0	1,7	0,1	0,9		-46,4
Produits pétroliers	13,8	1,0					14,8
TOTAL	-26,3	-8,0	1,7	0,1	0,9		-31,6

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, la part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les capitaux propres et la part inefficace dans le résultat de la période. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat pendant les mêmes périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts impactent le résultat.

Au 31 décembre 2007, un gain de +376 million d'euros est comptabilisé dans les capitaux propres (contre +948 millions d'euros en 2006). Un gain de +30 millions d'euros est reclassé de capitaux propres vers le compte de résultat en 2007 (contre +301 millions d'euros en 2006).

Les gains et pertes relatives à la partie inefficace des couvertures sont enregistrés en compte de résultat. Au titre de 2007, une perte de 26 millions d'euros a été enregistrée (une perte de 56 millions d'euros en 2006).

15.3.3 Risques financiers lies à l'utilisation des instruments financiers dérivés sur matières premières

15.3.3.1 Risque de marché

Le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières. Celles-ci induisent de la volatilité dans ses résultats, les capitaux propres et dans les flux de trésorerie d'une période à une autre. Pour cette raison, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de différentes stratégies afin d'éliminer en totalité ou en partie ces risques. Les risques de marché sont gérés par les services de négoce et de gestion de portefeuille en accord avec les politiques de couverture et de négoce ainsi que les procédures de gestion des risques.

Le risque de marché des positions sur matières premières est évalué, mesuré et géré quotidiennement au moyen de la « value at risk (VaR) », conjointement à d'autres limites de risque de marché. La quantification du risque de marché par la VaR fournit une mesure transversale du risque, tous marchés et produits confondus. Le recours à ces méthodologies nécessite la fixation d'hypothèses clés, notamment la sélection d'un intervalle de confiance et d'un horizon de détention.

La VaR représente la perte potentielle maximale sur la valeur d'un portefeuille d'actifs compte tenu d'un horizon de détention et d'un intervalle de confiance. La value at risk ne constitue pas une indication des résultats futurs attendus. Le Groupe utilise un horizon de détention de 1 jour et un intervalle de confiance de 95%.

Value at risk *En millions d'euros*	31 déc. 2007	2007 moyenne (a)	2006 moyenne (a)	2005 moyenne (a)	Maximum 2007 (b)	Minimum 2007 (b)
Activités de négoce	4,34	4,6	5,8	2,5	9,01	2,12

(a) Moyenne des VaR quotidiennes

(b) Maximum et minimum observés en fin de mois en 2007

La VaR concernant les dérivés de couverture et les autres instruments financiers dérivés sur matières premières est de 49 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ces instruments sont utilisés afin de gérer et de réduire l'exposition au risque de marché susceptible d'affecter la marge attendue des actifs de production du Groupe.

15.3.3.2 Risque de liquidité

Se reporter à la Note 15.1.2 pour la gestion du risque de liquidité par le Groupe.

Le tableau ci-dessous représente une analyse des flux de juste valeur non-actualisés dus et à recevoir des instruments financiers dérivés sur matières premières passifs et actifs enregistrés à la date de clôture.

Risque de liquidité *en millions d'euros*	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total
Instruments financiers dérivés passifs	-5 854,8	-1 993,5	-552,6	-28,6	-76,0	-44,9	-8 550,4
Instruments financiers dérivés actifs	6 041,1	1 872,0	521,2	29,4	92,5	5,8	8 562,0
Total au 31 décembre 2007	186,3	-121,5	-31,4	0,8	16,5	-39,1	11,6

15.3.3.3 Risque de crédit

A travers l'utilisation des instruments financiers dérivés, le Groupe est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance de contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive des dérivés. Quand la juste valeur des dérivés est négative, le Groupe doit à la contrepartie et, n'assume donc aucun risque de crédit. Lors de l'évaluation des instruments financiers dérivés, le facteur risque de crédit est intégré dans la détermination de la juste valeur de ces dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures de crédit aux contreparties et une politique de gestion du risque en vue de minimiser le risque (évaluation de la situation financière des contreparties y compris notation financière, demande de gages, recours si possible à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie, exigences de nantissements).

Risques de contreparties *En millions d'euros*	31 déc. 2007 Investment Grade (a)	31 déc. 2007 Total	31 déc. 2006 Investment Grade (a)	31 déc. 2006 Total
Contreparties				
Exposition brute	4 186,9	4 512,5	3 634,9	5 036,5
Exposition nette (b)	1 569,2	1 703,7	1 516,2	1 575,9
% de l'exposition crédit des contreparties "Investment Grade"	92 %		*96,2%*	

a. Sont inclues dans la colonne "Investment Grade" les opérations avec des contreparties dont la notation minimale est respectivement BBB- chez Standard & Poor's, Baa3 chez Moody's, ou un équivalent chez Dun & Bradstreet. L'"Investment Grade" est également déterminé en utilisant les notations de crédit accessibles au public et en prenant en considération l'existence des actifs gagés, ainsi que de lettres de crédit et de garanties des maisons mères

b. Après prise en compte d'exigences de nantissements, d'accords de compensation et d'autres techniques de rehaussement de crédit

15.3.4 Engagements hors-bilan relatifs aux contrats de vente et d'achat de matières premières entrant dans le cadre de l'activité normale du Groupe

Dans le cadre de leur activité normale, certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit des contrats à long terme et des contrats dits «take-or-pay» par lesquels elles s'engagent à acheter ou vendre de manière ferme, et les tiers concernés à leur livrer ou acheter de manière ferme, des quantités déterminées de gaz, d'électricité ou de vapeur ainsi que les services associés. Ces contrats ont été documentés comme étant en dehors du champ d'application d'IAS 39. Le tableau ci-dessous regroupe les principaux engagements futurs afférents aux contrats de SUEZ Energie Europe, SUEZ Energie International et Elyo. Ils sont valorisés au cours

spot de clôture ou au prix prévu par les contrats si celui-ci n'est pas exclusivement fonction des conditions de marché et, compte tenu de leur maturité, font l'objet d'une actualisation sur la base des taux des obligations émises par les entreprises de premier rang. Le Groupe s'est également engagé à acheter ou vendre des prestations de services futures dans le cadre de la réalisation de contrats à long terme.

En millions d'euros	31 déc. 2007	Dont part à moins d'un an	Dont part de un à cinq ans	Dont part à plus de cinq ans	31 déc. 2006
Achats fermes de matières premières, combustibles et services	52 350,3	9 739,0	20 535,0	22 076,3	56 705,0
Total des engagements donnés	52 350,3	9 739,0	20 535,0	22 076,3	56 705,0
Ventes fermes de gaz, électricité, vapeur, pétrole et services	40 322,4	14 245,0	16 775,2	9 302,2	35 939,0
Total des engagements reçus	40 322,4	14 245,0	16 775,2	9 302,2	35 939,0

NOTE - 16. Stocks

Les stocks s'élèvent à 1571,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 483,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 344,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et comprennent essentiellement des combustibles (charbon, gaz et uranium).

16.1 Quotas d'émission de CO_2

La valeur au bilan des quotas d'émissions de CO_2 est non significative.

En milliers de tonnes	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Droits attribués	48 984,2	45 741,9	43 715,6
Droits achetés	21 641,5	15 214,5	935,6
Droits rendus et/ou consommés	(68 035,1)	(44 174,4)	(42 283,7)
Droits vendus	(10 964,0)	(10 498,7)	(7 102,0)
Total	1 626,6	6 283,3	(4 734,5)

NOTE - 17. Autres actifs

En millions d'euros	31 déc. 2007			31 déc. 2006			31 déc. 2005		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Droits à remboursement	309,5	39,7	349,2	523,7	40,8	564,5	1 393,6	267,3	1 660,9
Créances fiscales		1 229,8	1 229,8		923,1	923,1		726,3	726,3
Autres créances	268,3	1 287,0	1 555,3	255,1	1 372,7	1 627,8	292,9	1 699,5	1 992,4
Total	577,8	2 556,5	3 134,3	778,8	2 336,6	3 115,4	1 686,5	2 693,1	4 379,6

Les droits à remboursement au 31 décembre 2007 comprennent :

des droits à remboursement d'Electrabel concernant les engagements de retraite du personnel de distribution des Intercommunales wallonnes pour 309,5 millions d'euros (dont 39,7 millions d'euros en part courante). En effet, Electrabel met à la disposition de ces Intercommunales son personnel en vue d'assurer l'exploitation des réseaux. L'ensemble des coûts de personnel (y compris les dépenses liées à la retraite des agents) est facturé par Electrabel aux Intercommunales sur la base des charges effectivement payées. L'engagement de retraite d'Electrabel envers ce personnel est dès lors comptabilisé au passif du bilan (au sein des provisions pour retraite) en contrepartie d'un droit à remboursement sur les Intercommunales d'un montant similaire

les polices d'assurance contractées avec la partie liée Contassur dans le cadre du financement de certains engagements de retraite pour un montant de 179,3 millions d'euros.

La variation des droits à remboursement entre 2006 et 2005 provient essentiellement de la cession d'Electrabel Netten Vlaanderen et de la création, suivie de sa cession, de Brussels Network Operations (voir Note 2.2.2).

NOTE - 18. Éléments sur capitaux propres

18.1 Capital social

Il n'existe pas d'actions ordinaires non libérées. Au 31 décembre, le capital social se compose comme suit :

Actions émises	Nombre d'actions	Capital social (en millions d'euros)
Au 31 décembre 2007		
Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2€ entièrement libérées	*1 307 049 622*	*2 614,09*
Au 31 décembre 2006		
Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2€ entièrement libérées	*1 277 444 403*	*2 554,89*
Au 31 décembre 2005		
Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2€ entièrement libérées	*1 270 756 255*	*2 541,51*

Les actions émises durant l'exercice résultent des opérations suivantes :

	Nombre	Capital (en millions d'euros)	Primes (en millions d'euros)
Levées d'options de souscription d'actions	16 450 543	32,9	406,0
Augmentation de capital en numéraire réservé au personnel	13 148 576	26,3	361,6
Total	29 599 119	59,2	767,6

Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Toutefois, un droit de vote double est accordé aux détenteurs d'actions nominatives entièrement libérées détenues depuis plus de deux ans.

18.2 Évolution du nombre d'actions en circulation

Au 31 décembre 2005	**1 257 860 134**
Emissions	6 688 148
Achats et ventes d'actions propres	8 203 206
Au 31 décembre 2006	**1 272 751 488**
Emissions	29 599 119
Achats et ventes d'actions propres	(25 845 657)
Au 31 décembre 2007	1 276 504 950

Titres donnant accès à de nouvelles actions

ans de souscription d'actions

Groupe a attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plans de ouscription d'actions présentés en Note 26.

Actions propres et d'autocontrôle

Groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres résultant de l'autorisation conférée au Conseil ministration par l'Assemblée Générale du 4 mai 2007. Ce programme prévoit le rachat d'au maximum 10% actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale concernée. Il prévoit également que le tant total des acquisitions net de frais ne pourra excéder 7 milliards d'euros, que le prix acquitté par action evra être inférieur à 55 euros (les modalités d'intervention sont rappelées dans le rapport de l'Assemblée enérale Mixte, au chapitre des résolutions). Dans le cadre de ce plan, 28 306 342 actions ont été acquises en pour un montant total de 1 150,5 millions.

actions d'autocontrôle représentent 30 538 572 actions au 31 décembre 2007 (contre 4 692 915 au 31 cembre 2006 et 12 896 121 au 31 décembre 2005), pour une valeur de 1 214,7 millions d'euros (contre 132,2 ons d'euros au 31 décembre 2006 et 355,7 millions d'euros au 31 décembre 2005), soit une augmentation 25 845 657 actions.
rmi celles-ci, les actions d'autocontrôle détenues par les filiales et portées en diminution des capitaux propres ésentent une valeur de 8,5 millions d'euros.

	Nombre d'actions	Montant *(en millions d'euros)*
31 décembre 2005	**12 896 121**	**355,7**
s par la société mère	10 211 710	338,2
s par la société mère	(18 414 916)	(561,7)
31 décembre 2006	**4 692 915**	**132,2**
s par la société mère	28 306 342	1 150,6
es par la société mère	(2 911 336)	(71,6)
s par les filiales	(75 824)	(0,1)
fication du pourcentage d'intérêt filiales	526 475	3,6
31 décembre 2007	30 538 572	1 214,7

Variation de juste valeur (part du Groupe)

millions d'euros	30 déc. 2005	*Variation*	31 déc. 2006	*Variation*	31 déc. 2007
financiers disponibles à la vente	808,1	*290,4*	1 098,4	*353,7*	1 452,1
verture d'investissement net	(51,0)	*42,4*	(8,6)	*4,2*	(4,4)
ure de flux de trésorerie	(104,3)	*87,3*	(17,0)	*(61,9)*	(79,0)
ure des flux sur matières premières	(567,0)	*658,5*	91,5	*342,8*	434,4
es et gains actuariels	(351,0)	*52,4*	(298,6)	*381,5*	82,9
s différés	332,0	*(318,3)*	13,7	*(247,4)*	(233,7)
e conversion	562,8	*(319,7)*	243,2	*(372,3)*	(129,1)
	629,6	*493,0*	1 122,6	*400,7*	1 523,2

18.6 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées (y compris le résultat de l'exercice) (19 270,1 millions d'euros au 31 décembre 2007) intègrent la réserve légale de la société SUEZ SA pour 261,4 millions d'euros. En application des dispositions légales françaises, 5% du résultat net des sociétés françaises doit être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Les primes et réserves distribuables de la société SUEZ s'élèvent à 33 916,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre 28 908,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 23 044,8 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les impôts comptabilisés directement en capitaux propres sont décrits en Note 7.2.

18.7 Dividendes

Dividendes payés par Suez SA

Exercice	Montant réparti en millions d'euros	Dividende net par action en euros
2005 (payé le 8 mai 2006)	1 260,2	1,00
2006 (payé le 7 mai 2007)	1 513,8	1,20

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2007

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe SUEZ statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de verser un dividende unitaire de 1,36 euro par action soit un montant total de 1 737,5 millions d'euros.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 14 mai 2008 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2007, les états financiers à fin 2007 étant présentés avant affectation.

18.8 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net (se reporter à la Note 14.3) et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Dans ce cadre, il peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, émettre de nouvelles actions, lancer des plans de paiement fondés sur actions ou vendre des actifs pour réduire son endettement financier net.

Le Groupe a comme politique de maintenir une notation de catégorie "A" auprès des agences de notation Moody's et S&P. A cette fin, il gère sa structure financière en tenant compte des éléments généralement retenus par ces agences, à savoir le profil opérationnel du Groupe, sa politique financière et un ensemble de ratios financiers. Parmi ceux-ci, un des ratios le plus souvent utilisés est celui qui reprend, au numérateur, les cash-flows opérationnels diminués des charges financières et impôts payés, et, au dénominateur, l'endettement financier net ajusté. Les ajustements sur l'endettement financier net concernent principalement la prise en compte des provisions nucléaires, des provisions pour pensions non couvertes ainsi que des engagements de locations simples.

.es objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Suez S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

NOTE - 19. Provisions

En millions d'euros	31 décembre 2006	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variation de périmètre	Effet de la désac-tualisation	Ecarts de change	Autres	31 décembre 2007
Retraites et autres avantages du personnel	2 797,5	121,7	(194,2)	(52,3)	0,6	83,0	2,1	(412,4)	[illegible]
Retraitement et stockage des déchets	3 031,1	103,6	(28,3)	(71,1)	0,0	147,0	0,0	0,0	[illegible]
Risques sectoriels	260,4	40,5	(62,8)	(34,8)	1,5	0,0	(0,1)	1,2	[illegible]
Démantèlement des installations (a)	1 820,7	6,9	(10,1)	(9,0)	(0,0)	98,6	0,8	136,4	[illegible]
Garantie	65,3	31,5	(14,6)	(3,5)	0,0	0,0	(1,9)	2,3	[illegible]
Litiges, réclamations et risques fiscaux	461,2	70,7	(181,0)	(16,5)	0,9	0,0	(4,3)	5,1	[illegible]
Reconstitution de sites	485,9	41,8	(43,3)	(0,1)	9,8	25,2	(10,4)	16,3	[illegible]
Restructurations	80,8	24,5	(39,3)	(4,2)	(0,1)	0,7	(0,4)	(8,0)	[illegible]
Autres risques	782,9	225,9	(181,2)	(86,9)	21,4	12,5	(2,5)	9,9	[illegible]
Total provisions	9 785,8	667,0	(754,7)	(278,3)	34,1	367,1	(16,7)	(249,2)	[illegible]

(a) dont 1 896,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 de provisions pour démantèlement des installations nucléaires

L'effet de désactualisation portant sur les retraites et autres avantages du personnel correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.

La colonne « Autres » se compose notamment, pour les retraites et autres avantages du personnel, de la variation des droits à remboursement auprès des Intercommunales wallonnes pour le personnel de la distribution et des écarts actuariels générés en 2007 et comptabilisés en capitaux propres.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat :

En millions d'euros	Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	(358,6)
Autres produits et charges financiers	367,1
Impôts	(7,4)
Total	[illegible]

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

19.1 Avantages du personnel

Se reporter à la Note 20

19.2 Obligations relatives aux installations de production nucléaire

Dans le cadre de la production d'énergie à partir d'unités nucléaires, le Groupe assume des obligations de démantèlement des centrales nucléaires et de traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire.

19.2.1 Cadre légal

.a loi belge du 11 avril 2003, modifiée par la loi du 25 avril 2007, attribue à Synatom, filiale du Groupe, la .estion des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles ırradiées dans ces centrales. Cette loi a organisé l'établissement d'une Commission des provisions nucléaires ont la mission est de contrôler le processus de constitution et la gestion de ces provisions. Cette Commission ;met également des avis sur la révision du pourcentage maximal des fonds que Synatom peut prêter aux exploitants nucléaires ainsi que sur les catégories d'actifs dans lesquels Synatom peut investir la part des fonds qu'elle ne peut prêter aux exploitants nucléaires.

our permettre à la Commission des provisions nucléaires de remplir ses missions, conformément à la loi dont est question ci-avant, Synatom est tenue de lui transmettre, tous les trois ans, un dossier décrivant les caractéristiques de base de la constitution de ces provisions.

ı nouveau dossier de réévaluation trisannuelle des provisions nucléaires a été transmis le 15 janvier 2007 par ynatom au Comité de suivi, entre temps renommé Commission des provisions nucléaires par la loi du 25 avril 2007. Par rapport au précédent dossier, les éléments de base que sont notamment la méthodologie estimation, les paramètres financiers et les scenarii de gestion retenus n'ont pas nécessité d'adaptation. Les ıodifications proposées ont visé à intégrer les données économiques et les analyses techniques détaillées les us récentes.

Comité de suivi a marqué son accord sur la nouvelle proposition le 16 mars 2007, ce qui a conduit, d'une ., à une augmentation de 133 millions d'euros de la provision pour démantèlement des centrales nucléaires, contrepartie consistant en un ajustement de l'actif de démantèlement à due concurrence et, d'autre part, à diminution de 71 millions d'euros de la provision pour la gestion des matières fissiles irradiées, ›mptabilisée dans le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2007.

provisions constituées intègrent dans leurs hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires ıvironnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base aux culs seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

Provisions pour le démantèlement des sites de production nucléaire

terme de leur durée d'exploitation, les centrales nucléaires doivent être démantelées. Les provisions nstituées dans les comptes du Groupe sont destinées à couvrir tous les coûts relatifs tant à la phase de mise arrêt définitif qui concerne les opérations de déchargement et d'évacuation du combustible irradié de la ntrale, qu'à la période de démantèlement proprement dite qui conduit au déclassement et à l'assainissement

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des principes et paramètres suivants:

- le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par centrale nucléaire, sur base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales;
- un taux d'inflation de 2 % est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement;
- un taux d'actualisation de 5 % (y compris 2 % d'inflation) est appliqué pour la détermination de la valeur actuelle de l'engagement (NPV). Le taux d'actualisation nominal de 5 %, approuvé par le Comité de suivi dans son avis sur le dossier trisannuel établi en 2007, est basé sur une analyse de l'évolution et de la moyenne de taux de référence à long terme (taux des obligations linéaires belges (OLO) à 30 ans, taux 'benchmark' en euros à 30 ans et taux swap interbancaire à 30 ans);
- les travaux de démantèlement sont réputés débuter 5 à 8 ans après la mise à l'arrêt définitif des unités concernées, compte tenu d'une durée d'utilité de 40 ans après la mise en service;
- les décaissements sont étalés sur une durée d'environ 7 ans après la date de début des travaux de démantèlement;
- la valeur actuelle de l'engagement au moment de la mise en service constitue le montant initial de la provision avec, en contrepartie, un actif d'un montant identique repris dans les immobilisations corporelles concernées. Cet actif est amorti sur une période de 40 ans depuis la date de mise en service industrielle;
- une dotation annuelle à la provision, correspondant à la charge d'intérêt sur la provision existante à la fin de l'année précédente, est calculée au taux retenu pour l'actualisation.

Les unités nucléaires sur lesquelles le Groupe détient un droit de capacité font également l'objet d'une provision à concurrence de la quote-part dans les coûts attendus de démantèlement. Cette provision est déterminée et actualisée annuellement selon la même méthodologie que pour les centrales situées en Belgique.

19.2.3 Provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire

Après son déchargement d'un réacteur, le combustible nucléaire irradié doit faire l'objet d'un traitement. Deux scénarios peuvent être considérés pour la gestion du combustible irradié : soit une gestion basée essentiellement sur le retraitement, soit une gestion basée essentiellement sur le conditionnement, sans retraitement. Le gouvernement belge n'a, à ce jour, pas encore arrêté sa décision quant au scénario qui devra être suivi en Belgique.

Le scénario retenu par la Commission des provisions nucléaires est celui du retraitement différé du combustible nucléaire irradié. Dans ce contexte, le Groupe constitue des provisions qui couvrent l'ensemble des coûts liés à ce scénario de retraitement : stockage sur site, transport, retraitement par un centre approuvé, entreposage et évacuation des résidus après retraitement.

Les provisions pour aval du cycle sont déterminées sur la base des principes et paramètres suivants:

- le scénario de calcul retenu est un scénario de retraitement différé, dans lequel le combustible déchargé sera retraité et les produits issus de ce retraitement seront évacués, à terme, en dépôt géologique profond;
- les décaissements devraient s'étaler jusqu'en 2050. À ce moment, les résidus et la provision requise pour couvrir le coût des opérations d'entreposage et d'évacuation profonde seront transférés à

l'ONDRAF (Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles enrichies). Sur base du scénario retenu, les derniers résidus seraient enfouis vers 2080;

- l'engagement à terme est évalué sur base de coûts internes estimés et de coûts externes ressortant d'offres fermes reçues de tiers ou de propositions de tarifs émanant d'organismes indépendants;

- le taux d'actualisation de 5 % (taux réel de 3 % et taux d'inflation de 2 %) est le même que celui retenu pour la provision pour démantèlement des centrales;

- le calcul des dotations à la provision est effectué sur la base d'un coût unitaire moyen pour l'ensemble des quantités utilisées jusqu'à la fin de la période d'exploitation des centrales
- Une dotation annuelle, correspondant à l'effet de désactualisation de la provision, est également comptabilisée. .

« »

Compte tenu de la nature et de l'échéance des coûts qu'elles sont destinées à couvrir, les coûts effectivement apportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés. Le montant de ces provisions pourraient également être ajusté dans le futur en fonction de l'évolution future des paramètres présentés ci-dessus. Ces paramètres sont cependant établis sur base des informations et estimations que le Groupe estime les plus adéquats à ce jour, et approuvés par la Commission des provisions nucléaires.

2.4 Sensibilité

A base des paramètres actuellement applicables en matière de coûts estimés et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 50 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement et traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire de l'ordre de 10%, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux. A noter que l'évolution propre à la révision de la provision pour démantèlement n'aurait pas d'impact immédiat sur le résultat, la contrepartie consistant, sous certaines conditions, en un ajustement de l'actif de démantèlement à due concurrence.

Il convient par ailleurs de préciser que la sensibilité aux taux, telle que présentée ci-dessus conformément aux prescrits normatifs, est mécanique et doit s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des autres paramètres intégrés dans l'évaluation. En outre, la périodicité de la révision par la Commission des provisions nucléaires, telle qu'instaurée légalement, permet d'assurer une correcte évaluation de l'ensemble de l'engagement.

Démantèlements relatifs aux autres installations

Issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, dont notamment les centrales classiques, doivent être démantelées. Cette obligation résulte de réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou de l'engagement implicite du Groupe.

Le passif est déterminé sur base des estimations techniques et budgétaires les plus adéquates. Le montant à décaisser à terme est actualisé en utilisant le même taux d'actualisation que les provisions pour démantèlement des centrales nucléaires soit 5%.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe constate une provision correspondant à la valeur actuelle de l'engagement au moment de la mise en service et comptabilise un actif dit de démantèlement en contrepartie du passif. Cet actif est présenté dans la rubrique d'immobilisation corporelle concernée et amorti sur la durée d'utilité de l'installation.

Le montant de la provision est ajusté chaque année afin de tenir compte de l'effet de la désactualisation.

19.4 Risques sectoriels

Ce poste comprend principalement les provisions couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

19.5 Reconstitution de sites

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée au bilan en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviats ;
- Les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer au bilan de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

19.6 Autres risques

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

)TE - 20. Retraites et engagements assimilés

1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

.1.1 Sociétés appartenant au secteur de l'électricité et du gaz en Belgique

Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de ectricité et du gaz, soit principalement Electrabel, Electrabel Customer Solutions (ECS), Distrigaz, Fluxys, aborelec et partiellement SUEZ-TRACTEBEL SA.

s conventions, applicables au personnel «barémisé» engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre ngagé avant le 1er mai 1999, prévoient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière nplète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égal à 75% du dernier revenu uel. Ces compléments sont partiellement réversibles aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations nies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital.

a plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de sion établis pour le secteur de l'électricité et du gaz et de compagnies d'assurances.

s plans de pension pré-financés sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les sations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum sont remplies et que le ancement à long terme des prestations est assuré.

personnel «barémisé» engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 néficient de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées depuis le 1er vier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux otisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Les ements dégagés sur les cotisations versées depuis 2004 sont supérieurs au taux minimum garanti de 25%.

sociétés du secteur de l'électricité et du gaz accordent également d'autres avantages après la retraite tels remboursement de frais médicaux et des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz ainsi que des dailles du travail et des régimes de prépension. Ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements, à xception de l'allocation transitoire (égale à 3 mois de pension légale), considérée comme une prime de fin de rrière, qui a fait l'objet d'une externalisation en assurance de groupe.

détermination des engagements tient compte, dans le contexte réglementaire et conventionnel actuel, des alités de prise en charge de ces engagements par la Distribution publique en Belgique. Dans le cadre de la paration des activités de production et de distribution, la répartition des engagements a été examinée, les nséquences ont été prises en compte au 31 décembre 2006.

2007, un nouveau plan de pension du type prestations définies, avec formule "step rate" a été proposé aux s engagés avant le 1er mai 1999. Ces cadres se sont vu proposer l'option suivante :

- rester dans leur plan actuel avec les avantages tels que décrits ci-dessus
- adhérer au nouveau plan de pension avec formule "step rate"
- demander leur transfert dans le plan de pension à contributions définies offert aux cadres engagés depuis le 1er mai 1999

jorité des cadres a opté pour le nouveau plan de pension.

Un nouveau plan de pension du type prestations définies avec formule "step rate" a également été proposé aux barémisés ancien statut (engagés avant le 1er juin 2002). La migration vers ce nouveau plan s'est faite au travers d'une CCT sectorielle.

Au total, il en a résulté un engagement supplémentaire de 51 millions d'euros, dont 12 millions d'euros sont couverts par un droit à remboursement des intercommunales (cf. infra).

La dette actuarielle relative à ces régimes représente environ 46% du total des engagements de retraite et autres au 31 décembre 2007.

20.1.2 Sociétés des Industries Electriques et Gazières (IEG) en France

Le régime de retraite des agents statutaires des sociétés affiliées au secteur des Industries Electriques et Gazières est une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens du Code de la Sécurité Sociale. Les sociétés du Groupe concernées par ce régime sont CPCU, SMEG, TIRU, GEG, Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et plus récemment la SHEM.

A compter du 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Electriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). Les personnels salariés et retraités des IEG sont, à compter du 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse.

Au 1er janvier 2005, le régime de retraite des IEG est adossé au régime général ainsi qu'à l'ARRCO et à l'AGIRC. L'adossement au régime général se fait par le biais d'une intégration à maxima[1]. En ce qui concerne les régimes ARRCO et AGIRC, les IEG ont choisi une intégration à minima[2].

La partie des prestations non couverte par les régimes de droit commun est appelée «droits spécifiques». Il s'agit de droits à prestations définies dont les modalités de financement ont été organisées par la loi du 9 août 2004. Les droits spécifiques font l'objet de provisions dans les comptes des sociétés conformément aux termes de cette loi et de ses décrets d'application. .

Une réforme des régimes spéciaux a été entreprise fin de l'année 2007 par le gouvernement français afin de répondre aux défis démographiques et financiers auxquels seront soumis les régimes de retraite dans les prochaines années. Le ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité a transmis au conseil d'administration de la CNIEG un projet de décret qui définit le cadre dans lequel s'inscrira l'harmonisation de ces régimes spéciaux avec celui de la fonction publique.

Simultanément, des négociations avec les partenaires sociaux se sont ouvertes concernant des mesures d'accompagnement. Ces mesures visent principalement l'évolution des rémunérations, l'accompagnement de l'allongement des parcours professionnels, et l'amélioration du dispositif de protection sociale de la branche professionnelle des IEG.

La CNIEG a procédé à des simulations afin de déterminer l'impact de ces modifications sur les provisions des sociétés concernées. Il apparaît qu'à hypothèses de départ constantes, le Groupe SUEZ verrait ses engagements diminuer de façon non significative.

Par ailleurs, des conventions ont été signées entre la SMEG et la CNIEG d'une part, et la SMEG et la CAR (Caisse d'allocation de retraite monégasque) d'autre part, par lesquelles :

- la CNIEG reprend à son compte tous les engagements vis-à vis des retraités et radiés de la SMEG (libération définitive) ;
- la CAR se substitue à la CNAV en ce qui concerne le financement des retraites pour le personnel actif de la SMEG.

[1] Le régime général reprend à son compte la totalité des droits du passé, moyennant le versement d'une soulte destinée à préserver l'équilibre de ce régime suite à l'affiliation du personnel des IEG.

[2] Les régimes ARRCO et AGIRC reprennent à leur compte leur part dans les droits du passé, affectée d'un coefficient réducteur calculé de manière à prévenir tout déséquilibre dans ces caisses suite à l'affiliation du personnel des IEG. Dans ce cas, aucune soulte n'est due.

Il en résulte une reprise de provision de l'ordre de 20 millions d'euros, correspondant à la provision des retraités de la SMEG désormais à charge de la CNIEG.

...3 Autres sociétés

...a plupart des autres sociétés du Groupe accordent également à leur personnel des avantages postérieurs à ...mploi (régimes de retraite et de préretraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en ...ture...), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail et autres primes d'ancienneté...).

...s régimes de retraite à prestations définies octroient des prestations (sous la forme de rentes ou d'un capital ... au moment du départ) qui sont généralement basées sur la rémunération en fin de carrière et la durée ...activité.

... Etats-Unis et en Angleterre notamment, les rentes versées lors du départ en retraite sont généralement ...ées par un pourcentage du salaire en fin de carrière.

... France, des indemnités de départ en retraite sont versées aux salariés, dont le montant, fixé par la ...vention collective applicable, est défini par un nombre de mois de salaire qui dépend de l'ancienneté ...uise lors du départ. Certaines filiales françaises proposent en outre des régimes de retraite complémentaire ... à prestations définies, garantissant un niveau de rente lors du départ en retraite.

...s régimes de retraite à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions de l'employeur versées dans un fonds de pension (Grande Bretagne, Etats-Unis) ou un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). En dehors des Etats-Unis, les autres régimes ...vantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages long terme ne font généralement l'objet ...ucun préfinancement

...4 Régimes multi-employeurs

...ines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs, qui ...uvrent les avantages de retraite, de décès et d'invalidité qui sont légalement versés sous forme de rente. ...est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un ...ime sectoriel.

...régime multi-employeurs peut être classé en régime à cotisations définies ou en régime à prestations ...es en fonction de ses termes (et de toute obligation implicite allant au-delà des termes formels du régime). ...l'absence de réglementation sur le mode de détermination de la quote-part d'engagement de chaque ...oyeur participant à ces régimes, et en l'absence d'excédent ou de déficit avéré de ces régimes pouvant ...er le montant des cotisations futures, le Groupe Suez comptabilise ces régimes multi-employeurs comme ...s régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

... problématique concerne principalement les filiales de Suez Energie Services (SES) établies aux Pays- ... (principalement GTI Nederland et Axima Services B.V.), ainsi qu'Electrabel Nederland et Sita Nederland, ...sont affiliées à trois plans multi-employeurs : Pensioenfonds Metaal en Techniek (PMT), Stichting ...edrijfstakpensioenfonds voor het beroepsvervoer over de weg (BPF Vervoer) et Algemeen Burgerlijk ...sioenfonds (ABP).

...ederland et Axima Services sont affiliées à PMT. Ce fonds multi-employeur compte 1 million de membres ... auprès de 31.000 employeurs. Le niveau de couverture financière du fonds de pension PMT est de ... à fin 2006, sur base de la valeur de marché des actifs de couverture.

...s le 1er janvier 2006, le taux de constitution de la rente de retraite est fixé à 2,236% de la part de salaire ...ssous de la grensbedrag (limite de 70 108 euros en 2007) et à 1,75% de la part de salaire au-dessus de ... Le salaire considéré pour le calcul de la rente est la rémunération annuelle du salarié, de laquelle est ... une franchise d'un montant de 14 224 euros pour 2007. L'indexation de la rente retraite n'est pas garantie. Elle est accordée annuellement à la discrétion du comité de direction de PMT selon la situation financière du fonds.

PMT prévoit des avantages retraite et décès pour ses affiliés. Le coût de ces avantages s'élève à 26% de la part de salaire comprise entre la franchise et la grensbedrag et à 17% de la part de salaire au-dessus de cette dernière. Ces coûts sont répartis à parts égales entre employeur et employés.

La majorité des employés de Sita Nederland est affiliée au fonds de pension sectoriel BPF Vervoer. Ce fonds concerne 550.000 membres et 8.600 employeurs actifs dans les secteurs de transport de biens et de personnes. BPF Vervoer gère un montant d'actifs de 5,4 milliards d'euros.

BPF Vervoer octroie une rente de retraite aux employés affiliés lors de leur départ à la retraite. Depuis 2006, la rente acquise sur base annuelle s'élève à 2,05% du salaire annuel duquel est déduit une franchise de 9.819 euros pour 2007. Les droits acquis constitués avant 2006 suivent l'ancien règlement de pension de BPF Vervoer. Les rentes de retraite peuvent être indexées annuellement, à la discrétion du conseil d'administration de BPF Vervoer. Le taux d'indexation de la rente ne peut excéder le taux de croissance salariale du secteur.

Les contributions destinées au financement de ce régime s'élèvent à 28,2% du salaire annuel diminué de la franchise. 9,6% de ces contributions sont à charge de l'employé.

Les employés d'Electrabel Nederland sont obligatoirement affiliés à l'ABP. Ce fonds multi-employeurs est un des plus importants aux Pays-Bas avec près de 2,6 millions de membres répartis entre 4.000 employeurs. ABP gère un montant d'actifs de 200 milliards d'euros.

Le règlement de pension de l'ABP prévoit l'octroi d'une rente de retraite dont le taux de constitution pour les années de service après 2006 est de 2,05% du salaire déduit d'une franchise de 9 600 euros pour 2007. Pour les années de service antérieures à cette date, l'ancien règlement est d'application. Les rentes de retraite versées sont indexées conditionnellement au statut financier de l'ABP.

En 2006, les contributions personnelles s'élèvent à 5,82% du salaire annuel au-delà de la franchise et les contributions patronales à 13,58% de la même base totalisant ainsi 19,40% de la masse salariale de référence.

20.2 Plans à prestations définies

Les montants des engagements du Groupe SUEZ sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2007 Retraites (a)	Autres engagements (b)	Total	31 décembre 2006 Retraites (a)	Autres engagements (b)	Total	31 décembre 2005 Retraites (a)	Autres engagements (b)	Total
A - Variation de la dette actuarielle									
Dette actuarielle début de période	(4.412,9)	(804,2)	(5.217,0)	(5.446,4)	(1.060,7)	(6.507,1)	(5.195,9)	(894,4)	(6.090,3)
Coût normal	(113,3)	(45,5)	(158,7)	(115,0)	(26,6)	(142,5)	(119,4)	(27,0)	(147,3)
Intérêt sur la dette actuarielle	(209,8)	(32,7)	(241,4)	(200,3)	(32,2)	(232,5)	(254,4)	(44,3)	(298,7)
Cotisations versées	(7,8)		(7,8)	(8,6)		(8,6)	(11,9)	0,0	(11,9)
Modification de régime	(55,7)		(55,7)	1,4	(1,5)	(0,1)	(0,3)	0,0	(0,3)
Acquisitions/Cessions de filiales	8,7	(0,6)	8,1	918,6	250,7	1.169,3	5,4	(4,1)	1,3
Réductions/Cessations de régimes	154,9	4,1	159,0	129,4	1,5	130,9	115,8	7,5	123,3
Evénements exceptionnels	(6,0)	(2,5)	(8,5)	(8,6)	(1,0)	(10,4)	(1,8)	(14,4)	(16,2)
Pertes et gains actuariels	273,0	115,1	388,1	21,8	1,3	23,1	(330,6)	(131,3)	(462,1)
Prestations payées	297,1	39,9	337,0	306,1	48,1	354,2	414,3	82,7	477,0
Autres (écarts de conversion)	5,1	9,2	14,3	(10,1)	15,8	5,7	(67,4)	(14,5)	(81,9)
Dette actuarielle fin de période	(4.066,8)	(758,1)	(4.824,9)	(4.412,9)	(804,2)	(5.217,0)	(5.446,4)	(1.060,7)	(6.507,1)
B - Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	2.406,4	46,9	2.453,2	2.561,0	47,8	2.608,8	2.378,8	38,2	2.416,8
Rendement attendu des actifs de couverture	132,7	3,3	136,0	126,9	3,2	130,0	140,3	3,0	143,3
...es et gains actuariels	48,8	1,6	50,2	31,0	0,4	31,4	90,5	0,6	91,1
...isations versées	238,9	39,1	278,1	282,6	47,5	330,1	339,4	64,2	403,6
Acquisitions/Cessions de filiales	(2,3)		(2,3)	(259,8)		(259,8)	(5,1)	0,0	(5,1)
...uctions/Cessions de régimes	(63,5)		(63,5)	(16,0)		(16,0)	(87,0)	0,0	(87,0)
...restations payées	(297,1)	(39,9)	(337,0)	(306,1)	(48,1)	(354,2)	(414,3)	(82,8)	(477,1)
...res (écarts de conversion)	(13,0)	(3,9)	(16,9)	(12,7)	(3,9)	(16,6)	87,5	4,6	92,1
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	2.452,9	46,9	2.499,8	2.406,4	46,9	2.453,2	2.561,0	47,8	2.608,8
...couverture financière A+B	(1.613,8)	(658,2)	(2.280,8)	(2.006,5)	(757,3)	(2.763,8)	(2.885,4)	(1.012,9)	(3.898,3)
...s des services passés non constatés	(1,2)	(15,3)	(16,5)	0,6	(17,4)	(11,7)	10,7	(21,2)	(10,5)
...onnement d'actifs	(1,9)		(1,9)	(0,3)		(0,3)	(0,5)		(0,5)
...ngagements net de retraites A+B	(1.616,9)	(673,5)	(2.290,4)	(2.006,2)	(774,7)	(2.780,9)	(2.875,2)	(1.034,1)	(3.909,3)
...(total passif)	(1.642,1)	(684,1)	(2.326,2)	(2.019,4)	(777,0)	(2.797,0)	(2.905,1)	(1.035,1)	(3.940,2)
...Total actif	25,2	10,6	35,8	13,2	2,3	15,5	29,9	1,0	30,9

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Médailles du travail, régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

...e montant des engagements du Groupe SUEZ présenté ci-dessus est dénetté des droits à remboursement ...onstitués d'une part, par les obligations des intercommunales et d'autre part, par la part des actifs de ...ouverture détenue par Contassur suite à sa qualification en tant que partie liée[3].

...s obligations relatives au personnel de distribution d'Electrabel sont couvertes par un droit à remboursement ...r les intercommunales. Les intercommunales wallonnes n'ont pas de personnel propre et Electrabel met à ...isposition ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer ...xploitation journalière des réseaux. L'ensemble des coûts de personnel (y compris les dépenses liées à la ...raite des agents) affectés à ces activités est facturé par Electrabel aux intercommunales sur la base des ...harges effectivement payées.

...ompte tenu du droit à remboursement d'Electrabel sur les intercommunales, l'obligation de pension détenue ...re du personnel de distribution (soit 309,7 millions d'euros au 31 décembre 2007) leur est refacturée. Cette ...igation est présentée dénettée de la créance reconnue pour le même montant.

...raison du transfert de personnel de distribution à Eandis et BNO, le montant de ce poste a considérablement ...é en 2006.

...n que Contassur soit soumise aux mêmes obligations de gestion et de contrôle que n'importe quelle compagnie d'assurances-vie, il a ...considéré, en vertu d'éléments de fait tels que la structure de sa clientèle et la composition de ses organes d'administration, que le ...oupe SUEZ était en mesure d'exercer une influence sur sa gestion.

En 2007, la juste valeur du droit à remboursement d'Electrabel évolue comme suit :

en millions d'euros	2007	2006	2005
Juste valeur en début d'exercice	***3774***	***1.353***	***1.258***
Variation de périmètre		(915)	
Pertes et gains actuariels	(27)	15	116
Produit net de la période	(24)	(23)	125
Cotisations payées	(64)	(53)	(146)
Juste valeur en fin d'exercice	***3101***	***377***	***1.353***

En ce qui concerne Contassur, les modifications apportées à la norme IAS 19 en 2000 concernant la notion de partie liée ont conduit le Groupe à dénetter les engagements des actifs de couverture détenus par Contassur et à considérer ces derniers comme un droit à remboursement constitué à l'actif du bilan. Cette opération est sans impact sur le compte de résultat.

En 2007, la juste valeur des droits à remboursement relatifs à Contassur évolue comme suit :

en millions d'euros	2007	2006	2005
Juste valeur en début d'exercice	***187,2***	***308,0***	***325,0***
Rendement attendu des placements	10,8	12,8	13,0
Pertes et gains actuariels	4,7	0,7	(9,0)
Rendement réel	*15,5*	*13,5*	*4,0*
Cotisations employeurs	8,4	12,3	16,0
Cotisations employés	2,5	2,6	4,0
Acquisitions / Cessions hors business combination	(6,1)	(50,5)	(8,0)
Réductions	(2,5)	(82,1)	
Prestations payées	(5,7)	(16,6)	(33,0)
Juste valeur en fin d'exercice	***179,3***	***187,2***	***308,0***

La diminution constatée en 2006 est également à imputer à la sortie du personnel d'Eandis et de BNO.

Les droits à remboursement sont repris au bilan dans la rubrique «Autres actifs».

Les écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres s'élèvent à -85,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 310,6 millions d'euros en 2006.

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Solde d'ouverture	310,6	365,0	123,8
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'année	(396,5)	(54,4)	241,2
Solde de cloture	(85,9)	310,6	365,0

Les écarts actuariels sont présentés ici y compris écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des charges et produits comptabilisés (SORIE).

20.2.1 Couverture des engagements

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(3.319,5)	1.890,5	(12,0)		(1.441,0)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(561,8)	608,4	(2,0)	(1,9)	42,7
Plans non fondés	(897,7)		(2,4)		(900,1)
Total 31 décembre 2007	(4.778,9)	2.498,9	(16,4)	(1,9)	(2.298,4)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(3.729,6)	2.119,6	(5,8)		(1.615,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(322,7)	333,6	0,0	(9,2)	1,6
Plans non fondés	(1.164,7)	0,0	(5,9)		(1.170,6)
Total 31 décembre 2006	(5.217,0)	2.453,2	(11,7)	(9,2)	(2.785,7)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(4.857,3)	2.209,4	(1,8)	0,0	(2.649,7)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(370,3)	369,4	0,0	(0,5)	(1,4)
Plans non fondés	(1.279,5)	0,0	(8,7)	0,0	(1.288,2)
Total 31 décembre 2005	(6.507,1)	2.608,8	(10,5)	(0,5)	(3.909,3)

2.2 Rapprochement des provisions au bilan

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

En millions d'euros	Passif	Actif
Solde comptabilisé au 31 décembre 2005	(3.942,4)	33,1
Différence de change	14,4	(1,9)
et de périmètre et divers	918,6	(13,7)
ertes et gains actuariels	37,8	2,6
harge de l'exercice	(143,8)	(1,9)
isations	318,4	3,2
olde comptabilisé au 31 décembre 2006	(2.797,0)	21,3
Différence de change	(2,0)	(0,4)
et de périmètre et divers	8,9	(9,0)
ertes et gains actuariels	348,4	35,0
harge de l'exercice	(165,3)	(8,7)
otisations	260,7	9,5
lde comptabilisé au 31 décembre 2007	(2.346,2)	47,8

20.2.3 Composante de la charge de la période

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies sur l'exercice se décompose comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Coûts des services rendus de la période	164,7	142,5	147,3
Intérêts sur actualisation	241,2	232,5	298,7
Rendement attendu des actifs de couverture	(136,0)	(130,0)	(150,1)
Profits ou pertes actuariels	(65,9)	3,9	37,6
Coûts des services passés	69,3	1,0	1,1
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	(99,9)	(114,3)	(77,2)
Evénements exceptionnels	10,3	10,4	16,2
Plafonnement d'actifs	0,0	(0,3)	0,5
Total	174,0	145,6	274,1
Dont comptabilisés en ROC	69,6	43,2	125,4
Dont comptabilisés en résultat financier	104,4	102,5	148,7

Par ailleurs, le résultat financier a été influencé favorablement à concurrence de 25 millions d'euros par l'évolution des droits à remboursement sur les intercommunales et Contassur.

20.2.4 Politique et Stratégie de couverture des engagements

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ;
- et atteindre un taux de rendement à long terme au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les allocations de couverture et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement et garantit généralement un taux de rendement sur les actifs. Dans ce cas, la seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum.

L'allocation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2007	2006	2005
Placements actions	32%	33%	33%
Placements obligations	47%	45%	42%
Immobilier	6%	7%	6%
Autres (y compris monétaires)	15%	15%	19%
Total	100%	100%	100%

20.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites			Autres engagements			Total des engagements		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Taux d'actualisation des engagements	5,6%	4,8%	4,5%	5,1%	4,2%	4,0%	5,5%	4,7%	4,4%
Taux d'augmentation des salaires	3,6%	3,7%	3,9%	3,4%	3,5%	3,7%	3,6%	3,7%	3,9%
Rendements attendus des actifs de couverture	6,1%	5,6%	5,8%	6,9%	6,5%	6,6%	6,1%	5,6%	5,7%
Durée résiduelle de service	12 ans	12 ans	13 ans	14 ans	13 ans	14 ans	12 ans	12 ans	13 ans

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de +/- 1% du taux d'actualisation entraînerait une variation des engagements d'environ 8,7%.

Les taux de rendement attendus sur les actifs déterminés en fonction des conditions de marché, sont les suivants :

- le taux de rendement des obligations correspond au taux de rendement des obligations d'Etat, consistant avec le taux de rendement actuel des obligations indexées sur l'inflation ;
- le taux de rendement des actions inclut une prime de risque de 3% par rapport au taux de rendement des obligations ;
- la prime incluse dans le taux de rendement de l'immobilier correspond à un prorata de la prime de risque attendue sur les actions, soit 1%.

Le taux de rendement attendu sur les droits à remboursements est de 5,75%.

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 3,2%% pour 2008, 2009 et 2010 et de 3,1% pour 2011 et 2012.

La part des ajustements d'expérience dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle fin de période	(4 055,9)	(753,1)	(4.412,9)	(804,2)
Juste valeur des actifs de couverture fin de période	2 432,0	49,6	2.406,4	46,9
Surplus/déficit	(1 623,9)	(703,5)	(2.006,5)	(757,3)
Ajustements d'expérience sur la dette actuarielle	(7,0)	(0,1)	59,2	(4,1)
Ajustements d'expérience sur la juste valeur des actifs de couverture	0,0	1,2	(19,1)	1,2

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	4,6	(3,7)
Effet sur les engagements de retraite	73,7	(40,5)

20.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2007, la répartition géographique des principaux engagements et des hypothèses actuarielles (y compris inflation) est la suivante:

En millions d'euros	Zone Euro		USA		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets	1 380	596	3	49	233	36
Taux d'actualisation des engagements	5,1%	5,1%	6,5%	6,6%	7,9%	5,7%
Taux d'augmentation des salaires	3,5%	3,4%	3,5%	NA	4,1%	4,3%
Rendements attendus des actifs de couverture	5,2%	4,3%	8,5%	8,5%	8,6%	5,8%
Durée résiduelle de service	13 ans	13 ans	13 ans	14 ans	10 ans	14 ans

20.2.7 Versements attendus en 2008

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2008, des cotisations de l'ordre de 83 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

20.3 Plans à cotisations définies

Courant 2007, le Groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 99 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies souscrits au sein du Groupe (90 millions d'euros en 2006).
Ces cotisations sont présentées dans les «Charges de personnel» au compte de résultat

NOTE - 21. Contrats de construction

Les agrégats «montants dus par les clients au titre des contrats de construction» et «montants dus aux clients au titre des contrats de construction» sont présentés respectivement sur les lignes du bilan «créances clients et comptes rattachés» et «dettes fournisseurs et comptes rattachés».

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	68,8	21,2	19,3
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	170,3	203,2	225,3
Position nette	(101,5)	(182,0)	(206,0)

our les contrats en cours à la date de clôture :

n millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
umul des coûts encourus et des marges comptabilisées	2 597,0	2 330,1	2 625,2
vances reçues	57,0	77,8	60,6

s passifs éventuels liés aux contrats de construction sont non significatifs.

NOTE - 22. Contrats de location-financement

22.1 Information sur les contrats de location-financement – SUEZ preneur

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe SUEZ concernent principalement les usines d'incinération de Novergie, la centrale électrique de Choctaw aux Etats-Unis et des centrales de cogénération d'Elyo.

Paiements minimaux futurs, valeur actualisée :

En millions d'euros	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2007		Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2006		Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2005	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	156,6	134,1	153,5	148,9	160,9	157,2
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compr	483,0	421,4	516,8	462,0	539,2	495,7
Au-delà de la 5ème année	924,8	501,2	1 064,4	606,2	1 130,3	705,8
Total paiements futurs minimaux	1564,4	1056,7	1 734,7	1 217,1	1 830,4	1 358,7

Une réconciliation entre les échéances des dettes de location-financement, comme indiqué dans la Note 14.2.1, et les échéances des paiements minimaux non actualisés se présente de la manière suivante :

En millions d'euros	Total	1ère année	2ème à 5ème année	Au-delà de la 5ème année
Dettes de location-financement	1 126,7	134,1	354,3	638,3
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	437,7	22,5	128,7	286,5
Paiements futurs minimaux non actualisés	1564,4	156,6	483,0	924,8

22.2 Informations sur les contrats de location-financement - SUEZ bailleur

Ces contrats relèvent essentiellement de l'interprétation IFRIC 4 de la norme IAS 17. Il s'agit de contrats d'achat/vente d'énergie, notamment dès lors qu'ils confèrent l'usage exclusif d'un actif de production au profit de l'acheteur d'énergie et de certains contrats avec des clients industriels portant sur des actifs détenus par le Groupe.

Le Groupe a ainsi constaté des créances de location-financement pour les centrales de cogénération destinées à Solvay, à Total (Belgique), à Bowin (Thaïlande) et à Air Products (Pays-Bas).

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Paiements minimaux non actualisés	399,5	464,5	518,2
Valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur	21,8	24,0	25,3
Total investissement brut	421,3	488,5	543,5
Produits financiers non acquis	(137,8)	165,7	177,0
Investissement net	283,5	322,8	366,5
dont valeur actualisée des paiements minimaux	274,9	312,8	354,5
dont valeur résiduelle non garantie actualisée	8,6	10,0	12,0

Les montants comptabilisés au bilan au titre des contrats de location-financement sont détaillés en Note 14.1.2 «Prêts et créances au coût amorti».

Les paiements minimaux futurs non actualisés à recevoir au titre des contrats de location financement s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Au cours de la 1ère année	36,4	37,2	37,8
De la 2ème à la 5ème année	142,4	147,2	195,6
Au-delà de la 5ème année	220,7	280,1	284,8
Total	399,5	464,5	518,2

NOTE - 23. Contrats de location simple

23.1 Information sur les contrats de location simple - SUEZ preneur

Les contrats de location simple conclus par le Groupe SUEZ concement essentiellement des méthaniers, divers bâtiments et mobiliers.
Les charges et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2007, 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Loyers minimaux	(559,8)	(403,4)	(379,6)
Loyers conditionnels	(149,3)	(161,6)	(161,2)
Revenus de sous-location	36	4,1	0,2
Charges de sous-location	(25,6)	(2,5)	(11,5)
Autres charges locatives	(66,1)	(115,9)	(93,8)
Total	(612,3)	(679,3)	(646,0)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Au cours de la 1ère année	298,1	221,3	209,4
De la 2ème à la 5ème année	913,1	663,1	539,9
Au-delà de la 5ème année	1.103,4	820,5	941,5
Total	2.314,6	1 704,9	1 690,8

23.2 Information sur les contrats de location simple - SUEZ bailleur

Ces contrats relèvent essentiellement de l'interprétation IFRIC 4 de la norme IAS 17 et concernent notamment les centrales HHPC en Thaïlande, BAYMINA en Turquie, HOPEWELL et RED HILLS aux Etats-Unis. Les revenus locatifs des exercices 2007, 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Loyers minimaux	676,4	668,5	611,9
Loyers conditionnels	0,0	43,1	52,4
Total	676,4	711,6	664,3

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Au cours de la 1ère année	422,4	458,0	475,5
De la 2ème à la 5ème année	1.463,2	1 591,1	1 546,0
Au-delà de la 5ème année	2.084,7	2 487,3	2 859,6
Total	3.970,3	4 536,4	4 881,1

)TE - 24. Contrats de concession

:-EZ gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution "..au potable, de l'assainissement, des déchets et de la distribution d'électricité.

i durée des contrats de concession varie entre 10 et 65 ans en fonction principalement de l'importance des estissements à la charge du concessionnaire.

- contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public.

existe une obligation générale de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains ontrats peut faire l'objet d'un calendrier.

xiste également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine oncédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.4.6) par la constitution d'un passif de ouvellement (se reporter à la Note 14.2.3). Par exception, les contrats de concession de distribution d'eau aux -Unis ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la opriété de SUEZ et sont en conséquence traités selon le modèle actif corporel (se reporter à la Note 1.4.6).

ertains contrats prévoient des obligations d'extension des infrastructures liées à la mise à disposition du service e nouveaux usagers ou à l'amélioration du service rendu. Ces obligations donnent lieu, le cas échéant, à la tation d'un actif incorporel et d'un passif associé (se reporter à la Note 1.4.6).

contrepartie de ces obligations, SUEZ dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité dante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers (activités de ribution d'eau potable et d'électricité). Pour la partie correspondant aux dépenses effectuées dans des travaux xtension ou d'amélioration de l'infrastructure, ce droit se matérialise soit par une créance soit par un actif rporel selon la qualité du débiteur (se reporter à la Note 1.4.6).

urif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des ions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats. Par exception, dans ains pays (Etats-Unis, Espagne) il existe des contrats pour lesquels le prix est fixé annuellement selon le ant des dépenses effectuées au titre du contrat qui est alors reconnu à l'actif (se reporter à la Note 1.4.6).

NOTE - 25. Flux de trésorerie

25.1 Rapprochement avec la charge d'impôt au compte de résultat

	Flux d'impôt (Impôt)		
En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Impact au compte de résultat	(527,5)	(315,1)	(585,3)
- provisions pour impôt	(7,4)	5,8	8,6
- impôt différé (1)	(446,9)	29,6	(162,0)
- autres (2)	(23,9)	(205,7)	15,8
Impact au tableau des flux	(1 005,9)	(985,4)	(722,9)

(1) En 2007, des impôts différés actifs relatifs à des déficits reportables du Groupe d'intégration fiscale ont été activés pour 500 millions d'euros.

(2) En 2006, le poste « autres » comprend principalement la variation des dettes et créances d'impôt sur les sociétés pour -265,9 millions d'euros et l'impact des charges d'impôts relatives aux cessions pour +56,2 millions d'euros.

25.2 Rapprochement avec le résultat financier au compte de résultat

	Flux financiers (résultat financier)		
En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Impact au compte de résultat	(722,1)	(731,0)	(725,3)
Variation du coût amorti	37,2	28,2	55,3
Effet change et évolution de MtM	(119,2)	64,5	(129,7)
Désactualisation des provisions	372,5	340,4	330,0
Autres	(20,7)	(16,6)	(8,1)
Impact au tableau des flux	(452,3)	(314,5)	(477,8)

NOTE - 26. Paiements fondés sur des actions

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

En millions d'euros		Charge de la période		
	Note	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Plans de stock-options	26.1	43,3	35,4	26,1
Augmentation de capital réservée aux salariés (*)	26.2	37,0	15,9	12,5
Plans d'attribution d'actions gratuites/de performance	26.3	38,1	7,5	NA
Prime exceptionnelle	26.4	6,7	0,0	NA
[illegible]		126,1	58,8	38,6

(*) Y compris Share Appreciation Rights

26.1 Plans de stock options

26.1.1 Politique d'attribution

Le plan d'options d'achat ou de souscription d'actions de SUEZ a pour objectif principal d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel, au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte, outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe. Les conditions d'attribution d'options, ainsi que la liste des bénéficiaires, sont arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

En 2007, la Direction Générale a ré-affirmé sa volonté de maintenir le périmètre élargi des bénéficiaires, de manière à conserver la cohérence de la politique de SUEZ en la matière. La décision, initialement prise en 2005, de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite en 2007.

Le Conseil d'Administration a décidé depuis 2005 de réduire le nombre d'options allouées pour les remplacer progressivement par une attribution gratuite d'actions SUEZ qui concerne une population plus large que les bénéficiaires de stock options.

En 2007, les attributions réalisées ont confirmé ces principes.

Dans le cadre de la procédure de désenregistrement aux Etats-Unis, l'attribution de stock-options aux salariés des sociétés américaines du Groupe a été remplacée par un dispositif de Share Appreciation Rights, qui donne lieu au versement en espèces d'un montant égal au gain d'une levée d'options avec vente immédiate.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé que la levée d'une partie des options sera soumise à des conditions de performance pour les cadres dirigeants (dispositif conditionnel) et pour les membres du Comité Exécutif du Groupe (dispositif renforcé).

Dispositif conditionnel

Plan 2003 :

Pour les options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe, les conditions de performance ont été satisfaites au 17 novembre 2007 et la levée de ces options est donc possible.

Plan 2004 :

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et pour la moitié des options de souscription attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée des options est soumise à une condition de performance. L'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2012, est supérieur ou égal au niveau atteint par l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities constatée sur la période du 17 novembre 2004 au 17 novembre 2008 et appliquée au prix de levée de l'option (18,14 euros).

Plan 2005 :

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée est soumise à une condition de performance. L'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 8 décembre 2009 au 7 décembre 2013, est supérieur ou égal au niveau atteint par l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities constatée sur la période du 8 décembre 2005 au 8 décembre 2009 et appliquée au prix de levée de l'option (24,20 euros).

Plan 2006/ 2007

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée est soumise à une condition de performance. L'exercice de ces options sera possible si l'évolution du cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 17 janvier 2011 au 16 janvier 2015 inclus, est égale ou supérieure à celle de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 16 janvier 2007 au 16 janvier 2011 et appliquée au prix de levée de l'option (38,89 euros).

Plan de novembre 2007

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée est soumise à une condition de performance. L'exercice de ces options sera possible si l'évolution du cours de l'action SUEZ, durant la période allant du 13 novembre 2011 au 13 novembre 2015 inclus, est supérieure ou égale à celle de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 13 novembre 2007 au 13 novembre 2011 et appliquée au prix de levée de l'option (44,37 euros).

Dispositif renforcé

Plan 2004 :

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans condition de performance et des options soumises au « dispositif conditionnel ». L'exercice de ces 10% des options sera possible si, le 17 novembre 2008, le cours de l'action SUEZ, mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date, est supérieur ou égal à l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 17 novembre 2004 au 17 novembre 2008, majorée de 1% par an et appliquée au prix de levée de l'option. Si cette condition est remplie, les options correspondantes pourront être levées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

Plan 2005 :

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans condition de performance et des options soumises au «dispositif conditionnel». L'exercice de ces 10% des options sera possible si, le 8 décembre 2009, le cours de l'action SUEZ, mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date, est supérieur ou égal à l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 8 décembre 2005 au 8 décembre 2009, majorée de 1% par an et appliquée au prix de levée de l'option. Si cette condition est remplie, les options correspondantes pourront être levées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

Plan 2006/2007 :

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans condition de performance et des options soumises au « dispositif conditionnel ». L'exercice de ces 10% des options sera possible si, le 17 janvier 2011, le cours de l'action SUEZ mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date est égal ou supérieure à l'évolution de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 16 janvier 2007 au 16 janvier 2011, majorée de 4%. Si cette condition est remplie, les options correspondantes pourront être levées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

Plan de novembre 2007

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans condition de performance et des options soumises au «dispositif conditionnel». L'exercice de ces 10% des options sera possible si, le 14 novembre 2011, le cours de l'action SUEZ mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date est égal ou supérieure à l'évolution de l'indice EUROSTOXX Utilities sur la période du 13 novembre 2007 au 13 novembre 2011, majorée de 4%. Si cette condition est remplie, les options correspondantes pourront être exercées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

Le Conseil d'Administration a également décidé que, si la fusion avec Gaz de France était approuvée, les objectifs figurant dans les conditions de performance liées aux plans de stock options seraient minorées en appliquant un coefficient de 0,80.

26.1.2 Historique des plans de stock options en vigueur

	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires par plan	Solde à lever au 31/12/2006	Nombres d'actions à souscrire par le Comité de Direction**	Levées***	Annulations	Solde à lever au 31/12/2007	Date d'expiration	Durée de vie restante
28/11/2000*	5/05/2000	28/11/2004	34,39	1.347	5.867.985	1.193.708	2.241.748	123.647	3.502.590	28/11/2010	2,9
21/12/2000*	5/05/2000	21/12/2004	35,74	510	2.663.335	153.516	1.500.328	3.574	1.159.433	20/12/2010	3,0
28/11/2001*	4/05/2001	28/11/2005	32,59	3.161	10.490.706	1.784.447	4.295.004	89.731	6.105.971	27/11/2011	3,9
11/2002*	4/05/2001	20/11/2006	16,69	2.528	6.134.051	1.327.819	3.633.462	52.378	2.448.213	19/11/2012	4,9
11/2003*	4/05/2001	19/11/2007	13,16	2.069	7.945.778	1.337.540	4.741.944	62.548	3.141.286	18/11/2011	3,9
11/2004	27/04/2004	17/11/2008	17,68	2.229	8.608.662	1.320.908	20.092	80.853	8.507.717	16/11/2012	4,9
9/12/2005	27/04/2004	9/12/2009	24,20	2.251	6.462.190	1.352.000	14.360	48.705	8.399.125	9/12/2013	5,9
7/01/2007	27/04/2004	16/01/2011	38,89	2.190	0	1.218.000	3.605	67.022	5.653.783	16/01/2015	7,0
14/11/2007	4/05/2007	13/11/2011	44,37	2.104	0	804.000	0	0	4.373.050	13/11/2015	7,9
[illegible]					[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

ons exerçables

correspondant, à l'époque de l'attribution, pour les exercices 2000 et 2001 au Comité de Direction

dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

ons d'achat d'actions

	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires par plan	Solde à lever au 31/12/2006	Nombres d'actions à souscrire par le Comité de Direction**	Levées	Annulations	Solde à lever au 31/12/2007	Date d'expiration	Durée de vie restante
0/06/1999*	11/06/1998	30/06/2004	30,56	29	132.516	31.772	132.516		0	30/06/2007	
1/11/1999*	11/06/1998	15/11/2004	28,54	1.115	2.604.474	1.183.464	2.469.841	134.633	0	15/11/2007	
01/2000*	11/06/1998	31/01/2005	28,46	143	403.281	52.941	308.979	2.086	92.216	31/01/2008	0,1
otal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ans exerçables

époque de l'attribution et correspondant, pour les exercices 2002 et suivants au Comité Exécutif

AL [illegible] 51.312.978 21.760.116 19.361.879 665.175 41.383.384

26.1.3 Suivi du nombre d'options

	Options	Prix d'exercice moyen
Balance au 31 décembre 2006	**51.312.978**	**24,28**
Octroyé	10.097.460	41,26
Exercé	-19.361.879	24,68
Annulé	-665.175	27,26
Balance au 31 décembre 2007	41.383.384	28,79

Le cours moyen de l'action Suez en 2007 s'est élevé à 40,98 euros.

26.1.4 Juste valeur des plans de stock options en vigueur

La valorisation des plans de stock options est basée sur un modèle binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

	Plan 11/2007	Plan 01/2007	Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Volatilité (a)	33,71%	32,87%	31,25%	29,66%	28,04%
Taux sans risque (b)	4,03%	4,00%	3,25%	3,70%	4,30%
En euros :					
Dividende (c)	1,34	1,2	0,8	0,8	0,7
Juste valeur de l'option à l'attribution	15,04	12,28	7,24	4,35	3,11

(a) La volatilité calculée correspond à la moyenne glissante des volatilités sur la durée d'existence du plan

(b) Taux d'intérêt sans risque sur la durée du plan

(c) Dernier dividende versé/proposé

26.1.5 Impacts comptables

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans est la suivante, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5% :

En millions d'euros	Charge de la période		
Date d'attribution	**31 déc. 2007**	**31 déc. 2006**	**31 déc. 2005**
20/11/2002		9,4	10,6
19/11/2003	5,1	5,8	5,8
17/11/2004	9,0	9,0	9,0
9/12/2005	11,2	11,2	0,7
17/01/2007	15,9		
14/11/2007	2,1		
[illegible]	43,3	35,4	26,1

Seuls les plans attribués après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1er janvier 2005 ont fait l'objet de l'enregistrement d'une charge comme le permet IFRS 2.

26.1.6 Plans de Share Appreciations Rights

L'attribution de SAR's aux salariés américains réalisée en novembre 2007 (en remplacement des stock-options) a un impact non significatif dans les comptes du Groupe.

26.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

26.2.1 Description des formules proposées

Les salariés peuvent souscrire à des augmentations de capital qui leurs sont réservées au sein des plans d'épargne entreprise du Groupe. Ces souscriptions se font au moyen des formules suivantes :

Spring Classique : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions SUEZ à un prix décoté par rapport au cours de bourse ;

Spring Multiple : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, un nombre d'actions SUEZ leur permettant en outre de participer, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, à la performance positive des actions SUEZ (effet de levier).

Stock Appreciation Rights (SAR) : ce programme à effet levier permet par l'acquisition d'un titre de bénéficier d'un multiplicateur de performance sur ce titre qui sera versé au salarié, en trésorerie, à l'expiration d'une période de 5 ans après sa mise en place. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par des warrants.

2.2 Impacts comptables

e prix de souscription du plan 2007 est défini par le prix de référence à la date d'attribution diminué de 20%, 33,26 euros.

charge comptable est déterminée par différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription, en tenant compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour le plan d'épargne à effet de levier, du coût d'opportunité implicitement supporté par Suez en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

es hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 4,4%
- Spread du réseau bancaire retail : 2,0%
- Taux de financement pour un salarié : 6,4%
- Coût du prêt de titres : 1,5%

en résulte une charge de 35,0 millions d'euros sur l'exercice 2007, au titre des 13,1 millions d'actions souscrites.

pact comptable des SAR, s'agissant d'instruments réglés en trésorerie, consiste à enregistrer sur la durée acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. Au 31 décembre 2007, la juste eur de la dette relative aux attributions 2004, 2005 et 2007 s'élève à 21,2 millions d'euros.

juste valeur de la dette est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes.

impact dans le résultat du SAR est de -2,0 millions d'euros.

plan Spring 2002 est venu à échéance en août 2007. Il en a résulté l'exercice de 116.468 warrants pour une eur de 10,9 millions d'euros.

26.3 Actions gratuites

26.3.1 Politique d'attribution

Le Conseil d'Administration de SUEZ, lors de sa séance du 9 décembre 2005, a décidé de mettre en place un système d'attribution gratuite d'actions SUEZ en se donnant deux objectifs :

- compléter, pour les bénéficiaires actuels de stock-options, le dispositif au moyen d'une substitution partielle de stock-options par des actions gratuites (le taux de substitution est différent selon le niveau de responsabilité des bénéficiaires);
- attribuer des actions gratuites à une frange de salariés non concernés par les plans de stock-options dans un but de reconnaissance non récurrente et afin de stimuler leur implication dans l'entreprise et le groupe SUEZ.

Il en a résulté l'attribution, en date du 13 février 2006, de 658.232 actions gratuites. Poursuivant les mêmes objectifs, les Conseils d'Administration des 18 octobre 2006 et 14 novembre 2007 ont octroyé respectivement 963.074 et 1.179.348 actions gratuites, avec une période d'acquisition des droits de deux ans à compter du 12 février 2007 et 14 novembre 2007.

L'attribution d'actions gratuites est liée à plusieurs conditions :

1. condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) ;
2. condition de performance établie sur le taux de rendement des capitaux employés du Groupe (ROCE) ;
3. durée de la période obligatoire de conservation des actions : deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Outre les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place dans le cadre des objectifs du Conseil d'Administration décrits ci-avant, le Groupe a également procédé à deux autres attributions d'actions gratuites :

- Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, une attribution d'actions gratuites a été réalisée au bénéfice des souscripteurs de certains pays (hors France), à raison de 2 actions gratuites par tranche de 40 euros de souscription, dans la limite de 200 euros (10 actions gratuites) par bénéficiaire. Au total ce sont ainsi 177.336 actions gratuites qui ont été attribuées. La période d'acquisition des droits est de 5 ans.
- Dans le cadre d'un accord d'intéressement financier de portée mondiale, mis en place au profit de tous les salariés afin de les associer aux performances du Groupe, pour une durée de trois ans, il a été attribué, pour l'année 2007, 14 actions gratuites à chaque salarié, soit 2.030.000 d'actions gratuites au total. La période d'acquisition des droits est variable selon les pays concernés.

26.3.2 Historique des plans en vigueur

Date d'attribution	Nombre	Juste valeur unitaire
13/02/2006	658.232	28,3
12/02/2007	963.074	36,0
16/07/2007	2.030.000	37,8*
23/08/2007	177.336	32,1
14/11/2007	1.179.348	42,4
Balance au 31 décembre 2007	5.007.990	

* valeur moyenne pondérée

.3.3 Méthode de valorisation et impact sur le résultat de l'exercice

.a charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante

En millions d'euros	Charge de la période	
ate d'attribution	31 déc. 2007	31 déc. 2006
13/02/2006	8,5	7,5
12/02/2007	13,9	
16/07/2007	12,7	
23/08/2007	0,4	
14/11/2007	2,6	
	38,1	7,5

5.4 Prime exceptionnelle Suez

Groupe Suez a mis en place, en novembre 2006, un plan à caractère exceptionnel et temporaire, pour ecompenser la fidélité des salariés et les faire participer aux succès du Groupe. Au titre de ce plan, il est prévu versement d'une prime exceptionnelle égale à la contre-valeur de 4 actions Suez en 2010, ainsi qu'au nontant des dividendes bruts des exercices 2005 à 2009 (y compris dividendes exceptionnels éventuels).

viron 166 000 salariés du Groupe sont éligibles à cette prime au 31 décembre 2007.

agissant d'un instrument réglé en trésorerie, l'impact comptable de cette prime consiste à enregistrer sur la urée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. La juste valeur de la dette ale est estimée sur la base du cours de l'action Suez. Au 31 décembre 2007, la charge relative à cette prime ve à 6,7 millions d'euros..

juste valeur de la dette au terme du plan est estimée à 26 millions d'euros.

NOTE - 27. Transactions avec des parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées.

Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 28.
Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 32. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

27.1 Co-entreprises

Groupe Acea-Electrabel (Italie)

Electrabel Italia, une filiale à 100% de Electrabel, détient 40,59% de Acea-Electrabel qui, elle-même, possède plusieurs filiales.

En 2007, la société Elettria a été créée par Acea Electrabel Elettricita Spa, qui participe à son capital à hauteur de 49%. Elettria commercialise auprès de ses clients de l'électricité vendue par les entités de Groupe Acea-Electrabel.

Le Groupe SUEZ vend au Groupe Acea-Electrabel de l'électricité et du gaz pour un montant de 204,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 146,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe SUEZ a également accordé des prêts au Groupe Acea-Electrabel dont le solde au 31 décembre 2007 s 'élève à 363,1 millions d'euros contre 380,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Zandvliet Power

Zandvliet Power est une co-entreprise (50%-50%) entre Electrabel et RWE.

Electrabel a accordé un prêt à Zandvliet Power. Celui-ci s'élève à 77,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 95,8 millions au 31 décembre 2006.

Hisusa

En vue de financer l'acquisition des titres Agbar achetés à Torreal, les actionnaires d'Hisusa lui ont accordé un prêt. La part de Suez Environnement s'élève à 104 millions d'euros au 31 décembre 2007.

27.2 Sociétés associées

Elia System Operator (ESO)/Elia

Elia est une société cotée dont Electrabel détient 24,36%.

Elia, une filiale de Elia System Operator (ESO) a été créée en 2001, pour gérer le réseau de transport d'électricité haute tension en Belgique. ESO et Elia sont consolidées par mise en équivalence depuis la désignation par le Conseil des ministres fédéral belge d'ESO comme gestionnaire du réseau de transport. Les tarifs de réseau de transport sont soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

Electrabel a acheté à ESO/Elia des services de transport d'électricité d'un montant de 155,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 200,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe a vendu à ESO/Elia des prestations de service pour un montant de 79,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 97,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Enfin, le Groupe a accordé un prêt d'une valeur de 808,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (soit 354,8 millions d'euros à échéance 2009 et 453,6 millions d'euros à échéance au delà de 2010), montant inchangé par rapport au 31 décembre 2006. Ce dernier prêt a généré un revenu financier de 41,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

sociétés intercommunales

usqu'en 2006, les sociétés intercommunales wallonnes et bruxelloise, consolidées par mise en équivalence, vendaient du gaz et de l'électricité produits par Electrabel aux clients belges résidentiels. Depuis le 1er janvier , les marchés du gaz et de l'électricité en Belgique sont totalement libéralisés. Par conséquent, Electrabel réalise plus de ventes de gaz ni d'électricité via les sociétés intercommunales mais bien en direct avec ses nts. Pour rappel, au 31 décembre 2006, ces ventes d'Electrabel aux intercommunales s'élevaient à 931,1 millions d'euros.

ctrabel Customer Solutions (ECS) a acheté des droits d'utilisation du réseau de distribution de gaz et ectricité aux sociétés intercommunales pour un montant de 1 704,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 re 1 203,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation est liée à la nouvelle structure voquée ci-dessus ; en effet, désormais c'est ECS qui supporte les droits d'utilisation du réseau et non plus les tercommunales.

31 décembre 2007, seules les sociétés intercommunales wallonnes n'ont pas d'effectifs. En application des uts, Electrabel met à disposition de ces sociétés intercommunales son personnel pour assurer les services maintenance et de distribution du réseau. Electrabel facture tous ses travaux, fournitures et prestations aux iétés intercommunales. Les montants facturés se sont élevés à 480,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 582,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 ; cette diminution résulte de la cession à compter du 1er 2006 de l'entité prestataire de services pour la région bruxelloise.

créances clients relatives aux services et à la fourniture de gaz et d'électricité (pour la seule année 2006), vent à 37,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 111,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

dettes d'exploitation d'Electrabel et Electrabel Customer Solutions envers les sociétés intercommunales vent à 148,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 274,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

ectrabel a prêté 430,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 aux sociétés intercommunales au moyen ivances de trésorerie contre 341,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 tandis que ces dernières ont une ance sur Electrabel de 208,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 44,2 millions d'euros au 31 cembre 2006.

rabel a un droit à remboursement sur les intercommunales wallonnes relatif aux engagements de retraites personnel d'Electrabel mis à leur disposition. Ces montants, qui correspondent aux montants provisionnés les comptes d'Electrabel, s'élèvent à 309,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 377,9 millions au 31 décembre 2006.

assur

ssur est partiellement détenue par Suez-Tractebel (10%) et Electrabel (5%).

assur est une société d'assurance captive consolidée par mise en équivalence. Les fonds de pension pour employés du Groupe ont conclu des contrats d'assurance avec Contassur.

polices d'assurance contractées avec Contassur constituent des droits à remboursement comptabilisés en «Autres actifs» au bilan. Ces droits à remboursement s'élèvent respectivement à 179,6 millions d'euros décembre 2007 et à 186,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

NOTE - 28. Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif, les administrateurs et les membres du Comité des Directions Centrales.

Leur rémunération se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006 (*)	31 déc. 2005 (*)
Avantages à court terme	24,5	23,1	19,6
Avantages postérieurs à l'emploi	5,8	4,2	3,1
Paiements sur base d'actions	11,4	6,7	3,8
Indemnités de fin de contrat	6,5		
Total	48,2	34,0	26,5

() Les chiffres 2006 et 2005 ont été retraités afin d'intégrer la rémunération des membres du Comité des Directions Centrales.*

NOTE - 29. Actifs et passifs éventuels

e Groupe n'a pas identifié de passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressource dans le cadre
s ces engagements étant faible.

NOTE - 30. Litiges

30.1 Concurrence et concentrations

30.1.1 Energie Europe

Une enquête dite sectorielle dans le secteur de l'énergie a été lancée en été 2005 par la Commission Européenne. De telles enquêtes ne visent pas un opérateur particulier mais le fonctionnement global d'un marché tel la fourniture de gaz ou d'électricité. Le 10 janvier 2007, la Commission européenne a rendu publics les résultats définitifs de cette enquête et a indiqué quelles étaient à son estime les faiblesses majeures des secteurs électrique et gazier en Europe. Il appartient maintenant au Conseil et aux Etats membres d'évaluer le rapport de la Commission et de prendre d'éventuelles initiatives législatives. Le Groupe étant un acteur important dans ces métiers, de telles mesures auraient un impact certain sur ses activités. Il n'est toutefois pas possible aujourd'hui d'en évaluer la portée.

En marge de l'enquête sectorielle, la Commission a terminé son examen des systèmes de contrats long terme conclus lors ou à l'occasion de privatisations de sociétés productrices d'électricité en Hongrie et en Pologne. Elle a invité les gouvernements hongrois et polonais à revoir ces systèmes, le cas échéant en indemnisant les parties prenantes à ces contrats. Le Groupe est directement concerné, puisque partie contractante en Hongrie (Dunamenti) et en Pologne (Polaniec).

Par décision du 11 octobre 2007, la Commission a clôturé son examen de la durée des contrats de fourniture de gaz par Distrigaz aux clients industriels en Belgique. Cette décision, de type transactionnel, ne constate d'aucune manière une infraction aux règles de concurrence. Cette décision formelle de la Commission rend néanmoins les engagements proposés par Distrigaz en matière de durée de ses contrats pour la période 2007-2010 obligatoires pour Distrigaz et, partant, décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la procédure.

La Commission européenne a également entamé une enquête sur la durée des contrats de fourniture d'électricité conclus par certains producteurs européens dans leur marché historique. Electrabel coopère pleinement avec les services de la DG Concurrence dans ce dossier.

Cela est également le cas pour l'enquête lancée par le Corps des rapporteurs auprès du Conseil belge de la concurrence sur la hausse de prix du gaz (contrats de fourniture retail) annoncée par Electrabel Customer Solutions au début de l'été 2007.

30.1.2 Environnement

En France, par une décision en date du 11 juillet 2002, le Conseil de la concurrence a considéré que l'existence de sociétés de distribution d'eau paritaires entre la Compagnie Générale des Eaux (filiale de Veolia Environnement) et la Lyonnaise des Eaux France (filiale de Suez Environnement) entraînait une situation de position dominante collective. Le Conseil de la concurrence n'a pas assorti sa décision de sanctions à l'encontre des deux sociétés mais a demandé au ministre de l'économie d'enjoindre aux deux sociétés de modifier ou de résilier les accords les ayant conduits à associer leurs moyens dans le cadre de leurs filiales communes afin de faire cesser l'entrave à la concurrence.

La Compagnie Générale des Eaux a contesté cette décision devant la Cour d'Appel de Paris qui a rejeté son appel. La Compagnie Générale des Eaux s'est ensuite pourvue en cassation. La Cour de cassation, dans une décision du 12 juillet 2004, a cassé la décision de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'était pas compétente pour apprécier une mesure relevant du droit du contrôle des concentrations. Toutefois, cet arrêt de la Cour de cassation ne remet pas en cause la décision du Conseil de la concurrence.

Par ailleurs, la Compagnie Générale des Eaux a introduit un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat à l'encontre de la décision du Conseil de la concurrence. Ce recours a été rejeté par une décision du Conseil d'Etat du 7 novembre 2005 au motif que la décision du Conseil de la concurrence ne faisait pas grief et constituait seulement un acte préparatoire (à la décision du ministre de l'économie) non susceptible de recours.

A la date du présent Document, le ministre de l'économie n'a pris aucune décision.

30.2 Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2007 s'élève à 336,1 millions d'euros.

30.2.1 Argentine

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession sont bloqués depuis la promulgation de la loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'urgence) en janvier 2002. Ainsi, en 2003, conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements, Suez et certains autres actionnaires de sociétés détentrices (Aguas Argentinas à Buenos Aires, Aguas Provinciales de Santa Fe à osario et Aguas Cordobesas à Cordoba) ont lancé des procédures d'arbitrage relatives à cette matière devant Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI). Ces procédures visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le but de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après l'adoption de la loi d'urgence susmentionnée.

s négociations avec les autorités responsables de l'octroi des concessions ont immédiatement été engagées, s chaque cas.

e qui concerne Aguas Cordobesas, un accord prévoyant un nouveau régime tarifaire a été conclu avec la ovince de Cordoba le 13 octobre 2006 et approuvé par l'Assemblée Provinciale le 11 novembre 2006. arallèlement à cet accord avec la Province, Suez et Agbar ont vendu le contrôle de la société à Roggio S.A., upe privé argentin actif dans les services d'utilité publique, pour ne conserver ainsi qu'une participation de e (5% Suez, 5% Agbar). Selon les termes de l'accord conclu avec la Province et le contrat de vente signé c Roggio S.A., Aguas Cordobesas ainsi que ses actionnaires étrangers (parmi lesquels Suez) se sont retirés la procédure d'arbitrage devant le CIRDI le 22 décembre 2006.

ant à Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe, les négociations entre le concessionnaire et les orités responsables de l'octroi des concessions se sont poursuivies en 2005, et arrêtées en 2006 sans oucher sur l'application de hausses de tarif ou la rédaction de nouvelles directives visant à restaurer un uilibre durable sur le plan financier et économique pour ces deux contrats. Vu ce contexte et le déclin xécutif des résultats financiers et opérationnels des sociétés, Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession.

liquidation volontaire d'Aguas Provinciales de Santa Fe a été annoncée le 13 janvier 2006, lors de mblée générale annuelle de la société. Le 31 janvier 2006, les autorités ont édicté un décret administratif ant fin au contrat de concession existant et reconnaissant dûment le transfert des services au concédant, prise d'effet à partir du 8 février 2006. Le 20 avril 2006, Aguas Provinciales de Santa Fe a remis en cause idité de ce décret administratif.

autorités responsables de l'octroi des concessions ont rejeté la demande de résiliation d'Aguas Argentinas. négociations en vue de vendre les participations des actionnaires européens dans Aguas Argentinas, se soldées par un échec. Le 21 mars 2006, le gouvernement argentin a procédé, par décret, à la résiliation du de concession d'Aguas Argentinas, en alléguant des manquements de la part du concessionnaire, et a sféré l'ensemble de ses actifs vers AYSA, société nouvellement constituée et détenue à 100% par l'Etat in. La décision des autorités argentines a notamment abouti à la cessation des paiements de la société, demandé le 28 avril 2006 à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française essement judiciaire).

procédures d'arbitrage du CIRDI relatives à la protection de l'investissement des actionnaires étrangers ces deux contrats, sont actuellement en cours. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les affaires. La décision sur la compétence dans l'affaire Aguas Provinciales de Santa Fe a été prononcée le 2006 et celle correspondant à l'affaire Aguas Argentinas le 3 août 2006. Les audiences sur le fond ont u du 28 avril 2007 au 2 mai 2007 s'agissant d' Aguas Provinciales de Santa Fe et du 29 octobre 2007 au 8 bre 2007 pour ce qui concerne Aguas Argentinas.

Enfin, une plainte a été déposée devant la Cour du district fédéral de New York fin septembre 2006 par une entité appelée « Aguas Lenders Recovery Group » afin d'obtenir le paiement par Suez, Agbar et Aysa (la société d'Etat qui a succédé à Aguas Argentinas) du montant de 130 millions de dollars américains correspondant à une dette non garantie d'Aguas Argentinas envers ses prêteurs chirographaires

30.2.2 Litige AEP

Aux États-Unis, un litige oppose Suez Energy Marketing North America (SEMNA, dénommée précédemment TEMI) à AEP (AEP Power Marketing Inc.) portant sur un contrat d'achat/vente d'électricité à long terme (Power Purchase and Sale Agreement) dans le cadre duquel SEMNA se portait acquéreur de l'électricité à produire par le propriétaire (AEP) d'une centrale située à Plaquemine en Louisiane.

En première instance (U.S. District Court for the Southern District of New York), SEMNA réclamait des dommages et intérêts excédant 17 millions de dollars (notamment au motif que, faute d'accord entre les parties sur l'un des éléments essentiels du contrat, à savoir les protocoles opérationnels, le contrat n'était pas susceptible d'exécution), AEP réclamant des dommages et intérêts excédant 643 millions de dollars (notamment au titre de factures impayées et, en ce qui concerne la majeure partie des montants réclamés, au titre de la résiliation du contrat aux torts de SEMNA).

Le 8 août 2005, le Tribunal a octroyé à AEP 122 millions de dollars au titre de dommages et intérêts (partie de la demande relative aux factures impayées), à majorer des intérêts pré-judiciaires. SEMNA a, d'une part, fait appel de la décision devant la United States Court of Appeals (Second Circuit ; la « Cour ») et a, d'autre part, déposé une requête en reconsidération des dommages et intérêts accordés à AEP devant le Tribunal. AEP a, d'une part, fait appel de cette décision, elle aussi, et a, d'autre part, déposé une requête sollicitant plus de 500 millions de dollars au titre de dommages et intérêts.

Le 20 janvier 2006, le Tribunal a rejeté les requêtes de SEMNA, et a rejeté partiellement celles de AEP, en modifiant le jugement en sorte que SEMNA était redevable d'un montant supplémentaire de 50 millions de dollars en vertu de la garantie consentie par Suez-Tractebel S.A. (STSA). SEMNA a déposé une requête auprès du Tribunal sollicitant la révision de cette décision judiciaire au motif que ce montant n'est pas dû par SEMNA, mais par STSA, et ce dans l'hypothèse où SEMNA ne payerait pas les sommes redevables à AEP. Le Tribunal a fait droit à la requête de SEMNA sur ce point.

Le 22 mai 2007, la Cour a rendu sa décision. La Cour a confirmé le jugement rendu par le Tribunal en ce qui concerne (i) l'applicabilité du contrat, (ii) la bonne foi d'AEP dans ses relations avec SEMNA et (iii) les efforts substantiels fournis par AEP pour obtenir la certification QF. La Cour a réformé le jugement du Tribunal relativement à (i) l'octroi par le Tribunal de 116,5 millions de dollars de dommages-intérêts en faveur d'AEP au titre des produits de remplacement (Replacement Products) et (ii) au refus du Tribunal d'octroyer des dommages-intérêts à AEP en vertu des dispositions du contrat relatives à sa résiliation. La Cour a renvoyé l'affaire au même Tribunal pour procédures complémentaires concernant les portions du jugement du Tribunal réformées en appel.

Le 5 Juin 2007, AEP a déposé une requête pour réexamen par la Cour (en formation plénière) aux fins de rétablissement de 50,7 millions de dollars de dommages-intérêts contre SEMNA (capacity award) faisant partie des 116,5 millions de dollars octroyés à AEP par le Tribunal et réformés en appel. Le 24 juillet 2007, la Cour a rejeté ladite requête d'AEP.

Le 25 septembre 2007, SEMNA a introduit devant le Tribunal une "Motion for Summary Judgement" afin d'entendre dire pour droit que la demande en dommages et intérêts d'AEP doit être rejetée.
La procédure devant le Tribunal a repris et l'affaire devait être plaidée fin janvier 2008 (en ce qui concerne ladite "Motion for Summary Judgement") et début février 2008 pour le surplus.

Le 28 Janvier 2008, les parties ont décidé de mettre un terme définitif au litige de manière transactionnelle. S'agissant d'un compromis, la transaction n'implique de reconnaissance de responsabilité dans le chef d'aucune des parties. Les conséquences de cette transaction ont été incluses dans les comptes annuels 2007.

30.2.3 Litige Snohvit

Le 16 juillet 2002, Tractebel Gas Engineering Belgium S.A. (TGE), en tant que responsable du consortium TGE - Fabricom-GTI S.A. - Entrepose Contracting S.A. (« Contractant »), et Statoil ASA (« Société ») ont conclu un

trat pour les installations de stockage et de chargement à Hammerfest (Norvège) dans le cadre du projet
de Snohvit.

exécution de ce contrat a été affectée par des demandes de modifications excessives et d'autres aménagements de la part de la Société étant donné que la Société a refusé de verser une indemnisation au contractant pour le dépassement de budget et de délai, TGE, en tant que responsable du consortium, a intenté procès à la Société devant les tribunaux de la ville de Stavanger (Norvège). La demande principale du contractant s'élève à un montant de 243 millions d'euros.

position essentielle du Contractant est que la Société s'est tellement écartée des conditions contractuelles préalables que le contrat n'est plus d'application, c'est-à-dire que le Contractant peut exiger le paiement de l'ensemble du projet sur la base du prix coûtant majoré. En outre, le Contractant a argumenté que le nombre portant de modifications et leur effet cumulé excèdent largement ce que les parties pouvaient attendre lors de conclusion du contrat et que la Société a outrepassé son droit de demander des modifications aux termes du contrat.

Société rejette les arguments précités et prétend qu'elle a le droit de recevoir les dommages-intérêts prédéterminés en cas de retard, plafonnés à 10% de la valeur du contrat, soit 28 millions d'euros, dus par le tractant.

A l'issue de la procédure judiciaire (décision du tribunal attendue mi 2008), les parties ont transigé moyennant indemnisation du Contractant par la Société. Les conséquences de cette transaction ont été incluses dans les ptes 2007.

Litige Togo Electricité

société Togo Electricité a signé avec l'Etat togolais une Convention de Concession en décembre 2000 pour estion du service public de la distribution d'électricité au Togo (« Convention »).

Electricité a résilié la Convention en se fondant sur les termes de celle-ci en cas de rupture de l'équilibre nique et financier non résolu à l'amiable entre les parties. La résiliation est devenue effective le vrier 2006.

togolais n'a pas reconnu la validité de la résiliation prononcée par Togo Electricité. Dès le 22 février 2006, optait deux décrets par lesquels il résiliait également la Convention pour manquements de Togo Electricité obligations au titre de la Convention. Il prenait possession dès le 22 février 2006 de l'ensemble des actifs ogo Electricité, sans indemnité.

du mois de mars 2006, l'Etat togolais a engagé plusieurs actions au Togo afin de justifier la prise de session des actifs de Togo Electricité.

celles-ci, une action au fond a été introduite à l'encontre de Togo Electricité, étendue par la suite à S., pour voir condamner ces deux sociétés à payer une indemnité à l'Etat togolais au titre des uements à la Convention évaluée entre 27 et 33 milliards de Francs CFA, soit entre 41 et 50 millions Invoquant l'existence d'une clause compromissoire dans la Convention, Togo Electricité a cependant uit une action en arbitrage devant le CIRDI dès le mois de mars 2006. La procédure, à laquelle S.E.S. de se joindre, suit actuellement son cours au travers de demandes préliminaires.

procédure ne progresse que très lentement, notamment dans la mesure où la condition posée par S.E.S. se joindre à l'instance (arrêt de toutes les procédures au Togo) n'est pas encore complètement réalisée.

Sinistre Queen Mary

de l'effondrement, le 15 novembre 2003, d'une passerelle d'accès au paquebot « QUEEN MARY II » izaire, entraînant la mort de quinze personnes et provoquant une trentaine de blessés, la société ENDEL Suez Energy Services) a été mise en cause pour le montage de passerelles de location reliant le quai

ugement du 11 février 2008 rendu par le Tribunal Correctionnel de Saint Nazaire, la société ENDEL a été imnée à une peine d'amende de 150 000 euros pour homicides involontaires et à 11 amendes de 2 500 euros pour les blessures involontaires. Les quatre salariés de ENDEL poursuivis pour blessures et homicides involontaires ont été relaxés en l'absence de faute caractérisée.

Les Chantiers de l'Atlantique et la société ENDEL sont condamnés solidairement à réparer les préjudices subis par les victimes.

Le parquet de Saint Nazaire a fait appel du jugement le 20 février 2008.

30.2.6 Litige Electrabel – Etat de Hongrie

Electrabel et Dunamenti ont accompli les démarches préliminaires visant à entamer une procédure d'arbitrage internationale contre l'état hongrois pour manquements aux obligations de l'Etat hongrois sur pied du Traité bilatéral belgo-hongrois sur la Protection des Investissements et du Traité sur la Charte d'énergie, quant à Dunamenti.

Electrabel et Dunamenti ont adressé une lettre de mise en demeure à l'Etat hongrois le 4 septembre 2006 sur pied du Traité bilatéral belgo-hongrois sur la Protection des investissements et du Traité sur la Charte d'énergie. La lettre de mise en demeure a initié une période obligatoire de discussion de six mois au moins sur pied du Traité bilatéral belgo-hongrois sur la Protection des investissements et de trois mois au moins sur pied du Traité sur la Charte d'énergie. Parallèlement, Dunamenti a entamé une procédure de règlement à l'amiable en vertu du contrat d'achat d'énergie électrique avec MVM.
La période de règlement à l'amiable avec MVM sur la base du contrat d'achat d'énergie électrique, a expiré le 20 novembre 2006, aucun accord n'ayant été trouvé. Le 16 novembre 2006, le ministère hongrois des Transports et de l'Economie a envoyé une réponse à la lettre de mise en demeure du 4 septembre 2006 susmentionnée, en sollicitant une réunion avec des représentants de haut niveau d'Electrabel. Une première rencontre entre Electrabel et le Gouvernement hongrois, représenté par le Secrétaire d'Etat à l'énergie, s'est déroulée en janvier 2007. Electrabel a soumis, le 13 juin 2007, le différend qui l'oppose à la Hongrie auprès du CIRDI (Centre International de Règlement des Différends sur les Investissements), Tribunal Arbitral établi auprès de la Banque Mondiale. Cette demande de recours à l'arbitrage international a été enregistrée par le CIRDI le 13 août et le tribunal arbitral a été constitué, l'arbitre désigné par le gouvernement hongrois faisant l'objet d'une demande de récusation. Le différend porte notamment sur les tarifs d'électricité et les allocations des droits d'émission CO2 dans le pays.

30.2.7 Sinistre Ghislenghien

A la suite d'une manœuvre malencontreuse exercée par des tiers, une rupture d'une canalisation de transport de gaz de Fluxys s'est produite le 30 juillet 2004 à Ghislenghien en Belgique. Cet accident a entraîné la mort de vingt-quatre personnes, et plus de cent trente personnes ont été blessées.

En septembre 2005, Fluxys a été inculpée par le Juge d'Instruction de Tournai en tant que personne morale pour homicides et lésions involontaires par défaut de prévoyance ou de précaution. Le 1er février 2007, un cadre faisant partie du Dispatching de Fluxys s'est vu signifier son inculpation à titre individuel, avec les mêmes charges d'inculpation que Fluxys. Le 20 février 2007, Electrabel s'est vu signifier son inculpation en tant que personne morale, avec les mêmes charges d'inculpation que Fluxys.

A ce jour, vingt-deux personnes physiques et morales ont été inculpées.
L'instruction suit son cours. Différentes parties ont demandé des devoirs complémentaires dans le cadre de l'instruction et une expertise judiciaire est également en cours.

En outre, Fluxys et/ou ses assureurs ont également été assignés par différentes victimes de la catastrophe devant les tribunaux de première instance et de commerce de Bruxelles. Les procédures civiles suivent leurs cours.

30.2.8 Réclamation du fisc belge

Les services de l'Inspection Spéciale des Impôts belge réclament à Tractebel (devenue SUEZ-Tractebel SA) un montant de 188 millions d'euros concernant ses investissements passés au Kazakhstan. SUEZ-Tractebel SA a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société continue à estimer, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

2.9 OPR sur Electrabel

la suite de l'offre publique de reprise (OPR) lancée par Suez en juin 2007 sur les actions de sa filiale ectrabel qu'elle ne détenait pas encore, Deminor et deux autres fonds ont initié le 10 juillet 2007, une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de Suez et d'Electrabel et tendant à obtenir un complément de prix. Au moment du lancement de l'OPR, Deminor et consorts détenaient, au total, 58.309 actions Electrabel. L'affaire a été fixée pour plaidoiries le 29 février 2008.

11 juillet 2007, MM. Geenen et consorts ont également initié une procédure devant la Cour d'appel de uxelles à l'encontre de Suez et tendant à obtenir un complément de prix. Electrabel et la Commission ancaire, financière et des assurances ont été appelées à la cause en déclaration d'arrêt commun. Au moment u lancement de l'OPR, MM. Geenen et consorts détenaient, au total, 231 actions Electrabel. L'affaire a été ixée pour plaidoiries le 29 février 2008.

la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la ociété et du Groupe.

NOTE - 31. Événements postérieurs à la clôture

31.1 Offre Publique d'Achat (OPA) sur la société Aguas de Barcelona (AGBAR)

L'offre de Suez, La Caixa et Hisusa sur l'ensemble des actions Aguas de Barcelona non encore détenues s'est clôturée avec succès le 16 janvier 2008. A l'issue de cette opération, les offrants détiennent 90,01% du capital.
La structure de détention d'Agbar est désormais la suivante :
Hisusa (intégrée proportionnellement): 66,44%
Suez Environnement (intégrée globalement): 12,02%
Criteria (Caixa) (hors Groupe): 11,55%

Compte tenu du taux de succès atteint, il en résultera une baisse de la dette financière de 210 millions d'euros (cf note 2.1.1).

Pour rappel, l'intention des offrants est de maintenir la cotation d'Agbar sur la bourse espagnole avec un flottant, au terme de deux ans, de l'ordre de 30%

31.2 Fusion GDF-Suez

L'Instance Européenne de Dialogue (IED) a rendu le lundi 7 janvier son avis sur le projet de fusion. De ce fait et compte tenu des avis précédemment obtenus, le processus de consultation des instances représentatives du personnel est clos au sein du groupe Suez.

Le tribunal a rendu son jugement relatif à la demande de Gaz de France en vue d'obtenir l'avis des Instances Représentatives du Personnel (IRP) nécessaire à la poursuite du processus de fusion. Gaz de France a été débouté.

Suite à la décision du Crédit Agricole de céder sa participation directe dans Suez, trois des grands actionnaires de Suez ont décidé de se renforcer dans Suez en rachetant le tiers des titres cédés. Par ailleurs, Sofina a décidé d'intégrer le pacte d'actionnaires de Suez Environnement. En conséquence de ces différents mouvements, la part que détiendront Suez et ses grands actionnaires dans Suez Environnement est inchangée.

NOTE - 32. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006
SUEZ ENERGIE EUROPE (SEE)							
ELECTRABEL	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles - Belgique	100,0	98,6	100,0	98,6	IG	IG
RENDO Energielevering BV	De Vos van Steenwijklaan 73, 7902NP Hoogeveen - Pays-Bas	100,0	98,6	100,0	98,6	IG	IG
COGAS Energie BV	Rohofstraat 83, 7605AT Almelo - Pays-Bas	100,0	98,6	100,0	98,6	IG	IG
SUEZ-TRACTEBEL	Place du Trône, 1 - 1000- Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ELIA SYSTEM OPERATOR - ESO	Boulevard de l'Empereur 20 – 1000 Bruxelles – Belgique	24,4	27,1	24,4	27,5	ME	ME
ELECTRABEL France	Le César, 20 Place Louis Pradel , 69001 Lyon, France	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles – Belgique	95,8	60,0	95,8	95,8	IG	IG
ENERGY EUROPE INVEST	Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
OUNAMENTI	Erömü ut 2, 2442 Szazhalombatta - Hongrie	74,8	73,8	74,8	74,8	IG	IG
ELECTRABEL NEDERLAND NV	Dr. Stolteweg 92, 8025 AZ Zwolle, Pays-Bas	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
ELECTRABEL DEUTSCHLAND AG	FriedrichstaBe 200, 10117 Berlin, Allemagne	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
ENERGIE SAARLORLUX Gmbh	Richard Wagner Strasse 14 – 16, 66111 Saarbrücken - Allemagne	51,0	50,3	51,0	51,0	IG	IG
LECTRABEL NEDERLAND SALES BV	Dr. Stolteweg 92, 8025 AZ Zwolle, Pays-Bas	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
POLANIEC	Zawada 26, 28-230 Polaniec - Pologne	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
ROSIGNANO ENERGIA SPA	Via Piave N° 6 Rosignano Maritimo, Italie	99,5	98,1	99,5	99,5	IG	IG
roupe ACEA Electrabel (a)(b)	Piazzale Ostiense, 2, 00100 Roma - Italie	40,6	40,0	40,6	40,6	IP	IP
CASTELNOU	Calle General Castanós 4 - 3a planta, 28004 Madrid - Espagne	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
TIRRENO POWER SPA	47, Via Barberini, 00187 Roma - Italie	35,0	34,5	35,0	35,0	IP	IP
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR) (c)	2, rue André Bonin 69 004 Lyon - France	49,9	49,3	47,9	47,9	IG	IG
SYNATOM	Avenue Ariane 7 - 1200 Bruxelles	100,0	98,6	100,0	100,0	IG	IG
EDEM (d)	28, Boulevard Raspail , 75007 Paris - France	99,7	98,2	99,7	99,6	IG	IG
DISTRIGAZ	Rue de l'Industrie, 10 – 1000 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	57,2	57,2	IG	IG
DISTRIGAZ & Co	Rue de l'Industrie, 10 – 1000 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	100,0	100,0	IG	IG
LUXYS	Avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	57,2	57,2	IG	IG
LUXYS LNG	Rue Guimard 4, 1040 Bruxelles, Belgique	60,2	60,2	100,0	100,0	IG	IG

Pourcentage de détention dans la holding ACEA / ELECTRABEL

ELP ENERGIA ITALIA a été intégrée dans les comptes du Groupe ACEA Electrabel en 2006.

Reporter à la note 12

option de 19,6% a été levée par anticipation en 2006.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006
SUEZ ENERGIE INTERNATIONAL (SEI)							
TRACTEBEL ENERGIA (ex GERASUL)	Rua Antônio Dib Mussi, 366 Centro, 88015 110 Florianopolis, Santa Catarina - Brésil	68,7	68,7	68,7	68,7	IG	IG
COMPANHIA ENERGETICA MERIDIONAL	Rua Antonio Dib Mussi, n°366 - Centro Florianopolis - Santa Catarina - Brazil	68,7	68,7	100,0	100,0	IG	IG
ENERSUR	Av. República de Panamá 3490, San Isidro, Lima 27, Peru	61,7	61,7	61,7	61,7	IG	IG
GLOW (THAILANDE)	195 Empire Tower, 38th Floor-park Wing, South Sathorn Road , Yannawa, Sathorn, Bangkok 10120 - Thaïlande	69,1	69,1	69,1	69,1	IG	IG
SUEZ LNG LIQUEFACTION SA	Avenue de la Liberté, 76 L-1930 Luxembour Grand Duché de Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ ENERGY RESOURCES NORTH AMERICA	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ ENERGY MARKETING NORTH AMERICA	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ ENERGY GENERATION NORTH AMERICA	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ LNG AMERICA	One Liberty Square, Boston, MA 02109 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
BAYMINA	Ankara Dogal Gaz Santrali, Ankara Eskisehir Yolu 40.Km, Maliköy Mevkii, 06900 Polatlki/Ankara - Turquie	95,0	95,0	95,0	95,0	IG	IG
TBL ENERGIA DE MONTEREY	Carretera a Vàla de Garcia km.9, C.P. 66000 Garcia Nuevo Leon - Mexico	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ ENERGIE SERVICES (SES)							
ELYO	1, place des degrés 92059 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ELYO ITALIA	Via Miramare, 15 20126 Milan - Italie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
AXIMA France	46, Boulevard de la Prairie du Duc - 44000 Nantes - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AXIMA AG	12, Zürcherstrasse - 8401 Winterthur - Suisse	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
CPCU	185, Rue de Bercy, 75012 Paris - France	64,4	64,4	64,4	64,4	IG	IG
FABRICOM SA	254, Rue de Gatti de Gamond - 1180 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ENDEL	1, place des degrés 92059 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
FABRICOM GTI SA	Rue de Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles – Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
GROUPE GTI	Hogeweg 35A - 5301 LJ Zaltbommel - Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
INEO	1, place des degrés 92059 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006
ENVIRONNEMENT							
SUEZ ENVIRONNEMENT	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYONNAISE DES EAUX France	11, place Edouard VII 75009 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
DEGREMONT	183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil Malmaison - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
HISUSA	Torre Agbar, Avenida Diagonal 211, 08018 Barcelona - Espagne	51,0	51,0	51,0	51,0	IP	IP
AGBAR (e)	Torre Agbar, Avenida Diagonal 211, 08018 Barcelona - Espagne	51,0	25,9	51,0	48,5	IP	IP
SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbis 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA France	123, rue des 3 Fontanot 92000 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	75,0	75,0	75,0	75,0	IG	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
UNITED WATER RESOURCES	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(e) Agbar est intégrée globalement dans Hisusa, elle même intégrée proportionnellement dans Suez (cf note 2)

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2006
AUTRES							
SUEZ SA	16 Rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
GIE - SUEZ ALLIANCE	16, rue de la Ville l'Evêque – 75383 Paris Cedex 08 – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ FINANCE SA	16, rue de la Ville l'Evêque – 75383 Paris Cedex 08 – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
COSUTREL	Place du trône, 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
GENFINA	Place du trône, 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SI FINANCES	68, Rue du Faubourg Saint-Honoré –75008 Paris – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

IG : Intégration Globale (filiale).
IP : Intégration Proportionnelle (co-entreprise).
ME : Mise en Equivalence (entreprise associée).

suez

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE 2007

VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE P. 4
Compte de résultat 4
Bilan 6
Tableau des flux de trésorerie 8
Faits caractéristiques de l'exercice 9
Activité de l'exercice 9

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS P. 10
Note 1 – Principes et méthodes comptables 10
Note 2 – Résultat d'exploitation 12
Note 3 – Résultat financier 13
Note 4 – Résultat exceptionnel 14
Note 5 – Impôt sur les bénéfices 14
Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles 15
Note 7 – Immobilisations financières 16
Note 8 – Etat des échéances des créances 17
Note 9 – Valeurs mobilières de placement 17
Note 10 – Comptes de régularisation actif et passif 17
Note 11 – Capitaux propres 18
Note 12 – Provisions réglementées et provisions pour risques et charges 19
Note 13 – Dettes financières 19
Note 14 – Etat des échéances des dettes 20
Note 15 – Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées 20
Note 16 – Engagements de retraite 21
Note 17 – Engagements financiers 22
Note 18 – Evaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice 24
Note 19 – Effectif moyen 25
Note 20 – Rémunération des dirigeants 25
Note 21 – Evénements post-clôture 25

3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS P. 26

4 CESSIONS TOTALES OU PARTIELLES, FILIALES ET PARTICIPATIONS IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL P. 28

5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31/12/2007 P. 29

6 RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES P. 30

7 INFORMATIONS FISCALES ET SOCIALES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS P. 32

8 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS P. 33

1 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

COMPTE DE RESULTAT

Comptes annuels au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION		176,5	163,9	256,9
Chiffres d'affaires		87,5	72,1	79,9
Production immobilisée		8,0	6,3	3,1
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		80,9	85,1	173,8
Autres produits d'exploitation		0,1	0,4	0,1
CHARGES D'EXPLOITATION		399,6	311,5	366,7
Variation de stocks		0,0	0,0	1,0
Autres achats et charges externes		242,6	211,1	287,1
Impôts, taxes et versements assimilés		9,6	6,3	(5,5)
Charges de personnel		74,7	65,9	60,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		72,0	27,4	19,5
sur immobilisations : dotations aux amortissements		*5,0*	*4,8*	*5,0*
sur actif circulant : dotations aux provisions		*0,0*	*1,5*	*5,4*
pour risques et charges : dotations aux provisions		*67,0*	*21,1*	*9,1*
Autres charges d'exploitation		0,7	0,8	4,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	2	(223,1)	(147,6)	(109,8)
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	(0,6)	0,2

...ions d'euros	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
RODUITS FINANCIERS		839,6	7 106,6	1 679,1
e participations		711,0	7 019,7	1 563,0
...es valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0,1	0,1	0,1
...intérêts et produits assimilés		120,6	78,6	95,1
...rises sur provisions et transferts de charges		0,1	1,2	13,6
...rences positives de change		0,4	0,8	3,8
...uits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		7,4	6,2	3,5
RGES FINANCIÈRES		605,8	575,0	350,8
...ions aux amortissements et provisions		11,7	6,4	20,6
...s et charges assimilées		590,9	566,3	323,0
...nces négatives de change		2,2	0,4	5,7
...s nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1,0	1,9	1,5
...LTAT FINANCIER	3	233,8	6 531,6	1 328,3
...LTAT COURANT AVANT IMPOT		10,7	6 383,4	1 218,7
...DUITS EXCEPTIONNELS		18 701,3	1 251,4	1 035,2
...rations de gestion		0,1	0,3	0,3
...érations en capital		18 320,1	393,1	639,9
...ises sur provisions et transferts de charges		381,1	858,0	395,0
...ES EXCEPTIONNELLES		13 126,5	850,7	1 389,8
...rations de gestion		60,0	20,2	32,2
...rations en capital		12 952,8	533,7	1 063,3
...s aux amortissements et aux provisions		113,7	296,8	294,3
...AT EXCEPTIONNEL	4	5 574,8	400,7	(354,6)
...ion des salariés aux résultats de l'entreprise		(3,3)	(1,1)	(0,6)
...ur les bénéfices	5	178,7	187,1	136,9
TAT NET		5 760,9	6 970,1	1 000,4

BILAN

BILAN ACTIF

Comptes annuels au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Note	31/12/2007 Brut	Amortiss. & Provisions	Net	31/12/2006 Net	31/12/2005 Net
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	6	34,1	18,3	15,8	11,3	8,7
Immobilisations corporelles	6	13,1	8,6	4,5	5,0	5,3
Terrains		1,6	0,0	1,6	1,6	1,6
Constructions		0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Matériel et outillage-agencements-installations		2,7	2,3	0,4	0,5	0,8
Autres immobilisations		8,5	6,1	2,4	2,8	2,9
Immobilisations financières	7	39 656,9	2 751,7	36 905,2	48 038,9	36 244,5
Participations		38 203,6	2 509,4	35 694,2	47 898,1	35 910,9
Créances rattachées à des participations		240,7	240,7	0,0	0,1	0,2
Autres titres immobilisés		1 204,2	0,4	1 203,8	113,7	306,4
Prêts		2,7	1,2	1,5	1,8	2,3
Autres immobilisations financières		5,7	0,0	5,7	25,2	24,7
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		39 704,1	2 778,6	36 925,5	48 055,2	36 258,5
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours		10,3	10,2	0,1	0,1	0,1
Avances et acomptes versés sur commandes		1,0	-	1,0	4,9	4,4
Créances d'exploitation		103,2	2,0	101,2	101,9	111,7
Créances clients et comptes rattachés		77,8	2,0	75,8	71,9	80,8
Autres créances		25,4	-	25,4	30,0	30,9
Créances diverses		485,6	0,4	485,2	200,4	169,3
Valeurs mobilières de placement	9	99,9	-	99,9	91,0	60,3
Disponibilités		77,7	-	77,7	126,3	14,9
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		777,7	12,6	765,1	524,6	360,7
Comptes de régularisation	10	46,4	-	46,4	7,7	8,7
Ecarts de conversion actif		0,0	-	0,0	0,1	0,9
TOTAL DE L'ACTIF		40 528,2	2 791,2	37 737,0	48 587,6	36 628,8

1

LAN PASSIF

omptes annuels au 31 décembre 2007

...ons d'euros	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ITAUX PROPRES				
ital social		2 614,1	2 554,9	2 541,5
mes liées au capital social		20 887,9	20 126,2	19 972,1
serves		7 529,0	2 067,9	403,4
rve légale		261,4	255,5	254,2
spéciale des plus-values à long terme		-	-	-
s réserves		7 267,6	1 812,4	149,2
ort à nouveau		0,0	0,0	1 923,1
sultat de l'exercice		5 760,9	6 970,1	1 000,4
ions réglementées	12	1,2	3,6	6,2
L DES CAPITAUX PROPRES	11	36 793,1	31 722,7	25 846,7
VISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	249,7	243,7	350,3
financières	13-14	499,6	16 480,5	10 224,2
unts obligataires		0,0	1 715,2	1 715,2
unts et dettes auprès des établissements de crédit		0,0	25,6	3 231,0
s et dettes financières divers		292,9	10 402,9	2 645,0
es courants des filiales		206,7	4 336,8	2 633,0
es d'exploitation	14	145,5	137,2	199,8
fournisseurs et comptes rattachés		101,5	98,6	162,2
fiscales et sociales		43,9	38,6	36,6
s dettes d'exploitation		0,1	0,0	1,0
es diverses	14	4,6	3,4	2,7
immobilisations et comptes rattachés		3,5	2,3	0,8
es diverses		1,1	1,1	1,9
- DETTES		649,7	16 621,1	10 426,7
régularisation	10	44,3	-	-
conversion passif		0,2	0,1	5,1
- DU PASSIF		37 737,0	48 587,6	36 628,8

1

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Comptes annuels au 31 décembre 2007

En millions d'euros	2007	2006	2005
Capacité d'autofinancement[1]	170,0	2 583,5	451,9
Autres flux d'exploitation	66,4	(70,1)	(57,0)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE	236,4	2 513,4	394,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10,9)	(7,5)	(14,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,4	2,4	0,7
Achats de titres, nouveaux prêts et créances rattachées accordés[2]	(1 656,2)	(11 827,6)	(9 697,7)
Cessions de titres, anciens prêts et créances rattachées remboursés	18 381,3	393,7	2 450,7
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	16 720,7	(11 438,9)	(7 260,4)
Nouveaux emprunts	1 302,4	12 300,9	6 177,5
Remboursements d'emprunts[2]	(13 142,7)	(3 828,6)	(2 712,2)
Augmentation des capitaux propres	826,8	168,8	3 808,3
Dividendes décaissés	(1 514,9)	(1 260,4)	(806,7)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(12 528,3)	7 380,8	6 466,9
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE[3]	4 428,8	(1 544,7)	(398,6)

(1) En 2006, la part de l'acompte sur dividendes SUEZ-TRACTEBEL S.A payée par compensation avec la dette d'acquisition des titres Electrabel est nettée dans le tableau des flux et ne contribue pas à la capacité d'autofinancement et aux remboursements d'emprunt.

(2) En 2007, remboursement de l'emprunt Cosutrel (7 498 millions d'euros), des emprunts obligataires 1 715 millions d'euros, et des emprunts auprès du G.I.E SUEZ Alliance 2 602 millions d'euros suite à la cession de SUEZ TRACTEBEL à Electrabel.

(3) La notion de trésorerie retenue pour le tableau des flux intègre les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les découverts bancaires et les comptes courants vis-à-vis de filiales.

1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les événements marquants de l'exercice 2007 sont les suivants :

Cession de la totalité des titres SUEZ-TRACTEBEL à Electrabel pour un prix de 18 200 millions d'euros, qui s'est traduite par une plus value de 5 392,8 millions,

Suite à cette cession de titres, **remboursement de l'emprunt de millions d'euros vis-à-vis de Cosutrel.**

Offre Publique de Reprise sur les 755 403 actions d'Electrabel (soit % du capital), lancée du mardi 26 juin au lundi 9 juillet 2007 inclus, qui permet à SUEZ de détenir en direct 53 818 428 actions Electrabel représentant 98,07% du capital, les 1,93% restant étant détenus par Genfina.

Remboursement de l'emprunt obligataire de 473,9 millions d'euros à 2,5%, dont l'échéance était novembre 2007.

Transfert de l'emprunt obligataire 2009 d'un nominal de 1 220 millions d'euros à la société Belgelec Finance, filiale d'Electrabel, ainsi que des instruments de couverture liés à cet emprunt, autorisé par l'assemblée des obligataires le 3 décembre 2007.

Remboursement, dans le même temps, **au GIE SUEZ Alliance des emprunts souscrits auprès de celui-ci, qui s'élevaient à 2 602 millions d'euros.**

Ces transferts et remboursements ont été financés par le compte courant de trésorerie de SUEZ auprès de SUEZ Finance.

Ces opérations ont généré un mali de 29 millions d'euros, enregistré en résultat financier, sous l'effet de la mise à valeur de marché des différents instruments financiers transférés ou remboursés.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Le résultat net au titre de l'exercice 2007 s'établit à 5 760,9 millions d'euros, contre 6 970,1 millions d'euros au 31 décembre 2006. L'évolution observée résulte des éléments suivants :

- Le résultat courant s'élève à 10,7 millions d'euros, contre 1 165,4 millions d'euros en 2006, l'exercice 2007 n'ayant pas bénéficié de distribution complémentaire de SUEZ-TRACTEBEL Electrabel, consécutivement aux acomptes sur dividendes versés par celles-ci sur l'exercice 2006 pour respectivement 520,5 millions d'euros et 944,5 millions d'euros.

- Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 5 574,8 millions d'euros (cf. note 4), contre 400,7 millions d'euros en 2006, et intègre pour l'essentiel le résultat de cession des titres SUEZ-TRACTEBEL à Electrabel (5 392,8 millions d'euros).

2

2 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2007 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général issu du règlement n° 99.03 du Comité de Réglementation Comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Par dérogation au Plan Comptable Général, pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participation et sur créances rattachées à ces participations et, le cas échéant du résultat des instruments de couverture afférents et des pertes sur ces mêmes créances (cf. note 4 et note 7.2). L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Méthodes d'évaluation

1.a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- les logiciels bureautiques amortis sur 12 mois ;
- les autres logiciels, ainsi que leurs adaptations spécifiques et leurs modifications successives conduisant à des applications pratiques de gestion, amortis linéairement sur 4 ans.

1.b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles, en dehors des terrains, sont toutes amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- 3 à 10 ans pour l'outillage, le matériel de transport, de bureau et informatique ;
- 10 ans pour le mobilier et les agencements.

1.c. Immobilisations financières :

- Titres de participation :

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, augmentée des frais accessoires externes directement liés à leur acquisition (conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06 à compter du 1er janvier 2005).

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ s'inscrit dans une logique de détention durable une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise par SUEZ, la valeur comptable des titres concernés a été ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci a été déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

- Autres titres immobilisés :

Il s'agit de titres détenus dans une optique long terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

- Actions propres :

Les actions SUEZ autodétenues sont inscrites :

– en Valeurs Mobilières de Placement, à l'actif du bilan, lorsque ces titres auto détenus sont affectés explicitement à l'attribution aux salariés ou destinés à régulariser les cours ;

– en Autres Titres Immobilisés dans les autres cas.

Les actions propres sont évaluées en fonction du cours moyen du mois de clôture, ou en fonction du cours d'attribution garanti aux salariés lorsque les actions propres sont affectées explicitement à cette catégorie.

Les dividendes reçus des participations et autres titres immobilisés sont enregistrés en produits financiers sur l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Stocks

s stocks constitués de produits destinés à la vente sont mptabilisés à leur coût d'acquisition net des rabais, remises et ristournes obtenus. Une provision pour dépréciation est constatée s échéant, si la valeur de vente probable ou décidée devient ure à la valeur comptable.

Créances de l'actif circulant

es créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Le risque n paiement est analysé individuellement, tout risque d'insolvabilité un débiteur étant provisionné à hauteur du risque encouru.

Valeurs mobilières de placement

VMP figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur e marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres côtés, cette ur de marché est déterminée sur la base du cours de clôture.

Primes de remboursement des emprunts obligataires et frais d'émission

mprunts obligataires dont le remboursement est assorti de s sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières nscrites à l'actif en «comptes de régularisation» et sont amorties durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

ément aux méthodes préférentielles recommandées par le nseil National de la Comptabilité (CNC), les frais d'émission des runts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats s. Ces frais d'émission comprennent principalement les de publicité (pour les emprunts nécessitant un appel public à ...), et les commissions dues aux intermédiaires financiers.

Provisions pour Risques et Charges :

e par nature des provisions pour risques et charges est ie en note 12.

applique le règlement n° 00-06 sur les passifs adopté par le de la Réglementation Comptable.

Retraites

ent aux méthodes préférentielles recommandées par le CNC, ments de retraite et assimilés, représentatifs de prestations font l'objet d'une provision dans les comptes annuels.

risation de ces engagements pris par la Société, en terme de préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent othèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence nt, à la date d'évaluation, des obligations émises par les ises de premier rang.

pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ments de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent valeur la plus haute des engagements ou des fonds constitués leur couverture. La fraction excédant 10% est alors étalée sur oyenne résiduelle d'activité des salariés.

1.j. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en «écart de conversion» pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision, après prise en compte des éventuels instruments de couvertures attachés à ces dettes et créances.

1.k. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Les produits et charges sur instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couvertures sont comptabilisés en résultat de manière symétrique au mode de reconnaissance des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations non dénouées font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché en date d'arrêté et sont comptabilisées de la manière suivante :

- dans le cas général, les moins-values latentes sur dérivés de taux et sur dérivés actions sont provisionnées, et les gains latents ne sont pas reconnus en résultat ;
- pour les dérivés de change, dans le cas où ceux-ci sont contractés sur des devises liquides, les variations de valeur sont enregistrées en produits ou en charges. Dans le cas contraire, le traitement comptable des dérivés de change est identique à celui des instruments financiers dérivés de taux ou sur actions.

Le notionnel et la valeur de marché sont présentés en note 17.

1.l. Droit individuel de formation

En application de l'avis 2 004 F du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, SUEZ n'a provisionné aucun droit dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les droits acquis à fin 2007 sont évalués à environ 21 268 heures.

1.m. Impôt sur les bénéfices

Par option en date du 20 décembre 1990, la Société a déclaré se constituer, à compter du 1er janvier 1991, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du C.G.I.

SUEZ verse au Trésor un impôt correspondant au résultat fiscal de l'ensemble du Groupe fiscal, après compensation notamment des bénéfices et déficits. Le gain, ou la charge, d'intégration acquis à SUEZ est inscrit en résultat.

Compte tenu des dispositions d'intégration fiscale en vigueur dans le Groupe, et notamment de l'absence de rétrocession des économies d'impôts aux filiales déficitaires, les avis du Comité d'Urgence du CNC du 2 mars 2005 et du 12 octobre 2005 n'ont pas conduit à la constitution de provision dans les comptes de l'exercice 2007.

NOTE 2
RESULTAT D'EXPLOITATION

2.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Prestations aux filiales	87,5	72,1
TOTAL		72,1
dont hors de France	26,0	18,1

2.2 Autres achats et charges externes

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Achats non stockés	1,2	1,4
Personnel extérieur	7,3	7,9
Charges de location	20,2	19,2
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	110,9	110,5
Entretien	10,7	8,1
Autres services extérieurs	92,2	64,0
TOTAL	242,6	211,1

Ces postes comprennent les frais afférents au projet de fusion GDF-SUEZ se décomposant comme suit :

- 39,9 millions d'euros pour 2007 stockés en charges constatées d'avance via transfert de charges ;
- 57 millions d'euros en 2006 portés en résultat exceptionnel via transfert de charges.

2.3 Charges de personnel

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Salaires et traitements	48,4	46,1
Charges sociales	26,3	19,9
TOTAL	74,7	65,9

Les dotations nettes aux provisions pour engagement de retraite et assimilés se sont élevées sur les exercices 2007 et 2006 à respectivement -2,3 millions d'euros et -5,6 millions d'euros.

2

Dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation, transferts de charges

: dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation s'analysent de la manière suivante :

millions d'euros	31/12/2007 Dotations	31/12/2007 Reprises	31/12/2006 Dotations	31/12/2006 Reprises
mortissements	5,0	-	4,8	-
nmobilisations incorporelles	4,2	-	3,8	-
nmobilisations corporelles	0,8	-	0,9	-
ovisions	67,0	9,9	22,6	10,2
r actif circulant	0,0	2,0	1,5	5,4
r charges	67,0	7,9	21,1	4,8
nsferts de charges		71,0	-	74,9
	72,0	80,9	27,4	85,1

nsferts de charges au 31 décembre 2007 comprennent principalement les frais de fusion GDF-SUEZ capitalisables transférés en charges stalées d'avance (39,9 millions d'euros) et les frais Spring imputés sur les primes d'émission (5,0 millions d'euros).

- 3
JLTAT FINANCIER

ions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
ndes sur titres de participation	685,3	7 003,6
es nettes sur opérations de placement	(89,3)	(129,8)
es nettes sur opérations de financement	(350,1)	(349,3)
s charges et produits	(12,2)	7,2
	233,8	6 531,6

e baisse du résultat financier au 31 décembre 2007 millions d'euros), est due pour l'essentiel : à l'absence de n de dividende par SUEZ-TRACTEBEL et Electrabel qui avaient versé respectivement en 2006 la somme de 5 066,5 millions d'euros et 1 386,8 millions d'euros, dont 4 198,5 millions d'euros et 944,5 millions d'euros à titre d'acompte.

2

NOTE 4
RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2007 de 5 574,8 millions d'euros intègre pour l'essentiel les plus values de cession de SUEZ-TRACTEBEL à Electrabel (+5 392,8 millions d'euros), soit un prix de cession de (18 200 millions d'euros), ainsi que des reprises de provision sur les titres Genfina (+140,4 millions d'euros, sous l'effet de la progression du cours de bourse Gas Natural) et Ondéo (+115 millions d'euros suite à la progression du cours de bourse des titres côtés détenus par certaines de ses filiales), et d'autre part une dotation sur les titres SI Finance (-66,6 millions d'euros).

Au 31 décembre 2006, le résultat exceptionnel de 400,7 millions d'euros comprenait principalement :

- les reprises nettes aux provisions pour dépréciation des titres de participation pour 507,8 millions d'euros, incluant principalement la reprise sur la ligne SUEZ Communication (+260 millions d'euros), effet de la cession des titres 9Cegetel, Ondéo (+119,4 millions d'euros, suite à la progression du cours de bourse des titres côtés détenus par certaines de ses filiales), Genfina (+96 millions d'euros, sous l'effet de la progression du cours de bourse d'Electrabel), et SI Finance (+45 millions d'euros) ;
- la plus value nette de cession de notre participation résiduelle dans M6 (+10,1 millions d'euros) ;
- un résultat net sur l'Argentine de -67,7 millions d'euros ;
- l'impact de 62,6 millions d'euros de frais liés au projet de fusion GDF-SUEZ.

NOTE 5
IMPOT SUR LES BENEFICES

SUEZ est la société mère d'un Groupe fiscal de 238 sociétés au 31 décembre 2007.

En millions d'Euros	Produit d'impôt / (Charge d'impôt) théoriques en l'absence d'intégration fiscale	Produit d'impôt / (Charge d'impôt) résultant de l'intégration fiscale
Impôt sur résultat courant	-	-
Impôt sur résultat exceptionnel	-	-
Incidence d'intégration fiscale de l'exercice	-	178,7
TOTAL		
Produit net d'impôt au compte de résultat	-	178,7
	-	-

Les déficits reportables court terme du Groupe d'intégration fiscale sont estimés à 2,3 milliards d'euros.

OTE 6

MOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Variations de l'exercice

.1 Valeurs Brutes

millions d'euros	31/12/2006	Variations de l'exercice Augmentations	Diminutions	31/12/2007
mobilisations incorporelles	30,4	10,5	6,8	34,1
mobilisations corporelles	14,3	0,4	1,6	13,1
AL	44,7	10,9	8,4	47,2

Amortissements

ons d'euros	31/12/2006	Variations de l'exercice Augmentations	Diminutions	31/12/2007
obilisations incorporelles	19,1	4,1	4,9	18,3
obilisations corporelles	9,3	0,8	1,5	8,6
	28,4	4,9	6,4	26,9

Analyse par nature des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit par nature :

nettes comptables

ns d'euros	31/12/2007	31/12/2006
s informatiques	11,4	5,6
s en cours	4,4	5,7
	15,8	11,3

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit par nature :

nettes comptables

ns d'euros	31/12/2007	31/12/2006
es et agencements	1,6	1,6
r et matériel de bureau et informatique	0,5	0,6
	2,4	2,8
	4,5	5,0

NOTE 7
IMMOBILISATIONS FINANCIERES

7.1 Valeurs brutes

En millions d'euros	31/12/2006	Variations de l'exercice Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Titres de participation consolidés[1]	50 357,1	446,7	12 809,3	37 994,5
Titres de participation non consolidés[1]	268,6	2,1	61,7	209,0
Autres titres immobilisés	114,1	1 185,8	95,7	1 204,2
Créances rattachées à des participations	223,2	37,9	20,3	240,7
Prêts et autres immobilisations financières	28,1	21,1	40,8	8,4
TOTAL	50 991,1	1 693,6	13 027,8	39 656,9

(1) Le détail des principales lignes de titres de participation consolidés et non consolidés détenus au 31 décembre 2007 est donné dans le tableau «Renseignements concernant les filiales et les participations».

Pour les titres de participation la variation à fin décembre 2007 (-12 422,2 millions d'euros) se caractérise par :

- la cession des titres SUEZ-TRACTEBEL à Electrabel (-12 807,2 millions d'euros) ;
- l'acquisition de 755 403 titres Electrabel pour 446,7 millions d'euros ;
- le reclassement des titres Gas Natural en «Autres titres immobilisés» (-35,3 millions d'euros).

Les autres titres immobilisés intègrent principalement les actions propres détenues (29 473 508 titres), pour une valeur brute au 31 décembre 2007 de 1 166,4 millions d'euros (87,5 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Au cours de l'exercice la Société SUEZ a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

La valeur des actions achetées dans le cadre de ce programme s'élève au 31 décembre à 1 150,5 millions d'euros.

7.2 Provisions

En millions d'euros	31/12/2006	Variations de l'exercice Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Titres de participation consolidés	2 514,2	73,6	268,2	2 319,6
Titres de participation non consolidés	213,4	2,3	25,9	189,8
Créances rattachées à des participations	223,1	37,8	20,2	240,7
Autres titres immobilisés	0,4	-	-	0,4
Prêts et autres immobilisations financières	1,2	-	-	1,2
TOTAL	2 952,3	113,7	314,3	2 751,7

Les dotations comprennent pour l'essentiel la dotation des titres SI Finance pour 65,7 millions d'euros.

Les reprises de provisions de la période concernent principalement les titres Genfina (140,4 millions d'euros) et Ondéo (115,0 millions d'euros).

NOTE 8

:IAT DES ECHEANCES DES CREANCES

n millions d'euros	Montant brut au 31/12/2007	Echéance à fin 2008	Echéance de 2009 à 2012	Echéance 2013 et au-delà
IF IMMOBILISÉ	249,1	216,2	7,7	25,2
ances rattachées à des participations[1]	240,7	215,7	-	25,0
et autres immobilisations financières	8,4	0,5	7,7	0,2
-F CIRCULANT	588,8	578,4	10,4	-
nces clients et comptes rattachés	77,8	77,8	-	-
res créances et créances diverses[2]	511,0	500,6	10,4	-
HARGES CONSTATÉES D'AVANCE	46,4	46,4	-	-
	884,3	841,0	18,1	25,2

Ces créances sont dépréciées pour leur totalité.
Ce poste comprend principalement à fin décembre 2007 le compte courant SUEZ Finance S.A. (293,3 millions d'euros), la créance relative à l'impôt dû à SUEZ par ses filiales intégrées fiscalement (178,9 millions d'euros).

:9

ALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

:urs mobilières de placement, qui figurent au bilan pour une brute de 99,9 millions d'euros, ont une valeur de marché de millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ces valeurs mobilières de placement sont constituées de parts de FCP Dresdner RCM Eurocash.

10

PTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

ns d'euros	31/12/2007	31/12/2006
: constatées d'avance	46,4	5,6
: remboursement des emprunts obligataires restant à amortir	-	2,1
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	46,4	7,7

ns d'euros	31/12/2007	31/12/2006
ients de trésorerie	44,1	-
onstatés d'avance	0,2	-
- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	44,3	-

NOTE 11

CAPITAUX PROPRES

11.1 Variations des capitaux propres

En millions d'euros	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2006	31 722,7
Affectation du résultat 2006 distribution de dividendes	(1 514,9)
Souscription plan d'épargne salariale (SPRING)	432,3
Souscriptions d'actions par les salariés	394,6
Variations des subventions, provisions réglementées, écarts de réévaluation et divers	(2,4)
Résultat de la période	5 760,9
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2007	36 793,1

11.2 Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale *(en euros)*	Montant *(en millions d'euros)*
Actions composant le capital social au début de l'exercice[1]	1 277 444 403	2	2 554,9
Actions émises en cours d'exercice :			
Souscription plan d'épargne salariale (SPRING)	13 148 576	2	26,3
Souscriptions d'actions par les salariés	16 450 543	2	32,9
Actions composant le capital social au 31/12/2007[2]	1 307 043 522	2	2 614,1

(1) Dont 4 078 502 actions en autodétention.
(2) Dont 29 473 508 actions en autodétention.

NOTE 12

PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

		Variations de l'exercice			
		augmentations	diminutions		
millions d'euros	31/12/2006		pour excédent	pour utilisation	31/12/2007
PROVISIONS REGLEMENTEES	3,6	0,4	-	2,8	1,2
éciale de réévaluation	0,0	-	-		0,0
res (dérogatoires et sur investissement)	3,6	0,4	-	2,8	1,2
OVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	243,6	78,2	10,0	62,1	249,7
ie sur cessions	32,6	1,4	-	8,3	25,6
sques sur filiales	116,5	0,3	9,5	43,5	63,8
raites (cf. note 16)	71,6	10,1	-	7,8	74,0
res risques et charges	22,9	66,4	0,5	2,5	86,3
	247,3	78,6	10,0	64,9	250,9
ont dotations et reprises :					
exploitation		67,0		7,9	
ancières		9,5		0,1	
exceptionnelles		2,1	10,0	56,9	

visions sur filiales comprennent principalement celles constituées re de nos filiales argentines, qui ont été reprises au fur et à mesure rais payés, ramenées ainsi de 115,9 millions d'euros à fin 2006 à millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les autres provisions pour risques et charges couvrent des risques divers liés au personnel et des litiges fiscaux, elles comprennent également, la provision au titre des attributions d'actions gratuites aux salariés. Cette provision est constituée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les salariés et couvre in fine la moins value de cession égale à la valeur comptable des titres d'autocontrôle attribués gratuitement aux salariés.

13

S FINANCIERES

Dettes financières par nature

ons d'euros	31/12/2007	31/12/2006
nts obligataires	-	1 715,2
s au Groupe	154,3	10 264,4
unts bancaires	-	-
courants des filiales	206,7	4 336,8
resorerie	*0,8*	*4 211,4*
uverts bancaires et autres	*205,9*	*125,4*
uverts bancaires et autres	138,6	164,1
	499,6	16 480,5

e des dettes financières de 15 980,9 millions d'euros résulte ment des remboursements de l'emprunt à Cosutrel pour nt de -7 498,0 millions d'euros, au GIE Alliance pour millions d'euros, des emprunts obligataires 1999 et 2000 pour -1 715,2 millions d'euros ainsi que du compte courant SUEZ Finance S.A. pour -4 203,2 millions d'euros, consécutivement à la cession de SUEZ-TRACTEBEL à Electrabel.

13.2 Dettes financières par taux

	Après prise en compte des instruments financiers		Avant prise en compte des instruments financiers	
En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
A taux variable	190,8	15 924,3	190,8	14 626,3
A taux fixe	308,8	556,2	308,8	1 854,1
TOTAL	499,6	16 480,5	499,6	16 480,5

NOTE 14

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

		Echéance		
En millions d'euros	Montant brut au 31/12/2007	à fin 2008	de 2009 à 2012	2013 et au-delà
DETTES FINANCIERES	499,6	207,0	154,0	138,6
Emprunts et dettes financiers divers	292,9	0,3	154,0	138,6
Comptes courants des filiales	206,7	206,7	-	-
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES	150,1	150,1	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101,5	101,5	-	-
Dettes fiscales et sociales	43,9	43,9	-	-
Autres dettes d'exploitation	0,1	0,1	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3,5	3,5	-	-
Autres dettes diverses	1,1	1,1	-	-
TOTAL	649,7	357,1	154,0	138,6

NOTE 15

ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

En millions d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	35 693,6	0,5
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Créances clients et comptes rattachés	43,6	17,4
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	472,5	-
Emprunts et dettes financières divers	154,0	-
Comptes courants créditeurs des filiales	206,7	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13,0	-
Autres dettes	3,9	-
Intérêts sur créances rattachées à des participations	3,7	35,0
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	0,3	-
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	98,3	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	36,4	-

2

16

...AGEMENTS DE RETRAITE

...rincipaux régimes à prestation définie en vigueur chez SUEZ SA ...nt l'objet d'une évaluation actuarielle sont les suivants :

...égime de retraite complémentaire de 1953. Ce régime est fermé ...uis le 31 décembre 1988 ;

... régime de retraite complémentaire cadres supérieurs, commun ensemble des sociétés de l'eau (régimes de rentes basées sur ...laire de fin de carrière) ;

... régimes, fermés à ce jour, de l'ex-Compagnie de SUEZ (régimes ... rentes basées sur le salaire de fin de carrière) ;

... ...nnités de fin de carrière et les médailles du travail ;

... ...ie de complémentaire santé dont bénéficient les retraités.

... ...cipales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation au ...mbre 2007 sont les suivantes :

...ux d'inflation : 2,0%

- Taux d'actualisation hors inflation : 2,9%
- Taux de rendement attendu des actifs hors inflation : 2,5%
- Durée résiduelle de service : 10 ans
- Tables de mortalité : tables par génération homologuées de 2005
- Taux d'augmentation des salaires : 2,7%
- Taux d'évolution des coûts médicaux : 2,5%

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des engagements est sous fondée.

Régime à cotisations définies

Courant 2007, SUEZ SA a comptabilisé une charge de 1 865 milliers d'euros au titre des plans à cotisations définies. Ces cotisations sont présentées dans les «charges du personnel» au compte de résultat.

...ns d'euros	Retraites	Autres engagements	Total
... ...ervices rendus	(228,1)	(28,0)	(256,1)
...ur des actifs de couverture	167,6	0,0	167,6
...uariels non constatés	15,2	2,2	17,4
...ervices passés non reconnus	(2,8)	0,0	(2,8)
...n enregistrée au 31/12/2007	(48,1)	(25,8)	(73,9)

...nent Position Bilan	Retraites	Autres engagements	Total
...nptabilisé au 31/12/2006	(45,5)	(26,1)	(71,6)
... exercice	(6,8)	(1,6)	(8,4)
... employeurs sur prestations payées	4,2	1,9	6,0
...nptabilisé au 31/12/2007	(48,1)	(25,8)	(73,9)

...omposantes de la charge de la période	Retraites	Autres engagements	Total
...	(4,0)	(0,2)	(4,2)
e d'intérêt	(10,3)	(1,2)	(11,5)
... attendu des actifs de couverture	7,1	0,0	7,1
...nt du coût des services passés	0,3	0,0	0,3
...u pertes actuarielles	0,1	(0,1)	(0,1)
... pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	0,0	(0,0)	(0,0)
	(6,8)	(1,6)	(8,4)

2

NOTE 17
ENGAGEMENTS FINANCIERS

17.1 Engagements donnés

En millions d'euros	Total au 31/12/2007	Echéance à fin 2008	Echéance de 2009 à 2012	Echéance 2013 et au-delà
ENGAGEMENTS SUR MARCHE				
Garanties de bonne fin et autres	755,3	0,0	0,2	756,1
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Sûretés personnelles données[1]	7 355,1	2 108,7	3 451,3	1 795,1
Sûretés réelles données	0,0	-	-	0,0
Engagements mises à disposition de financement	0,0	-	-	0,0
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties sur convention de cessions d'activités[2]	2 439,0	51,1	61,7	2 326,2
Engagements de location simple	142,3	19,1	86,5	36,7
Engagements sur activité de négoce	988,7	-	-	988,7
Autres engagements donnés	2,7	2,7	0,0	0,0
TOTAL	11 683,1	2 181,6	3 599,7	5 901,8

(1) Cet engagement correspond pour l'essentiel aux dettes émises et aux engagements donnés par le GIE SUEZ Alliance bénéficiant aux membres de ce GIE, hormis SUEZ ; SUEZ s'est porté garant en faveur de chaque membre dans le cas d'appel en paiement d'un membre au-delà de sa quote-part
*La responsabilité de chaque membre au paiement de sa quote-part est par ailleurs constatée en engagement reçu (note 17-2). SUEZ garantit également les contrats de couverture de variations de taux et de devises mis en place sur le GIE SUEZ Alliance. Ces contrats dégagent au 31 décembre 2007 une valeur de marché positive.**

(2) Les engagements donnés lors des cessions de Northumbrian, Nalco et SUEZ-TRACTEBEL sont compris dans ce montant :
- pour Northumbrian, SUEZ est garant de second rang en cas de défaillance des vendeurs et de SUEZ Environnement, contre garant ;
- pour Nalco, SUEZ est contre garant en cas de défaillance des vendeurs, Léo Holding et Nalco International SAS ;
- pour SUEZ-TRACTEBEL, la cession est assortie d'une garantie de passif d'un montant maximal de 1 500 millions d'euros, à échéance maximale mars 2013.

D'autres engagements ont été donnés pour garantie de bonne et complète exécution :

- au «Naperville Property Trust» agissant pour le compte de NCC Solar Company, aux banques et aux investisseurs, de toutes les obligations en matière de paiement, notamment des loyers restant à courir (€ 149,6 millions) résultant du contrat de bail des locaux occupés par Nalco, entité cédée en 2003 et dont le siège est maintenu à Naperville, le dit bail ayant été repris par Léo Holding, suite à la dite cession. SUEZ a reçu une contre-garantie symétrique de Ondeo Nalco qui demeure responsable de l'ensemble des obligations au titre du bail tant vis-à-vis du Groupe que du propriétaire bailleur ;
- aux autorités de Hong-Kong pour les contrats obtenus par SITA devenue SUEZ Environnement, qui contregarantit SUEZ pour ces mêmes montants :
 - exploitation de la décharge Nent en partenariat avec les groupes Newworld et Guandong.
 - exploitation de différents sites de décharge, dont Went, NWNT et Pillar Point, en partenariat avec SWIRE Pacific Ltd (avec partage 50/50 de la responsabilité ultime entre les deux groupes) ;
- au Comté de Surrey pour un contrat de B.O.T. obtenu par SUEZ Environnement ; celle-ci garantissant SUEZ pour ce contrat :
- à «Ayr Environnemental Services» et «Caledonian Environnemental Services», sociétés écossaises, pour les contrats de construction de station d'assainissement d'eaux usées et de traitement des boues obtenus par le groupe de constructeurs Degrémont SA/AMEC Capital Projects Ltd ;
- au «Lord Mayor Aldermen and Burgesses of Cork» pour le contrat de construction et d'exploitation de station d'assainissement d'eaux usées de la ville de Cork obtenu par un consortium composé de deux de nos filiales, de Dumez GTM filiale de Vinci, de Pj Hegarty & Sons and Electrical & Pump Services, chacun des membres du consortium et Vinci contre-garantissant SUEZ ;
- à l'«Halifax Regional Municipality» pour le contrat de construction des stations de traitement de Halifax, Dartmouth & Herring Cove obtenu par la société D & D Water Solutions Inc, société détenue à 50/50 par Degrémont Limitée, filiale de Degrémont et Dexter, filiale du groupe Municipal Enterprises Limited ; SUEZ intervient en tant que garant de second rang, Degrémont étant garant de 1er rang pour sa part ;

2

ıux investisseurs et à BNP Paribas pour SITA, Elyo et Fabricom pour les engagements financiers pris par ces filiales dans le cadre des opérations de titrisation de leurs créances commerciales dont ours maximal est fixé à 800 M€ ;

ans le cadre du projet «Neptune», qui a pour objet la construction et exploitation, au large des côtes de Boston, d'un terminal de regazéification ant de GNL, SUEZ a dû consentir deux garanties à montant illimité :

une garantie illimitée de bon accomplissement par Neptune ı llc (la société ad hoc constituée par la branche SUEZ Energie ernational) de ses obligations au titre du «Oil Pollution Act of 1990» ;

une garantie limitée donnée aussi à l'«US Department of Transportation-aritime Administration» afférente à l'ensemble des obligations de eptune LNG llc dans le cadre de la «Deepwater Port License». Ainsi, garantit le respect par la société d'exploitation des conditions uses dans le permis et le respect du cadre légal applicable.

- Dans le cadre de la filialisation en 2000 des activités eau et assainissement, le transfert des contrats locaux de délégation de service public à la société Lyonnaise des Eaux France était assorti d'une garantie de bonne exécution par SUEZ. Il subsiste 950 contrats de ce type.
- SUEZ s'est en outre engagé :

– à garantir les effets d'une éventuelle mise en cause d'une filiale de SUEZ-TRACTEBEL (INEO) dans l'incendie du siège du Crédit Lyonnais ;

– à indemniser sur une durée de 10 ans à compter de décembre 2002, GE Capital UIS, acquéreur du contrat de crédit-bail détenu par notre filiale SSIMI sur l'immeuble sis 16 rue de la ville l'Evêque, de toute conséquence juridique et financière qui pourrait découler d'une contestation par tout tiers de son droit de propriété sur l'immeuble, sous la condition qu'il ait levé la promesse de vente auprès du crédit bailleur.

Engagements reçus

millions d'euros	Total au 31/12/2007	Echéance à fin 2008	Echéance de 2009 à 2012	Echéance 2013 et au-delà
ements sur marchés				
reçues	-	-	-	-
ements de financements				
de crédit obtenues et non utilisées	1 555,0	0,0	1 555,0	0,0
engagements de financement reçus	-	-	-	-
s engagements reçus				
garanties sur sûretés personnelles	2 220,0	1 184,6	796,2	239,2
garanties sur engagements activité négoce	-	-	-	-
ments de location simple	53,1	7,8	35,3	10,0
es engagements reçus[1]	763,5	378,6	382,5	2,4
	4 591,6	1 571,0	2 768,9	251,6

(1) Prix de cession des titres SUEZ-TRACTEBEL, acquis par Electrabel auprès de SUEZ le 19 juillet 2007, est soumis à un ajustement de prix, lié au prix de cession éventuel des titres Distrigaz hors du Groupe, dont l'évaluation au 31 décembre 2007 correspond à un ajustement en faveur de SUEZ de 376,5 M€, compris dans les autres engagements reçus. Cet ajustement de prix sera prescrit le 19 juillet 2008.

2

17.3 Obligations contractuelles à caractère décaissable

Le tableau suivant présente une estimation des obligations contractuelles au 31 décembre 2007 ayant une incidence sur les décaissements futurs de la Société :

En millions d'euros	Total au 31/12/2007	Echéance à fin 2008	Echéance de 2009 à 2012	Echéance 2013 et au-delà
Dette nette & comptes courants filiales	(150,8)	(443,4)	154,0	138,6
Location simple	89,2	11,3	51,2	26,7
Engagements de mise à disposition de financement	-	-	-	-
TOTAL	(61,6)	(432,1)	205,2	165,3

17.4 Litiges

Situation en Argentine

Les procédures d'arbitrage du CIRDI relatives à la protection de l'investissement des actionnaires étrangers dans ces deux contrats, sont actuellement en cours. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires. La décision sur la compétence dans l'affaire Aguas Provinciales de Santa Fe a été prononcée le 16 mai 2006 et celle correspondant à l'affaire Aguas Argentinas le 3 août 2006. Les audiences sur le fond ont eu lieu du 28 avril 2007 au 2 mai 2007 s'agissant d'Aguas Provinciales de Santa Fe et du 29 octobre 2007 au 8 novembre 2007 pour ce qui concerne Aguas Argentinas.

Enfin, une plainte a été déposée devant la Cour du district fédéral de New York fin septembre 2006 par une entité appelée «Aguas Lenders Recovery Group» afin d'obtenir le paiement par SUEZ, Agbar et Aysa (la société d'Etat qui a succédé à Aguas Argentinas) du montant de 130 millions de dollars américains correspondant à une dette non garantie d'Aguas Argentinas envers ses prêteurs chirographaires.

OPR sur Electrabel

A la suite de l'Offre Publique de Reprise (OPR) lancée par SUEZ en juin 2007 sur les actions de sa filiale Electrabel qu'elle ne détenait pas encore, Deminor et deux autres fonds ont initié le 10 juillet 2007, une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de SUEZ et d'Electrabel et tendant à obtenir un complément de prix. Au moment du lancement de l'OPR, Deminor et consorts détenaient, au total, 58 309 actions Electrabel. L'affaire a été fixée pour plaidoiries le 29 février 2008.

Le 11 juillet 2007, MM. Geenen et consorts ont également initié une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de SUEZ et tendant à obtenir un complément de prix. Electrabel et la Commission bancaire, financière et des assurances ont été appelées à la cause en déclaration d'arrêt commun. Au moment du lancement de l'OPR, MM. Geenen et consorts détenaient, au total, 231 actions Electrabel. L'affaire a été fixée pour plaidoiries le 29 février 2008.

NOTE 18
EVALUATION DE L'IMPOT LATENT A LA FIN DE L'EXERCICE

Nature des différences temporaires	Impôts latents : actifs (passifs) En millions d'euros 2006	Variations	2007
Charges non déductibles ou produits non taxables temporairement[*]	65,1	3,4	68,5
Provisions pour retraites	24,5	0,8	25,3
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	0,0	0,0	0,0
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	(0,0)	(0,1)	(0,1)
Différences entre les valeurs comptables et fiscales des titres[*]	0,0	0,0	0,0
TOTAL	89,6	4,1	93,7

() Exonération sur les plus-values nettes à Long Terme au 1/1/07.*

2

2

...TE 19
...EFFECTIF MOYEN

	2007	2006
...SONNEL STATUTAIRE	348	342
	242	225
...iciens supérieurs et maîtrise	96	100
...uvriers, employés, techniciens	10	17
	25	22
...sonnel mis à la disposition de l'entreprise		

...E 20
...EMUNERATION DES DIRIGEANTS

...munérations de toutes natures versées en 2007 et 2006 par ... au Président Directeur Général, aux membres du Comité ...utif et aux membres du Comité des Directions Centrales se sont ...es respectivement à 16,9 millions d'euros et 11,6 millions d'euros.

En 2007, le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs s'est élevé à 658 500 euros contre 793 500 euros en 2006.

...E 21
...EMENTS POST-CLOTURE

...ance Européenne de Dialogue (IED) a rendu le lundi 7 janvier ...vis sur le projet de fusion. De ce fait et compte tenu des avis ...emment obtenus, le processus de consultation des instances ...sentatives du personnel est clos au sein du Groupe SUEZ.

...unal a rendu son jugement relatif à la demande de Gaz de ... en vue d'obtenir l'avis des Instances Représentatives du ...nnel (IRP) nécessaire à la poursuite du processus de fusion. ...France a été débouté.

Suite à la décision du Crédit Agricole de céder sa participation directe dans SUEZ, trois des grands actionnaires de SUEZ ont décidé de se renforcer dans SUEZ en rachetant le tiers des titres cédés. Par ailleurs, Sofina a décidé d'intégrer le pacte d'actionnaires de SUEZ Environnement. En conséquence de ces différents mouvements, la part que détiendront SUEZ et ses grands actionnaires dans SUEZ Environnement est inchangée.

3

3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

En millions d'euros, sauf indication contraire		Capital	Capitaux propres autres que le capital[2]	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute[1]	Nette[1]
		31/12/07	31/12/07	31/12/07	31/12/07	31/12/07
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE SUEZ SOIT 26 140 870 EUROS						
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par SUEZ)						
S.E.S - Le Voltaire - 1 place des degrés 92 059 Paris La Défense cedex	C	574	967	99,99	2 220	2 220
Genfina - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	100	141	100,00	977	628
GIE SUEZ Alliance - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	100	(28)	58,00	58	58
Ondeo - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	2 348	(712)	100,00	2 580	1 746
Rivolam - 16, rue de la ville l'Evêque - 75008 Paris	C	5 737	799	100,00	7 251	7 251
SI Finance - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	120	19	100,00	373	146
Sopranor - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	N.S	9	99,92	245	9
S.S.I.M.I. - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	61	66	100,00	96	96
SUEZ Communication 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	31	239	100,00	900	270
SUEZ Finance LP - Nalco Center - Naperville - Illinois 60563 1198 - Usa	C	80	(4)	99,90	85	62
Electrabel - Boulevard du Regent 8 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	2 073	6 803	98,07	23 131	23 131
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine		60	(294)	51,69	37	0
II. Participations (10% à 50% du capital détenu par SUEZ)						
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP 1003 Buenos Aires - Argentine		159	(1 151)	39,94	144	0
III. Participations (inférieur à 10% du capital détenu par SUEZ)						
SUEZ Environnement - 1 rue d'astorg - 75008 PARIS	C	3 323	752	0,57	53	53
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS						
I. Filiales non reprises au paragraphe A						
a) Filiales françaises - ensemble					35	12
b) Filiales étrangères - ensemble					15	11
II. Participations non reprises au paragraphe A						
a) Dans les sociétés françaises - ensemble					0	0
b) Dans les sociétés étrangères - ensemble					3	1

C = sociétés consolidées.

(1) Ces colonnes sont renseignées en millions d'euros y compris pour les filiales étrangères.

(2) Avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

() Chiffre au 31/12/2004.*

*(**) Chiffre au 31/12/2005.*

3

ts et nces dis et core és[1]	Montant des cautions et et avals donnés par la Société[1]	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (perte) de l'avant-dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice[1]	Observations
2/07	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/07	
-	-	1 330	1 379	139	204	170	Hors IS.
-	-	-	-	36	(35)	-	
-	-	0	0	(1)	(28)	-	
-	-	-	-	67	55	-	
-	-	-	-	412	445	416	
-	-	-	0	71	17	82	
-	-	-	-	NS	NS	-	
-	-	3	4	1	16	-	
-	-	-	-	267	10	-	
-	-	-	-	13	(5)	13	données consolidées en millions de dollars américains
-	-	12 396	12 174	1 866	1 036	0	
0	0	110[2]	109[2]	(208)[2]	(20)[2]	0	en millions d'Ars au 31/12/2005
0	0	648[2]	726[2]	(1 190)[2]	(190)[2]	9	en millions d'Ars au 31/12/2005
-	-	165	288	125	128	0	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	

4

CESSIONS TOTALES OU PARTIELLES, FILIALES ET PARTICIPATIONS IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

CESSIONS TOTALES OU PARTIELLES

Sociétés *En euros*	% au 31/12/06	% au 31/12/07	Reclassement au sein du Groupe	Cession à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2007 brute	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2007 nette	Secteur d'activité
FILIALES (PLUS DE 50% DU CAPITAL)							
SUEZ-TRACTEBEL	100,00	0,00	X		0,00	0,00	Energie
Les fermes du cheliff	54,85	0,00		Liquidation	0,00	0,00	Divers
Lyonnaise Deutschland	100,00	0,00	X		0,00	0,00	Divers
Safege Transport Brevet	99,80	0,00		T.U.P	0,00	0,00	Divers
Aguas Del Illimani	55,15	0,00		X	0,00	0,00	Eau
Lyonnaise Vietnam Water Company	93,26	0,00	X		0,00	0,00	Eau
PARTICIPATIONS (PLUS D'UN TIERS DU CAPITAL)	-	-					
PARTICIPATIONS (PLUS DE 20% DU CAPITAL)	-	-					
PARTICIPATIONS (PLUS DE 10% DU CAPITAL)							
Semac	16,67	0,00		Liquidation	0,00	0,00	Divers

FILIALES ET PARTICIPATIONS IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Sociétés *En euros*	% au 31/12/06	% au 31/12/07	Reclassement au sein du Groupe	Acquisition à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2007 brute	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2007 nette	Secteur d'activité
FILIALES (PLUS DE 50% DU CAPITAL)							
Electrabel	96,69	98,07		X	23 130 928 625,38	23 130 928 625,38	Energie
Houlival	0,00	99,76	X		38 365,70	38 365,70	Divers
PARTICIPATION (PLUS D'UN TIERS DU CAPITAL)	-	-					
PARTICIPATIONS (PLUS DE 20% DU CAPITAL)	-	-					
PARTICIPATIONS (PLUS DE 10% DU CAPITAL)	-	-					

5

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31/12/2007

5

...ns d'euros ...aux titres de participation ...r d'inventaire supérieure à 0,8 million d'euros) ...s valeurs mobilières		Nombre de titres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
...S DE PARTICIPATION FRANÇAIS NON COTES					
...ERGIE SERVICES (ex ELYO)	C	35 873 497	100,00	2 220	2 220
...SUEZ ALLIANCE	C	58	58,00	58	58
... ...SEIS)	C	179 517 844	100,00	2 580	1 746
	C	4 006 112	100,00	96	96
...	C	1 434 220 518	100,00	7 251	7 251
...	C	7 527 610	100,00	373	146
...	C	6 294	99,92	245	9
...MUNICATION	C	1 949 493	100,00	900	270
... ...SPACES		60 300	86,14	3	3
...		101 488	99,99	2	2
...IVERSITY		129 428	99,99	10	4
...		23 455	99,98	1	1
...ONNEMENT	C	2 381 363	0,57	53	53
	C	104 309	100,00	18	2
...S DE PARTICIPATION ETRANGERS NON COTES					
...	C	53 818 428	98,07	23 131	23 131
...	C	22 033	100,00	977	628
...	C	84 999	100,00	3	2
...E LP	C	999	99,90	85	62
...E AGUAS	C	25 500 000	51,00	2	
...S ARGENTINAS		63 679 017	39,94	144	
...RDOBESAS		1 500 000	5,00	2	
...SANTA FE		31 014 220	51,69	38	
...JM INTESA ARETINA		9 545 175	51,00	10	10
...PARTICIPATION DONT LA VALEUR ...E EST INFERIEURE ...N D'EUROS				1	1
...TITRES DE PARTICIPATIONS				38 204	35 694
...immobilisés				1 204	1 204
...res de placement				100	100

...onsolidées.

6

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

6

	2007
I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	
Capital social *(en €)*	2 614 087 044
capital appelé	*2 614 087 044*
capital non appelé	*0*
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 307 043 522
Nombre maximal d'actions futures à créer	
par conversion d'obligations[1]	0
par exercice d'options de souscription[2]	41 290 066
II) OPERATIONS ET RESULATS DE L'EXERCICE *(en € millions)*	
Chiffre d'affaires hors taxes[3]	927,1
Résultat avant impôt, participation des salariés, intéressement et dotations aux amortissements et aux provisions	5 391,9
Charge (profit) d'Impôt sur les bénéfices	(178,7)
Participation des salariés et intéressement dûs au titre de l'exercice	3,3
Résultat après impôt, participation des salariés, intéressement et dotations aux amortissements et aux provisions	5 760,9
Résultat distribué[4]	1 777,6
III) RESULTATS PAR ACTION *(en €)*[5]	
Résultat après impôt, participation des salariés et intéressement mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	4,26
Résultat après impôt, participation des salariés, intéressement et dotations aux amortissements et aux provisions	4,41
Dividende net attribué à chaque action	1,36
IV) PERSONNEL	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	348
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en € millions)*	48,4
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) *(en € millions)*	26,3

(1) L'emprunt obligataire convertible 1996 a été remboursé par anticipation le 11 août 2005.
(2) Options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.
(3) Le chiffre d'affaire HT comprend l'ensemble des produits financiers.
(4) Avant annulation du dividende sur autodétention.
(5) Après ajustement suite à l'augmentation de capital du 12/10/05 en numéraire avec maintien des DPS :

Résultat après impôt, participation des salariés, intéressement mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	*4,26*
Résultat après impôt, participation des salariés, intéressement et dotations aux amortissements et aux provisions	*4,41*
Dividende net attribué à chaque action	*1,36*

(6) Y compris conséquences du «Plan de Sauvegarde de l'Emploi».

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2006	2005	2004	2003
	2 554 888 806	2 541 512 510	2 040 930 772	2 015 359 612
	2 554 888 806	*2 541 512 510*	*2 040 930 772*	*2 008 722 708*
	0	*0*	*0*	*6 636 904*
	1 277 444 403	1 270 756 255	1 020 465 386	1 007 679 806
	0	0	13 536 092	12 969 640
	48 172 707	55 216 835	53 416 204	44 194 969
	7 178,7	1 759,0	1 058,6	1 221,6
	6 245,3	770,9	(854,5)	393,3
	(187,1)	(136,9)	(126,3)	(162,6)
	1,1	0,6	1,8	0
	6 970,1	1 000,4	1 743,5	(1 848,0)
	1 532,9	1 271,1	816,4	869,7
	5,03	0,70	(0,72)	0,23
	5,46	0,79	1,71	(1,83)
	1,20	1,00	0,80	0,71
	342	333	338	376
	46,1	44,0	46,8	44,0
	19,8	16,3	19,0	30,5[a]
	5,03	*0,70*	*(0,70)*	*0,20*
	5,46	*0,79*	*1,68*	*(1,82)*
	1,20	*1,00*	*0,79*	*0,70*

7 INFORMATIONS FISCALES ET SOCIALES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Comptes au 31/12/2007 *(en euros)*	Montant
Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductibles (Article 39-4 du C.G.I)	151 120,3
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles (Article 210 sexies du C.G.I)	124 747,0
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des frais généraux (Article 223 quinquies du C.G.I)	
• Rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	9 345 266
• Cadeaux et frais de réceptions	1 273 155,65
• Montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables	néant

Informations sociales

La Société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L 438-1 et suivants du Code du Travail.

8

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

mes, Messieurs les Actionnaires,

xécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le cembre 2007, sur :

ontrôle des comptes annuels de la Société SUEZ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

ustification de nos appréciations ;

vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

mptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur mptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

avons effectué notre audit selon les normes professionnelles cables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre ences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les s annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un consiste à examiner, par sondages, les éléments probants t les données contenues dans ces comptes. Il consiste ment à apprécier les principes comptables suivis et les ions significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

ication des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de e relatives à la justification de nos appréciations, nous à votre connaissance les éléments suivants :

il est précisé dans la note 1 de l'annexe aux comptes la valeur comptable des titres de participation pour lesquels ont dans une logique de détention durable est ramenée ur d'utilité si celle-ci est inférieure. Des provisions pour uvent être constituées si la société estime son engagement aux actifs détenus. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de SUEZ, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres		DELOITTE & ASSOCIES	
Pascal MACIOCE	Nicole MAURIN	Jean-Paul PICARD	Pascal PINCEMIN

NOS VALEURS

Professionnalisme

Sens du partenariat

Esprit d'équipe

Création de valeur

Respect de l'environnement

Ethique

ument a été imprimé sur un papier couché 100% recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (Elemental Chlorine ans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC PEFC utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

ette brochure est parue avec le Document de Référence 2007 de SUEZ à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Groupe . enue à Paris le 6 mai 2008. Il en a été tiré 4 000 exemplaires en français. Ce document ainsi que le Document de Référence 2007 sont es via le site web du Groupe (www.suez.com) où l'ensemble des publications de SUEZ peuvent être téléchargées.

SUEZ. Conception et réalisation : Labrador 01 53 06 30 80. © 03/2008

Société anonyme au capital de 2 615 529 924 euros
Siège Social : 16 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 06 64 00 - N° Vert : 0 800 177 177
Siren 542 062 559 RCS PARIS
TVA FR 52 542 062 559

www.suez.com

ANNEXE 2bis

Comptes sociaux de Rivolam au 31/12/2007

DIRECTION DES COMPTABILITES

RIVOLAM

COMPTES

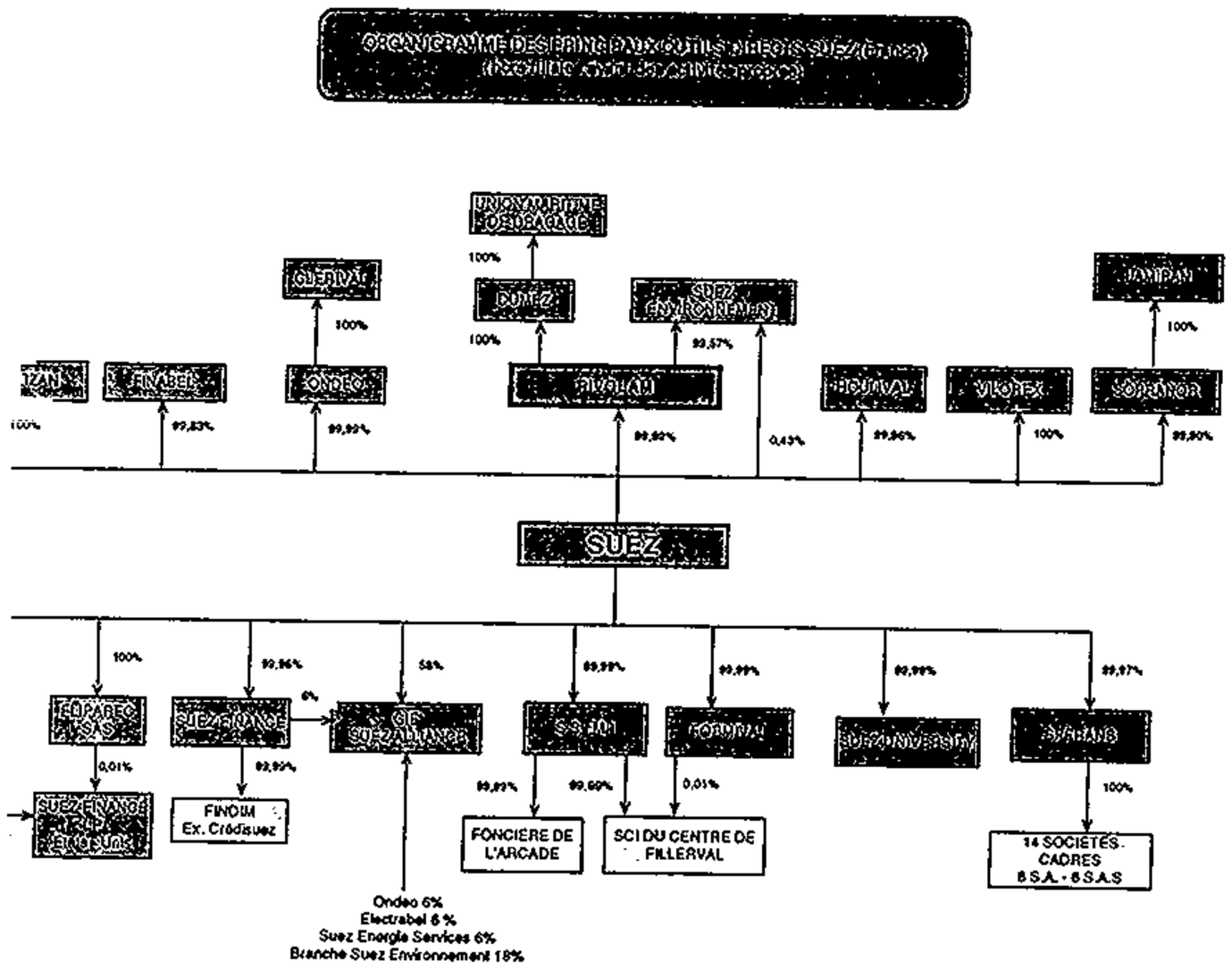
AU 31 DECEMBRE 2007

SUEZ

[redacted]

S O M M A I R E

	pages
ORGANIGRAMME	
PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE	1
COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN	1 - 4
COMPTE DE RESULTAT	5 - 6
Détail des produits et charges	7 - 8
Détermination du résultat fiscal	9 - 10
BILAN	11 - 12
Détail des comptes d'actif	13
Détail des comptes de passif	14
Mouvements du portefeuille	15
ANNEXE	16
Informations sur le bilan et le résultat	17
Annexe de base	18
Règles et méthodes comptables	19
Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'A.G.	20
Etat de l'actif immobilisé	21
Etat des échéances, des créances et des dettes	22
Composition du capital social et variation des capitaux propres .	23
Résultat des cinq derniers exercices	24
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	25
Liste des filiales et participations	26


ORGANIGRAMME DES FILIALES ET PARTICIPATIONS SUEZ (GROUPE)
(INCLUS AUX COMPTES CONSOLIDES)
SUEZ
100%
99,83%
99,99%
99,92%
0,43%
99,96%
100%
99,80%
100%
99,57%
100%
100%
99,99%
99,99%
99,99

Le **résultat financier** est constitué du revenu des participations pour 441 268 K€ (dividendes de SUEZ ENVIRONNEMENT et DUMEZ) et des intérêts reçus du compte courant SUEZ FINANCE pour 17 979 K€.

Le **résultat fiscal**, après déduction des dividendes soumis au régime mère fille, s'élève à 39 954 K€ et conduit à un impôt sur les sociétés de 13 733 K€ qui sera versé à SUEZ dans le cadre de l'intégration fiscale.

IV. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

ACTIF

Les **titres de participations** sont constitués principalement des titres SUEZ ENVIRONNEMENT, portés à 6 104 196 K€ à la suite de l'augmentation de capital du 30 juin 2005 pour 300 000 K€, et des titres DUMEZ acquis le 2 décembre 2004 pour 64 994 K€, soit 100 % de la société.

Les **autres créances** 368 835 K€ sont constituées principalement du compte courant SUEZ FINANCE.
Celui-ci présente un solde débiteur de 365 368 K€ au 31 décembre 2007, les intérêts courus s'élevant à 3 467 K€.

PASSIF

Les **capitaux propres** s'établissent à 6 535 589 K€, soit une augmentation de 29 493 K€ par rapport à 2006, correspondant au résultat bénéficiaire de l'exercice diminué de l'acompte sur dividende versé à SUEZ.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice au 31 décembre 2006 a été affecté au report à nouveau pour 9 866 K€ et à la réserve légale pour 20 617 K€.
La **variation des capitaux propres** correspond au résultat de l'exercice, 445 416 K€ diminué de l'acompte sur dividendes versé à SUEZ le 10 septembre 2007 pour un montant de 415 924 K€.

Les **dettes fournisseurs** (6 K€) correspondent aux provisions des honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2007.

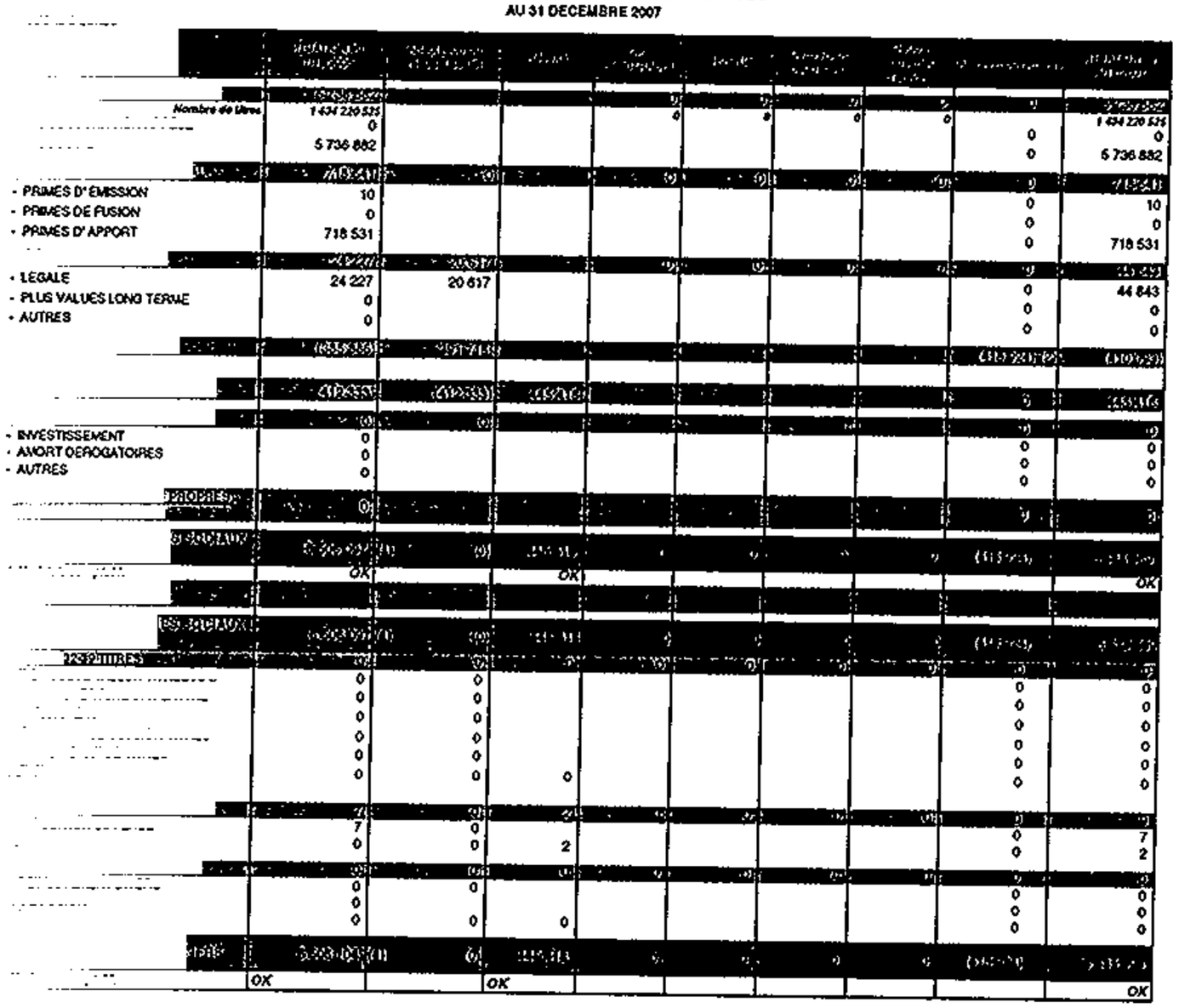
Les **dettes fiscales et sociales** sont constituées du compte courant d'intégration fiscale de 2 401 K€ et de la provision pour la contribution sociale de solidarité de 29 K€.

V. RETRAITEMENTS IFRS

Les capitaux propres IFRS sont majorés de 2 K€ par rapport aux capitaux propres sociaux suite à la prise en compte d'un impôt différé actif sur la contribution sociale de solidarité.

RECONCILIATION NORMES FRANCAISES - NORMES IFRS

BILAN PASSIF SIEGE
MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2007



COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				1
PRODUITS D'EXPLOITATION				**1**
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			36 024 61 572	32 129 52 811
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**97 596**	**84 940**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(97 596)**	**(84 939)**
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			441 267 796 17 979 220	411 243 713 12 504 255
PRODUITS FINANCIERS			**459 247 016**	**423 747 967**
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			**459 247 016**	**423 747 967**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**459 149 420**	**423 663 028**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

...riques	31/12/2007	31/12/2006
...uits exceptionnels sur opérations de gestion		
roduits exceptionnels sur opérations en capital		
...prises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
...es exceptionnelles sur opérations de gestion		
...rges exceptionnelles sur opérations en capital		
...ions exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
articipation des salariés aux résultats de l'entreprise		
...ur les bénéfices	13 733 373	11 330 378
TOTAL DES PRODUITS	459 247 016	423 747 968
TOTAL DES CHARGES	13 830 969	11 415 318
BENEFICE OU PERTE	445 416 047	412 332 650

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2007	31/12/2006	Ecart	%
PRODUITS FINANCIERS	**459 247 015,52**	**423 747 967,40**	**35 499 048,12**	**8,38**
Intérêts compte courant SUEZ FINANCE	17 979 219,97	12 504 254,64	5 474 965,33	43,78
Dividendes sur participations	441 267 795,55	411 243 712,76	30 024 082,79	7,30
PRODUITS DIVERS	**0,00**	**1,00**	**(1,00)**	
Prod.Divers gestion courrante	0,00	1,00	(1,00)	ns
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Prod.cess.Sur titres non conso.	0,00	0,00	0,00	ns
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	**459 247 015,52**	**423 747 968,40**	**35 499 048,12**	

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2007	31/12/2006	Ecart	%
...S ET CHARGES EXTERNES	**36 023,68**	**32 128,97**	**3 894,71**	**12,12**
...traitance générale (maintenance du matériel informatique)	0,00	0,00	0,00	ns
... prestations SUEZ	27 567,80	26 312,00	1 255,80	4,77
...noraires payés CAC	3 695,64	9 077,64	(5 382,00)	(59,29)
...raires provisionnés CAC	2 392,00	-5 274,36	7 666,36	(145,35)
... de contentieux	120,45	1 801,72	(1 681,27)	(93,31)
...	2 043,85	0,00	2 043,85	100,00
...	203,94	211,97	(8,03)	(3,79)
...ceptionnelles	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**ns**
...mres part.non conso.	0,00	0,00	0,00	ns
...ET VERS. ASSIMILES	**61 572,00**	**52 811,00**	**8 761,00**	**16,59**
...onnelle	55,00	54,00	1,00	1,85
... sociale de solidarité	28 767,00	20 007,00	8 760,00	43,78
	32 750,00	32 750,00	0,00	0,00
...registrement et de timbres	0,00	0,00	0,00	ns
... BENEFICES	**13 733 373,00**	**11 330 378,00**	**2 402 995,00**	**21,21**
...ur les bénéfices	13 733 373,00	11 330 378,00	2 402 995,00	21,21
... COMPTES DE CHARGES	**13 830 968,68**	**11 415 317,97**	**2 415 650,71**	**21,16**

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	445 416 047
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu			
Rémunération conjoint	- part déductible	à réintégrer	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements, ligne ci-dessous)			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Autres charges et dépenses somptuaires			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés			
Provisions et charges à payer non déductibles			
Amendes et pénalités			28 767
Impôt sur les sociétés et Imposition forfaitaire annuelle			
Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			13 733 373
Moins-values nettes à long terme			
Fraction imposable des plus-values réalisées	- plus-values nettes à court terme		
au cours d'exercices antérieurs	- plus-values soumises au régime des fusions		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			
Réintégrations diverses, Intérêts excédentaires	Zones entreprises		
		TOTAL REINTEGRATIONS	459 178 187

DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats			20 007
Plus-values	- Imposées au taux de 19 % (ou 16% : entreprises soumises à l'I.R.)		
nettes	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
à long terme	- s/déficits antérieurs	amort. différés	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			
Régime stés mères et filiales : produit net actions, parts d'intérêts quote-part à déduire		22 063 390	419 204 406
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les DOM-TOM			
Majoration d'amortissements			
Abattement s/bénéfice Entreprises nouvelles	Zones entreprises		
Zone franche Corse	Zone franche urbaine	Entreprise en difficulté	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			
Déductions diverses, dont créance dégagée par le report en arrière du déficit			
		TOTAL DEDUCTIONS	419 224 413

RESULTAT	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés	39 953 774	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Amortissements réputés différés créés sur l'exercice		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	39 953 774	

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES				
DEFICITS ORDINAIRES	Date de clôture	Déficits imputables	Déficits imputés	Déficits reportables
N-5				
N-4				
N-3				
N-2				
N-1				
TOTAL				
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				
TOTAL des déficits restant à reporter				

AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES	
Dotations de l'exercice du régime des amortissements réputés différés	
Amortissements réputés différés reportables au titre des exercices antérieurs	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice - sur la plus-value nette à long terme - sur le résultat de l'exercice	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice	
Amortissements réputés différés restant à reporter	

INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES CORRESPONDANTES	Dotations exercice
Indemnités pour congés à payer et charges correspondantes (art.39.1, al.1)	

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES	Dotations exercice	Reprises exercice
Indemnités pour congés payés et charges correspondantes (art.39.1, al.2)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		
CHARGES A PAYER		
Contribution sociale de solidari	28 767	20 007
TOTAUX	28 767	20 007

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2007	31/12/2006
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 169 189 425		6 169 189 425	6 169 189 425
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18		18	18
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**6 169 189 443**		**6 169 189 443**	**6 169 189 443**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	368 834 836		368 834 836	336 930 816
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				39
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**368 834 836**		**368 834 836**	**336 930 855**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 538 024 279**		**6 538 024 279**	**6 506 120 298**

BILAN PASSIF

		31/12/2007	31/12/2006
..' social ou individuel dont versé :	5 736 882 100	5 736 882 100	5 736 882 100
nmes d'émission, de fusion, d'apport		718 540 811	718 540 811
:arts de réévaluation dont écart d'équivalence :			
ierve légale		44 843 190	24 226 557
serves statutaires ou contractuelles			
....ves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
utres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
..... ouveau		(410 093 458)	(385 885 524)
...ULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		445 416 047	412 332 650
...ventions d'investissement			
...visions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		6 535 588 690	6 506 096 595
..uits des émissions de titres participatifs			
ivances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
...visions pour risques			
...visions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
.... NCIERES			
...runts obligataires convertibles			
..... ..unts obligataires			
nprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14	
... unts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)		
..... ..comptes reçus sur commandes en cours			
S D'EXPLOITATION			
...es fournisseurs et comptes rattachés		6 038	3 696
... ...ales et sociales		28 767	20 007
...ES DIVERSES			
..... ...ur immobilisations et comptes rattachés			
.....		2 400 721	
... DE REGULARISATION			
..uits constatés d'avance			
DETTES		2 435 689	23 703
... de conversion passif			
TOTAL GENERAL		6 538 024 279	6 506 120 298

Résultat de l'exercice en centimes 445 416 046,84

Total du bilan en centimes 6 538 024 278,97

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2007	31/12/2006
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**6 169 189 442,73**	**6 169 189 442,73**
Titres de participations	6 169 189 425,21	6 169 189 425,21
Prêts	17,52	17,52
AUTRES CREANCES	**368 834 836,24**	**336 930 816,27**
Compte courant SUEZ FINANCE	365 367 951,35	333 123 312,71
Intérêts courus sur compte courant SUEZ FINANCE	3 466 884,89	2 680 603,56
Integr.fiscale	0,00	1 126 900,00
DISPONIBILITES	**0,00**	**38,72**
Banque Calyon	0,00	38,72
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	**6 538 024 278,97**	**6 506 120 297,72**

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES	**6 535 588 689,67**	**6 506 096 595,08**
Capital	5 736 882 100,00	5 736 882 100,00
Prime d'émission	10 000,00	10 000,00
Prime d 'apport	718 530 811,00	718 530 811,00
Report à nouveau	(410 093 457,86)	(385 885 523,52)
Réserve légale	44 843 189,69	24 226 557,17
Résultat de l'exercice	445 416 046,84	412 332 650,43
DETTES FINANCIERES	**13,66**	**0,00**
Banque Calyon	13,66	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	**34 854,64**	**23 702,64**
Fourn. factures non parvenues	6 087,64	3 695,64
Dettes fiscales et sociales - Organic	28 767,00	20 007,00
DETTES DIVERSES	**2 400 721,00**	**0,00**
Achats d'immob.	0,00	0,00
Compte courant d'intégration fiscale	2 400 721,00	0,00
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	**6 538 024 278,97**	**6 506 120 297,72**

MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE (Immobilisations financières - Titres de participations)

FILIALES	NOMBRE DE TITRES						VALEUR AU BILAN						PROVISIONS				MONTANT NET	
	31/12/06	Achat	Vente	31/12/07	%	Acquis.	31/12/06	Achat	Vente	Quantité	Prix	31/12/07	31/12/06	Dotation	Reprise	31/12/07	31/12/07	
SUEZ ENVIRONNEMENT Augmentation 30/06/05	417 382 531 0	0		417 382 531	99,43	31/12/02	6 104 195 900,21	0,00				6 304 195 900,21					6 104 195 900,21	
OUMEZ Apport à SUEZ	3 016 138			3 016 138	100,00	03/12/04	64 993 525,00					64 993 525,00					64 993 525,00	
TOTAL							6 169 189 425,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 169 189 425,21	0,00	0,00	0,00	0,00	6 169 189 425,21

MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE (Prêts de titres)

FILIALES	NOMBRE DE TITRES				VALEUR AU BILAN				PROVISIONS				MONTANT NET	Date	nb	Valeur	Contrepar
	31/12/06	Prêt	Retour	31/12/07	Quantité	Prix	Divers	31/12/07	Dotation	Reprise	Divers	31/12/07	31/12/07				
CALIGE	3			3	17,52			17,52					17,52	13/05/04	1	5,84	LGCLUC
														13/05/05	1	5,84	CHAPRON
														13/05/06	1	5,84	CHAPRON
TOTAL						0,00		17,52					17,52				

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total est de 6 538 024 278,97 €, et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 459 247 015,52 €, dégagent un bénéfice de 445 416 046,84 €.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007.

Les notes (ou les tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Informations produites	Informations non produites
REGLES ET METHODES COMPTABLES	X	
...ode d'évaluation		
Calcul des amortissements et des provisions		
...ngement de méthode		
...		
...s complémentaires pour donner l'image fidèle		
- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
...tif immobilisé	X	
...s amortissements		X
...s provisions		X
...s échéances des créances et des dettes	X	
...s concernant plusieurs postes de bilan		X
...ssement		X
...s à recevoir		X
...s à payer		X
...s et produits constatés d'avance		x
...s à répartir sur plusieurs exercices		X
...n du capital et variation des capitaux propres	X	
...ion des résultats soumise à l'approbation de l'A.G.	X	
...n du chiffre d'affaires net		x
...tion de l'impôt sur les bénéfices		x
...des cinq derniers exercices	X	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
...		
...s financiers et autres informations		x
...s postérieurs à la clôture de l'exercice		x
...ées par des sûretés réelles		X
...des évaluations fiscales dérogatoires		X
...et allègements de la dette future d'impôt		x
...des dirigeants		X
...on de l'effectif moyen		x
...des sociétés mères consolidant les comptes de la société	X	
...des filiales et participations	X	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - articles L. 123-13 et L. 123-17 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - article 7, 21, 24 début, 24-1Ø 24-2Ø et 24-3Ø).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Participations, autres titres immobilisés, prêts, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.
La provision pour dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés est enregistrée en charges exceptionnelles.

b) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucun changement de principe comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

...rigine	Montant
... à nouveau antérieur	-410 093 457,86
...ultat de l'exercice	445 416 046,84
... dont résultat courant après impôts :	
...uvements sur les réserves	
TOTAL	35 322 588,98

...ctations	Montants
...erve légale	
... spéciale de plus-values à long terme	
autres réserves	
ividendes	
autres répartitions :	
... à nouveau	35 322 588,98
TOTAL	35 322 588,98

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	6 169 189 425		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	18		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 169 189 443		
TOTAL GENERAL	6 169 189 443		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLIST, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn.,matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			6 169 189 425	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			18	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			6 169 189 443	
TOTAL GENERAL			6 169 189 443	

CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
ances rattachées à des participations			
immobilisations financières	18	18	
nts douteux ou litigieux			
créances clients			
représentative de titres prêtés			
rsonnel et comptes rattachés			
iale et autres organismes sociaux			
autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
autres collectivités : créances diverses			
pe et associés	368 834 836	368 834 836	
rs			
constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	368 834 854	368 834 854	
nt des prêts accordés en cours d'exercice	18		
es remboursements obtenus en cours d'exercice			
vances consentis aux associés			

DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
runts obligataires convertibles				
mprunts obligataires				
mprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	14	14		
prunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
runts et dettes financières divers				
urs et comptes rattachés	6 088	6 088		
comptes rattachés				
rité sociale et autres organismes sociaux	28 767	28 767		
impôt sur les bénéfices				
taxe sur la valeur ajoutée				
obligations cautionnées				
autres impôts, taxes et assimilés				
sur immobilisations et comptes rattachés				
sociés	2 400 721	2 400 721		
s représentatives de titres empruntés				
constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 435 589	2 435 589		
rits en cours d'exercice				
unts remboursés en cours d'exercice				
dettes contractés auprès d'associés				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 434 220 525			4
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		6 506 096 595
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		6 506 096 595
Variations en cours d'exercice	**En moins**	**En plus**
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	415 923 952	445 416 047
SOLDE		
Situation à la clôture de l'exercice		**Solde**
Capitaux propres avant répartition		6 535 588 690

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Unité / Durée de l'exercice (mois)	31/12/2007 12	31/12/2006 12	31/12/2005 12	31/12/2004 12	31/12/2003 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
apital social	5 736 882 100	5 736 882 100	5 736 882 100	5 736 882 100	5 736 882 100
bre d'actions ordinaires	1 434 220 525	1 434 220 525	1 434 220 525	1 434 220 525	1 434 220 525
- à dividende prioritaire					
ombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
d'affaires hors taxes					
ultat avant impôt, participation, amortissements et provisions					
ur les bénéfices	13 733 373	11 330 378	12 692 798	3 651 035	
icipation des salariés					
Amortissements et provisions	445 416 047	412 332 650	477 820 956	6 899 270	42 184
ultat distribué	415 923 952	401 580 747	444 608 363		
ULTAT PAR ACTION					
après impôt, participation, amortissements, provisions	0	0	0		
sultat après impôt, participation amortissements et provisions	0	0	0		
vidende attribué	0	0	0		
noyen des salariés					
salariale					
nes versées en avantages sociaux curité sociale, œuvres sociales...)					

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SUEZ 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	SA	2 614 087 044	100,00 %

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation :	SA	SUEZ ENVIRONNEMENT	N° SIRET 410118608	% de détention 99,43
Adresse :	18	Square Edouard VII		
	75009	PARIS		
Désignation :	SA	DUMEZ	N° SIRET 722022456	% de détention 100
Adresse :	16	rue de la ville l'Evêque		
	75008	PARIS		
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIRET	% de détention
Adresse :				

ANNEXE 3
Modalités de détermination de la parité

1 Parité

Le 2 septembre 2007, les Conseils d'Administration de Gaz de France et de Suez ont approuvé les nouvelles orientations du projet de fusion des deux sociétés. Cette fusion conduit à la création d'un groupe leader des secteurs du gaz et de l'électricité, de dimension mondiale et avec un fort ancrage franco-belge. A cette occasion, une parité de fusion de 21 actions Gaz de France pour 22 actions Suez (soit environ 0,9545 actions Gaz de France pour une action Suez), après distribution par Suez à ses actionnaires (autres qu'elle-même) de 65% des actions de Suez Environnement Company, a été retenue. Les modalités du projet de fusion ont été annoncées par conférence de presse et communiqué de presse communs le 3 septembre 2007. Le 4 juin 2008, les Conseils d'Administration de Gaz de France et Suez ont approuvé le projet de traité de fusion des deux sociétés selon les modalités annoncées.

2 Description des critères retenus pour la comparaison des sociétés

La structure de l'opération conduit, pour apprécier la parité d'échange, à analyser le rapport des valeurs des capitaux propres par action[2] de Gaz de France et de Suez après distribution de 65% du pôle Environnement (« Suez Ajusté »).

La valeur par action de Suez Ajusté est appréhendée à partir de la valeur des fonds propres de Suez diminuée de 65% de la valeur des fonds propres du pôle Environnement.

L'analyse de la parité de fusion résulte d'une approche multicritères fondée sur les méthodes usuellement retenues dans le cadre d'opérations similaires :

- Une analyse des cours de bourse et des moyennes de cours de bourse pondérés des volumes quotidiens de Gaz de France et Suez Ajusté au 28 août 2007 (dernier jour de cotation avant les rumeurs ayant affecté les cours) et au 16 mai 2008 ;
- Une analyse des cours cibles des analystes de Gaz de France et Suez Ajusté au 16 mai 2008 ;
- La comparaison des valorisations obtenues pour Gaz de France et Suez Ajusté par la méthode des multiples de sociétés cotées comparables au 16 mai 2008 ;
- La comparaison des valorisations obtenues pour Gaz de France et Suez Ajusté par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF).

Comme décrit ci-après, la valeur de Suez Ajusté a été déterminée pour chacune des approches selon une méthodologie cohérente avec l'approche utilisée.

[2] Nombres d'actions en circulation au 30 avril 2008 hors autocontrôle et prenant en compte la dilution selon la méthode dite *Treasury Shares* (utilisation des produits liés à la souscription des nouvelles actions pour le rachat d'actions sur le marché) à la date du 16 mai 2008 : 968,8 millions pour Gaz de France et 1 296,6 millions pour Suez, utilisés dans tous les calculs par action de cette section

2.1 Cours et moyennes de cours de bourse

2.1.1 Analyse au 16 mai 2008

La parité d'échange a été analysée sur la base des cours de bourse au 16 mai 2008 (cours de clôture) et des moyennes 1 mois, 3 mois, 6 mois précédents cette date ainsi que la moyenne depuis l'annonce du projet de fusion le 3 septembre 2007 et le 16 mai 2008 (moyennes des cours de clôture pondérés par les volumes). La valeur par action de Suez Ajusté a été déterminée à partir de la valeur par action de Suez[3] diminuée de 65% de la valeur rapportée à une action Suez du pôle Environnement estimée par la méthode des multiples des sociétés cotées comparables (cf section 2.3 - Multiples de sociétés cotées comparables).

	Parité induite Fourchette
Dernier cours	0,91x – 0,94x
Moyenne 1 mois	0,90x – 0,93x
Moyenne 3 mois	0,90x – 0,94x
Moyenne 6 mois	0,93x – 0,97x
Depuis l'annonce	0,94x – 0,97x

Source : informations de marché ; Note : les moyennes des cours de bourse sont pondérées des volumes quotidiens

L'analyse des cours de bourse au 16 mai 2008 fait donc ressortir une parité comprise dans une fourchette de 0,90x à 0,97x.

2.1.2 Analyse au 28 août 2007

Les rapports des cours de bourse ont été effectués sur la base des cours des sociétés avant les rumeurs concernant les nouvelles modalités de l'opération ayant affecté les cours de Suez et de Gaz de France, c'est-à-dire sur une période se terminant le 28 août 2007 (cours de clôture inclus).

La méthodologie de valorisation est identique à la section 2.1.1 et la valorisation sous-jacente du pôle Environnement au 28 août 2007 a été estimée sur la base de la valorisation au 28 août 2007 par la méthode des multiples des sociétés cotées comparables (cf section 2.3 - Multiples de sociétés cotées comparables).

[3] Le dividende de 1.36€ versé le 9 mai 2008 a été réintégré au cours de l'action Suez entre le 9 mai et le 16 mai 2008 par souci de comparabilité avec le cours de Gaz de France

	Parité induite Fourchette
Dernier cours	0,92x – 0,96x
Moyenne 1 mois	0,92x – 0,96x
Moyenne 3 mois	0,93x – 0,97x
Moyenne 6 mois	0,94x – 0,97x

Source : informations de marché ; Note : les moyennes des cours de bourse sont pondérées des volumes quotidiens

Au 28 août 2007, l'analyse des cours de bourse fait donc ressortir une parité comprise dans une fourchette de 0,92x à 0,97x.

2.2 Analyse des cours cibles d'analystes

Les rapports des objectifs de cours publiés par les analystes financiers fournissent une référence pertinente d'appréciation de la parité de fusion, compte tenu du nombre important de bureaux de recherche suivant chacune des deux sociétés et publiant des recommandations et des cours cibles.

L'analyse a été réalisée sur la base des cours cibles publiés post annonce du projet de fusion, à partir d'un échantillon d'analystes publiant des cours cibles à la fois pour Gaz de France, Suez et une valorisation explicite du pôle Environnement.

La valeur de Suez Ajusté a ainsi été obtenue en retranchant des cours cibles de Suez 65% de la valorisation explicite du pôle Environnement. Cette analyse a été effectuée analyste par analyste.

Les parités induites au 16 mai sont résumées ci-dessous :

Parité induite	
Min	Max
0,91x	1,02x

Source : Notes d'analystes financiers et Bloomberg

2.3 Multiples de sociétés cotées comparables

Cette méthode consiste à estimer la valeur par action Gaz de France et Suez Ajusté sur la base des multiples de sociétés cotées comparables en termes (i) de profil d'activités, (ii) de zone géographique où les activités sont exercées et (iii) de taille.

Les agrégats utilisés pour déterminer la valeur par action sont issus des trajectoires financières des deux sociétés.

Les multiples retenus pour l'analyse sont basés sur l'EBITDA des sociétés selon la définition retenue pour le nouveau groupe (résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et

provisions, avant charges non décaissées relatives à l'actionnariat salariés, avant dépenses de renouvellement des ouvrages en concession, excluant la quote part des résultats des sociétés mises en équivalence). Ces multiples sont en effet privilégiés par la communauté financière pour apprécier la valeur des sociétés du secteur de Gaz de France, Suez et du pôle Environnement.

La référence aux multiples de chiffre d'affaires a été écartée dans la mesure où ces derniers ne permettent pas la prise en compte des différences de niveaux de rentabilité des sociétés de l'échantillon.

Les multiples de résultat opérationnel ont aussi été écartés en raison de la forte hétérogénéité des politiques d'amortissement des sociétés retenues dans l'échantillon.

Les multiples de résultat net (PER) présentent de fortes hétérogénéités en raison de politiques d'amortissements et de provisions et de structures de bilan très différentes entre sociétés. C'est pourquoi il s'agit d'un critère de valorisation généralement peu utilisé par les analystes de recherche qui suivent les secteurs d'activités de Gaz de France et Suez. Les multiples de résultat net n'ont donc pas été retenus dans le cadre de l'analyse de la parité.

Les multiples ont été calculés comme suit pour chacune des sociétés comparables :

- Capitalisation boursière sur la base du cours de bourse au 16 mai 2008 et du nombre d'actions dilué selon la méthode des *Treasury shares*[4] ;
- Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres sur la base des derniers éléments de bilan publiés par les sociétés et de mises à jour de marché ;
- Consensus des prévisions d'EBITDA sur la base des notes de recherche récentes.

2.3.1 Comparables boursiers retenus pour Gaz de France

Gaz de France se distingue de la plupart de ses comparables boursiers notamment du fait de l'importance de son activité Amont (exploration-production). Afin de prendre en compte cette spécificité, l'approche retenue consiste à déterminer un multiple moyen pondéré (en fonction de la contribution à l'EBITDA) entre un échantillon de sociétés européennes intégrées (production d'électricité, gestion d'infrastructures et commercialisation d'électricité et de gaz) et un échantillon de sociétés spécialisées en exploration-production.

La pondération retenue est de 25% pour le multiple moyen des sociétés spécialisées en exploration-production et de 75% pour le multiple moyen des sociétés européennes intégrées, conformément à la pondération de l'EBITDA.

[4] Utilisation des produits liés à la souscription des nouvelles actions pour le rachat d'actions sur le marché

Multiples boursiers Gaz de France		
	VE/EBITDA	
	2008	2009
Intégrés / Commercialisation / Infrastructure		
EDF	9,9x	9,2x
E.ON	8,3x	6,9x
RWE	6,5x	6,0x
Centrica	5,4x	5,0x
Gas Natural	8,1x	7,5x
Enagas	10,3x	9,3x
SRG	8,7x	8,4x
National Grid	8,0x	7,7x
Moyenne Intégrés/Comm./Infrastructure	8,1x	7,5x
Amont		
Dana	4,3x	5,2x
Venture	3,6x	3,1x
Moyenne Amont	4,0x	4,1x
Moyenne Pondérée	7,1x	6,7x

2.3.2 Comparables boursiers retenus pour Suez

La valeur de Suez Ajusté a été déterminée à partir des multiples issus d'échantillons spécifiques de sociétés comparables à l'activité énergie de Suez et au pôle Environnement.

Pour les activités énergie de Suez, l'échantillon retenu se compose de sociétés européennes intégrées dans la génération d'électricité, la gestion d'infrastructures et la commercialisation d'électricité en Europe.

Multiples boursiers SUEZ		
	VE/EBITDA	
	2008	2009
Intégrés		
EDF	9,9x	9,2x
Verbund	13,2x	12,0x
EDP	9,7x	8,9x
E.ON	8,3x	6,9x
RWE	6,5x	6,0x
SSE	9,3x	8,5x
Iberdrola	10,0x	9,1x
Fortum	12,3x	10,7x
Moyenne Intégrés	9,9x	8,9x

Pour le pôle Environnement, la valorisation a été effectuée sur la base du multiple de Veolia Environnement, qui est considéré comme le meilleur comparable.

Veolia Environnement est en effet le co-leader mondial avec le pôle Environnement sur le marché de l'eau et des déchets, et a le profil d'activités le plus comparable, à la fois en termes de taille, de présence géographique, et de mix d'activités.

Les multiples des autres principales sociétés européennes du secteur de l'eau et des déchets sont également présentés à titre illustratif (à l'exception des sociétés sous offres ou tentatives de rachat ou dont le cours fait actuellement l'objet d'une forte spéculation).

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le multiple de Veolia Environnement se situe dans la fourchette des multiples des autres sociétés.

Multiples boursiers SUEZ Environnement		
	VE/EBITDA	
	2008	2009
Veolia Environnement	8,1x	7,3x
NWG	9,8x	9,5x
Severn Trent	8,6x	7,9x
United Utilities	8,0x	7,6x
L&T	7,9x	7,0x
Seche Envt	7,5x	6,9x
Shanks	9,6x	9,0x

2.3.3 Analyse de parité

La parité calculée sur la base des multiples d'EBITDA ressort dans une fourchette de 0,85x à 1,03x.

2.4 Valorisation par actualisation des flux de trésorerie (DCF)

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'actif économique ou valeur d'entreprise d'une société par actualisation des flux de trésorerie disponibles. Elle a été mise en œuvre sur la base des trajectoires financières 2007-2010 de Gaz de France et de Suez.

L'horizon des projections a été limité à 2010 compte tenu, au-delà d'un horizon de 3 ans, de la moindre fiabilité des forwards comme prévisions de prix des énergies et de la trop forte volatilité des cash flow induite. Ce choix conduit à conférer un poids très important à la valeur terminale dans la valorisation totale des sociétés. En conséquence, les résultats obtenus sont très dépendants des hypothèses retenues pour calculer la valeur terminale.

La valeur d'entreprise est obtenue par actualisation au 1er janvier 2008 des flux de trésorerie futurs au coût moyen du capital et comprend la valeur actualisée sur l'horizon explicite des flux de trésorerie 2008-2010, ainsi qu'une valeur terminale déterminée par actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif.

2.4.1 Gaz de France

Le taux d'actualisation retenu pour Gaz de France s'élève à 6,6% sur la base des hypothèses suivantes : un taux sans risque de 3,9% (source : OAT 10 ans), une prime de marché actions de 5,6% (source : Associés en Finance), un bêta de l'actif économique de 0,6 reflétant le risque spécifique de Gaz de France par rapport au marché.

La valeur terminale est déterminée selon la méthode de Gordon Shapiro avec une hypothèse de croissance long terme à 2% et un flux normatif établi sur la base du dernier flux de l'horizon explicite du plan (2010).

2.4.2 Suez

Le taux d'actualisation retenu pour le pôle énergie de Suez s'élève à 7,2% sur la base des hypothèses suivantes : un taux sans risque de 3,9% (source : OAT 10 ans), une prime de marché actions de 5,6% (source : Associés en Finance), un bêta de l'actif économique de 0,7 reflétant le risque spécifique de Suez par rapport au marché.

Le taux d'actualisation retenu pour le pôle Environnement s'élève à 6,8% sur la base des hypothèses suivantes : un taux sans risque de 3,9% (source : OAT 10 ans), une prime de marché actions de 5,6% (source : Associés en Finance), un bêta de l'actif économique de 0,7 reflétant le risque relatif du pôle Environnement par rapport au marché.

Les valeurs terminales pour les deux pôles sont déterminées selon la méthode de Gordon Shapiro avec une hypothèse de croissance long terme à 2,25% pour l'environnement et 2% pour l'énergie et des flux normatifs établis sur la base des derniers flux de l'horizon explicite du plan (2010).

2.4.3 Analyse de parité

Des analyses de sensibilité aux valeurs obtenues de Gaz de France et Suez Ajusté ont été effectuées sur le coût du capital, et le taux de croissance à l'infini. Sur la base de ces analyses, la parité implicite ressort dans une fourchette de 0.86x à 1.05x.

3 Critères non retenus pour la comparaison des sociétés

3.1 Actif net comptable et actif net réévalué

La comparaison des actifs nets comptables n'a pas été retenue dans la mesure où la valeur des sociétés du secteur de l'énergie n'est généralement pas correctement reflétée par la valeur historique de leurs actifs.

La méthode de l'actif net réévalué, qui est utilisée dans certains secteurs d'activités (holdings, immobilier, services financiers) n'est pas appropriée dans le cadre de groupes énergétiques intégrés tels que Suez et Gaz de France.

3.2 Multiples de transactions comparables

L'approche de valorisation par les transactions comparables constitue une approche généralement pertinente dans le cadre d'opérations de prise de contrôle.

Or la fusion de Suez et Gaz de France est une fusion d'égaux.

3.3 Actualisation des dividendes futurs

La méthode d'actualisation des flux de dividendes futurs a été écartée car elle dépend essentiellement de la politique future de dividendes des sociétés.

3.4 Rapport des bénéfices nets par action (BNPA) et marge brute d'autofinancement (MBA) par action

Cette approche, bien que relativement courante dans le cadre de fusion de sociétés, apparaît comme non pertinente dans la mesure où (i) la comparaison des résultats nets est rendue difficile du fait des différences de structures financières entre les 2 sociétés, et (ii) elle aboutit à valoriser Gaz de France, Suez et le pôle Environnement sur la base des mêmes multiples.

4 Synthèse de valorisation

Le tableau suivant présente la synthèse des fourchettes de parité obtenues selon les différentes approches ci-dessus :

		Parité induite Fourchette
Cours de bourse *Au 16 mai 2008*	*Dernier cours*	0,91x – 0,94x
	Moyenne 1 mois	0,90x – 0,93x
	Moyenne 3 mois	0,90x – 0,94x
	Moyenne 6 mois	0,93x – 0,97x
	Depuis l'annonce du 3 septembre 2007	0,94x – 0,97x
Au 28 août 2007	*Dernier cours*	0,92x – 0,96x
	Moyenne 1 mois	0,92x – 0,96x
	Moyenne 3 mois	0,93x – 0,97x
	Moyenne 6 mois	0,94x – 0,97x
Cours cibles d'analystes *Au 16 mai 2008*		0,91x – 1,02x
Multiples de comparables boursiers		0,85x – 1,03x
Actualisation des flux (DCF)		0,86x – 1,05x

ANNEXE 4

Description des biens immobiliers détenus par Suez

Suez détient à l'actif de son bilan 1 614 k€ de terrains :

	Année d'entrée	Valeur brute	Provision	Valeur nette
• Terrain chemin de ronde (Croissy)	1993	1 587 k€	-	1 587 k€
• Terrain Sophia Antipolis (Valbonne)	1979	4 k€	-	4 k€
• Terrain Garbeville (Mers El Kebir)	1951	1 k€	-	1 k€
• Terrain les crêtes Maroc lots 146 et 109	1951	0,5 k€	0,5 k€	0 k€
• Colline St cloud (caves archives) 543m2	1977-1979	22 k€	-	22 k€

Suez détient à l'actif de son bilan 45 K€ (valeur nette) de biens immobiliers :

	Année d'entrée	Valeur brute	Amor-tissement	Valeur nette
• Local Sophia Antipolis	1979	35 k€	25 k€	10 k€
• Maison Forestière d'Arzembouy (Nièvres)	1963	9 k€	9 k€	0 k€
• Caves d'archives Collines de Saint Cloud	1977-1979	163 k€	163 k€	0 k€
• Divers aménagements	1992-1996	60 k€	60 k€	0 k€
• 5 emplacements de parking Malesherbes	1997	22 k€	7 k€	15 k€
• 8 emplacements de parking Parc Bergson	1997	30 k€	10 k€	20 k€

ANNEXE 5

Description des marques et noms de domaine de Suez

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Pays	Marque	Classes	N° Dépôt	Date de dépôt	N° d'enregistrement	Date d'enregistrement	Statut	Date renouvellement
Afrique du Sud	Delivering the essentials of life	37	2005/1680	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	1	2005/01674	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	2005/1676	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	16	2005/1677	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	36	2055/1679	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	9	2005/1675	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	38	2005/1681	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	2005/1685	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	39	2005/1682	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	40	2005/1683	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	2005/1684	28 janv 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	35	2005/1678	28 janv 2005			En cours	
	SPRING	36	2000/00 056	10 janv 2000	2000/00056	10 janv 2000	Enregistré	10-janv-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Afrique du Sud	SUEZ (sourire)	38	2001-12 501	19 juil 2001	2001/12501	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	19	2001-12 497	19 juil 2001	2001/12497	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	11	2001-12 496	19 juil 2001	2001/12496	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	37	2001-12 500	19 juil 2001	2001/12500	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	35	2001-12 498	19 juil 2001	2001/12498	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	9	2001-12 495	19 juil 2001	2001/12495	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	39	2001-12 502	19 juil 2001	2001/12502	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	40	2001-12 503	19 juil 2001	2001/12503	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	36	2001-12 499	19 juil 2001	2001/12499	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	42	2001-12 504	19 juil 2001	2001/12504	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4	2001-12 494	19 juil 2001	2001/12494	14 sept 2006	Enregistré	19-juil-2011
Albanie	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Algérie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	792784	12 sept 2002	792784	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Allemagne	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Allemagne	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Andorre	LYONNAISE DES EAUX	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	13297	19 févr 1999	12773	19 févr 1999	Enregistré	19-févr-2009
	MICROREL	9,42	13484	01 juin 1999	13168	02 juin 1999	Enregistré	01-juin-2009
Arabie Saoudite	Delivering the essentials of life	39	94768	07 févr 2005	820/23	23 janv 2006	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	1	94760	07 févr 2005	-365454	23 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	42	94771	07 févr 2005	895/98	18 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	41	94770	07 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	94766	07 févr 2005	820/22	23 janv 2006	Enregistré	20-oct-2014

Arabie Saoudite	Delivering the essentials of life	9	94760	07 févr 2005	820/20	23 janv 2006	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	11	94762	07 févr 2005	-365424	23 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	16	94763	07 févr 2005	895/95	18 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	35	94764	07 févr 2005	895/96	18 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	40	94769	07 févr 2005	820/24	23 janv 2006	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	38	94767	07 févr 2005	895/97	18 févr 2007	Enregistré	20-oct-2014
	Delivering the essentials of life	36	94765	07 févr 2005	820/21	23 janv 2006	Enregistré	20-oct-2014
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	19	78934	15 sept 2002	717/51	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	35	78935	15 sept 2002	717/52	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2004
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	38	78937	15 sept 2002	717/84	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	39	78938	15 sept 2002	717/55	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	41	78940	15 sept 2002	717/57	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	40	78939	15 sept 2002	717/56	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	16	78933	15 sept 2002	717/50	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Arabie Saoudite	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	9	78931	15 sept 2002	717/48	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	37	78936	15 sept 2002	717/53	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	45	78942	15 sept 2002	717/59	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	42	78941	15 sept 2002	717/57	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	6	78930	15 sept 2002	717/47	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	11	78932	15 sept 2002	717/49	07 mars 2004	Enregistré	28-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX	37	32052	16 déc 1995	399/59	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	LYONNAISE DES EAUX	19	32051	16 déc 1995	399/58	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	LYONNAISE DES EAUX	42	32056	16 déc 1995	399/63	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	LYONNAISE DES EAUX	40	32055	16 déc 1995	399/62	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	LYONNAISE DES EAUX	39	32054	16 déc 1995	399/61	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	LYONNAISE DES EAUX	38	32053	16 déc 1995	399/60	09 avr 1997	Enregistré	16-août-2005
	SUEZ (sourire)	9	72558	07 août 2001	649/35	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	4	72557	07 août 2001	639/34	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Arabie Saoudite	SUEZ (sourire)	36	72562	07 août 2001	649/39	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	11	72559	07 août 2001	649/36	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	37	72563	07 août 2001	649/40	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	38	72564	07 août 2001	649/41	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	39	72565	07 août 2001	649/42	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	40	72566	07 août 2001	649/43	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	42	72567	07 août 2001	649/44	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	19	72560	07 août 2001	649/37	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
	SUEZ (sourire)	35	72561	07 août 2001	649/38	09 oct 2002	Enregistré	13-avr-2011
Argentine	Aseguramos lo esencial de la vida	36	2.568.978	31 janv 2005	2.102.054	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	2.568.975	31 janv 2005	2.105.664	15 août 2006	Enregistré	15-août-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	2.568.976	31 janv 2005	2.101.918	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	2.568.973	31 janv 2005	2.101.917	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Argentine	Aseguramos lo esencial de la vida	42	2.568.984	31 janv 2005	2.102.080	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	2.568.983	31 janv 2005	2.102.060	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	2.568.982	31 janv 2005	2.102.059	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	2.568.981	31 janv 2005	2.102.058	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	2.568.980	31 janv 2005	2.102.057	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	2.568.977	31 janv 2005	2.101.919	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	2.568.979	31 janv 2005	2.102.055	31 juil 2006	Enregistré	31-juil-2016
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	2.568.974	31 janv 2005	2.108.802	28 août 2006	Enregistré	28-août-2016
	Delivering the essentials of life	1	2.568.961	31 janv 2005	2.101.764	27 juil 2006	Enregistré	27-juil-2016
	Delivering the essentials of life	37	2.568.967	31 janv 2005	2.101.718	27 juil 2006	Enregistré	27-juil-2016
	Delivering the essentials of life	35	2.568.965	31 janv 2005	2.101.715	27 juil 2006	Enregistré	27-juil-2016
	Delivering the essentials of life	42	2.568.972	31 janv 2005	2.101.916	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Delivering the essentials of life	11	2.568.963	31 janv 2005	2.105.651	15 août 2006	Enregistré	15-août-2016
	Delivering the essentials of life	39	2.568.969	31 janv 2005	2.101.913	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Argentine	Delivering the essentials of life	40	2.568.970	31 janv 2005	2.101.914	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Delivering the essentials of life	38	2.568.968	31 janv 2005	2.101.912	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Delivering the essentials of life	41	2.568.971	31 janv 2005	2.101.915	28 juil 2006	Enregistré	28-juil-2016
	Delivering the essentials of life	16	2.568.964	31 janv 2005	2.101.713	27 juil 2006	Enregistré	27-juil-2016
	Delivering the essentials of life	9	2.568.962	31 janv 2005	2.107.164	22 août 2006	Enregistré	22-août-2016
	Delivering the essentials of life	36	2.568.966	31 janv 2005	2.101.717	27 juil 2006	Enregistré	27-juil-2016
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35	2,390,141	13 sept 2002	1,938,923	03 juil 2003	Enregistré	03-juil-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	16	2,390,139	13 sept 2002	1932879	18 juin 2003	Enregistré	18-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6	2,390,136	13 sept 2002	1,932,878	18 juin 2003	Enregistré	18-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	9	2,390,137	13 sept 2002	1.975.664	24 mars 2004	Enregistré	24-mars-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	11	2,390,138	13 sept 2002	1.975.663	24 mars 2004	Enregistré	24-mars-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	45	2,390,148	13 sept 2002	1,938,931	03 juil 2003	Enregistré	03-juil-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	42	2,390,147	13 sept 2002	1,934,889	24 juin 2003	Enregistré	24-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	41	2,390,146	13 sept 2002	1,938,928	03 juil 2003	Enregistré	03-juil-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Argentine	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	40	2,390,145	13 sept 2002	1,938,926	03 juil 2003	Enregistré	03-juil-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	39	2,390,144	13 sept 2002	1,932,882	18 juin 2003	Enregistré	18-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	38	2,390,143	13 sept 2002	1,934,897	24 juin 2003	Enregistré	24-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	37	2,390,142	13 sept 2002	1,932,881	18 juin 2003	Enregistré	18-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	19	2,390,140	13 sept 2002	1,932,880	18 juin 2003	Enregistré	18-juin-2013
	MICROREL	42	2194131	22 déc 1998	1779867	17 mars 2000	Enregistré	17-mars-2010
	MICROREL	9	2194130	22 déc 1998	1779864	17 mars 2000	Enregistré	17-mars-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	2297402	18 juil 2000	1937321	30 juin 2003	Enregistré	30-juin-2013
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	2297401	18 juil 2000	1937320	30 juin 2003	Enregistré	30-juin-2013
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	2297403	18 juil 2000	1998656	16 nov 2004	Enregistré	16-nov-2014
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	2297400	18 juil 2000			En cours	
	SPRING	36	2290487	06 janv 2000			En cours	
	SUEZ (sourire)	39	2346793	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	38	2346792	26 juil 2001			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Argentine	SUEZ (sourire)	4	2346785	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	42	2346795	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	40	2346794	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	35	2346789	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	37	2346791	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	2346788	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	11	2346787	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	9	2346786	26 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	36	2346790	26 juil 2001			En cours	
Arménie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Australie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	37	567465	19 nov 1991	A 567 465	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35	567463	19 nov 1991	A 567 463	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	567462	19 nov 1991	A 567 462	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	36	567464	19 nov 1991	A 567 464	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	38	567466	19 nov 1991	A 567 466	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	39	567467	19 nov 1991	A 567 467	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	41	567469	19 nov 1991	A 567 469	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	42	567470	19 nov 1991	A 567 470	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	567468	19 nov 1991	A 567 468	22 mars 1994	Enregistré	19-nov-2008
	SPRING	16,36	818915	31 déc 1999	818915	31 juil 2000	Enregistré	31-déc-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ LOGO AUSTRALIE	40	579320	29 mai 1992	A579320	16 août 1994	Enregistré	29-mai-2009
	SUEZ LOGO AUSTRALIE	42	579319	29 mai 1992	A579319	16 août 1994	Enregistré	29-mai-2009

Autriche	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Azerbaïdjan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Azerbaïdjan	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Bahreïn	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	42	5283	19 nov 2002	SM 5283	22 mai 2004	Enregistré	19-nov-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	37	5281	19 nov 2002	SM 5281	22 mai 2004	Enregistré	19-nov-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	11	32298	19 nov 2002	TM 32298	22 mai 2004	Enregistré	19-nov-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	38	5282	19 nov 2002	SM 5282	22 mai 2004	Enregistré	19-nov-2012
	LYONNAISE DES EAUX	42	1590/95	27 nov 1995	SM 1782	11 déc 1996	Enregistré	27-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	40	1589/95	27 nov 1995	SM 1781	11 déc 1996	Enregistré	27-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	39	1588/95	27 nov 1995	SM 1780	11 déc 1996	Enregistré	27-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	38	1587/95	27 nov 1995	SM 1779	11 déc 1996	Enregistré	27-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	37	1586/95	27 nov 1995	SM 1778	11 déc 1996	Enregistré	27-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	19	1585/95	27 nov 1995	TM 19656	05 mai 1999	Enregistré	27-nov-2005

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Belarus	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Bénélux	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Bénélux	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	U zal van de toekomst houden	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42		02 août 2007			En cours	
	VOUS ALLEZ AIMER L`AVENIR	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	1134298	30 avr 2007			En cours	
	VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	842818	19 oct 2004	842818	19 oct 2004	Enregistré	19-oct-2014
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Bolivie	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	16	2699175	13 sept 2002	92528	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	19	2699176	13 sept 2002	92527	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6	2699172	13 sept 2002	92540	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	11	2699174	13 sept 2002	93436	08 mars 2004	Enregistré	08-mars-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35	2699177	13 sept 2002	92526	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	37	2699178	13 sept 2002	97620	20 déc 2004	Enregistré	20-déc-2014

Bolivie	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	38	2699179	13 sept 2002	94687	01 juil 2004	Enregistré	01-juil-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	39	2699180	13 sept 2002	92545	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	40	2699181	13 sept 2002	92541	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	41	2699182	13 sept 2002	92547	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	42	2699183	13 sept 2002	94688	01 juil 2004	Enregistré	01-juil-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	45	2699184	13 sept 2002	94616	15 juin 2004	Enregistré	15-juin-2014
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	9	2699173	13 sept 2002	92529	05 févr 2004	Enregistré	05-févr-2014
	LYONNAISE DES EAUX	19	SM 97 5143	02 déc 1997	C 75 193	05 oct 1999	Enregistré	05-oct-2009
	LYONNAISE DES EAUX	11	SM 97 5142	02 déc 1997	C 75 201	05 oct 1999	Enregistré	05-oct-2009
	LYONNAISE DES EAUX	40	SM 97 5140	02 déc 1997	C 75373	18 oct 1999	Enregistré	05-oct-2009
	LYONNAISE DES EAUX	39	SM 97 5141	02 déc 1997	C 75 200	05 oct 1999	Enregistré	05-oct-2009
Bosnie-Herzégovine	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Bosnie-Herzégovine	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Brésil	Aseguramos lo esencial de la vida	40	827141980	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	827141882	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	827141890	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	827141904	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	827141912	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	827141939	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	827141947	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	827141955	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	827141971	31 janv 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	827141920	31 janv 2005			En cours	

Brésil	Aseguramos lo esencial de la vida	38	827141963	31 janv 2005	En cours
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	827141998	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	1	827142005	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	40	827142099	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	41	827142102	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	39	827142080	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	38	827142072	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	37	827142064	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	42	827142110	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	9	827142021	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	11	827142030	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	16	827142013	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	35	827142048	31 janv 2005	En cours
	Delivering the essentials of life	36	827142056	31 janv 2005	En cours

Brésil	LYONNAISE DES EAUX	36	818771119	13 sept 1995	818771119	16 juin 1998	Enregistré	16-juin-2008
	LYONNAISE DES EAUX	40	818771143	13 sept 1995	818771143	16 juin 1998	Enregistré	16-juin-2008
	LYONNAISE DES EAUX	37	818771127	13 sept 1995	818771127	16 juin 1998	Enregistré	16-juin-2008
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	822887827	27 juin 2000	822887827	12 juin 2007	Enregistré	12-juin-2017
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	822887851	27 juin 2000	822827851	12 juin 2007	Enregistré	12-juin-2017
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	822887843	27 juin 2000	822887843	12 juin 2007	Enregistré	12-juin-2017
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	822887835	27 juin 2000	822887835	12 juin 2007	Enregistré	12-juin-2017
	SUEZ (sourire)	4	823630471	01 août 2001	823630471	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	35	823630366	01 août 2001	823630366	24 juil 2007	Enregistré	24-juil-2017
	SUEZ (sourire)	37	823630382	01 août 2001	823630382	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	19	823630390	01 août 2001	823630390	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	38	823630439	01 août 2001	823630439	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	11	823630480	01 août 2001	823630480	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	36	823630412	01 août 2001	823630412	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Brésil	SUEZ (sourire)	39	823630404	01 août 2001	823630404	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	42	823630447	01 août 2001	823630447	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	40	823630420	01 août 2001	823630420	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	9	823630474	01 août 2001	823630374	18 déc 2007	Enregistré	18-déc-2017
Bulgarie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Bulgarie	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Canada	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	1149191	13 août 2002	616,541	10 août 2004	Enregistré	10-août-2019
	Delivering the essentials of life		1240411	13 déc 2004	TMA676,935	15 nov 2006	Enregistré	15-nov-2021
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	1149190	13 août 2002	616,369	06 août 2004	Enregistré	06-août-2019
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	694107	20 nov 1991	421005	17 déc 1993	Enregistré	17-déc-2008
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	1064413	21 juin 2000	640756	30 mai 2005	Enregistré	30-mai-2020
	SPRING	16,36	1041782	22 déc 1999	572543	18 déc 2002	Enregistré	18-déc-2017
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	1109910	23 juil 2001	616,224	04 août 2004	Enregistré	04-août-2019
	SUEZ+VOUTE	35,36	611535	19 juil 1988	381050	08 mars 1991	Enregistré	08-mars-2006
	VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE		1240325	10 déc 2004	TMA676,934	15 nov 2006	Enregistré	15-nov-2021

Chili	Aseguramos lo esencial de la vida	11	675509	03 févr 2005	732771	06 sept 2005	Enregistré	06-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	675505	03 févr 2005	739674	18 nov 2005	Enregistré	18-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	675510	03 févr 2005	732770	06 sept 2005	Enregistré	06-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	675503	03 févr 2005	739673	18 nov 2005	Enregistré	18-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	675508	03 févr 2005	732772	06 sept 2005	Enregistré	06-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	675507	03 févr 2005	737962	04 nov 2005	Enregistré	04-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	675511	03 févr 2005	732769	06 sept 2005	Enregistré	06-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	675500	03 févr 2005	737961	04 nov 2005	Enregistré	04-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	675501	03 févr 2005	732714	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	675502	03 févr 2005	732713	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	675504	03 févr 2005	732712	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	675506	03 févr 2005	732711	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	9	675520	03 févr 2005	733497	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	40	675514	03 févr 2005	733502	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015

Chili	Delivering the essentials of life	39	675515	03 févr 2005	733501	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	38	675516	03 févr 2005	733500	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	37	675517	03 févr 2005	737964	04 nov 2005	Enregistré	04-nov-2015
	Delivering the essentials of life	36	675518	03 févr 2005	732622	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	35	675518	03 févr 2005	733499	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	42	675512	03 févr 2005	737963	04 nov 2005	Enregistré	04-nov-2015
	Delivering the essentials of life	11	675519	03 févr 2005	733498	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	41	675513	03 févr 2005	733503	14 sept 2005	Enregistré	14-sept-2015
	Delivering the essentials of life	1	675499	03 févr 2005	732624	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	16	675498	03 févr 2005	732623	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6, 9, 11, 16, 19	581640	13 sept 2002	661718	31 mars 2003	Enregistré	31-mars-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	581641	13 sept 2002	662608	10 avr 2003	Enregistré	10-avr-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	193994	28 nov 1991	387288	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35	193995	28 nov 1991	387289	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002

Chili	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	36	193995	28 nov 1991	387290	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	37	193997	28 nov 1991	387291	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	38	193998	28 nov 1991	387292	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	39	193999	28 nov 1991	387293	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	194000	28 nov 1991	387294	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	41	194001	28 nov 1991	387295	28 mai 1992	Enregistré	28-mai-2002
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	42	194002	28 nov 1991	416832	17 nov 1993	Enregistré	17-nov-2003
	SPRING	36	474420	27 janv 2000	575318	30 août 2000	Enregistré	30-août-2010
	SUEZ (sourire)	4	537514	31 juil 2001	625964	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
	SUEZ (sourire)	9	537515	31 juil 2001	625963	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
	SUEZ (sourire)	11	537505	31 juil 2001	625968	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
	SUEZ (sourire)	19	537506	31 juil 2001	633811	24 juin 2002	Enregistré	24-juin-2012
	SUEZ (sourire)	36	537508	31 juil 2001	625966	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
	SUEZ (sourire)	37	537509	31 juil 2001	638067	01 août 2002	Enregistré	01-août-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Chili	SUEZ (sourire)	38	537510	31 juil 2001	635406	08 juil 2002	Enregistré	08-juil-2012
	SUEZ (sourire)	39	537511	31 juil 2001	625965	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
	SUEZ (sourire)	40	537512	31 juil 2001	639460	19 août 2002	Enregistré	19-août-2012
	SUEZ (sourire)	42	537513	31 juil 2001	640575	29 août 2002	Enregistré	29-août-2012
	SUEZ (sourire)	35	537507	31 juil 2001	625967	28 mars 2002	Enregistré	28-mars-2012
Chine	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	18 avr 1995	584599	18 avr 1995	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 avr 1995	578360	18 avr 1995	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Chypre	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Colombie	Aseguramos lo esencial de la vida	37	05.009.312	03 févr 2005	303.036	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	05.009.333	03 févr 2005	303.060	20 sept 2005	Enregistré	20-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	05.009.332	03 févr 2005	303.032	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	05.009.325	03 févr 2005	303.033	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	05.009.317	03 févr 2005	303.035	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	05.009.310	03 févr 2005	303.038	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015

Colombie	Aseguramos lo esencial de la vida	16	05.009.309	03 févr 2005	303.039	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	05.009.306	03 févr 2005	303.042	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	05.009.307	03 févr 2005	303.041	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	05.009.308	03 févr 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	05.009.311	03 févr 2005	303.037	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	05.009.318	03 févr 2005	303.034	19 sept 2005	Enregistré	19-sept-2015
	Delivering the essentials of life	1	05.009.269	03 févr 2005	303.056	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	41	05.009.300	03 févr 2005	303.057	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	40	05.009.297	03 févr 2005	303.047	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	39	05.009.294	03 févr 2005	303.048	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	38	05.009.291	03 févr 2005	303.049	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	36	05.009.285	03 févr 2005	303.051	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	9	05.009.271	03 févr 2005	303.055	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	35	05.009.284	03 févr 2005	303.052	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015

Colombie	Delivering the essentials of life	16	05.009.281	03 févr 2005	303.053	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	11	05.009.278	03 févr 2005	303.054	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	42	05.009.303	03 févr 2005	303.058	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	Delivering the essentials of life	37	05.009.289	03 févr 2005	303.050	21 sept 2005	Enregistré	21-sept-2015
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	39	02,082,065	13 sept 2002	270024	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6	02,082,044	13 sept 2002	270016	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	19	02,082,053	13 sept 2002	270020	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	42	02,082,071	13 sept 2002	270027	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	45	02,082,073	13 sept 2002	270028	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	40	02,082,068	13 sept 2002	270025	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	41	02,082,069	13 sept 2002	270026	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	9	02,082,046	13 sept 2002	270017	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	16	02,082,051	13 sept 2002	270019	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2011
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	11	02,082,049	13 sept 2002	270018	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013

Colombie	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	37	02,082,058	13 sept 2002	270022	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35	02,082,056	13 sept 2002	270021	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	38	02,082,061	13 sept 2002	270023	13 juin 2003	Enregistré	13-juin-2013
	LYONNAISE DES EAUX	40	95030794	13 juil 1995	181087	20 oct 1995	Enregistré	19-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	19	95030799	13 juil 1995	181084	20 oct 1995	Enregistré	19-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	38	95030795	13 juil 1995	181086	20 oct 1995	Enregistré	19-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	41	95030792	13 juil 1995	180981	20 oct 1995	Enregistré	19-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	39	95030793	13 juil 1995	181116	23 oct 1995	Enregistré	22-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	35	95030798	13 juil 1995	181085	20 oct 1995	Enregistré	19-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	37	95030797	13 juil 1995	181114	23 oct 1995	Enregistré	22-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	36	95030796	13 juil 1995	181115	23 oct 1995	Enregistré	22-oct-2005
	LYONNAISE DES EAUX	42	95030791	13 juil 1995	181117	23 oct 1995	Enregistré	22-oct-2005
	SUEZ (sourire)	9	1065325	13 août 2001	257437	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	4	1065323	13 août 2001	257438	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Colombie	SUEZ (sourire)	38	1065339	13 août 2001	256787	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	42	1065345	13 août 2001	258221	11 déc 2002	Enregistré	11-déc-2012
	SUEZ (sourire)	40	1065343	13 août 2001	275848	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	19	1065328	13 août 2001	256791	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	39	1065340	13 août 2001	256786	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	11	1065327	13 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	37	1065337	13 août 2001	256788	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	36	1065333	13 août 2001	256789	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
	SUEZ (sourire)	35	1065331	13 août 2001	256790	23 août 2002	Enregistré	23-août-2012
Corée, Nord	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Corée, Sud	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2001-2950	16 août 2001			En cours	
Croatie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Cuba	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
Danemark	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	9, 11, 37, 39, 40	VA 1989 00060	04 janv 1989	VR 1990 07280	16 nov 1990	Enregistré	16-nov-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Danemark	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	8272/91	20 nov 1991	VR 10 423 1992	13 nov 1992	Enregistré	13-nov-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ <fig>	35,36	VA 03-933	10 juin 1988	VR 1992 03-571	01 mai 1992	Enregistré	01-mai-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Egypte	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	792784	12 sept 2002	792784	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Emirats Arabes Unis	Delivering the essentials of life	11	67013	07 févr 2005	56447	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	40	67020	07 févr 2005	56441	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	1	67011	07 févr 2005	56446	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	9	67012	07 févr 2005	60985	03 juil 2006	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	16	67014	07 févr 2005	56448	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	35	67015	07 févr 2005	58440	12 mars 2006	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	36	67016	07 févr 2005	56445	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	37	67017	07 févr 2005	56444	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	38	67018	07 févr 2005	58560	13 mars 2006	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	39	67019	07 févr 2005	56442	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	42	67022	07 févr 2005	56457	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	Delivering the essentials of life	41	67021	07 févr 2005	56443	10 déc 2005	Enregistré	07-févr-2015
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	16	49379	15 sept 2002	41055	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	38	49383	15 sept 2002	41058	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012

Emirats Arabes Unis	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	9	49377	15 sept 2002	41056	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6	49376	15 sept 2002	41054	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	19	49380	15 sept 2002	41060	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	37	49382	15 sept 2002	46007	26 mars 2004	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	11	49378	15 sept 2002	46008	28 mars 2004	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	39	49384	15 sept 2002	46006	28 mars 2004	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	40	49385	15 sept 2002	46160	29 mars 2004	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	41	49386	15 sept 2002	41059	25 juin 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	42	49387	15 sept 2002	43281	01 nov 2003	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	45	49388	15 sept 2002	46518	20 avr 2004	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	35	49381	15 sept 2002	43280	01 nov 2003	Enregistré	15-sept-2012
	LYONNAISE DES EAUX	42	13946	25 nov 1995	12963	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	39	13944	25 nov 1995	12961	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	38	13943	25 nov 1995	12959	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005

Emirats Arabes Unis	LYONNAISE DES EAUX	37	13942	25 nov 1995	12958	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	19	13941	25 nov 1995	12957	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	40	13945	25 nov 1995	12962	20 nov 1997	Enregistré	25-nov-2005
	SUEZ (sourire)	38	43794	12 août 2001	37264	14 avr 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	4	43787	12 août 2001	33967	16 oct 2002	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	9	43788	12 août 2001	37267	14 avr 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	42	43797	12 août 2001	39246	05 mai 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	39	43796	12 août 2001	33952	16 oct 2002	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	37	43793	12 août 2001	38654	27 avr 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	36	43792	12 août 2001	33951	16 oct 2002	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	35	43791	12 août 2001	45687	17 mars 2004	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	19	43790	12 août 2001	37265	14 avr 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	11	43789	12 août 2001	37266	14 avr 2003	Enregistré	12-août-2011
	SUEZ (sourire)	40	43796	12 août 2001	40332	20 mai 2003	Enregistré	12-août-2011

Equateur	Aseguramos lo esencial de la vida	42	153625	11 févr 2005	-508630	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	153622	11 févr 2005	-509725	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	153616	11 févr 2005	-194886	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	153617	11 févr 2005	-194521	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	153615	11 févr 2005	-195251	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	153614	11 févr 2005	-195616	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	153623	11 févr 2005	-509360	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	153624	11 févr 2005	-508995	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	153618	11 févr 2005	-511186	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	153619	11 févr 2005	-510821	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	153621	11 févr 2005	-510091	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	153620	11 févr 2005	-510456	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	37	153561	10 févr 2005	-513742	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	42	153612	11 févr 2005	-511916	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015

Equateur	Delivering the essentials of life	9	153565	10 févr 2005	-196712	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	11	153566	10 févr 2005	-196347	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	16	153564	10 févr 2005	-197077	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	36	153562	10 févr 2005	-513377	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	35	153563	10 févr 2005	-513012	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	38	153560	10 févr 2005	-514107	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	39	153610	11 févr 2005	-512281	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	40	153609	11 févr 2005	-512646	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	41	153613	11 févr 2005	-511551	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	Delivering the essentials of life	1	153611	11 févr 2005	-195982	06 juil 2005	Enregistré	06-juil-2015
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	106638	14 août 2000	7668	02 avr 2003	Enregistré	02-avr-2013
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	106637	14 août 2000	649404	03 janv 2001	Enregistré	03-janv-2011
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	106635	14 août 2000	22335	02 avr 2003	Enregistré	02-avr-2013

Equateur	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	106636	14 août 2000	7667	02 avr 2003	Enregistré	02-avr-2013
	SUEZ (sourire)	42	116109	30 juil 2001			En cours	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	4	116118	30 juil 2001	15 355-02	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	9	116117	30 juil 2001	15354-02	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	11	116116	30 juil 2001	15353-02	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	19	116115	30 juil 2001	15352-02	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	35	116114	30 juil 2001	1217387	16 janv 2002	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	36	116113	30 juil 2001	5 232-02	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	37	116112	30 juil 2001	1216656	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	38	116108	30 juil 2001	1215195	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	39	116111	30 juil 2001	1216291	16 janv 2002	Enregistré	16-janv-2012
	SUEZ (sourire)	40	116110	30 juil 2001			En cours	16-févr-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Espagne	Aseguramos lo esencial de la vida	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	843765	10 févr 2005	843765	10 févr 2005	Enregistré	10-févr-2015
	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	793137	12 sept 2002	793137	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Espagne	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Estonie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	9900721	22 avr 1999	32387	29 sept 2000	Enregistré	29-sept-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Etats-Unis	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	79015699	27 janv 2005	3261236	10 juil 2007	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	79021548	26 août 2005	3253921	19 juin 2007	Enregistré	26-août-2015

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Etats-Unis	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	76/ 110 820	16 août 2000	2,793,516	16 déc 2003	Enregistré	16-déc-2013
	SPRING	36	75/ 891 093	07 janv 2000	2,833,505	20 avr 2004	Enregistré	20-avr-2014
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	76/288 169	20 juil 2001	2,671,423	07 janv 2003	Enregistré	07-janv-2013
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Finlande	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	915619	21 nov 1991	126796	21 juin 1993	Enregistré	21-juin-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	915620	21 nov 1991	126797	21 juin 1993	Enregistré	21-juin-2013
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Finlande	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ+VOUTE	35,36	T198 802 669	21 juin 1988	111666	06 mai 1991	Enregistré	06-mai-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
France	...SANTE, PLAISIR ET CONFORT..., UN PRODUIT TRES EXIGEANT	40,42	98758620	10 nov 1998	98758620	10 nov 1998	Enregistré	10-nov-2008
	Asugeramos lo esencial de la vida	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43	43308114	11 août 2004	43308108	11 août 2004	Enregistré	11-août-2014
	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	23147775	14 févr 2002	23147775	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	CARNET DE VOYAGE DE L'EAU POTABLE	11, 39, 40	98758619	10 nov 1998	98758619	10 nov 1998	Enregistré	10-nov-2008
	CARTE CONFIANCE	16,42	98736323	10 juin 1998	98736323	10 juin 1998	Enregistré	10-juin-2008
	CITE SERVICES	35, 37, 38, 39, 41, 42	98717676	12 févr 1998	98717676	12 févr 1998	Enregistré	12-févr-2018
	CITESERVICES	37, 38, 42	964926	04 nov 1988	1612742	04 nov 1988	Enregistré	12-févr-2018
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43	43308112	11 août 2004	43308112	11 août 2004	Enregistré	11-août-2014
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

France	EAU EXPRESS	13835	98736324	10 juin 1998	98736324	10 juin 1998	Enregistré	10-juin-2008
	EAU SERVICE	1, 6, 9, 11, 16, 17, 19, 35, 36, 37, 41, 42	99830235	21 déc 1999	99830235	21 déc 1999	Enregistré	21-déc-2009
	ECO-RESEAU	37, 39, 40, 42	94515949	18 avr 1994	94515949	18 avr 1994	Enregistré	18-avr-2014
	espace actionnaires	16, 35, 36, 41, 42	98725252	27 mars 1998	98725252	27 mars 1998	Enregistré	27-mars-2018
	EURAQUA	35, 36, 39, 40, 41	951410	31 août 1988	1486035	31 août 1988	Enregistré	31-août-2008
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 35, 37, 40, 42	945120	28 juil 1988	1485472	28 juil 1988	Enregistré	28-juil-2008
	EURAQUA	38	954032	13 sept 1988	1488414	13 sept 1988	Enregistré	13-sept-2008
	EURECART Société Européenne d'Exploitation de Cartographie	9, 16, 35, 38, 41, 42	951809	01 sept 1988	1540411	01 sept 1988	Enregistré	01-sept-2008
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	23153913	15 mars 2002	23153913	15 mars 2002	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)		23153907	15 mars 2002	23153907	15 mars 2002	Enregistré	15-mars-2012
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	23147770	14 févr 2002	23147770	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	L'EAU ET VOUS	16,41	98732879	18 mai 1998	98732879	18 mai 1998	Enregistré	18-mai-2018
	Les Services Eau Pratique	11, 16, 37, 38, 39, 40, 42	98737930	19 juin 1998	98737930	19 juin 1998	Enregistré	19-juin-2008

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

France	Les Services Eau Pratique + logo vague	11, 16, 37, 38, 39, 40, 42	96655396	13 déc 1996	96655396	13 déc 1996	Enregistré	13-déc-2016
	LYONNAISE DES EAUX	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	95572610	22 mai 1995	95572610	22 mai 1995	Enregistré	22-mai-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	1705294	14 nov 1991	1705294	14 nov 1991	Enregistré	14-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	98739065	26 juin 1998	98739065	26 juin 1998	Enregistré	26-juin-2008
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	3009133	22 févr 2000	3009133	22 févr 2000	Enregistré	22-févr-2010
	OPERANDI	35	73486895	08 mars 2007	73486895	08 mars 2007	Enregistré	08-mars-2017
	PAIEMENT SUR MESURE	16,36	98736325	10 juin 1998	98736325	10 juin 1998	Enregistré	10-juin-2008
	SANDRA	9, 40, 42	99776374	19 févr 1999	99776374	19 févr 1999	Enregistré	19-févr-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	99807834	13 août 1999	99807834	13 août 1999	Enregistré	13-août-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	13083384	16 févr 2001	13083384	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ ACCESS	9, 38, 42	3071735	19 déc 2000	3071735	19 déc 2000	Enregistré	19-déc-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

France	SUEZ CONNECT	9, 38, 42	3071734	19 déc 2000	3071734	19 déc 2000	Enregistré	19-déc-2010
	Suez Industrial Solutions	9, 11, 19, 37, 38, 39, 40, 42	13081277	07 févr 2001	13081277	07 févr 2001	Enregistré	07-févr-2011
	SUEZ PANORAMA	16, 35, 36, 41	182737	24 janv 1990	1571912	24 janv 1990	Enregistré	24-janv-2010
	SUEZ SIGNAL`ethics	9, 35, 45	73546614	28 déc 2007			En cours	
	SuezMultis	9, 11, 19, 37, 38, 39, 40, 42	3067924	30 nov 2000	3067924	30 nov 2000	Enregistré	30-nov-2010
	Votre équipe "eau"	37, 38, 42	98759886	18 nov 1998	98759886	18 nov 1998	Enregistré	18-nov-2008
	VOUS ALLEZ AIMER L`AVENIR	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	73497308	26 avr 2007	73497308	26 avr 2007	Enregistré	26-avr-2017
	VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	3029402	22 mai 2000	3029402	22 mai 2000	Enregistré	22-mai-2010
	VOYAGE AU COEUR DE L`EAU	16,41	98747794	31 août 1998	98747794	31 août 1998	Enregistré	31-août-2008
	Voyage au coeur de l'eau	16,41	98759887	18 nov 1998	98759887	18 nov 1998	Enregistré	18-nov-2008
	VOYAGE AU FIL DE L'EAU	11, 16, 39, 40	98736322	10 juin 1998	98736322	10 juin 1998	Enregistré	10-juin-2008
	WE ARE SUEZ	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	83573346	30 avr 2008			En cours	
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	73497311	26 avr 2007	73497311	26 avr 2007	Enregistré	26-avr-2017
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017

Gaza	LYONNAISE DES EAUX	38	4286	16 janv 1997	4286	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	39	4287	16 janv 1997	4287	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	19	4283	16 janv 1997	4283	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	40	4288	16 janv 1997	4288	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	35	4284	16 janv 1997	4284	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	37	4285	16 janv 1997	4285	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	41	4289	16 janv 1997	4289	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	42	4290	16 janv 1997	4290	03 janv 1998	Enregistré	16-janv-2018
Géorgie	MICROREL	9,42	-460510	26 avr 1999	M 13178	07 mai 2000	Enregistré	07-mai-2010
Gibraltar	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	7360	26 juin 1996	7360	19 nov 1991	Enregistré	19-nov-2008

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Grèce	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	9,11	92026	12 janv 1989	92026	19 nov 1991	Enregistré	12-janv-2009
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	140323	22 avr 1999	140323	17 nov 2000	Enregistré	22-avr-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	144519	27 juin 2000	144519	19 nov 2001	Enregistré	27-juin-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Hong Kong	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	5330/92	02 mars 1992	B02084/96	07 mars 1996	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	39	5329/92	02 mars 1992	B01133/95	14 févr 1995	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	38	5328/92	02 mars 1992	B03502/94	20 juin 1994	Enregistré	02-mars-2013

Hong Kong	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	41	5331/92	02 mars 1992	B01921/95	17 mars 1995	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	37	5327/92	02 mars 1992	B04121/94	11 juil 1994	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	36	5326/92	02 mars 1992	B04201/94	14 juil 1994	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35	5325/92	02 mars 1992	B00343/95	16 janv 1995	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	42	5332/92	02 mars 1992	B04704/95	09 juin 1995	Enregistré	02-mars-2013
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	9341/91	05 déc 1991	2698/94	06 mai 1994	Enregistré	14-nov-2012
	SPRING	36	00784/2000	14 janv 2000	00357/2001	13 août 1999	Enregistré	13-août-2016
	SUEZ (sourire)	4	11818/2001	24 juil 2001	B03646/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	40	11827/2001	24 juil 2001	B05334/2004	22 avr 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	39	11826/2001	24 juil 2001	B05333/2004	22 avr 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	38	11825/2001	24 juil 2001	B02957/2004	05 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	37	11824/2001	24 juil 2001	B03882/2004	18 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	36	11823/2001	24 juil 2001	B03651/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	35	11822/2001	24 juil 2001	B03650/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008

Hong Kong	SUEZ (sourire)	19	11821/2001	24 juil 2001	B03649/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	11	11820/2001	24 juil 2001	B03648/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	9	11819/2001	24 juil 2001	B03647/2004	16 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
	SUEZ (sourire)	42	11828/2001	24 juil 2001	B03784/2004	17 mars 2004	Enregistré	16-févr-2008
Hongrie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Hongrie	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Inde	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	1338160	11 févr 2005			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	1027716	16 juil 2001	1027716	06 déc 2005	Enregistré	16-juil-2011
	SUEZ (sourire)	11	1027715	16 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	9	1027713	16 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	4	1027714	16 juil 2001	1027714	22 mai 2007	Enregistré	16-juil-2011
Indonésie	Delivering the essentials of life	39	J00.2005.03937. 03965	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	35	J00.2005.03933. 03961	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	38	J00.2005.03936. 03969	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	1	D00.2005.03929 .03957	11 févr 2005			En cours	

Indonésie	Delivering the essentials of life	40	J00.2005.03938.03966	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	D00.2005.03931.03959	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	J00.2005.03935.03963	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	9	D00.2005.03930.03958	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	36	J00.2005.03939.03962	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	16	D00.2005.03932.03960	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	J00.2005.03940.03968	11 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	J00.2005.03939.03967	11 févr 2005			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	H4.HC.01.01-4628	30 sept 1993	554252	29 avr 2002	Enregistré	29-avr-2012
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	J00-16 534	23 août 2000	481125	21 juin 2001	Enregistré	23-févr-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	J00-16 532	23 août 2000	481123	21 juin 2001	Enregistré	23-févr-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	D00-16 531	23 août 2000	481122	21 juin 2001	Enregistré	23-août-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	J00-16 533	23 août 2000	481124	21 juin 2001	Enregistré	23-août-2010
	SPRING	36	J00-808	04 févr 2000	470324	27 mars 2001	Enregistré	04-août-2009

Indonésie	SUEZ (sourire)	9	D00 2001.17873.179 91	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	D00 2001.17875.179 93	16 août 2001	520701	31 oct 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	35	D00 2001.17876.179 94	16 août 2001	522155	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	37	D00 2001.17878.179 96	16 août 2001	522157	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	38	D00 2001.17880.179 98	16 août 2001	522159	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	39	D00 2001.17879.179 97	16 août 2001	522158	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	11	D00 2001.17874.179 92	16 août 2001	520700	31 oct 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	42	D00 2001.17882.180 00	16 août 2001	522161	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	4	D00 2001.17872.179 90	16 août 2001	520698	31 oct 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	36	D00 2001.17877.179 95	16 août 2001	522156	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
	SUEZ (sourire)	40	D00 2001.17881.179 99	16 août 2001	522160	11 nov 2002	Enregistré	29-oct-2011
Irlande	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Irlande	EURAQUA	9	70/89	04 janv 1989	133301	28 juil 1988	Enregistré	27-juil-2009
	EURAQUA	11	71/89	04 janv 1989	133302	28 juil 1988	Enregistré	27-juil-2009
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	92/1866	30 mars 1992	153423	04 janv 1995	Enregistré	13-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	99/1072	29 mars 1999	213454	11 sept 2000	Enregistré	28-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	2000/02278	22 juin 2000	218095	31 oct 2001	Enregistré	21-juin-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Israël	Delivering the essentials of life	1	178231	03 févr 2005	178231	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	9	178232	03 févr 2005	178232	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	41	178241	03 févr 2005	178241	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015

Israël	Delivering the essentials of life	42	178242	03 févr 2005	178242	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	40	178240	03 févr 2005	178240	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	39	178239	03 févr 2005	178239	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	38	178238	03 févr 2005	178238	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	37	178237	03 févr 2005	178237	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	36	178236	03 févr 2005	178236	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	35	178235	03 févr 2005	178235	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	16	178234	03 févr 2005	178234	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	11	178233	03 févr 2005	178233	11 nov 2007	Enregistré	03-févr-2015
	LYONNAISE DES EAUX	19	109583	08 janv 1997	109583	06 juil 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	42	109590	08 janv 1997	109590	06 juil 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	41	109589	08 janv 1997	109589	06 juil 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	40	109588	08 janv 1997	109588	13 oct 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	39	109587	08 janv 1997	109587	13 oct 1998	Enregistré	08-janv-2018

Israël	LYONNAISE DES EAUX	38	109586	08 janv 1997	109586	06 juil 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	37	109585	08 janv 1997	109585	13 oct 1998	Enregistré	08-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	35	109584	08 janv 1997	109584	06 juil 1998	Enregistré	08-janv-2018
	SUEZ (sourire)	39	151591	16 août 2001	151591	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	37	151589	16 août 2001	151589	03 déc 2003	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	42	151593	16 août 2001	151593	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	38	151590	16 août 2001	151590	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	35	151587	16 août 2001	151587	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	19	151586	16 août 2001	151586	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	11	151585	16 août 2001	151585	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	4	151583	16 août 2001	151583	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	40	151583	16 août 2001	151592	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	9	151584	16 août 2001	151584	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008
	SUEZ (sourire)	36	151588	16 août 2001	151588	03 déc 2002	Enregistré	16-août-2008

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Italie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Japon	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ+VOUTE	36	197309/1992	18 sept 1992	4325930	15 oct 1999	Enregistré	15-oct-2009
Jersey	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Jersey	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Jordanie	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	42	69109	15 sept 2002	69109	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6	69099	15 sept 2002	69099	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	9	69100	15 sept 2002	69100	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	40	69107	15 sept 2002	69107	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	35	69103	15 sept 2002	69103	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	41	69108	15 sept 2002	69108	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	38	69105	15 sept 2002	69105	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	37	69104	15 sept 2002	69104	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	16	69102	15 sept 2002	69102	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	19	72993	03 déc 2003	72993	03 déc 2003	Enregistré	03-déc-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	39	69106	15 sept 2002	69106	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	11	69101	15 sept 2002	69101	03 nov 2003	Enregistré	15-mars-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Kazakhstan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	21 févr 1994	584599	21 févr 1994	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Kenya	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	39700	23 avr 1992	39700	13 mai 1994	Enregistré	14-nov-2012
Kirghizistan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Koweït	Delivering the essentials of life	42	69782	03 avr 2005	59119	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	35	69775	03 avr 2005	59112	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	1	69771	03 avr 2005	59403	15 juil 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	11	69773	03 avr 2005	59110	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	16	69774	03 avr 2005	59111	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	41	69781	03 avr 2005	59118	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	36	69776	03 avr 2005	59113	10 juin 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	40	69780	03 avr 2005	59117	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	38	69778	03 avr 2005	59115	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	39	69779	03 avr 2005	59116	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	37	69777	03 avr 2005	59114	10 juin 2006	Enregistré	02-avr-2015
	Delivering the essentials of life	9	69772	03 avr 2005	59109	14 mai 2006	Enregistré	02-avr-2015
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	38	58228	29 janv 2003	58978	25 avr 2006	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	16	58224	29 janv 2003	49530	15 févr 2005	Enregistré	28-janv-2013

Koweït	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6	58221	29 janv 2003	49495	15 févr 2005	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	11	58223	29 janv 2003	49529	15 févr 2005	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	19	58225	29 janv 2003	49786	23 mars 2005	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	37	58227	29 janv 2003	58977	25 avr 2006	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	42	58232	29 janv 2003	61024	03 sept 2006	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	41	58231	29 janv 2003	49532	15 févr 2005	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	39	58229	29 janv 2003	59811	13 août 2006	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	40	58230	29 janv 2003	59812	13 août 2006	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	35	58226	29 janv 2003	49531	15 févr 2005	Enregistré	28-janv-2013
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	9	58222	29 janv 2003	59810	13 août 2006	Enregistré	28-janv-2013
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	48375	26 nov 2000	44103	07 avr 2004	Enregistré	25-nov-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	48374	26 nov 2000	38343	01 juin 2002	Enregistré	25-nov-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	48344	19 nov 2000	44313	04 juil 2004	Enregistré	18-nov-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	48376	26 nov 2000	39614	03 sept 2002	Enregistré	25-nov-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Koweït	SUEZ (sourire)	40	52869	29 déc 2001	46496	02 mars 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	4	52860	29 déc 2001	46870	05 juil 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	9	52861	29 déc 2001	62463	05 nov 2006	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	11	52862	29 déc 2001	46509	02 mars 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	19	52863	29 déc 2001	57195	14 janv 2006	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	35	52864	29 déc 2001	46601	02 mars 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	36	52865	29 déc 2001	57330	14 janv 2006	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	37	52866	29 déc 2001	46880	05 juil 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	39	52868	29 déc 2001	46508	02 mars 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	42	52870	29 déc 2001	46492	02 mars 2004	Enregistré	28-déc-2011
	SUEZ (sourire)	38	52867	29 déc 2001	46872	05 juil 2004	Enregistré	28-déc-2011
Lettonie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Lettonie	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 39, 40, 42	M-94-95	14 janv 1994	M 34 414	20 oct 1996	Enregistré	14-janv-2014
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Liban	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	101032	04 févr 2005	101032	04 févr 2005	Enregistré	04-févr-2020
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	91696	16 sept 2002	91696	16 sept 2002	Enregistré	24-sept-2017
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 39, 40, 42	216 906/434	12 févr 1994			En cours	
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	88006	28 juil 2001	88006	28 juil 2001	Enregistré	28-juil-2016

Libye	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	19	237	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	9	234	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6	233	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	11	235	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	42	244	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	39	241	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	38	240	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	37	239	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	35	238	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	16	236	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	45	245	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	40	242	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	41	243	01 nov 2003		En cours	15-sept-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Liechtenstein	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
Lituanie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 35, 37, 39, 40, 42	ZP14488	19 janv 1994	25023	08 janv 1998	Enregistré	19-janv-2014
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	99-0877	27 avr 1999	39593	17 août 2000	Enregistré	27-avr-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Macao	SPRING	36	N/00 5364	12 janv 2000	N/00 5364	10 juil 2000	Enregistré	12-janv-2014
Macédoine	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Malaisie	Delivering the essentials of life	40	5002012	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	5002013	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	5002014	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	38	5002010	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	5002009	08 févr 2005	5002009	18 oct 2007	Enregistré	11-août-2014
	Delivering the essentials of life	36	5002008	08 févr 2005	5002008	10 juil 2007	Enregistré	11-août-2014

Malaisie	Delivering the essentials of life	35	5002007	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	16	502006	08 févr 2005	5002006	08 août 2007	Enregistré	11-août-2014
	Delivering the essentials of life	9	5002004	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	39	5002011	08 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	5002005	08 févr 2005	5002005	04 juil 2007	Enregistré	11-août-2014
	Delivering the essentials of life	1	5002003	08 févr 2005			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	42	97-21 746	01 déc 1997			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	38	97-18 453	01 déc 1997			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	37	97-19 755	01 déc 1997	97019755	07 janv 2008	Enregistré	01-déc-2007
	SPRING	36	2000/00 137	07 janv 2000	137	12 juil 2007	Enregistré	13-août-2009
	SUEZ (sourire)	37	9428	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	42	9427	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	40	94236	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	39	9435	24 juil 2001			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Malaisie	SUEZ (sourire)	38	9429	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	36	9432	24 juil 2001	1009432	05 août 2004	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	35	9433	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	9437	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	11	9434	24 juil 2001	1009434	22 oct 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	9	9430	24 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	4	9429	24 juil 2001			En cours	
Malte	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011

Malte	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Maroc	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	792784	12 sept 2002	792784	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Mexique	Aseguramos lo esencial de la vida	37	700233	03 févr 2005	921032	24 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	700238	03 févr 2005	921720	27 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	700237	03 févr 2005	875725	12 avr 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	700236	03 févr 2005	921719	27 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015

Mexique	Aseguramos lo esencial de la vida	38	700234	03 févr 2005	921033	24 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	700230	03 févr 2005	875724	12 avr 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	700232	03 févr 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	700231	03 févr 2005	910411	28 nov 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	700227	03 févr 2005	900096	22 sept 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	700228	03 févr 2005	905049	26 oct 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	700229	03 févr 2005	875723	12 avr 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	700235	03 févr 2005	921718	27 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	16	700218	03 févr 2005	883079	26 mai 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	39	700223	03 févr 2005	921030	24 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	11	700217	03 févr 2005	884855	31 mai 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	9	700216	03 févr 2005	883078	26 mai 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	41	700225	03 févr 2005	881500	13 mai 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	42	700226	03 févr 2005	899310	19 sept 2005	Enregistré	03-févr-2015

Mexique	Delivering the essentials of life	35	700219	03 févr 2005	910410	28 nov 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	38	700222	03 févr 2005	9210029	24 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	37	700221	03 févr 2005	915018	21 déc 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	36	40128	15 mars 2007	43856	11 sept 2007	Enregistré	15-mars-2017
	Delivering the essentials of life	1	700215	03 févr 2005	899309	19 sept 2005	Enregistré	03-févr-2015
	Delivering the essentials of life	40	700224	03 févr 2005	921031	24 févr 2006	Enregistré	03-févr-2015
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	45	566062	13 sept 2002	819751	28 janv 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	41	566060	13 sept 2002	814864	26 nov 2003	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	39	566058	13 sept 2002	820482	13 févr 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	40	566059	13 sept 2002	811571	29 oct 2003	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35	566055	13 sept 2002	849767	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	37	566056	13 sept 2002	816130	08 déc 2003	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	38	566057	13 sept 2002	816131	08 déc 2003	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	42	566061	13 sept 2002	819750	28 janv 2004	Enregistré	13-sept-2012

Mexique	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	11	566052	13 sept 2002	849764	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	16	566053	13 sept 2002	849765	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6	566050	13 sept 2002	849762	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	19	566054	13 sept 2002	849766	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	9	566051	13 sept 2002	849763	13 sept 2004	Enregistré	13-sept-2012
	MICROREL	9	358877	04 janv 1999	607440	28 avr 1999	Enregistré	04-janv-2009
	MICROREL	42	358876	04 janv 1999	607439	28 avr 1999	Enregistré	04-janv-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	439509	01 août 2000	685480	31 janv 2001	Enregistré	01-août-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	439506	01 août 2000	678998	28 nov 2000	Enregistré	01-août-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	439507	01 août 2000	685479	31 janv 2001	Enregistré	01-août-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	439508	01 août 2000	699070	24 mai 2001	Enregistré	01-août-2010
	SUEZ (sourire)	11	501.805	16 août 2001	739803	26 mars 2002	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	19	501.806	16 août 2001	788757	29 avr 2003	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	35	501.807	16 août 2001	834579	31 mai 2004	Enregistré	16-août-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Mexique	SUEZ (sourire)	37	501.809	16 août 2001	895036	18 août 2005	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	38	501.979	16 août 2001	768809	19 nov 2002	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	39	501.980	16 août 2001	811543	29 oct 2003	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	9	501.804	16 août 2001	728285	13 déc 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	4	501.803	16 août 2001	789102	30 avr 2003	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	40	501.981	16 août 2001			En cours	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	42	501.978	16 août 2001	783304	19 mars 2003	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	36	501.808	16 août 2001	769369	22 nov 2002	Enregistré	16-août-2011
Moldave	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Monaco	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Montenégro	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	24 nov 2007	863228	24 nov 2007	Enregistré	27-janv-2015
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 nov 2007	774915	24 nov 2007	Enregistré	24-janv-2012
Nigeria	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	TP 14 740/92/3	30 avr 1992			En cours	
Norvège	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009

Norvège	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ+VOUTE	35,36	882557	10 juin 1988	139413	23 nov 1989	Enregistré	23-nov-2009
Nouvelle-Zélande	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	39	214577	20 nov 1991	214577	19 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	214578	20 nov 1991	214578	13 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	41	214579	20 nov 1991	214579	16 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	42	214580	20 nov 1991	214580	16 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	40	214578	20 nov 1991	214578	13 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	38	214576	20 nov 1991	214576	19 juin 1995	Enregistré	21-mai-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	214572	20 nov 1991	214572	16 mai 1995	Enregistré	14-nov-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	37	214575	20 nov 1991	214575	16 mai 1995	Enregistré	21-mai-2012
	SUEZ (sourire)	37	642832	31 juil 2001	642832	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Nouvelle-Zélande	SUEZ (sourire)	4	642826	31 juil 2001	642826	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	9	642827	31 juil 2001	642827	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	11	642828	31 juil 2001	642828	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	19	642829	31 juil 2001	642829	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	35	642830	31 juil 2001	642830	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	36	642831	31 juil 2001	642831	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	38	642833	31 juil 2001	642833	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	39	642834	31 juil 2001	642834	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	40	642835	31 juil 2001	642835	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
	SUEZ (sourire)	42	642836	31 juil 2001	642836	16 févr 2001	Enregistré	16-févr-2018
OAPI	Delivering the essentials of life	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	3200500218	10 févr 2005	51316	30 mai 2005	Enregistré	10-févr-2015
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16	3200500219	10 févr 2005	51317	30 mai 2005	Enregistré	10-févr-2015
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19	3200103202	16 août 2001	44706	10 sept 2001	Enregistré	16-août-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

OAPI	SUEZ (sourire)	35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	3200103203	16 août 2001	44707	10 sept 2001	Enregistré	16-août-2011
Oman	Delivering the essentials of life	11	35545	09 févr 2005	35545	05 juil 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	16	35546	09 févr 2005	35546	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	35	35547	09 févr 2005	35547	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	9	35544	09 févr 2005	35544	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	37	35549	09 févr 2005	35549	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	38	35550	09 févr 2005	35550	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	1	35543	09 févr 2005	35543	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	42	35554	09 févr 2005	35554	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	41	35553	09 févr 2005	35553	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	39	35551	09 févr 2005	35551	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	40	35552	09 févr 2005	35552	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015
	Delivering the essentials of life	36	35548	09 févr 2005	35548	21 juin 2006	Enregistré	09-févr-2015

Oman	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	16	28992	15 sept 2002			En cours	
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	6	28973	15 sept 2002	28973	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	19	28993	15 sept 2002			En cours	
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	37	28995	15 sept 2002	28995	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	9	28990	15 sept 2002			En cours	
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	11	28991	15 sept 2002			En cours	
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	35	28994	15 sept 2002	28994	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	39	28997	15 sept 2002	28997	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	38	28996	15 sept 2002	28996	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	36	29001	15 sept 2002	29001	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	41	28999	15 sept 2002	28999	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	40	28998	15 sept 2002	28998	22 août 2005	Enregistré	15-sept-2012
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	42	29000	15 sept 2002			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	40	12613	25 nov 1995	12613	17 déc 2002	Enregistré	25-nov-2005

Oman	LYONNAISE DES EAUX	19	12609	25 nov 1995	12609	30 oct 2002	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	37	12610	25 nov 1995	12610	30 oct 2002	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	42	12614	25 nov 1995	12614	30 oct 2002	Enregistré	25-nov-2005
	LYONNAISE DES EAUX	39	12612	25 nov 1995			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	38	12611	25 nov 1995	12611	12 mars 2003	Enregistré	25-nov-2005
	SUEZ (sourire)	4	25947	22 juil 2001	25947	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	9	25948	22 juil 2001	25948	21 janv 2006	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	11	25949	22 juil 2001	25949	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	19	25950	22 juil 2001	25950	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	42	25957	22 juil 2001	25957	11 oct 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	40	25956	22 juil 2001	25956	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	39	25955	22 juil 2001	25955	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	38	25954	22 juil 2001	25954	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011

Oman	SUEZ (sourire)	37	25953	22 juil 2001	25953	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	36	25952	22 juil 2001	25952	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
	SUEZ (sourire)	35	25951	22 juil 2001	25951	22 mai 2005	Enregistré	22-juil-2011
Ouzbékistan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Pakistan	Delivering the essentials of life	40	205496	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	39	205497	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	205499	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	1	205494	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	205500	01 févr 2005			En cours	

Pakistan	Delivering the essentials of life	38	205498	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	36	205489	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	35	205490	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	16	205491	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	205492	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	205495	01 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	9	205493	01 févr 2005			En cours	
	LYONNAISE DES EAUX	19	144495	21 oct 1997	144495	08 sept 2004	Enregistré	21-oct-2014
	SUEZ (sourire)	9	172610	16 juil 2001	172610	01 mars 2008	Enregistré	16-juil-2008
	SUEZ (sourire)	11	172611	16 juil 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	172612	16 juil 2001	172612	04 oct 2006	Enregistré	16-juil-2008
	SUEZ (sourire)	4	172613	16 juil 2001	172613	03 juil 2007	Enregistré	16-juil-2008

Panama	Delivering the essentials of life	37	140506	02 févr 2005	140506	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	39	140508	02 févr 2005	140508	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	35	140504	02 févr 2005	140504	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	16	140503	02 févr 2005	140503	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	38	140507	02 févr 2005	140507	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	42	140511	02 févr 2005	140511	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	36	140505	02 févr 2005	140505	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	11	140502	02 févr 2005	140502	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	9	140501	02 févr 2005	140501	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	1	140500	02 févr 2005	140500	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	40	140509	02 févr 2005	140509	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	Delivering the essentials of life	41	140510	02 févr 2005	140510	01 juil 2005	Enregistré	02-févr-2015
	SUEZ (sourire)	39	116494	16 août 2001	116494	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	40	116495	16 août 2001	116495	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011

Panama	SUEZ (sourire)	38	116493	16 août 2001	116493	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	37	116492	16 août 2001	116492	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	36	116491	16 août 2001	116491	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	35	116490	16 août 2001	116490	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	19	116489	16 août 2001	116489	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	11	116488	16 août 2001	116488	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	9	116487	16 août 2001	116487	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	4	116486	16 août 2001	116486	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
	SUEZ (sourire)	42	116496	16 août 2001	116496	16 août 2001	Enregistré	16-août-2011
Paraguay	Aseguramos lo esencial de la vida	9	-65987	31 janv 2005	285564	27 déc 2005	Enregistré	27-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	-63430	31 janv 2005	283324	17 oct 2005	Enregistré	17-oct-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	-64160	31 janv 2005	283322	17 oct 2005	Enregistré	17-oct-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	36	-67448	31 janv 2005	283026	06 oct 2005	Enregistré	06-oct-2015

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Paraguay	Aseguramos lo esencial de la vida	42	-67082	31 janv 2005	285563	27 déc 2005	Enregistré	27-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	-64891	31 janv 2005	285567	27 déc 2005	Enregistré	27-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	-66352	31 janv 2005	283028	06 oct 2005	Enregistré	06-oct-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	-65256	31 janv 2005	285566	27 déc 2005	Enregistré	27-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	-64526	31 janv 2005	284791	02 déc 2005	Enregistré	02-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	-65621	31 janv 2005	285565	27 déc 2005	Enregistré	27-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	-66717	31 janv 2005	283027	06 oct 2005	Enregistré	06-oct-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	-63795	31 janv 2005	283323	17 oct 2005	Enregistré	17-oct-2015
	Delivering the essentials of life	9	253236	08 févr 2005	281762	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015
	Delivering the essentials of life	11	252871	08 févr 2005	281841	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	16	252505	08 févr 2005	281640	01 sept 2005	Enregistré	01-sept-2015
	Delivering the essentials of life	36	249949	08 févr 2005	281839	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	35	250314	08 févr 2005	281840	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	39	251775	08 févr 2005	281760	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015

Paraguay	Delivering the essentials of life	41	251044	08 févr 2005	281758	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015
	Delivering the essentials of life	42	250679	08 févr 2005	281757	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015
	Delivering the essentials of life	40	251410	08 févr 2005	281759	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	Delivering the essentials of life	37	249583	08 févr 2005	281756	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015
	Delivering the essentials of life	38	252140	08 févr 2005	281761	02 sept 2005	Enregistré	02-sept-2015
	Delivering the essentials of life	1	253601	08 févr 2005	281842	05 sept 2005	Enregistré	05-sept-2015
	SUEZ (sourire)	38	17671	19 juil 2001	244942	11 mars 2002	Enregistré	11-mars-2012
	SUEZ (sourire)	37	17670	19 juil 2001	244792	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
	SUEZ (sourire)	39	17672	19 juil 2001	244943	11 mars 2002	Enregistré	11-mars-2012
	SUEZ (sourire)	11	17666	19 juil 2001	244790	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
	SUEZ (sourire)	9	17665	19 juil 2001	244789	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
	SUEZ (sourire)	4	17664	19 juil 2001	244788	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
	SUEZ (sourire)	36	17669	19 juil 2001	245284	20 mars 2002	Enregistré	20-mars-2012
	SUEZ (sourire)	40	17673	19 juil 2001	244793	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Paraguay	SUEZ (sourire)	42	17674	19 juil 2001	244794	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
	SUEZ (sourire)	35	17668	19 juil 2001	245283	20 mars 2002	Enregistré	20-mars-2012
	SUEZ (sourire)	19	17667	19 juil 2001	244791	01 mars 2002	Enregistré	01-mars-2012
Pérou	Aseguramos lo esencial de la vida	41	238758 SM	15 avr 2005	39360	08 avr 2005	Enregistré	08-avr-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	238751 TM	15 avr 2005	108737	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	238748 TM	15 avr 2005	108734	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	238752 SM	15 avr 2005	39355	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	238757 SM	15 avr 2005	39359	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	238756 SM	15 avr 2005	39358	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	238755 SM	15 avr 2005	39357	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	238750 TM	15 avr 2005	108736	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	238749 TM	15 avr 2005	108735	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	238754 SM	15 avr 2005	39356	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Pérou	Aseguramos lo esencial de la vida	36	238753 SM	15 avr 2005			En cours	
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	238759 SM	15 avr 2005	39361	08 sept 2005	Enregistré	08-sept-2015
	Delivering the essentials of life	9	232582	10 févr 2005	106778	30 juin 2005	Enregistré	30-juin-2015
	Delivering the essentials of life	41	232591	10 févr 2005	40317	15 déc 2005	Enregistré	15-déc-2015
	Delivering the essentials of life	1	232581	10 févr 2005	106777	30 juin 2005	Enregistré	30-juin-2015
	Delivering the essentials of life	39	232589	10 févr 2005	39497	16 sept 2005	Enregistré	16-sept-2015
	Delivering the essentials of life	38	232588	10 févr 2005	40034	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	42	232592	10 févr 2005	39498	16 sept 2005	Enregistré	16-sept-2015
	Delivering the essentials of life	16	232584	10 févr 2005	106780	30 juin 2005	Enregistré	30-juin-2015
	Delivering the essentials of life	35	232585	10 févr 2005	39248	01 sept 2005	Enregistré	01-sept-2015
	Delivering the essentials of life	36	232586	10 févr 2005	38823	27 juil 2005	Enregistré	27-juil-2015
	Delivering the essentials of life	40	232590	10 févr 2005	39138	22 août 2005	Enregistré	22-août-2015
	Delivering the essentials of life	37	232587	10 févr 2005	40033	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	11	232583	10 févr 2005	106779	30 juin 2005	Enregistré	30-juin-2015

Pérou	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6	161994	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	40	162003	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	39	162002	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	38	162001	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	42	162005	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	35	161999	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	37	162000	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	11	161996	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	16	161997	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	9	161995	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	19	161998	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	45	162006	13 sept 2002			En cours	
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	41	162004	13 sept 2002			En cours	
	SUEZ (sourire)	42	132648	06 août 2001	28595	18 févr 2002	Enregistré	18-févr-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Pérou	SUEZ (sourire)	40	132647	06 août 2001	28594	15 févr 2002	Enregistré	15-févr-2012
	SUEZ (sourire)	39	132646	06 août 2001	28593	15 févr 2002	Enregistré	15-févr-2012
	SUEZ (sourire)	38	132645	06 août 2001	28523	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	SUEZ (sourire)	37	132644	06 août 2001	28522	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	SUEZ (sourire)	35	132642	06 août 2001	28520	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	SUEZ (sourire)	36	132643	06 août 2001	28521	14 févr 2002	Enregistré	14-févr-2012
	SUEZ (sourire)	4	132638	06 août 2001	78379	15 févr 2002	Enregistré	15-févr-2012
	SUEZ (sourire)	19	132641	06 août 2001	78380	15 févr 2002	Enregistré	15-févr-2012
	SUEZ (sourire)	11	132640	06 août 2001	78456	18 févr 2002	Enregistré	18-févr-2012
	SUEZ (sourire)	9	132639	06 août 2001	78455	18 févr 2002	Enregistré	18-févr-2012
Philippines	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4-2005-001260	09 févr 2005	4-2005-001260	16 juil 2006	Enregistré	16-juil-2016
	SPRING	36	42000000331	18 janv 2000			En cours	
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	4-2001-0005832	10 août 2001			En cours	

Pologne	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Portugal	Aseguramos lo esencial de la vida	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	843765	10 févr 2005	843765	10 févr 2005	Enregistré	10-févr-2015
	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Portugal	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	793137	12 sept 2002	793137	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

République Tchèque	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Roumanie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015

Roumanie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Royaume-Uni	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	ESSEX & SUFFOLK WATER	11, 19, 39, 42	1573061	19 avr 2001	1573061	19 avr 2001	Enregistré	19-avr-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Royaume-Uni	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	1483052	19 nov 1998	1483052	13 janv 1999	Enregistré	19-nov-2008
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Russie, Fédération de	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010

Saint-Marin	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
Serbie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Singapour	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX	37	T99/01072E	08 févr 1999	T99/01072E	21 nov 2000	Enregistré	08-févr-2009
	LYONNAISE DES EAUX	38	T99/01073C	08 févr 1999	T99/01073C	08 févr 1999	Enregistré	08-févr-2009
	LYONNAISE DES EAUX	39	T99/01074A	08 févr 1999	T99/01074A	06 févr 2001	Enregistré	08-févr-2009
	LYONNAISE DES EAUX	41	T99/01076H	08 févr 1999	T99/01076H	22 sept 2001	Enregistré	08-févr-2009

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Singapour	LYONNAISE DES EAUX	40	T99/01075Z	08 févr 1999	T99/01075Z	05 mars 2001	Enregistré	08-févr-2009
	LYONNAISE DES EAUX	42	T99/01077F	08 févr 1999			En cours	08-févr-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	41	T00/1195J	30 juin 2000	T00/11395J	22 févr 2000	Enregistré	22-févr-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16	T00/11392F	30 juin 2000			En cours	
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	42	T00/11394B	30 juin 2000	T00/11394B	22 févr 2000	Enregistré	22-févr-2010
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	35	T00/11393D	30 juin 2000	T00/11393D	22 févr 2000	Enregistré	22-févr-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Slovaquie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Slovaquie	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Slovénie	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Slovénie	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Suède	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	33515	21 nov 1991	243469	04 déc 1992	Enregistré	04-déc-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	SUEZ+VOUTE	35,36	8805095	14 juin 1988	235740	05 juin 1992	Enregistré	05-juin-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Suède	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Suisse	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	842818	19 oct 2004	842818	19 oct 2004	Enregistré	19-oct-2014
Syrie	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	346930	13 nov 2002			En cours	
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	27 déc 2005	774915	27 déc 2005	Enregistré	24-janv-2012
Tadjikistan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Tadjikistan	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Taiwan	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	94005032	01 févr 2005	1229870	16 sept 2006	Enregistré	15-sept-2016
	SUEZ (sourire)	39	90034092	16 août 2001	172882	16 nov 2002	Enregistré	15-nov-2012
	SUEZ (sourire)	40	90034093	16 août 2001	184839	01 août 2003	Enregistré	31-juil-2013
	SUEZ (sourire)	4	90034084	16 août 2001	1014221	16 sept 2002	Enregistré	15-sept-2012
	SUEZ (sourire)	38	90034091	16 août 2001	176062	16 janv 2003	Enregistré	15-janv-2013
	SUEZ (sourire)	19	90034087	16 août 2001	1054283	16 août 2003	Enregistré	15-août-2013
	SUEZ (sourire)	42	90034094	16 août 2001	179693	01 avr 2003	Enregistré	15-nov-2012
	SUEZ (sourire)	35	90034088	16 août 2001	192774	01 déc 2003	Enregistré	30-nov-2013
	SUEZ (sourire)	9	90034085	16 août 2001	1045472	01 juin 2003	Enregistré	31-mai-2013
	SUEZ (sourire)	36	90034089	16 août 2001	178037	01 mars 2003	Enregistré	28-févr-2013
	SUEZ (sourire)	11	90034086	16 août 2001	1063443	01 nov 2003	Enregistré	31-oct-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Taiwan	SUEZ (sourire)	37	90034090	16 août 2001	172742	16 nov 2002	Enregistré	15-nov-2012
Thaïlande	Delivering the essentials of life	35	581142	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	581140	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	16	581141	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	581144	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	1	581138	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	38	581145	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	39	581146	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	581149	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	9	581139	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	36	581143	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	581148	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	40	581147	10 févr 2005			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Thaïlande	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	228406	28 mai 1992	KOR 31 670	19 juin 1995	Enregistré	27-mai-2002
	SUEZ (sourire)	9	462767	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	11	462768	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	19	462769	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	4	462766	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	36	462771	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	37	462772	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	38	462773	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	39	462774	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	40	462775	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	42	462776	16 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	35	462770	16 août 2001			En cours	

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Tunisie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	EE050197	31 janv 2005	EE050197	29 mai 2006	Enregistré	31-janv-2015
	La Vraie Bataille de l'Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	EE02,1626	13 sept 2002		13 avr 2004	Enregistré	13-sept-2012
	LYONNAISE DES EAUX	19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	EE 950 796	29 mai 1995	EE 950 796	29 mai 1995	Enregistré	29-mai-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	EE 011 587	15 août 2001	EE 011 587	15 août 2001	Enregistré	15-août-2011
Turquie	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	MICROREL	9,42	1999/5354	07 mai 1999	209559	07 mai 1999	Enregistré	07-mai-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
Ukraine	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Union Européenne	BRIDGING THE WATER DIVIDE	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831006	13 août 2002	2831006	13 août 2002	Enregistré	13-août-2012
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4102497	19 oct 2004			En cours	
	LA VRAIE BATAILLE DE L'EAU	6, 7, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	2831014	13 août 2002	2831014	11 mars 2004	Enregistré	13-août-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE	35,39	3054319	07 févr 2003	3054319	21 mars 2006	Enregistré	07-févr-2013
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	2334837	27 juil 2001	2334837	28 mars 2003	Enregistré	27-juil-2011
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Uruguay	Aseguramos lo esencial de la vida	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	359.876	28 janv 2005	359.876	06 sept 2005	Enregistré	06-sept-2015
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	359.877	28 janv 2005	359877	29 déc 2005	Enregistré	29-déc-2015
	LA AUTENTICA LUCHA POR EL AGUA	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42	343519	13 sept 2002	343519	02 févr 2004	Enregistré	02-févr-2014
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	332772	20 juil 2001	332772	11 déc 2002	Enregistré	11-déc-2012

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Venezuela	Aseguramos lo esencial de la vida	36	2008-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	11	2005-2005	10 févr 2005	19 déc 2005	Enregistré	19-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	38	2010-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	35	2007-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	37	2009-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	1	2003-2005	10 févr 2005	19 déc 2005	Enregistré	19-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	16	2006-2005	10 févr 2005	19 déc 2005	Enregistré	19-déc-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	39	2011-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	40	2012-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	41	2013-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	42	2014-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Aseguramos lo esencial de la vida	9	2004-2005	10 févr 2005	05 sept 2007	Enregistré	05-sept-2017
	Delivering the essentials of life	41	1947-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	42	1946-2005	10 févr 2005	11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015

Venezuela	Delivering the essentials of life	40	1951-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	37	1949-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	39	1952-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	38	1948-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	1	1942-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	11	1945-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	16	1943-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	9	1944-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	Delivering the essentials of life	36	1950-2005	10 févr 2005		05 sept 2007	Enregistré	05-sept-2017
	Delivering the essentials of life	35	1953-2005	10 févr 2005		11 nov 2005	Enregistré	11-nov-2015
	LYONNAISE DES EAUX	42	99-06 120	14 avr 1999	S-13.765	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010
	LYONNAISE DES EAUX	39	99-06 118	14 avr 1999	S-13.762	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010
	LYONNAISE DES EAUX	41	99-06 119	14 avr 1999	S-13.764	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Venezuela	LYONNAISE DES EAUX	37	99-06 115	14 avr 1999	S-13 .760	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010
	LYONNAISE DES EAUX	38	99-06 116	14 avr 1999	S-13.761	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010
	LYONNAISE DES EAUX	40	99-06 117	14 avr 1999	S-13.763	17 août 2000	Enregistré	17-août-2010
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	6 383/92	31 mars 1992	169839	07 oct 1994	Enregistré	07-oct-2014
	SUEZ (sourire)	40	14137	07 août 2001	S022272	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
	SUEZ (sourire)	19	14143	07 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	11	14 144-2001	07 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	9	14 145-2001	07 août 2001			En cours	
	SUEZ (sourire)	4	14 146-2001	07 août 2001	P 245323	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
	SUEZ (sourire)	36	14141	07 août 2001	S022276	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
	SUEZ (sourire)	37	14140	07 août 2001	S022275	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
	SUEZ (sourire)	42	14136	07 août 2001	S-20.869	11 nov 2002	Enregistré	11-nov-2012
	SUEZ (sourire)	38	14139	07 août 2001	S022274	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

Venezuela	SUEZ (sourire)	39	14138	07 août 2001	S022273	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
	SUEZ (sourire)	35	14142	07 août 2001	S022277	27 juin 2003	Enregistré	27-juin-2013
Viêt-nam	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012
West Bank	LYONNAISE DES EAUX	42	4789	21 janv 1997	4789	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	41	4788	21 janv 1997	4788	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	40	4787	21 janv 1997	4787	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	39	4786	21 janv 1997	4786	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	38	4785	21 janv 1997	4785	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	37	4784	21 janv 1997	4784	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018

Marques de SUEZ par pays au 4 juin 2008

West Bank	LYONNAISE DES EAUX	35	4783	21 janv 1997	4783	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
	LYONNAISE DES EAUX	19	4782	21 janv 1997	4782	27 janv 2002	Enregistré	21-janv-2018
WIPO	Aseguramos lo esencial de la vida	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	843765	10 févr 2005	843765	10 févr 2005	Enregistré	10-févr-2015
	Delivering the essentials of life	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	863228	27 janv 2005	863228	27 janv 2005	Enregistré	27-janv-2015
	EURAQUA	1, 5, 9, 11, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	531436	19 déc 1988	531436	19 déc 1988	Enregistré	19-déc-2008
	La Vraie Bataille de l`Eau (en caractères arabes)	6, 9, 11, 16, 19, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45	792784	12 sept 2002	792784	12 sept 2002	Enregistré	12-sept-2012
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	578360	18 nov 1991	578360	18 nov 1991	Enregistré	18-nov-2011
	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19	584599	17 mars 1992	584599	17 mars 1992	Enregistré	17-mars-2012
	LYONNAISE DES EAUX SUEZ	11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44	878746	26 août 2005	878746	26 août 2005	Enregistré	26-août-2015
	MICROREL	9,42	709972	18 mars 1999	709972	18 mars 1999	Enregistré	18-mars-2009
	OBSERVATOIRE SOCIAL INTERNATIONAL	16, 35, 41, 42	740774	08 août 2000	740774	08 août 2000	Enregistré	08-août-2010
	SPRING	16,36	726562	21 janv 2000	726562	17 févr 2000	Enregistré	21-janv-2010
	SUEZ (sourire)	4, 9, 11, 19, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42	774915	24 janv 2002	774915	24 janv 2002	Enregistré	24-janv-2012

WIPO	VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE	1, 9, 11, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	842818	19 oct 2004	842818	19 oct 2004	Enregistré	19-oct-2014
	YOU ARE GOING TO LOVE THE FUTURE	1, 9, 11, 35, 37, 39, 40, 41, 42	951210	27 avr 2007	951210	27 avr 2007	Enregistré	27-avr-2017
Zimbabwe	Delivering the essentials of life	39	161/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	40	162/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	36	158/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	41	163/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	37	159/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	42	164/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	38	160/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	11	155/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	9	154/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	35	157/2005	10 févr 2005			En cours	
	Delivering the essentials of life	1	153/2005	10 févr 2005			En cours	

Zimbabwe	Delivering the essentials of life	16	156/2005	10 févr 2005			En cours	
	SUEZ (sourire)	4	840/2001	14 août 2001	840/2001	10 nov 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	9	841/2001	14 août 2001	841/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	11	842/2001	14 août 2001	842/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	19	843/2001	14 août 2001	843/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	35	844/2001	14 août 2001	844/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	36	845/2001	14 août 2001	845/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	37	846/2001	14 août 2001	846/2003	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	38	847/2001	14 août 2001	847/2001	10 nov 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	39	848/2001	14 août 2001	848/2001	10 nov 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	42	850/2001	14 août 2001	850/2001	19 mai 2003	Enregistré	16-févr-2011
	SUEZ (sourire)	40	849/2001	14 août 2001	849/2001	10 nov 2003	Enregistré	16-févr-2011

PROTECTION DE LA MARQUE FIGURATIVE « LOGO SUEZ »

Titulaire : SUEZ LYONNAISE DES EAUX

EUROPE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
FRANCE	*22/07/1997* 97 688 324	9,11,19,35, 36,37,38,39, 40,41,42	–	enregistrée	22/07/1997 97 688 324	**Non renouvelée**	Marque non renouvelée
FRANCE	*05/08/1997* 97 690 390	9,11,19,35, 36,37,38,39, 40,41,42	–	enregistrée	05/08/1997 97 690 390	**Non renouvelée**	Marque non renouvelée
MARQUE INTERNATIONALE désignant les pays suivants : Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Pays du Benelux, Belarus, Suisse, Chine, République Tchèque, Allemagne, Algérie, Egypte, Espagne, Croatie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Kazakhstan, Lettonie, Maroc, Monaco, République de Moldova, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovénie, Slovaquie, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan, Viet Nam, Yougoslavie	*22/01/1998* 662 669	9,11,19,35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	22/01/1998 662 669	**Non renouvelée 21/01/2008**	Marque non renouvelée

EUROPE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
DANEMARK	*04/02/1998* VA 00.585 1998	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	10/07/2001 VR 2001 02919	**10/07/2011**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
FINLANDE	*02/02/1998* T199800397	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	31/12/1998 212469	**31/12/2008**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
GRECE	*02/02/1998* 135880	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	17/08/1999 135880	**Non renouvelée 02/02/2008**	Marque non renouvelée
IRLANDE	*20/01/1998* 98/0189	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	20/01/1998 215.164	**Non renouvelée 20/01/2008**	Marque non renouvelée
NORVEGE	*05/02/1998* 98.01082	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	19/08/1999 198 838	**19/08/2009**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
ROYAUME-UNI	*05/02/1998* 2 157 365	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	05/02/1998 2.157.365	**Non renouvelée 05/02/2008**	Marque non renouvelée

EUROPE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
SUEDE	*05/02/1998* 98-00885	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	En cours			Marque abandonnée
ESTONIE	04/02/1998 9800220	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	13/01/2000 30021	**13/01/2010**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
GEORGIE	*03/02/1998* T 1998 013079	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	11/12/1998 11254	**11/12/2008**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
LITUANIE	*03/02/1998* 98-0405	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	07/05/2001 40944	**Non renouvelée 03/02/2008**	Marque non renouvelée

AFRIQUE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
OAPI désignant Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République de Djibouti, Sénégal, Tchad, Togo	*03/02/1998* 88 254	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	31/03/1999 38908	**Non renouvelée 03/02/2008**	Marque non renouvelée
AFRIQUE DU SUD	*29/01/1998* 98 01137 98 01138 98 01139 98 01140 98 01141 98 01142 98 01143 98 01144	35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrées	*10/01/2003* 98 01137 98 01138 98 01139 98 01140 98 01141 98 01142 98 01143 98 01144	**Non renouvelée 29/01/2008**	Marque non renouvelée

AFRIQUE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
NIGERIA	*24/02/1998* 35159/98/3 35160/98/3 35161/98/3	9 11 19	Oui (05/08/1997)	Marques publiées le 31 mai 2000			*Marque sera abandonnée à son échéance*
TUNISIE	*20/01/1998* EE98.0055	35, 36,37,38,39, 40,41,42		enregistrée	20/01/1998 EE98.0055	**20/01/2013**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

AMERIQUE LATINE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
ARGENTINE	*05/02/1998* 2.129.615 2.129.616 2.129.617 2.129.618 2.129.619 2.129.620 2.129.621 2.129.622	35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrées	1.730.666 (14/04/99) 1.728.546 (31/03/99) 1.730.665 (14/04/99) 1.728.547 (31/03/99) 1.728.548 (31/03/99) 1.730.664 (14/04/99) 1.728.549 (31/03/99) 1.730.667 (14/04/99)	**31/03/2009** *Cl. 36, 38, 39 et 41* **14/04/2009** *Cl 35, 37, 40 et 42*	*Marque sera abandonnée à son échéance*
BOLIVIE	*27/01/1998* 005539 005540 005541 005715 005716 005717 005718 005719	35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée Enregistrée Enregistrée	22/04/2003 89841/C 89840-C 89838-C	**22/04/2013**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

AMERIQUE LATINE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
BRESIL	*05/02/1998* 820545538 820545554 820545562 820545597 820545589 820545546 820545600 820545520 820545570	36.10/20/70 37.05/10/25 37.20/40/41 37.35/44/45 37.42/56 38.10/20/40 39.50 40.31/32/55 41.10/20/40	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée			Conformément à vos instructions non acquittement de la taxe d'enregistrement. Dossier clôturé
CHILI	*02/03/1998* 407.098 407.099 407.100 407.101 407.102 407.103 407.104 407.105	35 36 37 38 39 40 41 42	Non	Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée Marque enregistrée	520.690 (28/08/98) 520.689 (28/08/98) 526.992 (12/11/98) 520.688 (28/08/98) 520.687 (28/08/98) 526.991 (12/11/98) 525.198 (23/10/98) 593,941 (06/04/01)	**28/08/2008** **28/08/2008** **12/11/2008** **28/08/2008** **28/08/2008** **12/11/2008** **23/10/2008** **06/04/2011**	Marques non renouvelées à leur échéance

AMERIQUE LATINE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
COLOMBIE	*05/02/1998* 98.005.884 98.005.862 98.005.860 98.005.859 98.005.857 98.005.856 98.005.855 98.005.854	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	211316 (11/08/98) 211318 (11/08/98) 211274 (11/08/98) 211217 (11/08/98) 214372 (25/11/98) 214371 (25/11/98) 214374 (25/11/98) 221619 (31/08/99)	**10/08/2008** **10/08/2008** **10/08/2008** **10/08/2008** **24/11/2008** **24/11/2088** **24/11/2008** **31/08/2009**	Marques non renouvelées à leur échéance
PARAGUAY	*05/02/1998* 02317 02316 02318 02321 02320	 35 36 37 38 39	Oui (05/08/1997)	enregistrée	11/08/1999 215929	**11/08/2009**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
	02319 02323 02322	40 41 42					

AMERIQUE LATINE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
URUGUAY	*05/02/1998* 301.226	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	04/09/1998 301.226	**04/09/2008**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
VENEZUELA	*05/02/1998* 1949-98 1950-98 1946-98	9 11 19	Oui (05/08/1997)	Enregistrées	07/12/02001 236619 236620 236618	**07/12/2011**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

AMERIQUE DU NORD

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
CANADA	*30/01/1998* 868 ,027	Pour les services correspondant aux classes internationales 35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	27/03/2002 TM 559,753	**27/03/2017**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
USA	*05/02/1998* 75/429,506	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	05/09/2000 2,382,126	**05/09/2010**	Affidavit d'usage 05/09/2006 Conformément à vos instructions abandon de cette marque

AMERIQUE CENTRALE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
MEXIQUE	23/01/1998 320 614	35	Oui (05/08/1997)	Marque enregistrée	29/09/1998 *588220*	**Non renouvelée 22/01/2008**	Marque abandonnée à son échéance
	320 617	36		Marque enregistrée	29/09/1998 *588221*	**22/01/2008**	
	320 616	37		Marque enregistrée	27/02/1998 *572 106*	**22/01/2008**	
	320 615	38		Marque enregistrée	27/02/1998 *572 105*	**22/01/2008**	
	320 612	39		Marque enregistrée	25/02/1998 *570 767*	**22/01/2008**	
	320 611	40		Marque enregistrée	*31/03/1998* *574 397*	**22/01/2008**	
	320 610	41		Marque enregistrée	*14/05/1998* *576 203*	**22/01/2008**	
	320 613	42		Marque enregistrée	*26/03/1998* *573 033*	**22/01/2008**	

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
AUSTRALIE	*19/01/1998* 752 993	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	06/10/1999 752993	**Non renouvelée 19/01/2008**	Marque non renouvelée
COREE DU SUD	*05/02/1998*	<u>Classes nationales coréennes</u> :	Oui (05/08/1997)	enregistrées			*Marque sera abandonnée à son échéance*
	98-871	101			54427(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-872	102			54422(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-873	104			54426(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-874	105			54425(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-875	106			55252(11/06/1999)	**11/06/2009**	
	98-876	107			53040(02/02/1999)	**02/02/2009**	
	98-877	108			54424(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-878	109			53041(02/02/1999)	**02/02/2009**	
	98-879	110			54423(02/04/1999)	**02/04/2009**	
	98-880	111			55253(11/06/1999)	**11/06/2009**	
	98-881	112			55254(11/06/1999)	**11/06/2009**	

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
HONG KONG	*04/02/1998* 01246/1998 01247/1998 01248/1998 01249/1998 01250/1998 01251/1998 01252/1998 01253/1998	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée	*05/08/1997* 01246/1998 01247/1998 01248/1998 01249/1998 01250/1998 01251/1998 01252/1998 01253/1998	**04/08/2004**	Marque non renouvelée.
INDE	*16/12/1997* 782550 782551 782552	 9 11 19	Non	Marque publiée en classe 11 le 30/03/2005			Marque non renouvelée.

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
INDONESIE	*04/02/1998* J98-1818 J98-1819 J98-1820 J98-1821 J98-1822 J98-1823 J98-1824 J98-1825	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	19/02/1998 436175 436111 436176 436112 436113 436114 436177 436178	Entre le 19/02/2007 et le 19/08/2007	Marque non renouvelée
JAPON	*05/02/1998* 9191/1998	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée			Marque abandonnée
MALAISIE	*05/02/1998* 98/01268 98/01267 98/01269 98/01270 98/01271 98/01266 98/01274 98/01273	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée enregistrée	 98001270 (25/11/02) 98001271 (23/01/03)	**Non renouvelée**	Marque non renouvelée

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
NOUVELLE-ZELANDE	*23/01/1998* 287572 287573 287574 287575 287576 287577 287578 287579	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée	24/07/1998 (cl 38) 30/07/1998 (cl35/36/37/39/40/42) 05/08/1998 (cl 41) 287572 (35) 287573 (36) 287574 (37) 287575 (38) 287576 (39) 287577 (40) 287578 (41) 287579 (42)	**05/08/2004**	Marque non renouvelée
PAKISTAN	*27/11/1997* 145166 145162 145165	 9 11 19	Non	Décision d'acception de l'Office des Marques Pakistanais en date du 01/06/2005			Pays ne permettant pas la revendication de la priorité attachée à la date du dépôt dans le pays d'origine. *Marque sera abandonnée à son échéance*

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
PHILIPPINES	*22/01/1998* Nos de dépôt en attente à ce jour	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée			Marque abandonnée
SINGAPOUR	*04/02/1998* S/882/98 S/883/98 S/884/98 S/885/98 S/886/98 S/887/98 S/888/98 S/889/98	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	En cours			*Marque sera abandonnée à son échéance*

OCEANIE / ASIE

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
THAILANDE	*05/02/1998* 353725 353726 353727 353728 353729 353730 353731 353732	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	9666 9075 9679 9216 9681 9245 10408 9244	**Non renouvelée 04/08/2007** (classes 38-41) **04/02/2008** Autres classes	Marque non renouvelée
TAIWAN	*23/01/1998* 87003807 87003808 87003809 87003810 87003811 87003812 87003813 87003814	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	110102 (16/06/99) 128246 (01/09/00) 114813 (16/09/99) 127526 (16/08/00) 117939 (16/11/99) 124129 (16/05/00) 117389 (01/11/99) 133780 (01/12/00)	**15/06/2009** **31/08/2010** **15/09/2009** **15/08/2010** **15/11/2009** **15/05/2010** **31/10/2009** **30/11/2010**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
ARABIE SAOUDITE	*07/02/1998* 42405 42406 42407 42408 42409 42410 42411 42412	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	 535/38 (08/08/00) 535/39 (08/08/00) 535/40 (08/08/00) 535/41 (08/08/00) 535/42 (08/08/00) 544/39 (18/10/00) 544/40 (18/10/00) 543/10 (07/10/00)	**Non renouvelée 13/10/2007**	Marque non renouvelée
BAHRAIN	*28/01/1998* 106/98 107/98 108/98 109/98 110/98 111/98 112/98 113/98	 35 36 37 38 39 40 41 42	Non	enregistrée	31/01/2000 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618	**Non renouvelée 28/01/2008**	Marques non renouvelées

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
BANDE DE GAZA	*25/01/1998* 5213 5214 5215 5216 5217 5218 5219 5220	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée	01/02/1999 5213 5214 5215 5216 5217 5218 5219 5220	**24/01/2005**	Marque non renouvelée
EMIRATS ARABES UNIS	*04/02/1998* 25216 25217 25218 25219 25220 25221 25222 25223	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	 enregistrée enregistrée enregistrée en cours enregistrée enregistrée enregistrée enregistrée	 21083 (30/05/99) 21082 (30/05/99) 21157(02/06/99) - 21157 (02/06/99) 22353 (02/10/99) 20761 (5/05/99) 20748 (4/05/99)	**03/02/2008**	Marques non renouvelées

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
IRAK	*16/09/1998* 36736	9, 11, 19	Non	enregistrée	1er/07/1999 36736	**16/09/2013**	*Marque sera abandonnée à son échéance*
IRAN	*28/01/1998* 7611209	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	18/03/2002 98217	**Non renouvelée 28/01/2008**	Particularité : réunion en Iran des classes de services sous la classe unique 35 *Marque abandonnée à son échéance*
ISRAEL	*22/01/1998* 117325 117326 117327 117328 117329 117330 117331 117332	 35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée	14/04/ et 06/05/1999 117325 (06/05/99) 117326 (14/04/99) 117327 (14/04/99) 117328 (14/04/99) 117329 (14/04/99) 117330 (14/04/99) 117331 (14/04/99) 117332 (14/04/99)	**22/01/2005**	Marque non renouvelée

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
JORDANIE	*04/02/1998* 48688 48687 48686	 9 11 19	Oui (05/08/1997)	Marque abandonnée	05/08/1997 48688 48687 48686	**05/08/2004**	Marque non renouvelée
KOWEIT	*25/04/1998* 39602 39603 39604 39605 39606 39607 39608 39609	 35 36 37 38 39 40 41 42	Non	enregistrée	25/04/2008 39602 39603 39604 39605 39606 39607 39608 39609	**Non renouvelée 25/04/2008**	Marques non renouvelées
LIBAN	*26/02/1998* 325	35, 36, 37, 38, 39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	enregistrée	28/02/1998 75161	**28/02/2013**	*Marque sera abandonnée à son échéance*

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
OMAN	*08/02/1998* 17247 17248 17249 17250 17251 17252 17253 17254	35 36 37 38 39 40 41 42	Non	En cours			Marques non renouvelées à leur échéance
SYRIE	*05/02/1998* 1007-48-15784	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	En cours			Refus de fournir le certificat de Boycott d'Israël.
TURQUIE	*04/02/1998* No de dépôt en attente à ce jour	35, 36,37,38,39, 40,41,42	Oui (05/08/1997)	Enregistrée	04/02/1998 201.632	**Non renouvelée 04/02/2008**	Marques non renouvelées

ORIENT

Pays	*Date et Numéro de dépôt*	*Classes*	*Priorité du dépôt français*	*Etat de la Procédure d'examen*	*Date et Numéro d'enregistrement*	*Échéance*	*Particularités/ Observations*
WEST BANK	*25/01/1998* 5984 5983 5985 5979 5986 5980 5981 5982	35 36 37 38 39 40 41 42	Oui (05/08/1997)	En cours			*Marque sera abandonnée à son échéance*

INDOM - Portefeuille - Export du 02/06/2008 à 10:29:00

Nom	Zone	Réservation	Expiration
associationlesseps.org	org	04/07/2006	09/07/2009
bonsreflexe.com	com	20/04/2007	20/04/2009
bonsreflexes.com	com	20/04/2007	20/04/2009
bonsreflexes.fr	fr	26/04/2007	26/04/2009
deenergievandevooruitgang.be	be	02/04/2008	02/04/2010
deenergievandevooruitgang.biz	biz	02/04/2008	02/04/2010
deenergievandevooruitgang.com	com	02/04/2008	02/04/2010
deenergievandevooruitgang.eu	eu	02/04/2008	02/04/2010
deenergievandevooruitgang.net	net	02/04/2008	02/04/2010
deenergievandevooruitgang.nl	nl	02/04/2008	02/04/2010
e-suez.com	com	14/12/2005	28/01/2009
energiesofprogress.biz	biz	02/04/2008	02/04/2010
energiesofprogress.com	com	02/04/2008	02/04/2010
energiesofprogress.eu	eu	02/04/2008	02/04/2010
energiesofprogress.net	net	02/04/2008	02/04/2010
esuez.com	com	14/12/2005	16/01/2009
filferval.com	com	21/05/2007	27/04/2009
fondation-suez.com	com	03/06/2005	27/06/2009
fondationsuez.com	com	03/06/2005	27/06/2009
g-mestrallet.be	be	14/10/2005	14/10/2008
gaz-de-france-suez.be	be	02/03/2006	02/03/2009
gaz-de-france-suez.biz	biz	02/03/2006	01/03/2010
gaz-de-france-suez.com	com	03/03/2006	02/03/2009
gaz-de-france-suez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
gaz-de-france-suez.fr	fr	03/03/2006	03/03/2009
gaz-de-france-suez.info	info	03/03/2006	02/03/2009
gaz-de-france-suez.net	net	03/03/2006	02/03/2009
gaz-de-france-suez.org	org	02/03/2006	02/03/2010
gazdefrance-suez.be	be	27/02/2006	27/02/2009
gazdefrance-suez.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
gazdefrance-suez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
gazdefrance-suez.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
gazdefrance-suez.info	info	28/02/2006	27/02/2009
gazdefrance-suez.net	net	28/02/2006	27/02/2009
gazdefrance-suez.org	org	27/02/2006	27/02/2010
gazdefrancesuez.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
gazdefrancesuez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
gazdefrancesuez.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
gazdefrancesuez.info	info	28/02/2006	27/02/2009
gazdefrancesuez.net	net	28/02/2006	27/02/2009
gazdefrancesuez.org	org	27/02/2006	27/02/2010
gdf-suez-group.com	com	05/09/2007	05/09/2008
gdf-suez-group.eu	eu	05/09/2007	05/09/2008
gdf-suez-group.fr	fr	05/09/2007	05/09/2008
gdf-suez.asia	asia		
gdf-suez.be	be	27/02/2006	27/02/2009
gdf-suez.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
gdf-suez.ch	ch	24/09/2007	24/09/2009
gdf-suez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009

Nom	Zone	Réservation	Expiration
gdf-suez.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
gdf-suez.info	info	28/02/2006	27/02/2009
gdf-suez.it	it	15/10/2007	15/10/2009
gdf-suez.net	net	28/02/2006	27/02/2009
gdf-suez.org	org	27/02/2006	27/02/2010
gdf-suez.us	us	12/09/2007	12/09/2009
gdfsuez.asia	asia		
gdfsuez.be	be	27/02/2006	27/02/2009
gdfsuez.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
gdfsuez.ch	ch	24/09/2007	24/09/2009
gdfsuez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
gdfsuez.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
gdfsuez.info	info	28/02/2006	27/02/2009
gdfsuez.it	it	12/10/2007	12/10/2009
gdfsuez.net	net	28/02/2006	27/02/2009
gdfsuez.org	org	27/02/2006	27/02/2010
gdfsuez.us	us	11/09/2007	11/09/2009
gdfsuezgroup.com	com	05/09/2007	05/09/2008
gdfsuezgroup.eu	eu	05/09/2007	05/09/2008
gdfsuezgroup.fr	fr	05/09/2007	05/09/2008
gerard-mestrallet.be	be	14/10/2005	14/10/2008
gerard-mestrallet.com	com	11/11/2005	08/11/2008
gerard-mestrallet.com.fr	com.fr	24/11/2005	24/11/2008
gerard-mestrallet.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
gerard-mestrallet.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
gerard-mestrallet.info	info	18/08/2006	03/09/2008
gerard-mestrallet.net	net	11/11/2005	08/11/2008
gerard-mestrallet.org	org	14/11/2005	08/11/2008
gerardmestrallet.be	be	14/10/2005	14/10/2008
gerardmestrallet.com	com	11/11/2005	08/11/2008
gerardmestrallet.com.fr	com.fr	23/11/2005	23/11/2008
gerardmestrallet.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
gerardmestrallet.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
gerardmestrallet.info	info	18/08/2006	03/09/2008
gerardmestrallet.net	net	11/11/2005	08/11/2008
gerardmestrallet.org	org	14/11/2005	08/11/2008
gmestrallet.be	be	14/10/2005	14/10/2008
gmestrallet.com	com	11/11/2005	08/11/2008
gmestrallet.com.fr	com.fr	22/11/2005	22/11/2008
gmestrallet.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
gmestrallet.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
gmestrallet.info	info	18/08/2006	03/09/2008
gmestrallet.net	net	11/11/2005	08/11/2008
gmestrallet.org	org	14/11/2005	08/11/2008
group-suez.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
group-suez.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
group-suez.in	in	21/07/2006	21/07/2009
groupe-gdf-suez.com	com	05/09/2007	05/09/2008
groupe-gdf-suez.eu	eu	05/09/2007	05/09/2008
groupe-gdf-suez.fr	fr	05/09/2007	05/09/2008
groupe-suez.be	be	21/02/2005	21/02/2009

Nom	Zone	Réservation	Expiration
groupe-suez.biz	biz	21/02/2005	20/02/2010
groupe-suez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
groupe-suez.fr	fr	29/03/2005	29/03/2009
groupe-suez.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
groupe-suez.in	in	21/07/2006	21/07/2009
groupe-suez.net	net	22/02/2005	21/02/2009
groupe-suez.org	org	21/02/2005	21/02/2010
groupegdfsuez.com	com	05/09/2007	05/09/2008
groupegdfsuez.eu	eu	05/09/2007	05/09/2008
groupegdfsuez.fr	fr	05/09/2007	05/09/2008
groupesuez.be	be	21/02/2005	21/02/2009
groupesuez.biz	biz	21/02/2005	20/02/2010
groupesuez.com	com	22/02/2005	21/02/2009
groupesuez.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
groupesuez.fr	fr	29/03/2005	29/03/2009
groupesuez.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
groupesuez.in	in	21/07/2006	21/07/2009
groupesuez.net	net	22/02/2005	21/02/2009
groupesuez.org	org	21/02/2005	21/02/2010
groupsuez.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
groupsuez.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
groupsuez.in	in	21/07/2006	21/07/2009
isinfra.com	com	21/02/2008	21/02/2010
isinfra.net	net	21/02/2008	21/02/2010
lasenergiasdelprogreso.com	com	13/05/2008	13/05/2010
lasenergiasdelprogresso.com	com	13/05/2008	13/05/2010
lesenergiesduprogres.be	be	21/02/2008	21/02/2009
lesenergiesduprogres.com	com	21/02/2008	21/02/2009
lesenergiesduprogres.eu	eu	21/02/2008	21/02/2009
lesenergiesduprogres.fr	fr	21/02/2008	21/02/2009
mestrallet-g.be	be	14/10/2005	14/10/2008
mestrallet-g.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
mestrallet-g.nom.fr	nom.fr	05/01/2006	05/01/2009
mestrallet-gerard.be	be	14/10/2005	14/10/2008
mestrallet-gerard.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
mestrallet-gerard.nom.fr	nom.fr	05/01/2006	05/01/2009
mestrallet.be	be	14/10/2005	14/10/2008
mestrallet.com	com	14/08/2006	03/09/2008
mestrallet.com.fr	com.fr	23/11/2005	23/11/2008
mestrallet.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
mestrallet.fr	fr	16/05/2005	16/05/2009
mestrallet.gerard.name	name	28/12/2005	13/01/2010
mestrallet.info	info	18/08/2006	03/09/2008
mestrallet.net	net	11/11/2005	08/11/2008
mestrallet.nom.fr	nom.fr	05/01/2006	05/01/2009
mestrallet.org	org	14/11/2005	08/11/2008
mestralletgerard.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
photo-suez.com	com	12/12/2005	16/01/2009
raid-gdfsuez.com	com	23/04/2008	23/04/2010
raidgdfsuez.com	com	23/04/2008	23/04/2010
rightreflex.com	com	23/04/2007	23/04/2009

Nom	Zone	Réservation	Expiration
side.co.uk	co.uk		14/04/2010
side.net	net	24/01/2006	09/02/2009
side.org	org	24/01/2006	09/02/2010
societe-generale-de-belgique.be	be	02/03/2005	28/02/2009
societe-generale-de-belgique.com	com	28/02/2006	04/02/2009
societe-generale-debelgique.be	be	23/03/2005	23/03/2009
societe-generale-debelgique.com	com	07/03/2008	07/03/2009
societe-generaledebelgique.be	be	09/09/2005	30/09/2008
societegeneraledebelgique.be	be	02/03/2005	28/02/2009
société-générale-de-belgique.com	com	28/02/2006	03/03/2009
société-générale-debelgique.com	com	28/02/2006	31/03/2009
sociétégénéraledebelgique.com	com	28/02/2006	03/03/2009
suez-business.biz	biz	22/11/2005	28/11/2008
suez-business.com	com	23/11/2005	29/11/2008
suez-business.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-business.net	net	23/11/2005	29/11/2008
suez-energie-europe.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energie-services.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energie.be	be	18/10/2005	28/10/2008
suez-energie.biz	biz	18/10/2005	23/10/2008
suez-energie.com	com	05/10/2005	24/10/2008
suez-energie.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energie.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suez-energie.info	info	07/10/2005	24/10/2008
suez-energie.net	net	05/10/2005	24/10/2008
suez-energy-europe.be	be	09/09/2005	30/09/2008
suez-energy-europe.biz	biz	24/08/2006	29/09/2008
suez-energy-europe.com	com	30/08/2006	30/09/2008
suez-energy-europe.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energy-europe.fr	fr	10/10/2005	10/10/2008
suez-energy-europe.net	net	30/08/2006	30/09/2008
suez-energy-europe.org	org	24/08/2006	30/09/2008
suez-energy-international.be	be	09/09/2005	30/09/2008
suez-energy-international.biz	biz	24/08/2006	29/09/2008
suez-energy-international.com	com	30/08/2006	30/09/2008
suez-energy-international.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energy-international.fr	fr	10/10/2005	11/10/2008
suez-energy-international.net	net	30/08/2006	30/09/2008
suez-energy-international.org	org	24/08/2006	30/09/2008
suez-energy-services.be	be	21/02/2005	21/02/2009
suez-energy-services.biz	biz	21/02/2005	20/02/2010
suez-energy-services.com	com	22/02/2005	21/02/2009
suez-energy-services.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energy-services.fr	fr	22/02/2005	22/02/2009
suez-energy-services.net	net	22/02/2005	21/02/2009
suez-energy-services.org	org	21/02/2005	21/02/2010
suez-energy.be	be	18/10/2005	28/10/2008
suez-energy.biz	biz	07/10/2005	23/10/2008
suez-energy.com	com	05/10/2005	24/10/2008
suez-energy.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-energy.fr	fr	01/06/2005	01/06/2009

Nom	Zone	Réservation	Expiration
suez-energy.info	info	07/10/2005	24/10/2008
suez-energy.net	net	05/10/2005	24/10/2008
suez-finance.fr	fr	21/11/2005	21/11/2008
suez-gaz-de-france.be	be	01/03/2006	01/03/2009
suez-gaz-de-france.biz	biz	02/03/2006	01/03/2010
suez-gaz-de-france.com	com	02/03/2006	01/03/2009
suez-gaz-de-france.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suez-gaz-de-france.fr	fr	02/03/2006	02/03/2009
suez-gaz-de-france.info	info	02/03/2006	01/03/2009
suez-gaz-de-france.net	net	02/03/2006	01/03/2009
suez-gaz-de-france.org	org	01/03/2006	01/03/2010
suez-gazdefrance.be	be	27/02/2006	27/02/2009
suez-gazdefrance.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
suez-gazdefrance.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suez-gazdefrance.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
suez-gazdefrance.info	info	28/02/2006	27/02/2009
suez-gazdefrance.net	net	28/02/2006	27/02/2009
suez-gazdefrance.org	org	27/02/2006	27/02/2010
suez-gdf.be	be	27/02/2006	27/02/2009
suez-gdf.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
suez-gdf.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suez-gdf.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
suez-gdf.info	info	28/02/2006	27/02/2009
suez-gdf.net	net	28/02/2006	27/02/2009
suez-gdf.org	org	27/02/2006	27/02/2010
suez-group.biz	biz	28/05/2002	27/05/2009
suez-group.co.uk	co.uk	28/06/2007	07/08/2009
suez-group.com	com	11/09/2005	13/09/2008
suez-group.com.fr	com.fr	29/09/2005	29/09/2008
suez-group.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-group.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suez-group.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
suez-group.in	in	21/07/2006	21/07/2009
suez-group.info	info	04/10/2005	14/09/2008
suez-group.net	net	05/12/2005	05/12/2008
suez-group.org	org	06/12/2005	05/12/2008
suez-groupe.biz	biz	28/05/2002	27/05/2009
suez-groupe.co.uk	co.uk	28/06/2007	07/08/2009
suez-groupe.com	com	05/12/2005	05/12/2008
suez-groupe.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-groupe.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
suez-groupe.in	in	21/07/2006	21/07/2009
suez-groupe.info	info	04/10/2005	14/09/2008
suez-groupe.net	net	05/12/2005	05/12/2008
suez-groupe.org	org	06/12/2005	05/12/2008
suez-industrial-solutions.biz	biz	28/05/2002	27/05/2009
suez-industrial-solutions.com	com	14/02/2005	09/02/2009
suez-industrial-solutions.eu	eu	08/04/2006	08/04/2011
suez-industrial-solutions.fr	fr	01/03/2006	28/02/2009
suez-industrial-solutions.info	info	17/10/2005	14/09/2008
suez-industrial-solutions.net	net	14/02/2005	09/02/2009

Nom	Zone	Réservation	Expiration
suez-industrial-solutions.org	org	13/02/2005	09/02/2010
suez-lyonnaise-eaux.co.uk	co.uk	14/04/2000	14/04/2010
suez-lyonnaise-eaux.com	com	23/03/2006	12/06/2009
suez-lyonnaise-eaux.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-lyonnaise-eaux.net	net	24/01/2006	09/02/2009
suez-lyonnaise-eaux.org	org	24/01/2006	09/02/2010
suez-lyonnaise.co.uk	co.uk		14/04/2010
suez-lyonnaise.com	com	13/03/2006	10/04/2009
suez-lyonnaise.com.fr	com.fr	16/02/2005	16/02/2009
suez-lyonnaise.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suez-lyonnaise.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suez-lyonnaise.net	net	24/01/2006	09/02/2009
suez-lyonnaise.org	org	24/01/2006	09/02/2010
suez-nov-invest.com	com	14/02/2005	08/02/2009
suez-nov-invest.fr	fr	30/03/2005	30/03/2009
suez-nov-invest.net	net	14/02/2005	08/02/2009
suez-nov-invest.org	org	13/02/2005	08/02/2010
suez-services.be	be	09/09/2005	30/09/2008
suez-services.biz	biz	24/08/2006	29/09/2008
suez-services.net	net	30/08/2006	30/09/2008
suez-services.org	org	24/08/2006	30/09/2008
suez-tractebel.be	be	23/08/2004	04/09/2008
suez-tractebel.biz	biz	24/08/2006	03/09/2008
suez-tractebel.com	com	01/09/2006	04/09/2008
suez-tractebel.eu	eu	08/09/2006	08/09/2008
suez-tractebel.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suez-tractebel.info	info	24/08/2006	04/09/2008
suez-tractebel.net	net	17/08/2006	04/09/2008
suez-tractebel.org	org	24/08/2006	04/09/2008
suez-university.eu	eu	08/09/2006	08/09/2011
suez-university.fr	fr	23/11/2005	23/11/2008
suez.asia	asia	21/11/2007	21/11/2009
suez.at	at	09/09/2002	09/09/2008
suez.be	be	06/01/2005	06/01/2009
suez.ca	ca	04/08/2006	04/08/2008
suez.ch	ch	06/06/2005	31/05/2009
suez.cn	cn	10/03/2006	17/03/2009
suez.co.il	co.il	22/09/2002	22/09/2008
suez.co.nz	co.nz	29/08/2006	26/09/2008
suez.co.za	co.za	29/08/2006	25/09/2008
suez.com.es	com.es	13/12/2005	16/12/2008
suez.com.fr	com.fr	16/02/2005	16/02/2009
suez.com.pt	com.pt	15/09/2005	11/12/2008
suez.com.tw	com.tw	13/03/2006	17/03/2009
suez.cz	cz	13/09/2005	12/09/2008
suez.dk	dk	01/07/2005	01/07/2007
suez.es	es	26/09/2005	26/09/2008
suez.eu	eu	10/03/2006	10/03/2011
suez.gr	gr	12/09/2005	12/09/2009
suez.hk	hk	19/10/2005	19/10/2008
suez.hu	hu	19/10/2005	19/10/2008

Nom	Zone	Réservation	Expiration
suez.ie	ie	12/09/2005	12/09/2008
suez.info	info	27/10/2005	03/12/2008
suez.jp	jp	16/05/2008	31/05/2010
suez.li	li	06/06/2005	31/05/2009
suez.lt	lt	12/09/2005	12/09/2008
suez.lu	lu	05/06/2007	21/05/2009
suez.lv	lv	13/09/2005	13/09/2008
suez.ma	ma	14/10/2005	14/10/2008
suez.nl	nl	21/08/2006	16/08/2008
suez.org	org	31/10/2005	22/02/2010
suez.pk	pk	20/06/2006	20/06/2010
suez.pl	pl	20/09/2002	20/09/2008
suez.pt	pt	11/10/2005	11/12/2008
suez.ro	ro	28/09/2005	28/09/2008
suez.ru	ru	05/11/2002	05/11/2008
suez.se	se	13/05/2003	13/05/2009
suez.sg	sg	16/05/2008	16/05/2010
suez.tm.fr	tm.fr	10/10/2005	10/10/2008
suez.to	to	06/06/2005	14/05/2009
suez.tv	tv	30/03/2005	25/03/2009
suez.tw	tw	16/05/2008	16/05/2010
suez.us	us	27/04/2007	15/05/2009
suezbusiness.biz	biz	23/11/2005	28/11/2008
suezbusiness.com	com	23/11/2005	29/11/2008
suezbusiness.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezbusiness.net	net	23/11/2005	29/11/2008
suezcom.com	com	26/03/2005	04/04/2009
suezei.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suezenergie.be	be	18/10/2005	28/10/2008
suezenergie.biz	biz	07/10/2005	23/10/2008
suezenergie.com	com	05/10/2005	24/10/2008
suezenergie.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergie.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suezenergie.info	info	07/10/2005	24/10/2008
suezenergie.net	net	05/10/2005	24/10/2008
suezenergieeurope.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergieservices.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergy.be	be	18/10/2005	28/10/2008
suezenergy.biz	biz	07/10/2005	23/10/2008
suezenergy.com	com	05/10/2005	24/10/2008
suezenergy.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergy.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suezenergy.info	info	06/10/2005	24/10/2008
suezenergy.net	net	05/10/2005	24/10/2008
suezenergyeurope.be	be	09/09/2005	30/09/2008
suezenergyeurope.biz	biz	24/08/2006	29/09/2008
suezenergyeurope.com	com	30/08/2006	30/09/2008
suezenergyeurope.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergyeurope.fr	fr	10/10/2005	10/10/2008
suezenergyeurope.net	net	30/08/2006	30/09/2008
suezenergyeurope.org	org	24/08/2006	30/09/2008

Nom	Zone	Réservation	Expiration
suezenergyinternational.be	be	09/09/2005	30/09/2008
suezenergyinternational.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergyinternational.fr	fr	10/10/2005	10/10/2008
suezenergyservices.be	be	21/02/2005	21/02/2009
suezenergyservices.biz	biz	21/02/2005	20/02/2010
suezenergyservices.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezenergyservices.fr	fr	22/02/2005	22/02/2009
suezenergyservices.net	net	22/02/2005	21/02/2009
suezenergyservices.org	org	21/02/2005	21/02/2010
suezenvironnement.eu	eu	24/07/2006	24/07/2011
suezfinance.fr	fr	21/11/2005	21/11/2008
suezgazdefrance.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
suezgazdefrance.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suezgazdefrance.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
suezgazdefrance.info	info	28/02/2006	27/02/2009
suezgazdefrance.net	net	28/02/2006	27/02/2009
suezgazdefrance.org	org	27/02/2006	27/02/2010
suezgdf.be	be	27/02/2006	27/02/2009
suezgdf.biz	biz	27/02/2006	26/02/2010
suezgdf.eu	eu	07/04/2006	07/04/2009
suezgdf.fr	fr	28/02/2006	28/02/2009
suezgdf.info	info	28/02/2006	27/02/2009
suezgdf.net	net	28/02/2006	27/02/2009
suezgdf.org	org	27/02/2006	27/02/2010
suezglobal.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezgroup.biz	biz	28/05/2002	27/05/2009
suezgroup.co.uk	co.uk	28/06/2007	07/08/2009
suezgroup.com	com	11/09/2005	13/09/2008
suezgroup.com.fr	com.fr	16/09/2005	16/09/2008
suezgroup.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezgroup.fr	fr	31/05/2005	31/05/2009
suezgroup.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
suezgroup.in	in	21/07/2006	21/07/2009
suezgroup.info	info	04/10/2005	14/09/2008
suezgroup.net	net	05/12/2005	05/12/2008
suezgroup.org	org	06/12/2005	05/12/2008
suezgroupe.biz	biz	28/05/2002	27/05/2009
suezgroupe.co.uk	co.uk	28/06/2007	07/08/2009
suezgroupe.com	com	05/12/2005	05/12/2008
suezgroupe.eu	eu	07/04/2006	07/04/2011
suezgroupe.hk	hk	21/08/2006	25/07/2009
suezgroupe.in	in	21/07/2006	21/07/2009
suezgroupe.info	info	04/10/2005	14/09/2008
suezgroupe.net	net	05/12/2005	05/12/2008
suezgroupe.org	org	06/12/2005	05/12/2008
suezindustrialsolutions.biz	biz	21/11/2005	19/11/2008
suezindustrialsolutions.com	com	14/02/2005	09/02/2009
suezindustrialsolutions.eu	eu	10/05/2006	10/05/2011
suezindustrialsolutions.fr	fr	01/03/2006	28/02/2009
suezindustrialsolutions.info	info	17/10/2005	14/09/2008
suezindustrialsolutions.net	net	14/02/2005	09/02/2009

ANNEXE 6

Filiales Importantes de Suez

- Suez Finance
- Suez Tractebel
- Suez Energie Services (ex Elyo)
- Suez Environnement
- Lyonnaise des Eaux France
- Sita France
- Ondeo
- Electrabel
- Distrigaz
- Electrabel Customers Solutions
- Tractebel Energia

ANNEXE 7

Liste des engagements hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros non pris en compte dans les annexes des comptes sociaux de Suez au 31 décembre 2007

Réf interne	Nature de la garantie	Bénéficiaires	Contrepartie	Devise	Montant de la garantie en millions de devise	Montant de la garantie en millions d'euros	Date effective de la garantie	Échéance
SEI 07.101	Performance	JPMorgan Chase Toronto	VENTUS	CAD	35,9	23,4	01/01/2008	01/01/2011
SEI 08.002	Performance	Algonquin Gas Transmission	SLNGNA	USD	100,0	64,5	15/02/2008	15/02/2010
05.039A3	Hedging	Pacific Corp	SEMNA	USD	25,0	16,1	05/03/2008	Permanent
08.008	Performance	BP Energy Company, BP Canada	SEMNA	USD	25,0	16,1	12/03/2008	Permanent
07.026A2	Hedging	Apache Corporation	SEMNA	USD	25,0	16,1	24/04/2008	Permanent
07.004A2	Performance	Anadarko Energy Services Company	SEMNA	USD	25,0	16,1	30/04/2008	Permanent
05.036A3	Performance	Citigroup Energy	SEMNA	USD	50,0	32,2	22/05/2008	Permanent

cours au 29/05/08
cours CAD 1,5332
cours USD 1,5504

ANNEXE 8

Filiales Importantes de Gaz de France

- Gaselys
- GdF Ess
- GRTgaz
- GDF Produktion Exploration Deutschland
- Cofathec S.A.S.
- GrDF (société ayant reçu les activités de distribution de Gaz de France en application de l'article 14 de la loi 2004-803 du 9 août 2004 modifiée par la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006)

ANNEXE 9

Liste des engagements hors bilan d'un montant individuel supérieur à dix millions d'euros non pris en compte dans les annexes des comptes sociaux de Gaz de France au 31 décembre 2007

1) ENGAGEMENTS A CARACTERE FINANCIER

Le recensement des opérations et les cours de change retenus ont été arrêtés à la date du 29 mai 2008.

Lignes de crédit

Bénéficiaire	**Date de fin**	**Devise**	**Montant en devise**
SOCIETE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE MONTOIR	Début 2010 (date estimée de mise en service de la centrale)	EUR	215 500 000
Par contrat signé le 27 mars 2008, Gaz de France SA a accordé à la Société de Production d'Electricité de Montoir, filiale à 100% du Groupe, une ligne de crédit de 240 millions d'euros. Ce financement a pour objet d'assurer à hauteur de 70 % la construction d'une centrale gaz à cycle combiné sur le site de Montoir. Au 29 mai 2008, les engagements hors bilan correspondant au montant non tiré s'élevaient à 215 500 000 euros.			
GDF ESS	31/12/2008	GBP	19 800 000
	soit	*EUR*	*25 171 625*
Par contrat signé en décembre 2002 prorogé par avenant en septembre 2007, GDF ESS, filiale à 100% du Groupe, dispose d'une ligne de crédit. Le montant de celle-ci a été ramené à 20 800 000 GBP le 29 décembre 2006. Au 31 décembre 2007, les engagements hors bilan correspondant au montant non tiré s'élevaient à 6 000 000 GBP, soit 8 181 632 euros.			

Bénéficiaire	Date de fin	Devise	Montant en devise
SOCIETE GENERALE (NORSK HYDRO ENERGIE)	01/04/2011	EUR	12 000 000
La contre-garantie accordée à SOCIETE GENERALE le 10 janvier 2008 par Gaz de France SA est le renouvellement d'une contre-garantie au bénéfice de SOCIETE GENERALE pour GASELYS envers NORSK HYDRO ENERGIE. Elle figurait dans les comptes au 31 décembre 2007, pour le même montant.			

Engagements relatifs aux filiales

Nature d'engagement donné	Bénéficiaires	Société garantie (si autre que Gaz de France SA)	Devise	*Montant en devise*
Garantie de bonne exécution	CARGILL GOLDMAN SACHS	GDF International	GBP	50 000 000
		soit	*EUR*	*63 564 709*
Le 21 avril 2008, Gaz de France SA a accordé des garanties de bonne exécution des engagements pris par GDF International dans le cadre de l'acquisition de la société Teesside Power Ltd auparavant détenue à 70% par Cargill et 30% par Goldman Sachs.				
Garantie de paiement	E.ON FOLDGAZ TRADE	EDENERGIA	USD	19 083 183

			soit	*EUR*	*12 271 354*

Par un avenant en date du 18 février 2008, Gaz de France SA a augmenté le montant de la garantie de paiement du 21 mai 2007 en faveur de E.ON FOLDGAZ TRADE pour le compte de sa filiale EDENERGIA. Le montant initial de 14 100 299 USD, soit 9 578 357 euros au 31 décembre 2007, a été porté à 19 083 183 USD, soit 12 271 354 euros.

Taux de change

au 29/05/2008	au 31/12/2007
1 EUR = 1,5551 USD	1 EUR = 1,4721 USD
1 EUR = 0,7866 GBP	1 EUR = 0,73335 GBP

2) AUTRES ENGAGEMENTS DONNES A CARACTERE FINANCIER

Couverture du risque de taux

Situation d'arrêté des comptes au 28 mai 2008

Nature d'engagement donné	Date de fin	Devise	Montant en devise
Gaz de France réalise de manière récurrente des opérations de couverture du risque de taux relevant de la gestion courante de trésorerie, swaps de taux court terme qui visent à transformer le type de taux d'émission ou de placement de TCN (fixe vers variable ou inversement).			
Les opérations figurant dans les comptes au 31 décembre 2007 ont été dénouées. Les nouvelles opérations réalisées en 2008 d'une valeur individuelle supérieure à 10 millions d'euros sont les suivantes :			
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	29/05/2008	EUR	69 754 329
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	30/05/2008	EUR	99 659 496
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	02/06/2008	EUR	74 898 637
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	13/06/2008	EUR	49 824 093
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	13/06/2008	EUR	49 824 093

Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	16/06/2008	EUR	29 794 023
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	16/06/2008	EUR	49 813 241
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	23/06/2008	EUR	59 775 890
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	30/06/2008	EUR	39 849 865
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	30/06/2008	EUR	99 647 331
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	09/07/2008	EUR	19 860 343
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	15/07/2008	EUR	99 293 745
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	28/07/2008	EUR	24 739 846
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	07/08/2008	EUR	49 472 409
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	29/08/2008	EUR	64 303 238

Nature d'engagement donné	**Date de fin**	**Devise**	**Montant en devise**
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	20/10/2008	EUR	50 000 000
Swaps de Taux Variable contre Taux Fixe	20/10/2008	EUR	73 563 328
Swaps de Taux Fixe contre Taux Variable	10/07/2008	EUR	50 000 000
Swaps de Taux Fixe contre Taux Variable	11/08/2008	EUR	50 000 000
Swaps de Taux Fixe contre Taux Variable	10/10/2008	EUR	50 000 000

3) ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MATIERES PREMIERES : PRODUITS DERIVES

Situation d'arrêté des comptes au 30 avril 2008

Nature d'engagement donné	Position	Date de fin	Devise	Différentiel d'engagement net (*)
Liste des nouveaux deals contractualisés depuis le 31 décembre 2007 dont le différentiel d'engagement est supérieur à 10 millions d'euros				
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2010	EUR	30 887 531
Liste des deals figurant dans les comptes au 31 décembre 2007 et dont le différentiel d'engagement a dépassé le seuil de 10 millions d'euros				
SWAP MATIERE	Acheteur	30/09/2009	EUR	10 208 024
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2008	EUR	10 243 096
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	10 422 499
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2008	EUR	10 424 147
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	10 464 182
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	10 470 089
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2008	EUR	10 854 746
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	11 192 815
SWAP MATIERE	Acheteur	31/10/2009	EUR	11 641 397
SWAP MATIERE	Acheteur	30/09/2009	EUR	12 679 677
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	17 994 993
Liste des deals figurant dans les comptes au 31 décembre 2007 dont le différentiel d'engagement a varié de plus de 10 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007				
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	20 792 887
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2010	EUR	27 646 557

SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2010	EUR	28 012 996
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2010	EUR	68 807 822
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	80 606 690
SWAP MATIERE	Acheteur	31/12/2009	EUR	90 518 888

(*) le différentiel d'engagement net correspond pour chaque deal à la différence entre les engagements donnés et les engagements reçus.